



HAL
open science

Latino-américains en France : insertion professionnelle et intégration (1973-2016)

Job Avalos Romero

► **To cite this version:**

Job Avalos Romero. Latino-américains en France : insertion professionnelle et intégration (1973-2016). Sociologie. Université de Limoges, 2018. Français. NNT : 2018LIMO0023 . tel-02556324

HAL Id: tel-02556324

<https://theses.hal.science/tel-02556324v1>

Submitted on 28 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Limoges

ED 612 - Humanités

Éducation et Diversité en Espaces Francophones (FRED)

Thèse pour obtenir le grade de
Docteur de l'Université de Limoges
Sciences de l'Éducation

Présentée et soutenue par
Job Avalos Romero

Le 27 avril 2018

**Latino-américains en France : insertion professionnelle et
intégration (1973 – 2016)**

Thèse dirigée par Dominique Gay-Sylvestre

JURY :

Président du jury

M. Eric Rouvellac, professeur, GEOLAB, Université de Limoges, France.

Rapporteurs

Mme. Catherine Agulhon, maîtresse de conférences (HDR émérite), CERLIS, Université Paris Descartes, France.

Mme. Luciane Pinho de Almeida, professeure, Estudos Psicossociais, Universidade Católica Dom Bosco (Campo Grande, Brésil).

Examineurs

Mme. Maria Beatriz Rocha-Trindade, professeure, CEMRI, Universidade Aberta de Lisboa, Portugal.

Mme. Dominique Gay-Sylvestre, professeure émérite, FRED, Université de Limoges, France.



A mi hermano Salomón, quien se nos fue intempestivamente,
dejando pendiente nuestro proyecto de vacas limosinas.

A mi hermana Edelweiss, cómplice y amiga, mi refugio.

Especialmente a Zoila, mi mamá, cuyos esfuerzos, dedicación y
sacrificios he tratado de honrar en este trabajo.

*Si vous ne croyez pas que votre travail est important,
il ne sert à rien de faire de la recherche.*
María de Ibarrola Nicolín

* Cette thèse a eu le soutien d'une bourse doctorale de la Région Limousin

Remerciements

Depuis le début de cette aventure, de nombreuses personnes m'ont encouragé, soutenu et réconforté durant ce long cheminement. Je tiens à remercier tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de cette thèse. À eux, ma plus haute gratitude.

À ma directrice, Mme. Dominique Gay-Sylvestre, qui courageusement a accepté de relever ce défi avec moi, dans un sujet qui m'était au début étranger. Elle a toujours eu une lecture minutieuse de la thèse, m'apportant une aide inestimable pour mieux maîtriser une langue qui n'est pas la mienne. Je tiens à la remercier pour sa patience à mon égard et pour son soutien et ses encouragements pour que je fasse connaître mon travail autant que possible, dans différentes manifestations scientifiques en France et à l'international, où j'ai eu l'occasion de faire des rencontres d'une grande richesse intellectuelle.

Je suis infiniment gré aux membres du jury de l'intérêt qu'ils ont porté à ma recherche et de l'honneur qu'il et elles m'ont fait de lire, d'évaluer et de donner un avis critique sur ma thèse.

Je remercie Mme. Luciane Pinho de Almeida et Mme. Catherine Agulhon de s'engager à en être les rapporteuses de la thèse. À Mme. Pinho de Almeida, pour son empathie envers mon travail et pour les projets dans lesquels j'ai eu l'occasion de collaborer avec elle. À Mme. Agulhon pour ses observations fort pertinentes. À Mme. Maria Beatriz Rocha-Trindade, qui malgré ses responsabilités au Portugal m'a fait l'honneur de présider le jury de thèse. Je tiens également à saluer M. Eric Rouvellac, pour avoir accepté d'être examinateur et compléter ce jury pluridisciplinaire.

Une immense gratitude est adressée à toutes les femmes et hommes qui généreusement et en toute confiance ont partagé leurs histoires de vie avec moi. Ils m'ont ouvert leurs espaces intimes et offert un temps pour moi précieux. Elles et ils sont la matière délicate de ma thèse, ce qui m'a engagé à « manier leurs vies », assemblées dans les récits, avec un soin extrême et avec tout le respect que je leur dois. Merci encore, parce que c'est vous qui avez rendu possible la réalisation de cette recherche.

Ma reconnaissance aussi à toutes les personnes du laboratoire FRED et à celles des autres composantes de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines et de l'École Doctorale n°612 *Humanités* (ancienne ED 525), pour les échanges académiques qui ont nourri mes réflexions tout au long de ma formation doctorale.

J'adresse une pensée particulière à Claire Buisson, qui m'a toujours apporté une aide précieuse dans les différentes démarches administratives que j'ai dû entreprendre. Elle l'a toujours fait avec un professionnalisme plein d'humanité et de bienveillance, deux qualités de plus en plus rares dans les administrations. Merci Claire.

Je suis très reconnaissant envers la *Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales* d'Equateur (Flacso-Ecuador) qui m'a permis de réaliser un séjour scientifique au sein de son Département de Sociologie et Genre. Pouvoir participer au séminaire spécialisé en Migration et développement dirigé par Mme. Gioconda Herrera et dans d'autres activités scientifiques, ainsi que l'accès à une littérature abondante et de grande qualité, ont enrichi mon analyse et m'ont ouvert à d'autres angles d'interprétation.

Du temps s'est écoulé depuis qu'il et elles m'ont inspiré et initié à la recherche. Leurs enseignements et les critiques qu'ils ont fait à mes travaux précédents restent pour moi une base sûre et solide. Merci Mayela Villalpando Aguilar, Claudia Saucedo Ramos et Eduardo Weiss.

Au niveau personnel, je dois énormément au soutien de tous ceux qui me sont chers, « ici » et « ailleurs ».

Vivre au quotidien avec un doctorant n'est pas toujours évident, c'est pourquoi je suis particulièrement redevable à Olivier Périgord. Merci pour ta patience et ton aide généreuse, pour lire et relire certains passages de la thèse et pour tes explications sur les nuances et les subtilités de la langue française. À toute la famille Périgord, pour me permettre faire partie d'eux, pour ces moments qui rendent la vie plus agréable.

À mes camarades doctorantes et doctorants, qui de différentes manières m'ont aidé pour arriver à la fin sans faillir. Merci Elodie, Merita, Basile, Sophie, Ghina, Fernanda, Abdel, Anne-Charlotte, Mamadou, Rong, Editha, Rufin, Amandine et Olguita, pour les échanges que nous avons pu avoir lors des réunions académiques et ailleurs. Aux « Supers Nanas », Cathy Planet, Maïté Laflaquière et Laurie Sompayrac, pour nos repas, cafés et conversations à travers lesquels j'ai pu surmonter des moments de doute, pour m'aider à relativiser les choses.

Un merci très spécial à Valérie Bolawka, amie fidèle de la première heure avec qui je peux toujours compter. Pour ta confiance, tes encouragements, ta sincérité... à bientôt pour un "cafecito".

A mes amis « franco-mexicains » Cynthia et Nicolas qui sont toujours là pour moi, pour me soutenir dans mes joies et mes peines.

Ma gratitude va ensuite à mon collègue ATER à l'Université de Bretagne Sud, Johannes Dahm. Pour tes conversations toujours intéressantes et pleines d'humour et pour ta générosité : *vielen Dank mein Freund*.

Je voudrais remercier également mes amis *quiteños*, qui ont beaucoup apporté pour que mon séjour en Equateur soit vraiment exceptionnel. À Ximena Gavilanes et toute sa famille, qui ont facilité grandement mon installation à Quito et m'ont 'adopté' tout au long du séjour. À mes colocataires, Sebastian et ma très chère *Negra*, pour la bonne entente, le partage et les rires qui ont fait de notre quotidien un vrai bonheur. À mes camarades de la spécialisation en Genre et Migration, pour les riches discussions partagées lors des séances de travail. Spécialement à Eva, Karina et Alejandra, pour leur gentillesse et leur confiance.

Finalement, j'adresse un grand merci à ma famille, pivot central de ma vie, mon souffle et ma source de motivation pour toujours aller de l'avant et ne jamais me laisser me décourager par les obstacles que la vie nous présente. À eux qui, malgré la distance, sont toujours à mes côtés et dans mes pensées, je vous aime profondément.

Droits d'auteurs

Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

« **Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de modification 3.0 France** »

disponible en ligne : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>



Table des matières

Sommaire

Remerciements	4
Droits d'auteurs	6
Table des matières	7
Table des illustrations	10
Table des graphiques	11
Table des tableaux	12
Introduction	13
0.1. Les migrations internationales dans le contexte de l'Union Européenne	14
0.2. Etudier les <i>Latinos</i>	18
0.2.1. Choix du sujet et questions de départ	18
0.2.2. Problématique et questions de recherche	20
0.2.3. Positionnement épistémologique	22
0.2.4. Ma place face au sujet d'étude	23
0.2.5. Articulation de la thèse	24
Chapitre I. (Liminaire) : L'évolution des migrations en France	28
I.1. La France et les étrangers	28
I.2. Etranger, migrant, immigré, émigré, utiliser le terme qui convient	35
I.3. Les Latino-américains dans les études sur les migrations en France	39
I.3.1. Les réfugiés politiques sud-américains	41
I.3.2. Vers une diversification des profils migratoires ?	43
I.3.3. Caractéristiques des études sur les migrations latino-américaines en France	45
I.4. Les Latino-américains dans les études migratoires d'autres pays européens	46
Chapitre II. La France, terre d'accueil ?	52
II.1. La présence des étrangers et son contrôle	52
II.1.1. L'imaginaire social sur l' « immigré » s'installe	53
II.1.2. Vers la restriction de l'immigration.	55
II.2. L'évolution de la citoyenneté et du nationalisme en France	58
II.3. L'identité « nationale » en question	61
II.4. Intégration ou assimilation de migrants, de quoi parle-t-on ?	64
Chapitre III. L'institutionnalisation des politiques d'intégration	67
III.1. Les politiques d'intégration en France	67
III.1.1. Les débuts : l'ONI et l'OMI	68
III.1.2. L'ANAEM, accueillir et mieux maîtriser les flux migratoires	72
III.1.3. L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)	75
III.1.4. Le Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI)	77
Chapitre IV. La migration latino-américaine en perspective	83
IV.1. Caractéristiques de l'émigration latino-américaine	83
IV.2. Evolution de la population <i>latina</i> en France, quelques chiffres	85
Chapitre V. Parler d' « Amérique latine », atouts et défis	93
V.1. Un continent, plusieurs noms	93
V.2. Les deux Amériques	95
V.2.1. La colonisation espagnole	96

V.2.2. La colonisation britannique.....	97
V.2.3. Un écart politique, économique et social	99
V.2.4. La Caraïbe, un cas particulier	102
Chapitre VI. Les Latino-américains, un groupe homogène ?	106
VI.1. Amérique latine : création exogène, appropriation endogène.	106
VI.2. La complexité de travailler avec les <i>Latinos</i> et non pas avec des nationalités	111
VI.2.1. La catégorie « Latino-américain » comme une façon de contrer le « nationalisme méthodologique ».....	111
VI.2.2. Adapter l'unité d'analyse à la réalité du terrain	114
Chapitre VII. La démarche méthodologique pour comprendre les trajectoires des Latino-américains en France	118
VII.1. Les enquêtes de terrain avec un esprit multisites : une façon d'appréhender les <i>Latinos</i> rencontrés	118
VII.2. Les récits de vie comme approche pour comprendre les trajectoires migratoires à l'aide du croisement de catégories inductives et déductives.....	121
Chapitre VIII. Qui sont les Latino-américains présents dans notre étude ?	126
VIII.1. Caractérisation des informateurs	126
VIII.2. Trajectoires et projets de vie croisés par la migration	129
VIII.2.1. Des raisons pour émigrer vers la France.....	133
VIII.2.2. Les migrants et leur scolarisation	139
VIII.2.3. Distribution des ressortissants latino-américains en France	143
VIII.3. Les Latino-américains, des migrants pas comme les autres ?	154
Chapitre IX. Comment comprendre l'intégration	157
Chapitre X. Le modèle républicain français	160
Chapitre XI. Des critères pour mesurer l'intégration et déterminer sa « réussite » ?.....	164
Chapitre XII. L'habitat, la vie sociale et la citoyenneté	167
XII.1. La vie sociale au pays d'accueil.....	169
XII.2. La citoyenneté en contexte migratoire	176
Chapitre XIII. L'insertion professionnelle, un labyrinthe pour les Latino-américains	184
XIII.1. Les titres de séjour, premier obstacle à l'insertion professionnelle	189
XIII.2. Les diplômés latino-américains sur le marché du travail français.....	201
XIII.3. Les parcours linéaires et continus.....	204
XIII.4. Les parcours marqués par le déclassement professionnel.....	214
XIII.5. Les parcours précaires	231
XIII.6. Rôle du français dans les parcours migratoires	237
XIII.7. Quel accès des migrants au marché du travail en France ?.....	243
Chapitre XIV. La place du travail dans l'intégration.....	247
Chapitre XV. L'identité en contexte migratoire	252
XV.1. Identité : la complexité du concept	253
XV.1.1. Un concept, plusieurs approches.....	255
XV.2. La place du statut « migrant » dans l'identité.....	258
Chapitre XVI. Les migrants et les troubles identitaires.....	262
XVI.1. L'exacerbation des traits culturels « d'origine »	263
XVI.2. La tentative de l'assimilation culturelle.....	269
XVI.3. Le syndrome de la <i>Malinche</i> ou l'illusion du métissage	272

XVI.4. L'égarement identitaire	277
Chapitre XVII. L'identité socioprofessionnelle des migrants et l'intégration.....	281
Conclusion	287
Bibliographie	297
Concepts clés : cohésion sociale, diversité culturelle, identité, intégration, nationalisme.....	297
Diplômes et insertion professionnelle des migrants	300
Exils et migrations.....	302
Genre, langue et migrations qualifiées	303
Histoire et immigration en France	305
Histoire, immigration et aspects sociaux d'Amérique latine	309
Migrations latino-américaines en Europe	311
Migrations, politiques et statistiques migratoires	313
Outils méthodologiques	320
Sciences sociales	323
Décrets, lois, circulaires	325
Ressources en ligne	326
Entretiens	327
Annexes	329
Annexe 1. Arrêté du 18 janvier 2008 relatif à la délivrance, sans opposition de la situation de l'emploi, des autorisations de travail aux ressortissants des Etats de l'Union européenne soumis à des dispositions transitoires.	330
Annexe 2. Arrêté du 18 janvier 2008 relatif à la délivrance, sans opposition de la situation de l'emploi, des autorisations de travail aux étrangers non ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse	335
Annexe 3. Arrêté du 1er octobre 2012 modifiant l'annexe de l'arrêté du 18 janvier 2008 relatif à la délivrance, sans opposition de la situation de l'emploi, des autorisations de travail aux ressortissants des Etats de l'Union européenne soumis à des dispositions transitoires	346
Annexe 4. Guide d'entretien.....	353

Table des illustrations

Figure 1 « Répartition géographique des migrants latino-américains en France ».....	88
Figure 2 Répartition géographique des interviewés en France	127

Table des graphiques

Graphique 1 « Proportion d'immigrés nés en Amérique latine »	86
Graphique 2 « Voie d'entrée en France »	133
Graphique 3 « Motivations personnelles pour migrer en France »	137
Graphique 4 « Niveau d'études à l'arrivée en France par sexe »	141
Graphique 5 « Flux annuels par motif d'immigration 2003-2015 »	190
Graphique 6 « Rapport des migrants avec le français »	238

Table des tableaux

Tableau 1 « Les immigrés dans la population ».....	89
Tableau 2 « Temps de résider en France »	128
Tableau 3 « Caractéristiques des enquêtés ».....	129
Tableau 4 « Scolarité et activité professionnelle des migrants avant d'arriver en France ».	139
Tableau 5 « Informateurs selon la taille de l'unité urbaine où ils résident ».....	144
Tableau 6 « Critères d'intégration ».....	165

Introduction

« Tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'Europe et à la dignité humaine devraient prendre position contre la tendance à faire des migrants le bouc émissaire des problèmes sociaux. La grande majorité des immigrants sont diligents, courageux et déterminés. Ils ne veulent pas tout recevoir, mais une juste opportunité pour eux-mêmes et pour leurs familles. Ce ne sont pas des criminels ou des terroristes, mais des gens qui respectent la loi. Ils ne veulent pas vivre isolés, mais s'intégrer tout en préservant leur identité. En ce XXI^e siècle, les émigrants ont besoin de l'Europe et l'Europe a besoin des immigrants. Une Europe des portes fermées serait plus médiocre, plus pauvre, plus faible et plus vieille. Une Europe ouverte sera plus juste, plus riche, plus forte et plus jeune »¹ (Annan, 2004).

Si ce discours prononcé devant le parlement européen par celui qui a été le Secrétaire général de l'ONU entre 1997 et 2006, évoque une situation particulière, celle de l'Union européenne, la question de la migration est, quant à elle, une réalité qui atteint l'ensemble du globe. Notre travail, centré sur le cas des Latino-américains installés en France, est inséré dans cette réalité. Mais pour bien comprendre les enjeux d'un tel phénomène, il est utile de rappeler quelques aspects généraux sur les migrations internationales contemporaines en Europe.

Pour commencer, il est nécessaire de situer l'immigration vers l'Europe dans son contexte. Bien qu'étant un phénomène important en ce qui concerne la mobilité humaine, les migrations internationales ne peuvent pas être analysées exclusivement à partir d'une logique « Sud-Nord », car comme Gemenne (2015) nous le rappelle, ce mouvement humain n'est pas le plus fréquent. Tandis que les migrations « Sud-Nord » représentent 81,2 millions de migrants, les migrations « Sud-Sud » comportent 82,3 millions de personnes (Gemenne, op. cit. :14). Cela veut dire qu'un migrant sur trois se déplace entre régions et pays du « sud » et non pas dans le sens 'sud-nord'. Ainsi, « les migrations depuis les anciennes colonies vers l'Europe sont un phénomène aussi particulier que n'importe quel autre » (Grimson, 2011 :35).

Il est aussi important de prendre du recul vis-à-vis de l'idée que nous vivons dans une période de migrations « sans précédent », tout simplement parce que ce phénomène s'est accentué en Europe depuis quelques décennies. Accepter un tel argument est égal à dire que ce qui est une nouveauté en Europe, doit l'être pour le reste du monde. C'est pourquoi nous prenons une posture critique basée sur la proposition de Dipesh Chakrabarty de 'provincialiser' l'Europe, car si certaines idées européennes peuvent avoir un caractère universaliste, « en même temps, elles sont nées de traditions intellectuelles et historiques

¹ Cette citation, ainsi que toutes celles provenant d'ouvrages en espagnol, anglais et portugais, ont été traduites en français par nos soins.

très particulières, qui ne peuvent prétendre à aucune validité universelle » (Chakrabarty, 2008 :20).

Pour soutenir cette idée dans le champ des migrations, nous revenons à Grimson (op. cit.) pour qui il suffit de regarder la migration transatlantique des XIX^e et XX^e siècles ou même d'aller plus en arrière dans l'histoire pour remettre les mouvements actuels en perspective et pour comprendre que les migrations ont toujours fait partie de l'histoire humaine. Dans l'intérêt d'avoir une meilleure compréhension des dynamiques migratoires européennes depuis l'après-guerre, nous proposons une succincte caractérisation.

0.1. Les migrations internationales dans le contexte de l'Union Européenne

D'après Castles et Miller (2004), trois principaux types de migration ont caractérisé la formation de nouvelles populations ethniquement différentes dans les pays industriels avancés pour la période 1945-1973. Les deux premiers concernent l'immigration en Europe :

- La migration des travailleurs de la périphérie européenne vers l'Europe occidentale, souvent à travers les systèmes de "travailleurs temporaires".
- La migration des "travailleurs coloniaux" vers les anciennes puissances colonisatrices.
- La migration permanente vers l'Amérique du Nord et l'Australie, d'abord en provenance de l'Europe puis d'Asie et d'Amérique latine.

Concernant les « travailleurs temporaires », tous les pays hautement industrialisés de l'Europe de l'ouest, ont eu recours à ce moyen de recrutement de main-d'œuvre à un moment donné jusqu'en 1973². L'expansion accélérée des économies des pays d'accueil ainsi que le retard économique et le sous-développement des pays d'origine ont favorisé la mise en place de cette dynamique. En plus de la France, des pays comme le Royaume-Uni, la Suède, la Belgique, la Suisse, les Pays-Bas et notamment l'ancienne République Fédérale d'Allemagne (RFA), ont embauché des travailleurs étrangers par le biais des programmes gérés par l'état.

Dans le cas des travailleurs coloniaux, ce type de migration est surtout important dans trois pays : le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la France. Si la 'source historique' de travailleurs en Grande-Bretagne est l'Irlande, les origines se diversifient rapidement dès l'après-guerre. Ils viennent du Commonwealth, principalement des Caraïbes, du sous-continent indien et d'Afrique. Certains auteurs estiment qu'en 1971 il y a 1 200 000 migrants issus du Commonwealth dans le pays (Castles et Miller, op. cit. :96). En Hollande, nous pouvons parler de deux flux migratoires majeurs : le premier est composé de 'rapatriés'

² L'évolution de l'immigration en France sera traitée plus en détail dans les chapitres I et II de la thèse.

venus des anciennes Indes orientales néerlandaises (l'actuelle Indonésie), tandis que le deuxième est constitué de travailleurs noirs originaires du territoire caribéen du Suriname.

Pour ce qui est de la France, si les travailleurs 'coloniaux' sont principalement nord-africains (Algériens, Marocains et Tunisiens), un nombre non négligeable de travailleurs noirs arrive aussi des anciennes colonies d'Afrique occidentale telles le Sénégal, le Mali et la Mauritanie. Deux situations marquent cette immigration en France : la qualité de citoyens français de certains de ces migrants arrivés avant l'indépendance de leurs pays d'origine et l'existence d'un statut particulier pour les Algériens, les travailleurs 'coloniaux' les plus nombreux (idem).

Comment expliquer ces différents flux migratoires ? Dans l'ensemble, il y a une prédominance des motivations économiques de la part des migrants, des employeurs et des gouvernements. Ces flux ont été cruciaux pour les économies des pays de destination, permettant une flexibilisation des marchés du travail qui a contribué à modérer l'inflation. Pour les travailleurs étrangers, la migration leur a permis d'améliorer leurs conditions de travail, car ils ont pu quitter les pires emplois chez eux. Dans le cas particulier des 'nouveaux pays', leur indépendance n'a pas été synonyme de rupture avec les anciennes métropoles. Au contraire, « les économies et les liens de toute sorte entre les deux parties conservent une imbrication remarquable » (Actis, de Prada et Pereda, 1999 :15). En général, les pays avec une forte immigration nette (La RFA, la Suisse et la France) avaient les taux de croissance les plus élevés pour la période 1945-1973.

Castles et Miller (op. cit.) constatent par ailleurs que cette période témoigne d'une diversification croissante quant aux zones d'origine, ainsi qu'une augmentation des différences culturelles entre les migrants et les sociétés d'accueil. Si au début les migrants étaient originaires de différentes régions d'Europe, avec le temps ils sont de plus en plus nombreux à venir d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Une tendance qui ne fera que se confirmer dans la phase suivante (après 1973).

La période qui nous concerne – celle de 1973 à nos jours – se caractérise par une restructuration économique globale. L'année 1973 est emblématique en raison du fait qu'elle voit surgir la première crise du pétrole qui marque la fin du modèle fordiste de production, lancé durant l'après-guerre. Castles et Miller (op. cit. :102) identifient plusieurs tendances dans les migrations internationales pendant cette période. Nous reprenons celles qui concernent l'Europe :

1. Un déclin considérable de la migration de main-d'œuvre organisée par les gouvernements vers l'Europe occidentale, suivi dans les années 1990 par l'émergence d'une deuxième génération de politiques sur les travailleurs étrangers temporaires.
2. Le regroupement familial de ceux qui étaient des travailleurs étrangers et coloniaux et la formation de nouvelles minorités ethniques.

3. La transition de certains pays de l'Europe méridionale qui cessent d'être d'émigration pour devenir des pays d'immigration. C'est le cas du Portugal, de l'Espagne et de l'Italie. Premièrement, en raison des nouvelles restrictions existantes dans les pays du Nord, et plus tard en raison de l'émergence de secteurs d'activité qui ont de demandes spécifiques de travailleurs.
4. De nouveaux mouvements migratoires, aussi bien internes qu'internationaux, liés aux changements économiques et sociaux dans les pays récemment industrialisés.
5. Une augmentation de la mobilité internationale des professionnels hautement qualifiés dans les flux temporaires et permanents.

A ce sujet, Actis, de Prada et Pereda (op. cit. :28) distinguent trois groupes de migrants hautement qualifiés. Le premier est composé de cadres et de professionnels appartenant à des sociétés multinationales dont le nombre augmente avec l'internationalisation de la production, du commerce, de la finance et des communications. La plupart de ces migrants viennent des États-Unis, du Japon et des pays de l'Union européenne ; leurs principales destinations sont quelques villes centrales de ces mêmes pays et, dans une moindre mesure, certaines métropoles du sud où se trouvent les filiales des sociétés transnationales.

Le deuxième groupe est constitué par la 'fuite de cerveaux' du sud ; des professionnels formés dans les pays périphériques qui occupent des places dans les pays développés. Ces derniers économisent ainsi les coûts de formation et remédient leur pénurie de main-d'œuvre qualifiée. C'est le cas de médecins du Commonwealth dans les hôpitaux publics britanniques, d'assistants techniques de santé latino-américains en Espagne ou de divers professionnels du sud-est asiatique en Australie, entre autres.

Le troisième comprend des experts d'organisations internationales et de différentes ONG qui mènent des activités de coopération et d'aide au développement très variées. Bien que diversifiés dans leurs objectifs, stratégies et moyens de se rapprocher des populations locales, ces migrants ont en commun que leurs déplacements vers un autre pays sont soutenus par une organisation à but non lucratif et sont possibles en raison de l'expertise qu'ils possèdent.

Dans son ensemble, les changements des migrations internationales décrits antérieurement peuvent être résumés dans un concept clé qui synthétise les transformations de la période actuelle : la mondialisation. En effet, nous vivons dans une époque où toutes nos interactions sont marquées par ce processus. Pour ce qui est de la sphère économique, Manuel Castells considère que :

« C'est une économie où tous les processus fonctionnent comme une unité en temps réel à travers la planète. C'est-à-dire une économie dans laquelle le flux de capitaux, le marché du travail, le marché économique, le processus de production,

l'organisation, l'information et la technologie fonctionnent simultanément dans le monde entier. Cela ne signifie pas que les nations et les États-nations disparaissent. En fait, les États deviennent des agents essentiels de l'économie mondiale, fondés sur la défense des intérêts nationaux spécifiques qu'ils représentent. Mais l'unité économique d'opération (et d'analyse) est le système global des interactions : il n'y a plus d'économies nationales ou de politiques économiques nationales. Ce sont des stratégies nationales qui opèrent dans un système mondial différencié et articulé à travers et au-delà des frontières nationales » (Castells, 1994 :37-38).

Ainsi, la mondialisation de l'économie implique la mobilité et la flexibilité de tous les facteurs de production, y compris la main-d'œuvre, ce qui entraîne une généralisation de la migration internationale, car le travail est également mondialisé. Il s'agit, en somme, d'une époque où l'importance des migrations internationales a augmenté en correspondance avec la mondialisation de la production, du commerce, de l'investissement et de la mondialisation des offres culturelles, même si la présence des pays impérialistes dans leurs colonies à partir du XVI^e siècle, représente l'événement qui établit les bases de la migration internationale moderne. En effet, lorsque le 'marché libre' du travail a vu le jour, les principaux flux humains ont été liés, bien qu'indirectement, à la dynamique de l'internationalisation de la production, qui dépend à son tour des investissements en capital (Actis, de Prada et Pereda, op. cit.).

Outre la mondialisation du phénomène, d'après Castles et Miller (op. cit.) les migrations internationales contemporaines possèdent les caractéristiques suivantes :

- Diversification. Des populations migrantes établies durablement coexistent avec des flux temporaires et des migrations circulaires (avec des va-et-vient successifs). Il y a des groupes ayant une stabilité juridique, d'autres avec des contrats et des permis à court terme et des irréguliers ; des groupes qui migrent librement et d'autres qui sont soumis à des réseaux de trafic d'êtres humains, etc.
- Accélération. Le volume de migrants s'est multiplié au cours des dernières décennies et n'a cessé de croître dans toutes les régions du monde au cours des quarante dernières années.
- Féminisation. Bien que tout au long de l'histoire, les femmes aient été présentes dans les mouvements migratoires, elles se retrouvent désormais dans toutes les régions et dans tous les types de flux. De plus, avec celles qui accompagnent ou partent rencontrer leur partenaire masculin, les femmes sont de plus en plus nombreuses à migrer seules, soit de manière indépendante, soit comme pionnières de la chaîne migratoire dans laquelle les hommes s'insèrent plus tard.

En Europe, ces transformations profondes des flux migratoires incluent une croissance importante de la migration entre l'est et l'ouest et l'entrée de pays précédemment isolés dans les flux migratoires mondiaux. Dans leur ensemble, les migrations actuelles, de type économique ou autre, ont eu des effets significatifs sur les marchés du travail et les

économies à la fois des pays d'origine et de destination. Mais l'impact des migrations ne s'arrête pas là, leur effet sur les sociétés d'origine et de destination est toujours plus qu'économique : l'immigration modifie les structures démographiques et sociales, marque les institutions politiques et contribue à la transformation des cultures.

C'est dans ce scénario, toujours plus complexe et difficile à saisir qui ont lieu les migrations latino-américaines en France. Elles s'insèrent dans des dynamiques déjà établies et confrontées à des dispositifs qui, sans les viser directement, les concernent totalement. Une fois que nous avons abordé les généralités socio-historiques des dynamiques migratoires européennes, il est temps de présenter le sujet de la recherche développée dans cette thèse et d'expliquer certains de nos choix.

0.2. Etudier les *Latinos*

0.2.1. Choix du sujet et questions de départ

S'agissant d'une population 'marginale' en Europe d'un point de vue quantitatif (hormis le cas de l'Espagne), quel peut être l'intérêt d'étudier les migrations latino-américaines en France ? Formellement, je³ me suis posé cette question quand j'ai commencé à préparer mon projet de recherche pour demander mon admission au programme de doctorat. J'avais souvent réfléchi au sujet, une fois rentré au Mexique, à la suite de mon premier séjour en France, où j'avais travaillé comme assistant de langue dans un lycée. J'avais aussi discuté informellement avec le mari d'une cousine sur ce que migrer dans un pays culturellement 'éloigné' du Mexique peut impliquer. Ma cousine et son mari avaient passé quelques années au Québec, où elle avait fait des études pour obtenir un diplôme de master. Une fois son diplôme obtenu, elle avait intégré le marché du travail canadien sans grande difficulté. J'avais aussi eu l'occasion d'évoquer le sujet avec ma sœur, installée aux Etats-Unis depuis près de vingt ans.

Ainsi, ma réflexion sur la migration était nourrie par trois référents du quotidien : mes neufs mois passés en France, ma sœur et sa famille installés aux Etats-Unis, et l'expérience de ma cousine et de son mari au Canada. Dans le cas des Mexicains et Latino-américains aux Etats-Unis, s'agissant d'une migration massive plus ou moins ancienne, la question ne m'avait pas intéressé particulièrement. C'est à partir du vécu de ma cousine et son mari à Québec et de ma propre expérience en France, que beaucoup d'interrogations se sont développées en moi quant aux raisons qui amènent des individus issus de la classe moyenne à migrer, les éléments qui peuvent favoriser ou entraver l'intégration dans un pays sur lequel les personnes ont souvent une image idéalisée.

³ Cette partie de l'introduction, jusqu'à la section « articulation de la thèse », ainsi que le chapitre VII, concernant la démarche méthodologique, sont rédigés à la première personne du singulier. Dans le reste de la thèse j'adopte le *nous*, pronom d'usage dans les écrits scientifiques. Ce choix d'assumer l'implication personnelle du chercheur dans l'élection du sujet de thèse ainsi que dans certains aspects méthodologiques est aussi fait dans d'autres travaux (cf. Keller-Gerber, 2015; García, 2014).

Le questionnement allait aussi dans le sens des différences entre les hommes et les femmes face à la migration. Le mari de ma cousine me racontait leur retour au Mexique presque avec du regret, car il se plaisait bien au Québec. Tous les deux avaient un bon emploi en tant qu'ingénieurs informaticiens et leur vie sociale était bien remplie. Leur expérience migratoire avait pris fin surtout en raison des difficultés que ma cousine avait pour supporter les longs hivers canadiens et la distance physique avec la famille et les amis. Dans mon cas, j'avais trouvé mon séjour en France agréable et, en tant que Mexicain, peu concerné par des situations de discrimination ou de racisme quotidiennes aux Etats-Unis envers les migrants latino-américains.

C'est ainsi que j'ai commencé à m'intéresser plus sérieusement à la question des migrations internationales. Le changement dans le flux migratoire latino-américain en France et la compréhension – encore limitée, à l'exception des exils sud-américains – de la dynamique, les conditions de vie et les caractéristiques de ces populations, justifiait en soi la poursuite des recherches afin de mieux connaître ce phénomène. Par ailleurs, les populations latino-américaines, trop modestes pour attirer l'attention des statistiques migratoires françaises, se révélaient comme un sujet intéressant du fait d'être 'préservées' de la stigmatisation sociale à laquelle sont confrontés les groupes migrants quand leur nombre semble important dans un pays donné⁴. Ainsi, l'idée initiale était d'analyser l'intégration de la population migrante et leurs stratégies d'adaptation dans un pays où elle jouit d'une image plutôt positive et avec peu de représentations défavorables à son égard.

Au début, le projet était complètement orienté vers une logique socio-culturelle, avec un objectif axé sur les changements identitaires des Latino-américains arrivés dans un contexte nouveau, la France. Je parlais de l'idée que le contact avec une autre culture façonne une nouvelle identité, ou du moins qu'elle ne reste pas intacte, qu'elle se transforme après une expérience de migration. De ce fait, le projet initial cherchait à décrire et analyser la façon dont la migration produit des mutations dans les identités des *Latinos*. Je m'intéressais aussi au lien entre les stratégies d'adaptation et d'intégration dans le pays d'accueil et aux transformations opérées sur l'auto-identification face au contact avec les autres.

Pour arriver à comprendre les transformations identitaires des Latino-américains installés en France, il me semblait important de considérer la présence de certaines médiations. Le positionnement de la société d'accueil et des populations étrangères face à l'autre était l'une d'entre elles. Il me semblait important de connaître la façon dont ces « nouveaux » migrants sont accueillis et perçus en France. Savoir si les *Latinos* étaient identifiés comme une communauté étrangère bien définie et avec une représentation sociale spécifique. Une autre médiation concernait les relations de genre, les changements identitaires

⁴ Ceci peut être le cas des *Latinos* aux Etats-Unis, des Turcs en Allemagne ou des Maghrébins en France, entre autres.

produits à partir de la socialisation avec une culture différente. Je parlais de l'hypothèse que l'identité de genre se transforme aussi comme conséquence des contacts que les migrants établissent entre eux et avec les autres dans un pays étranger, parce que le contexte et les enjeux de pouvoir ne sont pas les mêmes.

Quant à la mise en place du projet, j'avais choisi de travailler avec des ressortissants mexicains, colombiens et argentins à partir de deux critères : un, géographique, afin de pouvoir prendre en compte les différentes régions de l'Amérique latine ; l'autre, lié aux traditions migratoires de chaque pays. L'Argentine, avec une histoire d'émigration de longue date vers l'Europe se présentait comme un flux consolidé, notamment en raison d'une forte immigration précédente dans l'autre sens qui peut faciliter la création et le développement de réseaux d'entraide. La Colombie semblait un bon cas d'étude en raison d'une forte croissance de la migration motivée par la fragilisation des conditions de vie depuis les années quatre-vingt et la présence des FARC. Le Mexique, en plus d'avoir un petit réseau de connaissances établies en France, me semblait intéressant en tant que pays 'fournisseur' de migrants qui, depuis le durcissement de la politique migratoire des États-Unis sont obligés de s'établir ailleurs.

Concernant le choix de l'Europe comme destination, l'intention était de pouvoir identifier les conditions sociales, économiques et culturelles qui motivent ces migrants à venir s'y installer. Plus spécialement en France, malgré le vide provoqué par la non connaissance de la langue et une idée plutôt naïve sur les possibilités réelles de trouver un emploi pour pouvoir rester. Je souhaitais connaître le choix des ressortissants désireux de s'établir dans certaines régions en particulier, afin de comprendre quelles étaient leurs motivations et les aspects qu'ils prenaient le plus en compte. Finalement, je voulais me focaliser sur ceux qui s'installent en dehors de la région parisienne.

Je suis parti ainsi sur un sujet de recherche nouveau pour moi, à partir d'une connaissance générale de la thématique et avec quelques bases théoriques et méthodologiques issues d'autres disciplines que celles traditionnellement intéressées par l'étude des migrations.

0.2.2. Problématique et questions de recherche

Même si j'ai gardé quelques éléments du projet initial, la révision bibliographique, l'approfondissement de mes lectures concernant la littérature sur le sujet et, plus tard, le contact avec la réalité sur le terrain, ont modifié plusieurs aspects du projet de recherche. Les lectures qui ont commencé à nourrir ma réflexion m'ont vite confirmé le besoin de mener les recherches sur les migrants d'origine latino-américaine dans d'autres environnements que celui de Paris, contexte qui revenait le plus souvent dans les travaux déjà réalisés. Par ailleurs, il semblait nécessaire d'élargir les catégories de migrants (exilés politiques et étudiants) les plus étudiées, pour atteindre d'autres profils.

C'est ainsi que, afin de comprendre les parcours migratoires d'individus issus d'une population étrangère encore peu présente en France, j'ai établi la question de recherche suivante : quelles sont les stratégies mises en œuvre par les migrants latino-américains pour réussir dans leur insertion sociale et professionnelle en France ? Par la suite, la question a été décomposée en plusieurs objectifs de recherche selon les axes d'analyse.

Le premier axe concerne le statut et la perception sociale des Latino-américains en tant que population étrangère. L'objectif est d'identifier les représentations sociales et les dispositions légales vis-à-vis les étrangers en France. Une analyse sociohistorique sur les différentes politiques concernant les étrangers et sur l'évolution des rapports sociaux vis-à-vis la société française a permis de remplir l'objectif. Le deuxième axe, centré sur les ressortissants latino-américains en tant que protagonistes de leur expérience migratoire, cherche à caractériser les différentes stratégies d'insertion mises en place par les migrants dans leurs contextes d'installation. Le corpus est constitué par les récits de vie recueillis, qui ont permis d'identifier et de rendre compte de la diversité de stratégies utilisées par les personnes interviewés et d'établir par la suite différentes typologies. Un troisième axe est orienté vers l'aspect psychosocial de l'expérience migratoire, l'objectif étant de comprendre la ré-signification identitaire que ce processus amène.

Afin de pouvoir accomplir mon projet, quelques modifications ont été nécessaires et certaines adaptations se sont imposées face à la réalité du terrain. La priorité de connaître le parcours des ressortissants installés en dehors de Paris a été conservée, mais ce choix m'a obligé à abandonner la présélection d'un certain nombre de nationalités. Ceci a permis d'élargir les origines et le profil des personnes qui ont participé dans l'étude avec leurs témoignages. En contrepartie, j'ai été confronté à une plus grande dispersion géographique, ce qui a eu l'avantage et l'inconvénient de couvrir une zone géographique du pays d'accueil plus large.

De son côté, le début des enquêtes de terrain a mis en évidence la nécessité de réorienter l'objet d'étude. Si initialement je croyais que l'adaptation des migrants dans un nouveau contexte était surtout une question identitaire et culturelle, les premiers récits de vie m'ont confronté au fait que l'insertion professionnelle est pour bon nombre d'entre eux beaucoup plus importante en tant qu'élément favorisant l'intégration que l'adaptation culturelle ou identitaire à la société d'accueil. Cette première constatation a redirigé mes lectures vers une bibliographie qui m'a confirmé l'importance de l'accès à l'emploi comme atout d'intégration pour les migrants et m'a permis de restructurer ma recherche.

Ainsi, le travail, d'aspect secondaire de la thèse est devenu un élément clé dans l'analyse que je propose. Mes recherches partent de l'idée que l'intégration dans le pays d'accueil, afin d'être vraiment réussie, doit considérer l'insertion dans le marché du travail (Torres, 2001) comme un aspect central dans ce processus. L'accès à l'emploi est essentiel pour le migrant, pour acquérir une certaine autonomie qui donne accès aux différents biens

matériels et culturels qui favorisent la cohésion sociale et permettent de réussir l'intégration dans la société d'accueil.

0.2.3. Positionnement épistémologique

L'étude que je propose ici est l'aboutissement d'une réflexion alimentée par plusieurs référents théoriques. En effet, ma formation de licence et de master dans le domaine des Sciences de l'éducation, a laissé une empreinte profonde sur la façon dont j'ai procédé pour mener à bien ce travail. Comme je ne suis pas issu de la sociologie ou de la géographie, les disciplines en sciences sociales qui ont étudié les migrations, j'ai puisé dans mes propres bases. Ainsi, mes connaissances en sociologie, histoire, psychologie, philosophie, anthropologie, rapportées au domaine de l'éducation, m'ont permis d'établir un *constructo*⁵, un « construit » théorique, alimenté par multiples sources.

Ma démarche est en ce sens interdisciplinaire, mais enracinée dans la tradition de la recherche qualitative et située au sein du paradigme interprétatif. Je la conçois comme une investigation sociohistorique dont l'analyse est élaborée à partir d'une herméneutique phénoménologique (Schütz) et interactionniste (Mead). L'herméneutique s'est montrée particulièrement pertinente comme fondement épistémologique de mon travail dans la mesure où sa finalité n'est pas de vérifier une hypothèse pour la valider ou la rejeter. Il s'agit plutôt d'une perspective qui permet d'inclure consciemment la subjectivité dans l'analyse et dont le but est « la modification et l'adaptation progressives d'une série de suppositions sur un phénomène donné, qui s'achève après un long processus dans un schéma de sens, une configuration ou une constellation de significations » (Weiss, 2005 :12).

Concernant la subjectivité, elle n'est pas acceptée sans lui demander une garantie de fiabilité. Celle-ci est obtenue dans le dialogue des différents éléments avec l'ensemble, et dans l'analyse de ce qui a déjà été interprété avec le contexte, ce que Heidegger (2009) appelle la circularité de l'interprétation. Si le phénomène étudié est pris au sérieux et non pas comme un simple prétexte pour lancer des idées préconçues, il est capable d'empêcher une interprétation arbitraire. En effet, dans la démarche herméneutique, la configuration de significations élaborée doit être exclue lorsqu'un nouvel élément, jusqu'ici pas pris en compte, n'est pas intégrable dans ce schéma. Au contraire, si le modèle est capable d'intégrer de nouveaux éléments, il peut être considéré comme satisfaisant. Ainsi,

⁵ Un *constructo* (construit), est un concept, mais comme Kerlinger (2002) le rappelle, ce sont des concepts inventés ou adoptés délibérément et consciemment dans un but scientifique précis. Pour Arnau Gras (1990 :27), un construit doit avoir les caractéristiques suivantes : premièrement, il doit faire partie d'une structure théorique ou explicative et, par conséquent, d'être lié à d'autres construits qui intègrent un certain schéma explicatif (aspect relationnel). Deuxièmement, il doit pouvoir être réduit à l'empirique par des règles de correspondance appropriées et des définitions opérationnelles (aspect réducteur).

*« Le critère classique de fiabilité exigé par la procédure herméneutique n'est pas la vérification intersubjective, c'est-à-dire la possibilité de répéter l'interprétation et d'arriver aux mêmes résultats – comme dans le néopositivisme –, mais la **compréhensibilité intersubjective**⁶, c'est-à-dire, que l'interprétation soit compréhensible pour les lecteurs, même s'ils ne la partagent pas entièrement. [...] Deux chercheurs qui, en expliquant les mêmes phénomènes arrivent à des interprétations différentes, sont capables de reconnaître la validité de l'interprétation dissemblable, à condition qu'elle soit congruente » (Weiss, op. cit. :11-12).*

En ce qui concerne le sujet sur lequel j'ai choisi de mener ma recherche, l'intérêt est surtout de pouvoir rendre compte des parcours migratoires, de comprendre le sens que les individus donnent à leurs actions dans un contexte précis (les stratégies d'insertion sociale et professionnelle mises en place dans le pays d'accueil) et d'expliquer comment ces actions s'insèrent dans un schéma ou un système de significations plus vaste. Dans mon travail, cela veut dire que les sens que les migrants donnent à leurs actions sont modifiés dans leur interaction avec la société d'accueil et dans leur confrontation avec les politiques migratoires. A leur tour, les significations que les autochtones et les acteurs politiques attribuent au fait migratoire, sont redéfinies en fonction de leur contact avec les migrants. C'est en raison de sa finalité première, faciliter la compréhension, que j'ai décidé d'adopter l'herméneutique comme fondement épistémologique de ma recherche.

0.2.4. Ma place face au sujet d'étude

Comme je l'ai indiqué précédemment, mon positionnement vis-à-vis de la recherche est d'assumer que le chercheur amène sa subjectivité dans les thématiques qu'il aborde, qu'il ne peut pas prendre une place neutre. Je considère qu'il est préférable de préciser la manière avec laquelle on rentre sur le terrain et la façon dont on est perçu par les autres, par les sujets qu'on essaie de saisir et de comprendre. Cet exercice ne peut aboutir qu'à l'aide d'une objectivation des différentes affiliations ou positions sociales que le chercheur occupe et de leurs effets sur les relations qu'il établit avec les enquêtés sur le terrain. En effet, le travail de recherche exige l'adoption d'une posture analytique afin d'explicitier les éléments politiques, historiques et sociaux qui le façonnent.

En ce sens, il est impossible de nier ma proximité avec mon sujet de recherche, en tant que chercheur qui partage un certain nombre de caractéristiques avec les individus que je tente de comprendre et avec leurs parcours. L'appartenance sociale, le sexe, l'âge, entre autres, sont des éléments déterminants dans la relation d'enquête. Sur le terrain, il a été impossible de faire abstraction de tous ces éléments. Bien que migrant en situation de mobilité académique, je suis tout d'abord Mexicain, Latino-américain comme eux, ce qui amène à une proximité qui repose surtout, mais pas uniquement, sur l'origine géographique partagée.

⁶ Les gras sont d'origine.

D'entrée, cette position commune a motivé un dialogue qui s'est fait naturellement en espagnol avec la plupart des interviewés. La possibilité de dialoguer dans sa propre langue n'est pas à négliger, car effectivement, « on n'exprime pas son récit de vie avec la même aisance dans une langue étrangère, même si celle-ci est maîtrisée – c'est une évidence » (Keller-Gerber, 2015 :300). Ainsi, les différentes positions sociales qui sont partagées ou pas avec les interlocuteurs, déterminent le type de rapport établi. Interviewer des personnes d'une génération proche de celle de mes parents a sûrement éveillé chez certaines une empathie bienveillante à partir d'une image de « jeune étudiant de doctorat » que j'ai pu renvoyer lors de nos échanges.

« Il est impossible d'écrire sur un sujet sans écrire aussi et *implicitement*⁷ sur soi-même » (García, 2014 :53). C'est pourquoi, tout au long de ce processus d'investigation je tente de faire conscientes toutes mes implications en tant que chercheur, de prendre en compte les différentes catégories d'appartenance pour que, sans nier ma subjectivité et ma proximité avec le sujet de l'étude, je puisse me distancer afin de mener à bien une analyse capable de rendre compte des différentes trajectoires avec lesquelles ma propre biographie est par moments interpellée.

0.2.5. Articulation de la thèse

A partir de vingt-et-un entretiens menés auprès des hommes et des femmes originaires d'Amérique latine, de la confrontation entre leurs récits et vis-à-vis des politiques migratoires et de la littérature scientifique, nous avons voulu contribuer à la connaissance des migrations latino-américaines, particulièrement celles qui ont lieu en France. Notre intention est de donner un portrait général des aspects qui facilitent et qui rendent difficile l'intégration pour ces ressortissants, selon ce qu'ils évoquent dans leurs différentes expériences migratoires. Si dans l'analyse ces différents aspects sont traités séparément, ceci n'est qu'un moyen pour faciliter la lecture de la thèse. Dans la réalité, les différents éléments évoqués coexistent et sont intrinsèquement liés les uns aux autres.

Par ailleurs, nous n'avons aucune prétention de faire un travail statistiquement représentatif des Latino-américains en France. Notre propos est de montrer les différentes réalités dévoilées dans les récits de vie analysés, avec des éléments qui présentent des similitudes et des situations récurrentes, mais qui témoignent aussi d'autres aspects plus particuliers en raison de la situation géographique, le statut légal, l'ancienneté dans le pays d'accueil, etc.

Nous soumettons au lecteur un texte organisé en quatre parties, à partir des thématiques abordées :

⁷ Les italiques sont d'origine.

Dans la **première partie** de ce travail nous proposons une discussion sur la France en tant que pays d'immigration à partir d'une révision historique sur la présence des étrangers et les différentes terminologies utilisées pour les désigner (chapitre liminaire). Les notions de citoyenneté, de nationalisme, d'identité nationale ainsi que celle d'intégration sont discutées dans le chapitre 2. Pour sa part, le chapitre 3 présente les politiques migratoires mises en place à travers différentes institutions créées ex professo à partir du milieu du 20^{ème} siècle. Finalement, le chapitre 4 s'intéresse aux flux migratoires latino-américains et leur présence en France.

La **deuxième partie** est centrée sur l'Amérique latine. Le chapitre 5 évoque l'histoire du continent et sa colonisation afin de situer les rapports socioculturels entre les régions et comme prélude à la complexité inhérente de travailler avec les termes « Amérique latine » et « Latino-américain » en tant que catégories d'analyse. Les difficultés liées au terme Amérique latine et l'illusion de la considérer comme une entité homogène sont abordées dans le chapitre 6. Nous justifions également notre choix de l'utiliser comme catégorie analytique, malgré sa complexité. En plus d'explicitier les aspects méthodologiques de notre enquête, le chapitre 7 s'intéresse aux particularités de la population latino-américaine en tant que groupe minoritaire parmi les autres groupes d'étrangers en France. Le chapitre 8, le dernier de cette partie, dresse un portrait général avec les caractéristiques des vingt-et-un ressortissants latino-américains qui ont participé avec leurs témoignages dans notre recherche.

La **troisième partie** constitue le cœur de notre analyse, nous y abordons les voies d'accès à l'emploi et la manière dont les Latino-américains interviewés s'intègrent dans la société française. Le chapitre 9 propose une discussion sur le concept d'intégration et présente notre position à ce sujet. En continuité avec ce qui précède, dans le chapitre 10 nous discutons du modèle républicain d'intégration vis-à-vis du courant multiculturaliste. Le chapitre 11 questionne brièvement s'il est possible d'établir des critères pour mesurer l'intégration des migrants et déterminer sa réussite. Pour sa part, le chapitre 12 centre la débat sur trois aspects étroitement liés au processus d'intégration : l'habitat, la vie sociale et la citoyenneté. L'insertion professionnelle dans le pays d'accueil, situation relativement complexe pour les ressortissants latino-américains, est analysée dans le chapitre 13. Nous commençons par évoquer les marges de manœuvre et les contraintes imposées par le statut migratoire et les diplômes obtenus dans les pays d'origine pour ensuite établir des typologies selon le type de parcours des enquêtés sur le marché du travail français. Le rôle que la maîtrise de la langue du pays d'accueil joue dans ce processus est aussi discuté. La place du travail dans l'intégration, abordée dans le chapitre 14, clôt cette troisième partie.

Dans une **quatrième et dernière partie**, nous nous intéressons à l'impact de l'expérience migratoire sur l'identité. En plus de présenter une discussion sur les difficultés de travailler avec le concept d'identité, le chapitre 15 situe celui-ci dans le contexte des migrations et de la place que l'étiquette « migrant » occupe dans la subjectivité des enquêtés. Pour sa

part, le chapitre 16 propose une analyse sur les adaptations que les Latino-américains mettent en place dans la préservation du soi selon qu'ils considèrent l'expérience de migration comme une menace à leur identité ou pas. Finalement, dans le chapitre 17 nous discutons sur la relation entre l'identité professionnelle des ressortissants latino-américains et leur intégration.

PARTIE 1

La France et la migration

Chapitre I. (Liminaire) : L'évolution des migrations en France

En tant que phénomène mondial, il est rare qu'un pays ne soit pas touché, directement ou indirectement par les migrations. Celles-ci impliquent aussi bien des dynamiques sud-nord que des migrations sud-sud, légèrement plus nombreuses. En ce sens, la France occupe depuis longtemps une place importante comme pays récepteur de migrants, que ce soit en raison de son influence politique ou culturelle, de son rôle dans la colonisation ou de son attractivité économique. C'est pourquoi, la première partie de ce chapitre introductoire cherche à retracer le lien de la France avec les migrations, afin de montrer qu'il s'agit d'un processus de longue date, accéléré surtout à partir du XIX^e siècle, quand les migrations dites « de masse » font leur apparition.

I.1. La France et les étrangers

Au temps des premiers Capétiens, l'autorité royale est limitée à l'Île de France, ce qui constitue un domaine encore modeste⁸. Mais dès ses débuts en tant que royaume, la France a été confrontée à la rencontre avec « l'autre ». Il est entouré de duchés et comtés avec lesquels il faut traiter, pour le commerce, pour des raisons politiques ou encore quand il est question des mariages dynastiques. Dans bon nombre de cas, ces domaines « étrangers » ont une langue et une culture différentes de celle des Francs⁹. Et si au fil des siècles ces différents territoires ont intégré successivement le Royaume de France, les déplacements internes des populations et la présence des étrangers n'ont jamais cessé de faire partie de la vie quotidienne.

Ainsi, les paysans quittent leur village pour vendre leur travail et leurs services ailleurs. En ce qui concerne les étrangers, marchands et banquiers allemands, flamands et italiens s'installent en France dès le Moyen Âge. Il n'est pas rare que les rois soient entourés de conseillers étrangers comme le cardinal Mazarin¹⁰ au temps de Louis XIII ou Necker¹¹, ministre des finances de Louis XVI. Mais des tournants importants arrivent avec la constitution définitive des États-nations, modifiant le statut et la perception sociale des étrangers en France. Jusqu'au XVIII^e siècle, la différenciation entre Français et étrangers

⁸ Senlis et Maintes représentent les limites au nord du royaume, tandis que Sens et Orléans sont les places plus au sud à cette époque-là (Shepherd, 1911).

⁹ A titre d'exemple nous pouvons citer le Duché d'Aquitaine (environ 80 000 km²), avec une superficie beaucoup plus importante que le Domaine Royal, mais aussi avec une langue propre (l'occitan), et une culture caractéristique que l'on peut représenter dans la figure du troubadour.

¹⁰ Giulio Mazarini, mieux connu sous le nom de cardinal Mazarin, fut un diplomate et homme politique né dans le Royaume de Naples. Envoyé en mission en France en 1630, il est pris très vite comme conseiller du cardinal Richelieu. Mazarin succède à son mentor en tant que principal ministre d'État, position qu'il occupe à partir de 1643 et jusqu'à sa mort en 1661 (Larané, 2017).

¹¹ Jacques Necker, originaire de Genève, est un financier et homme politique, ministre des Finances de Louis XVI. Il est d'abord directeur général du Trésor royal, puis des Finances, entre 1776 et 1781. Necker devient ministre d'État en 1787, position qu'il occupe jusqu'au 11 juillet 1789 (Bredin, 2004).

n'a pas d'importance, car le marqueur social est lié à la position sociale que chacun occupe, mais les événements de 1789 changent la donne.

En effet, la Révolution fonde une nouvelle conception de la nation et la figure du citoyen apparaît avec elle. Dans ce processus naissant de concrétion de l'État-nation, la distinction entre citoyens et étrangers devient capitale. Ce sont même les représentations de l'autre qui vont déterminer l'identité des Français. La notion de frontière qui apparaît au début du 19^{ème} siècle, va en ce sens. « Rien de tel auparavant, où le franchissement des frontières d'un Etat était facile, souvent plus facile même que l'entrée dans une ville » (Limousin, 1988a : 10).

C'est dans cette configuration d'États-nations, avec des citoyens bien différenciés de ceux qui ne le sont pas, que la France va connaître l'arrivée de migrations en masse. Un grand besoin de main d'œuvre se fait ressentir à cette époque dans l'agriculture, la mine et particulièrement dans l'industrialisation de la France (avec un développement déjà très significatif à partir des années 1830). Ce besoin de main d'œuvre mobilise la campagne française ; et pas uniquement les hommes, les femmes sont aussi mises à contribution. Mais si la demande en population active s'accroît, la natalité française baisse depuis le début du XIX^e siècle. Comme l'indique la Direction de l'Information Légale et Administrative (DILA), « de 1850 à 1900, tandis que le reste de l'Europe triple presque sa population, celle de la France n'augmente plus » (DILA, 2015). Ces éléments démographiques et économiques entraînent en France une importante immigration des pays voisins qui durera jusqu'en 1914.

Les Polonais par exemple sont surtout embauchés en tant que mineurs dans le nord de la France. Les Anglais participent à l'industrie textile, les chantiers navals et les chemins de fer, parmi eux on retrouve surtout des techniciens hautement qualifiés. De leur côté, les paysans allemands aident à combler le manque laissé par l'exode rural. Si les Belges travaillent dans les mines du nord, ils fournissent également un nombre important de travailleurs saisonniers agricoles, une activité où participent aussi des Espagnols et des Italiens. Ces derniers s'exercent aussi en tant que maçons et ouvriers.

L'embauche des étrangers est relativement « simple » à l'époque, car il suffit de déclarer leur résidence auprès de la mairie pour s'établir en France et y exercer une profession. Cette procédure sera possible jusqu'en 1917 (DILA, op. cit.). Par ailleurs, l'industrialisation intense de la période 1850-1900 et ses besoins d'une main d'œuvre de masse d'origine étrangère, entraîne la rhétorique du « travailleur immigré » dans la population locale (Viet, 2004).

Mais les migrants qui arrivent en France ne sont pas uniquement économiques, il y a aussi ceux qui abandonnent leur pays pour des raisons politiques. Dans ce groupe on identifie des démocrates allemands, des exilés polonais, et à partir des années 1880, la France

accueille aussi des juifs persécutés par l'empire russe. Ces différentes migrations, principalement frontalières, mettent en place les premières chaînes migratoires entre les communes d'origine et les régions françaises où les migrants s'installent. Selon certaines estimations, il y a un peu plus d'un million d'étrangers sur 40 millions d'habitants à la veille de la Grande Guerre (Lequin, 2006).

La forte présence étrangère sur le territoire français, amène la Troisième République à adopter en 1889 une loi qui fixera pour l'avenir le code de la nationalité, le *ius soli*. Ainsi, la loi de 1889 :

« impose la nationalité française dès leur naissance aux enfants d'étrangers nés en France, d'un parent déjà né en France. Pour ceux dont les parents sont immigrés, c'est à leur majorité que la nationalité est attribuée, sauf s'ils y renoncent. Désormais, tous les hommes nés en France doivent faire leur service militaire. Par cette loi, on règle aussi en Algérie la question du déséquilibre croissant entre étrangers et nationaux » (Gruson, 2006).

Dans ce contexte politique, économique et social, la Première Guerre mondiale va amplifier le déficit démographique du pays. La France, contrainte de mobiliser ses jeunes hommes sur le front, est confrontée à un manque de main d'œuvre généralisé (usines, chantiers, champs...). Ce manque est aggravé par le retour d'une partie des travailleurs étrangers dans leur pays d'origine. L'appel à la main d'œuvre féminine n'étant pas suffisante pour répondre aux besoins du pays, l'État prend les choses en main, avec une politique d'immigration beaucoup plus active et volontaire. Il crée un service de l'immigration et va quérir des travailleurs dans tous les pays méditerranéens, à commencer par l'Espagne avec plus de 150 000 immigrés (Viet, op. cit.). Comme cette mesure reste insuffisante, l'État se tourne aussi vers ses colonies, « 600 000 hommes issus de l'Empire colonial français viennent contribuer à la défense d'une 'patrie' que la plupart d'entre eux découvrent alors » (ASIAD, 2013).

A ce sujet, il n'est pas inintéressant de rappeler que l'armée coloniale recrutait déjà sur place dès les débuts de la colonisation. La première compagnie de tirailleurs sénégalais est créée en 1823 et en 1857 un décret met en place le premier bataillon (Coquery-Vidrovitch et Moniot, 2005). Pour le transfert en métropole, c'est le Ministère des Colonies qui se charge de l'organisation. Parmi les différentes provenances on retrouve des Algériens, Marocains, Sénégalais et Tunisiens, Annamites, Malgaches et même des Chinois (Lequin, op. cit.). En ce qui concerne les populations asiatiques, il s'agit des premiers travailleurs originaires d'outre-mer à débarquer sur le sol français. Il s'agit aussi de l'émergence de nouvelles chaînes migratoires qui ne feront que se renforcer tout au long du siècle.

Dans l'après-guerre, l'effort de reconstruction est très important et l'économie plutôt florissante. Face à d'importants progrès économiques, la main d'œuvre est à nouveau insuffisante en raison d'un sous-peuplement encore sévère. Si le recours aux autochtones des colonies reste limité, plusieurs secteurs comme la sidérurgie, le bâtiment, les mines, les industries mécaniques mais aussi les services et les travaux publics accueillent une immigration de masse espagnole, italienne et polonaise (Limousin, op. cit.). La carte de travail devient obligatoire et met fin à la libre circulation.

A cette migration motivée pour des raisons économiques s'ajoute celle d'ordre politique. La France accueille des juifs d'Europe centrale victimes des nazis, des réfugiés arméniens et russes, des antifascistes italiens et des républicains espagnols. Mais si la France devient un asile généreusement ouvert pour les réfugiés, c'est aussi parce que son développement économique en dépend. L'immigration coloniale se développe aussi, avec l'Algérie comme origine principale. La conjonction de tous ces éléments dans les années 1920 fait de la France, au début de la décennie suivante, le premier pays d'immigration au monde, devant les États-Unis.

Toujours dans un souci de repeuplement, le parlement adopte en 1927 une loi qui assouplit l'accès à la nationalité française. Désormais, trois ans de séjour suffisent (au lieu de dix), pour pouvoir faire une demande de naturalisation. Par ailleurs, une femme française qui épouse un étranger n'est plus obligée de prendre la nationalité de son mari. Malgré cela, la population de la France va stagner jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, en raison des nombreux départs des immigrants. A ces retours accélérés dans les années 1930 du fait de la crise économique, de la montée de la xénophobie et de l'approche de la guerre, s'ajoute la dénatalité, qui n'a fait que s'aggraver (Lequin, op. cit.).

Avec l'éclatement de la Seconde Guerre mondiale, la France a recours, comme en 1914, aux travailleurs et à quelques 120 000 soldats coloniaux. Malgré leur engagement à côté des troupes françaises, les étrangers seront les premiers perdants après la défaite contre l'Allemagne. Elle décide de leur sort et beaucoup d'entre eux sont envoyés dans des camps nazis, le plus souvent de l'autre côté du Rhin. Les troupes coloniales, quant à elles, sont internées dans des camps établis sur le sol français¹². Parallèlement à cela, une politique de discrimination institutionnelle à l'égard des étrangers se met en place sous le gouvernement du Maréchal Pétain. Il livre les juifs d'origine étrangère aux Allemands, annule par voie rétroactive 15 000 naturalisations obtenues sous le Front populaire et interdit l'accès à la fonction publique aux enfants de père étranger (Lequin, op. cit.).

¹² Pour ne donner qu'un exemple « jugés indésirables en Allemagne en raison de leurs origines, Sénégalais, Indochinois, Nord-Africains sont emprisonnés par les nazis dans les *Frontstalags* à Orléans, Chartres ou encore à Montargis pour éviter la propagation de maladies tropicales et "toute contamination raciale" » (Collignon et Blanchard, 2010 :7).

Il n'est donc pas surprenant qu'Espagnols, Italiens et Polonais soient nombreux à rejoindre la Résistance Française, où ils jouent un rôle important. On retrouve aussi les soldats coloniaux qui ont échappé à la défaite. Cela explique pourquoi au moment de la libération de Paris le 25 août 1944, ce sont les républicains espagnols de la II^e Division Blindée du Général Leclerc qui entrent dans la ville sur des engins baptisés d'après des batailles de la guerre civile : *Guadalajara, Brunete, Madrid, Teruel, Guernica* (Mesquida, 2011). Pour sa part, Marseille est libérée par des soldats algériens et marocains (Gruson, op.cit.). Ainsi, la participation des armées coloniales dans la 2^{ème} Guerre Mondiale ne doit pas être sous-estimée. En effet, « on estime à cent trente mille les indigènes — maghrébins ou originaires d'Afrique noire — ayant intégré l'Armée française et ayant tenu un rôle non négligeable dans la libération de la France » (Collignon et Blanchard, 2010 :7).

Du côté de l'Etat, jusqu'en 1945 nous ne pouvons pas parler de vraies politiques d'immigration en France, mais des mesures prises ponctuellement. A partir de l'après-guerre, une véritable intervention de l'État dans ce domaine débute avec la création de l'Office National d'Immigration (ONI) et du Code de la Nationalité (DILA, op. cit.). A la sortie de la guerre la France manque de force de travail, malgré une nette hausse de la fécondité des Françaises dès 1942. Ainsi, le gouvernement signe des accords avec des pays fournisseurs de main d'œuvre, à commencer par l'Italie en 1946. Il y aura aussi l'Espagne en 1961, le Portugal en 1963, la Yougoslavie en 1965, et un peu plus tard la Turquie et les anciens protectorats du Maroc et de la Tunisie. Mais très vite,

« l'État perd le contrôle des entrées. D'une part, les règles de 1945 ne s'appliquent pas aux immigrés venus de l'Union française¹³. D'autre part, la croissance des 'Trente Glorieuses' réclame une main d'œuvre toujours plus nombreuse. [...] En 1968, 18% des entrants seulement passe par l'ONI » (Gruson, op. cit.).

Et c'est justement en 1968 que les Espagnols deviennent la population migrante la plus nombreuse en France, prenant la place des Italiens. Ils occupent cette position de façon éphémère, car la forte immigration portugaise qui débute dans les années 60, les fait devenir en 1975 le groupe étranger le plus important, avec 750 000 immigrés. Ainsi, l'affluence de Portugais, Espagnols et Yougoslaves contribue à maintenir une migration principalement européenne sur l'Hexagone. En même temps, une immigration coloniale et postcoloniale commence à s'installer. Les Algériens peuvent circuler librement entre l'Algérie et la Métropole dès 1947, et leur installation en France va s'amplifier après l'indépendance¹⁴. Après les Espagnols et les Portugais, les « Maghrébins » (Algériens, Marocains et Tunisiens) deviendront les figures emblématiques de l'immigré. Deux-tiers d'entre eux travaillent dans le bâtiment, les travaux publics, la sidérurgie, les mines, l'industrie et l'automobile.

¹³ A partir de 1946, ce terme désignait la France métropolitaine et « ses dépendances extérieures antérieurement connues sous les noms de colonies et de pays de protectorat » (Général Catroux, 1953 : 233-234).

¹⁴ Ils sont 700 000 en 1975.

Dans ce contexte, trois faits marquent la fin des « Trente Glorieuses » : la guerre du Kippour, le premier choc pétrolier et une chute franche de la fécondité dans l'ensemble du monde occidental (Lequin, op. cit.). L'économie française entre en récession et le gouvernement suspend l'entrée de travailleurs étrangers permanents. Par ailleurs, il exerce « un contrôle rigoureux des entrées et des séjours » et encourage, dès 1977, les « retours volontaires des immigrés dans leur pays d'origine » (DILA, op. cit.). Après 3 ans de la mise en place de cette mesure, quelques 58 000 immigrés étaient repartis : on compte parmi eux 40% de Portugais, 26% d'Espagnols et 3,7% d'Algériens (Viet, op. cit.). Malgré une ambiance économique et sociale plutôt tendue, le regroupement familial permet aux Africains, Maghrébins et Yougoslaves, travailleurs seuls jusque-là, de s'installer avec leurs familles, le plus souvent dans les cités de transit, plus rarement dans des HLM.

Comme elle l'a fait par le passé, la France continue à recevoir des exilés. Veillant à l'application des accords et des conventions internationaux concernant la protection des réfugiés, l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) délivre le statut de réfugié à quatre demandeurs sur cinq. En plus des républicains espagnols il y a les exilés de l'Europe de l'est et ceux issus des dictatures latino-américaines. Concernant ces derniers, c'est la première fois qu'un contingent aussi « nombreux » est présent en France. Jusqu'aux années 1960, il s'agit surtout de quelques artistes, étudiants et intellectuels qui font de courts séjours avec une certaine régularité.

La présence de cette nouvelle catégorie, les réfugiés politiques, marquera l'image que les Français se feront des *Latinos*, sans doute en raison de leur insertion dans des institutions françaises de recherche et d'enseignement et leur immersion au sein des réseaux militants de gauche. Il s'agit d'une insertion dans la société française qui donne à leur présence un écho très surdimensionné (Rolland et Touzalin, 1995). Si la première vague de migration latino-américaine arrive en France dans un contexte peu propice à l'accueil, la supposée proximité culturelle « latine » et le faible poids numérique permettent une réception plutôt chaleureuse.

Mais les Latino-américains ne sont pas les seuls réfugiés à demander asile en France. Les ainsi appelés *Boat-people*, arrivent en masse au milieu des années 1970 en provenance du Vietnam, Cambodge et Laos¹⁵. Dans la Région Centre, par exemple, il y a une « mise en place de dispositifs spécifiques d'accueil : centres provisoires d'hébergement (CPH) puis centres d'accueil des demandeurs d'asile (Cada), notamment à Tours et Châteauroux » (Collignon et Blanchard, 2010 :9). Pourtant, si le nombre de

¹⁵ 150 000 d'entre eux sont accueillis dans des centres d'hébergement dispersés (Gruson, op. cit.).

demandeurs d'asile venus de toutes les régions du monde n'a cessé d'augmenter (ils sont 18500 en 1976, 80000 en 2015¹⁶), le statut de réfugié est de plus en plus difficile à obtenir.

Avec une telle reconfiguration des flux migratoires et leur pérennité dans le temps, la société française prend conscience, à partir des années 1980, que les migrants ne sont pas, ou plus, des travailleurs ou des réfugiés temporaires. Au contraire, dans un bon nombre de cas il s'agit de personnes installées pour le long terme. L'état s'intéresse ainsi à créer des mesures pour faciliter l'intégration des étrangers déjà présents sur le territoire. Une d'entre elles, très symbolique, est la régularisation de 150 000 personnes en 1981. Allant dans le même sens, un titre unique de séjour et de travail est mis en place à partir de 1984, il est accessible après 3 ans d'installation en France.

De ce fait, les immigrés et leurs enfants sont devenus une composante de la société française depuis quelques décennies, même si ce processus n'est pas exempt de tensions. Des signes d'ouverture à une France diverse voient le jour avec le mouvement « beur » et la mode « black ». La coupe du monde de football en 1998 donne l'illusion d'un métissage assumé avec une équipe française « black, blanc, beur ». Pourtant, ces manifestations sociales de tolérance à la diversité coexistent avec une ségrégation entre les établissements scolaires et les quartiers délabrés où les familles d'immigrés vivent en *ghettos* et subissent le chômage.

En tant que pays d'immigration, la France doit affronter les défis que la présence des populations venues d'ailleurs lui posent, particulièrement en ce qui concerne l'égalité républicaine. Si cette synthèse historique sur l'évolution des migrations en France peut donner l'impression d'être de surcroît, elle nous semble essentielle pour comprendre le contexte dans lequel les nouveaux migrants, ceux arrivés à partir des années 1980, s'insèrent.

Pour ce qui est des Latino-américains, leur présence récente et encore assez discrète leur épargne des tensions qui concernent d'autres populations étrangères. Nous pouvons même dire que, pour une société très attachée à l'homogénéité sociale, leur diversité est plutôt bien perçue. Mais hormis cet avantage, ils sont soumis aux mêmes politiques d'immigration que les autres étrangers venus de pays extérieurs à l'Union européenne. Ainsi, appréhender la dynamique sociale du pays d'accueil vis-à-vis des migrants permet de mieux comprendre la façon dont un groupe précis, les Latino-américains, s'insère et s'intègre dans une société qui est culturellement éloignée de soi.

Avant d'aller plus loin dans notre travail et une fois cette succincte chronologie des migrations en France présentée, nous considérons qu'un éclaircissement sur certains

¹⁶ Près de 74500 sont des premières demandes (mineurs inclus), pour le reste il s'agit de réexamens (Ministère de l'Intérieur, 2016a).

termes couramment utilisés dans les études sur les migrations est nécessaire. Non seulement parce qu'il nous semble important d'expliquer notre choix, mais surtout pour expliciter la connotation sociale et la charge idéologique qu'ils peuvent avoir.

En effet, utiliser un mot au lieu d'un autre pour se référer au même fait, montre à quel point les mots, les expressions ou même les tournures, sont loin d'être neutres. Ils sont, au contraire, idéologiques et créateurs de réalité car, plus les mots sont utilisés, plus ils arrivent à s'imposer dans l'imaginaire collectif. Nous croyons qu'il existe une lutte des mots qui reflète celle de visions du monde différentes, dans la mesure où tous les mots ont un sens (Besancenot, 2016). C'est cette discussion que nous proposons dans la section suivante.

I.2. Etranger, migrant, immigré, émigré, utiliser le terme qui convient

Le domaine des migrations n'est pas à l'abri d'une manipulation dans les discours politique et médiatique. C'est pourquoi, sans prétendre faire une analyse sémantique du langage utilisé pour parler des migrations, nous voulons être clair sur l'utilisation que nous ferons d'un certain nombre de termes dans la thèse.

Concernant le vocabulaire des migrations il y a quelques concepts qui, par leur usage, sont devenus banals mais qui méritent d'être explicités. Etranger, migrant, immigré, émigré, entre autres, sont des mots qui font partie du langage quotidien dans les médias ou les administrations publiques, parfois sans questionner son utilisation. Pour commencer, nous voulons les distinguer à partir des définitions données par le dictionnaire Larousse (Rohmer et Willerval, 1988) :

- Etranger : qui n'appartient pas à la nation, à la famille, au groupe.
- Migrant : personne qui effectue une migration.
- Immigré : personne qui vient dans un pays pour s'y fixer d'une manière temporaire ou définitive.
- Emigré : personne qui a quitté son pays pour s'établir dans un autre.

Les quatre termes ci-dessus pourraient être équivalents dans certains cas, pourtant, dans le contexte social il y en a qui sont plus utilisés que d'autres. En France, l'usage du vocabulaire relatif aux migrations est basé sur les définitions établies par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), qui fait une claire distinction entre *étranger* et *immigré*. Ainsi, un étranger est une personne qui n'appartient pas à la nation française, « soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). [...] Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment) » (Insee, 2016a). Pour l'Insee, étranger et immigré ne sont pas *forcément* synonymes. Pourtant, d'après la définition du Larousse les deux mots sont proches, et surtout, non excluants. Mais l'Insee est catégorique quant à la différence. Pour cet organisme, un immigré :

« est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. [...] Certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré » (Insee, 2016b).

Deux points attirent notre attention concernant ces conceptualisations. Le premier est lié à la distorsion de sens que l'Insee fait de ces deux termes. Dans leur acception la plus simple, un étranger, celui qui n'appartient à la nation (française dans ce cas), est un immigré quand il vient s'installer, de manière temporaire ou définitive, dans un autre pays. Pourtant, quand il les définit, l'Insee cherche à les dissocier, les considérant comme deux catégories parfois excluantes entre elles.

Quelle utilité peut-il y avoir dans cette distinction ? La réponse se trouve dans la nuance : tandis qu'un étranger peut changer de statut (acquérir la nationalité française), la qualité d'immigré est permanente, peu importe la nationalité. Ainsi, dans le cas de la France, les immigrés et leurs enfants restent dans une catégorie facilement identifiable et considérée à part. Mais outre cette identification précise des étrangers naturalisés, nous ne voyons pas l'utilité d'une telle différenciation. Par ailleurs, faire diverger le sens de ces termes leur attribue une charge idéologique : un étranger l'est du fait qu'il possède une autre nationalité que la française ; d'après l'Insee, l'immigré l'est pour toujours, non seulement parce qu'il est né à l'étranger et s'est installé en France, mais parce qu'il ne perdra jamais ce statut, même dans le cas où il obtiendrait la nationalité française.

Le deuxième point qui nous interpelle concerne le manque de définitions des autres deux termes : en effet, l'Insee n'a pas une définition précise du terme migrant ni de celui d'émigré. En tout cas, elles ne sont pas aussi claires que pour les termes étranger et immigré. Le manque de définition pour les émigrés nous interpelle spécialement, dans la mesure où les statistiques que l'Insee élabore sur les migrations concernent non seulement le nombre de personnes qui arrivent en France, mais aussi celles qui quittent le pays, une donnée indispensable pour calculer le solde migratoire d'un pays. Si ces informations existent, l'Insee semble incapable de trancher quant au mot qui convient le mieux pour désigner les personnes françaises qui partent à l'étranger.

Comme il est indiqué dans un rapport datant de 2015 :

« La présence française à l'étranger est difficile à mesurer en raison de l'absence de définition institutionnelle ; les différents termes utilisés le montrent : expatriés, "Français" établis hors de France, "Français" de l'étranger, ressortissants français

à l'étranger ». Par ailleurs, [...] « quelle que soit l'acception retenue, aucune source exhaustive n'existe » (Brutel, 2015 :4).

Pour les immigrés, l'Insee se base sur la définition donnée par le Haut Conseil à l'intégration (HCI) avec une mission logiquement orientée vers ceux qui viennent s'installer en France, pas vers ceux qui partent. Par ailleurs, nous remarquons que, parmi les concepts utilisés pour désigner les personnes qui quittent le territoire français, celui d'émigré n'apparaît pas. Pourtant, il est l'antonyme exact du terme d'immigré, définit avec précision et largement utilisé par l'Insee. Dans le rapport auquel nous faisons référence, l'auteure jongle entre les mots « expatriés » et « Français résidant à l'étranger ». Ce dernier terme considère 'les Français' comme les personnes nées en France, mais il reste problématique, car comme le même rapport l'affirme : « la référence à la nationalité est délicate, puisque l'on estime que 45 % des expatriés ont une double nationalité » (idem).

Pourquoi est-il si compliqué d'utiliser un terme précis pour désigner la population qui quitte la France ? Pour ce qui est du mot émigré, il nous semble que le choix de l'Insee de ne pas l'utiliser est lié au fait qu'il ne permet pas de faire une claire différence entre les Français nés en France et ceux devenus Français par acquisition. La référence à la nationalité empêcherait ainsi d'avoir des données précises. Pourtant, si l'Insee n'arrive pas à trouver une expression adéquate pour cette catégorie migratoire, l'un des termes mentionnés dans le rapport, celui d'expatrié, est le vocable privilégié dans le langage politique et médiatique. Il vient des mots grecs *exo* (en dehors de) et *patrida* (le pays).

Au-delà du fait qu'il s'agit d'un terme peu précis pour étudier les migrations, justement parce qu'il fait abstraction de l'expérience migratoire¹⁷, la connotation sociale que l'on donne aux expatriés, exclu de fait une bonne partie des personnes qui migrent dans un autre pays. Certes, utiliser le mot 'expatrié' ou 'immigré' pour parler d'une personne dépend surtout de la position que l'on occupe, selon qu'il s'agit d'un compatriote installé à l'étranger ou que l'on parle d'un étranger installé dans notre pays. Mais le sens le plus répandu qu'on lui donne socialement nous permet d'affirmer que ce terme n'est pas toujours utilisé avec précision.

Dans un rapport mondial de HSBC, « Expat Explorer » (2017), les étrangers qui ont participé à l'enquête appartiennent à 159 pays différents, impossible dans ce cas de les considérer tous comme des 'expatriés', si l'utilisation de ce terme dépend en effet de la position que l'on occupe pour parler des étrangers. Un prétendu niveau d'études plus élevé ne justifie pas, non plus, l'application de ce mot sur une certaine catégorie

¹⁷ Un expatrié est une personne qui a quitté sa patrie, volontairement ou sous la contrainte, mais dans cette définition il n'y a aucune référence au déplacement dans un autre pays pour s'y établir, que ce soit de façon temporaire ou définitive.

d'étrangers, car comme il est démontré dans de nombreuses études (c'est aussi notre cas) ceux qu'on désigne comme 'immigrés' sont de plus en plus qualifiés.

Concernant les raisons pour émigrer, les principales réponses données par les 'expatriés' dans l'étude déjà citée, correspondent à celles exprimées par bon nombre des ressortissants qu'on appelle 'immigrés' : l'amélioration de leur qualité de vie et de leurs perspectives professionnelles et avoir un meilleur revenu. Pourtant, le mot expatrié est surtout utilisé pour parler d'une population majoritairement blanche ou européenne, issue d'une classe sociale plutôt aisée et avec des contraintes légales rares ou inexistantes concernant leur mobilité internationale.

L'usage du mot 'expatrié' en tant que terme qui fait référence à un profil de migrant bien précis, est mis en évidence dans un article du journal *The Guardian* (Koutonin, 2015), repris dans le milieu francophone par l'hebdomadaire L'Express (Garcia, 2015). Les deux versions de l'article portent le même titre : Pourquoi les Blancs sont des 'expats' (expatriés) et les autres des 'immigrés' ? L'argument principal est que, pour une majorité de personnes, quand ils s'installent à l'étranger, les Arabes, les Asiatiques et les Africains sont appelés des immigrés, tandis que les Européens qui se trouvent dans la même situation sont appelés des 'expats'. Il s'agit, pour ces articles, d'habitudes de langage bien ancrées, des clichés, voire du racisme qu'il faut déconstruire.

Effectivement, nous avons constaté que cette utilisation biaisée du terme expatrié n'est pas une exception. Le Figaro (Collomp, 2017) par exemple, utilise ce mot quand il évoque une réunion sur le Brexit à Bruxelles, où « Teresa May joue les expatriés ». Pourtant, la situation évoquée ne concerne pas uniquement des Français, mais tous les ressortissants de l'Union européenne installés au Royaume-Uni. Pour sa part, Les Echos (Boyer, 2017) emploie le mot dans un article qui s'intéresse à « ce que les expatriés reprochent à Paris ». Si c'est la France qui accueille ces étrangers, ils ne peuvent pas être appelés des expatriés. Dans les deux cas, nous constatons que l'utilisation de ce mot correspond à celle décrite par Koutonin et Garcia.

Nous insistons, il s'agit de publications francophones situées dans le contexte français. C'est pourquoi l'utilisation du mot expatrié dans l'article du Figaro est incorrecte – ou pour le moins très imprécise –. En effet, il n'est pas possible de parler des 3 millions de ressortissants européens installés au Royaume Uni en tant qu'expatriés, car seulement 300 000 le sont à juste titre (dans le sens où ils détiennent la nationalité française). Dans le deuxième cas, l'amalgame entre expatrié et ressortissant blanc ou européen est encore plus flagrant. Pour ces personnes qui ne possèdent pas la nationalité française, le choix du terme expatrié est erroné. Pourtant, il est choisi au lieu d'autres comme étranger ou immigré, ce dernier étant le mot le plus adéquat pour parler des personnes non françaises qui vivent et travaillent à Paris.

Pour notre part, nous privilégions les termes 'étranger' et 'migrant'. Deux raisons animent ce choix. La première est liée à une relative neutralité de ces mots, même si, nous le savons, les mots ne sont jamais complètement neutres. Dans leur sens premier, les termes choisis expriment deux conditions ou situations de vie : l'étranger étant une personne qui n'appartient pas à un groupe, à une nation ; le migrant, une personne qui effectue une migration. Ces définitions décrivent exactement la situation des ressortissants *latinos* en France.

La deuxième raison est liée au respect que nous voulons donner aux expressions employées par les personnes interviewées quand elles se définissent vis-à-vis des Français. Puis, au fait que, dans le cadre de la traduction des entretiens, nous tenons à rester fidèles au langage utilisé par les participants. En effet, dans leurs témoignages, une majorité de Latino-américains utilise le mot *extranjero* (étranger) pour évoquer leur statut et leur parcours en France. Si quelques-uns s'assument comme *migrantes* (migrants), rares sont ceux qui emploient le terme *inmigrado* ou *inmigrante* (immigré)¹⁸. Par ailleurs, quand ce dernier mot est utilisé, c'est pour parler des autres étrangers, jamais pour se référer à leur propre condition en tant que tels.

De ce fait, nous cherchons à rester fidèles au langage employé par les informateurs afin de respecter, autant que possible, leur perspective « dans laquelle la signification de l'action sociale pour les acteurs eux-mêmes est primordiale et prend le pas sur celle du chercheur, mais ne l'ignore pas » (Pole et Morrison, 2003 :4). Ainsi, si nous avons fait le choix d'utiliser les termes 'étranger' et 'migrant' pour parler des Latino-américains installés en France, les expressions expatriés et immigrés peuvent apparaître dans la thèse, notamment dans le cadre des citations.

Une fois achevé cet éclaircissement terminologique, nous voulons amener notre discussion sur l'intérêt que les populations latino-américaines ont suscité dans le contexte des études sur les migrations en France.

I.3. Les Latino-américains dans les études sur les migrations en France

La migration latino-américaine en Europe est un phénomène qui montre une croissance quantitative assez importante ces dernières années. En effet, « les immigrants latino-américains qui se sont installés majoritairement dans le sud du continent européen, constituent le groupe migrant avec la croissance la plus rapide pendant la dernière décennie » (Cebrián, Bodega et Martín-Lou, 2012 :396). Comme le constatent certains spécialistes (Yépez et Herrera, 2007), ce sont l'Espagne, l'Italie et le Portugal, les pays qui ont accueilli le plus de migrants originaires de l'Amérique latine, en raison « des liens historiques, linguistiques et culturels qui les unissent, et aussi parce qu'il existe une

¹⁸ Le mot *expatriado* (expatrié) existe en espagnol, mais il est intéressant de noter que ce terme n'est utilisé par aucun de nos interviewés.

certaine facilité (de ces migrants) pour entrer en tant que touristes, même dans les cas où un visa est exigé » (Ruíz, 2006 :5).

Bien que discret, le poids numérique croissant des Latino-américains en Europe commence à être visible dans la littérature sur le sujet. Comme nous allons le montrer, la France n'est pas l'exception, plusieurs thématiques ont vu le jour depuis les années quatre-vingt et ont nourri les recherches d'un nombre non négligeable de spécialistes. Si les études françaises intéressées par les migrations latino-américaines se sont diversifiées ces dernières années, trois axes de recherche semblent « infatigables » : les dictatures sud-américaines et leurs réfugiés politiques, la nouvelle vague des migrants économiques, et l'identité, analysée sous plusieurs angles : affirmation identitaire, troubles de l'identité, changement identitaire, etc.

A partir d'une analyse sur la bibliographie existante, González (2007a) fait un constat en ce sens. L'auteure identifie trois types d'études : les historiques, celles sur l'exil politique et intellectuel, et celles sur la migration économique. D'après l'auteure, on y relève un 'manque d'intérêt' pour les études migratoires latino-américaines en France. D'un point de vue historique, ce désintérêt s'explique « parce que l'histoire sociale se pense dans l'optique de l'histoire nationale, et de son côté, l'unité nationale se conçoit en termes mythiques. Dans ce mythe, la figure de l'étranger n'existe pas » (op. cit. :140). González soutient cette affirmation en tenant compte du lien que le milieu académique français a établi entre la migration et le passé colonial. Ainsi, hormis le cas d'Haïti, les migrations latino-américaines vers la France sont plutôt absentes parce qu'elles ne répondent pas à « une histoire antérieure de colonisation française, celle qui centralise aujourd'hui l'attention des spécialistes »¹⁹ (op. cit. :158).

Concernant les profils des migrants, tandis qu'Olga González (2007b) fait allusion à une transition entre les réfugiés politiques et les migrants économiques, Bassarsky (2007) parle d'une diversification dans les catégories : en plus des réfugiés politiques des années 1960-1970, à partir des années 1980 il y a aussi la présence d'une autre migration, plutôt forcée et de type économique. Mais il est clair que ce sont les migrants de la 'première vague' (les réfugiés du Cône sud) qui prévalent. Dans le cas de cette thématique en particulier, González (2007a) identifie trois types d'études :

1. Celles qui, centrées sur le cône sud, cherchent à donner une idée générale du phénomène migratoire latino-américain comme une conséquence des dictatures et des coups d'état dans la région.
2. Des recherches spécifiques sur l'exil et le retour des Chiliens. Ce qui est justifié par leur poids numérique parmi les réfugiés politiques latino-américains en France.

¹⁹ Cette situation a été également mise en avant par Bassarsky (2007).

3. Des études qui abordent le cas des réfugiés politiques originaires du Brésil et de l'Argentine²⁰.

Ainsi, le nombre important de recherches intéressées par cette thématique confirme sa spécificité et sa persistance dans le temps. En effet, même si ce flux migratoire s'est interrompu à la fin des années quatre-vingt avec le retour de la démocratie dans les pays sud-américains, le sujet est toujours d'intérêt en France.

I.3.1. Les réfugiés politiques sud-américains

Une pionnière dans ce champ est Ana Vasquez, Chilienne installée à Paris depuis 1974. Son œuvre, très prolifique, aborde plusieurs thématiques liées aux réfugiés politiques venus en France dans les années quatre-vingt. Plusieurs de ses travaux (1992), (1989), (1983) analysent l'expérience psycho-sociale de l'exil distinguant trois étapes : le traumatisme et le deuil, le sentiment de culpabilité, et le processus de transculturation qui est vécu comme un début dans l'intégration du point de vue des exilés. Malgré cela, ce processus est suivi par un désir de retour au pays.

Sans prétendre faire une révision exhaustive de son œuvre, il est important de mentionner qu'un autre sujet important dans ses recherches est celui de l'éducation en contexte migratoire. Les enquêtes menées portent sur plusieurs expériences liées à l'école. Ainsi, Vasquez aborde le bilinguisme chez les enfants des exilés et ses effets à l'école et dans le contexte familial (1991) ; la cantine scolaire comme moyen de socialisation aux normes françaises mais qui se révèle comme un contexte où les enfants étrangers éprouvent le plus de mal à s'intégrer (1986) ; ou encore, les difficultés scolaires et d'adaptation dans le pays d'accueil chez les enfants de réfugiés et d'immigrés, ainsi que les problèmes familiaux que cette nouvelle situation suscite (1979).

Dans les années 2000, la publication espagnole *Anuario de Estudios Americanos* consacre son premier numéro du volume 64 (2007), aux exiles latino-américains en France avec cinq articles. Loin de la ressemblance « naturelle » entre l'Amérique et la France, suggérée par Olga González (2007a), Pilar González Bernaldo commence la présentation du dossier en affirmant que la France représentait un destin européen pour les réfugiés politiques sud-américains même s'ils n'existaient pas des liens forts de fraternité avec les nations latino-américaines.

Parmi les articles du dossier, deux auteurs travaillent sur les exilés uruguayens, un cas peu abordé dans les études sur les réfugiés politiques latino-américains en France. Ainsi, Denis Merklen (2007) analyse la subjectivité des réfugiés uruguayens arrivés en France

²⁰ Même si c'est moins connu, on peut inclure dans cette série le cas des réfugiés « issus » de la dictature uruguayenne de Juan María Bordaberry (1973-1985).

dès les années 70. D'après l'auteur, l'appartenance à des mouvements révolutionnaires de gauche aurait provoqué un éloignement de l'ordre social établi, même avant l'exil. Cette rupture est renforcée par le départ forcé du pays d'origine et perpétuée par la condition de « réfugié politique ».

Pour sa part, Vania Markarian (2007) s'intéresse aux changements opérés en Uruguay à la suite de l'ouverture démocratique à partir de 1980. L'auteure constate une transition du militantisme depuis l'exil, vers une implication dans la politique interne uruguayenne, contexte à partir duquel désormais, ont lieu la plupart des initiatives des mouvements de gauche. La période de transition (1980-1984) a redéfini le sens global des activités transnationales menées par les exilés en fonction de la politique nationale de gauche.

Les deux dernières publications du dossier traitent la question des exilés argentins et chiliens. Marina Franco (2007) analyse les discours d'anciens réfugiés politiques argentins qui ont vécu leurs années d'éviction en France, afin de découvrir les différents sens que ces éléments discursifs et les silences dans les témoignages permettent d'attribuer à l'exil. Le texte identifie aussi un surcroît de sens en ce qui concerne le concept et l'identité d'« exilé ».

De son côté, Fanny Jedlicki (2007a) s'intéresse à l'auto-perception des exilés chiliens en tant que réfugiés politiques en France ou en qualité de *retornados* dans leur pays d'origine. Les Chiliens en France, hautement valorisés en tant qu'idéaltype de l'exilé politique et reçus avec un accueil exceptionnel, perdent cet « état de grâce » à la deuxième génération. Les enfants des exilés qui ont décidé de retourner au Chili sont « le plus souvent mal perçus, mal compris, stigmatisés sinon rejetés par une majorité des Chiliens restés au pays » (Jedlicki, 2007a :104)²¹. L'étude de Jedlicki montre aussi les difficultés d'insertion sociale et professionnelle, que les *retornados* et leurs enfants éprouvent quand ils décident de rentrer au Chili. L'auteure conclut qu'il s'agit d'une migration de retour dans un pays qui, étant le leur, semble pourtant assez « étranger » en raison des transformations opérées pendant et après la dictature (Jedlicki, 2007b).

Pour célébrer les quarante ans de la présence chilienne en France, la revue Hommes et Migrations, dans son numéro 1305 intitulé « L'exil chilien en France », propose plusieurs articles qui réfléchissent autour de cet événement « emblématique dans l'histoire française » (Poinsot, 2014 :1). Les textes réunis retracent les étapes et les caractéristiques de cette migration forcée, ils montrent les différents visages d'un exil qui se prolonge et culmine parfois par le retour au pays tant attendu et finalement, ils témoignent sur les apports littéraires et culturels des Chiliens dans la société française.

²¹ L'auteure approfondie son analyse concernant la relation entre les *retornados* et leur pays d'origine dans sa thèse de doctorat (2007b).

Dans le même registre, la thèse d'Yvette García²² (2014) analyse les trajectoires de plusieurs exilées chiliennes. García enquête sur la vie que ces femmes menaient avant l'exile, les conditions particulières de leur arrivée en France, leur processus d'intégration dans la société d'accueil et la façon dont elles vivent à présent. Dans le groupe d'interviewées il y a des femmes qui sont restées en France et d'autres qui ont décidé de rentrer au Chili.

Ainsi, les travaux que nous venons de présenter confirment que l'étude des réfugiés politiques est l'axe de recherche le plus récurrent en France, en tout cas en ce qui concerne les migrations latino-américaines²³. S'il est vrai que les réfugiés politiques ont un vrai poids numérique et surtout une grande visibilité sociale, ils ne constituent pas la catégorie migratoire latino-américaine la plus nombreuse en France.

I.3.2. Vers une diversification des profils migratoires ?

Concernant les autres migrations, la révision bibliographique faite par Olga González, montre clairement qu'il y a très peu d'études qui se penchent sur la migration économique des populations latino-américaines qui viennent s'installer dans l'hexagone. Un des arguments donnés par González est lié à l'imaginaire français, selon lequel il y aurait « une affinité naturelle entre les sociétés sud-américaines (latino-américaines²⁴) et la France, comme opposition à la distance culturelle qui les sépare des pays anglo-saxons, particulièrement des États-Unis » (González, op. cit. :140).

Cette idée est étroitement attachée au mythe de 'l'unité nationale', selon lequel on assume une absence de conflit avec la société d'accueil (le manque d'intérêt sur les migrants latino-américains est ainsi justifié). La deuxième raison est d'ordre statistique, dans la mesure où il s'agit d'« un phénomène de petite ampleur aussi bien par rapport aux principales destinations de l'émigration latino-américaine que par rapport aux origines plus importantes de l'immigration en France » (Bassarsky, op. cit. :142).

A partir des années 2000, plusieurs études ont essayé de rendre compte de l'expérience migratoire des Latino-américains installés en France à partir de thématiques comme l'intégration, le choc culturel ou l'identité. Cette logique a produit plusieurs travaux qui abordent des cas particuliers de communautés de *Latinos* établies dans une ville spécifique en France ou en choisissant une nationalité spécifique.

²² Thèse soutenue à l'Université de Strasbourg en décembre 2014.

²³ L'ouvrage dirigé par Piero Galloro (2010), *L'exil des sud-américains en Europe francophone*, qui rassemble dix travaux sur les réfugiés politiques du Cône Sud, confirme l'importance que les universitaires français accordent au sujet.

²⁴ Je rajoute le terme 'latino-américaines' dans la mesure où cette affirmation me semble valable pour toute l'Amérique latine et pas uniquement pour la partie sud du continent.

Le travail de Marysol Patiño (2005), adopte cette optique pour étudier les représentations sociales, les perceptions et les imaginaires que de jeunes équatoriens se font de la France. Les enquêtés habitent dans quatre villes françaises, Metz, Nancy, Paris et Nantes ; la plupart d'entre eux ont une situation régulière. Plusieurs sont issus des *Otavaleños*, un peuple indigène qui vend de l'artisanat ou qui fait de la musique, mais il y a aussi de jeunes métis qui s'auto-définissent comme 'artistes' et qui étudient et travaillent.

Dans son analyse, l'auteure considère que les représentations sociales sur la migration en France en tant que symbole d'un 'haut' statut social et du prestige académique, sont présentes chez les jeunes équatoriens. C'est pourquoi ils refusent d'être assimilés aux migrants économiques qui s'installent en Espagne et en Italie. Une situation paradoxale, si l'on considère que, malgré leur statut étudiant, tous ont besoin de travailler pour vivre et pour payer leurs études. Un autre élément à relever dans l'article de Patiño est le fait que tous ses interviewés sont arrivés en France dans le cadre d'une chaîne migratoire. Le fait d'avoir de la famille dans ce pays leur a permis de quitter l'Equateur.

Une autre étude, un mémoire soutenu en 2011, s'intéresse au rôle joué par deux associations ayant comme objectif de mettre en avant l'Amérique latine dans la sphère publique toulousaine. Les stratégies mises en place incluent plusieurs activités qui cherchent une revendication culturelle et politique de la région latino-américaine. Un aspect intéressant dans ce travail de Christelle Lazareno, est son constat quant à la difficulté d'utiliser le terme « Amérique latine » pour désigner une région plutôt hétérogène et avec de nombreuses particularités.

Pour Lazareno, mettre en place de telles revendications exige des membres des associations – migrants originaires de plusieurs pays – le développement « d'un sentiment d'appartenance à la 'communauté imagée' latino-américaine » (Lazareno, 2011 :76). Dans son mémoire, l'auteure constate une utilisation privilégiée des médias (la radio et un festival de documentaires) comme des moyens pour manifester et revendiquer, ainsi que l'intérêt des participants à orienter leurs actions vers des logiques militantes de solidarité internationale.

Un article d'Enrique Sánchez, publié en 2012, s'intéresse à la recherche identitaire des Latino-américains transplantés en Europe. Le concept « transplanté » est utilisé par Sánchez pour désigner les élites culturelles latino-américaines installées en Europe depuis la colonisation espagnole en Amérique latine. Par ailleurs, le nombre de ces élites n'a fait que s'accroître jusqu'à nos jours. Dans son analyse, l'auteur s'intéresse d'avantage aux stratégies d'intégration et aux expériences des réfugiés politiques, même si les migrants économiques sont aussi pris en compte.

Sánchez affirme que les étudiants latino-américains qui arrivent en France avec une bourse ou financés par leurs parents, peuvent être assimilés aux classes privilégiées des

siècles précédents. Les jeunes qui doivent financer leurs études avec leurs propres moyens, ont une expérience d'adaptation similaire à celle des réfugiés politiques. L'auteur conclut que la transplantation met en évidence l'existence de plusieurs 'moi', dont les personnes n'avaient pas conscience jusque-là. Cela suppose en même temps la construction de 'moi' futurs à partir du processus d'intégration dans le pays d'accueil.

I.3.3. Caractéristiques des études sur les migrations latino-américaines en France

Un premier constat que nous pouvons établir, est le fait que, hormis les réfugiés politiques et les migrants économiques, d'autres catégories sociales sont encore peu représentées dans les études sur les migrations latino-américaines en France. Si les étudiants commencent à être considérés en tant que 'migrants', leur situation, souvent transitoire dans le pays d'accueil, les rend invisibles et fait d'eux une catégorie difficile à saisir. Nous remarquons aussi une absence importante des femmes qui sont rarement présentes, le plus souvent dans des études sur les réfugiés politiques.

Quant à l'expérience migratoire en soi, les recherches portent un intérêt assez marqué sur des sujets identitaires : la construction, la reconstruction ou le questionnement de l'identité sont des thématiques récurrentes. Les conflits évoqués sont mis en relation avec les différences culturelles, une langue maternelle qui n'est pas celle du pays d'accueil, ou des dissemblances concernant les référents culturels identitaires, la socialisation ou le milieu social d'origine. Ces travaux analysent aussi les imaginaires et les attentes par rapport au pays d'accueil et les stratégies utilisées par les migrants pour s'adapter à une situation différente de celle qu'ils espéraient.

Par ailleurs, même si certains travaux font quelques allusions aux difficultés des migrants pour accéder au marché du travail en France, celles-ci ne sembleraient être qu'un 'détail' dans l'expérience migratoire. Tout au contraire, nous considérons que l'accès au marché du travail est essentiel quand il s'agit de l'installation à long terme dans un pays étranger. Ce faible intérêt pour l'insertion professionnelle pourrait s'expliquer en raison du caractère rotatif de la migration des étudiants *latinos* en France, et le fait qu'un certain nombre d'exilés politiques rentrent dans leurs pays d'origine ou donnent l'impression de ne pas rencontrer des soucis particuliers pour trouver un emploi.

Un autre aspect important à souligner est le fait que la plupart des travaux consacrés à la migration latino-américaine en France ont été réalisés par des doctorants ou des spécialistes dont un petit nombre seulement n'est pas originaire d'Amérique latine ou d'un autre pays que la France. Cela pourrait être le reflet d'une assomption inconsciente des universitaires français concernant la supposée affinité « naturelle » qui existerait entre les sociétés latino-américaines et la France (González, 2007a). Une telle similitude culturelle exclurait, *per se*, l'intérêt pour les migrations latino-américaines et pour certaines problématiques souvent associées à d'autres populations étrangères comme l'intégration ou l'insertion professionnelle.

L'importance qui semble avoir l'identité dans les études sur les migrations, est probablement le reflet en France du débat social sur ce qui signifie être 'Français', sur ce qui est ou doit être « l'identité nationale ». Dans le cas des migrations, les discussions portent sur le conflit des ressortissants entre la sauvegarde de leur identité d'origine et le changement de repères provoqué par l'expérience migratoire, les possibilités d'intégration dans la société d'accueil ou l'accès à la nationalité comme un moyen pour contrer la précarité de leur statut.

Dans le cas des migrants latino-américains, les recherches menées jusqu'à présent montrent un fort intérêt envers l'aspect culturel de leur expérience, avec une apparente minimisation du fait que la difficulté pour trouver un emploi stable complique l'intégration sociale des migrants. Outre la dégradation de leurs conditions de vie, cette situation peut les amener à un confinement, c'est-à-dire, à devenir communautaristes et à rester entre 'semblables', limitant ainsi le contact avec les locaux. Ceci peut être accompagné d'un stigma social qui ferait voir les migrants comme des profiteurs du système social du pays d'accueil, ou comme des 'voleurs d'emploi', même quand ils occupent des emplois pénibles et mal rémunérés.

Nous sommes conscientes que cette revue bibliographique sur les migrations latino-américaines en France n'est pas exhaustive, mais elle donne une idée générale des thématiques abordées depuis que le sujet a émergé au sein des études migratoires. Par ailleurs, d'autres travaux menés en France sont cités dans la thèse quand ceci nous semble pertinent. L'intention ici était de présenter les grands axes qui, depuis les années soixante-dix, ont orienté la recherche sur les migrants latino-américains installés en France. Pour finir ce chapitre, à titre comparatif nous proposons un bref aperçu des travaux qui ont été réalisés dans d'autres pays européens sur les migrations latino-américaines.

I.4. Les Latino-américains dans les études migratoires d'autres pays européens

Tandis qu'en France les ressortissants latino-américains ont été surtout étudiés sous l'angle des exils politiques et des adaptations identitaires au pays d'accueil, dans d'autres pays européens l'accent est mis sur leur insertion professionnelle dans le pays d'accueil. En effet, même si le nombre de *Latinos* est encore moins important qu'en France le sujet attire une certaine attention des spécialistes. Yvonne Riaño et Nina Baghdadi (2007), par exemple, s'intéressent à l'insertion professionnelle des migrantes qualifiées en Suisse, beaucoup d'entre elles venues des pays latino-américains. Leur recherche montre qu'une grande majorité de ces femmes n'arrive pas à utiliser leur capital social et culturel pour trouver des emplois qualifiés. D'après les auteures, il s'agit d'une insertion professionnelle différenciée que l'on peut expliquer à partir de trois éléments : le genre, la classe sociale et l'ethnicité.

Une autre recherche menée dans le contexte helvétique est dirigée par Claudio Bolzman, Myrian Carbajal et Giuditta Mainardi (2007). Outre le constat d'une moindre visibilité des *Latinos* par rapport à des migrants d'autres provenances, les textes réunis dans cet ouvrage montrent la nécessité de développer une vision plus complexe des migrations quand on s'intéresse à la diversité des causes de départ et aux motivations des personnes qui décident de quitter leur pays d'origine. Par ailleurs, ces recherches analysent les conséquences que l'absence d'un statut juridique reconnu entraîne sur les conditions de vie des migrants.

Du côté belge, Freitas et Godin (2013) analysent les trajectoires migratoires des femmes latino-américaines insérées dans le marché du travail domestique à Bruxelles. La difficulté des non-communautaires pour obtenir un permis de travail en Belgique oblige ces migrantes à se tourner vers les marchés clandestins de l'emploi, où le travail pour les femmes de ménage occupe une place importante. Selon cette étude, les voies d'accès à ce type d'emploi sont : la recommandation d'anciennes migrantes, les organismes médiateurs comme les agences pour l'emploi ou leur propre initiative. Les voies d'insertion à ce marché de travail seraient déterminantes sur le fait de s'exercer comme personnel de maison (surtout si elles sont « parrainées ») ou comme femmes de ménage externes (situation plus fréquente quand la démarche est personnelle).

En Italie, pays du sud de l'Europe où la migration latino-américaine est aussi récente, quelques recherches s'intéressent au sujet. Queirolo Palmas et Ambrosini (2007) rendent compte de la spécificité transalpine, selon laquelle les descendants des migrants italiens, même quand ce lien est lointain, sont traités comme des 'vrais' compatriotes, tandis que tous les autres reçoivent l'étiquette d'extracomunautaires'. Par ailleurs, un trait caractéristique de la migration latino-américaine vers l'Italie est la prédominance féminine. Ceci implique une insertion professionnelle étroitement liée aux tâches traditionnellement remplies par les femmes : la prise en charge de personnes (le *care*) et l'aide à domicile. Quant aux destinations, ce flux migratoire est concentré sur Rome, Milan et Gênes.

Pour sa part, Lagomarsino (2007) donne trois raisons pour expliquer le choix de l'Italie comme destination pour les Latino-américains : la relative facilité pour entrer de façon légale au pays, une forte demande de main d'œuvre pour les emplois plus modestes dans le secteur tertiaire et le service à la personne, et finalement, une certaine proximité religieuse. Par ailleurs, l'auteure constate que depuis 1999, les Équatoriens constituent le groupe migrant le plus nombreux résidant dans la ville de Gênes, endroit où les enquêtes de terrain ont été faites. L'étude confirme aussi la tendance à la féminisation de la migration. En ce qui concerne l'insertion professionnelle des femmes équatoriennes, celle-ci se voit privilégiée en raison de certaines caractéristiques socio-culturelles (tendresse, attention, dévouement, serviabilité...) que la population autochtone leur attribue. Mais elle est surtout possible en raison du manque de services publics pour prendre en charge la garde des enfants et des personnes âgées ainsi qu'au coût élevé des services privés.

Une dernière étude sur le cas italien concerne la migration de retour. Carlos Nieto utilise ses enquêtes de terrain pour affirmer qu'il faut prendre du recul face à l'idée que l'accumulation de capital humain est une ressource inestimable pour la réinsertion professionnelle des migrants qui retournent dans leur pays d'origine. En effet, depuis quelques années, cette affirmation est très répandue par des organismes internationaux comme le Fonds Monétaire International ou la Banque Mondiale.

A partir des entretiens réalisés au Pérou et en Italie, Nieto (2012a, 2012b) montre que l'utilisation de ce capital humain est complexe et contradictoire, avec une évolution asymétrique. La transposition de nouvelles connaissances, du savoir-faire acquis lors de la migration est possible pour les migrants hautement qualifiés et les étudiants étrangers une fois leur formation finie. Cependant, son analyse indique que dans les cas des migrants qui s'exercent dans des emplois peu qualifiés, l'accumulation de capital humain n'est pas transposable une fois de retour au pays d'origine. Au contraire, une perte absolue et relative du capital humain initial est constatée.

Il est inconcevable de finir ce tour sur les migrations latino-américaines en Europe sans parler du cas espagnol. L'Espagne, pays qui jusqu'au milieu du XX^e siècle avait connu une forte émigration, est devenu depuis les années 80 un pays d'immigration. S'agissant du principal récepteur de migrants d'origine latino-américaine en Europe, l'Espagne est devenue une référence incontournable sur le sujet.

Nous n'avons pas la prétention de pouvoir faire une révision bibliographique exhaustive en quelques lignes, mais nous voudrions évoquer certains travaux qui nous semblent pertinents. Ainsi, nous commençons avec un article qui retrace la présence latino-américaine en Espagne à partir de son évolution historique. Pour ce faire, Laura Oso Casas et Diego López de Lera (2007) analysent des données statistiques nationales pour conclure que la haute immigration économique (près de 200 000 migrants par an entre 2000 et 2005), qui a commencé à la fin du XX^e siècle, a fait de l'Espagne le premier pays récepteur de flux extracommunautaires en Europe.

Comme cela a été le cas dans d'autres pays européens, l'Espagne a connu trois étapes dans la migration latino-américaine : celle des exilés politiques dans les années 1960-1980, une migration économique assez diversifiée dans les années 1980-1990, et une troisième vague qui démarre à la fin des années 1990, où les Équatoriens et les Colombiens sont les plus nombreux, suivis d'une migration ravivée de descendants d'Espagnols venus du Venezuela et d'Argentine. Par ailleurs, la vertigineuse croissance de la migration latino-américaine en Espagne a éveillé aussi l'intérêt des universitaires français, qui se sont laissés séduire par le sujet, probablement en raison de l'ampleur du phénomène : Baby-Collin, Cortes et Miret (2009), Koller (2011), Uribe (2012).

Dans un autre registre, Laura Oso Casas s'est intéressée particulièrement au lien entre genre, migration et développement, avec des recherches axées sur l'insertion des femmes migrantes dans le marché du travail. Selon Oso Casas (2007), l'insertion professionnelle des Latino-américaines en Espagne serait aussi marquée par les étapes précédemment mentionnées. Si la vague des exilés politiques se caractérise par une insertion professionnelle hautement qualifiée, une polarisation sur le marché du travail est identifiée. D'un côté nous retrouvons les Cubains, les Argentins et les Mexicains, avec des postes prestigieux dans l'éducation et la recherche, la santé et le secteur privé ; de l'autre, les Dominicains et les Péruviens, beaucoup plus présents comme employés de ménage et dans la restauration.

L'arrivée massive des *Latinos* à partir de 1999 confirme cette polarisation, avec une augmentation des immigrés dans les métiers les moins prestigieux socialement parlant, ainsi qu'une forte féminisation des effectifs. Les emplois trouvés ne correspondent pas – ni pour les hommes, ni pour les femmes – aux diplômés et au niveau de scolarité des migrants, venus principalement des pays andins. Un autre constat est saisissant : les femmes latino-américaines sont surreprésentées dans les métiers les moins qualifiés, derrière la main d'œuvre masculine de leur groupe d'origine et en dessous de la moyenne des étrangers actifs. Quant aux emplois les plus fréquents pour ces femmes, il y a trois : le ménage, la prostitution et le commerce « ethnique »²⁵.

D'autres thématiques autour de l'immigration des populations latino-américaines en Espagne ont vu le jour. Almudena Cortés Maisonave s'est particulièrement intéressée à étudier le lien entre la migration et le développement (2011, 2010a, 2010b), plus particulièrement au codéveloppement, concept fortement politisé en ce qui concerne les migrations sud-nord. Dans ce contexte, l'importance du codéveloppement est prioritaire pour les pays d'accueil, mais comme Cortés Maisonave le montre avec le cas des Équatoriens en Espagne, son application devient complexe dans la mesure où cela demande une forte implication des propres migrants et d'importantes ressources techniques et matérielles pour le mettre en place.

De son côté, Dolores Juliano Corregido a cherché à expliquer l'exclusion sociale des minorités ethniques en contexte migratoire (2012, 2002, 2001, 1994). Étroitement liée à la migration, l'éducation est un sujet essentiel dans les travaux de Juliano Corregido. Pour l'auteure, atteindre les objectifs de la scolarisation peut devenir plus ou moins problématique selon la façon dont les locaux placent les limites d'appartenance sociale des migrants (inclusion ou exclusion dans la société d'accueil). Ainsi, juger les élèves qui appartiennent à certains groupes migrants comme « différents » et considérer cette

²⁵ Le commerce ethnique est toute activité « pratiquée par des personnes qui utilisent et s'appuient sur des réseaux de solidarité ethnique sur le plan du financement, mais aussi sur le plan de l'approvisionnement, sur celui du recrutement du personnel et parfois même sur celui de l'achalandage lorsque ce commerce vise en premier lieu comme clientèle la communauté dont est issu le commerçant » (Ma Mung, Body-Gendrot, Hodeir, 1992 : 40).

différence essentielle, permet de rendre leur spécificité culturelle comme responsable des problèmes scolaires, laissant de côté d'autres éléments structurels comme les problèmes économiques, le manque de formation du professorat ou des infrastructures inadéquates.

En raison de l'importance du sujet, la migration andine vers l'Espagne a suscité un énorme intérêt chez les spécialistes de l'Amérique latine. Dans le centre de recherche FLACSO-Ecuador, le département de Sociologie et d'Études de genre a développé un axe de recherche sur les migrations, avec plusieurs travaux consacrés à la migration équatorienne vers l'Espagne. Gioconda Herrera Mosquera étudie les inégalités sociales à travers l'analyse des migrations internationales. Elle cherche à comprendre les trajectoires des familles équatoriennes transnationales (2013, 2012, 2007) et l'impact de la crise globale sur les stratégies migratoires des Équatoriens en Espagne, avec un intérêt particulier sur l'insertion professionnelle des femmes (2011, 2008, 2005). En Argentine, des thématiques proches ont été développées par la géographe Claudia Pedone (2014, 2011, 2008).

De retour dans le contexte européen, deux jeunes chercheurs en France se sont aussi intéressés au phénomène migratoire des *Latinos* installés en Espagne. Dans sa thèse soutenue en juin 2017, Celio Sierra-Paycha utilise plusieurs échelles d'analyse pour étudier les migrations internationales. Cette recherche prend comme objet d'étude les Colombiens qui ont migré en Espagne dès la fin des années 80 jusqu'en 2014. La richesse et la variété des données statistiques (recensements, registres de populations, enquêtes par sondage sur les mobilités et les migrations) disponibles dans ces deux pays, semblent propices pour tester la pertinence d'une approche systémique. La démarche méthodologique de Sierra-Paycha est aussi bien quantitative que qualitative (multi-située), afin de mieux appréhender la dynamique du système migratoire colombo-espagnol et de pouvoir expliquer sa formation avant 1999 et ses recompositions spatiales depuis la crise espagnole de 2008.

Pour sa part, Josepha Milazzo²⁶ cherche à répondre à la question suivante : comment la migration internationale accompagne-t-elle les processus de mondialisation qui participent à la reconfiguration du village global de Cadaqués ? Pour ce faire, dans sa thèse en cours Milazzo s'intéresse aux pratiques relationnelles qui supposent pouvoir rendre compte des changements susceptibles de se produire dans ce village global, notamment en termes de reproduction sociale. La démarche méthodologique choisie est le cas d'étude des migrants boliviens installés et travaillant à Cadaqués, en Catalogne.

Nous sommes conscients que le vaste panorama que nous tentons de présenter ici est loin d'englober toutes les thématiques autour des migrations latino-américaines en Europe, mais il nous semble que ce bilan montre bien les différents axes de recherche

²⁶ Josepha Milazzo prépare une thèse en géographie au sein du laboratoire Telemme de l'Université Aix-Marseille depuis novembre 2010.

que plusieurs pays européens ont développé autour du sujet. Ce sont des thématiques qui répondent aux contextes et aux problématiques propres à chacun. Dans le cas spécifique de la France, nous avons tenté de montrer qu'il s'agit d'un pays où les migrations ont une longue histoire, tout comme les études qui se sont intéressées à la question.

Quant aux ressortissants latino-américains, leur présence encore discrète dans les recherches menées jusqu'à présent peut s'expliquer en raison d'une absence de liens historiques avec la France, à la différence des anciennes colonies. Mais les *Latinos* n'en sont pour autant absents. Cependant, la prédominance des réfugiés politiques et plus récemment des migrants économiques, confirme le besoin d'élargir et d'approfondir les recherches sur cette population en diversifiant les profils des migrants. Notre thèse s'insère dans cette démarche et cherche, dans une certaine mesure, à combler ce vide.

Chapitre II. La France, terre d'accueil ?

Comme cela a été évoqué dans le chapitre précédent, la France a un lien de longue date avec les migrations²⁷. Que ce soit des émigrations ou des immigrations, temporaires ou définitives, pour des raisons de natalité, économiques ou politiques, les migrations ont laissé leur empreinte dans la société française. Si dans nombre de cas l'immigration a été bien acceptée par la population locale, elle a posé des problèmes à certains moments, spécialement pendant les périodes de crise économique. Mais ce rejet n'est pas nouveau ni propre aux immigrations dites « de masse ». Il apparaît et réapparaît à différents moments, déclenché par des raisons multiples et variées.

II.1. La présence des étrangers et son contrôle

Pendant la France féodale, par exemple, certaines populations étrangères bien identifiées comme les Lombards et les Juifs connaissent un certain rejet de la population locale. Si leur métier lié à l'argent, donc « impure » vis-à-vis la religion chrétienne peut expliquer le mépris populaire, c'est la richesse exhibée, réelle ou pas, qui va attirer l'attention des rois.

Dans le cas de la population juive, le mythe du Juif « usurier » va se mettre en place entre les XI^e et XIII^e siècles, relevant en même temps du statut des Juifs dans la société féodale que du religieux (Berger, 2013). A partir de Philippe-Auguste l'administration royale fait un encadrement du crédit juif de plus en plus marqué. Un crédit qui perd même son existence légale en 1254 pour des raisons qui ne relèvent pas de l'économie (Nahon, 1969 :1138).

Pour ce qui est des Lombards, « l'exemple des mesures prises par Louis IX et son successeur inspire ainsi Philippe le Bel et ses fils, les 'rois maudits', pour ponctionner la communauté lombarde sous divers prétextes en mai 1291, 1311, 1320 et novembre 1330 » (Racine, 2002). Pourtant, ces mesures discriminatoires à l'égard des Lombards sont difficiles à expliquer, car il n'est pas possible d'identifier « les catégories de personnes touchées par elles », ou de déterminer « les bénéfices qu'en retira le Trésor Royal (ou) les conséquences générales pour l'économie du pays » (Bautier, 1988 :71).

Ainsi, les exemples concernant des mesures prises contre diverses communautés étrangères ne manquent pas²⁸. Mais dans le cadre de notre recherche, il nous semble plus utile de situer la discussion au moment des révolutions industrielles, période où apparaissent les migrations de masse. Bien que nécessaire, même essentielle pour

²⁷ Nous parlons ici de migrations au sens plus large du terme, du déplacement de personnes qui vont d'un lieu dans un autre.

²⁸ Pour donner encore un exemple, nous pouvons évoquer le cas des gitans, descendants d'un peuple qui a émigré de la région de l'Inde actuelle. Des villes comme Angers les ont expulsés en 1498, peu de temps après un édit de François 1^{er} qui leur interdisait d'entrer dans son royaume. Pourtant, les gitans sont revenus et sont devenus une partie de la société française, bien qu'ils n'aient jamais été pleinement acceptés par un certain nombre de personnes (Castles et Miller, 2004 :68).

comblent le manque de main d'œuvre (cfr section I.1), la présence d'étrangers n'est pas pour autant bien vue en France. Malgré leur participation dans la création de mouvements ouvriers, Belges et Italiens sont accusés de concurrence déloyale, et les violences physiques à leur encontre sont fréquentes. Pourtant, ils subissent des conditions de travail pénibles, et les accidents ne manquent pas. Dès la fin du XIX^e siècle, les démocrates allemands réfugiés en France sont soupçonnés d'être des ennemis de la Patrie et les « sujets français » considérés par l'opinion publique comme des porteurs de maladies²⁹. Des situations qui obligent le gouvernement à mettre en place de mesures pour réglementer et surveiller les étrangers afin de calmer les tensions. « A partir de 1893, ils doivent être immatriculés pour obtenir la feuille de '46 sous'. Ce permis de travail avant la lettre est aussi l'ancêtre de la carte de séjour » (Gruson, 2006).

Mais l'aspect économique n'est pas le seul à avoir une incidence sur l'animosité envers les étrangers, il y a aussi le politique. Ainsi, le meurtre du président Sadi Carnot à Lyon poignardé par l'anarchiste italien Caserio, donne lieu au pillage des magasins italiens. De même pour ce qui est du climat social antisémite, jamais disparu en France et qui aura une incidence dans l'Affaire Dreyfus³⁰ et déclenchera des violences contre les Juifs « étrangers ».

II.1.1. L'imaginaire social sur l' « immigré » s'installe.

Si au début du XX^e siècle le « plein emploi » facilite l'insertion des migrants dans la société française et atténue la xénophobie ambiante, la « trêve » ne durera qu'un moment. Dès les années 30, le panorama s'assombrit quand la crise de 1929 venue des États-Unis frappe la France et l'Europe en général. La France ferme ses frontières comme mesure pour freiner la montée du chômage. La période de crise d'avant-guerre est propice au repli psychologique et au développement de campagnes xénophobes et antisémites orchestrées par les ligues d'extrême droite, terrain fertile pour l'arrivée du régime de Vichy et de la collaboration (Limousin, 1988a). Dès 1932, une loi instaure des quotas d'ouvriers étrangers dans l'industrie et beaucoup d'étrangers qui n'ont pas de travail sont renvoyés chez eux : surtout des Portugais, car ce sont les derniers arrivés, et des Polonais.

²⁹ Cette 'peur' des sujets coloniaux est exprimée par le docteur René Martial dans son ouvrage *La race française*, où il défend la création d'un dossier « bio-anthropologique » destiné à permettre le refoulement des immigrés porteurs de « tares » et de « maladies chroniques » (Martial, 1934 :323). Georges Mauco, adepte des idées de Martial, va dans le même sens quand il parle de « maux privés et publics engendrés par la présence des Africains du nord dans certains quartiers de Marseille et de la banlieue parisienne ». Pour Mauco, ces étrangers entraînent une dégradation de la « santé morale et physique » des métropolitains, des « ravages effrayants », de la « syphilis et de la tuberculose » (Mauco, 1932 :485 [cité dans Le Cour Grandmaison, 2011 :98]).

³⁰ L'Affaire Dreyfus est un conflit social et politique autour de l'accusation de trahison faite au capitaine d'origine juive Alfred Dreyfus, finalement innocenté. Elle débute en 1894 avec son premier jugement et ne finit qu'en 1906 avec l'acquiescement du capitaine.

Pour ceux qui restent, trouver du travail n'est pas chose aisée. En effet, médecins, avocats et musiciens exercent une forte pression sur le Parlement, qui finit par adopter des lois de préférence nationale interdisant l'exercice de professions libérales aux étrangers³¹. L'Etat a en ce sens sa part de responsabilité et une forte influence sur le regard que la société porte sur les migrants. Ainsi, le géographe Georges Mauco, « expert » en charge du premier rapport officiel sur l'assimilation des étrangers en France, dira en 1937 que,

« parmi la diversité des races étrangères en France, il est des éléments pour lesquels l'assimilation n'est pas possible. Il y a aussi ceux appartenant à des races trop différentes : asiatiques, africains, levantins même, dont l'assimilation est impossible et, au surplus, très souvent physiquement et moralement indésirable. L'échec de nombreux mariages mixtes en est une vérification. Ces immigrants portent en eux, dans leurs coutumes, dans leur tournure d'esprit, des goûts, des passions et le poids d'habitudes séculaires qui contredisent l'orientation profonde de notre civilisation » (Mauco, 1937).

Pendant la Seconde Guerre Mondiale, des Allemands et des Autrichiens, ouvertement antinazis, seront considérés des ennemis et amenés dans des camps d'internement³², puis, livrés aux autorités du III^{ème} Reich après la défaite de l'armée française en juin 1940. Même sort pour les républicains espagnols – considérés comme suspects – faits prisonniers par la Wehrmacht. Ils sont envoyés dans les camps nazis, notamment à Mauthausen en Autriche, où bon nombre d'entre eux trouvera la mort (Génériques, 2005). Pour Vichy, la plupart des étrangers sont des « indésirables ». Considérés en surnombre dans l'économie nationale, nombre d'entre eux sont rassemblés dans des groupements

³¹ Dans le cas des médecins, la loi Armbruster du 21 avril 1933 réserve l'exercice de la médecine et de la chirurgie dentaire à ceux qui possèdent le diplôme d'Etat correspondant et qui sont citoyens ou sujets français ou issus des pays placés sous protectorat de la France. Cette mesure ne fait que se durcir successivement, jusqu'à la loi du 22 novembre 1941, selon laquelle seuls les individus nés de père français peuvent exercer en France les professions de médecin, de chirurgien-dentiste ou de pharmacien (Zalc, 2016). Pour les avocats, l'objectif n'est pas de protéger la profession contre les étrangers, car un décret de 1810 est utilisé de cette manière-là. La loi du 19 juillet 1934 leur permet d'écarter les naturalisés de certaines fonctions, notamment de pouvoir s'inscrire dans les barreaux d'avocats, sous prétexte que ces fonctions « réclament plus que d'autres une complète assimilation aux idées, habitudes et à la langue de notre pays » (Laval-Reviglio, 1996 :103). En ce qui concerne les musiciens, si la loi du 10 août 1932 établit un cadre général de protection de la main d'œuvre nationale, plusieurs décrets promulgués en 1933 leur sont adressés. Le décret du 13 mars 1933 fixe « la proportion des musiciens étrangers susceptibles d'être employés dans les orchestres des hôtels, cafés, cabarets, restaurants et autres établissements de vente de denrées alimentaires à consommer sur place, ainsi que dans les bals et établissements de danse situés dans les départements de la Seine, Seine et Marne, et Seine-et-Oise » (JORF, 1933 :3123). En quelques mois, ce texte sera étendu à quarante-trois autres départements par le biais de plusieurs décrets (18 juillet, 12 août, 29 décembre). Par ailleurs, le décret du 23 avril 1933, plus global, fixe la proportion des travailleurs étrangers pouvant être employés par les établissements de spectacles en introduisant de quotas (Yagil, 2015).

³² Les camps Gurs dans les Pyrénées Atlantiques, Argèles et Saint-Cyprien dans les Pyrénées Orientales, Le Vernet dans l'Ariège (Peschanski, 2000), ou encore Arandon et Saint-Savin dans l'Isère (Joly-Origlio, 2015), en sont quelques exemples.

de travailleurs étrangers³³ et sont forcés à travailler sur le front. Une fois l'armistice signé, ils sont réorientés vers l'industrie ou l'agriculture (Gaida, 2018). Le sort des Juifs étrangers est encore plus tragique, car une loi de 1940 permet leur internement dans des camps spéciaux sur simple décision préfectorale³⁴. Les rafles commencent en 1941 et se massifient un an après, accompagnées de la déportation et l'extermination des détenus sans plus faire la distinction entre Juifs « français » ou Juifs « étrangers ».

Avec la crise du logement des années cinquante, l'image de l'immigré « problématique » et « inassimilable » va s'accroître. Les bidonvilles explosent à Marseille, Lyon et surtout en région parisienne. Si au début il s'agit surtout des travailleurs seuls, avec le temps il y a de plus en plus de familles, souvent nombreuses. Les deux tiers de ces populations sont des Algériens et des Portugais, mais on retrouve aussi Espagnols, Marocains et Tunisiens (Gruson, op. cit.). Au milieu des années soixante-dix, les bidonvilles ont quasiment disparus et les étrangers sont relogés. Les hommes seuls dans des foyers et les familles dans des cités de transit, plus rarement dans des HLM, car « l'attribution de ces logements bénéficie surtout aux couches supérieures de la classe ouvrière et aux classes moyennes, les catégories sociales moins solvables restant confinées dans des logements anciens, souvent vétustés, voire dans des habitations de fortune » (Tricart, 1977 : 606)³⁵.

II.1.2. Vers la restriction de l'immigration.

Si la main d'œuvre étrangère est indispensable pour la reconstruction de l'après-guerre et le développement industriel, elle deviendra à nouveau indésirable au début des années 1970, avec la fin des « Trente Glorieuses ». Ainsi, les circulaires « Marcellin » et « Fontanet » de 1972 font de l'obtention d'un emploi la condition *sine qua non* pour séjourner en France : la perte de l'emploi implique la perte de la carte de séjour. La migration issue des

³³ La loi du 27 septembre 1940 prévoit – article 1^{er} – que « les étrangers du sexe masculin âgés de plus de dix-huit ans et de moins de cinquante-cinq ans pourront, aussi longtemps que les circonstances l'exigeront, être rassemblés dans des groupements d'étrangers s'ils sont en surnombre dans l'économie nationale et si, ayant cherché refuge en France, ils se trouvent dans l'impossibilité de regagner leur pays d'origine ».

³⁴ En effet, dans son article 1^{er}, la loi du 4 octobre 1940 permet l'internement ou l'assignation à résidence, par simple décision préfectorale, des « étrangers de race juive » dans « des camps spéciaux ».

³⁵ L'auteur nous rappelle aussi l'existence d'un classement des familles selon leur degré d'adaptation, auquel correspond un type spécifique de relogement : logement HLM ordinaire pour des familles « normales », cité de transit pour les familles pouvant bénéficier d'une adaptation à court terme, cité « de promotion lente » pour les familles avec une adaptation possible à long terme et des maisons rurales pour les familles dont l'intégration reste problématique (Tricart, op. cit. : 620-621).

anciennes colonies³⁶ pose aussi des problèmes. Si un certain nombre de Harkis³⁷ sont rapatriés en France après l'indépendance de l'Algérie en 1962, nombre d'entre eux éprouvent une exclusion durable lié aux réticences des pouvoirs publics et à la méfiance sociale.

Peu après l'indépendance de l'Algérie, les relogements pour les migrants ne sont plus une priorité publique. Au contraire, les cités de transit à forte composition maghrébine « sont désormais présentées comme abritant de nombreuses familles inassimilables qu'il conviendrait de renvoyer dans leur pays d'origine » (Cohen et David, 2012). Si en 1972 la première loi contre le racisme est votée suite aux violences contre les ressortissants d'origine maghrébine, les retours « volontaires » sont encouragés depuis l'État. Ainsi, une aide de 10 000 francs aux candidats au départ (le « million Stoléru ») est mise en place en 1977, avec comme objectif affiché le retour de 500 000 étrangers dans leur pays d'origine. Les Etats du Maghreb sont particulièrement visés par ces mesures, notamment l'Algérie (DILA, 2015). Même si le projet échoue, « il contribue à conforter les Français dans l'idée que les étrangers doivent repartir » (Arnaud, 2008 :36).

Deux ans plus tard, un projet de loi de 1979 porté par Stoléru, secrétaire d'État chargé de l'immigration, comprend plusieurs mesures restrictives : l'élargissement des pouvoirs d'expulsion du ministre de l'Intérieur, le non renouvellement des titres de séjour et de travail pour des milliers d'étrangers sélectionnés selon leur nationalité, des retours étalés sur cinq ans (l'objectif est de 100 000 départs par an). Même si les textes prévus ne sont votés que partiellement, l'essentiel donnera lieu à la loi Bonnet de 1980 : répression de l'immigration clandestine et durcissement à l'entrée et au séjour des étrangers en France (Guillon, 2016).

Depuis, « les termes 'aide au retour', 'return policies' ou 'Rückkherförderung', sont devenus une partie significative du vocabulaire officiel des autorités des pays d'accueil. [...] En ce qui concerne les pays d'origine, il y a une prise de conscience générale sur le risque croissant qu'aux mesures limitant l'acceptation de nouveaux migrants s'ajoutent d'autres mesures contraignantes pour les immigrés déjà établis dans les pays d'accueil » (Rocha-Trindade, 1983 :90).

³⁶ Nous parlons ici des colonies françaises en Afrique du nord : l'Algérie, la Tunisie, et le protectorat du Maroc. A ce titre il est intéressant de rappeler que, « avant l'ère des décolonisations, de nombreux immigrés en métropole étaient aussi des sujets coloniaux, soumis comme tels à des statuts particuliers » (Blévis, 2003 :25). Le cas des Algériens est même paradoxal, car bien que reconnus depuis 1862 comme ayant la nationalité française, « il s'agit d'une nationalité amputée comme le confirme le sénatus consulte du 14 juillet 1865. S'ils ont la qualité de Français, souligne le texte impérial, les indigènes de l'Algérie (musulmans ou juifs) ne sont pas citoyens » (ibid.).

³⁷ Les Harkis sont une catégorie de supplétifs de l'armée française, des soldats 'irréguliers', recrutés à la faveur de la guerre d'Algérie. Après 1962, le mot prend deux sens nouveaux : traîtres en Algérie, tandis qu'en France il désigne les 'Français musulmans rapatriés'. (Hautreux, 2006 :33)

Contrairement à la logique de la fin du XIX^e siècle, selon laquelle assimiler les étrangers par la voie de la naturalisation était la meilleure solution pour fermer les frontières et pour éviter la concurrence déloyale³⁸, dans les années 1980 et 1990, les défenseurs de la fermeture de frontières le sont au nom d'une intégration impossible (Wihtol de Wenden, 2002). Ainsi, un décret de 1991 concernant les conditions d'entrée et de séjour en France, renforce le contrôle des certificats d'hébergement nécessaires aux étrangers pour entrer sur le territoire et autorise les maires à vérifier les conditions réelles de l'hébergement et à saisir l'Office des Migrations Internationales pour réaliser les vérifications (DILA, op. cit.). Suivant la même logique, la loi Pasqua de 1993 se montre suspicieuse à l'égard des catégories d'entrants susceptibles d'être des fraudeurs : « faux » étudiants, mariages « blancs », mères étrangères venant accoucher en France pour avoir un enfant français, « faux » demandeurs d'asile, etcétera (Wihtol de Wenden, op. cit.).

Au durcissement migratoire des pouvoirs publics s'ajoute le regard social toujours méfiant envers les immigrés. Car si les immigrés et leurs enfants font partie de la France, ils ne sont pas exempts de discrimination et de racisme. Leurs quartiers, rongés de plus en plus par le chômage et la dégradation de l'habitat (Gruson, op. cit.), sont des endroits « infréquentables », des lieux marqués par l'absence de l'État ou par la mise en place de politiques qui, en visant cette population sans la nommer, la stigmatisent³⁹.

Ces stigmatisations sont toujours présentes. Actuellement, la planète entière est connectée à travers différents réseaux, mais de façon sélective et hiérarchique. Si la circulation de biens et de produits qui traversent de distances de plus en plus longues semble être la marque de ce nouveau millénaire, l'aspiration à la libre circulation n'est pas reçue avec le même enthousiasme dans la plupart des pays récepteurs de migrants. Encore moins leur installation à long terme, sous prétexte des différences culturelles considérées problématiques ou même dangereuses.

« D'une part, cette population migrante est importante pour le continent européen en tant que main-d'œuvre nécessaire et bon marché pour les emplois moins qualifiés, d'autre part, elle a causé une gêne à ses dirigeants en matière d'assistance et de sécurité sociale dans ces pays » (Pinho de Almeida, 2008 :130).

Depuis cette logique, « ce qui importe, c'est avant tout l'impact des migrations sur le pays de destination », car « partout, l'immigration est désormais considérée non plus comme une richesse, mais comme un problème à régler » (Gemenne, 2015 :9-10). Ainsi, dans le cas particulier de la France, le supposé problème d'intégration qu'on attribue à une

³⁸ En raison du fait que les étrangers ne sont pas soumis au service militaire.

³⁹ Les zones d'éducation prioritaire (ZEP) en sont le meilleur exemple. Elles ont été créées à partir d'indicateurs, tels que la composition socio-économique des familles, la présence (ou pas) d'enfants étrangers ou non francophones, les retards scolaires et les abandons de scolarité, pour « contribuer à corriger l'inégalité sociale par le renforcement sélectif de l'action éducative dans les zones et les milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé » (Circulaire N°81-238, 1981).

incompatibilité entre le laïcisme et certaines croyances religieuses, entraîne des tensions et fait oublier que, au fond, l'intégration n'est pas possible tant que l'insertion professionnelle est précaire ou difficilement accessible pour les populations immigrées. Comme le constate Gérard Noiriel, présenter l'immigration comme un défi majeur est un discours particulièrement récurrent « lorsque les gouvernements se montrent incapables de remédier au creusement des inégalités et de répondre à la peur de la pauvreté ou du déclassement éprouvée par les couches les moins favorisées de la population » (Noiriel, 2011 :18).

II.2. L'évolution de la citoyenneté et du nationalisme en France

Pour la plupart des sociétés actuelles dans lesquelles nous vivons, définies à partir de mutuelles différences, les citoyennetés sont exclusives et bien délimitées. De ce fait, l'état moderne identifie dans son organisation sociale un groupe particulier de personnes comme ses citoyens, et considère tous les autres comme des non-citoyens, comme des étrangers. Que ce soit en Allemagne, aux Etats-Unis ou en France, « cette frontière entre les citoyens et les étrangers est plus importante que jamais » (Brubaker, 1992 : ix). La migration étant un phénomène étroitement lié à cette distinction entre ceux qui sont considérés comme des nationaux et les autres, les étrangers, réfléchir aux implications liées à la conception de la citoyenneté et de la nationalité en France présente un intérêt certain dans le cadre de notre travail.

Au XVIII^e siècle, avoir la « qualité de Français » dépendait, pour l'Ancien Régime, de l'un de ces deux critères : être né en France ou être né des parents français. A cette époque-là, l'intérêt de la jurisprudence pour aller vers une conception de citoyenneté plus inclusive était plutôt motivé par des questions d'héritage. En effet, le changement vers une vision inclusive était motivé par la crainte que les personnes domiciliées en France ne soient privées arbitrairement d'un héritage du fait de leur naissance à l'étranger ou de parents étrangers (Brubaker, op. cit.).

La Révolution française a façonné aussi la notion moderne de citoyenneté de plusieurs manières. Le « Français » sera désormais « le citoyen titulaire de droits politiques et de libertés publiques » (Berté, 2011 :27). Du fait de son caractère plutôt inclusif, la citoyenneté française est devenue synonyme d'État libre, d'un état ouvert et tolérant qui n'a pas de problème pour accepter les individus qui voudraient en faire partie. L'égalité civile, entendue comme l'essence de la citoyenneté révolutionnaire, et grâce à laquelle l'individu libre est capable de décider son destin pour contribuer ainsi au bien-être social, fait partie de cette représentation. Si au début les révolutionnaires ne parlent pas de nationalité, mais uniquement de citoyenneté (Rapport, 2000), quand la notion de nationalité émerge, son trait caractéristique reste l'unité politique, tandis que l'unité culturelle, élément caractéristique du nationalisme, sera plutôt un élément de son expression (Brubaker, op. cit.).

Mais l'idée d'une citoyenneté libre qui laisse aux individus le choix de s'installer où ils veulent avec une pleine jouissance des droits citoyens ne pourra se concrétiser. Avec une définition précise de qui est « Français » et qui ne l'est pas, il est impossible d'empêcher l'apparition d'un clivage entre ceux qui peuvent accéder à ce statut et ceux qui en sont écartés. Cette distinction va par ailleurs politiser la figure de l'étranger, faisant de la discrimination entre citoyens et non-citoyens le marqueur le plus important face à d'autres différences ou ressemblances culturelles (Limousin, 1988b).

Formellement, la question de la citoyenneté en tant qu'adhésion à l'état, s'est posée avec l'élaboration du Code Civil qui commence à germer en 1793 et sera enfin rédigé entre 1800 et 1803. Si le Code a adopté le *jus sanguinis* (droit du sang) comme principe de base, ce principe a été complété avec des éléments du *jus soli* (droit du sol). Comme nous l'avons dit, dans la période postrévolutionnaire il y avait un hypothétique déliement entre nationalité et citoyenneté, mais loin de s'exclure, ces deux notions « se sont rapprochées, ont été associées, avant d'être volontairement confondues en 1793 » (Berté, op. cit. :29). Par ailleurs, l'arrivée du nationalisme⁴⁰ dans plusieurs pays européens a fini par diluer cette distinction déjà poreuse.

Pourtant, la définition de citoyenneté et les critères pour devenir Français gardent un caractère « étendu », reflet sans doute de l'absence d'une auto-perception ethnique, mais surtout de la confiance que la France a dans ses pouvoirs d'assimilation. Curieusement, cette ouverture à la citoyenneté rencontre peu de succès parmi les étrangers installés durablement en France, qui échappent ainsi à l'obligation du service militaire.

Le faible succès que la naturalisation atteint parmi les étrangers n'est pas sans conséquences. Comme le signale Brubaker (1992), le fait d'inclure les étrangers dans les données utilisées par l'armée pour calculer le nombre de personnes à recruter dans chaque canton, provoque une hausse de Français recrutés dans les cantons qui comptent

⁴⁰ Le nationalisme considère que chaque nation doit avoir un Etat (groupement politique) indépendant, basé sur la volonté d'un groupe d'individus de vivre ensemble, et sur les éléments qu'ils partagent : histoire, langue, culture. Cette notion se diffuse en Europe grâce aux idées révolutionnaires répandues par les armées napoléoniennes. Le sentiment national italien, stimulé par la Révolution française et l'Empire en est un exemple. Ainsi, l'unité italienne se fait autour du royaume de Piémont-Sardaigne, un Etat libéral qui ambitionne l'unification de la péninsule. Après quelques années de guerre contre l'Autriche, de conquêtes et de ralliements, l'unité se concrétise en 1860 et Victor-Emmanuel II est proclamé roi d'Italie en mars 1861. En ce qui concerne l'unification allemande, c'est la Prusse qui donne le ton. Un premier pas est fait entre 1834 et 1851, quand la Prusse réussit à réunir différents Etats allemands dans une union douanière, le *Zollverein*. Mais le vrai artisan de l'unité allemande est Bismarck, qui à la suite de quelques épisodes belliqueux réunit derrière lui plusieurs Etats allemands. Le moment culminant de l'unification allemande arrivera après la défaite de la France contre la Prusse. Le 18 janvier 1871 à Versailles, avant même de signer l'armistice, Guillaume 1^{er} est proclamé empereur d'Allemagne par tous les princes allemands. D'après *Introduction au XIX^{ème} siècle. Tome 1 : 1815 à 1870*, (Anceau, 2003), et *Histoire de l'Europe. Tome 4, Nationalismes et concert européen. 1815-1919* (Milza et Bernstein, 2002).

une forte concentration d'étrangers. De ce fait, l'extension du *jus soli* est considérée comme la mesure la plus efficace pour éliminer le « privilège » d'échapper au service militaire et de prévenir, au long terme, l'émergence de nations au sein de la nation. La situation de l'Algérie au XIX^e siècle illustre clairement ce dernier point : avec un nombre important d'étrangers qui s'y installent, Espagnols et Italiens principalement, l'extension de la nationalité permet de faire devenir Français ces « véritables colonies étrangères, moins susceptibles d'être absorbées par la nationalité française » (Brubaker, op. cit. :106).

La préférence française pour l'extension de la citoyenneté résidait, comme nous l'avons déjà indiqué, dans son pouvoir d'assimilation. Deux piliers sont à la base de cette confiance tout au long du XIX^e siècle : l'école obligatoire, dépositaire d'un grand pouvoir assimilationniste sur les enfants français et étrangers qu'elle tient sous son aile ; et l'armée, l'autre institution républicaine en charge de continuer ce travail d'assimilation.

Dans cette logique, « les immigrants de la deuxième génération⁴¹ étaient déjà soumis au travail d'assimilation de l'école, l'extension du *jus soli* les soumettrait au fonctionnement assimilatoire de l'armée » (Brubaker, op. cit. :108). Si jusqu'à la fin des années 1880 ce modèle assimilationniste permet d'unifier une France plurielle dans un même et seul projet politique, le tournant du siècle remettra en question son efficacité.

En effet,

« L'évolution des textes constitutionnels du XIX^e siècle en Allemagne, en France ou même en Espagne, a fait que cette citoyenneté, aussi absolue que relative et initialement accessible aux nationaux et aux étrangers, a été rapidement reliée à une nationalité construite à partir de l'appartenance de l'individu à une communauté spécifique, dans laquelle on peut identifier [...] certains signes communs d'une identité ethnique et culturelle » (Aláez Corral, 2005 : 138-139)

Si dans le cas de la France, on ne peut parler d'un nationalisme empreint d'éléments ethniques, trait caractéristique du nationalisme allemand héritier de Fichte (Giocanti, 2006), un « nous » français s'est effectivement consolidé et s'est fortement enraciné dans la société à la fin du XIX^e siècle. Ce nationalisme va se construire à partir d'un imaginaire négatif de l'étranger basé sur deux grandes figures, « l'ennemi qu'il faut combattre (à l'époque il s'agit surtout des Allemands) et le primitif qu'il faut civiliser (les indigènes de l'empire colonial) » (Noiriel, op. cit. :20).

⁴¹ Dans le chapitre cinq de son ouvrage *Citizenship and Nationhood in France and Germany* (Citoyenneté et Nationalité en France et en Allemagne), Rogers Brubaker propose une analyse de l'enracinement du principe du droit de sol en France à la fin du XIX^e siècle, principe par lequel beaucoup de migrants ou descendants de migrants sont devenus des citoyens français. L'expression « deuxième génération » dans la citation correspond donc à cette période-là.

Ainsi, le nationalisme en France opte pour une conception de citoyenneté qui ne se ressemble pas à l'idéal de la Révolution. Il est même « amené à renier des idées de justice et de fraternité interraciales dont l'origine est proprement française » (Domenach, 1954 :485). Bien qu'il n'ait pas pris de racine profonde, le nationalisme ethnique et culturel basé sur une communauté de sang (*jus sanguinis*) s'est occupé de faire croire à l'idée d'une « entité française » en continuité essentielle avec des ancêtres Gallo-Romains dans lesquels elle se ressourcerait (Krucic, 1988).

Comme nous avons essayé de le montrer, la citoyenneté qui s'est dégagée des idéaux révolutionnaires, a peu ou rien à voir avec une prétendue uniformité culturelle. Au contraire, elle a pris ses racines dans une France plurielle par ses origines mais liée et unie par un projet politique commun et unique. Ce principe est présent dans les trois leitmotifs du discours dominant de la citoyenneté française identifiés par Brubaker (1992). Il nous semble pertinent de les évoquer ici dans la mesure où ils permettent de récapituler l'évolution de ce concept :

1. La rhétorique de l'inclusion. Il s'agit d'une notion bien caractéristique de la conception française de la citoyenneté. Elle reflète une auto-perception nationale fondée sur la reconnaissance des vertus assimilatrices du territoire et des institutions françaises. Même s'il est vrai qu'aujourd'hui cette auto-perception a perdu de sa force antérieure.
2. La faiblesse de l'appartenance ethnique. L'intérêt de transformer des étrangers en citoyens afin de garantir la prédominance de « l'élément français », va dans le sens d'une définition de la francité en termes sociaux et politiques plutôt qu'ethniques.
3. Les ambiguïtés du nationalisme. La faiblesse de l'ethnicité n'est pas égale à l'absence de xénophobie ou de nationalisme. Les deux sont apparus en France dans les années 1880 et sont toujours présents dans la société. Mais ils ont provoqué deux réactions bien distinctes à l'égard des immigrants, une d'inclusion, l'autre d'exclusion.

De ce fait, l'idée de nationalité en France est tiraillée par deux forces opposées. Une, née avec la Révolution, confiante dans les pouvoirs assimilateurs des institutions républicaines qui permettraient, par la volonté des individus d'adhérer au projet politique et social proposé, d'acquérir la qualité de Français. L'autre, alimentée par le nationalisme du XIX^e siècle, liée à une supposée appartenance ethnique et culturelle, et pour laquelle les « nouveaux arrivants », qui ne partagent pas cet héritage ethnique et culturel, ne peuvent prétendre à une pleine reconnaissance de leurs droits en tant que citoyens.

II.3. L'identité « nationale » en question

Pourquoi parle-t-on d'une identité à l'échelle nationale ? Sans prétendre faire une discussion exhaustive sur la question, il nous semble important de souligner que ce concept est devenu un terme clé dans le jargon de la politique contemporaine (Brubaker

et Cooper, 2005). C'est pourquoi il est important de le prendre en compte lorsqu'on s'intéresse à l'analyse sociale. En tant que phénomène collectif – l'être social –, l'identité cherche une similitude fondamentale et cohérente entre les membres d'un groupe. Cette similitude se manifeste à travers la conscience d'appartenance (partagée par les membres du groupe), à travers la solidarité ou l'action collective. Il s'agit ici d'une conception de l'identité d'usage fréquent dans les travaux sur les mouvements sociaux, le genre, la race, l'ethnicité et le nationalisme. Mais c'est aussi une notion largement utilisée dans le langage politique lorsqu'il s'agit de parler d'identité « nationale ».

Si dans cet exercice d'appartenance chacun peut adhérer ou s'identifier à différents groupes (la famille, le travail, une communauté religieuse, une association, etc.) selon les attributs qu'on partage, le contraire est aussi possible. Dans le cas de l'identification extérieure, l'Etat et l'appareil politique en général peuvent agir en tant qu'identificateurs puissants. Bien que l'Etat n'ait pas la capacité de créer des identités au sens fort du terme, il a les moyens matériels et symboliques d'imposer ses catégories et ses schémas de classification, pour dire qui est citoyen ou pas, pour indiquer quelle place occupent les migrants dans sa conception de ce qu'est « l'identité nationale ». En tant qu'entité du pouvoir, l'Etat peut bien imposer certaines hégémonies ainsi que cacher ou nier certains éléments culturels ou identités qu'il ne considère pas comme propres ou pertinents.

Face à la vision hégémonique de ce qui est identifié comme inhérent d'un peuple, la présence d'éléments qui contrent ou « contaminent » cette essence présumée, peut être perçue comme dangereuse. Comme nous l'avons évoqué, la présence des étrangers sur le territoire français n'a pas été dépourvu de tensions. Si au XV^e siècle les frontières du Royaume de France sont instables et changeantes en raison de la guerre de cent ans, une notion naissante de « sentiment national » apparaît face à l'envahisseur anglais. Cette notion sera cristallisée par la figure de Jeanne d'Arc. Pourtant, on est loin d'une homogénéité de langue ou de culture. En effet, l'expansion du Royaume de France amène sa monarchie à gouverner plusieurs zones non francophones, avec des sujets très différents entre eux⁴².

Le projet étant de construire un État fort avec une identité plus ou moins homogène, l'imposition du français comme langue officielle à la place du latin et des langues régionales a été essentielle. L'ordonnance signée à Villers-Cotterêts par François 1^{er} en août 1539 (Breton, 1999) se voit renforcée par le travail des écrivains de langue française à travers leurs œuvres. Même sans le vouloir, François Rabelais et Michel de Montaigne, entre autres, donnent un grand élan au français pour se positionner comme langue dominante, au détriment d'une diversité linguistique et culturelle existante.

⁴² Si le français s'impose peu à peu comme la langue de l'Administration au détriment du latin, dans la vie quotidienne ce sont les langues vernaculaires qui priment : le basque en Navarre, l'occitan dans le Languedoc, le breton en Bretagne. Des différences sont aussi présentes en ce qui concerne les habitudes, les idées et les coutumes de chaque « pays » ; pourtant, ces sujets sont sous l'autorité d'un seul et même roi.

Par ailleurs, le rôle de la bourgeoisie est aussi déterminant dans la diffusion du français. Ce sont les élites bourgeoises « les premières à abandonner les langues régionales parce qu'elles pensaient renforcer leur position de classe en abandonnant la langue du peuple au profit de la langue de l'Etat, qui était également celle du grand commerce » (De Benoist, 2002 :11). L'avènement de la Révolution ne fera que renforcer la primauté du français, dans une période où l'obsession de l'unité est plus forte que jamais (ibid.). En plus d'imposer la langue française dans tout acte public ou privé, la Convention⁴³ voit avec méfiance les langues régionales. En effet, elles « sont suspectées de véhiculer et entretenir les préjugés, la superstition, la religion, l'ordre ancien, et de constituer par là un important obstacle à l'œuvre de la Révolution et de la République » (Thomas, 2013 :88).

Mais pourquoi un si fort intérêt de généraliser et d'imposer une langue au détriment d'autres ? Quand l'objectif à atteindre est l'unité, arriver à rendre une langue en tant que langue maternelle d'une grande partie de la population facilite l'homogénéité culturelle et permet de la faire correspondre à l'unité territoriale de l'État. Dans cette optique, les lois Guizot (1833), Falloux (1850), Duruy (1867), Sée (1880) ou Ferry (1881, 1882) ont continué et renforcé ce système de monopole⁴⁴, malgré leurs inspirations fort diverses (Breton, op. cit. : 88). Comme nous l'avons indiqué dans la section précédente, l'assimilation a été fortement véhiculée par l'école et l'armée. La réussite d'une telle assimilation demande aussi l'homogénéisation linguistique et, par ce biais, l'homogénéisation culturelle. Ainsi, « l'usage des langues régionales était sanctionné à l'école, tandis qu'à l'armée elles étaient inutilisables. [...] Les élèves surpris à « patoisier », c'est-à-dire à parler leur langue maternelle, seront fréquemment punis ou ridiculisés devant leurs camarades » (De Benoist, op. cit. :13).

Les exemples concernant l'homogénéisation de la population française tout au long du XX^e siècle ne manquent pas. Mais il nous semble avoir suffisamment montré que « l'homogénéité » du peuple français relève en grande partie d'un mythe encouragé, alimenté et soutenu par l'État. Si l'homogénéité actuelle est bien réelle, elle s'est façonnée à partir de l'anéantissement des nations minoritaires⁴⁵ et d'une généralisation de la culture dominante. Deux stratégies qui ont permis de consolider la formation de l'Etat-nation, pour

⁴³ La convention nationale est l'assemblée (élue au suffrage universel masculin pendant l'été 1792) qui dirige la République française du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795.

⁴⁴ Ce sera également le cas au XX^e siècle. Si les langues régionales échappent (de justesse) à une disparition totale, elles deviennent marginales, inoffensives et méprisées. Selon Alain de Benoist, dans les premières décennies du siècle précédent la quasi-totalité des habitants en Corse et en Alsace parlaient leur langue ou leur dialecte, au tournant du siècle le nombre de locuteurs s'est réduit de moitié, ils ne sont plus qu'un quart au Pays Basque (De Benoist, 2002).

⁴⁵ Nous parlons ici des territoires qui ont été incorporés à la France par différents moyens (achat, guerre, mariage), et qui se retrouvant minoritaires ont fini par se « diluer » dans la culture française. Ce sentiment d'une France hétérogène est encore très présent au XIX^e siècle, Proudhon par exemple parle « d'au moins vingt nations distinctes » qui composent « la nation française actuelle » (Proudhon, 1959 :594).

qui les différences entre les individus n'existent pas et considère toute apparition de diversité comme dangereuse vis-à-vis la République « une et indivisible ».

De ce fait, la présence de populations étrangères diverses (Espagnols, Portugais, Maghrébins, Africains, Asiatiques, *Latinos*...) qui sont arrivées en France à différents moments et qui s'y sont installées, remet en question l'idée très ancrée d'une identité nationale « homogène ». Car dans l'idéalisation d'un peuple uni et unique, les imaginaires sociaux de nationalité et de citoyenneté finissent par créer des systèmes d'inclusion / exclusion, où ceux qui ne font pas partie de l'imaginaire en question restent à l'écart. Si en France le *jus sanguinis* combiné avec un droit du sol conditionné continue à être la voie d'accès à la nationalité, la « différence » que certaines populations étrangères affichent semble remettre en question la légitimité de celles-ci dans la vie publique.

Quant à la nationalité, si elle a permis d'effacer les différences entre les individus qui la partagent, à force de vouloir forger une identité homogène elle a fait émerger aussi l'idée d'une supposée « ethnicité » commune, renforçant le système d'inclusion / exclusion à partir de critères purement subjectifs. Dans cette logique, deux seules catégories sont désormais acceptables : être Français ou être né étranger. La dichotomie entre ces deux catégories est toutefois problématique, car cela voudrait dire que seuls ceux qui font partie de la première (être Français) sont légitimes dans le récit d'identité « nationale » que l'État a forgé. Et encore, faut-il bien correspondre à l'archétype du vrai « Français de France » (Detienne, 2003), car « des Français trop récents ont, dans ces dernières années, beaucoup troublé la conscience nationale » (Barrès, 1899 :23)⁴⁶.

II.4. Intégration ou assimilation de migrants, de quoi parle-t-on ?

L'inclusion politique, élément essentiel dans la construction des États-nation, a entraîné une assimilation culturelle aussi bien pour les minorités régionales que pour les migrants (Brubaker, op. cit.). Dans cette logique, depuis le XIX^e siècle l'assimilation est devenue le processus par lequel les différentes vagues migratoires se sont fondues en tant que « nouveaux citoyens » dans les sociétés où elles se sont installées. Et pour que l'existence de l'Etat-nation puisse se perpétuer, la culture nationale doit être « sacralisée, élevée en principe fondamental de cohésion sociale et politique » (Álvarez Dorronsoro, 1993 :7). En tant que principe sacré, la culture nationale ne peut être ni questionnée, ni touchée, ni changée, surtout par ceux qui veulent ou aspirent à en faire partie.

⁴⁶ Bien que cette affirmation soit prononcée par Barrès à la fin du XIX^e siècle pour faire référence aux Polonais, Italiens ou Belges, récemment naturalisés à l'époque, elle nous semble très pertinente dans la mesure où elle reflète un débat toujours actuel sur la « capacité » de certains étrangers à s'intégrer. Les politiques migratoires du XXI^e siècle qui conçoivent l'intégration avant tout comme un effort individuel des migrants, semblent être basées sur cette idée.

Si l'assimilation semble laisser la place à d'autres paradigmes d'inclusion des migrants, le multiculturalisme entre autres (Wieviorka, 2012; Boucher, 2007), la logique assimilationniste maintient son empreinte dans l'idée que la population autochtone se fait de la présence des immigrés sur son territoire. Certes, la société d'accueil ne demande pas à l'immigré de devenir une copie conforme de ses nationaux, mais afin d'être bien perçu, il lui est demandé de s'imprégner autant que possible de la culture du pays d'accueil, de faire le triage entre les composantes de sa propre culture qui méritent d'être préservées dans le pays d'adoption et celles qu'il vaudrait mieux effacer ou dissimuler (Maalouf, 1998).

De ce fait, l'assimilation demande aux immigrés une appropriation quasi-parfaite de la culture, des us et coutumes propres aux autochtones, comme s'il était possible de faire *tabula rasa* avec le passé pour tout apprendre à nouveau, ou du moins pour adopter dans l'espace public les comportements culturels de la majorité (Martiniello, 2011). Si la confiance dans la légitimité et les chances de l'assimilation comme moyen pour les immigrés de s'intégrer dans la société française est beaucoup moins forte qu'il y a quelques décennies, elle n'a pas entièrement disparue. Au mieux, l'assimilation s'est transformée, pour être considérée actuellement comme un élément nécessaire, voire indispensable dans le but d'atteindre une cohésion sociale réussie (Avenel, 2014 ; Paugam, 2014 ; Pagé, 2011 ; Taran, 2009).

Bien que dans le langage actuel le terme d'intégration soit privilégié sur celui d'assimilation, qui garde une connotation colonialiste et demande d'abandonner une partie de sa singularité, l'inspiration ethnocentrique de ce dernier ne disparaît pas quand on parle d'intégration. Car c'est le regard du groupe dominant qui détermine « ce qui se produit et qui doit se produire, et dont on estime convenable qu'il se produise [...] chez les autres, les adaptables et les 'adaptés', les assimilables et les 'assimilés' » (Sayad, 1999 :311).

L'intégration est donc un processus où les règles du jeu sont fixées d'avance par le pays d'accueil. Dans ce processus à sens unique, ce sont les immigrés qui ont la « responsabilité » (effort individuel) de s'adapter au nouveau pays. Pourtant, s'intégrer ne doit jamais être le fruit d'une contrainte, mais un désir de faire partie d'une société, la libre réponse à l'accueil reçu (Limousin, 1988a).

D'autre part, faire porter la responsabilité de l'intégration sur les venus d'ailleurs dévoile aussi la distinction qui s'opère entre les catégories « immigré » et « étranger » (cf. section I.2). En effet, les étrangers « légitimes », les ressortissants issus d'un pays de l'Union Européenne, sont épargnés de cette obligation d'intégration en tant que « semblables »

(Rea et Tripier, 2008). Ce sont les autres, les venus « d'ailleurs » et leurs descendants qui doivent prouver qu'ils méritent d'être là⁴⁷.

Un des problèmes de cette vision unilatérale de l'intégration n'est pas seulement le fait qu'aucun effort n'est demandé aux locaux pour comprendre la culture de ceux qui arrivent et pour partager avec eux les codes sociaux nécessaires afin de faciliter le processus d'adaptation. Le vrai problème consiste à donner aux migrants la responsabilité de « déchiffrer » par eux-mêmes le mode de fonctionnement d'une société sur laquelle ils n'ont dans le meilleur des cas, que quelques vagues notions quant à la façon de vivre. Car la plupart d'entre eux ont une image plus ou moins idéalisée du pays d'accueil avant la migration. Il s'agit d'un apprentissage coûteux pour les migrants, du fait qu'aux yeux de la société d'accueil qui « offre » de l'hospitalité, ils se doivent d'être irréprochables.

« Cette irréprochabilité façonne une “boîte à attitudes” attendue des immigrés (malléabilité, corvéabilité, politesse, yeux baissés, voix retenue, etc.), un ensemble de dispositions de soumission. Celui qui ne s'est pas montré à la hauteur des obligations liées à son statut se voit condamner plus sévèrement par l'État et la collectivité qui ont eu la gentillesse⁴⁸ de l'accueillir » (Rea et Tripier, op. cit. :59).

Dans ce contexte, l'intégration est conçue comme une condition *sine qua non* pour être accepté dans la société d'accueil, comme une exigence *a priori* et non *a posteriori*. L'intégration n'est pas (ou plus) la conséquence de vivre au sein d'un pays avec une culture différente de celle d'origine, mais une condition préalable à l'entrée dans ce nouveau pays. Comme nous le verrons ci-dessous, l'intégration qui était auparavant une responsabilité des pouvoirs publics et de la politique migratoire du pays d'accueil, est maintenant perçue comme un « gage » nécessaire, voire exigé, pour la délivrance d'un titre de résident de longue durée et même pour un titre de séjour tout court. « L'intégration préalable fait basculer la responsabilité, en déchargeant l'État pour en faire porter le poids aux immigrés. Le “problème de l'intégration”, c'est désormais “leur” problème... » (Lochak, 2011a :84).

⁴⁷ Allant en ce sens, le rapport fait par Mandin et Gsir (2012) sur l'intégration et la cohésion sociale dans la ville de Verviers en Belgique, montre les différents degrés d'altérité présents dans le discours de la population majoritaire quand il s'agit des étrangers. Les « premiers eux » (le plus souvent d'origine italienne, espagnole ou grecque) sont perçus comme fondus dans la société d'accueil et culturellement proches, tandis que les « nouveaux eux », les migrants originaires du Maroc, de la Turquie, d'Afrique subsaharienne ou de Tchétchénie sont vus comme culturellement éloignés et ghettoïsés.

⁴⁸ C'est nous qui soulignons.

Chapitre III. L'institutionnalisation des politiques d'intégration

Afin de mieux cerner le contexte social et politique qui entoure les migrants, il nous semble nécessaire d'évoquer les grandes lignes des politiques d'intégration en France.

III.1. Les politiques d'intégration en France

L'idée d'« intégrer » les migrants est relativement récente en France. Si les différents flux migratoires ont commencé à arriver depuis le XIX^e siècle, la question de l'intégration ne se pose pas. D'un côté parce qu'en qualité de travailleurs temporaires, les migrants sont censés rentrer dans leurs pays d'origine après un certain temps. De l'autre, pour ceux qui restent ou sont déjà installés dans le pays, il s'agit plutôt de les naturaliser, de les faire devenir « Français »⁴⁹. La confiance dans les pouvoirs assimilateurs de l'école et de l'armée rend cette idée plausible. Les étrangers ne constituent pas une menace pour l'identité nationale que l'État veut construire. Par ailleurs, bien qu'ils aient une langue et une culture différentes, la question de l'intégration ne se pose pas pour les sujets coloniaux⁵⁰, soumis à la « mission civilisatrice » de l'Empire et assimilés *de facto* à la nation française.

Il faudra attendre la fin des « Trente Glorieuses » au milieu des années 1970 pour que l'État s'intéresse à l'intégration des immigrés et s'empare du sujet. Plusieurs faits motivent cet intérêt :

- la prise de conscience que le travailleur immigré n'est pas que de passage, qu'il est en France pour le long-terme,
- le ralentissement économique (conséquence de la crise pétrolière de 1973) avec un chômage qui touche d'avantage les travailleurs immigrés, et
- l'installation de familles de migrants, situation qui remplace de plus en plus la présence de travailleurs isolés.

En ce qui concerne la mise en place des politiques les plus importantes concernant l'accueil et l'intégration des migrants, nous allons aborder le sujet à partir de deux éléments :

- L'évolution et le rôle de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) en tant que seul opérateur de l'Etat en charge de l'immigration légale,
- La mise en place du Contrat d'Accueil et d'Intégration en tant que mesure phare des politiques d'intégration menées en France ces dernières années.

⁴⁹ Dans la section I.1 nous avons déjà développé l'intérêt de l'état français pour que les étrangers nés en France deviennent des nationaux afin de leur enlever le « privilège » d'échapper à l'obligation du service militaire.

⁵⁰ Le cas de l'Algérie est très paradoxal à ce sujet : si dès 1834 – peu de temps après le début de la colonisation française – les autochtones sont considérés comme des « sujets français », ce qui leur confère la « qualité de Français », une fois l'Algérie indépendante en 1962, l'acculturation exercée sur les Algériens pendant cent-trente ans semble insuffisante pour les considérer aptes à l'intégration.

III.1.1. Les débuts : l'ONI et l'OMI

Si l'OFII n'a été créé qu'en 2009, il hérite de plusieurs agences de l'Etat qui ont eu différentes fonctions au fil du temps. Il faut revenir à 1945 pour situer la création du premier organisme de ce type, l'Office National d'Immigration (ONI). A l'époque, l'intérêt de l'Etat est d'avoir un contrôle exclusif sur l'introduction de la main d'œuvre étrangère dans le pays (Dänzer-Kantof, Lefebvre et Torres, 2011). L'enjeu est important compte tenu de deux phénomènes qui accélèrent l'immigration en France : l'entrée en vigueur du Traité de Rome en 1958 (instaurant le principe de libre circulation) et la décolonisation (DILA, 2015).

Dans cette perspective, l'ONI implante des missions de recrutement dans plusieurs pays où elles se chargent de mener plusieurs opérations : sélection, recrutement, contrôle médical et acheminement des travailleurs étrangers vers la France (Dänzer-Kantof et al., op. cit.). Mais si l'immigration de main-d'œuvre est la plus importante, elle n'est pas la seule : l'immigration des familles est favorisée dans le but de palier le problème de la dénatalité française (DILA, op. cit.). L'objectif jusqu'aux années 1970 étant de faire venir la force de travail nécessaire afin de stimuler la croissance.

A partir de 1974, la France met en place une politique de contrôle des flux migratoires. En effet, la politique migratoire de Valéry Giscard d'Estaing⁵¹ se caractérise par l'arrêt de toute nouvelle immigration (DILA, op. cit.). De ce fait, un contrôle rigoureux des entrées et des séjours est instauré à l'aide d'innombrables circulaires et décrets signés ou modifiés pendant cette période. Simultanément les immigrés sont encouragés à retourner volontairement dans leurs pays d'origine et un programme d'insertion est créé pour ceux qui sont établis en France.

Avec la suspension des flux migratoires, les fonctions de l'Office changent aussi et les nouvelles politiques sont axées sur l'intégration des immigrés installés en France. L'ONI accumule ainsi de plus en plus de fonctions, notamment en matière de regroupement familial, de lutte contre l'emploi non déclaré, d'intervention en faveur de la réinsertion dans le pays d'origine et de la généralisation du contrôle médical pour tous les étrangers qui arrivent (DILA, 2017c).

Pendant la deuxième moitié des années 1980, plusieurs dispositions concernant les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France voient le jour. La loi n°86-1025 du 9 septembre 1986,

« relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (JO n°212) [...] rend aux préfets le droit de prononcer la reconduite à la frontière des étrangers

⁵¹ Valéry Giscard d'Estaing a été président de la République française du 27 mai 1974 au 21 mai 1981.

en situation irrégulière⁵² ; elle rétablit le régime de l'expulsion tel qu'il existait antérieurement à la loi du 29 octobre 1981 ; elle restreint la liste des étrangers qui obtiennent de plein droit une carte de résident et celle des étrangers protégés contre les mesures d'éloignement du territoire » (DILA, 2015).

Pour sa part, François Mitterrand, président de la République⁵³, signale lors d'une interview en décembre 1989 que l'immigration ayant atteint le seuil de tolérance dans les années 1970, il est impératif de faire face à l'immigration clandestine avec fermeté, tout en encourageant une politique d'intégration (DILA, 2017b). Dans cet élan, l'ONI est remplacé en 1988 par l'Office des Migrations Internationales (OMI). Ses fonctions sont recadrées dès 1991 afin de leur donner une orientation vers des missions liées à l'expatriation⁵⁴.

- Concernant les étrangers : le contrôle, l'accueil (au séjour d'une durée inférieure ou égale à 3 mois), leur établissement en France, leur rapatriement ou leur réinsertion dans le pays d'origine.

- Concernant les Français : à leur emploi à l'étranger, à la réinsertion en France de ceux ayant résidé à l'étranger.

Bien que l'intention de l'Etat soit « d'intégrer » les populations étrangères installées en France, les fonctions de l'OMI sont beaucoup plus orientées vers les aspects administratifs de l'arrivée et du contrôle des migrants qu'à leur intégration *stricto sensu*. Ce « vide » s'explique dans une certaine mesure par l'existence, depuis 1926, du Service Social d'Aide aux Emigrants (SSAE), une association loi 1901 reconnue d'utilité publique depuis 1932 (DILA, 2017a). Comme il est indiqué dans l'article 1 de ses statuts, l'objectif du SSAE est de :

« venir en aide aux émigrants et aux immigrants dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer [...], de s'employer au regroupement des familles, à la protection des femmes et des enfants migrants isolés, de servir de lien entre l'émigrant et les œuvres d'assistance spirituelle et matérielle dont il peut avoir besoin » (DILA, op. cit.).

Sans faire vraiment partie de l'administration de l'Etat, le SSAE remplit pendant près de quatre-vingt ans, des missions sociales auprès des migrants dans quatre domaines : l'accueil des immigrants, l'aide aux demandeurs d'asile et l'insertion des réfugiés, l'accès aux droits et l'action internationale (DILA, op. cit.). Le travail du SSAE concerne « tous les aspects des conditions de vie matérielle et morale des étrangers », du « simple conseil

⁵² Article 22.

⁵³ François Mitterrand a été président de la République française du 21 mai 1981 au 17 mai 1995.

⁵⁴ D'après la fiche « Office des Migrations Internationales » de Fondation Kastler / Cité Internationale Universitaire de Paris (2005).

pratique donné à une mère de famille » à « la reconstitution d'une cellule familiale disloquée », le « passage d'un bidonville à une demeure décente, l'obtention d'un droit social », la « traduction d'un document », de l'aide pour « apprendre le français » ou pour « acquérir une formation professionnelle » (Mengin, 1974 :175).

Avec la prise en charge de tout l'aspect social par le SSAE, l'OMI organise son travail auprès des étrangers à partir de trois grandes missions⁵⁵, et cela jusqu'à sa dissolution en 2005 :

1. Organiser les flux migratoires d'entrée en France.
2. Réinsérer les étrangers dans le pays d'origine.
3. Assurer le contrôle médical obligatoire : pour les étrangers qui veulent exercer une activité salariée, pour ceux qui sollicitent la délivrance d'une carte de séjour temporaire ou une carte de résident, pour les membres de la famille de réfugiés, pour les membres de la famille dans le cadre du regroupement familial.

On constate que dans le cadre d'une politique dite « d'intégration », l'accueil et l'insertion sociale des migrants – tâches essentielles dans la réussite de ce processus –, ne sont pas remplies par les organismes de l'État, mais par une association. Certes, en tant que premier partenaire, l'État confie au SSAE, par le biais de conventions renouvelables, l'organisation et la mise en place d'un service social spécialisé pour les personnes d'origine étrangère installés en France (DILA, op. cit.). Mais si le SSAE ne fait pas de distinction d'origine ou de statut en ce qui concerne son travail d'accueil et d'installation des étrangers, au fil du temps sa mission se déroule de plus en plus entre :

« le principe d'hospitalité qui motive et qui fait travailler », et « une xénophobie d'État toujours présente (même dans les périodes de croissance, plus fastes aux étrangers) » [...], « une tâche acrobatique pour des travailleurs sociaux ainsi tiraillés entre leur idéal du bien public et le respect de la consigne » (Morice, 2007).

La tension entre hospitalité et application de consignes marque de plus en plus la politique migratoire française. En 1989, le ministre de l'Intérieur Pierre Joxe⁵⁶ emploie les termes 'rigueur' et 'humanisme' pour définir « la politique bicéphale de l'immigration qu'il entend diriger » (Cornuau et Dunezat, 2008 :341). Une des mesures de cette politique est la création, le 19 décembre 1989, du Haut Conseil à l'Intégration⁵⁷ (HCI). Selon le décret

⁵⁵ Fondation Kastler, op. cit.

⁵⁶ Pierre Joxe a été ministre de l'intérieur à deux reprises : de juillet 1984 à mars 1986, et de mai 1988 à janvier 1991.

⁵⁷ Il n'est pas inutile de rappeler que la création du HCI se fait dans un contexte fortement marqué par la première « affaire du foulard ». Le cœur de cette affaire est la décision d'un principal de collège à Creil d'interdire l'accès des salles de classe à trois collégiennes si elles n'enlèvent pas leur foulard (Baubérot, 1996). Paradoxalement, d'autres situations plus fréquentes qui touchent à la laïcité dans le contexte scolaire n'ont pas suscité autant de débat public. Interviewé en 1989, Yannick Simbron, secrétaire général de la Fédération de l'Éducation Nationale à l'époque rappelle « qu'il y a plus de

n°89-912, la mission de ce Conseil est de « donner son avis et de faire toute proposition utile, à la demande du Premier ministre, sur l'ensemble des questions relatives à l'intégration des résidents étrangers ou d'origine étrangère » (Legifrance, 2017).

Malgré une composition fortement hétérogène et multiculturelle, et un rôle essentiellement consultatif et de conseil :

« Lorsqu'on examine le contenu des rapports et des avis du Haut Conseil à l'intégration sur une période de vingt ans, ce qui saute aux yeux c'est le nombre de propositions qui ont pour effet [...] de restreindre les droits des étrangers ou de précariser leur situation par des mesures de contrôle toujours plus strictes » (Lochak, 2011b :13).

Les années 1990 inaugurent ainsi un discours dans lequel les politiques d'immigration cherchent de plus en plus un traitement séparé de chaque cas et instituent des mesures plus restrictives. Cette logique semble imprégner, par exemple, l'élargissement de fonctions de l'OMI. Outre la gestion du dépôt de dossiers pour les demandes de regroupement familial dans certains départements, l'Office doit s'occuper aussi, depuis 1993, du contrôle à domicile des conditions de ressources et de logement nécessaires à cet effet (DILA, 2017c).

Concernant les politiques migratoires, deux rapports sur l'immigration et sur la nationalité sont remis au Premier ministre Lionel Jospin par le politologue Patrick Weil en juillet 1997 (DILA, 2015). Sans chercher à abroger les 'lois Pasqua-Debré' de 1993 (cf. section II.1), les rapports proposent le renforcement du droit d'asile, l'assouplissement des formalités d'entrée en France, l'obtention d'un titre de séjour sur la base du respect de la vie privée et familiale, une meilleure prévention du travail irrégulier, une meilleure politique d'accueil des étudiants étrangers en France, et le renforcement du droit du sol dans l'attribution de la nationalité.

Pourtant, la politique bicéphale de l'immigration est toujours là. Si la régularisation de presque 16 000 étrangers sans papiers (DILA, op. cit.) quelques mois après les rapports Weil laisse entrevoir un certain assouplissement, un dispositif de retour prévu pour les étrangers irréguliers dans la même période (sous la responsabilité de l'OMI) rappelle la rigueur toujours présente dans cette même politique. « Fermeté et humanité » sera la formule choisie par Nicolas Sarkozy lorsqu'il devient ministre de l'Intérieur en 2002

jeunes filles qui sont exemptées de cours de biologie, de cours d'éducation physique et d'autres activités de ce type [...], que de jeunes filles qui portent le foulard, et ça, pour des raisons religieuses. [...] Et c'est bien à cette question-là des contenus qu'il faut répondre, avant de parler de la question du voile » (INA, 2017).

(Cornuau et Dunezat, op. cit.). Une formule qui confirme la continuité des politiques françaises en ce qui concerne l'immigration.

III.1.2. L'ANAEM, accueillir et mieux maîtriser les flux migratoires

Un changement majeur s'opère avec la « mort » de l'OMI en 2005. Cet événement permet de mettre fin au tiraillement entre hospitalité vers les étrangers sans distinction d'origine et de statut, et la maîtrise des flux migratoires. Plus que le démantèlement de l'OMI, il s'agit de créer l'Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations (ANAEM), entité qui doit regrouper l'OMI et le SSAE (Dänzer-Kantof et al., op. cit.). Pourtant, du côté du SSAE cette décision n'est pas perçue comme un regroupement, mais comme une absorption où l'association privée est digérée par une administration publique (Morice, op. cit.).

En effet, « le SSAE et sa direction sont peu ou pas écoutés dans les groupes de travail mis en place par la DPM⁵⁸ pour travailler à la création de l'agence » (SUD SSAE, 2003). Mais comme le signale Alain Morice, l'écartement du SSAE avait déjà commencé en 1999 au moment de la généralisation du dispositif des plateformes d'accueil pour tous les primo-arrivants. Cet élargissement « consacrera le rôle central des services de l'État », en détriment du SSAE qui perd sa place d'interlocuteur unique et « n'est plus cité que comme un de leurs 'partenaires' » (Morice, op. cit.).

Si la nouvelle agence de l'État en charge de l'accueil des étrangers est censée reprendre le savoir-faire du SSAE dans le domaine de l'action sociale, la construction du nouveau modèle d'accueil se montre fortement attaché à l'identité de l'OMI. De ce fait, la demande du SSAE pour qu'il y ait une direction spécifiquement consacrée à l'encadrement de son personnel, notamment les assistantes sociales, est désavouée, et ses missions mises au rebut par l'agence (Chevron, 2009). D'autres difficultés, tel le transfert des personnels de l'association en tant qu'agents non titulaires de l'État soumis à une période d'essai de neuf mois renouvelable (Morice, op. cit.) et la poursuite d'activités associatives de la part du SSAE⁵⁹, montrent l'éloignement entre les deux entités et le choix gouvernemental de faire de l'ANAEM une agence gestionnaire et administratrice des flux migratoires.

⁵⁸ Direction de la Population et des Migrations.

⁵⁹ En effet, en 2005 le SSAE décide de poursuivre ses activités pendant une période probatoire de trois ans. Mais ne retrouvant pas un financement « stable et régulier » (assumé jusque-là par l'État), l'association finit par mettre un terme à ses activités en janvier 2010. Un échec attribué en partie à « l'absence de tout soutien de la part des nouvelles agences de l'État, hormis l'Acse, chargées de la mise en œuvre des politiques d'immigration ou de promotion de l'égalité des chances » (SSAE, 2009). La prolongation du SSAE dans le temps rend encore plus difficile sa « fusion » avec l'OMI, car pour l'État cela aurait dû amener à la dissolution immédiate de l'association (Chevron, op. cit.).

Cette orientation vers un rôle d'administration et de contrôle des migrations de l'ANAEM apparaît clairement dans la définition de ses missions (Thai, 2005) :

- L'accueil des étrangers titulaires pour la première fois d'un titre les autorisant à séjourner durablement en France. Notamment conjoints de Français, bénéficiaires du regroupement familial, travailleurs et réfugiés⁶⁰.
- L'accueil des demandeurs d'asile.
- Le contrôle médical.
- L'aide au retour volontaire.
- La réinsertion des étrangers dans leur pays d'origine.
- L'emploi des Français à l'étranger.

Parmi les responsabilités de l'ANAEM, qui restent pratiquement les mêmes que celles assurées par l'OMI, deux points attirent notre attention. Le premier, relatif aux conditions d'accueil. Il s'agit d'une mesure qui concerne désormais uniquement les « titulaires pour la première fois d'un titre les autorisant à séjourner durablement en France ». L'impact de cette mention ne réside pas dans son explicitation, mais dans le fait qu'avec la disparition du SSAE, les migrants qui ne remplissent pas la condition du titre de séjour sont complètement exclus de cet accompagnement qui n'est plus fourni pour eux, que ce soit de façon formelle ou informelle. Par ailleurs, nous remarquons que le CAI ne s'adresse ni aux sans-papiers⁶¹ ni aux demandeurs d'asile en instance d'examen, comme s'ils n'avaient pas vocation à être accueillis et intégrés. Le deuxième point concerne la mission relative à l'aide au retour « volontaire », fortement encouragée par l'agence et remplaçant l'aide à l'installation en France (tâche assurée par le SSAE jusqu'en octobre 2005).

En tant que telle, l'ANAEM n'existera qu'entre 2005 et 2009. Dans sa courte durée elle réussit à consolider la politique de l'Etat relative à la maîtrise des flux migratoires, confirmant le désintérêt des pouvoirs publics pour l'aspect plus social de l'accueil des populations étrangères. Dans son évolution, l'Agence commence par être sous la tutelle des ministères sociaux pour ensuite dépendre uniquement du Ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire (M3IDS) créé en mai 2007. Celui-ci deviendra le Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement en janvier 2009 pour être finalement dissous en novembre 2010.

Quant aux politiques d'immigration mises en place depuis le milieu des années 2000, elles confirment le choix de traiter au cas par cas et une fermeté à l'égard des nouveaux

⁶⁰ A ce sujet, l'ANAEM propose aux migrants le Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) et assure son suivi. En raison de son importance en tant que mesure emblématique des politiques d'intégration en France depuis 2003, la question du CAI sera traitée ultérieurement dans cette section.

⁶¹ Le démantèlement du SSAE fragilise d'avantage la situation de migrants en situation irrégulière dans la mesure où la gestion de cette population faisait partie, *de facto*, des attributions de l'association (Morice, op. cit.).

arrivants. La volonté du gouvernement est alors de passer de l'immigration « subie » à l'immigration « choisie » (Héran, 2016 ; Viprey, 2010 ; Cornuau et Dunezat, op. cit. ; DILA, 2007 ; Lochak, 2006). Dans le premier cas sont considérés, entre autres, le regroupement familial et les demandeurs d'asile. Dans le deuxième, il s'agit de prendre en compte les besoins de l'économie et les 'capacités d'intégration'. Conformément à cette logique, une loi relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité, est promulguée le 26 novembre 2003. Elle prévoit, entre autres, la création d'un fichier d'empreintes digitales des demandeurs de visas, un contrôle plus strict des attestations d'accueil, le renforcement du contrôle de certains mariages mixtes et le durcissement des conditions d'obtention des titres de séjour.

En 2006, la loi relative à l'immigration et à l'intégration, promulguée le 24 juillet, cherche à consolider l'objectif de passer de l'immigration subie à l'immigration choisie. Les mesures phares incluent :

- Le durcissement des conditions du regroupement familial (principale source d'une immigration considérée comme « subie »).
- Le contrôle des mariages mixtes.
- L'existence d'un contrat de travail comme condition préalable à l'obtention d'une carte de séjour « salarié » et d'un visa long séjour.
- L'établissement de listes de métiers et des secteurs tendus, seuls cas où les employeurs pourront faire appel à des étrangers.
- L'instauration d'une carte « compétence et talents » valable trois ans et renouvelable, pour faciliter l'accueil des étrangers dont « le talent constitue un atout pour le développement et le rayonnement de la France » (Art. L.315-1).
- Le principe de la régularisation systématique après dix ans de présence sur le territoire, est supprimé.

Afin de mettre en place toutes ces dispositions, l'ANAEM devient l'opérateur principal en ce qui concerne l'organisation et l'administration des flux migratoires. L'agence doit en même temps produire des textes et des règlements et piloter des services fortement hétérogènes, avec des missions jusque-là périphériques qui deviennent fondamentales (la redynamisation de l'aide au retour et l'immigration professionnelle entre autres), ce qui permet de donner un rôle prépondérant à l'Agence (Chevron, op. cit.). Plus qu'une utilité vis-à-vis des politiques d'intégration mises en place, le protagonisme de l'ANAEM sert de tremplin au gouvernement pour justifier la création d'un opérateur unique qui regrouperait une fois pour toutes l'ensemble des missions qui concernent les immigrés.

De ce fait, lors du conseil de modernisation des politiques publiques du 4 avril 2008, il est décidé la création, « sur la base de l'ANAEM d'un nouvel opérateur en matière d'immigration et d'intégration, financé sur ressources propres, développant une politique individualisée afin de favoriser l'intégration des nouveaux immigrants et de leur famille » (Rapport du Conseil, 2008 :27). Plus loin dans le rapport il est indiqué que la nouvelle entité devra aussi absorber une partie de l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité

des Chances (ACSE) dans l'objectif de devenir « l'unique interlocuteur des étrangers dans leurs démarches liées à leur migration » (ibid., p.47). Ce nouvel opérateur n'est autre que l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

III.1.3. L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

Le 25 mars 2009, l'OFII est officiellement créé par le décret n° 2009-331 et devient ainsi le seul opérateur de l'Etat en charge de l'immigration légale et de l'accompagnement des migrants durant les cinq premières années de leur séjour en France. (OFII, 2017). Avec la dissolution du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement, il relève depuis novembre 2010 du Ministère de l'Intérieur (MI). D'après la décision prise lors du deuxième conseil de modernisation des politiques publiques, l'OFII absorbe les principales tâches de l'ACSE, à savoir, des actions de formation à destination du public immigré.

Les attentes sur l'OFII sont donc assez importantes, car il doit mettre en place des politiques migratoires très ambitieuses, « structurées par des logiques de plus en plus restrictives, quel que soit le motif d'immigration » (Cornuau et Dunezat, op. cit. :345). A cela s'ajoute la complexité menée par la logique de l'immigration choisie. Si l'immigration directe de travail est à nouveau possible⁶², elle n'empêche pas la présence sur le marché du travail des migrants arrivés en France pour d'autres raisons (Héran, op. cit.).

Par ailleurs, depuis 2008 deux listes relatives aux métiers en tension, par branche et par région, viennent compléter une gestion des flux migratoires déjà très complexe. La première concerne les migrants issus des nouveaux États membres de l'UE pour une période transitoire, et donne accès à plus de cent activités professionnelles. La deuxième, très limitative (une liste initialement constituée de trente métiers et finalement ramenée à quatorze), s'adresse aux étrangers non européens.

Au-delà de l'inefficacité de la mesure, il est intéressant de noter qu'elle n'a pas été mise en cause avec le changement de gouvernement en 2012⁶³. Il en est de même pour l'OFII, qui n'a fait qu'accroître ses missions d'ordre administratif et sanitaire :

- « A l'entrée et au séjour des étrangers pour une durée inférieure ou égale à trois mois ;
- à l'accueil des demandeurs d'asile ;
- à l'installation en France, au titre du regroupement familial, du mariage avec un Français ou en vue d'y effectuer un travail salarié, d'étrangers ressortissants de pays tiers à l'Union européenne ;

⁶² Pour rappel, elle avait été suspendue indéfiniment depuis 1974.

⁶³ L'élection présidentielle française de 2012 s'est déroulée les 22 avril et 6 mai 2012. Le vainqueur est le candidat du Parti Socialiste, François Hollande, président de la République du 15 mai 2012 au 14 mai 2017.

- au contrôle médical des étrangers admis à séjourner en France pour une durée supérieure à trois mois ;
 - au retour et à la réinsertion des étrangers dans leur pays d'origine ;
 - à l'intégration en France des étrangers en situation régulière pendant leurs premières années de séjour par la mise en œuvre des dispositifs d'apprentissage de la langue française adaptés à leurs besoins et une formation civique qui comprend maintenant deux modules obligatoires : "Principes, valeurs et institutions de la République française" et "Vivre et accéder à l'emploi en France". »
- (MI, 2016c)

Compte tenu des missions déléguées à l'OFII présentées ci-dessus, et de la volonté réitérée de l'Etat pour maîtriser les flux migratoires, les politiques d'intégration et plus généralement d'immigration se montrent peu accueillantes et plutôt contraignantes et restrictives envers les ressortissants issus des pays tiers⁶⁴.

Or, « plus une politique durcit les conditions d'admission, plus elle coûte en contrôles, fichiers, contentieux. La politique migratoire étant un choix, peut-on l'inclure dans le coût de l'immigration comme si elle était le fait des migrants ? » (Héran, 2016: 83) . Quand l'Etat demande à l'OFII de se financer « sur ressources propres » avec l'obligation d'intégrer dans ses effectifs une partie des agents de l'ACSE et d'assumer des nouvelles activités tout en diminuant ses frais de fonctionnement, le financement à travers les usagers semble plus que plausible. En plus d'augmenter la précarisation et la stigmatisation de celles et ceux qui ne remplissent pas les critères pour être accueillis, pour ceux qui y parviennent, le prix à payer n'est pas anodin.

En dernier lieu, nous voulons nous arrêter brièvement sur l'évolution de l'accompagnement des migrants en ce qui concerne les tâches plus sociales, antérieurement assurées par le SSAE. Où sont passées ces missions essentielles dans le processus d'accueil et d'intégration ? D'après l'analyse fournie par Sylvain Chevron, elles ont été écartées jusqu'à devenir pratiquement inexistantes. Si une partie des agents sociaux du SSAE accepte d'intégrer l'ANAEM, ils trouvent une identité faible au sein de l'Agence, qui par ailleurs n'arrive pas à définir le rôle que la filière sociale peut jouer dans sa nouvelle configuration (Chevron, op. cit.).

⁶⁴ Les pays tiers sont tous ceux qui ne font partie ni de l'Union Européenne (UE) ni de l'Espace Economique Européen (EEE). L'UE est constituée actuellement par 28 États membres : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède. Pour sa part, l'EEE inclut, en plus des États membres de l'UE, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. En vertu d'un accord UE-Suisse sur la libre circulation des personnes, les ressortissants suisses peuvent vivre et travailler librement dans l'UE.

Aussi, des initiatives pour qu'ils puissent véritablement exercer leur métier ou le projet d'une charte interne du travail social ne se concrétisent pas. Bien qu'en 2005 il est question d'instituer une mention pour l'exercice d'une « action sociale spécialisée », les conditions matérielles pour mettre en place ce travail sont absentes. La mention sera même supprimée par le décret n° 2012-336 du 7 mars 2012, mesure qui confirme l'indifférence de l'Etat pour le service social et son intérêt pour arriver à la dissolution de celle-ci (SUD SSAE, op. cit.) au sein du seul organisme en charge de l'accueil et l'intégration des migrants. Que reste-t-il à la place ? Un contrat d'accueil et d'intégration à caractère obligatoire, un dispositif dans lequel les assistants sociaux sont eux-mêmes impliqués dans des tâches administratives.

III.1.4. Le Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI)

Dès son apparition au début des années 2000, le Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) a été présenté comme mesure emblématique pour répondre aux besoins d'intégration des nouveaux arrivants sur le territoire français⁶⁵. Bien que modifié par la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France⁶⁶, l'objectif du nouveau Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)⁶⁷ reste le même, « favoriser l'intégration rapide des étrangers primo-arrivants » (Ministère de l'Intérieur, 2016d).

Mis en place formellement en 2003, le CAI trouve ses origines quelques années auparavant⁶⁸. Dans les visites à domicile que les assistantes sociales des associations assurent au sein des familles des étrangers pour faciliter leur insertion sociale dans le contexte des regroupements familiaux des années 1970 et 1980. « Né » dans le milieu associatif, le dispositif commence à se formaliser et à s'élargir à la fin des années 1990 : en plus des personnes liées au regroupement familial, les conjoints des Français et les réfugiés sont aussi convoqués dans des plates-formes d'accueil sous l'autorité de l'OMI.

⁶⁵ La France n'est pas le seul pays européen à mettre en place ce type de dispositif. Un cours appelé « d'intégration » existe aussi aux Pays-bas. En plus de l'apprentissage de la langue, il prévoit la transmission d'informations utiles pour la vie quotidienne ainsi que celles liées à la culture néerlandaise (Pinho de Almeida, 2008 :100).

⁶⁶ En effet, on parle désormais d'un parcours personnalisé d'intégration républicaine qui cherche à renforcer les outils d'intégration des étrangers légalement admis en France (MI, 2016d). Entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016, le nouveau dispositif est appelé Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), il constitue le « socle d'engagement dans un parcours personnalisé d'intégration républicaine d'une durée de 5 ans » et « est signé par tous les étrangers primo-arrivants admis pour la première fois au séjour en France et qui souhaitent s'y installer durablement » (idem).

⁶⁷ S'agissant d'un changement assez récent, le temps écoulé est encore insuffisant pour évaluer l'impact du « nouveau » contrat. C'est pourquoi notre analyse est centré sur le CAI et non pas sur le CIR, ce qui ne nous empêchera pas d'y faire référence dans notre travail.

⁶⁸ Pour une compréhension plus approfondie sur ce dispositif, l'article de Camille Gourdeau (2014), « 'On a un Malien très tolérant aujourd'hui !' Représentations et marginalisation des signataires du Contrat d'accueil et d'intégration », et plus particulièrement le deuxième chapitre de sa thèse « L'intégration des étrangers sous injonction. Genèse et mise en œuvre du contrat d'accueil et d'intégration » (2015), permettent de retracer l'histoire, les filiations et le fonctionnement du CAI.

Si elles ne sont que deux en 1998, leur généralisation sur l'ensemble du territoire prendra moins de cinq ans.

Un pas de plus vers la formalisation est pris avec l'instauration du contrat en 2003, encouragée et encadrée par un texte du HCI. Dans son rapport intitulé *Le Contrat et l'intégration* (2003), le Haut Conseil fait une utilisation réitérée du lexique « républicain »⁶⁹. Et c'est dans ce contexte de République omniprésente que le CAI, en tant que contrat, est mis en place. L'articulation « République - intégration » sera consacrée dans la loi du 26 novembre 2003 qui fait de l'« intégration républicaine » dans la société française la condition pour obtenir la carte de résident (Lochak, 2011b).

Le CAI devient obligatoire à partir du 1er janvier 2007, par suite de la loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration. Il est géré par l'OFII, tout comme le sera son successeur, le CIR. Selon la loi n° 2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France, le CAI/CIR est destiné à tout « étranger⁷⁰ admis pour la première fois au séjour [...] ou qui entre régulièrement en France [...] et qui souhaite s'y maintenir durablement » (Art.1).

Une fois que le contexte de la création du CAI ainsi que sa formalisation ont été établies, nous discuterons de son caractère obligatoire. Si un contrat est un « accord de volontés ayant pour but d'engendrer une obligation d'une ou de plusieurs personnes envers une ou plusieurs autres » (Larousse), la possibilité de se déterminer en toute liberté semble être oubliée dans le cas du CAI, qui est, par loi, obligatoire, et conditionne la délivrance et le renouvellement de la carte de séjour⁷¹. Enfin, la loi du 20 novembre 2007, relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile, évalue l'insertion de l'étranger dans la société française en tenant compte notamment de « son degré de connaissance de la langue et des valeurs de la République » (Art.1).

Outre la diversité d'interprétations que le manque d'une définition précise de ce concept amène dans son application, il semble paradoxal qu'un étranger doive prouver qu'il maîtrise convenablement les valeurs de la République afin d'obtenir un titre de séjour qui lui permettra de signer un contrat pour avoir accès à une formation civique avec justement

⁶⁹ Le rapport parle, entre autres, d'« école républicaine », de « philosophie républicaine », du « régime républicain », du « droit politique républicain à la citoyenneté », ou même de « contrat républicain ». Par ailleurs, cette utilisation intensive de la « République » n'a été que confirmée par le changement de nom du CAI par celui de CIR : « Contrat d'Intégration Républicaine ».

⁷⁰ Sauf pour les citoyens d'un pays de l'Espace économique européen ou de la Suisse.

⁷¹ Il n'est pas sans intérêt de rappeler que le consentement des parties et l'existence d'une cause licite font partie des quatre conditions nécessaires pour la validité d'un contrat. Au-delà de l'absence du consentement libre en ce qui concerne le CAI, il est légitime de se demander s'il est possible de conditionner le titre de séjour à la signature d'un contrat injonctif.

« une présentation des institutions françaises et des valeurs de la République » (article L.311-9 du CESEDA).

Par ailleurs, il est légitime de se demander si les critères considérés pour déterminer quel est le public qui doit suivre la formation du CAI sont les plus appropriés. Bien que le CAI/CIR s'adresse à des non nationaux (par leur acception juridique), à des « primo-arrivants », presque la moitié des signataires vit en France depuis plusieurs années⁷² (Gourdeau, 2015, 2014). Comment expliquer que la présence prolongée sur le territoire français et le contact avec la société d'accueil ne suffisent pas pour connaître et pour se familiariser avec les valeurs républicaines ? On peut aussi se poser la question de l'efficacité d'une formation civique qui prétend faire « maîtriser » les valeurs de la République en seulement six heures, pendant lesquelles sont traitées « des thématiques des valeurs républicaines et des institutions nationales et locales » (MI, op. cit.).

Si les références aux valeurs de la République sont bien présentes dans le CAI/CIR, avec des spécifications orientées vers certains étrangers (Biichlé, 2007) – par exemple quand on parle d'égalité entre les hommes et les femmes ou de laïcité –, le volet linguistique que le contrat comporte occupe une place également importante. En effet, quand l'Etat inscrit dans le CAI que « la connaissance du français est le premier atout de votre intégration » ou plus récemment dans le CIR que « l'apprentissage du français est une condition impérative pour pouvoir s'intégrer dans la société française », le lien fait entre connaissance de la langue et processus d'intégration (Biichlé, op. cit.) se confirme.

Dans cette offre-obligation de formation linguistique (Ouabdelmoumen, 2016), on attribue aux migrants des besoins langagiers qui doivent être comblés afin d'atteindre une intégration par la langue (Biichlé, op. cit.). Cette logique semble confirmée par les récentes modifications concernant le volet linguistique du CIR. Le niveau de langue requis est passé de A1.1⁷³ dans l'ancien contrat d'accueil et d'intégration au niveau A1 (plus élevé) depuis juillet 2016. Pour y arriver, la formation linguistique, avec des parcours personnalisés (intensifs, semi-intensifs et extensifs), enseigne la langue à partir de trois axes : vie pratique, vie publique et vie professionnelle. Une dernière modification qui montre l'importance que l'Etat confère à la maîtrise de la langue est l'obligation d'avoir le niveau A2 de connaissance du français comme l'une des conditions de délivrance de la carte de résident à partir du 7 mars 2018 (MI, op. cit.).

⁷² A partir de 2014, les rapports d'activité de l'OFII ne donnent aucune information concernant la durée du séjour en France des usagers au moment de signer le CAI. Le rapport sur l'activité de 2013 parle de « 66% des signataires arrivés depuis moins de 10 ans » et de « 1,1% des signataires (qui) déclarent être arrivés en France depuis plus de 20 ans » (OFII, 2014 :22). Pour avoir des données plus précises il faut remonter à quelques années en arrière. D'après l'INSEE, parmi les personnes qui ont signé le CAI en 2010, 47% avaient entre 4 et 14 mois de séjour en France, 12% entre 2 et 3 ans, 11% environ 5 ans, et 30% étaient en France depuis 7 ans ou plus (INSEE, 2012a).

⁷³ Le niveau A1.1 est le niveau minimal de compétence du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues.

Mais surtout, la mise en avant du volet linguistique du contrat est liée à une conception de la langue comme outil d'autonomie, notamment en ce qui concerne les rapports de genre, peut-être en raison du fait que plus de la moitié des stagiaires du CAI/CIR sont des femmes. Cette promotion de l'égalité n'est pas neutre, elle s'insère dans une conception des femmes étrangères « racisées de surcroît » (Ouabdelmoumen, op. cit.), « d'une figure de femme immigrée nécessairement soumise et isolée » qui « s'accompagne d'une suspicion de sexisme à l'égard des hommes étrangers, particulièrement des hommes musulmans et originaires des pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne » (Gourdeau, 2014 :6).

Curieusement, l'autonomie que les formateurs linguistiques accordent aux migrants à travers la langue, ne concerne pas les mêmes sphères pour les hommes que pour les femmes, et elle renforce même l'assignation traditionnelle des rôles de genre que le CAI/CIR est censé d'effacer au nom de l'égalité. Si dans les deux cas l'autonomie passe par la langue, pour les hommes elle se réfère au monde du travail, à la sphère productive, tandis que pour les femmes, elle est surtout définie par rapport à la vie privée, à la sphère domestique (Ouabdelmoumen, op. cit.). De ce fait, les stéréotypes de l'homme, travailleur immigré, et de la femme migrante issue du regroupement familial, en sortent renforcés.

Certes, le nouveau CIR prévoit une évaluation individuelle pour orienter les étrangers en fonction de leur situation sociale, familiale et professionnelle. Sur ce dernier aspect, trois heures, la moitié du module intitulé « Vivre et accéder à l'emploi en France » sont utilisées pour donner quelques outils censés faciliter l'insertion professionnelle. Mais cette aide ne peut avoir qu'un effet palliatif tant que l'intégration ne passe pas par l'emploi au lieu de le faire par la langue.

En effet, l'intégration des migrants constitue un enjeu majeur et doit être au cœur des politiques migratoire et sociale françaises. Mais il nous semble que son principal défi ne relève pas du domaine linguistique, il concerne surtout l'accès au travail, dans la mesure où les immigrés représentent une part importante et croissante de la population active (Durand et Lemaître, 2006). Ainsi, un des principaux obstacles dans l'intégration des migrants est l'impossibilité d'avoir un travail, car ces derniers subissent un taux de chômage nettement supérieur à celui des autochtones (Observatoire des Inégalités, 2015 ; INSEE, 2012c).

Cette situation est encore plus surprenante quand on regarde le niveau d'études :

« Pour un même niveau de diplôme, un écart important subsiste en défaveur des immigrés en matière d'exposition au chômage. Cet écart est faible pour les niveaux de qualification les plus bas ; il est très élevé pour les diplômés de l'enseignement supérieur » (Monso et Gleizes, 2009 :2).

Si la maîtrise de la langue a son rôle à jouer dans l'accès des migrants à l'emploi, le manque de reconnaissance des qualifications et des expériences professionnelles acquises dans le pays d'origine semblerait être le principal frein pour accéder au marché du travail du pays d'accueil (Durand et Lemaître, op. cit.). Le fait que l'accès à l'emploi soit plus important que la connaissance de la langue dans l'intégration, semble se confirmer par les difficultés d'insertion sur le marché du travail auxquelles sont également confrontés les enfants des migrants (INSEE, op. cit.), bien que nés en France et, par conséquent, ayant plus d'aisance dans l'utilisation du français que leurs parents.

L'intégration des migrants, entendue comme une fusion véritable, comme un processus de nombreuses interactions réussies d'un ensemble dans lesquelles le nouvel élément joue son rôle encadré par les objectifs spécifiques du système, sans pour autant renoncer aux siens (Tap, 1988), ne peut pas être réduite, face à des politiques migratoires à double vitesse, à la contractualisation d'une responsabilité individuelle de se « normaliser » dans la société ou le pays d'installation. Elle demande l'investissement dans des politiques sociales qui facilitent d'abord l'insertion dans le marché du travail, principal atout d'intégration. C'est ainsi qu'elles pourront, par la suite, réussir plus largement dans l'objectif d'intégrer les migrants dans la société.

Le meilleur exemple est donné avec la libre circulation de biens et de personnes, un droit pour les ressortissants d'un pays membre de l'Union Européenne. Dans ce contexte, l'intégration se fait naturellement, assurée par la possibilité « de répondre à des emplois effectivement offerts » et « de se déplacer à cet effet librement sur le territoire des États membres » (Article 45 du *Traité de fonctionnement de l'Union Européenne*). L'intégration est ainsi une conséquence et non pas une obligation préalable pour être autorisé, en tant qu'étranger, à séjourner et travailler dans un autre pays.

Mais si « les migrants originaires d'Europe du nord [...] sont devenus quasiment transparents dans les sociétés européennes » (Adami, 2008 :22), les autres font l'objet d'une attention particulière. Cette attention n'est pas spécifique à la France mais concerne l'ensemble de l'Union Européenne, dans la mesure où les États membres harmonisent leurs politiques migratoires sur un certain nombre de points comme les conditions d'entrée et de séjour, plus ouvertes pour les pays qui font partie de l'espace Schengen et plus restrictives pour les autres.

Par leur dichotomie, ces mesures ont contribué à creuser « un fossé juridique entre migrants européens et non européens » (Héran, op. cit. :68), car « les migrants appartenant à l'Union européenne bénéficient de droits que les autres ne possèdent pas » (Adami, ibid.). Allant dans le même sens, Actis, De Prada et Pereda (1999) parlent d'une invisibilité sociale en ce qui concerne les étrangers européens. Ce manque de visibilité ne s'explique pas par leur absence dans le marché du travail – ils sont bien présents –.

L'explication est à trouver, d'un côté, sur le terrain idéologique : « les “Européens blancs” ne sont pas perçus comme des immigrés ou comme des travailleurs, mais comme des touristes, des résidents fortunés ou des cadres des entreprises transnationales » (Actis, De Prada et Pereda, 1999 :64). De l'autre côté, la réponse se trouve sur le domaine politique et administratif, dans la mesure où les Européens ont « une plus grande facilité à obtenir des permis de résidence et de travail » et qu'il existe une « “dissimulation” des travailleurs communautaires dans les statistiques du travail depuis 1992, etc. » (ibid.). De ce fait, sans être directement visés par les politiques migratoires ici présentées, les Latino-américains sont directement concernés, en tant qu'originaires d'un pays tiers.

Chapitre IV. La migration latino-américaine en perspective

Depuis la deuxième moitié du XX^e siècle, l'Amérique latine est devenue une région d'émigration, avec un flux migratoire concentré vers les Etats-Unis, pays auquel s'est ajouté le Canada plus récemment. En effet :

« dans un contexte de réflexion sur les migrations internationales, à partir des années 1970, et plus intensément dans les années 1980 et 1990, les Latino-américains sont entrés dans cette réalité, en constituant une armée toujours plus nombreuse de travailleurs qui quittent leur pays d'origine » (Pinho de Almeida, 2008 :37).

Pourtant, pendant longtemps l'Amérique latine a été une terre principalement d'immigration. Au-delà du colonialisme européen du XVI^e siècle, les opportunités économiques et d'emploi tout au long du XIX^e siècle, ainsi que des législations favorables au développement et à l'immigration, ont entraîné l'arrivée de nombreux étrangers non seulement d'Europe⁷⁴, mais également d'Asie. Progressivement, cette dynamique migratoire a perdu son poids relatif depuis la deuxième moitié du XX^e siècle, pour passer de trois quarts d'immigrés extrarégionaux en 1970 à seulement 33% sur l'ensemble d'étrangers en 2015 (DAES, 2017).

Inversement, malgré une augmentation constante de Latino-américains qui migrent vers l'Europe, il s'agit d'une population étrangère qui reste marginale par rapport à d'autres, surtout dans le cas de la France (cf. section IV.2). Comme tous les étrangers originaires d'un pays tiers, les Latino-américains sont soumis à une réglementation spécifique concernant les voies d'entrée dans un pays de l'Union Européenne et à des politiques bien précises pour séjourner, étudier et travailler dans un pays membre.

IV.1. Caractéristiques de l'émigration latino-américaine

Avant d'aborder la situation des Latino-américains qui habitent en France, il est utile de comprendre la dynamique migratoire sur le sous-continent américain, particulièrement en ce qui concerne l'émigration. Comme nous allons le montrer à partir de données statistiques, l'expatriation est depuis la deuxième moitié du XX^e siècle, le mouvement dominant dans les migrations de l'Amérique latine. Il s'agit d'une dynamique sur le long terme qui est loin de s'affaiblir, dans la mesure où le développement économique et l'insertion professionnelle dans la région sont insuffisants et peu attrayants pour retenir des milliers de personnes qui quittent leurs pays pour chercher une meilleure qualité de vie à l'étranger.

⁷⁴ Dans le cas des Européens, le déclin du flux migratoire commence vers 1945 (OIM, 2015).

D'après les estimations du Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies (DAES, 2017), plus de trente-cinq millions et demi de Latino-américains habitent dans un pays différent de leur pays natal. Mais ce chiffre ne représente qu'un peu plus de 4% de la population totale de la région. Par ailleurs, 87% de cette migration se fait à l'intérieur du continent américain, un pourcentage qui tombe à 79% si nous laissons de côté le flux migratoire des Mexicains vers les États-Unis (Martínez et al., 2014). En effet, selon l'OEA (2015), sur six migrants originaires du continent américain, cinq habitaient aux États-Unis en 2013. Par ailleurs, il est aussi important de noter que, dans la plupart des cas, plus de la moitié des migrants d'un pays sont concentrés dans le même pays d'accueil, qui est, dans nombre de cas, un pays voisin⁷⁵.

En ce qui concerne la migration latino-américaine vers l'Europe, l'OIM (op. cit.) donne une estimation de 19% pour 2010, l'Espagne étant le pays qui capte la majorité de ces migrants (13% à lui seul). Il s'agit ici d'une croissance inattendue pour ce pays du sud de l'Europe qui ne recevait que 4,5% des *Latinos* au début du XXI^e siècle. Avec ce pourcentage, l'Espagne est le deuxième pays récepteur de migrants d'origine latino-américaine, juste derrière les États-Unis. Toutefois, nous constatons aussi que depuis 2009 les statistiques montrent une baisse des effectifs liés à ce flux migratoire, conséquence de la crise économique qui a frappé plusieurs pays de l'Union Européenne, particulièrement l'Espagne.

Mais loin de provoquer un retour massif de migrants vers leurs pays d'origine, les salaires plus avantageux et un niveau de vie plus élevé en Europe qu'en Amérique latine semblent peser fortement sur l'intention des migrants d'y rester, malgré un contexte économique plutôt défavorable. L'OEA (op. cit.) constate que le nombre de Latino-américains résidant depuis plus de dix ans dans un pays de l'Union Européenne a doublé sur une courte période. De 30% entre 2008-2009, ils passent à 59% en 2012-2013. Une croissance qui se produit malgré la dégradation des conditions économiques dans certains pays européens et une plus grande difficulté pour conserver et/ou trouver un emploi.

Quand on regarde l'augmentation du nombre de ressortissants latino-américains installés en Europe, par sous-régions⁷⁶, c'est la région Andine qui montre la plus haute croissance, avec 230% pour les années déjà mentionnées. Une évolution énorme qui s'explique principalement en raison d'une migration équatorienne et bolivienne vers l'Espagne avec une augmentation de plus de 600%.

Dans le même sens, le rapport de l'OEA signale que pour la période 2010-2013, 64% des migrants latino-américains installés en Europe depuis plus de dix ans avaient la nationalité

⁷⁵ A titre d'exemple : les Boliviens en Argentine, les Péruviens au Chili, les Colombiens en Équateur, les Nicaraguayens au Costa Rica ou encore les Haïtiens en République Dominicaine (OEA, op. cit.).

⁷⁶ Nous parlons ici des différentes sous-régions en Amérique latine : l'Amérique centrale, les Caraïbes, la Région Andine, le Cône Sud, etc.

de leur pays d'accueil. Au-delà des critères pour faire une demande de naturalisation (avoir un travail à long terme et un certain nombre d'années de résidence dans le pays), la haute proportion de migrants binationaux montre non seulement l'installation définitive dans le pays d'accueil, mais le fait que cette stratégie peut être aussi un moyen pour assurer un retour sûr et serein *a su tierra*, au pays d'origine, sans mettre en péril le droit d'y revenir selon les envies, les besoins et les possibilités. Quelques pays se détachent par le nombre élevé de ressortissants naturalisés dans leur pays d'accueil : Venezuela (93%), Uruguay (85%) et Chili (83%). A titre comparatif, les pays andins se situent autour de 50% ; dans le cas de l'Équateur ce pourcentage est à peine de 37%, en raison d'une migration plus récente vers l'Europe.

Si nous prenons en compte les taux d'expatriation, l'émigration en Amérique latine a peu d'impact sur le *stock* migratoire en Europe, car elle est faible parmi les pays dont sont issus la plupart des migrants latino-américains installés sur le « vieux continent ». Ce sont les Caraïbes qui atteignent le niveau plus haut, avec 15% de natifs qui émigrent en Europe. Pour ce qui est des régions les plus représentées, à savoir le Mexique et l'Amérique Centrale, le pourcentage des *Latinos* installés sur le continent européen tombe à 9,5% (la principale destination de ces migrants reste les États-Unis). Il se réduit à 4,5% pour la Région Andine et il est seulement de 1,7% pour le Cône Sud (OEA, op. cit.).

Un dernier point qu'il nous semble important de souligner concerne l'âge et le niveau d'études des ressortissants latino-américains. Dans le premier cas, le groupe d'âge le plus représenté est celui des 25-64 ans, avec trois quarts ou plus des migrants habitant dans un pays de l'OCDE (Martínez et al., op. cit.). L'étude de Martínez et al., montre aussi que les migrants originaires d'Amérique latine sont de plus en plus diplômés, avec une claire diminution de migrants peu ou pas scolarisés. La variation est d'environ cinq points pour la plupart des pays, pour une moyenne de 30% de ressortissants avec un haut niveau d'études sur l'ensemble des migrants.

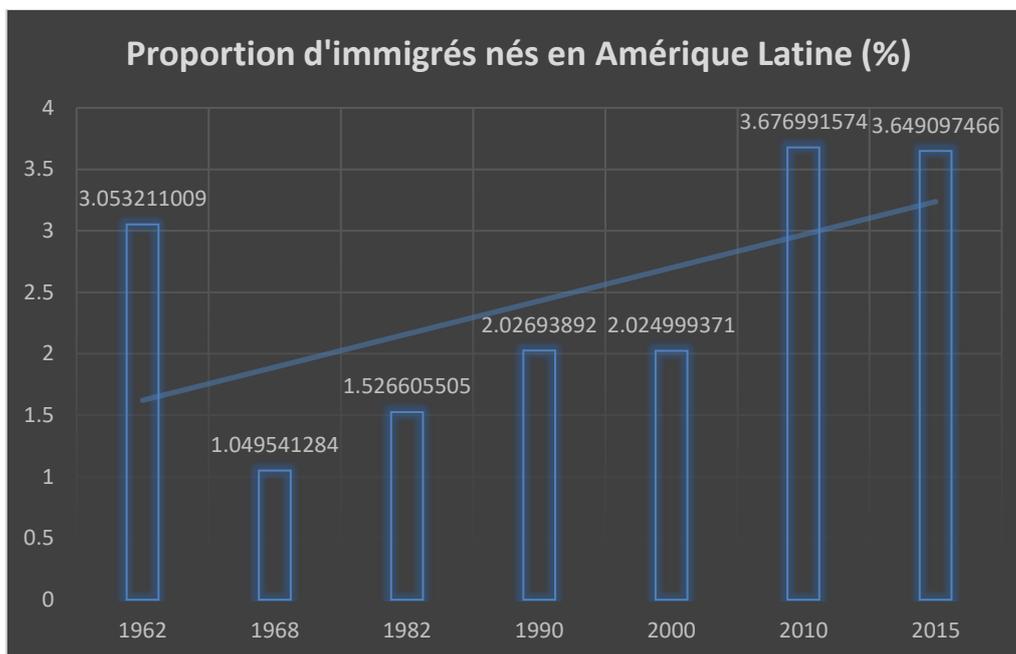
Du côté de l'Europe, les pays d'accueil qui sont apparus comme « nouvelles destinations » depuis la fin du XX^e siècle sont le Royaume-Uni et l'Italie, ce dernier fait partie des cinq principales destinations de migrants latino-américains (Martínez et al., op. cit.), deuxième en Europe après l'Espagne. Cependant, il s'agit de destinations encore en voie de consolidation, dans la mesure où la croissance des effectifs *latinos* n'a pas été constante dans les années 2010. Seule une étude suivie des migrations latino-américaines permettra de déterminer le rôle de ces nouvelles destinations dans le futur, dans la mesure où d'autres pays d'accueil comme le Canada et le Japon ont fait leur apparition dans le panorama des routes migratoires latino-américaines.

IV.2. Evolution de la population *latina* en France, quelques chiffres

Les ressortissants latino-américains constituent une population « discrète » par rapport à d'autres groupes migrants présents en France. Selon le Département des Affaires

Économiques et Sociales des Nations Unies (DAES), par rapport aux 7,7 millions d'immigrés en France⁷⁷, seuls 284 000 sont originaires d'Amérique latine⁷⁸ (DAES, 2017). Un chiffre qui reste loin derrière les étrangers européens avec plus de deux millions de personnes⁷⁹ (Eurostat, 2016). La croissance par rapport aux 127000 Latino-américains présents sur le territoire français en 2000 est nette : ce groupe migrant a plus que doublé en quinze ans. Un tel changement mérite d'être étudié afin de bien comprendre son impact et de pouvoir expliquer ses conséquences, aussi bien à l'échelle quantitative que qualitative. Pour avoir un aperçu visuel de son évolution, le graphique 1 montre la tendance de cette « nouvelle » population migrante à partir de 1962.

Graphique 1 « Proportion d'immigrés nés en Amérique latine »



Source : Avalos, à partir des données de l'INSEE, 2012d et du DAES, 2017

Cette évolution du flux migratoire, plutôt irrégulière, mérite notre attention. En premier lieu, le pourcentage de ressortissants latino-américains assez « élevé » en 1962 (3,2%) peut paraître surprenant. S'agissant des premiers temps de la décolonisation de l'Afrique française, les statistiques ne reflètent pas encore cette recomposition géopolitique. En 1968, la faible proportion du nombre d'immigrés nés en Amérique latine, semble aller en ce sens. Cela s'explique par une prise en compte des anciens « sujets français » qui sont désormais comptabilisés en tant qu'immigrés. Il ne s'agit pas d'une réduction des Latino-américains en valeur absolue, mais d'une augmentation des Africains subsahariens, Algériens, Malgaches, etc. Leur poids numérique, beaucoup plus important que celui des ressortissants latino-américains, se traduit par une nette diminution de 3,2% en 1962 à

⁷⁷ Ce chiffre correspond au 11,7% de la population totale.

⁷⁸ Ces 284 000 Latino-américains représentent un peu plus de 3,6 % des immigrés en France. Mais ce pourcentage se réduit à 0,42 % quand on prend en compte l'ensemble de la population française.

⁷⁹ La France et six autres pays (Chypre, Grèce, Croatie, Luxembourg, Malte et Pologne) ne fournissent pas à l'Eurostat les données concernant le nombre d'étrangers européens selon leur pays d'origine.

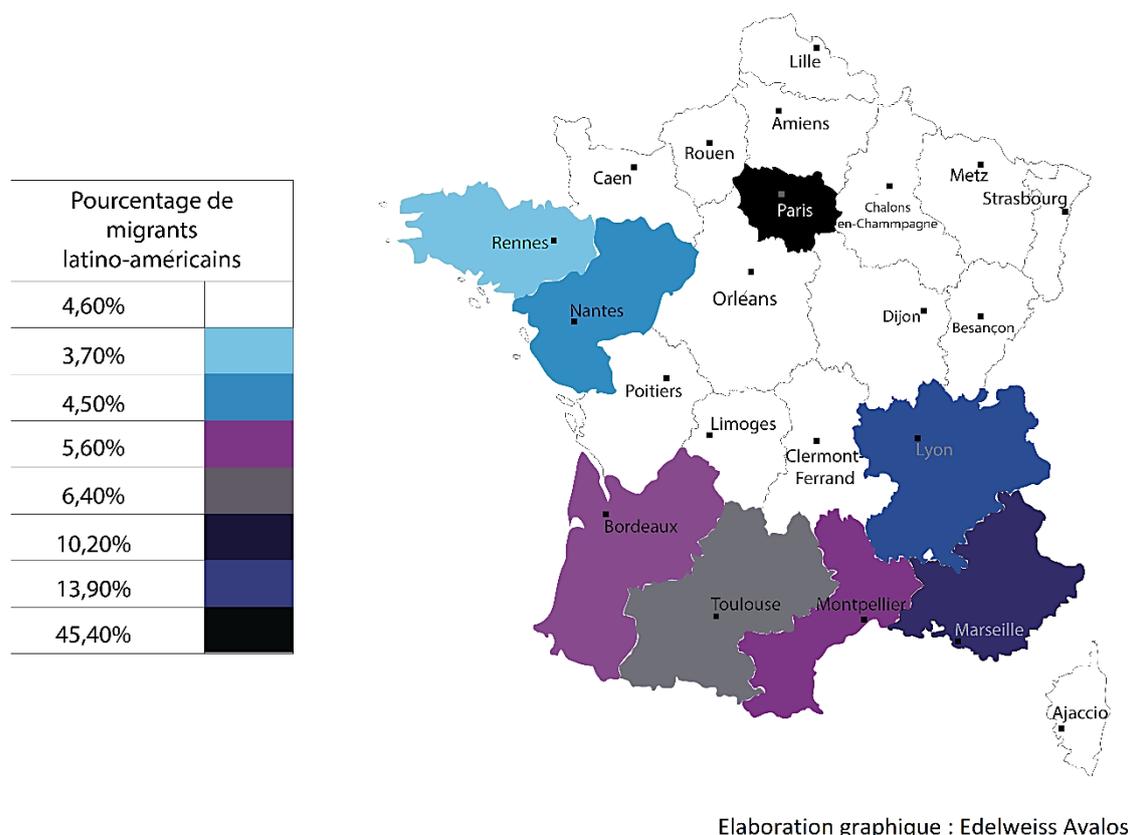
1,05% en 1968. Les originaires d'Algérie illustrent bien cette situation car, bien que juridiquement Français et nés sur un territoire français avant 1962, ils sont comptés avec les étrangers nés à l'étranger.

Nous constatons aussi que le premier choc pétrolier de 1973, ralentisseur historique de l'immigration des pays tiers vers l'Europe, a eu un impact mitigé sur le flux *latino* vers la France. En effet, même si la croissance est plutôt discrète, elle ne s'arrête pas et atteint un 1,5% en 1982. Pour sa part, l'accueil ultérieur des réfugiés issus des dictatures latino-américaines n'a pas eu un grand impact sur le stock migratoire en France, en raison d'une augmentation assez modeste. Elle est passée de 1,5% en 1982 à 2,02% en 1990, une proportion qui reste stable jusqu'à l'an 2000.

Si la présence des réfugiés politiques latino-américains semble avoir un grand poids symbolique et attire l'attention publique, ces migrants restent plutôt marginaux par rapport à d'autres populations étrangères. Il faudra attendre la troisième vague migratoire pour que les Latino-américains commencent à être repérés dans les statistiques migratoires en France. Pour preuve leur proportion qui augmente de 1,6 points entre 2000 et 2010, passant de 2,02 à 3,67%. Cette augmentation accélérée fait écho à la croissance de la population latino-américaine dans toute l'Europe, elle reste stable en 2015 (3,65%).

Quant à la distribution géographique des ressortissants latino-américains installés en France, on constate que la plus grande concentration se situe à Paris et dans la région Île-de-France. La figure 1 montre que près de 46% des personnes originaires d'Amérique latine qui habitent en France résident dans la capitale ou dans les alentours.

Figure 1 « Répartition géographique des migrants latino-américains en France »



Source : Avalos Romero, 2014a, à partir de Herrera, 2011, p.59.

Cette concentration de Latino-américains à Paris n'est que la confirmation de la tendance générale pour toutes les populations migrantes, beaucoup plus présentes en Île-de-France⁸⁰ (18,5% de sa population) que dans les autres régions métropolitaines où ce chiffre ne dépasse pas 10,5% par rapport à l'ensemble de la population (Ministère de l'Intérieur, 2016b). En revanche, selon Herrera (op. cit.), hors Paris, la répartition des ressortissants latino-américains sur l'hexagone ne suit pas l'implantation de l'ensemble des populations migrantes dans les autres régions. Le tableau 1 donne un aperçu de ces différences.

⁸⁰ « L'Île-de-France, en raison de son activité économique, est la première région de résidence des immigrés quelle que soit l'origine » (INSEE, 2012b :116).

Tableau 1 « Les immigrés dans la population »

Anciennes Régions	Répartition des Latino-américains (%)	Ensemble d'immigrés* (%)
Île-de-France	45,4	18,5
Rhône-Alpes	13,9	9,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)	10,2	10,2
Midi-Pyrénées	6,4	7,8
Languedoc-Roussillon	5,6	9,2
Aquitaine	5,6	6,6
Pays de la Loire	4,6	3,4
Bretagne	3,7	3,1
Alsace	4,6 ⁸¹	10,9
Corse		10,2
Lorraine		8,1
Franche-Comté		6,7
Centre		6,4
Bourgogne		6,2
Limousin		6,0
Champagne-Ardenne		5,7
Picardie		5,3
Auvergne		5,1
Nord-Pas-de-Calais		4,8
Haute-Normandie		4,7
Poitou-Charentes		4
Basse-Normandie		2,9

* Ce pourcentage correspond à la part des immigrés dans le total de la population.

Source : Avalos Romero, 2014a, à partir des données de Herrera, 2011 ; l'INSEE, 2012b et le Ministère de l'Intérieur, 2016b.

Plusieurs choses sont à noter lorsque l'on regarde ces données. Tout d'abord, le fait qu'après Île-de-France, ce ne sont pas des régions avec un lien culturel, linguistique, historique ou géographique avec l'Espagne qui concentrent le plus de *Latinos* (10% ou plus), comme on aurait pu imaginer en raison de la colonisation que le pays ibérique a exercé sur l'Amérique latine. Il s'agit de Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), deux régions situées au sud-est de la France, à la frontière avec la Suisse et l'Italie. Au-delà des motivations et des situations personnelles, il semblerait que le seul critère qui peut s'appliquer de manière plus ou moins générale est le choix pour les grandes villes, dans la mesure où « les immigrés venus d'un pays hors de l'UE sont concentrés aux trois quarts dans les unités urbaines d'au moins 100 000 habitants » (INSEE, 2012b :116). Une explication qui se confirme par le fait que Marseille (2°), Lyon (3°) et Nice (5°) font partie des villes françaises les plus peuplées⁸².

Dans la répartition géographique de la population latino-américaine, arrivent juste après Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Aquitaine, les trois régions frontalières avec l'Espagne. Bien qu'elles aient un plus grand nombre d'immigrés à l'échelle nationale, elles se retrouvent avec 6,4 et 5,6% de *Latinos*. Ensemble, elles ne regroupent « que » 17,6%

⁸¹ Herrera ne spécifie pas le pourcentage pour chacune de ces régions.

⁸² Ces trois villes se situent soit en région PACA soit en Rhône-Alpes, les deux régions qui avec Île-de-France concentrent presque 70% des Latino-américains installés en France.

des Latino-américains installés en France, chiffre bien inférieur au 24,1% de Rhône-Alpes et PACA. Nous constatons tout de même que le « choix » de s'installer dans des grandes villes se confirme, du fait que Toulouse (4°), Montpellier (8°) et Bordeaux (9°) font partie du palmarès des villes fortement peuplées.

Il est aussi intéressant de noter que les Latino-américains sont surreprésentés dans les Pays de Loire (Nantes, 6°) et en Bretagne (Rennes, 11°), avec 4,6% et 3,7% respectivement, des pourcentages bien plus élevés que les 3,4% et 3,1% donnés pour l'ensemble des migrants dans ces mêmes régions. Enfin, nous constatons que, de manière inverse, les *Latinos* sont très peu présents dans des régions à forte présence d'immigrés, telles l'Alsace (10,9%), la Corse (10,2%) ou la Lorraine (8,1%). Ce contraste nous fait croire que les migrants venus d'Amérique latine ont des critères plus ou moins particuliers pour s'installer dans une région plutôt que dans une autre, sans nécessairement suivre les mêmes logiques des populations migrantes plus nombreuses en France et installées dans des circuits transnationaux.

En effet « une chose est de s'installer dans des pays comme l'Espagne ou le Portugal, – où (les migrants) ne rencontrent pas de barrières linguistiques et peuvent bénéficier d'un traitement relativement plus favorable grâce aux relations politiques et culturelles de longue date qui lient les pays d'origine et de destination– et une autre que de s'établir dans des pays qui n'ont pas de liens privilégiés avec l'Amérique latine » (Queirolo Palmas et Ambrosini, 2007 : 96)

Pour clore cette approche générale sur la présence latino-américaine en France, il nous semble pertinent d'évoquer la chronologie élaborée par la sociologue Olga González, qui distingue trois étapes (2007a).

- La première correspond à la période 1900-1950. Si elle n'a eu qu'une importance relative au regard du nombre de migrants concernés, il s'agit d'une étape essentielle pour consolider les liens culturels entre la France et l'Amérique latine. Des liens qui ont permis d'alimenter une mutuelle 'fascination' des deux côtés de l'Atlantique.
- La deuxième inclue les années soixante-dix et quatre-vingt, et fait surtout allusion aux réfugiés politiques expulsés de leurs pays d'origine comme conséquence des différents dictatures et coups d'état qui se sont multipliés en Amérique latine pendant cette période. En raison de leur nombre important, les Chiliens constituent une « petite majorité » par rapport aux autres réfugiés politiques provenant de cette région du monde.
- Enfin, la troisième vague migratoire – qui perdure depuis les années 80 – est importante dans la mesure où elle modifie la composition du flux migratoire latino-américain sur deux aspects. Primo, elle témoigne d'un changement dans l'origine des migrants : le cône sud a laissé sa place comme sous-région « majoritaire », occupée désormais par les pays andins (Pérou, Colombie, Equateur). Secundo, il ne s'agit plus d'artistes, intellectuels, professeurs universitaires et réfugiés qui

s'installent principalement en France. Ce sont à présent des personnes de classe moyenne ou populaire, contraintes de quitter leurs pays d'origine à la suite de différents problèmes internes : crises économiques, violence et dégradation du niveau de vie ; ainsi qu'à des situations dues au contexte international : durcissement des politiques migratoires aux États-Unis (destination traditionnelle pour les Latino-américains) et dangers pour atteindre ce pays. Des situations qui ont modifié de façon importante les routes migratoires et qui permettent d'expliquer, en partie, l'augmentation de la population latino-américaine en France.

Si le nombre des Latino-américains présents sur le territoire français est encore modeste, s'intéresser à son évolution et aux caractéristiques de leur présence et leur intégration nous semble plus que pertinent. Particulièrement dans un moment où les politiques migratoires semblent décharger toute la responsabilité d'intégration de manière unilatérale sur les immigrés. Dans le cas de la France, les *Latinos* n'ont jamais eu une grande visibilité sociale (hors l'image surdimensionnée des réfugiés chiliens). Par ailleurs, s'ils n'« échappent » pas aux mesures des pouvoirs publics concernant les flux migratoires, ils ne sont pas directement visés par celles-ci.

Ce statut particulier qu'on pourrait qualifier de « demi-invisible »⁸³ situe les *Latinos* dans une position où les contraintes et les obligations liées au devoir d'intégration n'ont pas la même signification ni pour eux en tant que migrants, ni pour leurs interlocuteurs qui leur attribuent, dans l'ensemble, une image plutôt positive. Notre intérêt est donc d'analyser comment les Latino-américains réussissent (ou pas) leur intégration dans un contexte de politiques migratoires qui depuis les années 1970 sont de plus en plus contraignantes, mais jouissant d'un imaginaire très valorisé de la part de la société d'accueil.

⁸³ De façon générale ils ne subissent pas d'attitudes hostiles de la part de la société d'accueil, qui valorise d'avantage certains types de migrations que d'autres (García, 2012), mais en même temps cela ne les épargne pas des contraintes légales liées à leur qualité d'immigrés.

PARTIE 2

Comprendre les Latino-américains en France

Chapitre V. Parler d' « Amérique latine », atouts et défis

Utiliser le terme « Amérique latine » comme s'il s'agissait d'une région uniforme et homogène, est un exercice périlleux. Ce nom, bien que généralisé et d'utilisation conventionnelle, pose des problèmes quant à ce qu'il désigne. Plusieurs auteurs ont mis en évidence cette difficulté⁸⁴.

Par exemple Rouquié, qui emploie le terme tout en reconnaissant « ses limites et ses ambigüités » (1994 :20). Fornet-Betancourt l'utilise « pour des raisons pragmatiques », mais « conscient qu'il s'agit d'un nom problématique » (2009 :642). Tünnermann Bernheim se demande si l'Amérique latine est un mythe ou une réalité et le considère, au mieux, comme « un concept en processus de formation » (2007). Pour Uslar Pietri, il s'agit de la « carence d'un nom unique, défini et satisfaisant, liée au vieux problème de l'identité de ce que nous appelons l'Amérique hispanique » (1993 :10). Finalement, Bohoslavsky attire l'attention sur le fait qu'« il n'existe pas de critère objectif et cohérent qui permet de couper une Amérique latine d'une autre anglo-saxonne » (2009 :1).

V.1. Un continent, plusieurs noms

Le débat sur le meilleur terme pour désigner un continent inconnu du monde jusqu'au XVI^e siècle⁸⁵ semble toujours inachevé. Dès son « apparition » dans l'histoire occidentale, ce continent a eu plusieurs noms, dans tous les cas chargés de sens, car *omen nominis*⁸⁶. Par ailleurs, ces noms sont toujours venus de l'extérieur, à partir d'intérêts étrangers aux peuples installés sur ces terres depuis des millénaires. Le premier nom utilisé est attribué par Colomb, *Las Indias* (les Indes), ou *las Indias Occidentales*, pour essayer de donner un peu plus de précision. Mais ces appellations étaient erronées, aussi bien l'une que l'autre. Parler d'un *Nuevo Mundo* (nouveau monde) donnait à certains – Jerónimo de Mendieta et Bartolomé de las Casas entre autres – l'espoir de pouvoir perfectionner la chrétienté du vieux monde avec des autochtones à l'esprit « innocent ». Mais dans ce terme il y a aussi une autre conception, selon laquelle il s'agit de « fonder ce qui n'existait pas, sans vraiment prendre en compte ce qui existait déjà » (Uslar Pietri, 1974 :11).

Pendant plus de deux siècles c'est le nom de *las Indias* qui s'impose. Les Espagnols restent très réticents à toute autre appellation de leurs territoires d'outre-mer. Quand en 1785 il est question de centraliser dans un seul endroit toute la documentation concernant

⁸⁴ Les éléments historiques ici présentés et la discussion que nous proposons sont nourris par les ouvrages suivants : ArteHistoria, 2017; Lacroix, 2013; Elliott, 2006; Del Alcázar, et al, 2003; Cantú, 1999 (livres XIV, XVII et XVIII); Rouquié, 1994; Navarro García, 1991 (Vol. 2 et 3); Uslar Pietri, 1993, 1974; Rolland, 1965 (Vol. 5).

⁸⁵ Jusqu'à sa mort, Christophe Colomb est persuadé que les terres par lui découvertes font partie de l'Asie. Durant son quatrième et dernier voyage en 1502, son objectif est de trouver un passage vers la région épicière, « antichambre » de la côte orientale du continent asiatique.

⁸⁶ L'expression, plus couramment employée sous la forme *omen est nomen* (le nom est un présage), est attribuée à Cicéron (Porée-Rongier, 2007).

l'administration coloniale, le choix du nom confirme l'attachement au premier terme : *Archivo General de Indias*⁸⁷. Tout le monde sait déjà qu'il est inexact, voire erroné, mais il rappelle l'origine et la puissance de l'Empire Espagnol.

Si le nom *América* fait son apparition à l'aube du XVI^e siècle, il faut attendre l'arrivée du XVII^e pour que son usage soit généralisé (Tünnermann Bernheim, op. cit.). Ce nouveau nom, créé et initialement utilisé par des Européens non-hispaniques, est un affront au monopole exercé par les Espagnols sur les terres et les richesses du « nouveau monde ». Par ailleurs, nous rappelons que *América* désignait à l'origine la partie sud du continent, seul territoire connu en 1507 quand le cartographe allemand Martin Waldseemüller élabore son *Universalis cosmographia*. Waldseemüller utilise ce terme pour rendre hommage au navigateur d'origine florentine, Amerigo Vespucci (Americo Vespuce), censé être le premier à comprendre que les territoires « découverts » par Christophe Colomb ne font pas partie de l'Asie.

Pourtant, les natifs ignorent complètement ce chapelet de noms donnés de l'extérieur et qui désignent l'endroit où ils habitent. En effet,

« Les habitants de Tahuantinsuyo et d'Anahuac⁸⁸ ne savaient pas qu'ils vivaient dans un continent appelé Amérique. [...] Qui savait que les Incas et les Aztèques vivaient en Amérique ? [...] Les chrétiens d'Occident, qui ont dessiné les cartes et baptisé les régions ; ils étaient les seuls à le savoir » (Mignolo, 2007 :62).

Ce nom, aussi étranger pour les populations autochtones que les précédents, finit par s'imposer pour désigner un continent jusque-là inconnu des Européens. Ainsi, « le nom 'Amérique' équivaut à un baptême qui transforme, en nouveau, un monde déjà connu de ses habitants » (Gómez-Quintero, 2010 :91). Mais pendant un siècle, 'Amérique' ne fait allusion qu'aux territoires conquis par les Espagnols et les Portugais, car les premières colonies britanniques et françaises datent de 1607 (Virginie) et 1608 (Québec) respectivement. Il faut attendre l'indépendance des treize colonies britanniques en 1776 pour que le nom du continent, Amérique, soit utilisé – sauf dans le monde hispanophone – pour parler d'un seul pays : les Etats-Unis d'Amérique.

Ne trouvant rien de mieux que de prendre un nom qui reflétait leur forme de gouvernement et leur situation géographique, les habitants de ce nouveau pays se sont appropriés du terme presque par inadvertance. Pourtant, le processus d'appropriation est devenu irréversible. La forte immigration européenne vers les Etats-Unis a beaucoup contribué à l'ampleur de cette confusion sur le nom, car pour les Européens du XVIII^e siècle

⁸⁷ Les Archives Générales des Indes (*Archivo General de Indias*) se trouvent à Seville, en Andalousie.

⁸⁸ Tahuantinsuyo – du quechua *Tawantin suyu* qui signifie 'les quatre régions ou divisions' – désignait le territoire de l'empire inca. Anahuac, ou plus exactement *Cem Anáhuac* (dans la langue des Aztèques, terre complètement entourée d'eau), faisait référence au territoire occupé par la civilisation Mexica.

« Benjamin Franklin était 'l'Américain', et au contraire, un homme comme Francisco de Miranda, qui pouvait incarner beaucoup mieux la réalité du nouveau monde, était un *criollo*⁸⁹, un habitant de la Terre Ferme ou un indien exotique » (Uslar Pietri, op. cit. :9-10).

Ainsi, les trois-quarts restants du continent ont-ils été obligés de se trouver un nouveau nom.

« Un tel cas n'est jamais arrivé dans un autre continent. Les Européens sont tous ceux de l'Europe, les Asiatiques sont tous ceux de l'Asie et les Africains tous ceux de l'Afrique, sans qu'une partie d'individus de ces continents n'ait l'idée ou la prétention de s'approprier le nom de son continent. Personne n'a jamais eu la prétention, malgré les différences qui existent entre les états, de réserver le nom d'Européens aux nationaux de certains pays, laissant les autres avec un quelconque qualificatif, comme latino-européens, germano-européens, anglo-européens ou slavo-européens. Tous les Européens le sont au même titre, aucun n'a besoin d'ajouter un qualificatif pour signaler sa situation » (Uslar Pietri, 1993 :11).

Certainement, l'appropriation du nom d'un continent par un seul pays, situation unique dans le monde, a scindé l'Amérique en deux. Mais soyons clairs « 'Amérique' ne veut pas dire cette partie de l'Amérique que sont les Etats-Unis de l'Amérique du Nord et les citoyens des Etats-Unis ne sont pas 'les Américains', mais les *Etatsuniens*, des Américains parmi d'autres » (Casaldàliga et Vigil, 1993 :63). Par ailleurs, si les Etats-Unis ont réussi cette appropriation avec l'accord implicite de la communauté internationale, la réussite n'est pas le résultat d'un coup de chance ou d'une bonne campagne publicitaire, « c'est fondamentalement l'effet de l'immense écart dans le niveau de développement et de pouvoir entre eux et le reste de l'Amérique⁹⁰ » (Uslar Pietri, 1974 :15).

V.2. Les deux Amériques

En effet, le nord du continent (les Etats-Unis et le Canada), et le sous-continent que nous appelons Amérique latine, n'ont rien ou très peu en commun bien qu'ils soient tous des pays nés avec la colonisation européenne. Dans le cas des pays latino-américains, tous occupent la même place dans l'opposition nord-sud. Ce sont des pays périphériques, peu importe leur richesse ou leur niveau de développement.

⁸⁹ Délibérément, le mot *criollo* n'es pas traduit, afin d'éviter la confusion avec le terme correspondant en français 'créole'. Dans le cadre de la colonisation espagnole, le mot *criollo* désigne un enfant né en Amérique mais uniquement quand le père et la mère sont tous les deux Espagnols, quand un est Espagnol et l'autre *criollo* ou quand les deux sont nés en Amérique mais de parents européens. Les enfants nés des différents métissages reçoivent plusieurs noms, mais en aucun cas ils ne sont *criollos*.

⁹⁰ Afin d'éviter les confusions et dans un intérêt de précision, nous faisons la même utilisation de ces termes : Amérique et son gentilé Américain pour parler de l'ensemble du continent, Etats-Unis et son gentilé Etatsunien pour parler du pays situé au nord du Mexique.

Mais pourquoi cet écart par rapport au Canada et aux États-Unis ? Pour commencer, il est utile de rappeler quelques caractéristiques qui différencient les colonisations du nord et du sud.

V.2.1. La colonisation espagnole

A ce sujet, il est important de considérer la période de la conquête. Les premiers colons espagnols arrivent en Amérique avec un fort bagage médiéval, car ils migrent à la fin du XV^e siècle et principalement au début du XVI^e. L'Espagne sort d'une 'reconquête'⁹¹ de fraîche date, il s'agit donc d'un royaume récemment unifié, appauvri et affaibli, ce qui fait de l'exploitation de richesses le principal intérêt de leur expansion sur d'autres territoires.

Quant aux conditions physiques et climatiques, les Espagnols couvrent de vastes zones de l'Amérique tropicale et intertropicale, avec une géographie qui rend la communication difficile, accentuée par la préférence des colons pour fonder les villes à l'intérieur des terres. Ce choix probablement explique le fait que les Espagnols s'implantent dans des espaces où l'agriculture intensive est pratiquée dès la période précolombienne. En effet, les terres choisies par les colons abritent de grandes concentrations démographiques et de nombreuses civilisations développées (maya, aztèque, inca). Les conquistadors font du commerce avec ces peuples et forment des alliances pour lutter contre certains d'entre eux.

Un trait marquant du cas ibérique concerne le rigoureux contrôle de la Couronne sur l'émigration : les émigrants espagnols sont toujours catholiques (ceux considérés comme 'infidèles' et persécutés en raison de leurs croyances ne sont pas autorisés à aller en Amérique⁹²). Nombre d'entre eux sont des soldats et envisagent de retourner dans la péninsule, riches si possible. Les colons espagnols sont jeunes – ils ont vingt ans en moyenne – et célibataires, ce qui favorise le métissage. Pour inverser la tendance et réduire le départ d'hommes seuls, la couronne espagnole tente – tardivement – d'envoyer des familles sur ses possessions américaines, mais avec des maigres résultats.

⁹¹ Il s'agit de la reprise du contrôle militaire et politique de la péninsule ibérique par les Rois Catholiques Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille, achevée en janvier 1492 avec la reddition du Royaume de Grenade de la dynastie nasride.

⁹² En somme, tous ceux reconnus comme hérétiques ou adeptes d'une religion autre que la catholique, ont l'interdiction de traverser l'Atlantique. L'intérêt pour contrôler l'émigration se manifeste dès le début de la colonisation espagnole : « depuis le temps d'Isabelle la Catholique, on a tenté d'empêcher les Juifs, les Maures et les autres persécutés par la Sainte Inquisition de passer au Nouveau Monde, parce qu'on pensait qu'ils pourraient faire un grand mal à l'évangélisation de l'Indien américain » (Mira Caballos, 1995 :47). Actis, De Prada et Pereda ajoutent à ces catégories les réconciliés avec la religion catholique, les gens récemment convertis à la foi, ceux condamnés pour hérésie et, à partir de 1570, les gitans (Actis, De Prada et Pereda, 1999 :35).

Nous remarquons aussi que les colons espagnols fondent leurs villes au sein des peuples autochtones. Chaque ville apparaît comme une frontière avec les indigènes⁹³ et leur environnement constitue une zone intermédiaire de métissages. La proximité avec les populations autochtones facilite la mise en œuvre, par les conquistadors espagnols, d'une économie minière, soutenue par l'agriculture et l'élevage. Un système autonome qui permet aux Espagnols l'exportation en Europe de métaux précieux en échange de biens de luxe.

Si nous doutons de l'authenticité de leur mission première, il est vrai que, officiellement, la plus grande préoccupation des monarques espagnols est d'amener la religion catholique aux populations rencontrées par les conquistadors, considérées désormais comme de nouveaux sujets⁹⁴. Mais au-delà de la religion, les Espagnols s'intéressent à rendre les indigènes hispaniques à travers la langue, la religion et la culture. Une « mission » qui n'a pas empêché l'utilisation de l'abondante main-d'œuvre indigène, par l'obligatorité du travail, dans l'extraction des métaux précieux et la production agricole.

En ce qui concerne l'aspect politico-administratif, la colonisation espagnole est conçue comme une extension de la métropole. Les colons font des « Nouvelles Espagne » dans lesquelles, dès les premiers instants, ils recréent les appareils bureaucratiques, les collèges, les universités, les imprimeurs, etc., comme il en existe en métropole. Comme nous le verrons plus tard, la forte sujétion au royaume espagnol marquera non seulement la vie locale pendant la période coloniale, mais aussi et surtout l'organisation et l'administration des futurs pays latino-américains.

V.2.2. La colonisation britannique

À la différence de l'Espagne, les premiers colons anglais étaient des hommes de l'ère moderne. Ils s'installent en Amérique plus de cent ans après les Espagnols, au moment de la Renaissance, une époque où la Réforme et le capitalisme ont déjà transformé le monde occidental auquel ils appartiennent. Cela imprègne l'esprit des hommes et des femmes qui prennent racine dans les nouveaux territoires. Avec une mentalité différente, les Anglais s'installent dans des régions relativement petites et au climat continental, semblable à l'europpéen. Leurs premières colonies sont fondées au long du littoral nordaméricain.

⁹³ Sauf dans le cas de citations, nous privilégions le terme indigène (*indígena*) sur celui d'indien (*indio*), en raison de l'utilisation méprisante que les Espagnols – et ultérieurement les élites latino-américaines – faisaient de ce dernier mot, indien, pour humilier et dominer les peuples autochtones.

⁹⁴ L'attribution de la condition de sujets du roi aux peuples autochtones se voit confortée surtout après la Controverse de Valladolid (1550-1551), contexte d'un grand débat entre Juan Ginés Sepúlveda et Bartolomé de las Casas. Si le débat ne donne pas de gagnant, il permet d'établir que les Espagnols ne sont pas supérieurs aux indigènes et renforce l'obligation de protéger leurs droits de liberté et de propriété ainsi que le droit à être christianisés de façon pacifique (Dumont, 1995).

Les terres occupées par les Britanniques sont des zones marginales de l'Amérique agricole, où abondent les cultures de chasseurs, de cueilleurs ou les agriculteurs rudimentaires, peuples avec un potentiel démographique plutôt faible. Si au début il y a certaines relations commerciales avec les natifs, cet intérêt économique reste très limité. Ainsi, les Anglais utilisent une colonisation de balayage à travers l'extermination ou l'expulsion des peuples autochtones, un moyen qui leur permet d'établir une frontière bien délimitée qui ne cesse d'avancer.

En ce qui concerne leur profil, les premiers émigrants britanniques peuvent être classés en deux catégories : d'un côté il y a ceux issus des classes privilégiées qui voient dans la conquête de nouveaux territoires une possibilité d'obtenir richesse et bénéfices ; de l'autre, ceux qui fuient l'intolérance religieuse, des personnes persécutées ou marginalisées en raison de leurs croyances : elles vont en Amérique pour ne jamais revenir en Angleterre. Leur moyenne d'âge est de trente ans, ce sont des colons mariés qui voyagent le plus souvent en famille, un frein naturel au métissage. Dans certains cas les familles incluent des représentants de trois générations (grands-parents, parents, enfants). La plupart des colons ont un métier ou une profession : menuisier, avocat, forgeron, agriculteur, etc.

Pourtant, le régime colonial anglais n'est pas autosuffisant, les colons sont complètement liés à leur métropole. Les Anglais exportent des produits agricoles ou conservés dans le sel pour se procurer des éléments essentiels. Comme le commerce reste le principal objectif de cette colonisation, il est très important pour les émigrants anglais de créer des routes afin de faciliter les échanges et d'exploiter la terre sans se soucier des conséquences ou des populations touchées par ces agissements.

Quant à la vie économique dans leurs colonies, les Anglais choisissent d'utiliser une main-d'œuvre principalement esclave, ce qui favorise le commerce triangulaire⁹⁵. Les peuples autochtones sont très peu utilisés pour le travail. Les colons éprouvent une grande méfiance envers eux, raison pour laquelle l'asservissement des natifs est plutôt rare. Considérés comme des êtres inférieurs et n'ayant pas d'intérêt économique pour les Anglais, les autochtones sont exclus de la civilisation coloniale. Pour les colons, ces peuples n'ont pas besoin d'apprendre leur culture ou leur religion.

Finalement, la nature éminemment commerciale de cette colonisation détermine aussi son organisation politique et administrative. Les colonies britanniques de type agricole répondent aux besoins des compagnies commerciales de Londres et de Plymouth. La

⁹⁵ Il s'agit de la traite négrière dans laquelle des navires européens amènent des marchandises avec peu de valeur sur les côtes atlantiques de l'Afrique, qu'ils échangent contre des esclaves noirs. Ces esclaves sont « transférés » en Amérique où ils sont vendus contre du sucre, du café, du coton, du cacao ou du tabac. La dernière étape est l'acheminement des produits américains dans les ports européens. Pour approfondir sur le sujet, voir la section consacrée à la main d'œuvre dans le chapitre quatre (L'exploitation des ressources américaines) dans l'ouvrage d'Elliott (op. cit.), pp.167-176.

couronne exerce un faible contrôle, probablement parce que, dans un premier temps, elle n'a pas un objectif clair concernant ses nouveaux territoires. Lorsque ces colonies évoluent, elles construisent par elles-mêmes leurs institutions culturelles. Exceptées *New England* ou *New York*, l'évocation de la métropole est plutôt absente dans le monde colonial anglophone.

La comparaison que vous venons de présenter permet de comprendre les grandes différences entre les colonisations implantées dans les deux Amériques. Mais ceci ne vaut pas dire pour autant que les colonies britanniques sont homogènes. Elles sont diverses, surtout dans leur administration, ce qui contraste avec l'uniformité et le contrôle centralisé que nous trouvons dans la colonisation espagnole. Ainsi, dans certaines colonies anglaises les gouverneurs sont nommés par les compagnies commerciales ; dans d'autres, ce choix correspond aux propriétaires et il y a même celles qui comptent une certaine autonomie gouvernementale⁹⁶. Dans l'organisation coloniale il existe une assemblée électorale (une sorte d'assemblée législative), un Conseil et le Gouverneur. Les deux derniers sont nommés par la Couronne, et les droits des colons s'expriment dans les chambres qu'ils élisent.

V.2.3. Un écart politique, économique et social

Les différences dans l'organisation coloniale permettent d'expliquer, en partie, l'écart abyssal dans le niveau de développement actuel entre les deux pays du nord (le Canada et les Etats-Unis) et le reste du continent. Le gouvernement des colonies britanniques était sans doute plus démocratique et surtout plus autonome que celui exercé par les Espagnols et les Portugais. Mais cette démocratie concerne uniquement les colons européens, car les Anglais excluent les natifs de leur société. Il s'agit d'un système qui marche au détriment des peuples autochtones qui se déplacent constamment au fur et à mesure que les colonies britanniques augmentent. Les indigènes sont décimés presque au point de disparaître, ceux qui survivent sont obligés de se confiner dans des réserves créées par les colons afin de ne pas déranger le « développement » qu'ils amènent. De ce fait, dans les actuelles sociétés étatsunienne et canadienne les liens avec les cultures précoloniales sont, dans le meilleur des cas, distants ou indifférents.

A l'inverse, l'Amérique au sud du *Río Bravo* montre un fort lien culturel entre les civilisations précolombiennes et les peuples colonisateurs. Le métissage entre locaux et colons, la fusion de coutumes encouragés par l'évangélisation et le commerce, permettent

⁹⁶ En effet, les gouvernements des colonies anglaises sont de nature diverse. Dans certains cas il est de type provincial, sous l'autorité d'un gouverneur délégué du roi. C'est le cas du New Hampshire, de New York, du New Jersey, de la Virginie, la Géorgie et des deux Carolines. Quand le gouvernement est établi par le décret d'une Charte royale, la Couronne accorde tous les droits aux colons. Seuls Massachusetts, Connecticut et Rhode Island sont dans ce cas. Finalement, certaines colonies comme le Maryland, le Delaware et la Pennsylvanie ont un gouvernement dit « de Propriétaire ». Les gouverneurs de ces colonies sont nommés par les concessionnaires des terres cédées par la Couronne ou par les nobles anglais.

un certain niveau d'intégration. S'il existe une bienveillance de la couronne espagnole dans le processus d'intégrer les populations locales dans le royaume, elle exerce aussi un contrôle rigoureux en ce qui concerne le gouvernement de ses colonies.

De leur côté, les colonies britanniques sont habituées à être gouvernées par des assemblées populaires élues localement et possédant de grandes attributions : elles peuvent organiser leurs armées pour garantir la sécurité, dicter des lois et fixer des impôts locaux, qui contrastent avec les impôts insignifiants payés à l'Angleterre, plus intéressée à préserver les avantages du commerce. Une telle autonomie est impensable au sud du continent ! Mais il ne faut pas se tromper, l'autonomie des colonies anglaises doit beaucoup aux luttes entre les rois Stuart et le Parlement, raison pour laquelle les territoires d'outre-Atlantique peuvent agir assez librement. Ainsi, les colons acquièrent de l'expérience dans l'exercice d'un gouvernement démocratique et organisé, dans l'autogestion et dans l'administration de la justice.

Le décalage relatif à l'expérience démocratique et à l'exercice du pouvoir entre le nord et le sud du continent se fait aussi sentir dans l'application des lois. Si dès 1542 les *Leyes Nuevas* (Lois Nouvelles) ont pour objectif d'éviter les abus contre les natifs des colonies espagnoles en Amérique, elles sont appliquées avec beaucoup de laxisme. En effet, dans la mesure où ces lois vont à l'encontre des intérêts de colons, vice-rois, échevins (*regidores*), membres de l'Audience Royale (*la Real Audiencia*), ils se contentent, par respect de l'autorité royale, de baiser le sceau du roi et d'énoncer la très connue maxime de l'administration coloniale : *se acata pero no se cumple* (nous obéissons mais nous ne l'appliquons pas).

Si les colonies espagnoles ont certainement pris leur indépendance de la métropole, l'exercice du pouvoir après la colonisation perpétue beaucoup de pratiques de l'ancien oppresseur qui trouvent leur origine dans des « conditions socio-historiques objectives » (Rouquié, op. cit. :113). Après trois siècles de domination et avec des gouvernements qui très régulièrement passent au-dessus des lois, il est difficile d'arriver à un exercice démocratique du pouvoir.

Les effets handicapants de la colonisation espagnole sont aussi visibles dans le retard économique que l'Amérique latine connaît depuis deux siècles. Certes, ce sont les Blancs qui, aussi bien dans le nord que dans le sud, contrôlent la technologie et les moyens de production, mais tandis qu'au nord les autochtones sont complètement écartés de ce développement et les esclaves noirs assujettis à leurs maîtres, dans l'Amérique hispanique cette séparation est moins tranchée, donc, plus complexe.

Les indigènes constituent la principale main d'œuvre utilisée par les Espagnols pour développer leur économie. Cependant, ils s'occupent surtout des tâches physiques très

pénibles comme le travail dans les mines et l'agriculture. Bien que sujets de la Couronne espagnole, il est interdit aux indigènes comme aux métis d'accéder :

« à la plupart des emplois d'autorité et de prestige [...] ; il leur est interdit de porter des armes ou certains costumes réservés aux maîtres espagnols, toute la technologie de pointe de l'époque⁹⁷ leur est également refusée » (idem :100).

Politique et juridiquement indépendants, les nouveaux pays au sud des Etats-Unis restent très dépendants des technologies qui leur ont longtemps été refusées et qu'ils ne possèdent pas, un retard difficile à rattraper. Ce sont des pays qui dépendent « historiquement du marché mondial en tant que producteurs de matières premières et de biens alimentaires [...], mais également du 'centre' qui détermine les fluctuations des prix, fournit la technologie civile et militaire, le capital et les modèles culturels » (idem :21).

Par ailleurs, la particulière composition démographique en Amérique latine complexifie sa situation. Le modèle social hérité de la colonisation, avec des relations nettement verticales, a donné lieu à la stratification sociale actuelle, un fait parfois minimisé dans les analyses sur la question. Incontestablement, les sociétés latino-américaines sont métisses, mais cette réalité s'insère dans une logique où l'ascension sociale passe obligatoirement par le blanchiment. Dans l'ensemble, plus on est blanc, plus on a des possibilités d'améliorer ses conditions de vie, car les sociétés postcoloniales sont structurées à partir de leur composition ethnoculturelle.

De ce fait, « les inégalités sociales sont plus faciles à perpétuer lorsque la répartition inégale des revenus et de prestige est renforcée par des différences ethniques »⁹⁸ (idem :101). En effet, il n'y a pas de différence entre race et classe sociale, les deux catégories se fondent. Par conséquent, noirs et indigènes sont au plus bas de l'échelle sociale, tandis que les Blancs constituent la classe aisée, l'élite à la tête de l'économie et du gouvernement.

⁹⁷ L'utilisation de chevaux et de moulins, entre autres.

⁹⁸ La discrimination ethnique reste très ancrée en Amérique latine, elle se reproduit dans toutes les sphères sociales, même à la télévision, un espace parfois considéré comme ouvert et tolérant. Le Brésil a dû attendre 1996 pour voir, pour la première fois, une Afro-brésilienne dans le rôle principal d'une *telenovela* (feuilleton télévisé) diffusée en prime time, « Xica da Silva » (Manrique Villanueva, 2010). Même sur le petit écran, la hiérarchisation ethnique peut déterminer la place qu'on occupe et les possibilités de développement professionnel. Cette discrimination est encore plus visible dans le contexte politique : l'élection d'Evo Morales en Bolivie en 2009, mène au pouvoir le premier président indigène dans un pays latino-américain depuis le XIX^e siècle. Bien qu'il y ait une progression dans le cas des Parlements nationaux, le nombre de députés indigènes évolue lentement. Au Mexique par exemple, ils étaient 4 en 2000, 7 en 2003, 18 en 2006 et 17 en 2009 (Sonnleitner, 2013 :39). Si depuis les indépendances les peuples indigènes sont des nationaux de plein droit dans les pays où ils habitent, ils sont gouvernés par des métis et descendants des colons européens, dans l'ensemble peu ou pas intéressés par leurs problématiques particulières.

L'accumulation des inégalités sociales, économiques, technologiques, etc., ainsi que l'instabilité politique plus ou moins présente depuis les indépendances, n'ont fait qu'accentuer le retard dans les pays latino-américains. Dans la sphère politique, les mécanismes d'exclusion des plus démunis n'ont fait que se polir. Ils prennent des formes plus sophistiquées qui, au mieux, dissimulent la domination mais continuent de la perpétuer. Dans la sphère économique, l'Amérique latine n'a intégré le marché mondial qu'en qualité de fournisseur de produits de base.

« Depuis la 'découverte' et jusqu'à nos jours, tout a toujours été transposé en capital européen, ou plus tard étasunien, et en tant que tel, il a été accumulé et s'accumule dans les centres du pouvoir lointains. Tout : la terre, ses fruits et ses profondeurs riches en minéraux, les hommes et leur capacité de travail et de consommation, les ressources naturelles et les ressources humaines. Le mode de production et la structure de classes de chaque endroit ont été déterminées successivement de l'extérieur, par leur incorporation dans l'engrenage universel du capitalisme » (Galeano, 2004 :16).

V.2.4. La Caraïbe, un cas particulier

Notre analyse coupe l'Amérique en deux : le nord, riche, développé et principalement anglophone ; et le sud, pauvre, sous-développé et principalement hispanophone. Mais, quelle est la place de la Caraïbe dans ce découpage ? D'un côté, ce sont des îles qui possèdent une histoire coloniale liée dans un premier temps à la France et au Royaume-Uni, puis aux Etats-Unis, une fois celui-ci constitué comme puissance mondiale et pays dominant du continent. De l'autre, en ce qui concerne l'aspect socio-économique, les Antilles⁹⁹ connaissent une situation similaire à celle de l'Amérique latine, sous-développée et plus pauvre que le nord.

A la différence des terres continentales américaines, considérées de grande valeur pour leurs richesses, les îles qui les entourent servent surtout de « première escale » aux Espagnols après la longue traversée de l'Atlantique. Si *la Española*¹⁰⁰ marque l'origine d'une longue période de prospérité pour l'Empire espagnol, l'île est longtemps négligée. Cette négligence fait tomber la partie plus à l'ouest sous contrôle français quand la France et d'autres puissances européennes se lancent à la conquête des îles que les Espagnols peinent à protéger, qu'ils n'ont pas encore colonisées ou qui sont inhabitées.

⁹⁹ Les Antilles sont constituées par trois ensembles d'îles qui s'étendent de l'extrémité est de la péninsule du Yucatán (Mexique) et du sud-est de la Floride (Etats-Unis) jusqu'à la côte du Venezuela en Amérique du Sud. Plus précisément, ce territoire va de la pointe ouest de Cuba à la petite île d'Aruba, près du lac Maracaibo au Venezuela. Les Antilles séparent la mer Caraïbe de l'océan Atlantique. Pourtant, c'est ce dernier terme, la Caraïbe ou les Caraïbes, le plus fréquemment utilisé pour parler des pays et territoires insulaires qui font partie du continent américain.

¹⁰⁰ Elle abrite actuellement Haïti et la République Dominicaine.

Bien que l'Espagne garde le contrôle sur Cuba, Puerto Rico et une grande partie est de *la Española*, elle finit par se rendre à l'évidence : il lui est impossible de conserver le monopôle sur ces îles. Les Antilles connaissent alors l'arrivée et l'implantation d'Anglais, de Français, de Hollandais et Danois, mais la maîtrise de ces territoires se joue entre la France et le Royaume-Uni, qui tentent de s'imposer. La Caraïbe devient une priorité quand les Européens se rendent compte du profit économique qu'ils peuvent obtenir de ces îles avec la production et la commercialisation de produits tropicaux comme le café, le coton, le tabac, la teinture d'indigo, le sucre, etc. « La grande acceptation que ces articles acquièrent en Europe fait que les colons et les investisseurs concentrent leurs efforts dans les Antilles afin de tirer le meilleur parti » (Gutiérrez Escudero, 1991b :314). Le sucre, produit particulièrement demandé, se généralise et prédomine dans les plantations insulaires.

De ce fait, l'intérêt d'exploiter ces produits au maximum détermine non seulement le modèle économique des colonies insulaires, il configure aussi leur démographie définitive. Si la production sucrière ne demande pas beaucoup de qualifications, elle requiert une importante main d'œuvre. Avec un enthousiasme croissant pour le sucre, il est nécessaire de trouver une solution pour répondre à une demande toujours plus élevée. La réponse se trouve dans les esclaves noirs. A partir de ce moment, petits et moyens propriétaires sont déplacés au profit d'un nombre restreint de *terratenientes* (riches propriétaires terriens), tandis que la population esclave devient très rapidement majoritaire. Ce fait est déterminant pour comprendre le sous-développement économique, technologique, social et culturel des futurs pays et territoires antillais.

Si l'histoire de la colonie de Saint-Domingue (actuel Haïti) est unique, nous la considérons comme le meilleur exemple pour illustrer une situation commune à l'ensemble des colonies antillaises. Comme les autres possessions insulaires, Saint-Domingue a une population blanche très minoritaire¹⁰¹, quelques gens de couleur ou affranchis¹⁰² et une large majorité d'esclaves noirs, ce qui multiplie les conflits entre les différents groupes quand les idées de liberté commencent à faire leur chemin en Amérique. La Révolution ne fait qu'aggraver les rivalités, car si pour le nouvel ordre tous les hommes sont libres et égaux, les planteurs et les affranchis sont loin de vouloir renoncer à leur statut plus avantageux.

¹⁰¹ Ce groupe est divisé en deux, les *grands blancs*, propriétaires de grandes plantations ou riches commerçants qui imposent leurs critères dans l'administration coloniale. Les autres sont les *petits blancs* : marchands, artisans, propriétaires de petits commerces ou quelques plantations, avec peu d'esclaves. Mais il y a aussi de petits blancs qui exercent des métiers modestes ou même des nécessaires.

¹⁰² Esclave ou serf de sang africain devenu libre par la volonté de son maître. Ils exercent des métiers très divers, mais leur couleur de peau est un obstacle quasiment insurmontable pour gravir dans l'échelle sociale.

Haïti obtient son indépendance juste après les Etats-Unis, mais en tant que pays majoritairement composé d'anciens esclaves libérés par rébellion, la reconnaissance internationale est loin d'être au rendez-vous, comme cela a été le cas pour le pays nord-américain. Cette différence peut s'expliquer par le fait que l'indépendance des Etats-Unis n'a pas remis en cause l'esclavage, base fondamentale de la colonisation, tandis que l'indépendance de cette île antillaise représente « la rupture la plus essentielle entre l'univers colonial qui dominait encore les Amériques et les principes nouveaux qui avaient présidé à la proclamation de la République d'Haïti » (Dorigny, 2003 :340).

Pour la France et le Royaume-Uni, les Antilles représentent le plus gros revenu issu de leurs colonies américaines. La formation d'un pays constitué avec des noirs libres remet en question leur modèle économique et montre du doigt l'injustice de ce profit. Le sort d'Haïti est un exemple pour ceux qui osent défier les colonisateurs. S'il s'agit du pays le plus pauvre d'Amérique latine, ceci n'est pas le simple résultat de facteurs internes comme la corruption et la mauvaise administration. Il s'agit, pour commencer, d'une indépendance reconnue tardivement par la France et les autres puissances économiques. Haïti achève son mouvement de libération en 1804, pourtant, la légitimation internationale n'arrive qu'en 1825, quand finalement la France reconnaît qu'Haïti est un pays libre.

Ce « retard » s'explique du fait que l'indépendance d'Haïti menace les intérêts des Etats-Unis, où l'utilisation d'esclaves dans les plantations de coton et de tabac n'a pas cessé. Elle menace aussi ceux de la France, qui ne veut pas voir ce mouvement se répandre dans le reste de ses colonies. Non seulement Haïti sort dévastée de cette guerre d'indépendance avec la destruction des plantations de sucre que les armées napoléoniennes achèvent tout au long du pays, mais c'est la nouvelle nation qui doit prendre en charge la dette française envers les anciens colons. Le prix qu'Haïti a payé pour sa liberté est excessivement cher : cent-cinquante millions de franc-or pour être reconnue par le monde comme nation indépendante. « Dans un pays dévasté, sans travail et sans industrie, des milliers d'hommes et de femmes nus, esclaves hier, et ne possédant toujours rien, virent leur sort empirer de plus en plus sous le poids des impôts » (Eugène, 2003 :153).

Les conditions dans lesquelles les Antilles – peuplées majoritairement par des esclaves noirs – ont obtenu leur 'indépendance', permettent de comprendre pourquoi ce sont des pays qui sans être des colonies dans le sens formel du terme, restent fortement dépendants d'un point de vue économique et technologique, des anciens exploiters. Et pourquoi, malgré une histoire étroitement liée à la France et au Royaume-Uni, cette région peuplée principalement par des esclaves amenés d'Afrique connaît actuellement une situation économique et sociale beaucoup plus proche des pays latino-américains, issus des anciennes colonies ibériques, que celle des nations du nord.

L'évocation du cas antillais est plus que justifiée ici dans la mesure où ceci permet de mieux comprendre les différentes réalités que le terme « Amérique latine » englobe. Si le nom nous fait penser à des pays qui, dans son ensemble parlent la même langue, issus de la colonisation ibérique et caractérisés par un métissage de races, il ne faut pas oublier qu'il y a aussi des pays et des territoires avec un autre héritage, souvent plus lourd à porter. Le fait que ces pays soient intégrés malgré tout dans la sphère latino-américaine montre à quel point l'utilisation des termes 'Amérique latine' et 'Latino-américains' peut être problématique. L'utilisation de ces étiquettes en tant que catégorie d'analyse mérite en effet une réflexion plus approfondie, ce que nous proposons de faire dans le chapitre suivant.

Chapitre VI. Les Latino-américains, un groupe homogène ?

L'Amérique latine a un passé colonial qui marque profondément la région et lui donne une certaine homogénéité. En particulier à partir des indépendances, obtenues dans la plupart des cas au début du XIX^e siècle. Dans une vingtaine de pays l'espagnol est la langue officielle et, parfois, la seule langue parlée par la majorité de la population, dans un métissage qui peut être considéré comme un marqueur social unique au monde. Mais ces éléments sont-ils suffisants pour croire à une ressemblance régionale qui serait plus forte que les différences entre les pays ?

Les américanistes semblent peu convaincus quant au fait de qualifier l'Amérique latine comme une région homogène. Ainsi, Alain Rouquié considère que « la taille, le potentiel économique ou le rôle régional ne favorisent pas une réelle conscience unitaire » (op. cit. :18), car des « réalités sociales hétérogènes se cachent sous l'étiquette 'englobe-tout' d'Amérique latine » (idem :36). Certes, il s'agit d'une appellation qui semble bien marcher et qui a une réception plus ou moins favorable parmi ceux qu'elle désigne. Mais ce nom est aussi le produit d'une contrainte, d'une obligation pour trouver un terme alternatif une fois que les Etats-Unis se sont improprement attribué le nom de tout le continent, comme cela a déjà été évoqué.

VI.1. Amérique latine : création exogène, appropriation endogène.

Si l'avis est partagé quant à l'utilisation du terme « Amérique latine », nous ne pouvons pas dire qu'il est vide de contenu, au contraire, c'est le reflet d'une réalité criante. C'est pourquoi, revenir sur ses origines pour les questionner et les problématiser nous semble plus que pertinent. Deux courants s'affrontent concernant le moment et l'aire géographique où l'expression a vu le jour. Pour ce qui est de la version la plus acceptée et la plus largement répandue, les spécialistes¹⁰³ sont d'accord pour attribuer l'origine à la politique extérieure de Napoléon III, qui dans les années 1860 cherche à « protéger » les jeunes nations au sud des Etats-Unis contre l'hégémonisme anglo-saxon, aussi bien étatsunien que britannique. Il s'agit de s'afficher en tant que défenseur légitime des valeurs 'latines' héritées en Amérique principalement de l'Espagne et du Portugal. Le prétexte idéal pour la France d'augmenter son influence culturelle afin que ses missions militaires, navales et diplomatiques facilitent l'expansion des investissements venus de la métropole.

Pour les partisans de l'origine française, l'utilisation première de l'expression 'Amérique latine' et son ultérieure popularité sont attribuées à Michel Chevalier. Cet économiste et homme politique français utilise ce terme pour la première fois dans un article publié en 1861 dans la *Revue des Races latines*. Le succès de l'appellation est facilement compréhensible dans le contexte francophone, car ce nom permet de relier la région à la

¹⁰³ Tünnermann Bernheim, 2007; Rojas Mix, 2004; Mora Rodríguez, 2001; Rouquié, 1994.

« latinité », un paradigme qui circule alors en France et qui permet à la fois d'exprimer la modernité et de défier la prédominance anglo-saxonne (Ayala Mora, 2013).

Mais comment est-il possible d'expliquer que les élites, les intellectuels et en général les populations de ces nouveaux pays, anciennes colonies espagnoles récemment indépendantes, acceptent de bon gré une étiquette imposée de l'extérieur, d'une autre puissance colonisatrice ? D'un côté, c'est une réponse au danger réel de l'impérialisme étatsunien qui est de plus en plus ressenti dans la région. De l'autre, c'est une façon pour les élites de l'Amérique hispanique de revenir dans le Vieux Monde par le biais d'une puissance économique et diplomatique prestigieuse, la France, sans risquer l'humiliation de le faire épaulées par l'ancienne métropole coloniale.

Cependant, certains considèrent que cette version n'est pas exacte, et situent l'origine du terme au sein même de l'Amérique latine. C'est le cas de Mónica Quijada, qui dans son article *Sobre el origen y difusión del nombre "América Latina"* (1998) considère cette origine française comme une interprétation inexacte, car « Chevalier n'a jamais parlé de "Amérique latine" en tant que nom collectif [...], ce personnage parlait d'une Amérique qui était 'latine', comme il a parlé d'une Amérique 'protestante' ou d'une Amérique 'catholique' » (p.600). Pour Quijada, il s'agit d'une acceptation collective acritique, qui ne prend pas en compte les questionnements faits depuis.

L'argument principal pour affirmer que le nom 'Amérique latine' a une origine locale, réside dans une supposée première utilisation de l'expression faite dans la région pour se positionner spécifiquement contre l'expansionnisme des Etats-Unis, et non pas contre l'ensemble des puissances anglo-saxonnes (c'est-à-dire, avec une exclusion délibérée du Royaume-Uni). Quant au premier aspect de cet argument il nous faut rester prudents, car si l'auteure s'appuie sur les travaux de Ardao (1986, 1980) pour affirmer que le nom spécifique d'Amérique latine est écrit en espagnol, par des intellectuels hispano-américains dans les années 1850, c'est-à-dire, avant Chevalier, ceci se fait « généralement dans le cadre de voyages en France effectués par certains d'entre eux » (idem :603). Qui sont-ils ? Le Dominicain Francisco Muñoz del Monte, les Chiliens Santiago Arcos Arlegui et Francisco Bilbao Barquín et, principalement, le Colombien José María Torres Caicedo.

Bien que cet argument ait une base solide, nous restons sceptiques sur le fait d'affirmer que le nom est créé dans le continent sous prétexte que ses créateurs sont nés en Amérique et du fait qu'ils parlent tous espagnol. Afin d'expliquer notre réticence, il est nécessaire de retracer brièvement les parcours de ces intellectuels. Le premier, Francisco Muñoz del Monte, est né en République Dominicaine, mais il passe sa vie entre Cuba et l'Espagne, où il réside jusqu'à sa mort. Quant à son œuvre, considérée parfois comme précurseuse d'une conscience voire d'une identité régionale, il s'agit d'une affirmation peu consistante. En effet, si les poèmes de Muñoz del Monte dévoilent l'attachement qu'il

garde envers Cuba, même à distance (Lezama Lima, 2002), ceci est moins sûr en ce qui concerne l'ensemble de l'Amérique espagnole.

Passons maintenant au cas des Chiliens. Santiago Arcos Arlegui est un fils d'Espagnols né à Santiago, mais il passe peu de temps au Chili, car sa famille s'établit à Paris peu de temps après sa naissance. Arcos Arlegui grandit en France et ne retranscend l'Atlantique qu'en 1848, quand il a vingt-six ans. Il reste un peu plus d'une décennie sur le continent américain, principalement au Chili et en Argentine, avant de revenir en Europe en 1859, d'abord en Espagne puis à Paris, où il reste définitivement. Si Arcos Arlegui participe activement à la vie socio-politique des élites chiliennes de l'époque pendant son séjour là-bas, aucune preuve n'est donnée pour soutenir qu'il a vraiment employé le terme 'Amérique latine' en faisant référence à la région jusque-là connue comme Amérique hispanique.

Le parcours de Francisco Bilbao Barquín est similaire. Il passe son enfance sur le sol américain, mais à vingt ans il part à Paris où il rencontre quelques intellectuels comme Félicité de Lamennais¹⁰⁴, Jules Michelet, Edgar Quinet et son compatriote Santiago Arcos Arlegui. Avec ce dernier, ils fondent en 1850 la *Sociedad de la Igualdad* (Société de l'Égalité¹⁰⁵) au Chili. Bilbao Barquín voyage en Europe pour la deuxième fois entre 1855 et 1857 où il donne plusieurs conférences¹⁰⁶. C'est lors d'une conférence à Paris en 1856 qu'il aurait utilisé pour la première fois l'expression 'Amérique latine' pour englober le Mexique, l'Amérique centrale et l'Amérique du sud.

Compte tenu de ces deux cas, il semble légitime de se demander si une pensée développée et mûrie dans un contexte intellectuel européen, peut être considérée comme hispano-américaine sous l'argument que ses auteurs sont des hispanophones nés en Amérique. Dans une telle situation, est-il possible de considérer que l'expression 'Amérique latine' est d'origine hispano-américaine ? Avant de répondre, nous allons donner quelques éléments biographiques à propos du Colombien Torres Caicedo.

José María Torres Caicedo est issu d'une riche famille de Bogotá opposée à l'indépendance contre l'Espagne. À vingt ans, il part en Europe pour se faire extirper une balle incrustée dans l'omoplate, résultat d'un duel auquel il participe. Il s'agit d'un voyage sans retour, car Torres Caicedo ne reviendra plus en Colombie. Avant d'arriver en France

¹⁰⁴ Félicité de Lamennais est un écrivain, philosophe et homme politique français. Prêtre, il renonce à ses fonctions ecclésiastiques en 1833. Il est élu député à l'Assemblée Nationale en 1848. Il publie, entre autres, *Le Livre du peuple* (1837) et *L'esclavage moderne* (1839).

¹⁰⁵ La *Sociedad de la Igualdad*, d'idéologie libérale, est créée dans le but de moderniser la vie sociale du Chili à travers de conférences et débats publics. Ses propositions incluent un meilleur traitement des pauvres dans les tribunaux civils et dans les casernes de la Garde nationale, des améliorations dans la police, la liberté et la protection du travail, l'éducation populaire, l'amélioration de l'hygiène publique, entre autres (www.educarchile.cl, 2014).

¹⁰⁶ Après son deuxième séjour européen, il s'établit définitivement en Argentine.

il passe quelque temps à New York, mais une fois établi à Paris, le seul long séjour de Torres Caicedo à l'étranger se passe en Espagne pendant l'année 1868, quand il exerce la légation de la Colombie dans ce pays.

C'est en raison du poème qu'il a écrit à Venise en 1856¹⁰⁷, *Las dos Américas* (Les deux Amériques), que Torres Caicedo est considéré l'auteur de l'expression « Amérique latine ». Le poème, en effet, distingue clairement 'l'Amérique espagnole' de l'Amérique située au nord du Mexique. Pour ce qui est de l'appellation « latine », elle est employée une seule fois, pour opposer les deux races : « la race de l'Amérique latine, a devant soi la saxonne race »¹⁰⁸. Si l'expression est en effet utilisée, le sens de la phrase laisse penser qu'il s'agit plus d'une référence aux peuples qui ont colonisé le continent (Anglo-saxons vs. Peuples latins) que d'une vraie conscience d'identité régionale.

A partir de ces faits, il est légitime de se demander si le terme « Amérique latine » peut être considéré comme hispano-américain. En effet, les grandes figures, à qui certains spécialistes attribuent sa création, développent une bonne partie de leur pensée au contact de l'*intelligentsia* européenne et l'utilisent dans ce continent avant que le terme traverse l'Atlantique. L'idée que « pas tout ce qui provient d'Amérique latine est latino-américain » (Richard, 1980 :17) s'applique parfaitement à cette situation. Or, il ne faut pas oublier que ces intellectuels sont tous fils d'Espagnols ou de *criollos*, issus des classes aisées.

Se considérer comme des « Latins » semble être une façon de trouver une légitimité en tant qu'héritiers authentiques des anciens colonisateurs, mais d'une façon plus universaliste qu'avec l'adjectif hispanique. En même temps, « la notion 'latine' permet de rendre invisibles et de supprimer de l'inventaire deux héritages considérés comme racialement indésirables : les Noirs et les Indigènes » (Bohoslavsky, op. cit.). Un autre spécialiste fait un constat qui va dans le même sens :

« 'Amérique latine' dénote l'appartenance aux anciennes métropoles d'Espagne et du Portugal, au 'monde latin', ainsi qu'une recherche communauté culturelle des élites américaines avec leurs anciens colonisateurs et avec la France du Second Empire. Faisant le dos à la réalité métisse, indigène et afro, les groupes criollos dominants s'assumaient 'Latins', à savoir, les héritiers de la civilisation méditerranéenne et chrétienne » (Ayala Mora, op.cit. :218).

Quant au deuxième argument de Quijada, l'utilisation de ce terme contre l'impérialisme des Etats-Unis mais pas contre celui du Royaume-Uni, il nous paraît peu pertinent. Les

¹⁰⁷ Nous rappelons que la même année ce terme, *América latina*, est utilisé par Bilbao Barquín dans sa conférence à Paris.

¹⁰⁸ « La raza de la América latina, al frente tiene la sajona raza ». Le poème est publié à Paris le 15 février 1857 dans *El Correo de Ultramar* (Marichal, 2015; García San Martín, 2013; Carilla, 1989).

intérêts des pays latino-américains sont certainement plus menacés par l'ingérence excessive des Etats-Unis dans la région que par celle du Royaume-Uni, mais il y a peu de différences entre l'un et l'autre. Il s'agit dans les deux cas de puissances – composées par une population blanche – qui cherchent à augmenter leur profit économique et leur influence politique et culturelle. Se démarquer d'un ou des deux pays anglo-saxons en se rattachant à la culture latine, change peu l'intention de se trouver un nom propre et le soutien d'autres puissances afin d'équilibrer le rapport de forces.

Un dernier point concerne l'acceptation de cette expression dans l'Amérique hispanophone et lusophone. D'après Mónica Quijada, l'admiration des élites hispano-américaines pour la culture française est insuffisante pour qu'elles acceptent une étiquette imposée par la France, d'autant plus que ces mêmes élites « reçoivent l'invasion du Mexique par les troupes de Napoléon III » avec « rejet et une critique acerbe » (op. cit. :602). Soit, mais dans cet argument Quijada semble sous-estimer le rôle que les conservateurs mexicains ont joué dans l'affaire¹⁰⁹. S'il est vrai que Napoléon III cherche à établir un empire colonial en Amérique (sous forme d'un protectorat français) afin de limiter autant que possible le pouvoir des Etats-Unis, jamais la France n'aurait pu s'installer par la force dans un pays aussi éloigné et avec lequel elle n'avait pas de forts liens historiques.

Quoi qu'il en soit, le terme 'Amérique latine' fini par s'imposer sur les autres expressions, malgré l'homogénéisation plutôt artificielle que son application impose à un territoire aussi divers. En effet, ni la langue, ni la religion ni le passé préhispanique de la région s'ajustent à cette dénomination « latine ». Pourtant, à ce jour Amérique latine est la seule notion qui désigne tous ceux qui habitent au sud des Etats-Unis : depuis le Mexique et jusqu'au cap Horn, le point le plus austral du continent. Ce nom ne subsiste pas parce qu'il est le reflet fidèle de la réalité, mais parce qu'il permet d'exclure ce que les Latino-américains ne sont pas (des Anglo-saxons) et de se protéger contre une ingérence insolente de la puissance continentale dans les affaires internes des autres pays.

Comme l'a si bien exprimé Uslar Pietri, « il n'est plus temps d'être baptisés à nouveau » (1974 :190). C'est vrai, mais il faut être conscients que derrière ce nom, Amérique latine,

¹⁰⁹ L'ambition de Napoléon III peut se concrétiser parce que le Mexique est politiquement divisé. Son projet est encouragé par le parti Conservateur, vaincu dans la Guerre de Réforme, qui cherche à établir un gouvernement monarchique constitutionnel afin de récupérer les privilèges perdus. Pour ce faire, une délégation est envoyée en Europe afin de trouver un prince capable de gouverner un pays aussi complexe. Si le Seconde Empire mexicain de Maximilien 1^{er} a une courte durée (1864-1867), son existence montre que les élites latino-américaines ne sont pas toutes hostiles à une ingérence européenne sur le futur politique des nouvelles nations. Seul le Mexique a pu concrétiser ses aspirations monarchiques, mais d'autres pays en Amérique latine ont eu les mêmes ambitions. Ainsi, en 1846 le général Juan José Flores, qui avait été le premier président de l'Equateur, offre à María Cristina de Borbón-Dos Sicilias le trône du pays pour son fils, le duc Agustín Muñoz y Borbón, demi-frère de la reine Isabelle II d'Espagne (Gimeno Gómez, 2010).

il y a autant de similarités que de différences. Si Amérique latine existe, elle n'est pas une, seule et unique, elle est aussi vaste et diverse que les pays qui la composent.

VI.2. La complexité de travailler avec les *Latinos* et non pas avec des nationalités

Face aux problèmes posés par le terme Amérique latine et son gentilé latino-américain, il est légitime de se demander quel est l'intérêt de les utiliser comme catégorie d'analyse au lieu de celle plus « maniable » de nationalité ? Ce choix répond à deux situations de nature différente mais corrélées. L'une est d'ordre théorique et méthodologique, liée à un changement de paradigme concernant l'unité d'analyse la plus appropriée dans les recherches en sciences sociales. Depuis le XIX^e siècle cette unité est, un peu par défaut, la société nationale, mais sa légitimité est aujourd'hui remise en question. Loin d'être une proposition théorique explicite, il s'agit pour les théories sociales d'une simple présomption tacite, raison pour laquelle son utilisation est de plus en plus contestée par les chercheurs. La deuxième raison de ce choix vient des premières expériences des enquêtes de terrain, qui ont confirmé l'inadéquation de l'ancien paradigme face à la réalité sociale à étudier. Mais commençons par le premier aspect, le changement de paradigme et par conséquent, de l'unité d'analyse.

VI.2.1. La catégorie « Latino-américain » comme une façon de contrer le « nationalisme méthodologique »

Parler d'Amérique latine, de Latino-américain, défie ouvertement les postulats de base et la division actuelle des sciences, structurées à partir de l'ordre mondial du XIX^e siècle (*Pax Britannica*) et en bonne partie selon celui du XX^e (*Pax Americana*) [Arias Alpizar et Abarca Hernández, 2010]. Ainsi, la modernité, moment historique qui a consolidé aussi bien cet ordre mondial que l'état-nation, a fait de ce dernier l'unité d'organisation de la vie sociale et politique (Llopis Goig, 2007). Dans cette optique, l'état-nation doit être aussi l'unité d'analyse pour étudier, comprendre et interpréter les faits sociaux qui servent d'objet d'étude aux sciences sociales.

Cette adéquation de l'unité d'analyse à l'échelle de l'état-nation est devenue légitime, presque 'naturelle', au fur et à mesure que les populations commencent à développer un sentiment d'appartenance à ce cadre d'organisation sociétale. Nous avons déjà évoqué comment l'armée et l'école publique, deux institutions créées par l'Etat, ainsi que l'imposition d'une langue unique ont largement contribué au renforcement de l'appartenance à la nation. En ce sens, les sciences sociales ont légitimé le contrôle exercé par l'état sur l'espace social, avec une vision de la réalité qui découle de l'autorité de l'État-nation (Llopis Goig, op. cit.).

Pourtant, la logique nationaliste (l'idée que la sociologie et les sciences sociales doivent travailler avec les sociétés nationales comme unité d'analyse), bien que toujours présente, n'est plus la principale forme d'organisation sociale et politique de la modernité (Chernilo,

2015). En effet, l'émergence de la mondialisation, le multiculturalisme et les migrations de masse ont fait que la nation joue un rôle beaucoup moins décisif dans les interactions sociales à l'échelle globale. En raison de son incapacité à expliquer certains phénomènes, l'épistémologie dominante¹¹⁰ est remise en cause, à la fois par certains chercheurs comme par la réalité elle-même. Cette dernière exige de nouveaux modèles, théories et concepts pour expliquer ce que le vieux cadre de référence ne peut plus garantir (Arias Alpízar et Abarca Hernández, op. cit.).

Notre choix est d'adopter une épistémologie construite à partir du « cosmopolitisme méthodologique » (Beck, 2005, 2004). Pour Beck, le choix pour le cosmopolitisme demande l'émergence d'une nouvelle théorie critique afin de se réapproprier les sciences sociales en tant que sciences de la réalité. Par ailleurs, un changement d'échelle est nécessaire, il faut arrêter de considérer l'état-nation comme l'unité d'analyse de base dans l'étude des phénomènes sociaux pour passer à une perspective où cette unité n'est plus centrée sur les sociétés nationales mais élargie au système d'interdépendances globales dans lequel nous vivons. Il ne s'agit pas de prétendre que les frontières doivent disparaître dans l'analyse de la réalité sociale, mais de reconnaître l'affaiblissement de son pouvoir contraignant et de son statut de validité dans les sciences sociales.

Si le nationalisme méthodologique est un référent du monde moderne parce qu'il a permis aux différents groupes de mobiliser politiquement leurs identités socioculturelles (Chernilo, op. cit.), ses limites en tant qu'unité d'analyse sont de plus en plus avérées. En effet, il y a une rupture dans l'agencement actuel des Etats-nations, car « les Etats sont de plus en plus imbriqués dans l'interconnexion des réseaux régionaux et mondiaux, qui sont à leur tour traversés par des forces supranationales, intergouvernementales et multinationales » (Llopis Goig, op. cit. :104).

Ainsi, les activités sociales, économiques et politiques qui débordent largement le cadre national, défient ouvertement ce principe territorial qui servait de support à l'Etat moderne et selon lequel l'état, la société et l'économie doivent coïncider. Le changement vers une épistémologie basée sur le cosmopolitisme oblige à un virage méthodologique dans les sciences sociales. Nous ne pouvons plus étudier les sociétés en tant qu'unités séparées, car même si on croit à l'illusion qu'un jour elles ont été vraiment indépendantes, l'argument n'est plus valable. Ce constat peut être vérifié dans plusieurs domaines, mais il est d'avantage évident en ce qui concerne les migrations internationales.

En effet, « la migration et le cosmopolitisme sont deux réalités corrélées. Les migrations impliquent le cosmopolitisme : elles l'associent dans la réflexion et la pratique quotidienne

¹¹⁰ Un des risques principaux de l'épistémologie qui a encadré les sciences depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle est leur « biais eurocentré qui se prête à des discours ethnocentrique-colonialistes, ou du moins, à soutenir un imaginaire du triomphalisme ethnocentrique européen présent dès le début des sciences sociales en tant que projet intellectuel » (Schlosberg, 2004 :15).

comme un fait évident » (Massó Guijarro, 2013 :72). Dans notre cas, cela demande de regarder les migrations dans son ensemble – celles issues de l'histoire coloniale, celles qui ont lieu à l'intérieur de l'espace Schengen et celles issues des nouvelles routes migratoires – sans prétendre que les identités nationales en question sont univoques. « Bien que les identités nationales demeurent essentielles, il faut les comprendre que comme une parmi d'autres que les gens construisent, adoptent, acceptent et rejettent tout au long de leur vie » (Chernilo, op. cit. :316).

Le déplacement actuel des personnes entre leur pays d'origine et un autre pays, souvent avec des expériences migratoires intermédiaires ou postérieures, montre l'urgence d'en finir avec la 'myopie' inhérente au nationalisme méthodologique qui considère que les migrations ont lieu entre des états complètement séparés. Par ailleurs, en ce qui concerne les accords de Schengen, le fait qu'il y ait un espace de mobilité différenciée oblige à la création de nouvelles catégories, car les différents accords de mobilité géographique rendent nécessaire la distinction entre les migrants d'un pays membre de l'Union européenne qui se déplacent à l'intérieur de son espace et les autres, ceux qui arrivent d'un pays tiers.

Dans cette logique, il est pertinent et nécessaire d'élargir la portée de la catégorie utilisée pour parler des migrants. Opter pour parler de 'Latino-américains' au lieu de se restreindre à une nationalité précise, limite le risque de négliger les différences intragroupes quand on travaille avec des nationalités. Il ne faut pas oublier que l'appartenance à un groupe spécifique ne veut pas dire un partage total de ses valeurs normatives. Au contraire, nous sommes conscients que dans la catégorie 'Latino-américains' il y a une répartition inégale des engagements culturels, ce qui constitue une source additionnelle d'hétérogénéité. Être conscients de cette complexité limite le risque de minimiser ou de sous-estimer les différences inhérentes à la catégorie 'Latino-américains'. Du point de vue du pays d'accueil, même si nous sommes toujours dans le cadre d'un état-nation, il est clair que son appartenance à une entité supranationale – l'Union Européenne – limite et contraint sa souveraineté sur un certain nombre de domaines, notamment la migration.

D'où la pertinence d'utiliser le cosmopolitisme méthodologique en tant que cadre épistémologique dans notre travail. Cela nous permet d'un côté, de prendre en compte l'hétérogénéité au sein du groupe ciblé dans notre étude. De l'autre, de donner à l'analyse une portée plus large que celle du nationalisme méthodologique, avec une perspective qui intègre la complexité des rapports entre pays, résultat de l'interdépendance qui caractérise les interactions sociales de toutes les nations à l'heure actuelle.

Finalement, si nous avons décidé de travailler avec le terme « Latino-américain », ce n'est pas parce qu'ils représentent un groupe homogène, mais parce qu'ils ont tous le même statut juridique et font face aux mêmes problèmes en tant que migrants en France.

VI.2.2. Adapter l'unité d'analyse à la réalité du terrain

Les limitations de l'ancien modèle du nationalisme méthodologique pour interpréter les phénomènes sociaux ont été confirmées au moment de commencer les enquêtes de terrain. Comme nous avons indiqué dans la première partie, les *Latinos* constituent un groupe migrant plutôt marginal par rapport aux autres populations étrangères présentes sur le territoire français. Dans un premier temps nous avons l'intention d'enquêter sur l'expérience migratoire latino-américaine en dehors de Paris et de sa banlieue à partir de quelques nationalités définies à l'avance, mais la distribution assez hétérogène des ressortissants latino-américains sur l'hexagone nous a obligé à redéfinir les critères pour la collecte de données.

Le choix de mener les enquêtes de terrain plutôt en province que dans la capitale française et sa couronne, répond à la surreprésentation de cette région en ce qui concerne les travaux déjà faits sur les migrations latino-américaines en France. Face à ce constat, nous avons décidé de focaliser notre recherche sur l'expérience migratoire dans les régions. Si d'un point de vue méthodologique la concentration des Latinos en Île-de-France peut faciliter la collecte de données, cet « avantage » peut devenir problématique. En effet, conduire plusieurs enquêtes de terrain dans un même espace géographique risque, au long terme, d'appauvrir la diversité des profils et des expériences migratoires.

La saturation du contexte parisien en tant que terrain de recherche se confirme par le nombre de travaux produits depuis le milieu des années 1990. Le numéro 1187 de la revue *Hommes et Migrations* sorti en 1995, contient deux articles consacrés aux travailleurs immigrés clandestins provenant d'Amérique latine. Pardo (1995) présente le cas des premiers Colombiens arrivés à Paris à la fin des années soixante-dix qui peu à peu prennent la place de leurs anciens patrons espagnols en tant que peintres dans le bâtiment. Une fois établis, ces premiers migrants font venir leurs compatriotes à la fin des années 1980, beaucoup d'entre eux « sans-papiers ». Pour sa part, Morice (1995) explique le rejet social que les travailleurs brésiliens peu ou pas du tout scolarisés subissent quand ils émigrent dans les régions riches de leur propre pays. Au-delà de la précarité qui accompagne les maigres salaires, l'impossibilité de s'établir de façon permanente force ces travailleurs peu qualifiés à migrer hors du Brésil, notamment en France, où dans beaucoup de cas ils rencontrent les mêmes problèmes que dans leur pays d'origine.

Anne Gincel, qui a publié l'aboutissement de ses recherches au milieu des années 2000 (2005a, 2005b, 2007), continue l'étude de la population colombienne illégale installée principalement en région parisienne. Pour Gincel, la migration colombienne à Paris serait stimulée beaucoup plus par les réseaux sociaux d'accueil (avoir une connaissance, un ami ou quelqu'un de la famille pour se loger temporairement) que par la destination en soi. Selon l'auteure, le 'succès' de cette migration réside en deux points : l'adaptation des Colombiens pour éviter les législations migratoires restrictives et une organisation efficace

depuis le point de départ. Ceci permettrait le maintien et la consolidation de la route migratoire, malgré son caractère tout-à-fait clandestin.

Les travaux d'Olga González (2011, 2008, 2007c, 2007d, 2005), qui ont permis de rendre visible la migration économique contemporaine, suivent cet axe de recherche. González s'est orientée vers la migration économique des Latino-américains en France, plus précisément le cas des Colombiens clandestins installés à Paris et sa banlieue, travailleurs dans le bâtiment pour la plupart d'entre eux. Cette sociologue a exploré la façon dont les migrants andins se sont rapprochés des institutions françaises pour faire valoir leurs droits sociaux ; elle montre comment *el rebusque* (la débrouille) fonctionne en tant que stratégie d'intégration sociale.

Un dernier travail que nous évoquons ici analyse les stratégies d'intégration et les réseaux de socialisation chez les migrants latino-américains à Paris, le tout en lien avec l'identité. Isabel Santi (2005) a mené des enquêtes auprès des migrants équatoriens et boliviens, la plupart d'entre eux en situation irrégulière, tous assidus d'une église catholique hispanophone située dans le 16^e arrondissement de Paris. La socialisation qui a lieu dans l'église favorise la configuration d'une identité « latino-américaine » qui protège ces migrants clandestins non qualifiés de la stigmatisation sociale. L'article montre aussi l'incertitude que les migrants connaissent concernant l'installation à long terme. Pour eux, la survie de chaque jour est la seule expérience d'intégration possible.

Outre le fait d'avoir le même contexte de recherche, les résultats de ces travaux peuvent induire à l'erreur et donner l'impression que seules deux catégories de ressortissants latino-américains sont présentes en France¹¹¹ : les exilés politiques, arrivés principalement dans les années 1970 et souvent diplômés, et les 'migrants économiques', peu ou pas diplômés, clandestins pour certains d'entre eux et arrivés plus récemment. D'où notre intérêt de varier les lieux pour mener les enquêtes de terrain, une façon de diversifier les profils des *Latinos* et leurs expériences de migration.

L'autre critère que nous avons tenté d'établir, avoir quelques nationalités définies à l'avance, s'est vite montré inadapté par rapport à la réalité sur le terrain. La dispersion géographique des ressortissants latino-américains dans l'hexagone a rendu le respect de la consigne impossible. De ce fait, l'idée d'interviewer des migrants mexicains, colombiens et argentins installés dans différentes régions françaises a été vite abandonnée. Nous avons opté pour travailler avec des nationalités plus diverses, tout en priorisant une installation en dehors de la capitale.

¹¹¹ Par ailleurs, il est intéressant de noter que quand certains de ces travaux parlent de migrants latino-américains installés en « France », en réalité ils se circonscrivent à Paris et/ou l'Île-de-France. Les auteurs semblent considérer l'expérience de leurs enquêtés dans ce seul contexte comme transposable, ce qui pourrait faire croire que ce vécu est le même dans d'autres régions françaises.

Adapter notre plan de recherche aux contraintes du terrain et accepter d'enquêter sur plusieurs nationalités dans plusieurs villes, a permis d'éviter un fait constaté dans les travaux qui s'intéressent aux Latino-américains installés dans les provinces françaises : la présence importante d'une nationalité précise comme seul critère de sélection, ou la restriction à une seule ville ou région en raison de leur présence. Dans la plupart des cas, le cadre épistémologique est fondé sur le nationalisme méthodologique, une perspective qui, pour rappel, considère la triade nation/état/société comme « la forme sociale et politique naturelle du monde moderne » (Wimmer et Glick Schiller, 2002 :302).

Le sociologue Guillermo Uribe¹¹² (2001), produit l'un des premiers travaux du millénaire qui s'intéresse aux *Latinos* installés en dehors de Paris, avec une étude sur la communauté latino-américaine de Grenoble. La migration, commencée dans cette ville dans les années 1970, est surtout étudiante. Le Mexique, le Venezuela et le Brésil encouragent les départs avec une politique de bourses intense qui cherche à former des professionnels de haut niveau via les études supérieures (master et doctorat) dans des domaines pour lesquels ces diplômes sont, à l'époque, quasiment inexistantes en Amérique latine. Hormis le constat que les Chiliens sont les plus nombreux en raison de leur exil, le travail d'Uribe est fondamentalement descriptif. S'agissant d'une migration considérée comme temporaire, les problématiques liées à l'expérience migratoire, notamment l'accès au marché du travail, semblent sous-estimées.

De leur côté, Ferry, Galloro et Morales (2005) centrent leur recherche sur les exilés politiques, en étudiant la construction de l'identité parmi les Chiliens de Lorraine. Les auteurs montrent que les migrants chiliens revendiquent leur statut de réfugiés politiques pour se distinguer des autres migrants. La revendication de l'appartenance communautaire – chilienne – évolue vers un engagement social et politique dans le pays d'accueil à travers la naturalisation, ce qui permet une participation plus active. Un processus motivé par l'image « fortement valorisée » des réfugiés chiliens de la part de la société française au début des années 1980.

Irma Ramos dans son article « La communauté latino-américaine à Nancy » (2005), analyse le cas des migrants de plus de dix nationalités¹¹³. La discussion est centrée sur l'analyse des renégociations identitaires des migrants, influencées par les nouvelles technologies de la communication et de l'information. Selon Ramos, les *Latinos* interviewés mettent en place des stratégies pour obtenir une perception positive de la part du groupe dominant, mais ils maintiennent des références fortes à leur culture d'origine, même si celle-ci est réinterprétée et idéalisée comme un référent homogène. D'après

¹¹² Il est enseignant à l'Université Pierre Mendès-France (Grenoble).

¹¹³ Les nationalités considérées sont : argentine, brésilienne, chilienne, colombienne, cubaine, équatorienne, guatémaltèque, péruvienne, mexicaine, uruguayenne et vénézuélienne.

Ramos, cette proximité avec l'identité du pays se matérialise dans la religiosité et la participation associative.

Inséré dans la même perspective, le mémoire d'Anaïs García (2012), brièvement évoqué dans la première partie, enquête sur les autoreprésentations d'un petit groupe d'étudiants guatémaltèques à Toulouse. D'après ses recherches, l'auteure identifie un choc quand l'identité nationale est confrontée à l'imaginaire français sur l'univers *latino*. Une fois le choc surmonté, les migrants semblent développer une utilisation stratégique du référent guatémaltèque ou latino-américain selon le contexte social dans lequel ils se trouvent. Ils profitent de la méconnaissance des Français sur le Guatemala pour idéaliser la culture maya et les indigènes, intégrant ces éléments dans leur identité « publique ».

En plus d'être délimités à une nationalité ou à une destination spécifiques (ville ou région), la plupart de ces travaux restent focalisés sur les deux profils de ressortissants latino-américains déjà évoqués – exilés politiques et migrants économiques – en ajoutant un troisième, l'étudiant international, pour compléter les catégories migrantes qui semblent être les seules présentes parmi la population latino-américaine en France. Notre intention est d'aller vers une analyse qui permettra de montrer une plus grande diversité de catégories migrantes dans le cas latino-américain, des catégories qui s'interposent et qui agissent à plusieurs niveaux. Et le faire dans un contexte où le rapport entre les pays d'origine et celui de destination ne se fait pas à partir de la logique des états-nations, mais sur la base du cosmopolitisme dans lequel les actions de ces états-nations prennent en compte l'échelle supranationale.

Chapitre VII. La démarche méthodologique pour comprendre les trajectoires des Latino-américains en France

Une fois que les critères à considérer sur le terrain ont été redéfinis, j'ai commencé à chercher des informateurs potentiels. Dans l'idée d'accéder à d'autres catégories que les migrants économiques, les exilés politiques et les étudiants, j'ai pris contact avec deux organismes : la *Unión de Asociaciones Latinoamericanas en Francia* (UALF), qui regroupe plusieurs associations sur l'hexagone et la section limousine de l'association France - Amérique latine. Une fois que le projet de recherche a été présenté, un représentant de chaque organisme a accepté de faire passer le message que j'avais précédemment rédigé pour inviter les adhérents à participer à l'enquête à partir de leurs témoignages. Cette stratégie m'a permis d'atteindre un public assez large, même si dans le cas de l'UALF, les réponses plus nombreuses émanèrent surtout de la région parisienne.

Pour diversifier les moyens de contact auprès des potentiels informateurs, j'ai décidé de parler de mon projet de recherche autour de moi, à mes connaissances. Cette stratégie, par l'« effet boule de neige », a été très efficace. Elle a permis d'approcher et de contacter un bon nombre des interviewés qui ont accepté de participer dans l'étude et qui sont installés en dehors de l'Île-de-France. Par ailleurs, contacter les enquêtés potentiels en passant par amis et connaissances a eu un rôle important dans la diversification des profils migrants. J'ai pu atteindre un public d'âges différents, avec des niveaux d'études divers et venu de différentes régions d'Amérique latine.

VII.1. Les enquêtes de terrain avec un esprit multisites : une façon d'appréhender les *Latinos* rencontrés

En tant qu'approche qualitative, l'ethnographie multi-située (Marcus, 2008, 2002, 2001, 1998) a notamment été employée dans le champ des migrations internationales pour analyser les différents parcours migratoires ainsi que les relations et les enjeux entre les sociétés d'origine et de destination des migrants. Pour cette perspective, la vraie importance des espaces géographiques réside dans le fait que c'est là que les interactions sociales se passent. « Ce que l'on étudie, ce ne sont pas les endroits, ce que l'on fait, c'est étudier dans les endroits ou avec les endroits, - si *in fine*, le but est de parler des gens qui habitent un lieu donné » (García, Álvarez et Rubio, 2011 :205).

En effet, l'important ce sont les échanges et les liens que les individus établissent dans et entre ces endroits. A titre d'exemples, les stratégies d'insertion professionnelle, l'acquisition d'une langue étrangère en situation migratoire, etc. Le cas des Latino-américains en France se prête précisément à une approche qui prend en compte l'ethnographie multisites afin de mettre en évidence la richesse des interactions des migrants dans leurs différents contextes de socialisation, tout en montrant les tensions entre les différents acteurs et la complexité des situations vécues.

Dans mon cas particulier, l'hétérogénéité concernant l'origine des migrants a demandé des adaptations d'ordre méthodologique. Face à l'impossibilité de faire des enquêtes de terrain aussi bien dans les pays d'origine que dans plusieurs villes en France, le choix a été de privilégier le pays d'accueil comme seul terrain d'enquête. Pour moi, le principal défi dans cette démarche a été de garder l'esprit de l'ethnographie multi-située en l'absence du tandem « pays d'origine - pays d'accueil ». Même si j'ai décidé d'enquêter uniquement en France, l'aspect de la multiplicité a été intégré en allant dans différentes villes situées dans différentes régions du pays.

J'ai ainsi intégré l'esprit de l'ethnographie multisites, qui permet de suivre les personnes, les objets, les métaphores du discours, les histoires narratives, les biographies, etc. (Marcus, 2001). Ce faisant, incorporer la perspective ethnographique multi-située dans l'enquête de terrain est justifiée. Focaliser la recherche sur les parcours migratoires des ressortissants installés ailleurs qu'à Paris et sa banlieue a demandé de mener des enquêtes de terrain dans plusieurs endroits, en raison d'une distribution géographique des Latino-américains très disséminée en France.

Mais enquêter sur un groupe de migrants assez vaste et qui est parfois considéré comme semblable par sa culture, sa langue et son histoire coloniale, comporte un risque de simplification et d'homogénéisation. Conscient de ce risque, je considère que le choix méthodologique sert aussi d'alerte et de protection. Emprunter les techniques de recherche de l'ethnographie multi-située présente l'intérêt de pouvoir « suivre les connexions et les relations d'idées et de cartes ou de topologies qui ne sont pas données mais qu'il faut trouver » (Marcus, 2008 :33).

A ce sujet, il est clair que la qualité et la quantité des données obtenues et des rapports établis avec les personnes rencontrées sur le terrain ont été variables. Etant basé à Limoges, c'est dans le Limousin que j'ai pu le mieux approfondir mon investigation de terrain sur le long terme. J'y ai passé plus de temps avec les interviewés et dans tous types de situations : au travail, dans l'intimité du foyer ou dans des espaces publics comme dans un café, à la médiathèque ou sur le campus universitaire. Une fois le lien de confiance bien établi, dans certains cas j'ai pu participer à des repas de famille, ce qui amenait quelques-uns d'entre eux à me faire part d'expériences personnelles qui dépassaient le cadre de la recherche.

En dehors du contexte Limousin, le rapport avec les enquêtés a été plus variable, selon les endroits où j'ai réalisé les enquêtes de terrain : Strasbourg, Bordeaux, Paris, Nantes et Ferney-Voltaire¹¹⁴. Dans les cas de Strasbourg et de Bordeaux, j'ai pu réaliser des séjours de plusieurs jours. Si la collecte de données a été marquée par une moindre présence, ce qui a eu un impact quant à l'intensité et au type d'informations recueillies, je

¹¹⁴ Ferney-Voltaire est une petite commune située dans le département de l'Ain. En tant que ville frontalière, elle fait partie de l'agglomération de Genève.

peux cependant affirmer avoir su développer un rapport de confiance suffisant, dû au fait d'une présence « intense » sur le terrain. Ceci m'a permis de comprendre les interactions sociales des migrants dans leurs contextes locaux. J'ai optimisé ma présence parmi eux non seulement à travers la réalisation d'entretiens, mais en participant à leur quotidien et en restant le plus longtemps possible parmi eux.

J'ai ainsi compensé une moindre présence sur le terrain par une participation plus intense. Par ailleurs, le fait d'être dans des situations assez semblables, de partager quelques caractéristiques, a pu jouer en ma faveur pour gagner leur confiance. D'origine latino-américaine, je suis aussi un migrant, avec des expériences de vie similaires face aux démarches administratives dans le pays d'accueil. J'appartiens à une catégorie sociale semblable à la leur. Ce rapprochement, le fait d'accepter quelqu'un comme un « semblable », est parfois plus lent et difficile à atteindre quand chercheur et enquêtés ne partagent pas le même type d'expériences, malgré une sincère empathie du premier.

Pour Ferney-Voltaire, Paris et Nantes, l'approche méthodologique s'est surtout centrée sur les témoignages. Pendant les entretiens réalisés dans ces villes, j'ai saisi l'entourage de chacun des interviewés autant que possible, mais il est certain que le rapport de confiance et les données obtenues ne sont pas aussi riches que dans les autres cas, dans la mesure où la démarche a été beaucoup plus ponctuelle. Loin de vouloir sous-estimer cet aléa dans mon travail sur le terrain, je l'assume comme une conséquence du choix fait. En effet, « tous les terrains de recherche ne sont traités ni avec la même intensité ni avec des pratiques uniformes » (Marcus, 2001 :114). Par ailleurs, si passer un temps prolongé sur le terrain et faire une description minutieuse et détaillée sont des ingrédients indispensables, ils ne suffisent pas pour pouvoir affirmer qu'on a fait une « vraie » ethnographie (Wolcott, 1993). Il faut avant tout être clair sur l'intention ethnographique de la recherche.

Personnellement, je me suis inspiré de cette approche non pas dans l'intérêt de parler des différents contextes où vivent les migrants et des espaces dans lesquels ont lieu leurs interactions, mais afin de pouvoir expliquer l'expérience d'une population migrante encore peu nombreuse dans le pays d'accueil. L'essentiel, comme le dit Marcus, est d'assumer sa décision concernant l'objet de recherche et la façon dont on l'approche : « La situation dans laquelle s'inscrit l'anthropologie ethnographique – pourquoi ce groupe et pas un autre ; pourquoi tel ou tel événement – peut être absolument aléatoire, le produit du hasard » (Marcus, 1991 :243).

Par ailleurs, si l'ethnographie multisites est le plus souvent mise en œuvre avec un groupe de conationaux installés dans une même ville du pays d'accueil, cette utilisation n'exclue pas d'autres possibilités. Dans le contexte de cette recherche, l'approche multisites est utilisée pour expliquer les pratiques individuelles et sociales d'une catégorie déterminée : les ressortissants latino-américains en France. L'intention de procéder de la sorte est aussi de limiter le risque d'effacer les spécificités inhérentes aussi bien aux contextes locaux où

ces migrants s'installent qu'à leurs multiples origines, cachées sous l'étiquette « Latino-américains ».

De ce fait, inspirer les enquêtes de terrain dans l'ethnographie a permis de donner de la cohérence épistémologique à un travail qui repose sur des contextes locaux très différents. Si la présence sur le terrain m'a permis de conserver au mieux le point de vue du groupe étudié et d'établir une relation entre les différents contextes évoqués, elle n'a pas eu la même durée ni la même intensité dans tous les cas. C'est sur ce point que l'emprunt du regard multisites a été fructueux. En effet, faire une ethnographie ne veut pas dire « être là » en permanence et regarder ce qui se passe. L'ethnographie implique, en plus de l'intentionnalité, l'effort du chercheur à s'orienter vers l'interprétation culturelle (Wolcott, op. cit.). Comprendre pourquoi les gens agissent d'une certaine façon et pouvoir expliquer leurs choix et leurs actions.

VII.2. Les récits de vie comme approche pour comprendre les trajectoires migratoires à l'aide du croisement de catégories inductives et déductives

Pour ce qui est des récits de vie, les utiliser dans les études migratoires permet à la fois de raconter les parcours individuels et de reconstruire une expérience collective. De plus, quand on travaille avec une population dite « minoritaire dans la minorité », les récits de vie permettent d'obtenir des informations qui échappent aux statistiques, de pouvoir expliquer les dynamiques et les logiques moins visibles des parcours migratoires latino-américains. Il s'agit, en somme, d'une méthode qui permet de mieux rendre compte de l'histoire sociale globale en plus de stimuler un intérêt nouveau pour des groupes négligés. Sur le plan méthodologique, les histoires de vie permettent de diversifier l'histoire sociale et de chercher un rapprochement avec les autres sciences sociales comme l'anthropologie culturelle et la sociologie (Sitton, 1989 :15).

Dans le cadre de mon étude, les récits de vie ont tout d'abord permis de mettre en lumière les raisons qui ont incité les Latino-américains à migrer, à s'établir dans un pays culturellement éloigné du leur. Puis, ils ont rendu possible l'explication des modalités d'adaptation et d'intégration dans un nouveau pays. Ces informations donnent du sens aux parcours racontés par les migrants. En effet, c'est dans les méandres de ce qui est dit, de ce qui est caché et de ce qui est oublié par les interviewés que réside l'importance du témoignage oral.

Une chose importante à souligner en ce qui concerne les récits de vie appliqués aux études migratoires, est leur potentiel pour déconstruire certaines catégories normatives. Comme celles utilisées par l'administration pour contrôler l'entrée des étrangers dans le pays de destination. Une comparaison entre les motivations pour migrer et les voies d'entrée officielles permet d'éclairer ce propos. Lorsque j'ai demandé aux Latino-américains de me raconter pourquoi ils avaient décidé d'émigrer, sept ont dit être venus en France dans le but de rejoindre leur partenaire, six voulaient poursuivre leurs études,

trois voulaient un emploi ou avaient un contrat de travail, une seule personne a migré à cause de l'insécurité dans son pays, et les trois dernières ont quitté leur pays d'origine en tant que réfugiés politiques.

Pourtant, quand on compare leurs motivations avec le type de visa utilisé pour migrer, les voies d'accès dans le pays d'accueil semblent diverger. En effet, au moment d'expliquer comment ils sont arrivés en France, neuf interviewés l'ont fait munis d'un visa étudiant, quatre par le biais du regroupement familial, trois d'entre eux étaient des réfugiés politiques, trois autres sont arrivés comme touristes et une seule personne disposait d'un statut de travailleur temporaire. Or, les récits de vie permettent justement d'expliquer les raisons de cet écart entre une catégorie assignée par l'administration (la voie d'entrée au pays d'accueil) et une catégorie fournie par les propres migrants (leur motivation pour migrer).

L'utilisation des récits de vie a également permis de questionner le « désintérêt » statistique pour les Latino-américains installés en France en raison d'un nombre d'effectifs bien inférieur à celui d'autres populations. Si les *Latinos* sont quasiment invisibles – par leur nombre – au sein de la société française, leur « discrétion » n'est pas uniquement liée à leur poids numérique assez faible. Nombre d'entre eux établissent des liens relativement forts, parfois intimes, avec des nationaux du pays d'accueil, ce qui leur confère une immersion privilégiée au sein de la culture française et, par conséquent, d'une présence peu remarquée en tant qu'étrangers. L'impression qu'ils donnent d'être invisibles, c'est pour certains d'entre eux en raison d'une insertion sociale réussie aux yeux de la société d'accueil.

Grâce aux témoignages recueillis, j'ai pu rendre compte des processus de socialisation et des pratiques culturelles d'un groupe (les migrants *latinos*) qui s'intègre dans un autre (la société française). L'expérience quotidienne avec l'entourage se montre ainsi très importante pour accéder, par exemple, à la langue étrangère, outil nécessaire pour faciliter l'intégration. Tel est le cas de Rosy, une migrante mexicaine qui m'a raconté le refus de son mari de lui parler en espagnol une fois arrivés en France : « *si tu veux communiquer avec les autres il faut que tu parles français* ». Quand Rosy relate ses interactions avec les enfants de sa belle-sœur pour apprendre le français, elle raconte plus qu'une simple anecdote. Les liens avec sa belle-famille ont donné à Rosy un accès privilégié à la langue et à la culture du pays d'accueil, des outils qui incident directement dans l'insertion sociale et professionnelle des migrants. L'expérience linguistique de Rosy permet aussi de questionner la prémisse des politiques migratoires selon lesquelles l'intégration est une responsabilité des migrants. Sans l'aide et la participation de la société d'accueil, ce processus ne peut qu'être long et incertain.

En outre, ce témoignage montre l'utilité des récits de vie pour distinguer les faits « mineurs » des faits « parlants ». Il s'agit là d'un exercice qui permet de décortiquer les logiques internes d'un groupe social, d'expliquer comment s'articulent les relations entre les

différents acteurs et de dire comment cela constitue un monde social en soi, là où *a priori* nous ne pouvons voir que le déroulement de situations « banales ». Pourtant, l'intérêt n'est pas de dresser une simple description des faits racontés, mais de découvrir les multiples significations qui existent derrière ces expériences comme autant d'indices sur ce qui n'est pas dit ou évoqué dans le récit (Bertaux, 2010 :90). Quand les personnes témoignent de leurs pratiques quotidiennes, il faut fouiller en profondeur pour révéler le sens qu'elles gardent. Il s'agit toujours de pratiques avec une histoire, raison pour laquelle la temporalité et le contexte social doivent être considérés.

J'ai pris la décision d'adopter le récit de vie en tant qu'outil méthodologique car il convient parfaitement pour comprendre le monde social et/ou le système d'interactions propre à un groupe particulier, dans le cas de ma recherche, les Latino-américains installés en France. Cela dit, je suis conscient que même dans le meilleur des cas, il n'y a jamais un accès complet ni total aux informations recherchées. Certains épisodes de la vie des interviewés restent souvent dans l'ombre. Daniel Bertaux les appelle des « zones blanches », des oublis qui « peuvent être fortuits ou au contraire hautement significatifs, selon qu'il s'agisse de périodes d'existence routinière ou au contraire des moments, événements ou actions que le sujet ne tient pas à évoquer » (Bertaux, op. cit. :83).

Je tiens aussi à préciser quelle est la conception des récits de vie qui anime mon travail de recherche. Pour moi, ils se rapprochent de la narration car, en général, c'est l'informateur qui parle pour raconter plusieurs passages de sa vie liés à l'objet d'étude qui intéresse le chercheur. Celui-ci parle très peu, seulement pour demander des précisions ou des explications quand il ne comprend pas quelque chose. C'est la démarche que j'ai suivie lors des rencontres avec les informateurs. Même si j'avais établi au préalable un guide de thèmes en lien avec mon sujet de recherche (cf. Annexe 4), je suis resté attentif et soucieux des expériences et des passages qui semblaient importants pour les enquêtés. Toutefois, j'ai souvent orienté la narration afin d'obtenir des précisions sur des aspects peu clairs, pour approfondir certains sujets et pour limiter, dans la mesure du possible, les digressions peu pertinentes. Je considère qu'en procédant ainsi, j'ai atteint une meilleure compréhension du système d'interactions que les ressortissants latino-américains établissent en France avec la société d'accueil.

Un autre sujet non négligeable est celui de l'interprétation des récits de vie recueillis. Incontestablement, quand le chercheur rentre dans l'expérience subjective du narrateur, il modifie, dans sa reconstitution, les expériences racontées lors du témoignage. Il s'agit d'une manipulation délicate, car c'est au moment de faire « la liaison de la narration avec le contexte socio-historique et avec les structures culturelles, qu'on risque d'éloigner le récit des intentions du narrateur. C'est à ce moment-là qu'on risque le plus de créer un conflit dans les interprétations » (Botelho da Costa, 2006 :55).

Le grand problème est, en effet, d'interpréter les récits et d'en tirer des conclusions sans l'interférence des idées préconçues. Il est impossible de se mettre dans la peau des

informateurs et d'arrêter d'être chercheur, ce qui, par ailleurs, n'est pas l'objectif. Comme le dit Srinivas, « l'absence de préjugés initiaux ne garantit pas qu'ils ne se développeront pas plus tard », car « il existe un fossé entre l'anthropologue et la communauté qu'il étudie. Dans le meilleur des cas, il ne peut qu'être réduit au maximum, mais il ne sera jamais complètement comblé » (Srinivas, 2004 :416, 419). Si l'auteur parle des anthropologues, l'affirmation est valable pour n'importe quel chercheur dans n'importe quel domaine des sciences sociales.

Par quel moyen est-il possible d'éviter une interprétation biaisée ? Dans la recherche que j'ai menée, cela s'est fait à deux niveaux. En tant que pare-feu analytique avec lequel j'ai décidé de travailler, le cosmopolitisme méthodologique protège contre le risque d'une homogénéisation des enquêtés en tant que membres d'un « même » groupe. S'ils sont tous des Latino-américains, cette catégorie sert de référent mais pas de base à l'analyse des témoignages. Chaque récit est considéré en tant qu'expérience individuelle et non pas comme expression d'une réalité de groupe, que ce soit d'ordre national ou régional. Il en est de même en ce qui concerne les contextes étudiés, qui ne sont pas considérés en tant que différents espaces dans le cadre d'un état-nation, mais dotés d'une complexité à plusieurs niveaux qui demande, par conséquent, plusieurs filtres d'analyse.

Au niveau des données recueillies, j'ai utilisé l'analyse du contenu pour donner de la validité à l'interprétation. Cela consiste à élaborer une description objective et systématique sur les contenus extraits des récits de vie. Le but de cette analyse est de transformer les faits sociaux en données capables d'aller vers une théorie systématique, afin de se démarquer d'une description détaillée et minutieuse mais sans intérêt scientifique (Pujadas Muñoz, 1992). Etant donné que l'orientation que j'ai retenu de l'approche biographique est celle des référents¹¹⁵, c'est-à-dire, « des relations, règles et processus qui structurent et maintiennent la vie sociale » (Bertaux, 1997 :141-142), le croisement de catégories s'est montré particulièrement pertinent.

Pour garantir le respect du sens et de l'intention des témoignages recueillis, j'ai procédé à une catégorisation de type inductif. L'analyse prend en compte les différentes idées que les informateurs ont évoquées sur les thèmes abordés, et par la suite elles sont organisées autour des catégories nécessaires pour prendre en compte l'ensemble de leurs points de vue et de leurs expériences.

¹¹⁵ L'approche biographique axée sur les référents est considérée par Bertaux comme « ethnosociologique » (Ibid. :142). Bien que Bertaux ne l'explique pas, il est important de présenter cette orientation en quelques lignes. Georges Lapassade définit l'ethnosociologie comme « une démarche qui transpose à la sociologie le principe de méthode des ethnologues : l'étude directe – in situ - de la vie sociale » (Lapassade, 2008 :1). L'ethnosociologie trouve ses fondements dans l'interactionnisme symbolique, avec des théoriciens comme Mead, Blumer ou Thomas. Sa prémisse fondamentale est que l'interaction entre les individus se produit à partir du sens que les objets et les personnes ont pour eux. Pour sa part, le sens est le résultat de l'interaction sociale.

Au moment de faire l'analyse, cette procédure m'a permis de « respecter toutes les données recueillies pour faire une interprétation plus précise et d'éviter les interprétations subjectives, émanant de la simple intuition du chercheur » (González Martínez, 1998 :159). Par la suite, j'ai contrasté ces catégories issues des témoignages avec celles produites par les théories sur les migrations ou employées dans les administrations en charge des politiques migratoires, dans un « jeu d'allers-retours entre l'induction et la déduction » (Peacock, 2010 :153), une « itération entre théorie et analyse empirique » (Veith, 2004). Dans cet exercice j'ai tenté d'établir une relation dialectique entre la théorie, la normativité et l'expérience des informateurs. De ce fait, l'intégration, notion présente dans les trois sphères, a été très riche en raison de la multiplicité de sens qui lui sont attribués selon le référent qui la met en jeu.

Chapitre VIII. Qui sont les Latino-américains présents dans notre étude ?

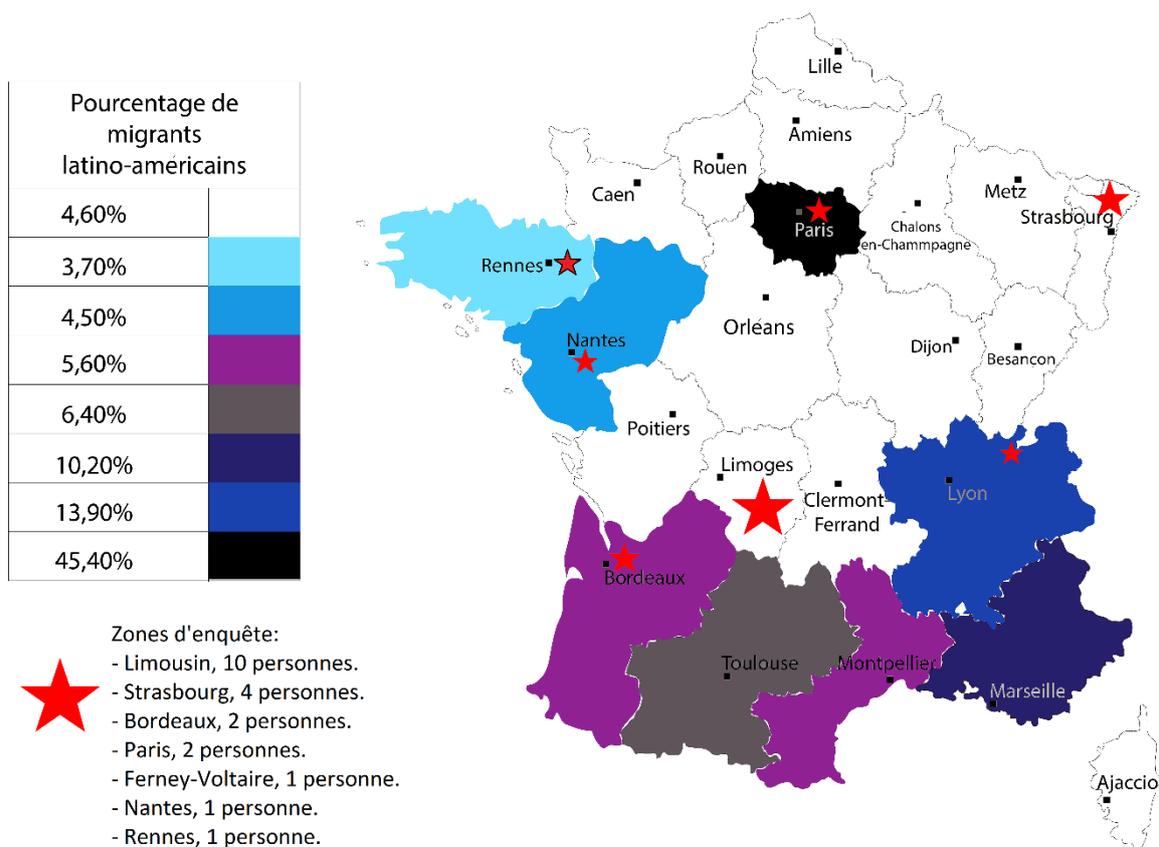
Dans la première partie de la thèse nous avons déjà examiné les caractéristiques de la présence latino-américaine en France et sa distribution sur le territoire (cf. section IV.2). D'autre part, la discussion dans les sections II et III de la deuxième partie s'est focalisée sur les profils des Latino-américains installés en France et décrits par des chercheurs qui nous ont précédés, ainsi que quelques éléments sur notre propre enquête de terrain. A présent nous allons orienter la discussion sur les caractéristiques des *Latinos* qui ont accepté de participer à notre étude avec leur témoignage, pour ensuite analyser comment leurs profils et leurs trajectoires sont façonnés par l'expérience migratoire qui, en même temps, est définie par ces deux éléments.

VIII.1. Caractérisation des informateurs

Au moment de déterminer les participants potentiels dans notre étude, deux critères ont été considérés. Le premier, donner priorité aux migrants installés en dehors de la capitale française. Conséquence de ce choix, le groupe de migrants interviewés entre juin 2012 et décembre 2013¹¹⁶ comprend des nationalités fort diverses. On compte trois Brésiliennes, quatre Mexicaines, quatre Colombiens (deux femmes et deux hommes), trois Equatoriens, deux Chiliens (un homme et une femme), deux Péruviens (homme et femme), un Bolivien et un Argentin. Quant à leur lieu de résidence, la moitié des migrants contactés vivent dans le Limousin ; quatre à Strasbourg, deux à Bordeaux, deux à Paris, un à Nantes et un à Ferney-Voltaire. En plus de situer visuellement leur distribution, la carte que nous présentons à la page suivante montre que les trois-quarts des informateurs sont installés dans des villes et dans des régions avec une très faible présence de ressortissants latino-américains.

¹¹⁶ Un dernier entretien avec Oscar, un mexicain installé à Rennes, devait avoir lieu début 2014. Il n'a pas pu se concrétiser qu'en juin 2016.

Figure 2 Répartition géographique des interviewés en France



Source : Avalos Romero, 2014

La diversité des origines et des endroits où les migrants se sont installés ont fait émerger la question suivante : est-il possible de trouver des situations récurrentes dans les différents parcours de ces migrants latino-américains ? Face à une possibilité limitée de trouver des tendances valables pour tous les enquêtés et compte tenu de leur dispersion spatiale, nous avons fait le choix de centrer notre recherche sur l'expérience subjective afin d'identifier les éléments les plus significatifs dans les parcours migratoires des interviewés.

Plus qu'un problème d'ordre pratique, nous avons assumé la dispersion des personnes rencontrées comme une particularité de la géographie migratoire latino-américaine dans l'hexagone. Elle est non seulement liée à de faibles effectifs *latinos* en région, mais elle est aussi corrélée au fait que ceux qui habitent dans des petites communes semblent avoir des liens faibles ou carrément inexistantes avec des associations latino-américaines. Cette particularité est assumée comme un défi de recherche pour comprendre les migrations latino-américaines à partir du vécu des ressortissants issus de différents pays et de différents milieux sociaux.

Le deuxième critère à respecter était le temps de séjour en France. Dans l'ensemble, nous avons cherché à travailler avec des personnes installées au moins depuis dix ans dans le pays d'accueil, en supposant qu'un séjour plus prolongé permettrait de montrer clairement quelles sont les formes d'insertion sociale et professionnelle utilisées par ce groupe de migrants. Et aussi, parce qu'une installation de longue durée a plus de chances de devenir définitive, ce qui reflète un processus d'intégration accompli. Cependant, quelques cas avec une arrivée plus récente sont également inclus.

Tableau 2 « Temps de résider en France »

Période de l'arrivée en France	Effectifs	Pourcentage	Sexe
Avant 1990	7	35%	4 femmes / 3 hommes
Entre 1990 et 2003	9	40%	5 femmes / 4 hommes
Entre 2004 et 2010	5	25%	3 hommes / 2 femmes

Parmi les premiers arrivés, la personne avec le plus d'ancienneté réside en France depuis 43 ans, tandis que les deux plus récents sont arrivés en 2010. Si l'on prend en compte l'ensemble, trois quarts d'entre eux sont venus en France avant 2004 et la moitié sont installés dans ce pays au moins depuis deux décennies. Concernant le sexe, la quasi-totalité des femmes ont une migration assez ancienne, au contraire des hommes qui pour la plupart l'ont faite à la fin des années 1990 ou après. Bien que nous n'ayons pas l'intention de comparer différentes périodes de temps, avoir des migrants arrivés en France à différents moments peut permettre de percevoir certains changements opérés dans la société d'accueil en ce qui concerne les politiques publiques et les rapports sociaux vis-à-vis l'immigration.

Afin de mieux cerner les enquêtés avec lesquels nous avons travaillé, le tableau 3 fournit des informations plus détaillées sur leur origine, la date et l'âge d'arrivée en France et le lieu de résidence actuel.

Tableau 3 « Caractéristiques des enquêtés »

<i>Prénom (modifié)</i>	<i>Pays</i>	<i>Date et âge à l'arrivée en France</i>	<i>Lieu de résidence actuel (département)</i>
Vicky	Colombie	Été 1979, 26 ans.	Paris (75)
Rosy	Mexique	1980, 23 ans.	Aureil (87)
Nelson	Colombie	Été 1978, 24 ans.	Ferney-Voltaire (01)
Diana	Brésil	1996, 49 ans.	Condat s/Vienne (87)
Amanda	Brésil	1990, 20 ans.	Seilhac (19)
Gisela	Brésil	1986, 25 ans.	Vigeois (19)
Marta	Mexique	Sept. 1998, 23 ans.	Seine-Saint-Denis (93)
Leonardo	Equateur	Déc. 2007, 25 ans.	Bordeaux (33)
Mario	Equateur	Sept. 1999, 28 ans.	Bordeaux (33)
Flavia	Chili	1980, 24 ans.	Limoges (87)
Silvio	Bolivie	1974, 23 ans.	Limoges (87)
Rita	Mexique	Oct. 2010, 50 ans.	Limoges (87)
Marco	Chili	15 déc. 1985, 30 ans.	Limoges (87)
Marcelo	Equateur	30 oct. 2005, 22 ans.	Strasbourg (67)
Pablo	Colombie	Sept. 2001, 21 ans.	Strasbourg (67)
Vanessa	Colombie	Sept. 2000, 18 ans.	Strasbourg (67)
Isaac	Pérou	Sept. 2002, 32 ans.	Strasbourg (67)
Milagros	Pérou	Sept. 1998, 27 ans.	Nantes (44)
Carlos	Argentine	Été 1991, 39 ans.	Panazol (87)
Sara	Mexique	Juin 2005, 38 ans.	Nexon (87)
Oscar	Mexique	Octobre 2010, 25 ans.	Rennes (35)

Plus loin dans le texte, nous reprendrons les différentes données du tableau 3. Pour le moment nous voulons juste attirer l'attention sur le fait que, à part quelques exceptions, la moyenne d'âge des *Latinos* inclus dans notre étude se situe avant les trente ans au moment de migrer en France. Ce sont donc des adultes en âge productif et censés avoir une activité professionnelle. Si cette expectative sociale est remplie pour beaucoup d'entre eux dans leurs pays d'origine, elle se voit perturbée par l'expérience de la migration, qui impose certaines restrictions et oblige de s'adapter aux conditions et possibilités du nouveau contexte social.

VIII.2. Trajectoires et projets de vie croisés par la migration

Nous avons décidé de travailler avec des trajectoires de vie parce que cela permet d'étudier les phénomènes sociaux, telle la migration, à partir des expériences individuelles

des sujets. Il s'agit d'une approche moins contraignante que celle basée sur le cadre d'une société parfaitement articulée en groupes ou classes, le tout administré par différents Etats. Nous partons de l'idée que les individus existent de moins en moins dans les « Etats », mais plutôt à partir de leurs propres trajectoires (Lera *et al.*, 2007). Ainsi, analyser le social demande de plus en plus de tenir compte de l'histoire individuelle des sujets (Rosanvallon, 1995), de leurs familles, des conditions de vie partagées mais qui restent des situations singulières, malgré le fait d'être structurées dans un cadre social et culturel plus vaste.

En tant qu'outil d'analyse, les trajectoires demandent de prendre en compte certains principes (Elder, 1999). Quelques-uns sont spécialement pertinents dans le cas de notre travail sur les migrations, c'est pourquoi il est important de les expliciter, même succinctement.

- L'expérience de vie des sujets est étroitement associée au moment et au lieu qui encadrent leurs expériences concrètes. Les deux conditions doivent être assumées en tant qu'éléments actifs pour la compréhension de la continuité et du changement dans le vécu des différents groupes sociaux.
- Etroitement lié au point précédent, l'incidence ou l'impact des transitions dans la vie ou dans les événements personnels ou socio-historiques, peuvent varier en fonction des expériences spécifiques des sujets et la fréquence avec laquelle celles-ci se manifestent. Ainsi, le même phénomène social n'a pas un effet uniforme sur tous les membres d'un groupe ; cela peut se produire à différents moments de l'expérience de vie des sujets, avec des conséquences dans les étapes successives de leur existence.
- Si nous centrons notre attention sur l'expérience individuelle, il ne faut pas oublier que la vie de chacun est interdépendante, avec des influences historiques et sociales qui s'expriment à travers le réseau de relations dans lequel les personnes sont insérées. Le principe d'interdépendance permet ainsi de repérer les changements au fil du temps dans les relations et les réseaux sociaux auxquels chacun fait partie, et alerte sur la nécessité de reconnaître ces reconfigurations en fonction des groupes particuliers qui sont soumis à l'analyse.
- Un dernier principe important à mentionner est celui qui implique la notion d'*agency*, difficile à traduire de l'anglais. *Agency* est la capacité de décider et d'agir, ce qui permet aux individus de construire leur propre parcours de vie grâce à la prise de décisions et aux choix disponibles selon les opportunités et les restrictions propres au contexte dans lequel ils vivent. Pour l'analyse centrée sur les parcours de vie, les individus sont considérés comme des participants actifs dans la construction de leurs propres biographies dans le contexte de ces contraintes structurelles.

Quand on se situe dans une perspective d'analyse basée sur le parcours de vie, deux concepts sont incontournables : trajectoire et transition. Le premier fait référence à l'itinéraire de vie des sujets, au processus qui marque le début et la fin d'un cycle de vie

comprise comme un ensemble. Le deuxième met l'accent sur les différents épisodes dans lesquels la trajectoire se décompose. Des épisodes pas nécessairement prédéfinis, mais qui marquent les changements dans le statut, la position ou la situation des individus au sein de la société.

Le concept de transition nous semble de grand intérêt dans la mesure où il fait référence à des événements précis dans un moment spécifique de la vie de quelqu'un, comme le début de la vie professionnelle, le mariage, devenir parent, la retraite, etc. En tant que détonateur de changement, la migration peut être considérée comme une transition cruciale dans la trajectoire de vie d'une personne. Pour Elder (1994) ces événements sont des moments décisifs appelés des *turning points* (des tournants) qui modifient la direction du parcours de vie et font des distinctions aussi bien dans l'expérience individuelle que dans celle collective au sein d'un groupe.

Ainsi, la migration constitue un moment fort dans le parcours de vie d'une personne. Il s'agit sans conteste d'un tournant important, mais il nous semble difficile de considérer la migration en tant qu'un projet en soi, comme certains auteurs le suggèrent (cf. González Buendía, 2016; Canales, 2015; De Gourcy, 2013; Camacho Zambrano, 2010; Ma Mung, 2009; Aguilar Parra, 2003; Izquierdo Escribano, 2000). Pourquoi ce concept suscite-t-il alors tant d'intérêt ? S'il est vrai que parler de « projet migratoire » donne plus de protagonisme aux migrants en tant que sujets autonomes et prévient contre une corrélation trop rapide entre pauvreté et émigration (De Gourcy, 2013 : 45), nous ne pouvons pas nier le fait que, dans la plupart des cas, l'économique reste une raison impérieuse dans le cas des migrations à long terme.

Une étude menée par De Tinguy et Wihtol de Wenden sur le cas des migrants polonais en Grande-Bretagne montre clairement ce lien. Si « les raisons économiques ne sont pas les seules à être à l'origine de cette migration, [...] elles jouent un rôle essentiel » (De Tinguy et Wihtol de Wenden, 2010 :171). Outre le fait que le taux de chômage est très élevé dans les régions de départ (supérieur à 16% voire au-dessus de 20% dans certains cas), les migrants semblent bien prendre en compte le contexte économique quand il s'agit de prendre la décision de migrer.

Dans le travail qui vient d'être cité, les trois principales raisons que les Polonais évoquent pour partir sont : le travail (51%), la recherche d'un travail (42%) et la volonté de gagner davantage (42%) [op. cit.]. Si on accorde la possibilité de parler de projet migratoire, celui-ci est étroitement lié à la réalité économique du pays d'émigration, à l'impossibilité pour les futurs migrants de s'insérer de façon satisfaisante au marché du travail de leur propre pays. C'est pourquoi nous considérons la migration comme une stratégie qui permet de mettre en œuvre un objectif concret – améliorer son niveau de vie – mais rien d'autre.

Par ailleurs, quand on parle de 'projet migratoire', implicitement on laisse de côté d'autres catégories de personnes pour qui la migration n'est pas une réponse aux contraintes de type économique. Par exemple, comme De Gourcy nous le fait remarquer, les migrations d'exil ou les migrations de réfugiés « ne peuvent faire l'objet d'une lecture en termes de projet migratoire » (op. cit. :45). Pour nous, cette limitation réduit d'avantage les possibilités d'application de ce concept en tant qu'outil d'analyse.

Concernant les jeunes adultes qui entreprennent des études à l'étranger, il s'agit beaucoup plus d'une stratégie de mobilité sociale que d'un projet migratoire *stricto sensu* (Pinto Baleisan, 2013). Une fois le diplôme obtenu, chercher la mobilité sociale dans le pays d'origine ou changer le projet initial et s'établir dans le pays d'accueil dépend des possibilités d'atteindre l'ascension sociale souhaitée. Dans le cas où, effectivement, l'installation définitive se produit, l'idée d'un projet « migratoire » prévu à l'avance ne se justifie pas. Pour ces « anciens » étudiants, une telle décision dépend d'obtenir une insertion professionnelle réussie et plus avantageuse que dans leur pays d'origine. Quand cette condition n'est pas remplie, les étudiants internationaux rentrent chez eux, mettant fin au séjour à l'étranger, ce qui confirme la dimension éducative et professionnelle de leur projet initial. Par ailleurs, la situation des étudiants internationaux montre la difficulté dans le choix et l'utilisation de certains concepts. Quand est-il pertinent de parler de migration et dans quels cas de mobilité étudiante ?

Pour ce qui est des migrations liées au regroupement familial, il s'agit d'une dynamique qui s'explique plutôt à partir de l'approche des réseaux (Martínez Veiga, 2000, 1997). Ce mouvement migratoire est incité par le départ d'un membre de la famille ou d'un proche. En ce sens, les réseaux aident à comprendre la continuité des flux migratoires en dépit de la disparition des facteurs qui ont déterminé sa création. Les migrants économiques ont précédé les personnes ici concernées, car elles n'auraient pas migré s'il n'y avait pas eu ce premier départ. Nous pouvons effectivement supposer que les raisons pour migrer ne sont plus les mêmes. C'est pourquoi cette perspective nous semble très utile. Elle permet, en effet, de comprendre comment :

« les réseaux sociaux sont utilisés par les migrants, dans certains cas pour quitter le pays et dans d'autres pour s'insérer dans le lieu d'arrivée et pour avoir accès au logement, au marché du travail ou pour envisager la migration vers d'autres destinations » (Pedone, 2002 :4).

Une fois de plus, si projet il y a, il s'agit plus d'un projet de regroupement familial, d'un projet collectif dans lequel les sujets sont engagés pour le développement de leur communauté d'origine que d'un projet centré sur la migration elle-même. L'approche de réseaux est effectivement importante dans l'analyse parce qu'elle montre que la migration est sélective quant à l'origine et au profil de l'émigrant. Elle montre aussi que la migration demande un certain capital matériel, humain ou social, qu'il s'agit d'une action insérée dans un système organisé et partagé et finalement, parce qu'elle prouve que l'émigration

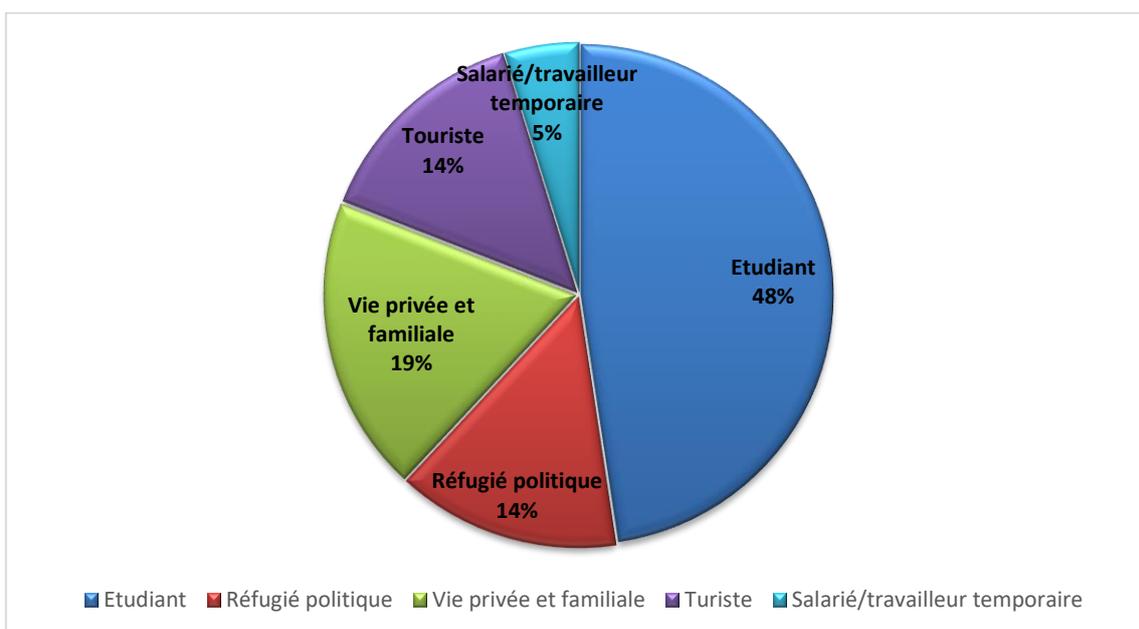
n'est pas une décision individuelle mais influencée par la famille ou les proches (Martínez Veiga, 1997 :21).

En fin de compte, ce que certains appellent le « projet migratoire » n'est qu'un tournant, parmi d'autres, dans la vie d'une personne. Il est, certes, de grande envergure, mais en aucun cas il constitue l'objectif ultime ou final d'une trajectoire de vie. La migration étant un moyen pour atteindre un autre objectif (améliorer ses conditions de vie, faire des études, avoir un meilleur emploi) ou le résultat d'une contrainte (migrer pour échapper à une dictature, suivre son conjoint), ne doit pas être déformée. Considérer la migration comme un projet en soi risque de limiter l'analyse, si ce qu'on prétend est de comprendre les trajectoires des migrants et leurs stratégies pour réussir dans leur intégration et leur insertion professionnelle. Ensemble, la perspective des parcours de vie et celle des réseaux sociaux nous semblent plus pertinentes afin d'atteindre les différents profils de migrants présents dans notre étude et de pouvoir les expliquer.

VIII.2.1. Des raisons pour émigrer vers la France

Lorsque nous parlons de raisons, nous faisons référence à deux choses différentes mais complémentaires, importantes toutes les deux pour comprendre l'expérience migratoire des *Latinos* en France : les voies d'entrée officielles et les motivations personnelles. Par voie officielle nous entendons le type de visa avec lequel les ressortissants sont arrivés pour séjourner légalement en France. Dans certains cas, cela correspond aux motivations personnelles qui ont encouragé la migration. Dans d'autres, le visa est utilisé exclusivement pour entrer dans le pays de destination, parfois même comme la justification qu'on donne à l'entourage. Le graphique 2 indique la voie d'entrée en France.

Graphique 2 « Voie d'entrée en France »



D'après les témoignages, « étudiant » est la voie d'entrée légale par laquelle une grande partie des Latino-américains (près de la moitié) ont été admis en France. Néanmoins, cela déforme la réalité. D'une part, parce que la voie d'entrée légale ne correspond pas toujours aux motivations personnelles des migrants, essentielles pour comprendre leurs trajectoires. D'autre part, parce que certains visas sont octroyés sans que le profil corresponde à l'activité que la personne va vraiment effectuer. C'est le cas de la catégorie « étudiant », qui cache une attribution de ce type de visa à ceux qui viennent en France pour effectuer certains emplois, comme celui de jeune au pair¹¹⁷. Formellement, seulement sept sur les dix enquêtés qui se trouvent dans cette catégorie ont immigré en France avec l'intention d'étudier.

Sur les trois autres, même s'ils sont arrivés avec un visa étudiant, cela ne correspond pas à leurs vraies raisons pour venir en France. L'un d'entre eux a migré parce qu'il a une relation affective avec une personne de nationalité française :

« Nous étions déjà pacsés (en Equateur) et nous avons déjà plus ou moins prévu notre projet de couple. [...] La première année, quand je suis venu ici... je suis venu en tant qu'étudiant. [...] Parce qu'en réalité il n'est pas possible de rentrer (en France) comme ça avec le pacs. Avec le pacs il te faut séjourner un an avec ton partenaire en France, après tu peux demander un visa appelé vie privée et familiale. Et donc, il a fallu venir avec un visa étudiant pour pouvoir rester un an et prouver que nous avons une vie ensemble pendant un an, et ensuite j'ai pu changer de visa » (Leo, Equatorien, Bordeaux).

Un autre Equatorien voulait « tenter sa chance » dans ce pays :

« Il se trouve que trois Français ont ouvert un café internet (à Quito) et ils m'ont invité à travailler avec eux. [...] Eh bien, la plupart des Français se rencontraient dans ce nouveau café. L'ambassadeur lui-même et la plupart de l'ambassade venaient ici. Alors ça m'a donné l'occasion de rencontrer ces gens, mais en même temps de m'imprégner de la culture française, les restaurants... tout ça m'a motivé à vouloir venir en France » (Mario, Equatorien, Bordeaux).

Comme nous pouvons le constater à partir de ces deux témoignages, venir en France en tant qu'étudiants n'est qu'un prétexte pour assurer un statut migratoire stable et légal dans le pays de destination. Dans le cas de Leo afin de pouvoir passer l'année de « test » demandée et prouver ainsi qu'il a une vraie relation avec son partenaire, même s'ils se sont pacsés depuis plus d'un an avant de s'installer à Bordeaux. Pour Mario, il s'agit d'une

¹¹⁷ Même si le statut officiel est « stagiaire aide familial étranger », le visa que ces jeunes doivent demander et qui leur est octroyé, est celui d'étudiant. L'argument donné pour accorder un visa étudiant et non pas celui de salarié, est que le / la jeune au pair est « obligée » de s'inscrire à des cours de français ou de civilisation française pendant son séjour en France, en raison du fait que le temps de travail avec la famille qui l'héberge ne doit pas dépasser les cinq heures par jour, soit trente heures par semaine (DILA, 2017d).

stratégie qui lui permet de venir en France avec la possibilité d'avoir un petit revenu à travers les emplois à mi-temps auxquels il peut prétendre en tant qu'étudiant.

Nous pouvons remarquer aussi que de différentes manières, le capital social (Bourdieu, 1986, 1980) de ces deux ressortissants est mis en fonctionnement pour s'assurer le plus de chances concernant l'octroi d'un titre de séjour de longue durée. Car le capital social permet de « mobiliser de manière productive les ressources qui se trouvent dans les différents réseaux sociaux accessibles aux membres d'un groupe » (Arriagada, 2003 :566). Pour Leo, ce capital social passe par son partenaire et les relations et ressources matérielles et culturelles qu'il possède en tant que citoyen français. Pour Mario, celui-ci réside dans les relations qu'il entretient régulièrement dans le café internet où il travaille avant son voyage. Par l'intermédiaire des propriétaires du café mais aussi des fonctionnaires de l'ambassade qui lui donnent accès à des informations et des contacts permettant de saisir une réalité encore inconnue, de mieux préparer son départ¹¹⁸.

La dernière personne arrivée avec un visa étudiant sans vraiment s'assumer dans ce rôle est une Mexicaine. Elle est en France pour travailler comme fille au pair :

« Tout a commencé avec un dépliant publicitaire que j'ai trouvé dans le pare-brise de ma voiture, ça parlait d'apprendre l'anglais au Canada, c'est ça qui a attiré mon attention. [...] Mais l'organisme responsable de ces séjours à l'étranger a dit que, pour travailler, il valait mieux aller en tant que fille au pair, en France ou en Angleterre. Je me suis décidé pour la France afin d'être en Europe et pouvoir visiter d'autres pays » (Marta, Mexicaine, Paris).

Quand on focalise l'attention sur les parcours des individus, les migrations se montrent plus complexes. Une désignation extérieure à des catégories construites d'avance selon des critères fixes et en fonction de la voie d'entrée utilisée pour émigrer dans un pays, est limitative. Le fait que ces trois 'étudiants' soient considérés en tant que tels par l'administration, explique peu ou mal les raisons qui ont amené ces personnes à venir en France. Cela risque même de fausser l'analyse si on ne s'intéresse pas à leur parcours de vie, ce qui permet de situer l'expérience migratoire dans un contexte plus vaste.

Il en va de même pour les trois interviewés qui sont entrés dans le pays en tant que touristes. La voie légale qui leur permet l'admission en France cache leurs vraies motivations. Loin de venir pour le court terme, deux parmi eux ont ainsi trouvé un moyen pour rejoindre leurs conjoints :

« Jean-Louis était venu au Mexique pour me dire qu'il avait un cancer et qu'il avait besoin de moi pour l'aider. Je viens en France, [...] je viens pour trois mois, puis il va à l'hôpital, il

¹¹⁸ Dans le cas des Equatoriens, être bien informé sur les procédures à suivre afin d'obtenir un visa est d'autant plus important que, même pour venir en France en qualité de touristes, ils ont besoin d'une autorisation. La République Dominicaine, Cuba et la Bolivie sont dans la même situation. Depuis le deuxième semestre 2015, l'obligation de visa à des fins touristiques sur l'espace Schengen a été annulée pour la Colombie et le Pérou.

se fait opérer. Le temps pour moi est presque fini, il reste cinq ou six jours avant que mon temps pour être en France soit fini et que je rentre au Mexique. Je décide de tout quitter, tout, mon travail, ma maison, ma voiture, tout ce que j'avais, pour commencer une nouvelle vie et être avec lui, pour le soutenir » (Rita, Mexicaine, Limoges).

« J'ai tout laissé tomber, j'étais fatigué... ce qui est fatigant est le fait de, on dit 'c'est mignon, c'est sympa de voyager, voyager, visiter les pays'. Mais tu sais ce qui se passe ? C'est difficile d'expliquer, mais tu voyages, tu es tout le temps en train de voyager. [...] Comment j'ai vécu l'expérience ? L'expérience n'a pas été pour moi, mais surtout pour Florent (son conjoint), parce que je suis venu vivre avec lui. Au début il ne savait pas que je venais... il pensait que je venais en vacances. Il s'est retrouvé tout d'un coup avec un paquet de viande et de peau chez-lui ! » (Carlos, Argentin, Panazol).

La décision de rester ou de venir en France comme simple touriste est prise ici dans des conditions plutôt complexes. L'élément émotionnel semble jouer un rôle déterminant pour Rita et Carlos dans ce changement radical de vie. Rita travaille comme infirmière dans un hôpital public de Mexico, en CDI, elle a une stabilité économique. Pourtant, elle décide de tout quitter pour tenter sa chance avec Jean-Luc, même si son statut migratoire risque de se compliquer. De son côté, Carlos vient de mettre fin à sa relation professionnelle avec *Holiday on Ice*. C'est à ce moment-là qu'il décide de se poser et il semble voir en Florent la possibilité de trouver une stabilité que les spectacles itinérants en tant que patineur artistique ne lui permettent pas.

Pour Vicky, venir en France répond à l'urgence de la situation en Colombie. Il s'agit d'échapper à l'insécurité et la violence sociale de plus en plus présentes dans ce pays :

« La raison la plus profonde pour laquelle je suis venue est parce qu'en 79 il y a eu l'assaut du Canton nord, où le M-19¹¹⁹ a volé un certain nombre d'armes, et une très grande chasse aux sorcières a commencé en Colombie. Je n'avais rien à voir avec ce fait, mais cela a rendu la situation plus tendue et mon compagnon (un Français) a décidé qu'il était préférable de partir. Au début j'étais venue pour un an, pour rester ici un an pendant que les choses se calment. Mais d'année en année, comme tu vois, je suis encore là » (Vicky, Colombienne, Paris).

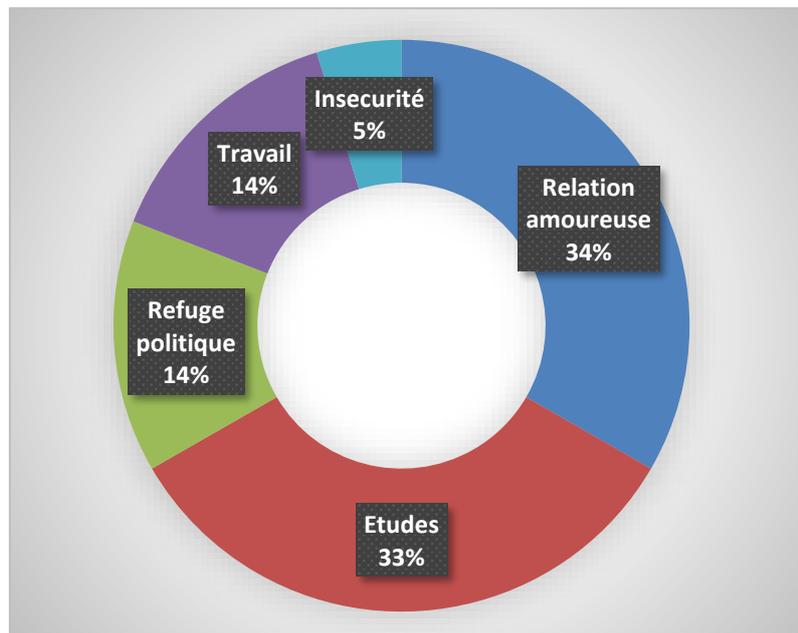
Ces trois parcours confirment l'importance de s'intéresser aux trajectoires individuelles afin de ne pas tomber dans le piège des catégorisations externes. Différentes stratégies vont être mises en place pour régulariser la situation quand ceci est possible. Pour Carlos,

¹¹⁹ Le Mouvement du 19 avril (M-19) était un mouvement de guérilla colombien qui a émergé suite à la fraude présumée lors des élections présidentielles de 1970. L'idéologie du mouvement combinait nationalisme et marxisme, son objectif principal était d'établir une véritable démocratie en Colombie. Après sa démobilisation, il est devenu un mouvement politique de centre-gauche connu sous le nom d'Alliance Démocratique M-19 (AD-M19) qui remporte un certain soutien populaire. Il a disparu au milieu des années 1990 et certains de ses membres se sont joints à d'autres groupes politiques.

arrivé en France en 1991, cela se traduit par une prolongation de son visa de touriste autant que possible : « *c'était un visa pour un an et tous les trois mois il fallait sortir du pays. J'allais à Biarritz, je passais la frontière et je demandais (en Espagne) un cachet sur mon passeport* ». Pour Vicky, la solution est dans le mariage : « *il me semblait très compliqué ici, les papiers. [...] Alors, j'ai décidé de me marier rapidement. Sinon, je pense que je ne me serais pas mariée, c'était pas quelque chose qui m'intéressait* ».

D'après ces témoignages, les choix pour migrer, les motivations, sont plus complexes que ce qu'un visa laisse entrevoir. Autant que possible, Carlos fait une utilisation stratégique des points faibles ou flous dans la législation migratoire. Vicky saisit la possibilité de régler son statut au long terme par la voie du mariage, une formalité pour elle mais qui la libère d'un certain nombre de contraintes administratives. Si la décision de Rita fait d'elle une immigrée illégale, Rita est loin de correspondre au profil type des « clandestins » : au Mexique, Rita est infirmière en CDI, sa famille habite là-bas, elle possède une stabilité socio-économique. Ce sont donc les motivations personnelles qui permettent de mieux comprendre le phénomène migratoire, spécialement quand on s'intéresse au point de vue de ceux qui en sont les protagonistes. Le graphique 3 nous donne une vue d'ensemble concernant les motivations que les interviewés ont attribuées à leur décision de migrer.

Graphique 3 « Motivations personnelles pour migrer en France »



Comme on le voit, être en couple avec un citoyen français est la principale raison évoquée par les personnes interrogées (34%) quand elles expliquent leur décision de s'installer en France. Cinq femmes et deux hommes se trouvent dans cette situation. Soit presque le double du nombre qui est arrivé officiellement en France pour cette raison. Bien que le nombre de réfugiés reste stable quand on compare la voie d'entrée et les motivations personnelles, le cas de Vicky montre la porosité qui existe entre les différentes catégories

de migrants et le risque de prendre l'attribution d'un statut particulier comme un reflet fidèle de la réalité. Vicky a un profil avec des caractéristiques qui la rapprochent des demandeurs d'asile. Pourtant, à aucun moment elle essaie d'obtenir ce statut. Comme elle, d'autres migrants avec un certain nombre de ressources matérielles, sociales et culturelles pourraient les faire jouer pour faciliter leur insertion dans le pays d'accueil sans passer par les « voies » que leur profil laisse supposer.

En ce qui concerne les études et le travail, ces notions se chevauchent lorsque les migrants les utilisent pour expliquer leur venue en France. Nous avons déjà expliqué l'écart entre ceux qui sont arrivés en France avec un visa étudiant et le nombre de personnes qui sont effectivement venues pour faire des études. La difficulté pour obtenir un visa de travail est derrière ce contournement des dispositions protectionnistes mises en œuvre par les pays d'accueil. Fait intéressant, la seule personne qui est arrivée en France avec un visa de travail, invoque une autre raison pour s'y installer durablement. Il s'agit de Gisela, une Brésilienne qui travaille au Club Med. C'est ainsi qu'elle explique sa décision de rester en France :

« Je suis partie travailler au Club Med, j'étais GO (gentil organisateur), je faisais de spectacles, je donnais de cours de yoga, de peinture. [...] C'était pas pour faire profession ou carrière mais pour pouvoir sortir du Brésil simplement. Donc, j'ai voyagé dans plusieurs pays et après je suis venue faire une saison ici au Club Med de Pompadour, parce qu'il y a un Club Med ici à Pompadour, à dix minutes d'ici. Et là j'ai connu Antoine, qui était maréchal-ferrant, parce qu'il y a un club d'équitation. J'ai connu Antoine et je suis restée (en France) pour pouvoir rester avec lui, et on s'est mariés » (Gisela, Brésilienne, commune de Vigeois¹²⁰).

Nous pouvons conclure plusieurs choses à partir du récit de Gisela. Pour commencer, qu'elle n'a jamais eu le projet de migrer, dans le sens où son objectif n'est pas de s'installer dans un autre pays, mais de travailler dans une entreprise qui lui donne la possibilité de voyager constamment. D'ailleurs, la politique de rotation des agents du Club Med fait que chaque employé est muté dans un autre pays lorsque l'employeur le considère nécessaire¹²¹. Au bout d'un certain temps, cette contrainte oblige Gisela à prendre une décision : garder son travail au Club Med ou démissionner pour pouvoir rester avec son compagnon, car « *on n'a pas le droit de rester plus de six mois (dans un même pays), pour ne pas avoir des racines, pour ne pas se marier* ».

A la fin, Gisela décide de renoncer à son travail au Club Med, ce qui lui permet de rester en France avec Antoine. Par rapport à ses motivations, nous aurions pu classer Gisela

¹²⁰ Vigeois est une commune française située dans le département de la Corrèze en région Nouvelle-Aquitaine.

¹²¹ Ces politiques du travail sont utilisées par de nombreuses sociétés transnationales pour réduire leurs dépenses et le coût des avantages sociaux. De plus, étant donné que la mutation dans un nouveau pays implique souvent un nouveau contrat, ceci empêche l'accumulation d'ancienneté, avec une diminution nette pour l'entreprise en ce qui concerne le coût des retraites des employés.

parmi ceux qui ont migré en raison de leur relation avec un citoyen français. Le choix de la considérer dans les migrations liées au travail répond au fait que sa relation de couple est le résultat de sa présence en France où elle a rencontré Antoine et non pas l'inverse. Ce genre de situation montre l'importance de faire des analyses à partir des récits de vie, car certaines imbrications ne peuvent être expliquées et mises en évidence qu'à partir des témoignages recueillis depuis cette approche.

VIII.2.2. Les migrants et leur scolarisation

Un fait réitéré par l'OIM est que, depuis des décennies, l'émigration de personnes qualifiées est une constante dans le cas de l'Amérique latine et des Caraïbes (OIM, 2015, 2009). Cette tendance semble se confirmer dans notre étude. Le tableau 4 montre la scolarisation des migrants au moment d'arriver en France, ainsi que la discipline et / ou la profession exercée avant de migrer.

Tableau 4 « Scolarité et activité professionnelle des migrants avant d'arriver en France »

<i>Prénom (modifié)</i>	<i>Niveau d'études à l'arrivée en France*</i>	<i>Discipline / Activité professionnelle</i>
Vicky	Bac + 6	Sciences de l'Education / Enseignement supérieur
Rosy	Bac Pro	Formation en Esthétique-cosmétique / Salon de coiffure
Nelson	Bac + 4	Génie informatique / Etudiant
Diana	Bac + 4	Tourisme / Directrice d'hôtel
Amanda	2 ans de lycée pro	Assistante maternelle / Formation inachevée
Gisela	Bac Pro	Tourisme / Gentil organisateur au Club Med
Marta	Bac + 4	Comptabilité / A la recherche du premier emploi
Leo	Bac + 4	Ingénierie des Systèmes d'Information / Fonctionnaire
Mario	Bac	Responsable d'un café internet
Flavia	2 ans de lycée	Lycée inachevé / Réfugiée politique
Silvio	Bac + 3	Ingénierie, théâtre / Réfugié politique (étudiant)
Rita	Bac Pro	Etudes d'infirmière / Infirmière de la fonction publique
Marco	Bac + 4	Ecole Normale Supérieure en Sciences Sociales / Enseignement (réfugié politique)
Marcelo	Bac + 2	Ingénierie commerciale / Etudiant
Pablo	Bac + 4	Musique / Etudiant
Vanessa	Bac français	Etudiante
Isaac	Bac + 4	Traduction, Langues / Traducteur, enseignement
Milagros	Bac + 4	Langues étrangères / Enseignement, formatrice d'enseignants, tourisme.

Carlos	Bac	Patineur artistique
Sara	Bac + 4	Génie chimique / Chef d'exploitation dans une centrale thermoélectrique.
Oscar	Bac + 4	Electronique médicale / Etudiant

*À noter qu'en Amérique latine les diplômes de licence s'obtiennent après 4 ans d'études (Bac+4). Les mentions inférieures (Bac+2, Bac+3) indiquent une formation post-bac inachevée ou un décrochage d'études à l'université. La mention Bac+6 équivaut à un diplôme de master.

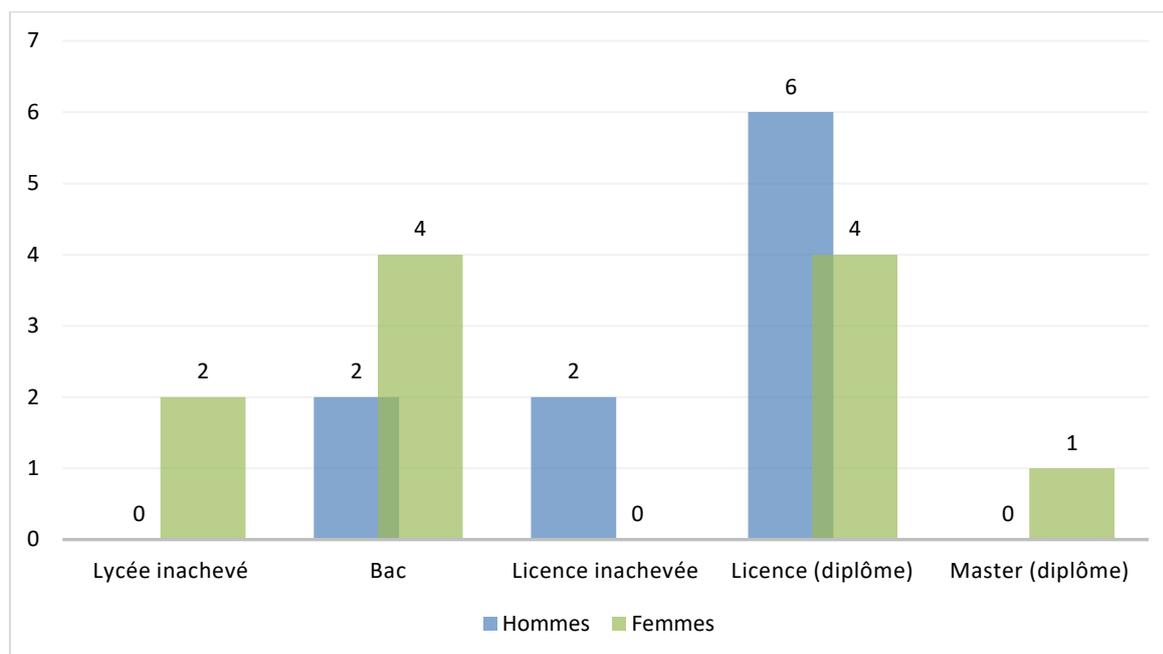
Une chose qui devient apparente est le fait que tous les enquêtés, sans exception, ont complété l'enseignement secondaire (neuf années de scolarité). A savoir, l'instruction obligatoire dans la plupart des pays d'Amérique latine (Tenti Fanfani, 2010). L'ensemble a effectué au moins une ou deux années de lycée et bon nombre d'entre eux (onze sur vingt-et-un) ont obtenu un diplôme d'études supérieures à l'université. Il est aussi important de noter que, à l'exception de deux personnes¹²², tous ceux qui ne sont pas étudiants au moment de migrer exercent une activité salariée dans leur pays d'origine.

Comme on peut le voir, les secteurs d'activité dans lesquels étaient insérés les interviewés avant de migrer sont très variés. Ils comprennent des postes dans les sphères économique, administrative, le tourisme, l'éducation et l'ingénierie. D'autre part, nous attirons l'attention sur le fait qu'il y a aussi bien des personnes qui ont travaillé dans le secteur public que dans le privé. Ces cas montrent ainsi, par rapport au type de travail exercé et par la diversité de leurs formations, des profils migrants assez hétérogènes.

Pour revenir sur la scolarisation, le graphique 4 nous permet d'apprécier le niveau d'études de ces ressortissants latino-américains dans son ensemble et de comparer la situation des hommes et des femmes.

¹²² L'une était au lycée lorsque le coup d'état l'a contraint de quitter le Chili. L'autre personne venait de démissionner quand elle décide de venir en France.

Graphique 4 « Niveau d'études à l'arrivée en France par sexe »



Si l'on considère le sexe, il n'y a pas de différences significatives quant au niveau d'instruction. Certes, les femmes semblent un peu moins scolarisées que les hommes et le décrochage arrive plus tôt pour elles. Deux des interviewées sont arrivées en France sans avoir obtenu leur bac. Dans un des cas, la situation est atypique : il s'agit, comme nous l'avons déjà évoqué, d'une lycéenne obligée d'interrompre ses études et de s'exiler après le coup d'état au Chili. Quant à la deuxième, c'est une Brésilienne qui après s'être mariée à un Français, interrompt ses études et émigre pour suivre son époux.

Mis à part deux individus qui n'ont que le bac au moment de migrer, huit hommes ont fait au moins une année d'études universitaires. Parmi ces huit, deux interrompent leur scolarisation à cette période, lorsque la migration se produit. Comme pour les femmes, l'un d'entre eux le fait en raison de la dictature militaire qui s'installe en Bolivie dans les années soixante-dix. Le deuxième décrochage est expliqué par Marcelo, le protagoniste, comme une perte de motivation : « *je faisais la fête, beaucoup, beaucoup, j'étais fatigué du système (scolaire)* ». La différence par rapport à certains cas de décrochage, est que, pour Marcelo, cette expérience donne lieu à un nouveau début comme étudiant en France.

Compte tenu de leurs trajectoires éducatives et professionnelles, les migrants présents dans cette étude peuvent être considérés en tant que migrants qualifiés. Selon l'OIM, il y a deux types de migrants qualifiés :

« Le premier considère ceux qui ont atteint treize ans ou plus de scolarisation, à savoir, avec au moins un an complété au niveau tertiaire (post bac), tandis que le second prend en compte uniquement ceux qui ont obtenu un diplôme de licence ou son équivalent » (OIM, 2009 :10).

Quel que soit le type que nous considérons, les interviewés répondent aux critères établis : treize ont complété au moins un an d'études universitaires et, parmi eux, onze ont un diplôme de licence. Mais la scolarisation n'est pas le seul élément à prendre en compte quand il s'agit de la migration qualifiée. Avoir de l'expérience dans un domaine spécifique peut être considéré comme équivalent d'un diplôme (Iredale, 2001). Certains auteurs parlent de professionnels et de techniciens dans des domaines spécialisés et dans certains cas ils ajoutent les gestionnaires et les cadres (Pellegrino, 2008). Si nous suivons cette deuxième conceptualisation, certains des migrants qui ont seulement un bac technique peuvent aussi être considérés comme qualifiés.

Par ailleurs, une bonne partie de ceux qui sont arrivés en qualité d'étudiants sont devenus de la main d'œuvre qualifiée, une fois qu'ils ont obtenu leur diplôme de licence ou de master en France. Quant à ceux qui avaient commencé une vie professionnelle avant la migration, ils correspondent aussi à cette catégorie. Hormis Vanessa, qui fait partie des étudiants, les trois autres femmes arrivées avec un bac avaient des emplois avec un certain niveau de spécialisation : Rita en tant qu'infirmière, Gisela comme gentil organisateur au Club Med et Rosy, esthéticienne avec son propre salon de coiffure.

Parmi ceux qui détiennent un diplôme de licence et qui ont déjà travaillé, il y a une directrice d'hôtel (Diana), un fonctionnaire spécialisé dans l'informatique (Leo), un professeur d'histoire-géo (Marco), un musicien (Pablo), un traducteur (Isaac), une professeure de langues étrangères (Milagros) et une ingénieure (Sara). Finalement, il y a aussi une personne qui possède déjà un diplôme de master au moment de migrer : Vicky, professeure à l'université en Colombie. Il s'agit, en somme, d'un groupe de migrants qualifiés, avec un haut niveau de scolarisation et de spécialisation. Pourtant, leurs parcours montrent que beaucoup d'entre eux ne sont pas considérés comme tels.

Il ne s'agit pas seulement des problèmes liés à la définition du terme, car il est difficile de déterminer de façon précise et unique le sens de l'adjectif « qualifié » (OIM, op. cit.), ou de la difficulté relative aux différents groupes associés à ce concept, tels « les étudiants, les scientifiques et les universitaires, les employés qui travaillent en tant que cadres et gestionnaires, les techniciens et les professionnels indépendants, les entrepreneurs, entre autres » (Coloma, 2012 :3). C'est avant tout le fait que, pour les migrants, quitter et revenir sur le marché du travail a un effet négatif sur la carrière professionnelle, parce que cela accentue la disqualification. Les plus pénalisées sont les femmes hautement qualifiées. Comme nous l'avons montré, beaucoup émigrent dans le cadre du regroupement familial et ne sont pas considérées comme d'éventuelles candidates sur les différents segments du marché du travail.

VIII.2.3. Distribution des ressortissants latino-américains en France

Un dernier aspect qu'il nous semble important de traiter ici, est l'installation des Latino-américains en France et ses caractéristiques. Comme nous l'avons dit auparavant, notre intention à ce sujet est de focaliser l'attention sur les personnes installées en province. Nous constatons tout de même que depuis 1990, « les immigrés sont surreprésentés dans les unités urbaines de grande taille (plus de 200 000 habitants) : en 2010, 64% des immigrés vivent dans de telles unités » (Mainguené, 2016 :2). S'il s'agit d'une répartition inégale des migrants sur le territoire, elle répond d'une part à « sa concentration plus importante dans l'aire urbaine de Paris » (Brutel, 2016 :2), et d'autre part à « l'urbanisation et la structure économique des régions » (Mainguené, *ibid.*).

Si la distribution géographique de bon nombre des migrants *latinos* interrogés répond à cette logique, il est important de noter que leur installation dans une région et dans une ville plutôt que dans une autre, est parfois le résultat d'une décision imposée. Soit parce qu'il s'agit d'une ville où le conjoint habite déjà quand la personne arrive, en raison de ses attachements professionnels, sociaux et familiaux ; soit parce que les études ou le travail imposent ce « choix ». Dans le tableau 5 nous pouvons apprécier où sont installés les interviewés selon la taille de l'unité urbaine où ils habitent. Nous parlons de petite taille pour les unités urbaines qui comptent jusqu'à 40 000 habitants, taille moyenne pour celles entre 40 000 et 200 000, et de grande taille pour les unités de plus de 200 000 personnes.

Tableau 5 « Informateurs selon la taille de l'unité urbaine où ils résident »

Prénom (modifié)	Unité urbaine ou commune ¹²³	Taille
Vicky	Paris (75)	Grande
Rosy	Aureil (87)	Petite
Nelson	Grenoble (38) → Paris (75) → Ferney-Voltaire (01)	Grande / Grande / Petite
Diana	Condat sur Vienne (87)	Moyenne
Amanda	Paris (75) → Seilhac (19)	Grande / Petite
Gisela	Pompadour (19) → Vigeois (19)	Petite / Petite
Marta	Région parisienne → Paris (75)	Grande / Grande
Leonardo	Bordeaux (33)	Grande
Mario	Grenoble (38) → Bordeaux (33)	Grande / Grande
Flavia	Haute Loire → Région parisienne → Limoges (87)	Petite / Grande / Moyenne
Silvio	Paris (75) → Limoges (87)	Grande / Moyenne
Rita	Limoges (87)	Moyenne
Marco	Angers (49) → Limoges (87)	Grande / Moyenne
Marcelo	Strasbourg (67)	Grande
Pablo	Paris (75) → Strasbourg (67)	Grande / Grande
Vanessa	Strasbourg (67)	Grande
Isaac	Lyon (69) → Strasbourg (67)	Grande / Grande
Milagros	Commune près d'Angers (49) → Paris (75) → Nantes (44)	Petite / Grande / Grande
Carlos	Panazol (87)	Moyenne
Sara	Nexon (87)	Petite
Oscar	Rennes (35)	Grande

Comme nous pouvons le voir dans le tableau, la moitié des *Latinos* (dix sur vingt-et-un) habitent toujours dans la même commune depuis qu'ils sont arrivés en France. C'est le cas de tous ceux et celles qui sont dans une relation amoureuse avec un citoyen français quand ils migrent (sept) et de trois étudiants. Ici, le temps de résidence dans le pays d'accueil ne semble pas avoir une incidence sur ce choix. Concernant les trois étudiants dans cette situation, le soutien financier des parents ou de la famille dans un sens plus large, semble être un élément de stabilité qui facilite l'installation. Il s'agit d'une aide non négligeable pour atteindre un équilibre en douceur qui permet la permanence dans la même ville au long terme.

¹²³ Quand c'est le cas, il est indiqué dans cette colonne les différents lieux de résidence des migrants interrogés.

« Eh bien, ma mère a toujours été là pour moi, mon père n'a jamais été là. Mais pour compenser l'absence de mon père on peut dire que j'ai eu une seconde mère, qui est ma marraine. Je l'ai toujours appelée tante, elle est la meilleure amie de ma mère. Donc, fondamentalement, ce sont elles qui m'ont soutenu tout ce temps, même maintenant, c'est-à-dire, quand j'ai besoin, quand j'ai des difficultés » (Marcelo, Equatorien, Strasbourg).

« Mes parents m'ont inscrit au lycée français parce qu'ils aimaient la culture (française). Et quand c'était la dernière année de lycée, le proviseur de l'établissement a dit à tous les parents... Il a fait une sorte de tableau, montrant combien ça coûte d'aller à l'université à Bogota. Parce que je suis originaire de Cali, et à Bogota ce sont des universités privées, elles ont un coût assez élevé. Et combien ça coûte d'aller en France aux universités publiques. [...] Puis, finalement, c'était presque pareil, même moins cher côté français, bien qu'il y ait beaucoup de dépenses, ça a convaincu beaucoup de monde. [...] Alors, plusieurs de ma promotion sommes venus en France » (Vanessa, Colombienne, Strasbourg).

« J'ai cherché des bourses, des financements. Mais au bout du compte l'Université de Rennes est très abordable, et mes parents m'ont beaucoup aidé (économiquement) pour venir ici » (Oscar, Mexicain, Rennes).

Sur les trois étudiants, deux appartiennent aux classes aisées dans leurs pays d'origine¹²⁴. Oscar a fait ses études d'ingénieur dans une université privée, tandis que Vanessa est passée par le lycée français de Cali, un établissement privé en Colombie. Dans leur discours, faire des études en France est présenté comme « très abordable », « moins cher » par rapport à l'offre des universités privées de leur pays. Même si l'investissement financier pour faire des études en France peut peser fort sur l'économie familiale, sachant que les devises latino-américaines sont très faibles par rapport à l'euro et avec un niveau de vie beaucoup plus élevé que dans les pays d'origine, ces éléments sont relativisés par Oscar et Vanessa dans leurs projets d'études. Si Marcelo n'est pas dans le même cas, le soutien de sa mère et de sa marraine semble correspondre à une stratégie d'investissement en éducation, fréquente dans les familles latino-américaines de classe moyenne.

Parmi les migrants qui ont fait un seul déménagement depuis qu'ils sont en France, il y en a quelques-uns qui ont pris la décision de changer de ville en ayant encore le statut

¹²⁴ Concernant le Mexique, au 1^{er} janvier 2018 le salaire minimum général (SMG) est fixé à 2120 pesos mensuels (93 €) selon la *Secretaría del Trabajo y Previsión Social* (STPS, 2018). N'ayant pas trouvé les mêmes informations concernant le revenu mensuel moyen d'un professionnel, nous avons fait le calcul à partir des données disponibles (*Expansión*, 2018) sur lesquelles nous avons appliqué une augmentation annuelle de 4%, comme cela a été le cas pour le SMG depuis deux ans. Ainsi, le salaire mensuel moyen pour un professionnel au Mexique est de 11 375 pesos, soit 495 €. En Colombie, l'écart est moins prononcé. Le salaire minimum est fixé à 781 242 pesos pour 2018 (DANE, 2017), c'est-à-dire, 224 €. A partir des données de la Fédération colombienne de gestion humaine (Jiménez Morales, 2017), nous avons inclus l'augmentation de 5,5% du salaire minimum par rapport à l'année précédente. Ainsi, pour 2018, le revenu mensuel moyen d'un diplômé d'université en Colombie est de 1 867 900 pesos (535 €).

étudiant. C'est le cas de Pablo et d'Isaac. A partir de leurs récits, nous pouvons dire que la décision de déménager peut s'expliquer par un moindre soutien financier de la famille, du besoin d'avoir une source de revenus. Mais en même temps de pouvoir prolonger le séjour en France par le biais des études. Ils l'expriment en ces termes :

« Je suis venu avec une certaine maturité, disons. Je n'étais pas un étudiant qui vient à 20 ans, à 23 ans, qui ne sait pas quoi faire et à qui ses parents envoient de l'argent. [...] Quand je faisais mes études (à Lima), mon père me disait : 'il faut travailler, travaille, je ne vais pas te donner de l'argent. Comment vas-tu faire si tu veux être là-bas (en France) ?'. Donc, c'était difficile parce que ... nous étions une famille de classe moyenne-basse. [...] Quand je suis arrivé en France, j'avais 32 ans, j'étais autonome, alors, je cherchais des moyens pour obtenir de l'argent » (Isaac, Péruvien, Strasbourg).

Après avoir trouvé un certain équilibre socio-économique et avec un diplôme qui lui permet d'enseigner le français en tant que langue étrangère, deux situations font qu'Isaac décide de changer de ville :

« Je me suis dit : 'maintenant, je veux avoir un meilleur diplôme de traduction, je veux être interprète'. J'avais déjà été interprète, je n'étais pas exactement un interprète professionnel, mais je faisais de l'interprétation. Mais je suis venu ici (à Strasbourg) parce que je voulais être un interprète, le top du top, et je voulais ensuite revenir au Pérou. Et donc, euh, c'était aussi quelque chose de plus personnel, car à ce moment-là j'avais... j'ai rompu avec ma petite amie, j'étais vraiment triste ». (Isaac, Péruvien, Strasbourg).

Si la séparation d'avec sa petite amie semble déclencher en Isaac l'envie de quitter Lyon pour aller ailleurs, le choix du lieu répond beaucoup plus à une réflexion approfondie où ce qui prime est l'aspect professionnel. L'intérêt pour Isaac est d'avoir une vraie spécialisation dans le domaine de la traduction-interprétation, un domaine dans lequel l'Université de Strasbourg est réputée. Pablo a un parcours similaire à celui d'Isaac. Arrivé de Colombie après un séjour de trois ans à Cuba, il doit aussi se débrouiller pour subvenir à ses besoins :

« Je suis venu pour me battre, je suis venu avec l'idée de chercher du travail dans tout, mais les premiers mois je n'ai trouvé rien vraiment... sauf des choses sporadiques, et très, très peu d'argent. J'avais encore un certain soutien de mes parents, mais bon, un GRAND effort de mes parents là-bas, ne me permettait que de tenir quelques jours à Paris. Donc, il y a eu des moments très tendus, matériellement. Jusqu'au moment où j'ai commencé à trouver un peu plus, un emploi un peu plus stable » (Pablo, Colombien, Strasbourg).

Mais après un certain temps, la stabilité semble avoir un coût important concernant la qualité de vie et surtout le temps que Pablo peut consacrer à ses études de musique :

« J'étais dans une situation assez compliquée, parce que géographiquement j'habitais d'un côté, j'étudiais à l'autre bout et je travaillais de l'autre côté de Paris. Donc, je passais tout mon temps dans le métro, j'avais rarement plus d'une ou deux heures d'affilée pour étudier mon instrument » (Pablo, Colombien, Strasbourg).

Cette situation amène Pablo à se questionner sur l'intérêt de rester à Paris, où sa place au conservatoire n'est pas garantie :

« Lorsqu'on entre au conservatoire, en fin d'année il faut passer un examen pour obtenir un diplôme, et puis de nouveau faire un examen d'admission au même conservatoire. C'est tout le temps ainsi, comme un concours permanent. [...] Et puis, je voulais vraiment essayer en Allemagne. J'ai rencontré un professeur avec qui ça s'est très mal passé, j'ai été complètement déçu. Et un ami qui avait étudié à Strasbourg, qui me parlait toujours du Conservatoire de Strasbourg, il connaissait une prof ici, quelqu'un de très bien. Et j'ai dit : 'Ok, ma petite amie s'en va en Allemagne, pourquoi ne pas essayer (à Strasbourg)'. » (Pablo, Colombien, Strasbourg).

Si Pablo ne l'affirme pas catégoriquement, l'allusion au départ de sa petite amie en Allemagne laisse penser que ce tournant dans sa vie personnelle a pu avoir son influence sur le fait de rester à Paris ou partir ailleurs. L'ambiance très concurrentielle au Conservatoire conduit Pablo à se poser la question sur son développement professionnel en tant que musicien. Après réflexion, il décide de tenter sa chance à Strasbourg, sous le conseil d'un ami qui connaît une bonne professeure de musique sur place. Aussi bien pour Pablo que pour Isaac, l'autonomie financière par rapport aux parents et l'expérience acquise pour faire face à l'inconnu et à l'instabilité économique dans un pays étranger sont des éléments qui exercent une certaine influence dans le choix entre garder l'équilibre déjà acquis ou prendre le risque de changer de ville pour un nouveau départ.

Concernant les autres six personnes qui ont déménagé une seule fois depuis leur arrivée en France, deux déplacements répondent à la situation de vie personnelle. Quitter Paris pour Seilhac¹²⁵ dans le cas d'Amanda ou sortir du Club Med de Pompadour et s'installer à Vigeois pour Gisela, sont des décisions qui ne dépendent pas des situations professionnelles ou éducatives d'elles en tant que migrantes, ce sont des décisions liées à leurs conjoints, des décisions assumées mais externes. Pour Marta, en revanche, quitter la région parisienne pour habiter Paris est surtout une façon de « rectifier le tir ». En effet, elle décide de venir en France dans l'idée d'être à Paris, capitale européenne. Mais en tant que fille au pair, Marta est contrainte de s'installer avec la famille qui l'accueille, en région parisienne :

¹²⁵ Seilhac est une commune française située dans le département de la Corrèze, en région Nouvelle-Aquitaine.

« La famille chez qui je suis arrivé habitait loin de Paris, en banlieue, dans une ville où il n'y avait rien à faire. Honnêtement, je n'avais pas imaginé que je vivrais dans un endroit comme ça, encore moins que ça puisse exister dans un pays comme la France. Lorsque je passais une semaine ou plus sans pouvoir aller à Paris, je m'ennuyais beaucoup. C'est ça qui m'a le plus marqué au début, le sentiment de vivre dans un village. Ah oui, et le fait que tout était fermé le dimanche, non, ça pour moi était inconcevable » (Marta, Mexicaine, Paris).

Marta, originaire de Mexico, une grande ville cosmopolite, a des attentes très élevées en ce qui concerne la vie en France. Le calvaire dure deux ans, le temps pour elle de comprendre comment marchent les choses, améliorer son niveau de français et organiser la suite. Marta s'inscrit à l'université, afin d'avoir plus de chances de renouveler son titre de séjour :

« Je ne voulais pas passer par la même situation de certaines filles que j'ai rencontrées la première année, qui ont aussi essayé de rester. Aucune parmi celles que je connaissais n'a pu renouveler leur contrat comme fille au pair. Et puis, comme tu peux l'imaginer, elles étaient désespérées de ne pas savoir quoi faire. [...] Je ne voulais pas que ça m'arrive, donc, assez tôt j'ai commencé à voir les options que j'avais. Je me suis inscrite à l'université parce que je savais que c'était plus simple de renouveler le titre de séjour en tant qu'étudiante » (Marta, Mexicaine, Paris).

Parmi les femmes interviewées, Marta est la seule pour qui déménager, même s'il s'agit d'une courte distance, est une décision personnelle. En tant que femme indépendante, elle peut prendre les choses en main. Financièrement autonome par rapport à sa famille au Mexique, elle n'a pas de comptes à rendre. Si le cas de Marta ne permet pas de voir dans ce changement un signe de mutation générationnelle vis-à-vis de ses aînées, il montre que la mobilité géographique dans le pays d'accueil peut répondre au capital social que les migrants construisent dans le contexte où ils s'installent. Marta ne connaît personne en banlieue à part la famille qui l'héberge. C'est à Paris, où elle prend ses cours de français, que Marta établit certaines relations sociales et obtient des informations utiles pour prolonger son séjour. En plus de faire correspondre sa situation de vie à ses attentes (habiter dans une grande ville), déménager à Paris permet à Marta de renforcer le lien avec le réseau social qu'elle a commencé à construire.

Trois hommes que nous ne considérons pas comme étudiants, ont déménagé une seule fois depuis qu'ils sont en France. Officiellement, Silvio et Marco sont arrivés comme réfugiés politiques. Mario, le troisième, a un visa d'étudiant, mais comme son parcours le montre, il ne se considère pas en tant que tel. Pour rappel, Mario explique son départ pour la France comme le résultat du contact qu'il établit avec la culture française au café internet où il travaille à Quito. Mais grâce à ce contact, il sait qu'il faut justifier sa venue pour pouvoir obtenir un visa. Si au début il doit se rendre à Grenoble où il est inscrit à l'université, aller voir une amie à Bordeaux fait tout basculer :

« J'ai annulé l'inscription à la faculté de Grenoble quand je suis venu visiter Bordeaux, parce que cette ville est tout à fait... Je ne sais pas ce qu'elle a de si magique, mais j'ai adoré cette ville. Donc, j'ai parlé à l'université, on m'a dit : 'il n'y a pas de possibilité pour ce trimestre, mais vous pouvez vous inscrire pour le prochain'. Et c'est ce que j'ai fait, je me suis inscrit pour le cours suivant. Mais je suis venu à Bordeaux et j'ai pris des cours de français à l'Alliance Française. Et voilà comment je me suis décidé de venir et d'être dans cette ville, en travaillant comme je pouvais et dans les horaires disponibles que j'avais » (Mario, Equatorien, Bordeaux).

En plus de la complète liberté que Mario semble avoir pour s'installer là où bon lui semble, cette expérience donne un petit aperçu sur le manque de directives de l'Etat concernant la distribution géographique des migrants. Nous reviendrons sur ce point à la fin de cette section. Même si la situation de Silvio et de Marco est particulière en raison de leur statut de réfugiés, leurs récits montrent la marge de décision quant au fait de s'établir dans une ville ou partir ailleurs. Silvio, arrivé en France à 23 ans, fait sa vie surtout à Paris :

« Je suis arrivé à Paris et je n'y ai pas bougé pendant 38 ans, j'ai vécu à Paris 38 ans non ? Et j'ai rencontré, j'ai continué à rencontrer tous les Sud-américains, les Latino-américains, en particulier dans les restaurants universitaires. Parce que c'est typique, à Paris au moins, il y a beaucoup de restaurants universitaires dans tous les quartiers, dans chaque quartier il y a trois ou quatre pour ainsi dire, où tout le monde sud-américain y va. [...] Midi arrive, on va au restaurant universitaire. Et si tu as le temps, tu y passes quelques heures à discuter avec quelqu'un, à connaître les gens et tout ça... et à préparer les activités d'animation pour le week-end » (Silvio, Bolivien, Limoges).

Deux éléments semblent déterminer l'installation de Silvio à Paris pendant toute sa vie active : les liens sociaux qu'il établit avec d'autres *Latinos* arrivés en France à la suite des dictatures qui se sont multipliées dans la région, et l'entrée dans la vie professionnelle, qui a lieu par le biais de ces mêmes réseaux quand il intègre un groupe folklorique de musique bolivienne. La décision de quitter Paris arrive pratiquement quand Silvio met fin à sa carrière professionnelle, car même s'il joue toujours de la musique, ce n'est plus une activité formelle. Il est venu à Limoges parce que sa compagne actuelle, de plusieurs années sa cadette, est toujours en activité. Elle est fonctionnaire dans le domaine de la santé et travaille dans une maison de retraite.

Pour sa part, Marco est déjà professeur dans un collège quand le coup d'état de Pinochet l'oblige à quitter son pays. Arrivé d'abord à Paris avec sa femme et leurs deux enfants, ils s'installent rapidement à Angers :

« Quand nous sommes arrivés à Paris, nous avons été accueillis par la CIMADE¹²⁶, c'est là que nous avons commencé notre séjour en France. C'est-à-dire, les quinze premiers jours ont été à Paris. [...] Après cela, euh, comme ma femme et moi avons des études universitaires, là-bas (au Chili). Elle avait fait ses études en tant qu'assistante sociale, et elle a continué ici avec la même chose, elle a demandé d'entrer dans un centre de formation en travail social. Et cette école était à Angers. Alors bien sûr, nous sommes allés à Angers. Et d'ailleurs, j'ai demandé une équivalence d'études. Et l'équivalence était d'un an, c'est-à-dire que j'étais dispensé d'une année d'études à Angers » (Marco, Chilien, Limoges).

Malgré la fuite imprévue et désorganisée que Marco et sa famille sont obligés de faire, leur installation à Angers est bien réfléchi. Diplômés universitaires tous les deux, ils semblent s'être vite renseignés sur les voies possibles pour obtenir des diplômes valides en France. Un moyen de limiter, autant que possible, le déclassement provoqué par leur nouvelle situation de réfugiés, dans un pays culturellement éloigné du leur et avec une langue qu'ils ne dominent pas. Si la méconnaissance du nouveau contexte peut être un handicap, le capital social déjà acquis est mis en service pour réussir l'installation. Ici, la mobilité géographique dans le pays d'accueil est utilisée en fonction de la stratégie de réinsertion professionnelle.

Finalement, nous avons trois personnes qui ont habité dans plusieurs villes en France depuis qu'elles ont migré : Nelson, Milagros et Flavia. Avoir un parcours avec une grande mobilité géographique répond à des décisions stratégiques concernant les besoins économiques et/ou les possibilités de travail. Le cas de Flavia est un peu plus inhabituel, c'est pourquoi il sera évoqué à la fin. Nous commençons par Nelson, avec des déplacements géographiques qui s'expliquent dans le cadre de l'évolution de sa carrière professionnelle :

« Je restais parce qu'il y a eu un contrat, et un autre, et un autre... Et puis j'ai épousé une Colombienne que j'ai rencontré à Grenoble, on a eu des enfants et ben, et les choses se sont passées comme ça. [...] Donc, j'ai travaillé à Grenoble, puis je suis allé travailler à Paris, et quand j'étais à Paris, le professeur avec qui j'avais fait mon doctorat avait un projet à Genève, avec une organisation internationale, et il m'a proposé de travailler dans ce projet. Et c'est comme ça que je suis venu à Genève. [...] Et comme j'avais la résidence en France, je suis resté vivre en France. Pour moi c'était plus facile de vivre en France et de travailler en Suisse » (Nelson, Colombien, Ferney-Voltaire).

En tant que migrant hautement qualifié dans l'ingénierie, un domaine professionnel très recherché, Nelson enchaîne, sans problème, les contrats de travail. Sa vie professionnelle dicte le rythme de son installation et de ses déménagements en France, non seulement

¹²⁶ La Cimade (Comité inter mouvements auprès des évacués) est une association de solidarité active et de soutien politique aux migrants, aux réfugiés et aux déplacés, aux demandeurs d'asile et à tous les individus en situation irrégulière.

pour lui, mais aussi pour son épouse. Dans le récit de Nelson, les décisions de changer de ville et même de rester en France semblent lui appartenir complètement, sans que la question soit posée dans le couple. Son parcours reflète une situation classique dans laquelle la carrière professionnelle de l'homme, pourvoyeur et chef de famille, détermine le chemin à suivre. Le développement professionnel de la femme n'a ici qu'une importance secondaire et doit être adapté à la nouvelle situation.

Quant à Milagros, son récit témoigne d'une certaine précarité, déjà à l'origine du voyage qui lui permet de venir en France. En effet, elle part en France sans avoir une bourse ni un soutien financier au Pérou pour couvrir ses dépenses :

« Il fallait faire un travail de recherche et j'ai demandé, 'je peux le faire en France ?'. Et ils m'ont dit : 'ok, on va s'arranger'. Ce n'était pas une bourse, c'était un accord qui... plus *latino* il ne pouvait pas être cet accord, tu vois ? [...] Grâce à cette dame qui était solvable ici en France, elle a assuré qu'elle pouvait être ma garante. Et avec ce document j'ai pu venir, avec ça j'ai obtenu le visa » (Milagros, Péruvienne, Nantes).

Milagros semble partir en France avec une idée assez naïve sur les possibilités réelles pour travailler afin d'avoir une source de revenus. Une fois sur place, il y a une rupture des idéalizations faites avant de partir. La réalité met en évidence un manque d'informations que les personnes qui migrent dans un pays 'inconnu' apprennent sur le vif. Comme cela a été le cas pour Milagros, les difficultés pour travailler ne font qu'aggraver la condition précaire de certains étrangers quand ils arrivent dans le pays d'accueil, qui a un niveau de vie souvent beaucoup plus cher que celui du pays d'origine :

« Les deux premières années, j'étais seule. Bon, la première année j'étais logée chez une famille. Cette famille vivait dans une petite ville, à quinze minutes de la ville où je me trouvais (pour les études), Angers. Alors, je ne pouvais pas trouver d'emploi parce que j'avais pas de voiture [...]. Donc, à la fin, ça n'a pas été très facile pour la famille, évidemment, parce que la famille pensait me recevoir trois mois et je suis resté un an » (Milagros, Péruvienne, Nantes).

L'expérience de Milagros, sans voiture et habitant chez une famille en dehors d'Angers, apporte par ailleurs une possible explication sur la concentration des migrants venus des pays tiers dans les grandes unités urbaines. Au-delà du fait que les activités économiques auxquelles ils peuvent prétendre se trouvent plus fréquemment dans les grandes villes, ne pas avoir un moyen de déplacement peut se montrer particulièrement handicapant et décourageant pour s'installer dans des communes peu densifiées. L'impossibilité de travailler, faute de ne pas avoir un moyen de locomotion, influence le choix de Milagros pour aller à Paris, afin de continuer ses études et surtout de pouvoir devenir financièrement autonome :

« Quand j'ai fini cette année-là j'ai dit : 'Je vais faire une année d'études de plus'. Je voulais faire un master en éducation pour ne plus être professeur de français, pour faire d'autres choses. [...] Je suis allé à Paris par moi-même, car mes parents n'ont pas d'argent. En travaillant comme baby-sitter j'avais pour me nourrir et juste assez pour payer ma chambre, une petite chambre de merde » (Milagros, Péruvienne, Nantes).

Milagros déménage une dernière fois, de Paris à Nantes. S'il s'agit d'une décision liée à sa vie personnelle, ceci va lui garantir en même temps une stabilité matérielle sur le long terme :

« Et de là (Paris) je suis venu à Nantes pour être avec mon mari, pour vivre avec mon copain car on ne s'est pas marié immédiatement, mais plus tard. [...] On aurait probablement attendu plus longtemps s'il n'y avait pas eu une situation si difficile non ? Nous ne nous serions pas mariés si vite, car nous nous sommes mariés après trois ans, mais nous aurions probablement attendu un peu plus » (Milagros, Péruvienne, Nantes).

La situation est paradoxale, comme Milagros le fait savoir, avancer le mariage est une stratégie pour contrer la précarité de son statut migrant, très restrictif en ce qui concerne l'accès au marché du travail en France. Pourtant, la stabilité que Milagros obtient en se mariant la rend dépendante de sa vie de couple. Son profil professionnel est invisibilisé derrière un titre de séjour qui, désormais, lui accorde un statut plus avantageux – elle a le droit de travailler – mais en raison de sa qualité d'« épouse de ».

Par ailleurs, une faible scolarisation chez les femmes migrantes peut aussi provoquer une mobilité géographique prononcée. C'est le cas de Flavia, une réfugiée chilienne avec un parcours qui compte aussi plusieurs déménagements depuis qu'elle est en France, après avoir passé quelques années à Cuba :

« Une fois ma mère m'a envoyé un billet d'avion pour venir lui rendre visite ici en France, donc, nous sommes venus (elle et son fils). [...] Elle habitait dans une région appelée la Haute Loire, je ne sais pas si vous avez entendu parler. C'était un village tout petit où elle habitait, très petit. [...] Je suis arrivé là et j'y suis resté six mois environ, et j'ai rencontré le 'jeune homme' que vous avez vu auparavant. Il était ami avec l'un de mes frères. Eh bien, je l'ai rencontré, et je suis avec lui depuis trente ans » (Flavia, Chilienne, Limoges).

Avec une scolarisation interrompue avant les 18 ans, les déménagements de Flavia répondent aux besoins et aux possibilités que l'emploi de son compagnon leur permet :

« Mon mari est postier. Bon, plus maintenant, mais à cette époque-là il était postier. Et quand nous avons décidé de nous installer ensemble nous sommes allés dans un HLM, on nous a donné un appartement. C'était à Pontoise, dans la banlieue de Paris. Et nous y sommes restés

quatre ans, après nous sommes venus ici. Parce que je n'aime pas les grandes villes et lui non plus. » (Flavia, Chilienne, Limoges).

La mutation à Limoges est possible grâce au travail que le mari de Flavia exerce à la poste. Mais ce déménagement n'est pas envisagé dans une perspective professionnelle, il répond à un choix personnel du couple qui se concrétise en raison de circonstances fortuites :

« Tous les ans ils pouvaient faire des vœux pour aller travailler dans une autre ville. Il fallait donner cinq noms de villes où ils aimeraient aller. Mais il y a une énorme liste d'attente. Comme mon fils aîné était asthmatique, le médecin nous a dit que la région parisienne était très mauvaise pour les asthmatiques. Donc, nous avons le certificat comme quoi il (le fils) avait de l'asthme et que Paris ne lui convenait pas. Et un jour mon mari me dit : 'J'ai entendu dire que dans les cas de maladie d'un membre de la famille, on est rapidement muté dans une autre ville'. Alors, il a donné ce certificat au travail et trois mois après nous étions ici » (Flavia, Chilienne, Limoges).

Ainsi, deux modèles apparaissent comme dominants par rapport aux mouvements des migrants dans le pays de destination et aux raisons qui se trouvent derrière. Celui de la totale autonomie, où l'individu fait une analyse réfléchie des possibilités professionnelles et économiques qui s'offrent à lui et il agit en conséquence – c'est le cas de tous les hommes –. Et l'autre où la décision de s'installer dans tel ou tel endroit est « remise » au partenaire. Nous incluons ici ceux et celles qui, en raison de leur relation amoureuse, s'installent dans la ville où habite déjà le partenaire ou quand la priorité est donnée au projet professionnel de celui-ci, qui détermine l'installation géographique du couple – une majorité des femmes interviewées sont ici concernées –.

D'autre part, comme nous l'avons brièvement évoqué au moment d'aborder le parcours de Mario, l'Etat français ne semble pas avoir une politique d'immigration explicite en ce qui concerne la répartition et l'installation des migrants sur le territoire. Bien qu'il y ait des politiques migratoires spécifiques et bien définies par rapport aux catégories de migrants qui sont acceptés et sur les conditions d'obtention des visas et des titres de séjour qui garantissent certains droits, il semble ne pas y avoir une stratégie claire pour favoriser le développement économique et social de certaines régions qui pourraient bénéficier de l'arrivée de migrants.

Les parcours ici retracés suggèrent que l'installation des étrangers en France est beaucoup moins structurée par des organismes gouvernementaux que dans des pays comme le Canada ou l'Australie (Garcea et Golebioska, 2012), où les gouvernements nationaux et locaux mettent en œuvre des politiques explicites pour faire en sorte que les migrants s'installent dans les régions qui ont besoin de repopulation et de revitalisation économique.

Dans le cas de la France, les migrants généralement s'installent là où ils peuvent, là où ils l'entendent, selon les possibilités d'emploi qui sont accessibles, selon les possibilités de logement disponibles et en fonction du soutien qu'ils peuvent avoir de leurs réseaux sociaux quand ceux-ci existent. Même si les expériences présentées sont nombreuses et variées, elles montrent que malgré la période d'arrivée des migrants, il y a certains vides dans la politique française de l'immigration, qui ne dispose pas d'une stratégie claire pour orienter l'installation et la distribution des migrants à travers le pays. Une plus grande participation de l'État à cet égard pourrait avantager certaines régions vieillissantes et en récession économique, où la présence des étrangers pourrait inverser une telle tendance.

Du côté des migrants, il est clair qu'une mobilité géographique plus importante dans le pays d'accueil entraîne une certaine perte de repères. Quand les migrants se voient contraints de déménager – que ce soit pour suivre leur conjoint, en raison de la perte d'emploi ou dans l'évolution de leur projet de formation – il s'agit quelque part d'un recommencement qui est pour certains assez 'coûteux', dans la mesure où ils sont obligés de se refaire un réseau social, important pour garantir leur insertion professionnelle et leur intégration.

VIII.3. Les Latino-américains, des migrants pas comme les autres ?

Les Latino-américains sont géographiquement et culturellement très éloignés de la France, malgré les efforts de la politique extérieure napoléonienne du XIX^e siècle pour « latiniser » la région et provoquer ainsi un certain rapprochement. Ce sont des cultures qui, malgré leur mutuelle fascination, n'ont pas une histoire commune comme cela peut être le cas de la France avec l'Afrique francophone. Dans cette logique, la migration latino-américaine en France est parfois considérée comme instable et changeante, parce que les Latino-américains « sont peu nombreux à s'installer au long terme. Il s'agit, en général, de courts séjours qui permettent de préparer des retours victorieux » (González Bernaldo, 2007 :16).

Comme nous l'avons montré à l'aide des différents parcours de ressortissants latino-américains installés en France pour le long terme, les courts séjours sont de plus en plus une exception et non pas une généralité. Cependant, un aspect sur lequel nous sommes d'accord avec González Bernaldo concerne les caractéristiques des *Latinos* présents sur le territoire français. En effet, ils ne constituent pas une migration de masse et les critères pour parler d'une migration circulaire, voire transnationale, sont encore insuffisants. Ceux qui ont migré dans le but de rejoindre un membre de leur famille l'ont fait en tant que réfugiés politiques.

Quant aux réseaux d'entraide entre conationaux, ils restent très marginaux et majoritairement situés à Paris et en Île-de-France. Pour ce qui est de la circulation de

biens matériels et culturels entre pays d'origine et pays d'accueil, – signe caractéristique de la migration transnationale – il s'agit d'un phénomène encore peu fréquent en ce qui concerne les Latino-américains.

Si une présence de plus en plus nombreuse en France pourrait faire croire à une migration latino-américaine transnationale dans les années à venir, sa dispersion géographique sur l'hexagone rend sa concrétisation lente et difficile. Pour rappel, le transnationalisme demande la mise en place « des activités initiées et soutenues par des acteurs non institutionnels qui organisent des groupes et des réseaux d'individus au-delà des frontières nationales » (Portes, 2005 :186). Mais pour parler effectivement de transnationalisme, il est nécessaire que ces activités soient régulières, soutenues dans le temps et simultanées dans le pays d'origine et d'accueil (Portes, Guarnizo et Landolt, 2003).

Au contraire, les *Latinos* que nous avons rencontrés en France sont très peu actifs dans des activités ou des réseaux migrants. Par ailleurs, ils semblent être difficiles à saisir, presque invisibles. Soit parce qu'ils se débrouillent par leurs propres moyens en dehors des droits sociaux auxquels ils peuvent prétendre (González, 2008, 2007d), soit parce que leur « petit » nombre par rapport aux autres populations migrantes les dote d'une aura positive au regard de la société d'accueil. Ainsi, ne pas être vus comme une menace permet aux Latino-américains d'être moins exposés à l'exclusion sociale.

Par ailleurs, bon nombre des cas que nous avons analysés témoignent d'une forte mixité avec la société locale, ce qui incite à une vraie intégration et encourage la réussite. Pourtant, la situation des *Latinos* en France n'est pas en elle-même différente de celle d'autres groupes migrants. En tant qu'étrangers en provenance des pays tiers ils sont, comme tous les autres, soumis aux lois sur l'immigration appliquées à ceux qui viennent de l'extérieur de l'Union Européenne. La seule différence est qu'en raison de leur faible poids numérique, même si les Latino-américains sont concernés par ces politiques migratoires, ils ne sont pas directement visés.

L'instauration d'un espace sans frontières intérieures dans le cadre communautaire pour garantir la libre circulation des personnes, a mené les États membres à protéger cet « espace de liberté » à travers l'adoption d'instruments légaux qui permettraient de renforcer les frontières extérieures, compte tenu de l'ampleur du phénomène migratoire. Les *Latinos*, comme tous ceux venus des pays tiers, subissent l'effet de ces politiques et se trouvent très limités concernant les possibilités d'insertion professionnelle que leur statut leur permet. C'est pourquoi la troisième partie de ce travail est axée sur les stratégies que les Latino-américains mettent en place pour accéder au marché du travail français. En effet, l'insertion professionnelle reste un critère essentiel pour que le processus d'intégration puisse être considéré comme une réussite.

PARTIE 3

Intégration et insertion professionnelle

Chapitre IX. Comment comprendre l'intégration

Nous arrivons maintenant à la partie centrale de la thèse, qui cherche à expliquer le processus d'intégration des Latino-américains installés en France. Pour nous, l'insertion professionnelle joue un rôle essentiel, car elle procure la stabilité économique nécessaire pour réussir un processus si important. Mais avant d'avancer dans notre analyse, il est nécessaire d'approfondir notre conception de l'intégration. Dans la partie I de cette étude nous avons déjà explicité la définition du terme et ses différences par rapport à l'assimilation. Par ailleurs, une partie est consacrée à la discussion des principales lignes directrices des politiques d'intégration françaises (cf. Chapitre III). Nous voulons maintenant centrer notre intérêt sur les différents modèles d'intégration afin d'identifier celui qui prévaut en France. Puis, nous traiterons ses différents aspects et dimensions, éléments clés pour analyser ce processus.

Le défi quand on parle d'intégration est que, dans le cas des migrants, celle-ci est d'avantage conçue dans le cadre de l'idéalisation (ce qu'elle devrait être) qu'à partir de la réalité à laquelle elle fait référence. Il s'agit d'une conceptualisation idéale de l'intégration souvent identifiée avec un modèle qui indique ce qui serait le plus souhaitable à faire selon tel ou tel auteur. Plusieurs éléments doivent être considérés quand nous parlons d'intégration de migrants, peu importe qu'elle soit centrée sur l'aspect économique, social, culturel ou politique.

Si nous concevons l'intégration à partir des individus, nous pourrions dire que le migrant est intégré lorsqu'il considère faire partie du groupe, celui-ci étant compris comme la société d'accueil dans son ensemble. Cependant, le problème ici est la minimisation du point de vue de la société d'accueil, qui pourrait refuser de reconnaître cette adhésion. Prendre comme point de départ les groupes constitués à partir de nationalités pour analyser leur degré de cohésion dans un contexte d'acculturation, suppose une certaine négligence : à savoir, que ces groupes et leurs cultures ne sont pas des unités homogènes. Ils sont constitués par des sous-groupes et des personnes qui peuvent faire face à la migration et à l'intégration dans la société d'accueil de différentes façons.

Il nous semble que dans l'intérêt de donner une vision plus large du phénomène, le processus d'intégration doit être questionné autrement. Il ne s'agit pas de se demander si les migrants – d'origine latino-américaine en ce qui nous concerne – sont ou ne sont pas intégrés dans la société d'accueil. La question qu'il faut se poser est comment se passe leur intégration et dans quelle mesure ils peuvent s'intégrer. Grâce à ce regard nous pourrions enquêter sur les possibles problèmes de discrimination, sur les conflits sociaux plus ou moins latents, sur le manque d'accès à certaines ressources ou sur l'inégalité concernant certains droits et possibilités de développement par rapport à la société autochtone. Pour nous, la question de l'intégration doit être centrée sur la position et le rôle que le migrant peut atteindre dans la société d'accueil.

Cela nous amène à une autre observation. Quand nous parlons de société d'accueil, il ne faut pas la considérer égalitaire, homogène dans son ensemble. Au sein du pays de destination il y a des groupes de niveau socio-économique très divers et avec des possibilités d'accès au pouvoir très différenciées. Pour ce qui est des migrants, il faut se demander si leur intégration dans la société d'accueil coïncide avec celle d'un groupe social déjà existant ou si leur présence génère une nouvelle position spécifique pour eux. Car si l'on suppose qu'il n'y a pas d'intégration, on ignore que les migrants occupent déjà une place déterminée dans la société d'accueil, qu'elle les a déjà absorbés et leur a désigné une position, voire même une fonction. Changer cela peut être beaucoup plus difficile qu'« inclure » ce qui ne l'est pas.

Pourtant, l'intégration peut prendre des formes diverses : la ségrégation est aussi une forme d'intégration (Zehraoui, 1994). De ce fait, il est légitime de se demander si parler de formes, types ou modèles d'intégration est en soi approprié. La confusion quand on parle d'intégration est due aux nombreux aspects impliqués, différents mais étroitement liés : social, économique, juridique, politique et culturel. D'où l'importance d'avoir une idée claire du concept. Actuellement, dans le cas de la France, la terminologie utilisée semble être le reflet d'un processus graduel. D'après Héran (2002), le terme d'insertion est généralement employé pour parler du monde professionnel, tandis que l'intégration considère plusieurs dimensions (économique, sociale, culturelle, civique). Quant au concept d'assimilation, il va plus loin. En effet, l'assimilation suggère un changement complet de culture, voire même l'abandon de l'identité d'origine. Mais comme le fait remarquer l'auteur, « ce marquage sémantique est récent » (Héran, 2002 :26).

En plus, cette différenciation sémantique n'est pas synonyme d'une seule et unique modalité d'intégration. Au contraire, les experts identifient au moins trois manières d'intégrer ou de s'intégrer :

- De type assimilationniste (abandon de l'identité culturelle d'origine). Les conceptions que nous retrouvons ici considèrent uniquement l'aspect culturel, laissant de côté le social, le politique, l'économique, etc. L'idée de base est que, une fois l'intégration consolidée, les populations migrantes arrêtent de préserver leur culture d'origine et deviennent des cultures de contribution. Taguieff et Weil (1990) considèrent que l'assimilation sollicite une bonne volonté d'intégration des migrants, tandis que pour Bauböck (1996), cette perspective demande à abolir la différence.

- D'adaptation mutuelle (les cultures d'origine et du pays d'accueil sont considérées comme égales). Une différence importante par rapport à la vision précédente est qu'elle ne se limite pas au culturel, mais prend en compte les autres aspects. Le respect de la diversité culturelle est l'argument principal de cette conception, un respect qui permettrait aux minorités (les migrants) de s'incorporer à la société d'accueil avec les mêmes droits, obligations et opportunités et sur un pied d'égalité vis-à-vis des citoyens autochtones, sans que cela implique la perte de leurs cultures d'origine. Rocha-Trindade (1995) explique cette adaptation mutuelle en tant que structure culturelle, le résultat d'une interaction dynamique entre cultures avec un statut différent. Pour sa part, Gregorio Gil (1996) envisage des changements aussi bien chez les migrants qu'au sein de la société d'accueil, laquelle doit aménager ses structures éducatives, culturelles et sociales selon le nouveau contexte pluriculturel et multiethnique.
- De type isolationniste (maintien de la culture d'origine). Dans ce courant, l'intégration est associée à l'exclusion ou à la séparation. Comme l'immigration est supposée être temporaire, il est fréquent que le pays de destination adopte des mesures restrictives qui peuvent entraver l'intégration des migrants dans la société d'accueil, en particulier leur participation civique et politique. Laparra Navarro et Martínez de Lizarrondo (2003) parlent de ségrégation, dans la mesure où il y a une absence de relations entre les migrants et la société d'accueil, avec un maintien parallèle des traditions et de l'identité propres à chacun. De son côté, Carrera (2006) voit cette forme d'intégration comme une exclusion ou une séparation qui se caractérise par un cadre juridique d'immigration rigide et restrictif, avec des politiques publiques visant à protéger et à préserver une « homogénéité culturelle » censée exister dans la société d'accueil.

Très souvent, les différentes modalités d'intégration brièvement présentées ci-dessus servent de base pour élaborer des modèles nationaux d'intégration selon les politiques d'immigration de chaque pays. Ainsi, nous entendons parler de « modèle canadien », « modèle français », « modèle australien », etc. Cette logique pourrait suggérer que l'intégration dépend entièrement de la politique adoptée et qu'un seul modèle à la fois peut exister dans chaque pays. Nous considérons que, au contraire, plusieurs types d'intégration coexistent, même si en raison de ses traits plus marquants un modèle peut sembler plus proche d'une conception que d'une autre. En ce sens, analyser la conception d'intégration derrière les politiques d'immigration du pays d'accueil permet d'identifier les différentes modalités présentes dans le modèle appliqué et de situer la marge de manœuvre des migrants dans ce contexte.

Chapitre X. Le modèle républicain français

Très souvent, l'intégration en France est associée à l'idéal républicain selon lequel tous les citoyens ont une égalité absolue dans l'espace public, au point que les différences normales qui peuvent les distinguer les uns des autres n'ont aucune incidence en dehors de la vie privée. On l'appelle républicain car cet idéal s'oppose à ce qui était la France des rois avant la Révolution. Mais la validité et l'assimilation publique de cet idéal n'ont pas été obtenues au lendemain de la Révolution et le processus n'a pas été facile. Au-delà des positions en faveur ou contre les idéaux révolutionnaires, ceux qui acceptaient ces idéaux les comprenaient parfois de manière très différente.

Parmi les négociations qui se sont longtemps succédé, la plus importante a été la délimitation des frontières entre l'espace public – un espace d'égalité – et l'espace privé, où il est normal que les gens soient différents les uns des autres. Par conséquent, il y a eu une relégation à la vie privée de toute pratique religieuse ou anti-religieuse, surtout à partir de l'instauration de l'État laïc, et le rejet constitutionnel de toute possibilité d'établir des minorités régionales de reconnaissance publique. Ainsi est née l'idée de la France telle que nous la connaissons : une, unique, compacte. Cette conception de la 'francité' va être essentielle pour l'intégration dans la société française, en particulier son aspect politique.

Pour ce qui est des migrants, la conséquence logique de cette conception est que s'ils veulent vraiment s'intégrer en France, ils doivent assumer l'idéal républicain de ce qui est 'la francité'. Dans cette démarche, « le migrant bien intégré parle français, s'approprie la culture française, s'identifie avec la France et avec les comportements, les coutumes et les habitudes de la majorité de la population » (Torres Pérez, 2004 :64), au prix de garder pour eux le sentiment d'appartenance à un autre pays et à d'autres coutumes. En somme, il leur est demandé de renoncer à exprimer publiquement leur appartenance divergente, car « les différences intrinsèques dans les coutumes et la culture doivent se cacher dans la cuisine ou apparaître uniquement comme folklore » (Aparicio Gómez, 2000 :40).

Bien évidemment, de tels écueils n'existent pas quand l'intégration dite 'à la française' prend forme. Ce modèle est né avec la conviction que l'idéal républicain et la socialisation dans les institutions de la République – aspect examiné dans la section I.2 – entraînerait une intégration des migrants quasi-naturelle dans la société française. Mais « avec l'émergence d'une immigration venue de pays extra-européens et de confession religieuse musulmane, beaucoup s'interrogent sur les pratiques culturelles et sociales de ces populations étrangères et de leurs descendants » (Boucher, 2007 : 24-25).

Le problème n'est pas la confession religieuse per se, ni parler une autre langue ou avoir d'autres coutumes, mais le fait de les afficher publiquement. D'autant plus qu'il s'agit de traits culturels éloignés de ceux donnés et/ou identifiés avec le pays d'accueil. L'hostilité

face au communautarisme attribué aux migrations s'explique précisément dans le projet républicain qui ne conçoit pas le maintien des cultures régionales (d'origine dans le cas des migrants), même dans des formes adaptées ou recréés. « En plus d'être un danger pour le succès du processus d'acculturation, l'existence de groupes spécifiques peut affaiblir l'allégeance à la République » (Torres Pérez, op. cit. :64).

La situation précédemment évoquée montre que, même si le paradigme français considère mettre en place une politique d'intégration, il conduit directement à l'assimilation. « Être Français est une grande fierté, il est donc absurde que les étrangers continuent de maintenir leur identité d'origine » (Retortillo Osuna et al., 2008 :131). Dans cet imaginaire, il semble même incompréhensible que les migrants installés en France résistent à l'assimilation. Ici, le processus d'intégration des migrants est conçu comme un cheminement vers la pleine absorption des coutumes et pratiques du pays d'accueil, l'acceptation des principes de la République et l'abandon de leurs propres racines.

Quand on examine le rapport du HCI intitulé « Une culture ouverte dans une République indivisible » (2012) dans lequel l'intégration culturelle est abordée, le courant assimilationniste est renforcé et revendiqué. Ainsi, en ce qui concerne le multiculturalisme, au moment de se demander comment faire partie de la communauté nationale avec sa diversité, le Conseil considère que « tandis que l'appartenance à la nation libère les citoyens de leurs entraves communautaires, le modèle proposé (multiculturaliste) tendrait à assigner chacun à son appartenance communautaire » (HCI, 2012 :31). D'après cette vision, le multiculturalisme serait incompatible avec les valeurs de la république et les identités communautaires des obstacles à l'expérience d'une pleine citoyenneté, voire une menace pour l'identité 'nationale'.

Toujours selon le rapport du HCI, la présence trop importante des immigrés dans certains quartiers, notamment en Île-de-France, serait même une source d'insécurité culturelle capable de menacer l'identité des populations d'origine française devenues minoritaires, amenant à une perte de références culturelles, seul moyen pour assurer l'intégration des migrants. En même temps, cette 'majorité invisible de Blancs' minoritaire dans ces quartiers, deviendrait ainsi un groupe d'appartenance ethnique parmi d'autres, une différence culturelle comme celle qu'on attribue aux migrants issus des pays tiers. La francité vécue comme le partage « des valeurs et de vivre dans une même citoyenneté » (ibid. :33) est de ce fait mise en péril par l'acceptation et l'application d'une perspective multiculturaliste dans l'intégration.

Le texte considère aussi que le multiculturalisme prône une survisibilité des communautés. Ainsi, « la mixité multiculturelle se vit bien souvent dans et par une visibilité des appartenances qui exacerbent les tensions plutôt qu'elle ne les amenuise » (ibid. :34). Dans cet esprit, la conclusion logique est de considérer que, pour préserver l'intérêt général, la seule voie possible doit être fondée sur le principe de l'indivisibilité et assumer la citoyenneté comme la seule identité commune. Il n'est pas étonnant que toute

intégration basée sur la reconnaissance de la différence culturelle soit vue avec hostilité et inadaptée au contexte français. « Pour le HCI, la voie du multiculturalisme, déjà largement empruntée, ne fera qu'exacerber ces tensions et ériger des communautés auxquelles les Français seront assignés, même contre leur gré » (ibid. :35).

Pourtant, si pour le HCI le multiculturalisme exacerbe les tensions en raison d'un clivage entre identités culturelles, le modèle républicain semble avoir des défaillances pour réussir l'intégration des migrants, et non pas des primo-arrivants, mais des migrants de deuxième ou de troisième génération :

« Le cas des Beurs français peut être considéré comme paradigmatique de cette situation. Socialisés en français et partageant une bonne partie des habitudes et coutumes avec leurs homologues français, ils subissent la marginalisation du travail, un paysage urbain dégradé et les soupçons soulevés par leur identité métisse, franco-algérienne ou autre » (Torres Pérez, op. cit. :69).

L'intégration selon le modèle républicain français semble être conditionnée à une adhésion qui va au-delà d'embrasser l'identité citoyenne. Elle demande la suppression ou du moins la dissimulation de certains traits de la culture d'origine, en particulier ceux qui renvoient à la sphère religieuse. L'éloignement de cette conception peut avoir de lourdes conséquences pour les migrants. En effet, les possibilités d'insertion dans la société d'accueil sont déterminées par la façon dont l'intégration est comprise et mise en place dans les politiques migratoires. Par ailleurs, un certain nombre d'attentes que la société d'accueil se fait sur les migrants déterminent en partie la réussite de cette démarche personnelle.

Les individus à intégrer sont ainsi au cœur des politiques mises en place à cet effet. Notre intérêt sur ce point en particulier, est de se demander qui est intégré et à quel titre. En effet, l'héritage culturel des migrants peut différer considérablement de celui de la société d'accueil. Il est également nécessaire de considérer d'autres aspects : quels sont les droits des migrants et quels ceux qui restent inaccessibles ? Par ailleurs, nous considérons important de s'intéresser aux différentes ressources que les migrants peuvent mobiliser. Ceci oblige à comprendre les relations sociales que la population étrangère établit dans le pays d'accueil : dans quels réseaux s'insère-t-elle ? Dans lesquels elle est absente ? Comment s'impliquent les migrants dans la société où ils habitent ? Etc.

Compte-tenu des aspects susmentionnés, les Latino-américains se trouvent dans une position assez particulière. Comme nous l'avons déjà dit, même si les politiques migratoires et d'intégration ne les visent pas, ils sont concernés en raison de leur origine non européenne. Le succès de leur intégration, comme celui des autres migrants venus des pays tiers, dépend de la façon dont ils répondent aux critères en vigueur dans la société d'accueil et aux attentes établies. Toutefois, il convient de noter « qu'aucun modèle

théorique d'intégration n'est capable de rendre compte, aujourd'hui, des évolutions sociales, culturelles ou politiques, ou d'être imposé de façon normative » (Wieviorka, 2008 :233), ce qui rend ce processus moins prévisible et plus complexe à saisir.

Chapitre XI. Des critères pour mesurer l'intégration et déterminer sa « réussite » ?

D'une certaine manière, s'intéresser à l'intégration demande une comparaison entre la population locale et les migrants, afin d'identifier et de déterminer l'égalité entre ces deux groupes, de mesurer la discrimination du dernier par rapport au premier. La complexité de cet exercice réside non seulement dans les différences de capital social que possèdent les uns et les autres, mais aussi dans les possibilités de mettre en service ce capital pour « réussir » son insertion. Car si pour les natifs il s'agit de leur société d'origine, pour les autres c'est un nouveau monde social avec des codes qu'il faut décortiquer et comprendre.

Un autre aspect à considérer est l'échelle : individuelle, quand elle est centrée sur le sujet et son processus psychologique (l'intégration comme une redéfinition de l'identité). Sociale, quand elle fait référence à la cohésion et concerne un niveau plus systémique. Pour nous, seule la prise en compte des deux échelles, interdépendantes, permet de saisir le phénomène globalement. C'est à travers cette démarche à deux niveaux que nous pouvons expliquer la façon dont les migrants intègrent la société d'accueil. Pour savoir quelle place ils occupent dans son économie, dans la stratification sociale, dans sa culture et sa politique ; pour connaître les relations sociales qu'ils établissent, etc.

Cependant, il est vrai que l'utilisation du terme intégration peut résulter problématique. Nous sommes d'accord avec Boucher lorsqu'il affirme que c'est une notion instrumentalisée qui éveille la méfiance parmi les migrants. Entre autres choses parce que « son usage renvoie [...] à une responsabilité individuelle des personnes visiblement d'origine extra-européenne face à leurs difficultés d'intégration sociale, ce qui renforce leur sentiment d'être stigmatisées et ethniquement discriminées en étant sans cesse associées à leur altérité » (Boucher, op. cit. :30-31). En effet, le terme d'intégration reste très ancré dans le cadre de l'Etat-nation et l'idée de rapports de domination de la société d'accueil envers les migrants n'est jamais trop loin.

Pourtant, il est nécessaire de savoir comment les populations étrangères coexistent et interagissent avec la société d'accueil là où elles s'installent. L'important pour nous n'est pas de savoir si les migrants sont intégrés ou non, ou jusqu'à quel point, mais de comprendre comment ils le sont. S'agissant d'un processus complexe et difficile à saisir, est-ce utile de fixer des indicateurs ou critères pour 'mesurer' l'intégration ? Dans le contexte d'une recherche comme la nôtre, centrée sur les parcours de vie des migrants, ceci n'a pas un réel intérêt. D'autant plus que les indicateurs « imposent des catégories de pensée et de jugement, des attendus et des normes » (Boussard, 2001 :535). Ce faisant, ils permettent de légitimer les actions et les attentes des acteurs sociaux, par exemple les organismes en charge de l'intégration.

Si pour nous l'utilisation de critères d'intégration n'a pas un grand intérêt, aborder ce sujet est nécessaire en raison du nombre de critères que les politiques d'immigration utilisent pour déterminer si les migrants sont ou ne sont pas intégrés dans le pays d'accueil. Concernant la France, étant donné qu'une bonne partie de ces politiques sont assujetties au cadre réglementaire de l'Union européenne, nous avons décidé de prendre en compte les critères proposés par la Commission européenne dans la première édition du *Handbook on Integration for policy-makers and practitioners*¹²⁷ (Niessen et Schibel, 2004). Vu la diversité de critères abordés, nous proposons de les présenter par thèmes.

Tableau 6 « Critères d'intégration »

Critères pour identifier la progression dans le processus d'intégration	
<p>Scolarité et insertion professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un emploi et un salaire. • Satisfaction au travail. • Attitude des employeurs envers les migrants. • Reconnaissance des diplômes des migrants. • Réussite scolaire au sein de la population migrante. • Part des migrants ayant un emploi en rapport avec leurs qualifications. • Initiatives d'entrepreneuriat parmi les minorités et les migrants. • Durée moyenne de renouvellement des contrats de travail. • Nombre d'immigrés qui ont été au moins une fois au chômage.
<p>Citoyenneté et vie sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Droit de vote aux élections municipales. • Fréquence et intensité des relations sociales. • Egalité devant la loi. • Lutte contre la discrimination. • Possibilité de s'organiser en associations. • Niveau de solidarité de la population locale envers les migrants. • Indice de regroupement familial (ancienneté, droits). • Nombre d'immigrés qui choisissent d'acquérir la nationalité du pays d'accueil.
<p>Affinité culturelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment d'appartenance à un lieu ou pays d'accueil. • Valeurs sur les loisirs, la religion et la famille. • L'incidence des contacts entre les migrants et les natifs. • Information et culture.
<p>Habitat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès à la santé et à l'éducation.

¹²⁷ « Manuel sur l'intégration pour les décideurs politiques et les praticiens ». Nous insistons sur le fait qu'il s'agit de la première édition car les sujets abordés ont varié avec le temps. Tandis que la première édition traite des migrants primo-arrivants, de réfugiés reconnus, de participation civique et d'indicateurs d'intégration, la deuxième édition (2007) porte sur le logement en milieu urbain, l'intégration économique et la gouvernance de l'intégration. Finalement, la troisième édition (2010) aborde plusieurs thématiques : l'échange européen d'informations et de bonnes pratiques, les médias et l'intégration, la sensibilisation et l'autonomisation des migrants, les plates-formes de dialogue, l'acquisition de la nationalité et la pratique de la citoyenneté active ainsi que la question des jeunes immigrés, de l'éducation et du marché de travail.

	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de confiance des immigrants dans les institutions financières du pays d'accueil. • Obstacles à l'accès au logement (ségrégation forcée).
--	---

Une première série d'indicateurs clés particulièrement déterminante pour l'intégration, fait référence à la situation des migrants sur le marché du travail et à leur scolarisation. Le travail marque d'une part, le pouvoir d'achat et, par conséquent, l'accès aux ressources. Il marque également des aspects essentiels de la qualité de vie, les possibilités de négociation des migrants, la dépendance en fonction de la précarité ou la sécurité de l'emploi, le prestige social, etc. Pour sa part, la scolarité et sa reconnaissance sur le marché de travail sont des éléments essentiels pour accéder à l'emploi dans les mêmes conditions que les locaux. En raison de l'importance du sujet, une partie non négligeable de notre analyse est réservée à l'insertion professionnelle des Latino-américains et son lien avec l'intégration.

Concernant deux des grands thèmes – citoyenneté et vie sociale, habitat – certains des indicateurs énumérés sont analysés dans cette partie à partir des récits des migrants *latinos*. Pour ce qui est de l'affinité culturelle, une discussion est proposée dans la quatrième partie de la thèse, consacrée à l'impact de la migration sur l'identité. Cette décision répond au caractère plus personnel, à la nature psychologique donc subjective des critères évoqués.

Chapitre XII. L'habitat, la vie sociale et la citoyenneté

En ce qui concerne ces trois aspects, le logement est de loin l'un des besoins fondamentaux quand on arrive dans un nouveau pays. Comment les migrants y ont accès, les caractéristiques de celui-ci et son emplacement sont des éléments qui modèlent la façon dont l'intégration se produit. Comme on peut l'imaginer, un migrant avec un contrat de travail et une situation juridique et administrative en règle aura un accès plus aisé aux ressources. Plus sa situation professionnelle est précaire, plus il rencontrera des problèmes pour subvenir à ses besoins.

Par ailleurs, dans le cas du logement, la situation du marché et ses usages (demander ou pas un garant pour louer un appartement, par exemple), marquent des différences importantes. En plus de cela, le prix élevé des logements conduit souvent les migrants à chercher des quartiers à faible coût, ce qui favorise une forte concentration résidentielle de population étrangère (Sagot, 2014; Safi, 2013; Ibraimovic, 2011). Ces concentrations coïncident généralement avec des quartiers et des rues où les logements sont endommagés ou moins attrayants pour la population locale.

Comme ce sera le cas pour d'autres aspects, les *Latinos* que nous avons rencontrés ont une expérience bien à eux en ce qui concerne le logement. Non seulement parce que la ségrégation géographique est quasiment inexistante dans leurs parcours, mais aussi parce qu'ils sont rarement confrontés à des refus ou à des problèmes liés à l'accès au logement. Deux faits permettent d'expliquer cette expérience plutôt atypique : pour certains d'entre eux, leur statut d'étudiants financés par la famille – même lorsqu'ils sont insérés dans la vie active depuis un certain temps – les protège de ce type de précarité. Pour d'autres, la question est réglée implicitement, du fait qu'ils sont dans une relation sentimentale avec un national du pays d'accueil. Quand je leur demande de me parler des difficultés qu'ils ont rencontrées pour s'intégrer, certains évoquent quelques situations liées au logement, mais qui ne semblent pas avoir un rapport direct avec leur condition de migrants.

Parmi les témoignages recueillis, ce sont les limitations économiques qui peuvent mener à des problèmes concernant le logement :

« Ici, les conditions de vie des étrangers qui n'ont pas d'argent... c'est horrible. [...] C'est ainsi, tu vis mais en survivant. [...] J'avais le minimum. Bon, j'avais le minimum pour un Latino-américain, pas le minimum pour un Français, ah ? Je pouvais manger, payer le transport, (j'avais où) dormir, et c'est tout, ah ? Je n'avais pas de meubles, c'est-à-dire que mes meubles étaient des boîtes en plastique qu'on m'avait trouvé dans un marché. Eh, je n'avais pas de chauffage, mon copain m'a amené un radiateur (d'appoint) afin de pouvoir le connecter... des choses comme ça » (Milagros, Péruvienne, Nantes).

La précarité de Milagros est économique et bien évidemment cela joue sur ses possibilités pour se loger. Mais il s'agit plutôt d'un problème d'argent et de manque de réseaux que du fait d'être migrante. Par ailleurs, comme Milagros le dit dans un autre extrait de son témoignage présenté dans la partie II, pendant sa première année en France elle ne choisit pas son hébergement. Cette contrainte existe surtout pour ceux qui migrent et n'ont ni les ressources ni les contacts pour pouvoir faire autrement. C'est le cas de Marta en tant que fille au pair en région parisienne et de Gisela, qui est envoyée faire une saison au Club Med de Pompadour où elle habite, même quand elle démissionne :

« J'ai décidé de quitter le club pour pouvoir vivre avec lui, mais j'y habitais quand même. J'ai habité six ans, parce qu'il avait un logement de fonction, parce que lui, il était une des rares personnes qui ne voyage pas, il était fixe, à cause des chevaux¹²⁸. [...] Donc, pour moi c'était facile parce que quand je suis arrivée j'étais dans un entourage... fermé, comme une prison dorée. Puisque j'avais tout. J'avais les sports de toutes sortes, j'avais la cuisine faite, j'avais... je donnais des cours de lambada en échange d'un logement » (Gisela, Brésilienne, commune de Vigeois).

Etre *Latino* ne semble pas être un problème pour trouver des arrangements en ce qui concerne le logement, car la société d'accueil manifeste une certaine empathie à l'égard de ce groupe de migrants. Ainsi, les propriétaires de biens immobiliers peuvent se montrer flexibles quant à l'obligation de présenter certains documents nécessaires pour louer un appartement. Quand Vanessa est arrivée à Strasbourg, trouver un logement a été plutôt simple :

« J'ai trouvé un appartement très vite, le propriétaire ne m'a pas demandé de garant ou quoi que ce soit. C'est-à-dire, il m'a demandé, puis je lui ai dit : 'Ecoutez, je n'ai pas, mon garant sont mes parents qui habitent loin, regardez'. Je lui ai montré une lettre et le monsieur, 'bien' dit-il, 'd'accord'. Et donc, c'était facile, et l'appartement était bien » (Vanessa, Colombienne, Strasbourg).

Leur faible nombre et une distribution géographique beaucoup moins concentrée que celle d'autres populations migrantes peuvent expliquer le peu de difficultés que les Latino-américains situés en dehors d'Île-de-France rencontrent pour accéder au logement. Cette situation, ainsi que la sympathie avec laquelle ils sont vus dans le pays d'accueil, les protège d'un risque de ségrégation forcée. Par ailleurs, nous attirons l'attention sur le fait que, à un moment donné de leur parcours en France, un certain nombre d'interviewés établissent une relation affective avec un Français. Cette mixité est un élément qui permet de retrouver, à niveau de vie semblable, des conditions de logement similaires à celles des natifs.

¹²⁸ Le copain de Gisela travaillait au Club Med de Pompadour en tant que maréchal-ferrant.

XII.1. La vie sociale au pays d'accueil

L'apparente habileté avec laquelle les Latino-américains établissent des relations sociales dans le pays d'accueil semble encouragée par une bonne disposition de la part des natifs. Peut-être parce qu'« ils ne sont pas perçus comme une population étrangère à intégrer », ou qu'« elle ne fait pas l'objet de représentations ou de discours dans les médias, contrairement aux représentations sur les Africains ou sur les Maghrébins » (González, 2007e :125).

En outre, il ne faut pas oublier que, dans l'ensemble, les Latino-américains profitent de l'impression positive laissée par les premiers migrants de masse, les réfugiés politiques venus principalement du Cône sud. Issus des classes sociales moyennes et avec une insertion professionnelle rapide, ces *Latinos* donnent l'image d'une intégration très réussie aux yeux de bon nombre de Français (González, op. cit. ; Rolland et Touzalin, 1995). Le même constat est fait par Silvio, un de nos interviewés : *pendant ces années-là, dans les années soixante-dix, les années quatre-vingt, tout ce qui venait d'Amérique latine était très bien reçu en France.*

Installés dans une société tolérante et même ouverte à leur présence, les migrants latino-américains ont la possibilité d'établir des relations sociales intenses. A partir de leurs témoignages, nous avons identifié deux groupes selon la façon ou la voie empruntée pour socialiser : ceux qui arrivent seuls et souvent avec des liens faibles ou inexistantes dans le pays d'accueil et ceux pour qui la socialisation dépend ou est fortement liée à leur relation de couple. Entre ces deux extrêmes, plusieurs configurations sont possibles et nous allons les discuter. Cet aspect n'est pas à négliger, particulièrement pour ce qui est des femmes, qui peuvent se retrouver repliées ou délibérément isolées par leurs partenaires quand ils constituent leur seule voie d'entrée à la société d'accueil.

Le cas d'Amanda illustre bien cette situation. Comme nous l'avons expliqué, cette femme brésilienne a connu son mari au Brésil, où elle faisait une formation pour devenir assistante maternelle. Mais Amanda décroche des études après son mariage avec un citoyen français et ils partent vivre en France. Malgré les années qu'ils restent à Paris, capitale européenne et ville cosmopolite, Amanda reste 'coupée du monde'. Elle ne parle pas français et son mari semble peu intéressé à ce qu'elle apprenne la langue du pays où elle vit.

« Avec les copains (de son mari) je comprenais rien, donc, personne m'adressait la parole. Mon mari ne traduisait pas. Il y avait des copains qui disaient 'traduit à Amanda'. Lui, 'oh non, ne t'inquiètes pas'. Donc, des fois je n'osais pas demander (pour ne pas) déranger mon mari, 'allez, traduit', pour pas couper la discussion, je voulais être très diplomate. Et du coup j'ai passé tout mon temps, pendant dix ans, à écouter le français mais pas parler. J'étais très timide à l'époque, donc, des fois j'essayais de parler et les copains, ils rigolaient. Alors, du coup je me disais, 'non, oh, là là, je vais pas parler, non, non, ils se foutent de moi, pas un mot de français ah ?'. Donc, du coup, chaque Nouvel An on venait à Limoges chez les

copains, j'étais la bonne tarée, je parlais pas, personne... deux ou trois mots, mais, j'étais très timide et donc... J'ai toujours encaissé eh ? » (Amanda, Brésilienne, commune de Vigeois).

La situation est complexe parce que la possibilité de créer des liens sociaux (vie sociale) dépend complètement de la (non)volonté du mari (vie privée). Il s'agit, en ce sens, d'une affaire où les relations sociales n'ont qu'une ingérence très limitée, voire inexistante. La précarité d'Amanda est donc totale et concerne tous les domaines : économique, professionnel, social, personnel... Ainsi, dans la mesure où Amanda est incapable de s'exprimer avec l'entourage de son mari ou l'entourage tout court, elle reste fortement limitée et dépendante de son couple. Les piètres interactions sociales qu'Amanda arrive à établir l'isolent presque contre son gré, dans une situation où la société d'accueil est complice malgré elle.

La réalité d'Amanda en tant que femme 'métisse' – comme elle se définit – et à la peau très mate, semble la renvoyer à une situation de domination raciale qu'elle accepte et reproduit dans sa relation de couple. Le fait que « le descendant d'esclaves noirs, méprisés et ridiculisés dans le folklore brésilien, se trouve généralement au plus bas de l'échelle sociale dans le Brésil contemporain » (Rouquié, 1994 :97), permet d'expliquer l'attitude passive et la résignation d'Amanda. Mais de l'autre côté, ce rapport de soumission qu'elle manifeste envers son mari ne semble pas poser de problème à un entourage visiblement conscient des difficultés évidentes de cette femme pour communiquer dans une langue qu'elle peine à comprendre.

Certes, cela se produit dans le cadre privé de la relation de couple, ce qui limite les possibilités d'intervenir, mais le manque de réaction de l'entourage est surprenant. D'autant plus qu'il s'agit d'une société qui prône l'égalité hommes-femmes, dans laquelle l'autonomie de la femme est essentielle. Pourtant, Amanda est assimilée à une population – les Latino-américains – qui n'aurait pas besoin d'être intégrée en raison de la 'proximité culturelle' avec la France. Le Brésil est, en ce sens, perçu comme un pays 'latin', catholique et occidentalisé, très éloigné de l'image des migrants musulmans où les femmes ne peuvent qu'être soumises. Dans le cas d'Amanda, les alarmes de la société d'accueil face à une égalité non respectée ne se déclenchent pas. L'inégalité entre les sexes existe dans la relation de couple d'Amanda, peu importe si elle est mariée à un Français de France, pour reprendre l'expression de Marcel Detienne (2003).

Pour d'autres femmes, il ne s'agit pas d'un isolement social faute de mal maîtriser la langue. L'isolement peut aussi arriver quand elles sont contraintes de faire seules le travail de socialisation, avec un minimum de repères culturels sur le pays d'accueil et sur son fonctionnement. Vu en rétrospective, cet exercice peut se montrer efficace pour trouver son autonomie dans un nouveau pays, pour s'affirmer, mais il exige un grand effort d'interprétation des codes culturels. Après quelques années de mariage, Sara arrive en

France pour s'installer définitivement avec sa famille. Dès le début elle doit trouver son intégration sociale et simultanément gérer le quotidien, seule :

« Mon mari voulait que nous venions vivre ici en France, afin que les enfants puissent faire leur école en France. [...] Donc, mon mari nous a amenés en France, mais il est parti à nouveau à l'étranger, alors, j'étais seule avec les enfants, tous très jeunes. [...] La maison était en cours de rénovation, je devais surveiller les ouvriers, je devais être avec les artisans, vérifier. Je devais connaître la ville pour pouvoir me déplacer, les librairies, savoir où sont les librairies pour anticiper tout (les manuels scolaires) » (Sara, Mexicaine, Limoges).

Si dans son récit Sara manifeste une complète liberté de décision, elle porte seule la responsabilité de faire marcher le quotidien, le sien et celui de ses enfants, dans un pays où ils n'ont pas vécu avant. Pourtant, Sara n'a pas le temps de s'adapter en douceur, elle doit gérer la rénovation de sa maison qui est en travaux. Elle ne connaît pas la ville, mais il faut apprendre sur le tas où se trouvent les choses, pour faire les courses, pour préparer la rentrée des enfants. Cette adaptation n'a rien d'extraordinaire, mais elle a lieu dans un pays avec une langue et un mode de fonctionnement différents de ceux du pays où Sara a passé une bonne partie de sa vie. Il faut comprendre beaucoup de choses assez rapidement et elle semble le faire par intuition, privée de toute orientation. En plus du quotidien, ceci concerne les démarches administratives, qui peuvent être un vrai casse-tête :

« Et donc, t'occuper de toutes les démarches, tu dois t'occuper de l'assurance maladie, que tu ne connais pas, de la sécurité sociale, toutes ces démarches. Les impôts, qui n'existent presque pas au Mexique, parce que toutes les taxes sont, euh, prélevées directement de ton salaire. Pas ici, ici tu dois le faire chaque année, apprendre à faire tout ça. [...] Alors, je n'ai pas eu beaucoup de... il n'y a pas eu beaucoup de connaissances qui m'ont aidée à m'intégrer, ah ? » (Sara, Mexicaine, Limoges).

Sara doit prendre en charge plusieurs responsabilités et faire des démarches dont elle ne connaît pas le fonctionnement. Il s'agit de tout apprendre à partir de zéro, car les repères mexicains de Sara sont inutiles en France. La plupart du temps elle est seule, ce qui rend difficile l'organisation domestique au quotidien et n'aide guère à comprendre le fonctionnement des administrations françaises. Mais pas uniquement, cette situation de vie limite aussi les relations sociales que Sara peut entretenir avec les natifs :

« Tout allait très bien, avec les mamans (des autres enfants) et tout. Les invitations ont commencé à venir, 'nous vous invitons tous les deux', c'est-à-dire moi et mon mari. 'Venez à la maison, nous vous invitons à l'apéritif'. Mais mon mari n'était jamais là, et le jour où il y était, il était fatigué ou il ne voulait pas sortir. Et on n'allait pas m'inviter à moi toute seule, alors, les invitations ont commencé à se faire rares. Les relations sont devenues... distantes. Et maintenant, j'ai mes amies mexicaines et j'ai... des françaises aussi, mais on n'a pas une relation très proche, car mon mari n'est jamais là. Pour eux (les Français), le couple est très important, alors si tu es en couple, tu fais tout en couple. Jamais ils m'inviteront à moi toute

seule. Ça a été un peu difficile. Donc, si tu ne connais pas les parents, tu n'invites pas les enfants non plus, tu vois ? Alors, les amis (de ses enfants) commencent à s'éloigner aussi. Ils se voient à l'école ou ils vont au cinéma, mais des invitations pour aller les uns chez les autres, c'est rare » (Sara, Mexicaine, Limoges).

Habitée à un autre mode de socialisation, l'absence de son mari a pour conséquence que Sara se retrouve avec une vie sociale très appauvrie et limitée en France. Ces faibles liens sociaux avec la société d'accueil font que Sara se tourne vers son groupe d'origine, sans laisser complètement de côté ses relations avec quelques Français. Loin d'être un geste communautariste ou de repli sur soi, il s'agit plutôt d'une stratégie qui permet d'éviter une rupture sociale profonde. Ce statut particulier de femme mariée mais seule, semble limiter énormément la possibilité d'établir des liens forts avec la société d'accueil. Sara finit par nouer des relations d'amitié avec d'autres mexicaines, mais comme conséquence d'une barrière sociale qu'il lui semble imposée et difficile à abattre.

La fréquence et l'intensité des relations sociales ne sont pas les seuls marqueurs à regarder quand il s'agit d'analyser la vie sociale des migrants dans le pays d'accueil. Il faut aussi prendre en compte avec qui ils socialisent. En dehors de son couple, la vie sociale de Rita semble se circonscrire aux différents organismes et institutions auprès desquels elle cherche de l'aide pour s'intégrer et pour régulariser sa situation :

« Il y avait toujours un endroit où on pouvait t'aider un peu. Pour moi c'était le Secours catholique, où j'ai commencé à apprendre le français et je me suis sentie soutenue par eux. Ça a été un endroit où ils m'ont vraiment aidé, pas financièrement mais émotionnellement » (Rita, Mexicaine, Limoges).

Un élément intéressant à remarquer dans cet extrait est le choix de Rita. Alors que plusieurs associations proposent des cours de français, choisir le Secours catholique pourrait ne pas être un geste anodin. En effet, le Secours catholique est affilié à la confédération d'organisations catholiques *Caritas Internationalis*, organisme aussi présent au Mexique. Rita retrouve ici un référent connu qui la rassure et dans lequel elle se sent en confiance. Par ailleurs, dans son parcours Rita contacte plusieurs organismes orientés vers l'action sociale. Ayant travaillé dans le secteur de la santé, elle a une certaine familiarité avec ce type d'organismes. Avec un compagnon atteint d'un cancer, Rita n'hésite pas à demander de l'aide là où elle la trouve :

« Il y a eu des moments très difficiles. Et parfois, ce que j'ai fait, c'est de parler à une assistante sociale. Avec d'autres personnes aussi, pour m'aider, parce que je ne pouvais vraiment plus avec son problème. Et nous avons été orientés, pour aller à la ligue contre le cancer [...], ça a été d'une grande aide » (Rita, Mexicaine, Limoges).

Ces deux situations, la maladie de son compagnon et sa situation migratoire irrégulière marquent le rythme de la vie sociale de Rita dans le pays d'accueil. Concernant ce deuxième point, l'impossibilité de se marier ou de se pacser oblige cette femme à se tourner vers d'autres voies afin d'augmenter les possibilités de régulariser sa situation :

« Je pense que les besoins te font rechercher différents chemins pour t'en sortir. Et l'un d'entre eux a été de chercher de l'aide à la maison départementale (Maison du Département). Pour moi, le problème est que dans cet endroit, ils ne peuvent qu'aider les gens qui... qui ont déjà des papiers, qui ont déjà un titre de séjour. Si tu n'as pas de titre de séjour, il n'y a pas d'aide [...]. Ils m'ont aidée à commencer la démarche pour le dossier à la préfecture, euh, à connaître différentes institutions, par exemple la ligue des droits de l'homme. Dans cet autre endroit, un avocat nommé Madame X, elle m'a fait un document pour l'amener à la préfecture » (Rita, Mexicaine, Limoges).

Venue en France deux fois en tant que touriste, Rita n'a pas les connaissances nécessaires pour savoir à qui s'adresser afin de régulariser sa situation migratoire. Elle ignore tout, ou presque, sur les administrations françaises et leur fonctionnement. Comme cela a été le cas pour l'apprentissage du français, plus que se tourner vers des relations de proximité ou d'accéder au capital social de son compagnon, Rita cherche le contact des organismes publics ou associatifs pour débloquer sa situation.

Cette façon de procéder contraste avec celle décrite par un homme arrivé en France dans une situation quasi identique. En effet, quand Carlos évoque comment il passe entre les mailles des politiques migratoires grâce au réseau social de son partenaire, sa façon de procéder est loin de celle utilisée par Rita :

« Heureusement, pour moi, Florent avait les bons contacts, puis nous avons commencé à... à faire marcher quelques contacts. Donc, ici tout est politique, n'est-ce pas ? S'il y a la gauche (au pouvoir), il faut aller vers la gauche, s'il y a la droite, il faut aller vers la droite » (Carlos, Argentin, Panazol).

Si Carlos détient un visa de touriste – à l'époque nécessaire pour visiter la France – en plus d'interdire son porteur de travailler, ce visa ne permet pas d'avoir une perspective de vie au long terme en tant que migrant. Carlos est, en ce sens, très habile pour jongler avec les lois de migration. Comme nous l'avons dit précédemment, une fois qu'il décide de s'installer en France il se rend tous les trois mois en Espagne pour prolonger son visa touriste autant que possible et tant qu'il n'est pas sûr d'obtenir un changement de statut. Carlos n'est pas dans la clandestinité, mais il n'hésite pas à profiter de certains flous qui permettent, éventuellement, de régulariser sa situation. Dans cette démarche, les organismes publics et les associations sont bien absents, au profit d'une utilisation très nette des réseaux sociaux du partenaire. Ainsi, la vie sociale est plus attachée aux contacts personnels qu'aux institutions.

Dans les deux cas il s'agit d'une migration motivée par une relation amoureuse, mais la stratégie utilisée pour réussir leur objectif de rester en France sur le long terme n'est pas la même. En effet, tandis que Rita fait toujours mention d'un organisme public ou d'une association, Carlos parle de relations beaucoup plus ancrées dans la proximité, dans les liens professionnels, d'amitié ou les connaissances de son partenaire. Pour les hommes arrivés en France dans le cadre d'une relation amoureuse, le rôle du partenaire apparaît de façon plus claire dans les récits, avec une forte utilisation de son capital social afin de réussir l'installation définitive au pays d'accueil.

Pour certaines catégories de migrants, ceux qui n'ont pas d'incertitude concernant la possibilité de rester au pays d'accueil et les étudiants qui pendant cette période se voient 'de passage' à l'étranger, la vie sociale se déroule autrement. Les personnes conscientes d'être en France définitivement ou dans une perspective de longue durée, développent parfois une vie sociale avec une participation intense dans des activités culturelles ou militantes là où ils habitent. Gisela, qui a quitté le Club Med pour pouvoir rester avec son copain, donne des cours de yoga, de méditation et elle est aussi conteuse. Quand elle raconte comment cette activité lui a permis d'avoir une vie sociale intense, Gisela parle aussi de la réputation qu'elle a gagnée en raison de son engagement militant contre les pesticides :

« J'ai fait ma place autrement ici avec les agriculteurs, c'est une histoire à part, ça c'est une autre histoire. Un jour une fille m'a raconté, tout à fait par hasard, elle me dit, 'tiens, c'est toi Gisela ?'. Je dis : 'oui, oui'. 'Tu as su bien faire ta place ici, ah ? Parce que toute la Corrèze te connaît'. [...] Et donc, les gens savent que j'existe, toute la Corrèze sait que j'existe, on parle de Gisela, on sait qui c'est, qu'elle habite ici, en XX, et qu'elle a été la première personne qui a osé parler d'un problème qu'il y a ici avec la pollution des pommes, les pesticides. Et que personne veut dire, des gens qui crèvent, qui meurent, des gens qui sont pleins de tumeurs, et qui disent, 'tu vas dire, dit quelque chose, je ne peux pas dire'. Parce que c'est une histoire de 'ce qu'on va dire' » (Gisela, Brésilienne, commune de Vigeois).

Pour les migrants, la vie sociale en France est souvent marquée par un renforcement de la différence, en raison de ceux qu'ils osent faire ou dire. Ceci est particulièrement vrai pour ceux qui habitent dans des communes rurales de petite taille, où tout le monde se connaît et où ceux qui arrivent de l'extérieur sont facilement identifiés. Le témoignage de Gisela montre que ces rapports peuvent être négatifs, quand les interactions mettent en tension des intérêts antagoniques. Sans enfants et libre des obligations particulières liées à la commune où elle habite, Gisela n'hésite pas à dénoncer un problème de nuisance à la santé qu'elle considère grave, même si sa démarche peut l'opposer aux producteurs de pommes qui l'entourent. Comme dans le cas de Gisela, quand les migrants rentrent dans des rapports conflictuels qui leur donnent une certaine notoriété dans l'entourage – même quand celle-ci n'est pas voulue – ces rapports jouent sur la façon dont la société d'accueil conçoit les étrangers et sur la socialisation que les uns et les autres peuvent établir.

Pour les étudiants internationaux, ces rapports sont différents pour deux raisons : d'un côté parce que, se trouvant dans des villes universitaires, les sociétés locales sont plus cosmopolites, plus habituées à une forte présence de ces jeunes étrangers qui viennent faire ou compléter leur formation. De l'autre, parce qu'ils sont considérés comme des étrangers 'de passage', une situation transitoire qui modifie la nature des interactions.

Parmi ceux qui sont arrivés en France comme étudiants, surtout pour les plus jeunes, une bonne partie de leur vie sociale se passe dans le cadre des étudiants internationaux, ce qui limite le contact avec la société d'accueil ou le rend en tout cas plus superficiel. Pour ceux qui dépassent cette approche, la vie sociale se déroule autour des syndicats et des associations étudiantes. Ce qui, par la suite, permet un accès privilégié à la culture de la société d'accueil et crée un capital social autrement difficile à obtenir. Par ailleurs, l'implication dans ces activités engagées pourrait donner des éléments pour expliquer, en partie, pourquoi certains de ces étudiants deviennent à un moment donné de leurs parcours, des migrants à long terme.

Dès le début de son séjour à Strasbourg en tant qu'étudiante en droit, Vanessa s'implique dans ce type d'activités. Sa rencontre avec l'UNEF (Union Nationale des Etudiants de France), lui a permis d'avoir une vie sociale très riche :

« Je m'y suis engagée et, bien sûr, il y avait un réseau social impressionnant, beaucoup de soutien, beaucoup d'activités. Alors, finalement, je ne m'ennuyais pas, parce que, bien sûr, je participais dans beaucoup d'activités, j'avais un emploi du temps chargé, j'ai fait beaucoup de rencontres, j'ai beaucoup voyagé. Donc je me suis très vite adaptée en raison de toutes ces choses qui, et bien, des coïncidences qui ont finalement fonctionné. Ensuite, nous avons créé, avec une amie ici et avec d'autres gens, une organisation appelée l'UDEES, l'Union des Etudiants Etrangers de Strasbourg, pour aider les étudiants qui venaient d'arriver, et cela a très bien fonctionné, jusqu'à ce jour. A présent c'est une organisation super-connue à Strasbourg » (Vanessa, Colombienne, Strasbourg).

Si nous revenons aux indicateurs pour identifier la progression dans le processus d'intégration du volet 'Citoyenneté et vie sociale', le récit de Vanessa est plutôt encourageant. En effet, nous pouvons constater une vraie solidarité de la société d'accueil à travers les organisations où elle participe. Par ailleurs, la possibilité de s'organiser en associations est aussi un critère respecté. L'UDEES, au service des étudiants étrangers, a été créée sans problème et continue à fonctionner avec de bons résultats.

Mais au-delà de ce constat, la participation de Vanessa dans des activités militantes lui permet de constituer un réseau social. En plus de la faire se sentir partie intégrante de la société où elle vit, les liens qu'elle crée, sans être un acte réfléchi, lui permettent par la suite de faire la transition entre sa vie d'étudiante internationale et une vie de migrante installée en France pour le long terme. L'influence que cette socialisation dans des

activités militantes peut avoir dans la transition d'une situation migratoire provisoire vers une installation définitive dans le pays d'accueil, est aussi visible dans le cas de certains réfugiés politiques. Silvio participe à beaucoup d'activités de soutien pour des causes sociales quand il arrive à Paris au milieu des années soixante-dix :

« Il y avait des festivals, ou disons, des activités de soutien pour telle ou telle cause, etc., etc. Et comme je joue de la guitare, je participais, je chantais dans plusieurs de ces actions de soutien, de ces événements, dans des lieux différents. Donc là, j'ai eu une vie sociale assez grande. J'ai eu une si grande occupation que je n'ai pas beaucoup réfléchi à ce que je... je ne pensais pas que ce qui m'arrivait était réel, non ? C'est-à-dire, être loin de mon pays, de ma famille et tout ça, non ? » (Silvio, Bolivien, Limoges).

L'intense vie sociale de Silvio, très liée à la communauté de réfugiés d'origine latino-américaine, lui permet non seulement d'oublier partiellement sa situation en tant qu'exilé politique, mais de rester dans un contexte assez familier qui rend la vie quotidienne plus supportable et qui permet, en ce sens, de comprendre peu à peu le fonctionnement de la société d'accueil et facilite une éventuelle installation définitive et l'intégration.

Par leurs caractéristiques et leur manière de se rapprocher de la société d'accueil, ce sont les étudiants et les réfugiés politiques les deux catégories de migrants qui, le plus fréquemment, développent une vie sociale autour des organisations sociales et des associations. Comme nous l'avons déjà évoqué, pour certains d'entre eux, cette participation est encouragée par une bienveillance des natifs qui renforce leur attachement à la société d'accueil. Paradoxalement, si tous les moyens sont donnés pour permettre la participation des *Latinos* dans la vie associative, leur statut de migrants issus des 'pays tiers' semble limiter fortement l'exercice de la citoyenneté.

XII.2. La citoyenneté en contexte migratoire

En tant que critère pour mesurer le processus d'intégration de migrants, la citoyenneté compte quatre indicateurs à considérer : le droit de vote aux élections municipales, la lutte contre la discrimination, l'égalité devant la loi et le taux d'acquisition de la nationalité du pays d'accueil.

Le droit de vote, expression hautement représentative de la citoyenneté, est l'une des premières pratiques à être bouleversée avec la migration. Voter est un droit qui se perd dans le pays de destination. Pas complètement, certains migrants ont la possibilité de voter depuis l'étranger aux élections de leur pays d'origine, au moins pour les présidentielles. Loin de leur pays, la possibilité d'exercer le droit de vote peut renforcer le civisme et la conscience citoyenne :

« A cette époque, il y avait des élections en Colombie, les Colombiens peuvent voter ici, à l'étranger. Et puis, en Colombie, la situation politique est super compliquée, alors, nous avons envie d'y participer. [...] Nous nous sommes inscrits au consulat là-bas (à Paris). [...]

Après on leur a dit : ‘regardez, nous sommes 15 ou 20 (de Strasbourg), inscrits, en billets de train ça coûte... multipliez-le. S’il y a une personne de Paris qui va mettre un bureau de vote à Strasbourg, nous sommes en mesure de vous payer les frais. [...] Alors, nous avons insisté jusqu’à ce qu’il y ait en effet un bureau de vote à Strasbourg » (Vanessa, Colombienne, Strasbourg).

Au-delà de l’envie manifeste de vouloir s’impliquer dans la vie politique de leur pays, l’expérience racontée par Vanessa illustre les difficultés que les migrants peuvent rencontrer pour exercer ce droit citoyen. Il demande non seulement du temps, mais un investissement financier non négligeable. Dans une étude comparative sur dix-huit pays¹²⁹ menée par l’Institut National Electoral (INE) du Mexique, nous pouvons constater la complexité de la procédure. Parmi les quinze pays qui acceptent le vote depuis l’étranger¹³⁰, onze demandent de se présenter personnellement au consulat rien que pour s’inscrire sur les listes électorales¹³¹ (INE, 2016). Pour nombre de Latino-américains installés en France, cela implique de pouvoir se déplacer à Paris, où se trouve la seule représentation diplomatique de leur pays.

La difficulté pour exercer son droit de vote s’accroît parce que, comme le constate l’INE, « lorsque la modalité d’inscription est en présentiel, une continuité dans le même sens est prévue pour émettre le vote. C’est-à-dire, aussi bien l’inscription que la délivrance du vote demandent strictement une présence physique » (Ibid. :58). Cela se confirme quand on regarde la modalité de vote. Seuls trois pays permettent de voter par la poste : Salvador, Mexique et Panama. Uniquement les deux derniers ont mis en œuvre des plateformes en ligne pour le faire.

Dans tous les cas, la participation des migrants dans la vie politique de leurs pays est plus que limitée. Les Latino-américains ne peuvent exprimer leur vote que pour les élections nationales, parfois uniquement aux élections présidentielles. Avec un nombre de nationaux assez réduit en France, l’impact de leur vote sur les résultats au pays d’origine est plutôt modeste. Par ailleurs, pour ce qui est de leur intégration en France, ce lien citoyen avec le pays d’origine ne peut avoir qu’une influence très limitée dans leur intérêt de s’impliquer socialement là où ils habitent.

¹²⁹ Les pays considérés sont : l’Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l’Équateur, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le Pérou, la République Dominicaine, le Salvador, l’Uruguay, le Venezuela.

¹³⁰ Si cette possibilité a été débattue par les autorités compétentes de ces pays ; le Guatemala, le Nicaragua et l’Uruguay ne l’ont pas adoptée. D’après l’INE (2016), la Colombie a été le premier pays à mettre en place le dispositif en 1962. Le Chili l’a fait fin 2017, car même si le cadre juridique a été validé et ratifié en 2014, le vote depuis l’étranger est possible pour la première fois lors des élections présidentielles de novembre-décembre 2017.

¹³¹ Seuls l’Argentine, le Mexique, le Panama et le Salvador permettent de choisir entre une inscription directement au consulat ou le faire par internet (les quatre pays) ou par la poste (uniquement dans le cas du Mexique).

Quant à une implication dans la vie politique au niveau local, le vote aux élections municipales est mentionné en tant qu'indicateur pour mesurer le niveau d'intégration dans le pays d'accueil. Mais il s'agit d'un sujet complexe qui ne trouve pas d'acceptation en France. Déjà en 1981, une proposition d'ouverture du droit de vote et d'éligibilité aux résidents étrangers est présente dans les propositions du candidat François Mitterrand à l'élection présidentielle. Et si l'idée est réapparue en 2012 comme promesse de campagne de François Hollande, elle ne s'est pas concrétisée pendant son mandat présidentiel¹³².

Pourtant, inclure cet indicateur comme reflet de l'implication des étrangers dans le pays où ils vivent, répond à une logique très simple : si les migrants issus des pays tiers payent des impôts, on s'attend à ce qu'ils s'intéressent de savoir comment sont utilisées ces ressources, à ce qu'ils s'impliquent dans la vie sociale et politique de la commune où ils habitent comme n'importe quel citoyen. Mais à ce jour, seuls les migrants européens peuvent participer à ce type d'élection. Certes, la possibilité pour les Européens de voter dans les élections municipales en France n'est que l'adéquation du droit français aux engagements pris lors de l'adoption du traité de Maastricht en 1993, mais en termes d'intégration l'effet est plutôt négatif.

Cette différence marque une première discrimination entre les migrants à partir de leurs origines. En tant que moyen pour s'impliquer dans la vie locale de la commune où ils habitent, le refus de la société d'accueil au vote municipal des migrants venus des pays tiers interroge aussi quant à la façon dont cette même société conçoit l'intégration. D'un côté, certaines populations de migrants sont perçues comme peu ou mal intégrées, de l'autre, elles sont mises à l'écart en ce qui concerne leur participation citoyenne. Ce qui, par ailleurs, peut être perçu comme un signe de rejet quant à leur présence au pays d'accueil.

En raison de l'impossibilité pour certains étrangers de voter dans les élections locales, d'autres formes de participation ont été mises en place. Un article sur la question, *Donner la parole aux étrangers ? De la création d'une participation politique à l'usage ethnicisé de la catégorie d'« étranger » par les municipalités* (Flamant, 2016) s'intéresse à l'usage que deux municipalités font de cette catégorie pour faire une construction ethnique des frontières du social. Dans son analyse, l'auteure affirme que face à l'absence de droit de vote, l'installation de conseils ou de commissions d'étrangers permet à ces municipalités de définir certaines politiques à l'égard des minorités ethniques. Ainsi, malgré un « contexte politique et légal républicain, les usages de la catégorie d'*étranger* s'appuient sur le recours à des critères ethniques pour définir les frontières de l'inclusion et de

¹³² Par ailleurs, dans un des derniers sondages sur le sujet réalisé par Odoxa, un institut d'études indépendant, les résultats montrent que concernant le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections municipales, les Français sont passés d'un avis favorable de 61% en 2011 à seulement 40% en décembre 2014, date de la dernière enquête d'opinion (Le Point, 13 décembre 2014).

l'exclusion de la vie de la cité » (Flamant, 2016 :240). Si l'exemple de ces conseils d'étrangers montre l'intérêt de certaines municipalités pour créer des alternatives de participation citoyenne, leur existence témoigne en même temps d'un traitement différencié des migrants en raison de leurs origines, ce qui ne correspond pas au « modèle républicain » d'intégration qui prône une homogénéisation sociale.

Comme le constate le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), les sentiments enracinés à l'encontre des migrants et les pratiques discriminatoires sont considérés comme faisant partie des principaux obstacles à leur intégration et dans l'égalité d'accès aux droits de l'homme dans les sociétés d'accueil (HCDH, 2009). D'après Heat, Liebig et Simon (2013), les discriminations à l'égard des migrants concernent notamment le marché du travail, le système éducatif et le marché du logement. Afin de combattre ce problème, l'une des mesures les plus récurrentes sont les recours juridiques contre les discriminations. Pourtant, la voie juridique ne garantit pas son éradication vis-à-vis des migrants.

Lutter contre la discrimination est une tâche compliquée, dans la mesure où elle peut prendre des formes très dissimulées, très subtiles. Dans ces situations les recours juridiques ont une portée plus que limitée. Pour commencer, parce qu'emprunter cette voie requiert la volonté de ceux qui subissent la discrimination pour la dénoncer, ce qui dans le cas des migrants n'est pas toujours évident. Ils sont souvent dans des rapports de force inégaux et ils ne veulent pas fragiliser d'avantage leur statut. Mais aussi parce que prouver qu'il y a eu de la discrimination en raison de l'origine ethnique ou l'appartenance à un groupe particulier n'est pas facile. Par exemple, lorsque les acteurs économiques (banques, employeurs, propriétaires) décident sur l'embauche d'une personne, l'octroi d'un prêt ou la location d'un bien à partir de ces informations subjectives mais donnent des arguments 'objectifs', comme la solvabilité.

Certes, en ce qui concerne la discrimination, les *Latinos* sont peu ou pas du tout touchés en tant que tels. Et s'ils sont conscients de cet 'avantage', les tensions qui existent envers d'autres populations migrantes ne leur sont pas complètement étrangères. Quand Silvio fait une réflexion sur la façon dont il s'est senti perçu en France, la comparaison avec des migrants d'autres origines semble inévitable :

« Je me suis toujours senti bien accueilli, j'ai toujours eu l'impression de recevoir toutes les possibilités de formation, pour étudier, pour travailler. Je pense que de façon globale, ici en France, les gens n'ont pas de préjugés ou, disons, des concepts préétablis concernant l'immigration ou le peuple latino-américain, parce que nous n'avons pas de contact direct de concurrence, pour ainsi dire, non ? C'est une vision complètement différente de ce qu'ils ont, disons, des sociétés africaines ou arabes en général, non ? Donc, de ce point de vue, nous ne souffrons pas, nous profitons d'être vus de manière positive, ou neutre. Mais en général il y a une proximité, il existe une relation qui peut être développée beaucoup plus facilement, avec moins de blocage dans la communication sociale » (Silvio, Bolivien, Limoges).

Au-delà du fait qu'il n'y a pas de préjugés dans l'expérience de Silvio en tant que migrant en France, deux des éléments mentionnés nous semblent importants : l'absence d'un sentiment de concurrence, de menace pour la société d'accueil et une perception des Latino-américains positive ou du moins neutre. Ceci permet une ouverture minimale nécessaire quand l'intention est d'établir une communication efficace entre deux cultures différentes. Cette ouverture n'est pas à négliger, car non seulement elle favorise le dialogue, mais elle prévient aussi contre une discrimination sociale, voire institutionnelle :

« Ici à Limoges, ou en France, tu dois connaître tous les problèmes qu'il y a avec, avec les... les Maghrébins. Je sais que moi, je vais à une administration ou quoi que ce soit et ça va. S'il y a d'autres personnes qui ne sont pas françaises, je sais comment on va se comporter avec elles, comment elles sont reçues, bien ou mal. Je sais que quand on parle bien français, dans une administration, ils se comportent différemment, bien, ah ? S'il y a une personne qui ne parle pas bien le français, qui est d'origine maghrébine, ils ne sont pas traités de la même façon » (Rosy, Mexicaine, commune de Feytiat).

Pourtant, les Latino-américains ne sont pas toujours épargnés par la discrimination institutionnelle. Dans la mesure où la discrimination est basée sur des critères subjectifs comme l'apparence, quand celle-ci renvoie une image qui provoque la méfiance des agents de l'Etat, être *Latino* ne protège pas contre certains contrôles d'identité :

« Je ne peux pas dire que personnellement j'ai souffert de ça. Peut-être parce que je suis trop blanc, peut-être parce que, je ne sais pas... J'ai des amis, par exemple, qui se sont fait arrêter à la gare cinq fois parce qu'ils sont mats, ah ? Une amie brésilienne, qui sourit comme le soleil mais qui a la peau foncée, on l'arrêtait tout le temps, mais jamais moi. Pourquoi ? Je ne sais pas, parce que je suis grand et blanc peut-être, je ne sais pas » (Pablo, Colombien, Strasbourg).

Ces expériences interrogent les migrants sur la façon dont ils sont perçus dans le pays d'accueil mais aussi sur la place qu'ils ont ou qu'ils peuvent occuper dans une société qui n'est pas la leur. En ce sens, la discrimination ne perturbe pas uniquement les rapports entre les migrants et le pays d'accueil, elle questionne aussi leur droit à la citoyenneté et la façon dont elle peut être vécue. Si la citoyenneté octroie certaines garanties, leur respect est mis en péril, bafoué parce qu'on a le statut de migrant.

La discrimination liée à cette condition peut persister même si, juridiquement parlant, le migrant devient citoyen du pays d'accueil. Amanda, métisse originaire du Brésil et mariée à un Français, est constamment rappelée qu'elle n'est pas bien vue dans la société où elle vit, même si elle possède la nationalité française depuis un certain temps. Ainsi, lorsqu'elle travaille comme sauveteuse dans un lac en Corrèze, Amanda est agressée par un père de famille qu'elle interpelle en raison de son inattention quand son fils joue dans l'eau :

« Amanda : L'homme était saoul, et il me dit, 'Quoi ?! Vous, là !'. Moi, je dis, 'bon, on se calme. Vous allez voir, parce que je vais appeler la police'. Il s'acharnait vers moi. [...] Il commençait à me narguer, j'ai dit, 'je vais appeler les gendarmes'. Mais je ne savais pas qu'il était le fils du maire. Donc, à la voisine, il dit, 'ce n'est pas une négresse et un vacancier qui va m'emmerder chez moi'.

Gisela : non, non... il a dit ça ?

Amanda : il a dit, 'c'est pas une négresse et un vacancier qui va m'emmerder chez moi'. [...]

Gisela : mais il n'a pas le droit ! Tu sais qu'il n'a pas le droit de dire ces trucs-là ?

Amanda : mais je le sais, on m'a dit, 'Amanda, porte plainte'.

Gisela : écoute donc !

Amanda : mais j'ai rien fait, je n'ai pas porté.

Gisela : ah mais, voilà.

A : j'ai dit, 'moi, je le garde pour moi'. Il était fils du maire, de Seilhac.

Gisela : ah, mais moi, fils du maire, fils du président de la république, moi je penserais à toi, tu vois ? Parce que...

Amanda : alors, j'ai pensé, moi, vis-à-vis de ma couleur, je me suis dit 'si je fais quelque chose, il va me casser la bagnole, il va venir chez moi', puisqu'il n'est pas loin, 'il va me brûler la maison, ils vont se venger'. Du coup, j'ai dit, 'bon, je laisse tomber, il était saoul...'. En plus, le gendarme a pris parti pour lui, il lui a dit, (à l'agresseur) 'ne t'inquiètes pas'. Et puis il m'a dit : 'S'il vient demain, vous dites rien, vous laissez tranquille...'. C'est là que j'ai répondu (aux gendarmes), 's'il tape ma gueule, vous verrez d'où ça vient' ».

(Amanda et Gisela, entretien de groupe, commune de Vigeois).

Au-delà du caractère éminemment raciste de l'insulte, il nous semble qu'une analyse de cette expérience est nécessaire, dans la mesure où elle dit beaucoup sur la discrimination. Face à l'attitude irrespectueuse et agressive d'un vacancier qui se trouve sur la plage où elle travaille, la réaction d'Amanda, en tant que responsable de la baignade, est d'appeler la police. Sa démarche montre l'attachement et la crédibilité qu'Amanda attribue, en tant que citoyenne, aux institutions de la République. Pourtant, dans son récit, cette même république, incarnée dans les gendarmes qui se rendent sur place, est loin de garantir ses droits comme citoyenne. Non seulement les gendarmes dévalorisent Amanda en lui soustrayant l'autorité qu'elle détient, mais ils sont aussi complices de l'insulte raciste qu'elle reçoit. Si la victime n'est pas rendue responsable de son agression, la discrimination s'installe quand ses droits sont bafoués et elle est tenue d'encaisser, de se taire ('vous dites rien').

Cette altercation montre aussi le rapport des forces entre ceux qui appartiennent à la société d'accueil et les autres, les venus d'ailleurs. Amanda et le vacancier possèdent tous les deux la nationalité française, mais ses origines, son accent et sa couleur de peau rappellent à Amanda que la société d'accueil ne lui accorde pas la même place, peu importe si d'un point de vue juridique elle a les mêmes droits que n'importe quel autre Français. Le titre que le vacancier arbore en tant que fils de maire et la complicité des gendarmes rendent la position d'Amanda fragile et défavorable. Elle finit par ne pas porter plainte en raison du rapport de forces inégal et du manque de soutien de la justice. Plus

grave encore, elle ne pense pas que l'Etat peut garantir ses droits ou sa sécurité face à d'éventuelles représailles. L'insulte raciste qu'Amanda subit est 'son' problème et elle se trouve seule pour y faire face. Elle finit par expliquer l'agression comme conséquence de l'alcool ('il était saoul') et d'une stigmatisation ethnicisée qui persiste ('vis-à-vis de ma couleur'...).

Si l'expérience d'Amanda ne peut pas être considérée comme caractéristique du quotidien des Latino-américains installés en France, elle montre bien que la complexité des rapports, souvent inégaux entre natifs et migrants, a une influence sur la façon de vivre l'intégration. Ici, l'égalité devant la loi est absente. Par ailleurs, le sentiment d'être dans une position défavorisée par rapport à la société d'accueil ne concerne uniquement les cas conflictuels comme celui que nous venons de montrer, cette inégalité existe aussi par rapport aux migrants européens.

En effet, une législation qui différencie les migrants intra européens et les autres, crée, même sans le vouloir, des inégalités devant la loi en raison de l'origine. Par conséquent, la valeur qu'on attribue à la citoyenneté européenne vis-à-vis des autres n'est pas la même. En termes d'intégration, la démarche des uns et des autres est presque opposée. Si l'intégration « est un phénomène essentiellement culturel dont le résultat est, par conséquent, d'avantage déterminé par des éléments d'ordre culturel que par des préceptes, des principes de nature politique ou de la même force » (Salizzoni, 2004 :52), imposer sa concrétion ou conditionner le séjour d'une personne à l'acquisition de certains signes mesurables (niveau de langue, connaissance des valeurs républicaines, etc.) ne peut garantir que l'illusion d'une intégration superficielle.

Selon la législation migratoire de référence – celle qui s'applique aux Européens et celle qui concerne les personnes originaires des pays tiers – nous pouvons parler d'une intégration à deux vitesses. Dans un cas elle est optionnelle, libre et informelle : grâce à la possibilité de séjourner librement dans l'espace européen, l'intégration peut se faire sans le stress et la pression d'un titre de séjour avec une date d'expiration qui marque le rythme de ce processus. Par ailleurs, la maîtrise de la langue du pays d'installation n'est pas demandée et aucun examen de connaissances sur les institutions ou les valeurs de la société d'accueil n'est utilisé pour déterminer et encore moins pour questionner les probabilités d'intégration d'une personne.

Dans l'autre, l'intégration est obligatoire, formellement encadrée et conditionnée à la possession d'un titre de séjour valide. En effet, pour les non-Européens qui veulent s'installer en France il faut justifier de sa présence afin de pouvoir rester légalement. Une fois cette condition remplie, l'intégration ne demeure pas un processus personnel étalé dans le temps, la connaissance de la langue et les valeurs de la république sont nécessaires. Ainsi, en tant que démarche personnelle et donc subjective, le fait que l'intégration ait un caractère coercitif ou pas a une incidence sur les rapports sociaux entre migrants et natifs. L'accès au marché du travail local est dans le même cas : il détermine

la place que les migrants occupent dans la société d'accueil ainsi que l'accès qu'ils peuvent avoir au logement, à l'éducation et à la culture, des éléments dont l'incidence est décisive dans le processus d'intégration.

Chapitre XIII. L'insertion professionnelle, un labyrinthe pour les Latino-américains

Au sein de l'expérience migratoire, le travail semble être l'un des aspects qui attire le plus l'attention à tous points de vue. Que l'on se réfère aux politiques appliquées par le pays d'accueil, au regard que la société porte sur le sujet ou aux stratégies que les migrants mettent en place pour accéder au marché du travail, la relation entre emploi et migration intéresse énormément. Concernant l'aspect juridique, un certain nombre des dispositions qui régulent le travail des étrangers en France découlent des différents traités et accords signés dans le cadre de son appartenance à l'Union européenne, entité supranationale. Ainsi, l'article 15 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne constitue la base légale sur la liberté professionnelle et le droit de travailler.

Trois points définissent ce cadre légal :

« 1. Toute personne a le droit de travailler et d'exercer une profession librement choisie ou acceptée.

2. Tout citoyen de l'Union a la liberté de chercher un emploi, de travailler, de s'établir ou de fournir des services dans tout État membre.

3. Les ressortissants des pays tiers qui sont autorisés à travailler sur le territoire des États membres ont droit à des conditions de travail équivalentes à celles dont bénéficient les citoyens de l'Union. »

(JOUE, 2016 :396)

L'article 15 de la charte ne montre aucune ambiguïté à propos des conditions de traitement des étrangers sur le marché du travail, qu'ils soient Européens ou extra-communautaires. Ces derniers « ont droit à des conditions de travail équivalentes » aux premiers s'ils disposent d'une autorisation pour travailler. Mais le troisième point introduit aussi une nuance qui permet un traitement différencié sur le marché de l'emploi. Par suite, les migrants issus des pays tiers rencontrent, dans les faits, des entraves à leur insertion professionnelle en raison de leur origine « extérieure ». En effet, le droit à des conditions de travail équivalentes est soumis à une autorisation que chaque Etat membre octroie selon ses propres critères. Cette situation justifie ainsi que l'accès au marché du travail français soit perçu comme un vrai casse-tête par les Latino-américains, des étrangers subissant des politiques migratoires souvent restrictives en raison de leurs origines.

L'idée de restreindre aux migrants l'accès à certains emplois en France trouve sa source dans la supposition que ceux-ci seraient une main-d'œuvre supplémentaire qui viendrait faire concurrence aux travailleurs nationaux. Et si ces restrictions existent depuis longtemps (cf. section II.1 de la thèse), la différence est que maintenant il y a deux seuils selon l'origine : un pour les Européens et un pour tous les autres. De ce fait :

« Les dispositions visant à interdire certaines professions aux étrangers se sont en fait ajoutées les unes aux autres. Il n'a jamais été question de mettre à plat ou de faire table rase de cet empilement d'interdictions qui, en conséquence, ont perduré, et n'ont été levées récemment que pour les ressortissants de l'Union européenne sous la pression du droit communautaire » (Borrel, 1999 :59).

L'accumulation d'interdictions pour accéder à certains emplois ne correspond pas seulement aux périodes de xénophobie que la France a connu à différents moments de son histoire. Ce cumul d'interdictions est aussi le résultat d'une politique migratoire où le lien entre droit au séjour et droit au travail s'est resserré. L'Etat cherche ainsi à avoir un contrôle plus strict sur l'immigration, au moins sur l'immigration extra-communautaire, où il a une marge de manœuvre plus importante. Aussi surprenant que cela puisse paraître, de nombreuses dispositions qui permettent le maintien des discriminations légales sur le marché du travail sont maintenues après 1945 et perdurent (Lochak, 1995).

Si pendant les deux dernières décennies du XX^e siècle la France connaît une alternance de gouvernements de gauche et de droite, ces alternances politiques ne font pas basculer la tendance : les mesures restrictives sont plus présentes en ce qui concerne les possibilités des étrangers pour accéder au marché du travail français. A titre d'exemple, à partir de 1991, une circulaire enlève le caractère automatique du droit au travail pour les demandeurs d'asile. Désormais, la situation de l'emploi leur est opposable pour la délivrance d'une autorisation de ce genre.

Conséquemment, le droit au travail n'est plus une liberté ou un droit pour les migrants, car les autorités administratives doivent donner leur accord avant de pouvoir y accéder (articles L. 5221-2 et L5221-5 du Code du travail). Par ailleurs, toute autorisation de travail suit une procédure étroitement surveillée par l'Etat, qui « peut échanger tous renseignements et documents relatifs à cette demande avec les organismes concourant au service public de l'emploi » (article L5221-7). Quand l'autorisation est obtenue, la surveillance devient responsabilité de l'employeur, qui doit s'assurer de l'existence effective du titre autorisant l'étranger à exercer une activité salariée en France (article L5221-8).

Il n'est pas étonnant que face à une procédure si complexe pour accéder au marché du travail, seule une des enquêtées est arrivée en France en tant que « travailleur temporaire ». Malgré l'égalité de traitement que le droit du travail a progressivement imposé entre étrangers et nationaux afin d'interdire toute discrimination sans rapport avec l'aptitude professionnelle (article L1132-1 du Code de travail), « l'accès à un nombre considérable de professions et d'emplois est soumis à condition de nationalité ». En effet, « les professions dont les étrangers sont exclus sont bien plus nombreuses qu'on ne l'imagine, dans le secteur public mais aussi dans le secteur privé » (Borrel, op. cit. :92).

On peut comprendre l'interdiction faite aux étrangers d'accéder à certaines fonctions de l'État qui sont associées à l'exercice de son autorité. Il est parfaitement normal que les missions remplies par la police, la justice, l'armée, la douane et les impôts soient réservées aux nationaux. Cependant, les postes liés à ces fonctions sont infimes, leur nombre est de 718 076¹³³ pour un total de 5 448 321 fonctionnaires qui travaillent dans les trois versants de la fonction publique (Le Goff, 2016). Cet argument n'est donc valable que pour un peu moins du 13,2% des fonctionnaires, puisque la grande majorité effectue des tâches qui n'accordent aucune prérogative particulière.

Les raisons de l'exclusion répondent plutôt à une volonté de préserver les nationaux à l'abri de la concurrence en considérant la fonction publique comme un attribut de la citoyenneté. Mais comme nous avons évoqué auparavant, ce type de mesures trouve sa limite dans le cadre des réglementations applicables aux citoyens européens qui peuvent accéder à certains emplois depuis que le statut de la fonction publique a été modifié par la loi du 26 juillet 1991 (loi n°91-715). Ainsi, la légitimité de l'argument de nationalité est affaiblie et la mesure ne semble être qu'un prétexte qui permet de sauvegarder un certain nombre d'emplois (et leurs « avantages ») pour les nationaux.

Ceci ne fait que fragiliser un peu plus les conditions des migrants qui parviennent à accéder au marché du travail. En effet, pour ce qui est de la fonction publique, l'interdiction n'épargne pas le recrutement pour certains postes ; elle protège le bénéfice d'une certaine sécurité de l'emploi en tant que salarié de l'État. Pourtant, même si les migrants ne peuvent pas prétendre à être embauchés en tant que fonctionnaires, « dès que le besoin s'en fait ressentir, on fait quand même appel à eux sur des statuts plus précaires pour effectuer les mêmes tâches » (Borrel, op. cit. :95). Le critère de nationalité semble ainsi être instrumentalisé selon la situation du marché du travail.

L'application de ces mêmes arguments pour ne pas recruter des migrants dans les entreprises publiques est encore moins compréhensible. Pour rappel, le personnel de ces entreprises n'a pas le statut d'agent public, encore moins celui de fonctionnaire (Ibid. :98). Refuser l'embauche sur le critère de la nationalité est même sanctionné par le Code du travail, en raison du fait que le personnel de ces organismes relève du droit commun du travail et des conventions collectives. Même situation pour les entreprises privées qui gèrent des services publics, d'autant plus que, pour certaines, la condition de nationalité a été supprimée de leur statut, preuve qu'il ne s'agit pas d'un critère irréversible.

Ainsi, sans avoir une base juridique valable, le critère de la nationalité est utilisé aussi bien dans le secteur public que dans le privé comme obstacle pour recruter des étrangers. Par

¹³³ Décomposé par branche, ce chiffre correspond à 142 767 effectifs dans la police, 76 509 fonctionnaires de justice, 270 849 salariés dans la défense / armée, 100 442 personnes qui travaillent dans la gendarmerie, 16 204 agents de douanes et 111 305 employés des impôts. Les données ont été recueillies dans les sites et les rapports officiels des différents ministères et directions générales.

ailleurs, la régulation de l'Etat en ce qui concerne l'autorisation pour exercer un certain nombre de métiers sans l'opposabilité de la situation de l'emploi ne fait que renforcer la croyance populaire qu'il existe dans la législation une condition de nationalité à l'embauche dans certains secteurs. De ce fait, le rôle de l'Etat est déterminant sur les possibilités des étrangers pour accéder au marché de travail.

Les arrêtés du 18 janvier 2008, relatifs à la délivrance, sans opposition de la situation de l'emploi, des autorisations de travail aux ressortissants des Etats de l'Union européenne soumis à des dispositions transitoires et aux étrangers non ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne¹³⁴, illustrent bien cette situation.

Dans le premier cas, l'arrêté adressé aux Européens concerne 150 métiers caractérisés par des difficultés de recrutement dans plusieurs branches (cf. annexe 1). Sont mentionnés le métier de mannequinat et pose artistique, l'enseignement général du second degré, les enseignements technique et professionnel et artistique, les ingénieurs et les cadres de l'industrie, la médecine généraliste et spécialisée, les juristes (financiers), entre autres. En 2008, l'arrêté s'applique aux nationaux de dix pays (l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, la Bulgarie et la Roumanie), le reste des ressortissants européens n'ayant pas de restrictions pour accéder aux emplois qui ne sont pas en tension.

Quand on regarde les modifications faites en 2012 et 2013, le nombre de métiers est passé de 150 à 291 (cf. annexe 3). Par ailleurs, dans la dernière version de l'arrêté sont concernés uniquement les ressortissants de la Croatie. Entre temps, les nationalités mentionnées précédemment ont obtenu le même accès au marché du travail français que le reste des Européens. La situation des citoyens européens est en ce sens :

« privilégiée, puisqu'ils peuvent exercer la profession de leur choix sur le territoire de tout Etat membre sans qu'on puisse leur opposer les règles restrictives visant les autres étrangers. Et cela qu'il s'agisse d'emplois salariés, d'activités indépendantes industrielles et commerciales mais aussi désormais de professions libérales » (ibid. :102).

Pour ce qui est de l'arrêté destiné aux étrangers non ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne (cf. annexe 2), la liste des métiers qui ont des difficultés pour recruter est présentée par région¹³⁵. La moyenne de métiers est de 22, avec seulement 12 en Corse et un maximum de 30 en Alsace et Rhône-Alpes. La liste concerne tous les ressortissants des pays tiers avec des métiers souvent liés à la construction, le commerce

¹³⁴ L'arrêté concerne aussi les étrangers non ressortissants d'un autre Etat faisant partie de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse.

¹³⁵ Les cinq régions ultramarines ne sont pas mentionnées.

ou l'industrie. La plupart requièrent un diplôme technique ou équivalent au bac professionnel, plus rarement un diplôme universitaire.

Comme dans le cas précédent, l'arrêté a reçu des modifications, mais dans le sens inverse. En 2011, il est décidé de fixer à 14 le nombre de métiers ouverts sans opposition de la situation de l'emploi et valables sur toutes les régions de France métropolitaine. Si cette disposition est annulée en décembre 2012¹³⁶, elle montre bien les difficultés que les ressortissants des pays tiers traversent pour accéder à l'emploi en France et la fragilité de leur condition, car les règles du jeu peuvent changer à tout moment¹³⁷.

Néanmoins, il y a eu quelques ouvertures. En effet, le nombre d'emplois fermés auxquels n'ont pas accès les étrangers non communautaires a régressé depuis le début des années 2000. Trois raisons expliquent ce changement : la privatisation d'entreprises nationalisées, la diminution du nombre d'emplois pourvus par des titulaires dans la fonction publique et le changement de statut des agents nouvellement recrutés à La Poste et à France Telecom qui n'ont plus la qualité de fonctionnaires (Gisti, 2017). Dans la continuité de cette tendance, la condition de nationalité a été supprimée dans plusieurs entreprises publiques. C'est le cas pour le personnel des Aéroports de Paris, à la RATP depuis 2002, à Air France depuis sa privatisation en 2004 (depuis 2010 pour le personnel navigant) et chez EDF depuis 2008 (ibid.).

Quelques emplois privés connaissent aussi un assouplissement de la condition de nationalité. Elle a été supprimée pour les experts-comptables en 2010 et pour les géomètres-experts en 2011. D'autres métiers comme courtier ou mandataire d'assurance, directeur de salles de spectacles ou guide interprète de tourisme, sont désormais ouverts aux étrangers. Malgré cela, le nombre d'emplois toujours inaccessibles aux étrangers non européens reste élevé en France. Selon un bilan établi par l'Observatoire des inégalités, plus d'un emploi sur cinq, soit 5,4 millions de postes dans les secteurs public et privé demeurent fermés aux étrangers issus des pays tiers, l'équivalent de plus de 20 % des emplois en France (Observatoire des inégalités, 2017).

Une des dernières mesures en faveur de l'emploi des étrangers s'exprime dans la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté. Ainsi, la nationalité n'est pas une condition pour la personne qui souhaite ouvrir un café, un cabaret ou un débit pour vendre de l'alcool et de boissons à consommer sur place (art.196), ni pour exercer les fonctions de direction ou de gérant d'une entreprise de pompes funèbres (art.198). Pourtant, ce type

¹³⁶ L'arrêté du 11 août 2011 a été annulé par le Conseil d'Etat du 26 décembre 2012. Cette décision a pour conséquence le retour en vigueur de l'arrêté de 2008 qui fixait les listes de métiers en tension par région (dont 6 au niveau national). Depuis, aucune modification n'a eu lieu malgré une refonte des régions métropolitaines, le nombre de celles-ci étant passé de 22 à 13 depuis le 1^{er} janvier 2016.

¹³⁷ Pinho de Almeida (2008) fait un constat similaire dans le cas des femmes brésiliennes qui migrent aux Pays-Bas, où elles accèdent très difficilement aux emplois dans les entreprises néerlandaises.

de mesures ne peut avoir qu'un impact très limité. Ce sont des informations auxquelles les migrants n'ont pas accès et qui intéressent peu les entreprises, des informations publiées dans le journal officiel qui restent, en somme, méconnues du grand public.

XIII.1. Les titres de séjour, premier obstacle à l'insertion professionnelle

Sans aucun doute, le plus grand frein à l'insertion professionnelle reste le statut que les migrants obtiennent dans le pays d'accueil. Au-delà de la condition de nationalité, c'est le titre de séjour qui détermine l'accès au travail. Afin de comprendre comment être assigné dans une catégorie migratoire marque les conditions et les possibilités des migrants dans leur insertion professionnelle, nous allons nous intéresser aux flux migratoires. Dans la nomenclature de l'administration française, cinq catégories sont utilisées selon le titre de séjour octroyé : économique, familial, étudiants, humanitaire et divers. Nous allons nous concentrer sur les quatre premières en raison d'une faible utilisation de la catégorie « divers » dans les statistiques françaises et surtout parce qu'elle est hors de propos dans le cadre de notre travail.

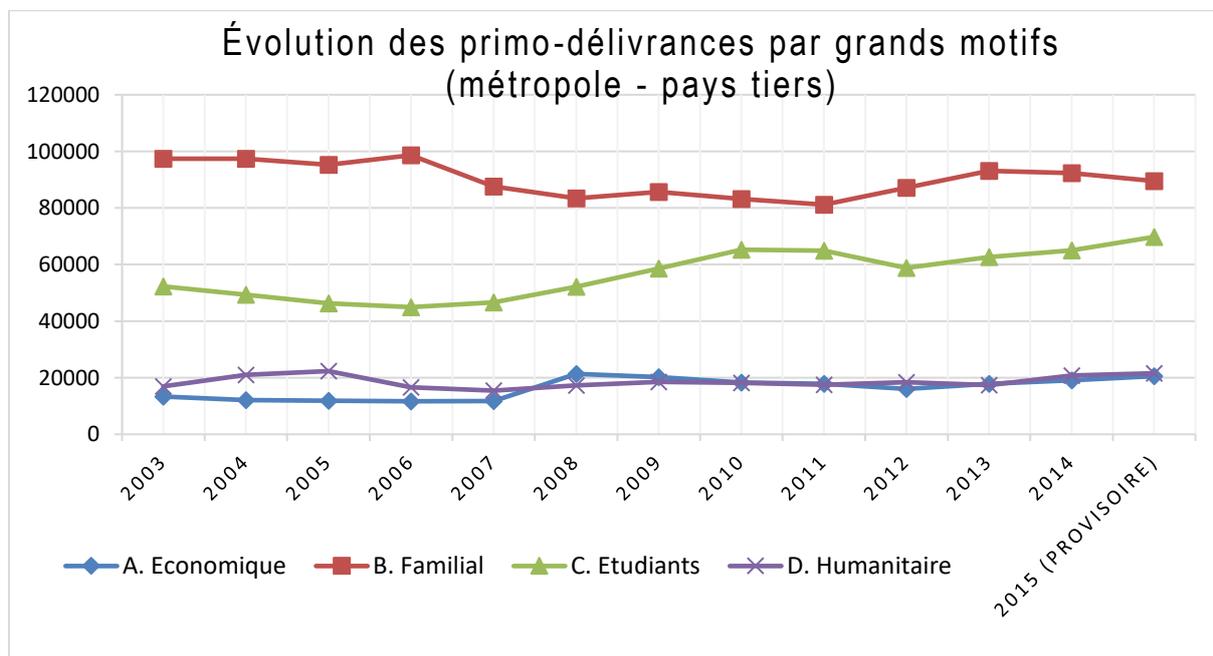
Connaître le nombre de personnes selon le motif d'admission et leur évolution dans le temps permet de comprendre l'incidence que ces flux peuvent avoir sur le marché de travail du pays d'accueil. Ainsi, chaque catégorie considère différents cas qui donnent droit à des titres de séjour bien précis, octroyés selon le motif juridique d'entrée en France. Nous allons présenter de manière succincte les différents cas considérés dans chaque catégorie.

- **Economique.** Ce terme est particulièrement problématique en raison d'une utilisation généralisée mais trop vague qui assimile à cette catégorie tous ceux qui migrent pour d'autres raisons que l'asile ou les études. Si les motivations pour migrer sont le plus souvent multiples et complexes, un migrant économique est une personne qui change de pays afin d'entreprendre un travail. C'est cette définition qui prime dans l'attribution de cartes de séjour selon le motif juridique d'entrée en France. Sont regroupés ici les titres « Compétences et talents », « Actif non salarié », « Scientifique », « Artiste », « Salarié » et « Saisonnier ou temporaire ».
- **Familial.** Dans son premier sens, le plus largement diffusé, l'immigration familiale s'entend comme la reconstitution de la cellule familiale sur le territoire national. Le cas emblématique étant celui de l'étranger isolé qui aspire à être rejoint par son épouse et ses enfants. Mais cette catégorie concerne également tous les étrangers qui établissent une vie de couple avec un ressortissant français. C'est le cas de bon nombre de Latino-américains interviewés, qui ont utilisé cette voie pour entrer en France. Cette catégorie regroupe trois volets : Famille de Français, Membres de famille et Liens personnels et familiaux.

- Étudiants. Sont considérés ici les étudiants mais également les stagiaires. A noter que le statut étudiant n'est pas toujours très précis. L'obligation pour les jeunes au pair de s'inscrire dans des cours de français ou de civilisation française permet de justifier l'attribution d'une carte de séjour « étudiant », alors que leur situation est plus proche de celle d'un travailleur temporaire¹³⁸. Par ailleurs, tandis que certains doctorants sont assimilés à la catégorie « Economique » en raison d'un titre de séjour « scientifique », d'autres ont un statut « étudiant » aussi bien pour l'université que pour l'administration française, ce qui amène à des situations juridiques complètement différentes.
- Humanitaire. Cette catégorie concerne les réfugiés et les apatrides, l'asile territorial et la protection subsidiaire, les étrangers malades et les victimes de la traite des êtres humains. Depuis 2015 sont considérées aussi les victimes de violences conjugales.

Avant de discuter les conséquences que l'attribution de ces statuts juridiques ont sur l'expérience migratoire des Latino-américains rencontrés, il nous semble pertinent d'avoir un aperçu sur l'ensemble des flux migratoires. Le graphique 5, adapté du Treizième rapport établi en application de l'article L.111-10 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (DILA, 2016) permet d'apprécier l'évolution des différents flux de ressortissants issus des pays tiers entre 2003 et 2015.

Graphique 5 « Flux annuels par motif d'immigration 2003-2015 »



Source : DILA, 2016

¹³⁸ Malgré le statut « étudiant », la famille d'accueil a l'obligation d'établir un contrat écrit et de le déposer auprès du bureau de la main-d'œuvre étrangère à la Direction départementale du travail et de l'emploi (DDTE) qui délivre une autorisation provisoire de travail. Il faut aussi déclarer le ou la jeune au pair auprès de l'URSSAF en tant que « stagiaire aide familial étranger », à la Sécurité Sociale, ainsi que souscrire une assurance complémentaire responsabilité civile pour toute la durée du séjour.

Comme nous pouvons le constater, hormis le flux des étudiants qui montre une croissance plus ou moins constante dans le temps, les autres catégories restent, dans l'ensemble, assez stables. La croissance étudiante s'explique par une volonté de l'Etat de gagner en influence sur la scène internationale et d'attirer plus de migrants qualifiés, voire hautement qualifiés. Ceci est paradoxal face aux nombreuses restrictions que les migrants diplômés non européens rencontrent pour accéder au marché du travail et pour passer du statut étudiant à celui de salarié. Nous allons illustrer cette situation à partir des récits de nos enquêtés.

Concernant l'accès à l'emploi que donnent les cartes de séjour conçues pour les migrants qualifiés, il est plutôt restrictif. Si plusieurs cartes valent par elles-mêmes autorisation d'exercer une activité professionnelle, dans bon nombre de cas l'autorisation restreint ce droit à un domaine, un métier ou une activité bien précis. Nous en évoquons deux en particulier :

- La carte de séjour pluriannuelle « passeport talent ». Elle est délivrée notamment aux personnes hautement qualifiées, à celles qui veulent créer une entreprise ou investir en France, ou aux artistes. Cette carte permet à son titulaire d'exercer toute activité professionnelle en lien avec le projet qui lui a permis d'accéder à ce statut.
- La carte de séjour portant la mention « scientifique-chercheur ». Elle dispense le chercheur étranger de demander une autorisation de travail, mais ne lui permet pas d'exercer une autre activité que celle d'enseignant ou de chercheur pour laquelle il a obtenu son titre de séjour. Par ailleurs, le titulaire doit travailler au seul service de l'organisme signataire de la convention d'accueil, condition préalable pour avoir la carte.

Les détenteurs des cartes « passeport talent » et « scientifique-chercheur » n'ont en effet pas besoin de demander une autorisation de travail, mais les possibilités d'exercer une activité professionnelle sont plus que restreintes. Dans le premier cas, le migrant qui a obtenu cette carte ne peut prétendre à exercer des activités de nature diverse¹³⁹. Comme cela a été expliqué, le scientifique-chercheur ne peut que travailler selon les conditions établies par la convention d'accueil précédemment signée : pour faire de la recherche ou de l'enseignement exclusivement dans l'organisme signataire de la convention.

Quand nous ajoutons à cela l'opposition de la situation de l'emploi, il n'est pas difficile de comprendre pourquoi la migration économique ne décolle pas, malgré une volonté

¹³⁹ La carte « passeport talent » est assez vaste, elle peut être attribuée en tant que nouvelle recrue dans une jeune entreprise innovante ou universitaire, salarié en mission, investisseur, créateur d'entreprise, salarié qualifié, développeur d'un projet économique innovant et reconnu par un organisme public, mandataire social, professionnel artistique ou culturel et personne de renommée internationale. Mais une fois la carte obtenue, il est impossible d'exercer une activité différente de celle indiquée sur le titre de séjour octroyé. Un salarié qualifié qui veut créer une entreprise doit faire une nouvelle demande de titre de séjour, même si dans le cas d'une réponse favorable il obtient, à nouveau, une carte comme celle qu'il avait auparavant.

assumée d'attirer les talents étrangers et d'avoir une immigration « choisie » et non pas « subie ». Ainsi, comme nous pouvons voir dans le graphique 5, l'immigration pour motif économique se maintient globalement sous le seuil de 20 000 primo-délivrances depuis 2003. Le fait qu'une seule personne parmi les ressortissants latino-américains rencontrés soit arrivée officiellement comme « salarié temporaire » confirme la difficulté pour accéder à ce statut. En raison de l'absence de migrants économiques, nous évoquerons cette catégorie quand cela sera nécessaire dans l'analyse des autres cas.

Pour ce qui est de la catégorie « humanitaire », le nombre faible et constant d'entrées en France pour ce motif pourrait s'expliquer en partie comme reflet d'une volonté de réduire drastiquement l'immigration. De ce fait, il n'est pas surprenant que seulement 24% des demandeurs d'asile aient obtenu ce statut en 2015, alors que leur nombre a presque doublé par rapport à 2009 (Ministère de l'Intérieur, 2016a). Il s'agit même d'une situation stable dans le temps. En effet, depuis les années 1990 le nombre total d'attributions d'asile correspond en moyenne à 22% des demandes (ibid.).

Par leur ancienneté, les Latino-américains arrivés en France pour des raisons humanitaires (en tant que réfugiés politiques), ont échappé à l'application de ces mesures restrictives vis-à-vis de l'immigration et ont tous obtenu ce statut sans problème. Concernant leur insertion professionnelle, elle sera abordée plus tard. S'agissant pour le moment d'analyser l'incidence du titre de séjour dans l'accès au travail, nous justifions ce choix en raison du fait que leur titre de séjour leur confère automatiquement le droit de travailler sans restriction. En effet, les réfugiés n'ont pas besoin d'avoir une autorisation de travail pour exercer une activité professionnelle et la situation de l'emploi ne leur est pas opposée.

La catégorie « Familial », où se trouve le plus grand nombre de ressortissants issus des pays tiers selon le motif juridique d'entrée en France, est aussi stable, mais avec une tendance à la baisse. Evoquer la diversité des cas rassemblés dans cette catégorie est nécessaire pour comprendre pourquoi la plupart des étrangers non européens arrivent en France par cette voie. Si seulement trois volets composent cette catégorie, un nombre plus vaste de situations est considéré pour chacun d'entre eux¹⁴⁰. Pourtant, le nombre de cas inclus (treize au total) ne peut qu'expliquer partiellement pourquoi « familial » est le

¹⁴⁰ Dans le volet « Famille de Français », une carte de séjour par motif familial peut être attribué aux conjoints des Français (le cas plus fréquent), aux ascendants étrangers et enfants étrangers de Français et aux parents de Français. Quant au volet « Membres de famille », le titre peut s'obtenir en cas de regroupement familial, membre de famille d'un ressortissant de l'UE, membre de famille de titulaires de titres compétence et talents, carte bleue européenne, salarié en mission, scientifique chercheur, conjoint d'étranger en situation régulière et parents d'enfants scolarisés. Finalement, sont inclus dans le volet « Liens personnels et familiaux » les motifs humanitaires, mineur devenu majeur, résidant en France depuis 10 ans (15 ans pour les étudiants), talent exceptionnel / service rendu à la collectivité et vie privée et familiale.

motif juridique qui concentre le plus d'étrangers admis en France (89488 personnes en 2015 contre 'seulement' 20601 migrants économiques, DILA 2016).

En effet, lorsqu'il y a un changement de statut, par exemple quand un étranger arrivé mineur en France passe à l'âge adulte ou quand un étudiant demande une carte de résidence, le nouveau titre de séjour est considéré comme une « primo-délivrance ». Ce ne sont pas des primo-arrivants *sensu stricto*, mais les statistiques les comptent en tant que tels car le statut n'est plus le même. Changer de catégorie migratoire est assimilé à se voir délivrer une nouvelle autorisation au séjour, ce qui remet le compteur à zéro¹⁴¹. C'est pourquoi il faut interpréter ce type de données avec beaucoup de prudence.

Quant aux possibilités d'accéder au marché du travail français, le titre de séjour « vie privée et familiale » – octroyé à tous ceux qui se trouvent dans une des situations liées à la catégorie 'Familial' – autorise son titulaire à travailler en France sans opposition de la situation de l'emploi. De plus, il est possible d'obtenir une carte de résident de dix ans à partir du troisième renouvellement, ce qui donne plus de stabilité et d'ancrage dans le pays d'accueil. Dans la mesure où leurs entraves à l'emploi ne relèvent pas du titre de séjour attribué, nous traiterons ultérieurement le cas des *Latinos* arrivés dans le cadre d'une relation sentimentale.

Cependant, une situation particulière mérite d'être abordée. Si l'attribution de la carte « vie privée et familiale » semble donner un accès sans restriction au séjour et à l'emploi en France, les liens personnels et familiaux ne sont pas considérés au même titre. Alors que le mariage permet d'obtenir une carte de séjour vie privée et familiale de plein droit (article L313-11-4 du CESEDA), le pacs n'est qu'un simple indice de stabilité et d'intégration (article L313-11-7). Dans ce deuxième cas, la réalité des liens entre les deux personnes n'est jamais présumée et doit être justifiée. Par ailleurs, la durée indicative de la vie commune en France est fixée à six mois pour le mariage et un an pour le pacs.

Face à des telles difficultés, même si Leo et son compagnon français se sont pacsés en Equateur un an avant leur installation à Bordeaux, ils sont obligés de faire autrement pour être sûrs que Leo se verra délivrer un titre de séjour. En effet, n'ayant pas de vie commune en France, Leo s'inscrit dans des cours de français à l'Université Bordeaux 3 afin d'obtenir un titre de séjour étudiant. Cette expérience montre que l'immigration motivée par des liens personnels et familiaux est loin d'être un filet sans maille à travers lequel tout peut passer ou presque. Dans le cas de Leo, c'est la préparation d'un dossier impeccable qui assure le changement de statut. Son compagnon raconte ainsi leur entretien à la préfecture :

¹⁴¹ La même logique est appliquée quand le laps de temps qui s'est écoulé entre l'expiration du titre de séjour initial et le début de la validité du suivant commence 6 mois après.

« L'agent qui s'est occupé de nous, nous a dit que même s'il avait voulu nier le permis de séjour, le dossier que nous avons présenté était très bon, 'impossible de dire non'. Mais il y a beaucoup de choses qu'il faut prendre en compte, créer un précédent. C'est pour ça que nous avons mis quelques factures à son nom (de Leo), pour montrer que nous avons une vie en commun, pour faire un projet commun. C'est pour ça nous avons décidé de restaurer ce studio » (Luc, compagnon de Leo, Bordeaux).

L'avantage pour Leo est d'avoir l'âge et les possibilités pour redevenir étudiant. Pour lui, il s'agit surtout d'un moyen dans le but de séjourner légalement en France, mais en plus, ce statut lui offre quelques avantages. En effet, la carte de séjour « étudiant » autorise son titulaire à exercer une activité professionnelle salariée accessoire. Il est possible d'exercer toute activité salariée dans la limite de 60% de la durée de travail annuelle fixée à 1607 heures, soit un maximum de 964 heures. En ce sens, il s'agit d'un titre de séjour moins restrictif que ceux évoqués précédemment (« passeport talent » et « scientifique-chercheur »).

Plusieurs de nos enquêtés sont effectivement venus en France avec le statut d'étudiants. Pour ceux qui peuvent compter avec le soutien financier de leurs parents, être étudiant et avoir un petit boulot à côté reste toujours une expérience intéressante. Pour d'autres, quand le « travail étudiant » constitue leur seule source de revenus, il s'agit d'une fragilisation de leur condition de migrants. Non seulement parce que les emplois auxquels les étrangers peuvent prétendre en tant qu'étudiants sont souvent peu rémunérés, mais surtout parce que dans nombre de cas, les migrants gardent ce statut bien au-delà du temps nécessaire ou souhaitable pour finir leurs études. Les étudiants étrangers, renseignés surtout par rapport aux formations qu'ils veulent suivre et aux démarches qui vont avec, n'ont pas eu beaucoup de contact avec la société d'accueil avant la migration. Par conséquent, ils restent avec des lacunes concernant leur statut juridique d'étudiants et doivent investir un temps non négligeable pour comprendre comment s'y prendre par rapport au monde professionnel une fois que la question se pose.

Pour certains, garder ce statut devient une stratégie qui permet de s'insérer dans le marché du travail sans se voir opposer la situation de l'emploi, soit parce qu'en même temps cela leur permet de continuer avec les études, soit parce qu'une fois le diplôme obtenu, ils ne sont pas sûrs de réussir s'ils tentent un changement de catégorie migratoire. Rester étudiant est dans ce cas une manière de faire face aux difficultés, perçues ou réelles, d'obtenir un changement de statut pour devenir salarié. Depuis 9 ans, Pablo est inscrit au conservatoire afin de pouvoir vivre et travailler légalement en France :

« La semaine dernière je viens d'obtenir mon neuvième diplôme¹⁴² en France. Parce que pour pouvoir être ici, il faut avoir un statut (migratoire). J'ai toujours eu le statut d'étudiant, donc

¹⁴² Le diplôme d'études musicales n'est reconnu que par le ministère français de la culture. Il n'est pas homologué comme un diplôme d'enseignement supérieur et n'a donc aucune valeur à l'étranger. Les diplômés peuvent se perfectionner dans la matière pour laquelle ils ont obtenu leur diplôme, mais les

j'ai toujours été inscrit au conservatoire. Et ça devient quelque chose qui est comme un cercle vicieux. La musique est peut-être une carrière un peu particulière, il y a encore quelques programmes dans lesquels j'aimerais m'instruire. Mais je ne veux plus étudier, c'est-à-dire, je voudrais que ce soit une option et non pas que je sois obligé d'étudier pour pouvoir avoir un titre de séjour. Donc, j'aimerais vraiment pouvoir changer de statut, pour choisir si je veux continuer à étudier ou pas » (Pablo, Colombien, Strasbourg).

En tant que diplômé d'études musicales en France, Pablo pourrait tenter de bénéficier d'une carte de séjour pluriannuelle « passeport talent ». Pourtant, cette possibilité est complètement absente de son récit. Garder le statut « étudiant » est la seule façon pour Pablo de pouvoir vivre et travailler légalement en France. Plus tard dans l'entretien, quand il évoque la possibilité de changer de titre de séjour, Pablo exprime aussi la difficulté d'entreprendre une telle démarche :

« Quand j'explique un peu aux Français ce que je devrais faire si je voulais changer mon statut ou être résident, ne parlons même pas de demander la nationalité, ils ne se rendent pas compte. C'est-à-dire que tout le monde est surpris, parce qu'ils n'imaginent pas que ce soit si difficile. [...] Il y a des Français qui, lorsque je commence à expliquer la liste (des conditions), que je dois gagner plus que X quantité, que le travail que je fais doit être à plein temps, avec certaines caractéristiques, que l'employeur doit payer pour pouvoir m'avoir ici... Tout ça, les gens sont surpris, ils disent : 'mais c'est du racisme !', des Français me disent ça. Mais c'est vrai, ce sont des lois racistes » (Pablo, Colombien, Strasbourg).

Le témoignage de Pablo montre à quel point la législation migratoire appliquée aux ressortissants des pays tiers est contraignante et remplie d'obstacles. L'incertitude concernant l'autorisation d'un changement de statut décourage beaucoup d'étudiants à en faire la demande une fois l'obtention de leur diplôme en France. Car il ne s'agit pas uniquement de trouver un emploi à temps plein et souvent en lien avec les études réalisées. Il faut aussi avoir un salaire minimum fixé par une entité extérieure au marché du travail (le ministre en charge de l'immigration). Par ailleurs, l'employeur qui veut recruter un étranger non européen doit entreprendre des recherches afin de prouver qu'il n'y a pas de salarié susceptible de pourvoir le poste sur le territoire national¹⁴³.

cycles de perfectionnement ne permettent pas de valider un diplôme. C'est en raison de ce statut particulier des études musicales en France que Pablo affirme avoir obtenu son « neuvième » diplôme.

¹⁴³ Les obligations de l'employeur ne s'arrêtent pas là. Il doit aussi payer une taxe à l'OFII pour l'embauche d'un travailleur étranger. La taxe varie selon la nature de l'autorisation de travail et la durée du contrat. Dans le cas d'un visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) ou Carte de séjour temporaire mention « salarié » avec un contrat d'une durée égale ou supérieure à 12 mois, la taxe due par l'employeur est de 55% mensuel brut dans la limite de 2,5 SMIC. D'après le décret n° 2016-1818 du 22 décembre 2016 portant relèvement du salaire minimum de croissance, le SMIC brut pour 2017 est fixé à 1 480,27 euros mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires. De ce fait, la taxe à payer par l'employeur varie entre 814,15 et 2 035 euros selon le salaire fixé dans le contrat de travail. De son côté, l'étranger doit aussi payer une taxe à l'OFII pour la

Ainsi, les emplois auxquels peuvent postuler les étrangers qui possèdent un titre de séjour étudiant sont souvent précaires et mal rémunérés. Le premier travail que Pablo trouve à Paris est celui de surveillant de cantine scolaire, un CDD payé à l'heure mais qui rassure : *tu sais que tu vas manger correctement au moins une fois dans la journée et que tu auras un petit salaire à la fin du mois*. Isaac, qui est aussi arrivé en France pour étudier mais sans soutien financier, commence à travailler en tant que technicien de vente à distance¹⁴⁴. Un travail où il y a beaucoup d'étudiants, parmi d'autres catégories sociales :

« S'il y a des Français, disons entre guillemets de souche, ils sont généralement des jeunes ou d'une classe sociale défavorisée. Ou il y a ceux d'origine euh, ceux qui sont Français de deuxième génération, ah ? Qui viennent de la banlieue ou des lieux comme ça, d'origine algérienne, etcétera. J'ai rencontré beaucoup de gens de ce genre-là » (Isaac, Péruvien, Strasbourg).

Ce métier est donc exercé par des personnes issues de catégories sociales désavantagées sur le marché du travail : les étudiants, en raison de leur passage temporaire dans ce type de postes et tous les autres, qui le font parce qu'ils ne peuvent pas accéder à d'autres emplois. Il est possible que les conditions difficiles liées à cette activité professionnelle provoquent une forte concentration d'étrangers :

« Pour moi, à l'époque, j'étais payé 7, 8 euros, c'est-à-dire, le minimum pour vivre, hein ? Le smic. Et c'était un contrat... avec le temps je me suis demandé si c'était vraiment un contrat bien fait. Et le travail est difficile. [...] C'est une violence du côté du client qui, bon, on peut comprendre. Mais de l'autre côté c'est l'obligation, si tu veux continuer dans ce travail, tu dois faire un nombre minimal d'appels et ça ne marche pas toujours. Donc là, on te met la pression à fond, très fort, 'vous devez faire, continuez à faire, continuez à insister', hein ? Alors c'est, c'est dur ce travail. [...] Je suis arrivé à un endroit où il s'agit d'un travail déjà dégradé, car les conditions ne sont pas bonnes. Et ce sont des emplois, disons entre guillemets, pour les nouveaux migrants, ah ? » (Isaac, Péruvien, Strasbourg).

En tant qu'étudiants, les migrants arrivés avec ce statut connaissent mal le marché du travail du pays d'accueil. Leur méconnaissance du contexte local, les restrictions liées à leur titre de séjour et l'urgence d'avoir une source de revenus les oblige à accepter des emplois que personne ne veut ou qui correspondent au profil de l'étudiant français. Dans le cas des étudiants français, avoir un travail précaire avec un petit salaire est compensé par le soutien financier des parents qui assument certains frais (logement, transport) et parce qu'ils perçoivent, en tant qu'étudiants, des aides sociales. Il n'est pas rare que les

délivrance et le renouvellement du titre de séjour. Pour la carte temporaire mention « salarié », la taxe est de 241 € pour une première demande et de 87 € s'il s'agit d'un renouvellement.

¹⁴⁴ Le technicien de la vente à distance fait partie des métiers en tension ouverts aux étrangers non ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne selon l'arrêté du 18 janvier 2008. Il apparaît dans la liste de toutes les régions métropolitaines sauf la Corse.

étudiants étrangers non européens ne puissent pas bénéficier de ces aides, certaines sont réservées aux ressortissants de l'Union européenne ou contiennent une limite d'âge.

Pour ce qui est des étudiantes latino-américaines qui doivent travailler pour subvenir à leurs besoins, dans bon nombre de cas elles occupent des tâches liées à leur condition de femmes. Il s'agit d'emplois d'aide à la personne. Marta n'est pas vraiment étudiante, car pour elle, la décision de migrer répond à son envie de connaître un pays étranger et de pouvoir travailler pour voyager et faire du tourisme. Mais le titre de séjour que l'administration française octroie aux jeunes au pair est celui d'étudiant. Au-delà de son caractère officiel, ce statut semble aussi influencer les recherches d'emploi des étudiants étrangers, au moins les premiers temps, en raison des réseaux dans lesquels ils s'insèrent.

Quelques mois après son arrivée dans une petite ville proche d'Angers, Milagros trouve des petits boulots pour aider des personnes handicapées :

« Comme je n'habitais pas en ville (Angers), je cherchais des annonces pour les étudiants et j'ai trouvé une femme handicapée qui avait besoin de quelqu'un trois fois par semaine pour la sortir du lit, la dame n'était pas épaisse, ah ? Et puis, je savais comment porter les gens, parce que j'ai fait de la danse et on apprend ce genre de choses. Donc, je savais comment la déplacer, je l'amenais dans la douche mais elle se lavait, je l'amenais aux toilettes, euh, des choses comme ça ah ? Je la couchais dans son lit parce qu'elle ne pouvait pas, pour des choses comme ça. Mais ce n'était pas tout le temps, c'était seulement trois fois par semaine. Comme ça j'avais un peu d'argent. [...] Dans un autre travail du même style je m'occupais d'une fille handicapée, mais elle était handicapée mentale, ok ? C'est-à-dire, des choses qui dureraient deux, trois mois, une fois par semaine, deux fois par semaine. » (Milagros, Péruvienne, Nantes).

Milagros enchaîne les emplois qui lui permettent d'avoir un moyen pour subsister et en même temps suivre ses études. Ce sont des petits boulots qui restent accessibles aux étudiants latino-américains, même s'ils sont peu adaptés pour répondre correctement à leurs besoins économiques. Malgré cela, ces premières expériences permettent de se familiariser avec le monde du travail « étudiant ». Bien que Paris soit un cas un peu à part en raison de son dynamisme, Milagros semble avoir plus de facilité pour trouver une activité rémunérée dans le contexte étudiant en raison du fait qu'elle commence à le maîtriser :

« Il y a un centre spécial pour les étudiants, où l'on peut obtenir des informations et où il y a beaucoup, beaucoup d'offres. [...] Après, à Paris il y a des tonnes d'annonces, des tonnes de familles qui travaillent et qui cherchent des baby-sitters. J'ai trouvé une annonce d'une famille qui cherchait pour mercredi toute la journée, et lundi, mardi, jeudi, vendredi, tout l'après-midi. Alors, c'était déjà un travail à mi-temps, et à la fac je finissais à 16 heures, donc, je pouvais aller chercher les enfants à 16 heures et demie » (Milagros, Péruvienne, Nantes).

Malgré les restrictions imposées par un titre de séjour qui n'est pas conçu pour l'insertion professionnelle mais pour faire des études, les *Latinos* arrivent à développer un certain capital social qui leur permet de trouver une situation d'emploi plus ou moins stable. Cette « débrouille » (González, 2008, 2007c, 2007d) est loin de leur donner accès à un niveau de vie similaire à celui des natifs de la société d'accueil. Mais il est indéniable que leur situation est bien plus stable que celle qu'ils avaient au début de leur expérience migratoire.

Cependant, être reconnu comme étudiant et mener une vie professionnelle bien remplie trouve ses limites quand le travail prend le dessus. Ces salariés dans les faits, mais étudiants par leur titre de séjour, sont obligés de ralentir leur parcours professionnel tant qu'ils ne veulent pas ou ne peuvent pas changer de statut. Marcelo travaille dans une chaîne de restaurants, à un moment donné il se rend compte qu'il doit s'arrêter et prendre des vacances obligatoires :

« Sans le réaliser, je pense que j'ai dépassé les heures maximales que je peux travailler en tant qu'étudiant. Parce que, bien sûr, j'ai beaucoup travaillé pendant l'été, mais après j'ai à nouveau dépassé (les heures). Il a fallu expliquer ma situation au patron, je lui ai dit : 'Vous savez quoi ? Ce n'est pas que je ne veux pas travailler, mais tout simplement je ne peux pas'. Puis, je suis parti en vacances en septembre. Je suis revenu tout de suite, mais je ne pouvais pas travailler (qu'après) le 31 décembre » (Marcelo, Equatorien, Strasbourg).

Ces situations peuvent mettre en péril une situation professionnelle stable à laquelle certains migrants parviennent avec difficulté. Marcelo est obligé de faire une longue « pause » au travail en raison d'un nombre trop élevé d'heures travaillées. Sortir involontairement du marché du travail entraîne non seulement le risque de la précarité économique quand les périodes sans percevoir un salaire durent plusieurs mois, mais aussi une incertitude concernant le poste de travail laissé vacant, parce que rien ne garantit qu'il sera toujours disponible au retour. Face au marché du travail, la situation des étudiants internationaux issus des pays tiers est par ailleurs paradoxale. Leur titre de séjour vaut autorisation de travail, mais il ne permet pas à leurs titulaires d'être inscrits sur la liste des demandeurs d'emploi¹⁴⁵ (Instruction n°2016-33 du 6 octobre 2016 de Pôle emploi). En d'autres termes, ces étudiants travaillent et paient des cotisations sociales, cependant, ils ne peuvent pas prétendre aux indemnités en raison de leur condition de migrants.

¹⁴⁵ Seule exception, quand l'étudiant bénéficie d'une autorisation provisoire de travail (qui lui permet de dépasser le quota annuel d'heures autorisé par son titre de séjour). Dans ce cas, deux situations donnent la possibilité de s'inscrire comme demandeur d'emploi : lorsque le contrat de travail a été rompu avant son terme pour un motif imputable à l'employeur et lorsque le contrat de travail a été rompu avant son terme pour un cas de force majeure (Instruction n°2016-33 du 6 octobre 2016 de Pôle emploi).

Nous constatons aussi d'autres inégalités qui apparaissent dans les récits de ces étudiants salariés quand ils parlent de leurs expériences d'emploi. L'une d'entre elles concerne la différence des conditions dans lesquelles le même métier est exercé selon le statut légal que l'on détient :

« A mon époque, je te parle de 2002, 2003, 2004, un peu plus, tous les trois mois je devais renouveler mon permis de travail, pour un certain nombre d'heures. C'est-à-dire, je ne pouvais pas dépasser ces heures. [...] Evidemment, je ne me sentais pas totalement réalisé parce qu'il y avait une limite, on te marquait une limite. Je n'étais pas salarié, je connaissais les autres, les salariés, les enseignants, par exemple les professeurs britanniques, allemands, les professeurs euh... même les Néo-Zélandais, qui habitaient en France mais qui n'avaient aucun problème, car ils avaient déjà le permis de travail de longue durée ou la carte de résidence de longue durée, ou ils étaient Européens, donc, ils n'avaient aucun problème. Et moi j'étais... il y avait une différence, une discrimination évidemment, c'est-à-dire, sans le vouloir, non ? C'était pas voulu, mais il y avait » (Isaac, Péruvien, Strasbourg).

En tant que professeur d'espagnol dans un institut privé de langues, Isaac est contraint de surveiller le nombre d'heures qu'il fait. A l'époque, son titre de séjour étudiant l'oblige à un renouvellement trimestriel du contrat du travail. Il ne s'agit pas d'une stratégie de son employeur, qui pourrait bien lui proposer un CDD plus long. Ils sont obligés de faire de la sorte pour qu'Isaac puisse garder son emploi sans être dans l'illégalité. Tout comme son employeur, qui risque une amende dans le cas d'un dépassement d'heures. Par ailleurs, il est clair qu'à travail égal, la situation n'est pas la même pour tous. Isaac se trouve dans une situation très désavantageuse par rapport aux autres, les salariés, les étrangers qui ne sont pas limités pour travailler parce qu'ils sont Européens ou parce qu'ils ont des cartes de séjour qui donnent plus d'avantages.

Le cas du titre de séjour « étudiant » est sans doute assez particulier. Il donne la possibilité d'exercer n'importe quel métier, avec comme seule limite un nombre d'heures inférieur à celui d'un salarié à temps plein. Si cela peut se justifier avec l'argument qu'un étudiant doit pouvoir se consacrer suffisamment à ses études, il est légitime de se demander pourquoi un jeune au pair se trouve dans cette catégorie, alors qu'il ne suit pas un programme d'études au sens propre du terme.

Le statut migratoire d'« étudiant » interroge aussi en raison des difficultés qui existent pour obtenir une carte de séjour plus favorable vis-à-vis de l'insertion professionnelle. Les restrictions concernant l'opposition de la situation de l'emploi et les nombreuses conditions qu'il faut remplir pour demander un changement de statut justifient les craintes des migrants face à un refus qu'ils considèrent presque sûr. Loin d'avoir un effet dissuasif, la difficulté pour devenir salarié ne fait que perpétuer la précarité de l'emploi de ces migrants. Ils préfèrent prolonger leur statut autant que possible, aussi désavantageux soit-il. Pablo et Marcelo ont renouvelé leur titre de séjour « étudiant » au moins neuf fois. Pour

l'administration française, Isaac est resté étudiant huit ans, même si les trois dernières années de cette période il se considère comme travailleur indépendant :

« Ma vie entre 2007 et 2010, était une vie de travailleur indépendant, parce que je devais payer mes taxes, mes impôts, faire ma déclaration en tant que travailleur indépendant et ainsi de suite. C'était ma vie de travailleur indépendant, mais ils m'ont rappelé que... Alors, qu'est-ce qui s'est passé ? Tous les récépissés se réfèrent au dernier titre de séjour, c'est-à-dire que dans le dernier j'avais le statut d'étudiant. Donc, lorsque j'ai eu le problème (pour changer de titre de séjour), l'employé de la préfecture m'a rappelé que jusqu'en 2010, j'étais étudiant. Alors, pour la préfecture... mais moi, dans ma vie, je n'étais pas, pour moi, je n'étais plus étudiant » (Isaac, Péruvien, Strasbourg).

Le « problème » évoqué par Isaac fait référence à sa demande de changement de statut. Face à la difficulté pour réunir toutes les conditions requises, Isaac utilise différentes stratégies pour s'acheter du temps et tester la patience des fonctionnaires. A la fin, il se verra délivrer le titre de travailleur indépendant tant désiré. Cela implique pourtant d'accepter des conditions défavorables sur le marché du travail et de vivre dans le risque permanent de la précarité. En effet, avoir une carte de séjour « travailleur indépendant » interdit à son détenteur d'exercer toute activité en tant que salarié.

Par ailleurs, le fonctionnaire fait remarquer à Isaac qu'il est resté « étudiant » pendant huit ans, alors que formellement il n'a suivi que la dernière année d'une licence pour ensuite obtenir un diplôme de master et en démarrer un deuxième sans le finir. Ce parcours aurait dû prendre cinq ans (L3 + diplôme de master + M1/M2), pourtant, il est rallongé de trois ans. La remarque du fonctionnaire de la préfecture n'est pas naïve, d'autant plus qu'Isaac a 40 ans quand il demande le changement de statut, ce qui fait de lui un 'étudiant de master' particulièrement âgé.

Il nous semble que cette situation fort atypique suffit pour illustrer à quel point les mesures de plus en plus restrictives qui visent à limiter l'accès des ressortissants non européens au marché du travail compliquent leurs parcours migratoires, mais se montrent inefficaces à tous points de vue. Il s'agit de restrictions qui fragilisent les conditions de vie des migrants, sans vraiment atteindre l'objectif pour lequel elles ont été conçues : restreindre leur insertion professionnelle.

D'autant plus que les migrants voient leurs possibilités d'accès au marché du travail limitées par d'autres entraves. En effet, les diplômes obtenus à l'étranger (plus précisément en dehors de l'Union européenne), sans être ouvertement disqualifiés pour obtenir un emploi, sont très souvent considérés avec méfiance par les employeurs. Juridiquement, ils sont les seuls à décider s'ils acceptent ou pas un diplôme étranger comme document valide pour exercer un métier déterminé. Les employeurs détiennent

ainsi une grande marge de décision sur le recrutement des étrangers, même dans le cas où ces derniers auraient les mêmes qualifications que les nationaux.

Concernant la validité des diplômes, la situation s'inverse pour les étudiants. S'ils ont souvent des problèmes pour travailler en raison de leur titre de séjour, obtenir un diplôme français facilite l'insertion professionnelle quand ils réussissent à changer de catégorie migratoire. Pour les autres, malgré un accès en théorie complètement ouvert au marché du travail, ce sont les diplômes obtenus dans le pays d'origine qui compliquent ce processus, comme nous allons le montrer.

XIII.2. Les diplômes latino-américains sur le marché du travail français

De façon générale, il est difficile de déterminer la correspondance exacte des qualifications d'un migrant par rapport aux standards du pays d'accueil dans lequel il tente d'accéder au marché du travail. Afin de saisir cette complexité, il nous semble important de contextualiser l'évolution concernant la reconnaissance des équivalences internationales des diplômes.

En 1970, une étude élaborée par l'Association Internationale des Universités (AIU) à la demande de l'Unesco¹⁴⁶, a mis en lumière combien il est difficile de comparer les différents diplômes en raison des risques de simplification. Dans son introduction, l'AIU fait remarquer que ce n'est qu'à partir du siècle dernier que la reconnaissance par un pays donné, des titres décernés par une université d'un autre pays a commencé à poser un problème. Pour ce qui est de l'Europe, les universités constituaient une communauté très compacte et la circulation d'étudiants et savants d'une université à une autre était même l'une des caractéristiques de ces institutions, une pratique facilitée par l'usage du latin, langue commune des études.

C'est la conformation des Etats-nations et par conséquent l'acquisition des traits nationaux dans les institutions de l'Etat qui a provoqué un basculement. L'appropriation des identités nationales au sein des universités et la substitution du latin par les langues nationales dans l'enseignement supérieur ont provoqué une grande diversification concernant les pratiques, les grades et les diplômes délivrés. Mais à la fin du XIX^e siècle, dans un monde en pleine industrialisation, le besoin des scientifiques pour accéder aux travaux des collègues étrangers et dans certains pays d'avoir des professionnels formés avec des savoirs parfois accessibles uniquement au-delà des frontières nationales, ont remis la question de l'équivalence des diplômes sur la table. « C'est alors que le besoin de situer et de déterminer le niveau des titres universitaires étrangers s'est fait pressant et, dès la fin du siècle, un certain nombre d'accords sur les équivalences des titres universitaires avaient été conclus » (Unesco, 1970 :11).

¹⁴⁶ Nous regrettons qu'aucune étude de la même envergure n'ait été menée depuis.

La tendance n'a fait que s'accroître avec une internationalisation des étudiants toujours plus intense et avec la multiplication d'accords internationaux entre les pays. Pour ce qui est de l'équivalence entre les diplômes et les grades universitaires, nous pouvons identifier deux approches dans le cas européen. Du côté de l'Unesco, l'idée est de favoriser les accords multilatéraux et bilatéraux entre les pays pour la reconnaissance des diplômes de chacun dans les autres Etats. Allant en ce sens, la France a signé des accords bilatéraux avec plusieurs pays européens, mais aussi avec bon nombre des pays d'Amérique latine¹⁴⁷. Ceci-dit, il ne faut pas oublier que ces accords de reconnaissance sont valables exclusivement dans le cadre d'une poursuite d'études dans le pays partenaire, jamais pour accéder au marché du travail de celui-ci.

L'autre approche est liée à la conformation de l'Union européenne. Depuis plus de vingt ans, la stratégie de cet organisme supranational a été de chercher une standardisation des diplômes dans tous les pays membres. Le Processus de Bologne¹⁴⁸ incarne au mieux cette approche, avec une homogénéisation de l'éducation supérieure, schématisée dans le système L-M-D (Licence-Master-Doctorat). Ainsi, l'harmonisation des diplômes de l'éducation supérieure est plutôt une mesure pour répondre au défi posé par la libre circulation des citoyens. En effet, la libre circulation implique le droit d'exercer une activité salariale ou indépendante dans les pays de l'Union européenne et les pays signataires de l'accord sur l'Espace économique européen. La reconnaissance professionnelle ou académique est ainsi un moyen pour faciliter l'application du droit à la libre circulation.

Une fois que nous avons fait cette contextualisation, il est important de bien comprendre que s'il existe une reconnaissance des équivalences internationales des diplômes, dans le cas de la France celle-ci n'est valable que sur le plan académique, c'est-à-dire, pour poursuivre les études. Il n'existe aucune reconnaissance juridique des diplômes étrangers, ce qui, dans les faits, les rend inutilisables pour postuler à un emploi. Ceci est valable aussi pour les diplômes européens, mais comme nous l'avons expliqué, le Processus de Bologne a donné lieu à une harmonisation des diplômes européens qui permet de diminuer, voire de faire disparaître, les réticences des employeurs potentiels.

¹⁴⁷ Nous pouvons citer à titre d'exemple les décrets n°2015-928 et n°2016-1146 concernant le Mexique et le Pérou et une convention dans le même esprit signée en 2015 entre les autorités universitaires françaises et chiliennes.

¹⁴⁸ Le Processus a débuté avec la signature de la Déclaration de Bologne. Vingt-neuf pays ont signé cette déclaration le 19 juin 1999 à Bologne (d'où le nom de l'ensemble du Processus). Parmi les six objectifs énoncés dans la Déclaration, trois nous semblent essentiels : 1) l'adoption d'un système de diplômes aisément lisibles et comparables, 2) l'adoption d'un système fondé sur deux cycles principaux, avant et après la licence, 3) la mise en place d'un système de crédits, le système ECTS (*European Credit Transfer System*) pratiqué actuellement dans les 46 pays qui ont rejoint le processus de Bologne (Conseil de l'Europe, 2017).

Les conséquences sont différentes selon qu'il s'agisse des ressortissants européens ou issus des pays tiers : tandis que les premiers peuvent travailler 'malgré' l'absence d'une reconnaissance juridique de leur diplôme, pour les autres c'est la roulette russe. Même si un diplôme 'étranger' peut être reconnu comme semblable au diplôme équivalent dans le système français, les employeurs acceptent rarement comme valide celui délivré en dehors de l'Europe. Ces difficultés concernant la situation des diplômes sur le marché du travail français sont aussi constatées par certaines des interviewées :

« Ici, en France, pour travailler il faut avoir un diplôme, même pour nettoyer les vitres vous devez avoir un diplôme, sinon, on ne vous donne pas de travail » (Flavia, Chilienne, Limoges).

« Le fait est qu'ici en France, mon titre d'esthétique-cosmétique n'est pas valide, il n'était pas valide [...]. Je suis allée voir s'il était possible de faire un examen et tout, pour faire moins de temps de... mais non, il faut refaire toute la formation. Un diplôme, en France, doit être obtenu en France pour pouvoir travailler en France » (Rosy, Mexicaine, commune de Feytiat).

Dans le premier témoignage, Flavia attire l'attention sur un fait qui peut surprendre dans le contexte *latino* : en France, tous les emplois, même les moins qualifiés, demandent une formation afin d'obtenir 'une preuve' (le diplôme) pour montrer que la personne est apte à exercer une activité déterminée. Nettoyeur de vitres n'est utilisé dans le témoignage que pour illustrer une situation ignorée par les ressortissants latino-américains avant leur migration, le fait que tous les emplois, même les moins prestigieux, sont encadrés et demandent de passer une formation plus ou moins scolarisée. De l'autre côté de l'Atlantique, des métiers comme jardinier ou maçon sont appris sur le tas, souvent en étant apprenti de quelqu'un qui a de l'expérience dans le métier.

Pour sa part, Rosy fait un constat sans appel : pour exercer un métier en France, le diplôme qui atteste avoir les compétences nécessaires pour le faire doit être obtenu en France. Nous pouvons ajouter ici la perception sociale sur les études postbac dans les deux contextes géographiques. Tandis que dans les pays latino-américains les étudiants privilégient les études universitaires, considérées comme plus prestigieuses, en France les jeunes préfèrent les formations professionnelles, perçues comme plus efficaces pour accéder au monde du travail (Agulhon, 2009a). Le fait que les études universitaires n'aient pas un statut aussi « prestigieux » en France que dans les pays d'origine, déstabilise les migrants latino-américains, qui doivent revoir leurs attentes à la baisse et les adapter à la réalité du contexte migratoire. A partir de cette situation, nous avons identifié trois parcours, selon la façon dont les diplômes facilitent ou rendent difficile l'insertion professionnelle des migrants latino-américains et selon les stratégies qu'ils mettent en place pour revenir sur le marché de l'emploi dans le pays d'accueil.

XIII.3. Les parcours linéaires et continus

Ce type de parcours correspond à ceux qui migrent initialement avec l'intention de poursuivre leurs études dans le but d'obtenir un diplôme étranger et dont la transition vers la vie professionnelle se fait sans problème. En raison de la reconnaissance mutuelle des diplômes, le grade le plus élevé obtenu dans le pays d'origine est généralement accepté pour entrer dans une formation de niveau supérieur. Il s'agit de trajectoires régulières totalement comparables à celles que les natifs du pays d'accueil peuvent avoir. Ceci peut s'expliquer par le fait que,

« en France, les étudiants internationaux diplômés dans le pays d'accueil sont moins au chômage (- 6 points de pourcentage) que les immigrés ayant obtenu leur diplôme dans le pays d'origine. L'insertion des immigrés dotés de diplômes non français est, en effet, handicapée par la reconnaissance difficile de leur qualification, et par la présence de professions réglementées » (Charles et Jolly, 2013 :54).

En tenant compte du temps d'ajustement que l'expérience migratoire demande, nous considérons ici les cas des personnes qui trouvent un équilibre socioprofessionnel jusqu'à trois ans après la fin des études. Cependant, il est important de noter que si l'obtention d'un diplôme français est nécessaire pour entrer dans le marché du travail sans passer par une période de déclassement, d'autres conditions déterminent cette possibilité. En effet, il ne suffit pas d'avoir un diplôme décerné par le pays d'accueil. Comme nous l'avons expliqué précédemment, la situation professionnelle des étrangers non européens est plus dépendante du statut migratoire qu'ils détiennent que de leurs diplômes. La possibilité d'accéder aux postes qui correspondent aux qualifications obtenues est possible uniquement quand la catégorie migratoire le permet, ou quand ce sont des emplois hautement qualifiés dans des domaines où les entreprises peinent à recruter. Seules deux personnes parmi les six avec un parcours ininterrompu ont intégré le marché du travail français en raison de leur domaine d'expertise.

C'est le cas des deux étudiants, ingénieurs de formation, qui arrivent en France pour faire des études de master. Nelson est Colombien, il est arrivé à Grenoble en 1978 pour faire un DEA, puis un doctorat en Génie informatique. Il a 24 ans à l'époque. Comme d'autres migrants, Nelson commence sa vie professionnelle avec des contrats de travail de quelques mois :

« Cette situation de tous les six mois aller demander une autorisation (de travail), c'était très, très ennuyeux. C'était à l'époque où j'étais encore étudiant. Lorsque j'ai commencé avec un contrat qui avait un salaire plus correct, on a pu me donner un permis de travail plus long. D'abord ça a été d'un an, puis trois ans, après j'ai eu le permis de travail de dix ans » (Nelson, Colombien, Ferney-Voltaire).

Nelson commence à travailler étant encore doctorant, ce qui explique le besoin de demander constamment des autorisations de travail. Pourtant, en tant que professionnel

hautement qualifié dans l'ingénierie, son accès au marché de travail est largement garanti. Rester à Grenoble après son doctorat est un choix et non pas une décision contrainte face au manque de perspectives professionnelles. Sur les trois propositions qu'on lui a faites (revenir en Colombie pour travailler à l'Université, partir au Venezuela, rester à l'Université de Grenoble), il opte pour rester afin de parfaire son expérience européenne. Par ailleurs, quand il explique son parcours professionnel, il ne s'agit jamais de chercher un emploi, mais plutôt d'accepter ou de refuser des offres, des propositions :

« Après avoir terminé mes études de doctorat, on m'a offert un emploi à l'université, dans le laboratoire où je faisais ma thèse. [...] Quand j'étais à Paris, le professeur avec qui j'avais fait mon doctorat avait un projet à Genève, avec une organisation internationale, et il m'a proposé de travailler dans ce projet » (Nelson, Colombien, Ferney-Voltaire).

Malgré leurs origines, les migrants hautement qualifiés sont épargnés par les restrictions administratives ; leur insertion professionnelle se fait dans des conditions très favorables. A 25 ans, Oscar arrive en France en 2010 après avoir fini sa formation d'Ingénieur en électronique médicale dans une université privée au Mexique. Il est inscrit à l'Université de Rennes pour faire un master en domotique, un champ en plein développement dans le monde de l'électronique. Le contact avec le monde professionnel commence quand il est encore étudiant :

« J'ai fait un stage dans une entreprise très importante, c'est l'une des entreprises leaders dans le développement électronique. Ici en France, à Rennes, ils faisaient du développement pour les téléphones portables, tout ce qui était des algorithmes audio. [...] Grâce à ça, après le master j'ai eu l'opportunité d'avoir un emploi dans une entreprise d'électronique, axée cette fois-ci sur le développement de la domotique. Et voilà comment j'ai commencé ma vie professionnelle ici en France, comme ingénieur en électronique, dans le développement d'équipements d'automatisation » (Oscar, Mexicain, Rennes).

Une branche professionnelle 'prestigieuse', un contact précoce avec le secteur privé et un statut migratoire peu contraignant, semblent être la combinaison nécessaire pour atteindre une insertion professionnelle dans des conditions similaires à celles des nationaux. Nous constatons par ailleurs que les métiers liés à l'ingénierie sont les seuls à rester plus ou moins épargnés par le chômage et les crises économiques. A plus de 30 ans d'intervalle, les conditions d'accès au marché du travail montrent peu de changements selon les récits de Nelson et Oscar. D'autant plus que dans le deuxième cas, le diplôme de master suffit pour qu'Oscar obtienne un contrat à durée indéterminée. Cette continuité dans les conditions de recrutement plutôt favorables répond à une demande élevée d'ingénieurs sur le marché du travail dans certains pays européens comme la Suisse et la France (IESF, 2016 ; Besses, 1995), et pour lesquels des concessions concernant leur statut migratoire sont pratiquées.

Parmi les *Latinos* interviewés, seuls Nelson et Oscar accèdent au marché du travail français sans que leur condition d'étrangers issus d'un pays tiers les oblige à une reconversion professionnelle et sans qu'ils aient à passer par une période de déclassement. Silvio, par exemple, est considéré comme ayant aussi une trajectoire continue mais pour d'autres raisons. En effet, son statut de réfugié politique et surtout son âge lui permettent d'effectuer une transition quasi-normale entre les études et la vie adulte.

Silvio a une première expérience comme migrant en Argentine, pays voisin de la Bolivie où il arrive à 18 ans pour commencer des études d'ingénieur. Impliqué dans des mouvements étudiants, Silvio est visé par le gouvernement argentin en 1966¹⁴⁹. Cette situation l'oblige à rentrer en Bolivie après seulement trois ans d'études. Pourtant, la Bolivie est aussi sous une dictature à cette époque-là :

« De retour en Bolivie, je pouvais continuer mes études en ingénierie, mais étant en Argentine, j'ai beaucoup appris sur la musique. J'ai appris à jouer de la guitare, je connaissais beaucoup la poésie, le théâtre argentin, très large et très varié. J'ai donc décidé d'entrer dans ce domaine. Arrivant en Bolivie, j'ai fait partie de groupes de théâtre et j'ai pu développer un peu plus une carrière artistique. Mais il s'avère que, en Bolivie, il y avait aussi une dictature militaire » (Silvio, Bolivien, Limoges).

La situation politique de la Bolivie va marquer définitivement le parcours de Silvio, obligé de migrer une deuxième fois. Comme son père lui a fait comprendre, il a encore l'âge de reprendre les études. Silvio part en France parce que « *demandeur l'asile dans un autre pays latino-américain risquait d'être la même histoire* ». Arrivé en France en 1974, il commence rapidement à apprendre le français, ce qui lui permet de reprendre les études après quelques mois seulement :

« Quelques mois plus tard, je suis allé à l'université et j'ai décidé de poursuivre des études de théâtre. Ce que j'ai fait pendant trois ans, pour obtenir un diplôme de licence en arts. C'était mon activité principale. Mais en plus d'être étudiant, j'ai eu la possibilité, comme c'est le cas ici, de travailler à temps partiel du fait d'être étudiant. Alors, j'ai trouvé des emplois de toutes sortes, pour avoir un peu d'argent, non ? » (Silvio, Bolivien, Limoges).

Ses emplois à mi-temps et l'intense vie sociale que Silvio mène, lui permettent de créer un réseau social important qui finit par lui garantir une vie professionnelle plus que réussie, mais basée sur son identité latino-américaine :

« Il suffisait que les gens sachent que je pouvais jouer de la guitare et chanter, pour être contacté. Et j'allais ici et là, dans cette activité un peu de solidarité, on peut dire. Cela m'est arrivé pendant les trois, quatre ans où j'étais à Paris, pendant les années universitaires. Mais plus tard, j'ai eu la possibilité d'intégrer, de faire partie d'un groupe de musique. D'un groupe

¹⁴⁹ L'Argentine est gouvernée *de facto* par une dictature militaire entre 1966 et 1973.

venu de Bolivie [...]. Quand ils sont arrivés à Paris, très vite j'ai appris qui ils étaient, puis nous sommes entrés en contact. Comme nous avons sympathisé énormément, après un an ils m'ont proposé de rejoindre le groupe [...]. Cette proposition m'est tombée comme un cadeau, n'est-ce pas ? Et c'est ainsi que, depuis que j'ai rejoint le groupe de musique ... Bien, disons, je ne sais pas, dans huit ans d'activité, je n'ai pas arrêté de voyager » (Silvio, Bolivien, Limoges).

Comme son récit le montre, Silvio a une trajectoire plus ou moins continue, malgré les événements extérieurs qui dérangent ses projets personnels. Comme d'autres étudiants latino-américains, il combine ses études avec des petits boulots qui lui permettent d'avoir une source de revenus plus ou moins stable. Pour ce qui est de son insertion professionnelle, nous pouvons remarquer que même si elle a lieu en France, elle se fait dans un cadre socioculturel complètement *latino*. Silvio non seulement intègre un groupe de musique originaire de son propre pays, la Bolivie, où ils chantent en espagnol, mais il s'agit d'un groupe qui promeut et fait connaître la musique folklorique bolivienne et latino-américaine.

Par ailleurs, s'il s'agit ici d'une démarche 'à part' en raison du statut particulière des professionnels du spectacle, être reconnu comme réfugié politique octroie à Silvio certains droits et avantages qui facilitent son insertion professionnelle. Pour les autres personnes ici concernées, seul le changement de catégorie migratoire pendant les études leur garantit un parcours continu. Parmi les cinq autres parcours que nous allons évoquer, trois ont cette possibilité en raison de leur lien affectif avec un citoyen français.

En ce sens, le cas de Léo peut être considéré intermédiaire. Comme Nelson et Oscar, Léo est ingénieur, mais au début de son séjour en 2007, il n'est inscrit comme étudiant que pour pouvoir rester légalement en France pendant un an afin de prouver qu'il a une vie commune avec son copain. Le changement du titre de séjour « étudiant » pour celui de « vie privée et familiale » lui permet de travailler sans restriction, mais n'ayant pas un diplôme français, les emplois auxquels il peut prétendre ne correspondent pas totalement à son profil. A l'aide de son compagnon, la première expérience professionnelle de Léo en France est un CDD dans un collège privé à temps plein. La moitié des heures il donne des cours en tant qu'assistant d'espagnol, les autres sont utilisées dans l'administration et la maintenance du système informatique de l'établissement.

L'impossibilité de faire valoir pleinement son diplôme d'ingénieur en systèmes pousse Léo à faire une formation dans le même domaine au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) de Bordeaux :

« C'est quelque chose très liée à mes études en Équateur, et, en plus, je peux le faire en ligne, car avec le travail à temps plein, je n'ai pas le temps d'assister aux cours » (Léo, Equatorien, Bordeaux).

Une première différence par rapport aux parcours précédents est le positionnement personnel vis-à-vis des études. Leo a déjà eu une expérience professionnelle avant de migrer, il ne se voit pas comme un étudiant en France parce qu'il commence à travailler quelques mois après son arrivée. Ce sont les postes auxquels il peut avoir accès, qui le poussent à redevenir un 'vrai' étudiant afin d'élargir ses possibilités et retrouver un statut comparable à celui qu'il avait en Equateur. Après cette première formation, Leo entame également un diplôme d'ingénieur au CNAM. N'ayant pas d'obstacles administratifs pour être recruté, il obtient un poste comme responsable du service informatique d'une entreprise orientée vers l'assistance sociale. Bien que cette stratégie lui demande un peu plus de temps que prévu, son parcours reste stable. Depuis son changement de catégorie migratoire, il accède à des emplois à temps plein qui correspondent, au moins partiellement dans un premier temps, à son profil professionnel.

Compte tenu de leurs trajectoires, seules deux femmes peuvent être incluses dans le groupe de migrants avec des parcours linéaires. Vanessa est une lycéenne colombienne qui arrive à l'Université de Strasbourg en 2000 pour faire des études en droit. Concernant sa scolarité, celle-ci se passe normalement et de façon quasi-ininterrompue jusqu'à son entrée définitive dans le marché du travail. Son parcours est linéaire dans le sens où Vanessa ne subit pas de déclassement en raison d'un manque de reconnaissance des diplômes, même si elle fait quelques ajustements pendant ses études universitaires :

« J'ai commencé à faire des études en droit, puis... j'ai fait LEA aussi. Parce que je voulais étudier relations internationales, et droit est une licence extrêmement... euh difficile et nationale. [...] Les relations internationales ne sont abordées qu'après quatre années d'études, je ne trouvais pas ça bien. Alors, j'ai changé, j'ai changé de licence, pour faire des langues. Et j'ai continué à faire du droit, mais un peu moins. [...] Ensuite, j'ai fait (un master en) relations internationales avec une orientation sur la coopération entre l'Union européenne et les pays en développement. Voilà mes études » (Vanessa, Colombienne, Strasbourg).

Vanessa finit formellement son cursus universitaire en 2008, quand elle obtient son diplôme de master. Ce 'retard' n'est pas lié au changement de formation, car les deux années de licence en droit sont prises en compte et Vanessa peut entrer directement en 3^{ème} année de LEA. Le stage qu'il est obligatoire de faire dans le cadre des études, lui permet d'avoir une première expérience professionnelle dans une ONG qui lutte contre le travail des enfants dans les mines boliviennes. Elle finit par y rester pendant trois ans, ce qui retarde son entrée en master. Plus tard, le coût assez élevé de la formation choisie (5000€ l'année), oblige Vanessa à interrompre ses études pendant un an, '*pour pouvoir payer le master*'.

Une fois sa scolarité complètement finie, Vanessa poursuit sa vie professionnelle dans la continuité du premier contact avec le travail, le monde associatif :

« J'ai commencé, avec plusieurs organisations, à faire du lobby au Parlement européen, qui se trouve ici. [...] J'ai commencé à le faire et je me suis rendu compte que je fais vraiment un travail qui est... très difficile à faire pour quelqu'un qui n'a pas suivi une formation très, très précise de la façon dont fonctionne le Parlement européen et tout ça. [...] J'ai travaillé dans cette ONG, puis j'ai trouvé un autre travail, alors je n'ai jamais eu... disons la situation de 'il n'y a rien, il faut partir, réfléchissons à... allons-y' » (Vanessa, Colombienne, Strasbourg).

Hormis les petits ajustements pendant les études universitaires, la trajectoire professionnelle de Vanessa semble régulière et harmonieuse. Son discours montre un accès à l'emploi sans le conflit évoqué dans les récits d'autres migrantes, comme si sa condition d'étrangère n'avait aucune influence sur ses possibilités d'intégrer le marché du travail français. En effet, dès 2009 Vanessa est embauchée par une association en tant qu'administratrice. En plus de s'occuper de la coordination générale des projets, elle gère les dossiers financiers, les subventions, les partenariats et une partie des aspects administratifs concernant les salariés. A partir de 2012, Vanessa devient coordinatrice d'ateliers pédagogiques dans une association partenaire de celle où elle a précédemment travaillé. Quand Vanessa explique comment elle a obtenu ces deux emplois, aucune démarche administrative n'est mentionnée. A part ses capacités professionnelles, les éléments contextuels qui facilitent ou qui bloquent son accès au marché du travail restent toujours absents¹⁵⁰.

La continuité dans ce parcours qui ne connaît pas de problèmes majeurs, explique probablement l'absence de liens entre la condition migrante et l'accès au marché du travail dans le discours de Vanessa. Son récit contraste fortement avec l'expérience racontée par Milagros, mariée aussi à un Français. Milagros se montre beaucoup plus consciente des effets que le statut de migrant peut avoir sur les rapports avec la société d'accueil. Pour les étrangers qui ont besoin d'un titre de séjour pour être en France, le traitement est perçu parfois comme nettement inégal :

« Il y a une humiliation, ça me donne ce sentiment maintenant que je l'analyse. Dans tout le processus de paperasse qu'il faut faire, il existe une sorte d'agressivité continuelle envers toi. C'est-à-dire que toi, pour être étranger, tu n'existes pas, ah ? Tu dois prouver que tu es un être humain et que quelque part tu vau la peine, ah ? Il peut paraître un peu exagéré ce que je dis mais... Ça commence avec la personne qui te parle... mais comme si tu étais un chien, jusqu'aux horaires. Tu dois aller déposer les papiers entre onze heures et douze heures et demi, entre dix heures et onze heures et demie, un mardi. Un mardi ! Si tu travailles... non, tu es là une heure et demi, et (il y a) une file d'attente... Et tu dis : 'Est-ce qu'il manque quelque chose ?', 'On verra madame'. C'est-à-dire qu'il existe une forme de maltraitance, ah ? » (Milagros, Péruvienne, Nantes).

¹⁵⁰ Sans faire un lien entre son état civil et sa vie professionnelle, Vanessa me dit que même si avec son copain ils vivent ensemble « depuis longtemps », ils se sont mariés en 2005, quand elle était « encore étudiante ».

Mais les rapports inégaux ne se limitent pas aux démarches administratives, ils concernent aussi les possibilités d'accès au marché du travail. Nous avons déjà évoqué les différents emplois étudiants que Milagros exerce les premières années de son séjour en France (aide à la personne, baby-sitter...). Si ces emplois précaires sont parfois liés au statut étudiant, dans son témoignage Milagros remet en cause le système d'accès à l'emploi dans son intégralité, pas seulement en raison du fait d'avoir ou pas un diplôme français :

« Là il y a un autre problème qui commence, celui de... d'aspérer à avoir un emploi. [...] Deuxièmement, en France, tu peux avoir mille compétences, mille capacités, mille aptitudes, mais elles ne te seront pas utiles si tu n'as pas le diplôme français, le concours français, l'expérience française » (Milagros, Péruvienne, Nantes).

Comme nous l'avons dit, sauf pour quelques exceptions, avoir un diplôme français ne fait pas tout pour réussir son insertion professionnelle. Pour rappel, dans les témoignages précédents le premier contact avec le monde du travail est souvent un stage réalisé dans le cadre des études, exigé dans certains cas mais qui porte ses fruits une fois le diplôme obtenu. Ce stage serait ainsi 'l'expérience française' nécessaire pour augmenter les possibilités d'accéder à l'emploi ou même pour assurer son recrutement. Le passage entre les études et le travail est souvent plus difficile pour celles et ceux qui migrent après plusieurs années de vie professionnelle dans le pays d'origine. C'est pourquoi, l'effacement des expériences de travail précédentes est d'autant plus difficile à comprendre :

« J'ai déjà formé des enseignants au Pérou, et ici... il y a eu des gens qui m'ont dit : 'Eh bien, oui, vous avez les compétences, mais vous n'avez pas pris le même chemin ici, alors, vous ne pouvez pas le faire'. Et puisque je n'avais pas pris le même chemin, je ne pouvais pas former les enseignants, par exemple. Tu vois ce que je veux dire ? Donc, la façon de faire ici, c'est hermétiquement fermé, il y a un chemin pour arriver aux choses et c'est tout ah ? Bon, au moins c'est comme ça que je l'ai vécu, ah ? Peut-être d'autres personnes l'ont vécu différemment, je ne sais pas » (Milagros, Péruvienne, Nantes).

Les migrants non européens sont ainsi considérés comme des 'nouveau-nés' sur le marché du travail français. En effet, « il a été largement démontré que le marché du travail attribue une valeur inférieure à l'éducation et à l'expérience acquise par les immigrés en dehors de leur pays d'accueil¹⁵¹ » (OCDE, 2017 :74). Les expériences professionnelles obtenues dans des contextes souvent méconnus des employeurs, intransférables dans leur cadre de référence, perdent ainsi leur valeur et obligent les migrants à tout recommencer à partir de zéro. Installée à Nantes avec son copain, le diplôme français fraîchement obtenu ne sauve pas Milagros de *cancholear*, de faire des petits boulots comme quand elle était étudiante. C'est son mariage et le changement de statut migratoire

¹⁵¹ Ruhs et Vargas-Silva (2015), Dustmann, Frattini et Preston (2013) et Ferrer et Riddell (2008), entre autres, font ce constat.

qui lui est lié, l'événement qui permettra à Milagros d'améliorer finalement sa situation professionnelle :

« Si je n'avais pas épousé mon mari... Je n'aurais rien ! Je n'avais aucune perspective, ni comme professeure ni... rien ! Tout a beaucoup changé quand j'ai eu le droit de travailler, ce que j'ai obtenu quand j'ai épousé mon mari. Ce fut précisément l'une des raisons (pour le faire). Nous ne nous serions pas mariés si vite s'il n'y avait pas eu une situation si difficile. Nous nous sommes mariés après trois ans, nous aurions probablement attendu plus » (Milagros, Péruvienne, Nantes).

Nous pouvons constater que pour certains migrants, les situations de vie personnelles rythment la vie professionnelle à laquelle ils peuvent accéder, surtout chez les femmes. Quand elle explique les conditions qui lui ont permis d'obtenir son premier emploi formel en tant que contractuelle dans un lycée professionnel, Milagros est très consciente du coup de pouce qu'elle a eu grâce à son mariage. Comme on lui a fait savoir ultérieurement dans son lieu de travail, son mariage a permis de rendre '*les choses beaucoup plus faciles*'. Si Milagros avait déjà travaillé et n'était pas pressée de se marier, il a fallu le faire pour avoir 'le droit de travailler'. Ce droit au travail que Milagros évoque ne veut pas dire avoir une activité rémunérée, pour elle, il s'agit de pouvoir exercer un vrai métier, avoir un emploi qui correspond au niveau d'études possédé.

Par ailleurs, la conclusion de Milagros en ce qui concerne la situation des migrants non européens sur le marché du travail français est sans appel :

« Le travail dans lequel je suis, je l'ai parce que j'ai la nationalité (française), si je n'avais pas la nationalité, je ne pourrais pas avoir ce poste dans lequel je suis aujourd'hui [...]. Quand je me suis marié, j'avais le droit de travailler, mais j'étais encore étrangère. J'ai eu la nationalité et maintenant j'ai finalement le droit de travailler dans ce que je veux, pour ainsi dire [...]. Parce que je peux être hyper Péruvienne, parle un espagnol de toute ma vie et avoir fait des études littéraires, mais je n'avais pas la nationalité (française). Par contre, un Français qui est allé en Espagne pendant un an, qui mal parle, qui mâche l'espagnol, il passe le concours, il pourra enseigner l'espagnol. Bref, il faut avoir la nationalité, donc, si tu n'as pas la nationalité, tu es foutu. Bon, au moins dans mon cas, ah ? C'est vrai » (Milagros, Péruvienne, Nantes).

Pour Milagros, l'accès à l'emploi et la stabilité professionnelle ne sont pas la suite logique à l'obtention d'un diplôme français ou la conséquence d'une reconnaissance de ses compétences sur le lieu de travail. D'après son expérience, avoir un emploi stable dépend plus du statut migratoire que l'on occupe dans le pays d'accueil. Plus qu'un acte de la vie privée, se marier devient ici une stratégie pour augmenter ses possibilités d'entrer sur le marché du travail dans des conditions moins désavantageuses. Demander la nationalité française semble aller dans le même sens : *si tu n'as pas la nationalité, tu es foutu*. Obtenir la nationalité française est pour Milagros la consécration d'une volonté acharnée. Si son nouveau statut la sauve du déclassement et lui permet d'avoir une carrière professionnelle

en accord avec ses diplômes, sa stratégie demande plus de temps et un investissement plus fort que dans les cas déjà présentés.

Avant de finir cette section, nous voulons évoquer le parcours de Mario. Bien que fort atypique, il est inclus ici en raison d'une absence de déclassement proprement dit. Mario est admis en France avec un visa étudiant, même s'il n'a jamais eu l'intention d'entreprendre des études supérieures. Aussi bien par son attitude que par son procédé, Mario ne peut pas être considéré comme un vrai étudiant. Il l'est pour l'administration française qui lui a octroyé ce titre de séjour, mais il s'agit plus d'une stratégie pour vivre légalement en France en ayant les moyens de subvenir à ses besoins. Arrivé avec un niveau de scolarité correspondant au bac, Mario s'inscrit à l'Université dans le but d'apprendre le français, mais surtout pour avoir le droit d'avoir des emplois à mi-temps en tant qu'étudiant.

Mario, qui a été en contact un certain temps avec des Français avant de faire le voyage, donne l'impression d'avoir une idée assez claire sur la situation des migrants en France et des possibilités qu'il a pour « tenter sa chance » :

« Je savais un peu comment ça se passait, alors j'ai eu le courage de venir et d'être dans cette ville, en travaillant comme je pouvais et dans les horaires que j'avais disponibles. Parce que les emplois ici pour les étudiants... l'un des meilleurs endroits pour travailler est McDonald's. Donc, je sais pas, c'est plus pratique. Ici par exemple, tu vas chez McDonald's, ils te disent les horaires disponibles. Si tu es étudiant, on te demande tes disponibilités, quand tu peux travailler. Évidemment, ils te donnent la possibilité de faire tes études, ton doctorat, peu importe. Tu donnes tes disponibilités et à partir de ça ils te donnent du travail. C'est comme ça que j'ai commencé à vivre ici en France » (Mario, Equatorien, Bordeaux).

L'opinion de Mario sur les emplois étudiants, considérés comme précaires pour d'autres interviewés, est presque à l'opposé. Cela se comprend du fait qu'il n'a pas fait d'études supérieures dans son pays d'origine et il ne cherche pas à en faire en France. Pouvoir travailler, même à mi-temps, est pour Mario une opportunité qu'il n'avait pas la certitude de pouvoir concrétiser avant son voyage. Travailler chez McDonald's ou ailleurs, n'est pas réhibitoire, car Mario n'attendait rien de précis de cette expérience. Cependant, son discours un peu idyllique et aventurier doit être considéré avec précaution. Une fois le dictaphone éteint et à force d'insister un peu, Mario reconnaît exercer des activités peu qualifiées et parfois pénibles, liés aux métiers de bricolage (plomberie, chauffage...).

Par ailleurs, Mario semble bien comprendre le piège de prolonger son titre de séjour 'étudiant' trop longtemps, compte tenu de l'incertitude inhérente à ce statut vis-à-vis du monde professionnel. Ceci probablement explique son intérêt pour changer de catégorie migratoire dès qu'il le peut. Même s'il est arrivé sans un projet très défini, Mario change de carte de séjour après trois ans où il a jonglé entre les cours à la fac et les petits boulots.

La première fois il s'agit d'obtenir le statut de travailleur salarié, avant de stabiliser sa situation à moyen terme :

« Normalement, quand tu es étudiant ou quand tu travailles, pour le titre de séjour, tu n'as aucun problème pour l'obtenir. Tu présentes ton certificat de scolarité ou un contrat de travail, c'est pareil, et il n'y a pas de problème. Donc, j'ai toujours essayé de rester, j'ai toujours été dans une situation régulière. [...] Donc, quand j'avais déjà cinq ans (ici), au moment de renouveler le sixième, euh, j'ai demandé pour dix ans. A peine un mois après je l'avais (la carte de résidence), c'était assez rapide. Bon, j'ai eu de la chance en ce sens » (Mario, Equatorien, Bordeaux).

S'il semble minimiser la précarité de ses premiers emplois en France, dès que cela est possible, Mario saisit l'opportunité de trouver une situation plus stable pour se protéger de futurs ennuis. En effet, avec la carte de résident renouvelable de plein droit, Mario peut améliorer ses conditions en tant que migrant non européen car celle-ci l'autorise à travailler en France sans restriction. Pour cela, le contact initial avec certains Français semble lui avoir apporté des éléments utiles concernant les possibilités d'insertion professionnelle qu'il pouvait avoir en tant qu'étranger. Sans avoir le même parcours, la stratégie utilisée pour sortir de la précarité (changer de catégorie migratoire) rejoint celle de Milagros.

Les différents cas ici analysés interpellent fortement par rapport aux politiques d'intégration. Les premiers parcours peuvent être considérés comme des exemples d'une intégration 'parfaite'. Des migrants qui dominent la langue du pays d'accueil, qui respectent les mœurs de la société locale, autosuffisants... Mais il ne faut pas minimiser le fait qu'ils arrivent avec un capital social important et qu'ils jouissent d'un statut assez favorable en tant que personnes hautement qualifiées. Leur intégration peut s'apparenter à celle des migrants européens parce qu'ils sont épargnés des restrictions concentrées dans la sphère du travail et subies par la plupart des extra-communautaires. En tant que dimension essentielle dans la réussite de l'intégration des migrants, ces migrants qualifiés ont une marge de manœuvre assez importante pour garantir leur accès au marché du travail.

Pour ceux qui se trouvent dans une situation moins favorable, il s'agit d'un rafistolage qu'ils mettent en place selon leur situation et les possibilités qui s'ouvrent à eux. Certains mettent en place des stratégies pour accéder à l'emploi, fortement liées à la vie privée. Se pacser pour changer de catégorie migratoire ou se marier pour avoir un accès plus égalitaire au marché du travail semblent parfois le seul recours possible pour dépasser certains obstacles légaux qui empêchent la concrétion de l'intégration tant exigée.

Finalement, nous pouvons nous demander si la naturalisation, considérée comme l'étape culminante de l'intégration dans une communauté nationale, ne finit ici, sans le vouloir,

par être détournée de sa vraie raison d'être. En effet, les migrants qui évoquent leur naturalisation, ne le font pas dans le cadre de leur parcours d'intégration, mais souvent comme le seul moyen qu'ils ont trouvé pour contrer un accès à l'emploi considéré trop défavorable. Ceci mérite une discussion plus approfondie, aussi traiterons-nous ce sujet plus en détail dans la dernière partie de la thèse. Il suffit de souligner que les parcours ici présentés sont considérés comme « réguliers » en raison de leur continuité, ce qui les rapproche des parcours professionnels des nationaux.

XIII.4. Les parcours marqués par le déclassement professionnel

Par définition, le déclassement consiste à faire sortir quelqu'un de la catégorie ou du rang où il était auparavant. Pour la plupart des migrants qui se trouvent dans ce cas¹⁵², cela implique une perte de la position qu'ils occupaient sur le marché du travail dans leurs pays d'origine et un manque de reconnaissance de leurs diplômes quand ils cherchent un emploi dans le pays d'accueil. Nous incluons ici quatre étudiants qui, malgré l'obtention d'un diplôme français, ne réussissent pas à avoir une insertion professionnelle en rapport avec leur niveau d'études, ou celle-ci arrive tardivement, après plusieurs années d'emplois précaires.

Parmi les quatre étudiants, les parcours de Marcelo et Pablo, évoqués au début de cette partie, montrent une situation paradoxale : après huit ou neuf ans de résidence en France ils ont réussi à renouveler leur titre de séjour étudiant, bien qu'ils aient déjà 30 et 33 ans. Certes, leur vie ne correspond plus à celle des étudiants de licence ou de master qu'ils côtoient, mais face à un changement de statut qui leur semble compliqué et surtout trop risqué, ils préfèrent prolonger une situation précaire qui leur permet de continuer à vivre en France, au moins à court terme :

« C'est un peu effrayant parce que, sur la feuille, lorsque tu t'inscris à la fac, tu dois remplir une case avec le nombre maximum d'années que tu peux rester. Donc, pour moi ça va être la neuvième année. Et j'ai cette peur et cette incertitude, de savoir s'ils vont me dire oui, ou s'ils vont me dire non. Et s'ils disent non, je dois m'organiser pour faire le voyage (rentre) à la dernière minute, mais à part ça, je n'ai rien » (Marcelo, Equatorien, Strasbourg).

Marcelo a une licence LEA et il est sur le point de finir son master. Quant à Pablo, cela fait neuf ans qu'il passe des examens annuels au Conservatoire. Si leurs qualifications pourraient suffire pour avoir un emploi stable et bien rémunéré, leur condition légale 'd'étudiants' les oblige à perpétuer une vie professionnelle précaire, en dessous de leur niveau de scolarité. En plus, ils ne sont pas sûrs de pouvoir rompre cette dynamique avec un changement de catégorie migratoire et craignent un retour forcé dans leur pays d'origine.

¹⁵² Sur les 21 personnes interviewées, onze sont concernées.

Ils sont loin de correspondre au profil de migrants qualifiés avec des emplois en accord avec leurs années d'études. Pablo a commencé sa vie professionnelle comme surveillant de restaurant scolaire avant de commencer à donner quelques cours particuliers de musique. Une activité qu'il exerce un peu au noir, à la limite de la légalité, car pour l'administration française il est toujours étudiant. Depuis sa première expérience de travail, Marcelo s'exerce comme serveur, un métier qui n'a rien à voir avec ses études. S'il s'agit bien d'emplois que beaucoup d'étudiants font temporairement pour 's'aider' un peu, pour Pablo et Marcelo il s'agit de leur seul moyen de vivre, faute de pouvoir prétendre à d'autres emplois. Ainsi, « cette situation est vécue comme un handicap, car elle ne leur permet pas de mettre en pratique leurs compétences » (Agulhon, 2009b :178), en plus de pérenniser leurs difficultés, « car ils enchaînent les emplois précaires » (ibid.).

S'il est vrai que les étudiants étrangers ne sont pas des migrants comme les autres – en raison de leurs motivations pour quitter le pays d'origine, leur niveau socioéconomique et leur maîtrise de la langue du pays d'accueil – le caractère 'transitoire' qu'on leur attribue peut compliquer le processus d'intégration. Non seulement ils accèdent principalement à des emplois mal rémunérés, précaires et peu qualifiés, propres à leur condition d'étudiants, de professionnels 'en devenir', mais en plus, en tant qu'étrangers supposés être 'de passage', les étudiants sont vus avec méfiance par l'administration lorsqu'ils tentent de devenir salariés ou travailleurs indépendants.

Le parcours d'Isaac permet d'identifier clairement ces difficultés. Parti du Pérou pour entreprendre des études en traduction à Lyon, Isaac partage son temps entre les cours à la fac et son travail. Après une première expérience dans la télévente, un des quelques emplois épargnés de l'opposition de la situation de l'emploi, Isaac s'oriente vers l'enseignement de l'espagnol dans un centre de langues privé. Il exerce cette activité aussi à Strasbourg, où il s'inscrit dans un master en interprétation. Les cinq premières années, le titre de séjour étudiant est un reflet plus ou moins vraisemblable de la situation de vie d'Isaac. Il poursuit des études dans le but de devenir '*le top du top comme interprète*'. Mais une fois qu'il décide de donner la priorité à sa vie professionnelle, changer de motif juridique pour justifier sa présence en France devient assez compliqué :

« Une lutte plus difficile a été de passer d'être étudiant à ne plus l'être afin de mieux travailler [...]. J'ai choisi de changer de statut, d'avoir le titre de séjour temporaire en tant que travailleur indépendant [...]. On ne me l'a pas refusé ouvertement (le changement de statut), mais bon, à ce moment-là, ça a été difficile. Pendant deux ans et demi, deux ans et demi, mon dossier était toujours en cours de traitement. J'ai vécu pendant deux ans et demi avec un dossier en cours de traitement, et j'ai vécu une vie de récupérés » (Isaac, Péruvien, Strasbourg).

Comment expliquer un délai aussi long pour avoir un changement de titre de séjour ? Isaac est formé dans la traduction-interprétation, un métier qui n'est pas en tension et qui lui fait rentrer en concurrence directe avec les nationaux. En plus, il a été admis pour faire des

études, ce qui sous-entend une présence éphémère en France. Montrer une intention explicite de vouloir s'installer durablement pour des raisons professionnelles semble éveiller une réticence de l'administration quand Isaac présente son dossier. Cependant, Isaac trouve des astuces pour éviter un refus ouvert de son dossier (soutien financier des parents, présentation de pièces demandées au compte-gouttes), une stratégie qui semble fonctionner.

En effet, s'il laisse passer du temps avant de fournir les pièces demandées, Isaac trouve toujours des moyens pour ne pas se voir refuser le droit de séjourner en France. En ce faisant, il épuise la patience des fonctionnaires et finit par obtenir le changement de statut migratoire tant espéré. Les difficultés qu'Isaac rencontre pour changer de statut, pourraient ainsi justifier la peur qui empêche Pablo et Marcelo d'entreprendre une telle démarche. Ils préfèrent garder la qualité d' « étudiants » et rester dans une précarité en apparence plus sécurisante.

Car il ne s'agit pas uniquement d'obtenir le changement de statut, il faut aussi pouvoir le garder. En ce sens, l'obligation de devoir renouveler le titre de séjour chaque année et démontrer que les conditions financières et professionnelles donnent toujours le droit à son attribution, fragilise l'expérience migratoire et rend le séjour particulièrement incertain et anxiogène. Après seulement un an de pouvoir exercer son métier avec le statut de travailleur indépendant, Isaac est dans le dilemme de devoir changer de catégorie, du fait que plus de la moitié de ses revenus proviennent des heures qu'il fait à l'université en tant que salarié. Face au risque de se voir refuser le renouvellement du titre de séjour en raison d'une activité qui ne correspond pas à la mention octroyée, avec sa compagne ils décident de se pacser :

« Je ne crois pas au mariage ni à tout ça, ni au pacs, rien de tout ça. Mais pour une situation administrative, nous avons décidé d'opter pour le pacs. C'est comme ça que j'ai évité une énorme procédure. Peut-être que j'aurais eu gain de cause, n'est-ce pas ? Euh, en faisant toute cette paperasse, prouvant que j'ai ma vie ici, que je gagne assez d'argent, plus que le smic d'ici. Mais ça aurait été une longue période de contestation, etcétera, et difficile aussi pour ma copine. Alors j'ai dit : 'pour ce qui est du séjour, le plus simple à faire est de me pacser avec ma copine'. Donc, nous avons fait le document, et voilà, je n'ai eu aucun problème. A partir de 2011, je n'ai eu aucun problème parce que, depuis, il s'agit de renouveler et... voilà. Et je continue, je travaille comme travailleur indépendant, ah ? » (Isaac, Péruvien, Strasbourg).

C'est aussi le cas de Milagros. Pourtant, changer d'état civil, une décision qui devrait être prise à partir de critères personnels, est utilisée ici comme un moyen pour corriger un accès à l'emploi jugé injuste ou défavorable vis-à-vis de la population autochtone. Si dans les cas des personnes interviewées ces unions civiles sont basées sur des relations authentiques, elles se concrétisent pour des raisons administratives, en raison des restrictions que les titres de séjour propres au travail ou aux études imposent aux migrants.

De ce fait, il n'est pas étonnant de constater que dans les statistiques, la France fait partie des pays européens qui reçoivent un nombre important « des réfugiés et des migrants qui viennent pour des raisons de regroupement familial » (Mouhoud et Oudinet, 2010 :407).

Pour certains migrants, le déclassement professionnel est assumé sans problème, car il est souvent considéré comme inévitable ou 'lié' au choix de migrer. Marta vient de finir une licence en comptabilité à Mexico quand elle décide de vivre un temps en Europe et voyager dans différents pays. Elle engage les services d'une agence qui lui conseille de venir en France comme fille au pair. Bien qu'il s'agisse d'un 'emploi' peu qualifié et encore moins payé qu'un vrai travail, Marta semble trouver cette offre convenable, au moins dans le court terme. S'il s'agit d'une activité qui n'a aucun lien avec sa formation, ce désavantage semble être compensé par le faible nombre d'heures de travail et les prestations en espèce (logement et alimentation) fournies par la famille d'accueil.

La première année sert à Marta pour s'adapter au nouvel environnement et surtout pour connaître et comprendre comment fonctionne la société et les organismes de ce nouveau pays. L'évaluation positive de cette expérience incite Marta à prolonger son séjour :

« Pendant mon séjour en France, j'ai vu des choses que j'aimais bien, en plus, personne me disait ce que je devais faire. C'est pourquoi j'ai fait tout ce que j'ai pu pour rester, je n'avais pas envie de rentrer au Mexique » (Marta, Mexicaine, Paris).

Cette envie de rester en France amène Marta à opter pour une stratégie lui permettant de prolonger son séjour. Elle prend des cours en tant qu'auditrice libre à l'université pendant sa deuxième année comme fille au pair. Avec une meilleure compréhension du fonctionnement des institutions et de l'administration, Marta décide de s'inscrire à la fac l'année suivante, car '*c'était plus facile de renouveler le titre de séjour en tant qu'étudiante*'. Pourtant, l'éloignement de la comptabilité, sa formation initiale, après 2 ans dans un travail peu qualifié, rend presque impossible la reprise d'études en lien avec cette discipline. Marta justifie ce choix :

« J'ai choisi (la licence de) philosophie pour me donner le temps de réfléchir sur quoi faire le master, avec plus de calme penser à quelque chose qui me plairait vraiment. [...] J'avais besoin de garder le statut étudiant, car ça te permet d'avoir des aides, comme celle de la CAF, et je n'étais pas sûre de pouvoir changer et obtenir un titre (de séjour) comme salariée. En parlant avec les professeurs, l'un d'entre eux m'a suggéré la linguistique, nous avons suivi un ou deux cours en licence. Je m'entendais bien avec ce prof, c'est pour ça que je l'ai fait » (Marta, Mexicaine, Paris).

Dans son récit, Marta est contrainte d'ajuster son projet professionnel à partir de deux éléments : le temps et les ressources financières. Concernant le temps, Marta comme tous les migrants non européens, est obligée de préparer à l'avance, tous les ans, le

dossier pour renouveler son titre de séjour. Il faut demander un rendez-vous à la préfecture entre deux et trois mois avant la date d'expiration du titre en cours de validité¹⁵³. Cette obligation crée une dynamique dans laquelle les migrants semblent passer plus de temps à constituer le dossier demandé par l'administration qu'à s'occuper de leur projet professionnel qui est souvent conçu en fonction des chances que les migrants pensent avoir pour obtenir ou garder leur titre de séjour. Du côté financier, Marta n'a pas les ressources nécessaires pour être autonome. C'est pourquoi elle prolonge le statut étudiant autant que nécessaire afin de pouvoir bénéficier de certaines aides.

Le parcours professionnel de Marta, déterminé par le calcul d'obtenir un titre de séjour et les possibilités d'accès à l'emploi que celui-ci donne, est accompagné d'un déclassement de longue durée. Pendant ses années d'étudiante, Marta donne du soutien scolaire en espagnol à des collégiens. Elle fait des cours à domicile surtout dans le 16^{ème} arrondissement de Paris où elle gagne *'entre 15 et 20 euros de l'heure'*. Marta exerce cette activité au noir, parce qu'à l'époque elle n'a le droit de travailler qu'à mi-temps et déclarer ses revenus lui semble *'trop compliqué'*. Comme tout emploi 'étudiant', ces cours de soutien n'ont aucune perspective d'évolution de carrière et ne donnent pas d'avantages sociaux, mais Marta semble assumer la situation en raison de son caractère transitoire.

Quand son master en linguistique est presque achevé – renouvellement de titre de séjour oblige – Marta n'a plus envie de faire des études et mène une petite enquête dans son entourage pour identifier des emplois auxquels elle pourrait prétendre. Marta finit par postuler à un poste en CDD comme Assistante de Vie Scolaire (AVS). Quand elle explique ce choix, Marta présente ce poste comme celui d'assistante d'éducation spécialisée pour enfants handicapés et met en valeur son profil : *'ils ont pris en compte mes études en France et l'expérience que j'avais avec les enfants, car j'avais été fille au pair pendant 2 ans. Je pense que ça m'a aidé, et aussi les cours privés'*.

¹⁵³ Depuis novembre 2016, l'administration a décidé de généraliser la carte de séjour pluriannuelle pour certaines catégories migratoires après un premier titre de séjour d'un an. Dans le cas des étudiants, cette carte peut avoir une durée maximale de 4 ans suivant la durée du cycle d'études. Si cette mesure semble alléger les démarches de renouvellement du titre de séjour, elle perpétue son caractère précaire. A titre d'exemple, la carte pluriannuelle « peut toujours être refusée, non renouvelée ou retirée à une personne étrangère par une décision motivée en cas de "menace pour l'ordre public" » (Ceseda, art. L.313-3). N'ayant plus de précisions concernant cette expression, elle reste assez floue et laisse une marge d'appréciation très importante à l'administration. Par ailleurs, la préfecture peut effectuer, à tout moment, des contrôles pour vérifier la validité des conditions du droit au séjour. De ce fait, la préfecture peut accéder aux informations détenues par plusieurs administrations et entreprises publiques ou privées : établissements scolaires, organismes de sécurité sociale, fournisseurs d'électricité, de téléphone, d'internet, établissements de soins, établissements bancaires, etc. (Ceseda, art. L.611-12).

Toutefois, quand on regarde la fiche du métier d'AVS, aucune formation particulière n'est demandée. Il suffit d'être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent¹⁵⁴. S'agissant d'un emploi contractuel qui attire peu de candidats, les possibilités pour être embauché sont assez élevées. Malgré le caractère temporaire et peu qualifié du poste, Marta semble lui trouver des points positifs : *'tu as les avantages de la sécurité sociale et tout ça'*. Ce parcours est un peu déroutant dans le sens où Marta minimise ou semble ne pas se rendre compte du déclassement professionnel qu'elle subit. Si elle n'a jamais travaillé avant de migrer, sa licence mexicaine et son bac + 5 obtenu en France devraient lui permettre d'avoir une position plus avantageuse sur le marché du travail. Pourtant, Marta commence sa vie active dans un emploi d'aide à la personne (fille au pair) qui se poursuit une fois ses études finies, quand elle dévient AVS.

L'apparente minimisation du déclassement professionnel chez Marta pourrait s'expliquer en raison d'une vie privée qui la protège de la précarité. Mariée à un Français qu'elle rencontre étant encore étudiante, Marta est sûre d'avoir une certaine stabilité financière. Ainsi, une fois qu'elle accouche de sa fille, Marta n'a pas de problème pour mettre en pause sa carrière professionnelle. A la question sur son réinsertion professionnelle, Marta dit vouloir prolonger son congé maternité *'au moins jusqu'à ce que ma fille soit un peu plus grande'*. En tant que contractuelle, Marta sait que son travail d'AVS ne durera pas longtemps et elle préfère prendre un peu plus de temps pour définir un futur professionnel qui n'est pas clairement évoqué : *'je prendrai le temps du congé de maternité pour bien réfléchir à ce que je vais faire'*.

Beaucoup moins nombreux que les femmes, certains hommes passent aussi par des longues périodes de déclassement à la suite d'une expérience de migration. Très jeune, Carlos commence sa carrière en tant que patineur de compétition en Argentine. Avec une certaine notoriété grâce aux concours nationaux qu'il gagne, Carlos est rapidement repéré et recruté pour intégrer la célèbre troupe de *Holiday on Ice*. La suite n'est qu'une belle réussite avec une importante carrière à l'internationale qui dure 13 ans et donne à Carlos la possibilité de parcourir le monde. Quant à sa décision de s'installer en France, à Limoges, il l'explique très ouvertement :

« Pourquoi Limoges ? Je suis un livre ouvert, je n'ai rien à cacher. Je suis passé à Limoges en 84, une ville de plus, avec Holiday on Ice. Et puis je suis revenu avec Holiday on Ice en 1988, et c'est à ce moment-là que j'ai rencontré mon ami Florent, tu vois ? [...] Florent était très amoureux et m'a suivi, il m'a suivi pendant deux ans et demi, presque trois ans, partout. Je me disais : 'il doit être millionnaire, je me suis trouvé un millionnaire' (on rit). Mais pas du tout, il empruntait, il s'endettait pour payer les billets. Et bien, presque trois ans plus tard,

¹⁵⁴ Depuis la rentrée scolaire 2014, le poste d'AVS a été remplacé par le statut « Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap » (AESH). Pour accéder à ce nouveau statut, la personne doit justifier d'un diplôme dans le domaine de l'aide à la personne ou de deux ans d'expérience professionnelle dans le domaine concerné. Toutefois, quand le recrutement se fait dans le cadre d'un contrat aidé, aucune condition de diplôme n'est exigée, mais une formation obligatoire d'adaptation à l'emploi (60h) est proportionnée par l'employeur.

j'étais fatigué de Holiday on Ice [...]. Alors voilà, j'étais fatigué et j'ai tout laissé tomber. Ce qui fatigue est le fait de... on dit 'c'est sympa, voyager c'est très sympa, voyager, visiter les pays'. Mais tu sais ce qui se passe ? C'est difficile à expliquer, mais tu voyages, tu es tout le temps en train de voyager » (Carlos, Argentin, Panazol).

Au moment où Carlos décide de mettre un terme à sa relation professionnelle avec *Holiday on Ice*, il était capitaine de ligne, le responsable du corps de danse masculin. Comme capitaine, Carlos doit connaître tout le spectacle par cœur, afin de pouvoir enseigner les chorégraphies aux nouveaux patineurs. Son choix de tout quitter pour s'installer à Limoges avec son copain n'est pas un moindre détail. A 39 ans et avec un diplôme d'études secondaires (le bac), le patinage est la seule activité professionnelle que Carlos a exercé dans sa vie adulte. Son arrivée un peu improvisée à Limoges en plan de 'vacances' l'oblige à rester un certain temps dans une situation de travail précaire, avec de petits boulots ici et là :

« Je venais pour être 'à la maison, chez-moi', pour que quelqu'un prenne soin de moi, tu vois ? Puis, une fois Florent me dit : 'Carlos, je t'ai trouvé un emploi', 'quel emploi, pour faire quoi ?'. 'Tu vas travailler pour la biennale de l'émail'. Je dis, 'mais je ne parle pas français'. 'Ça n'a pas d'importance, tu t'occupes des étrangers, des étrangers qui parlent anglais'. Et c'est comme ça que j'ai commencé à travailler, en tant qu'hôte d'accueil. [...] Et quand je finissais le travail je m'en allais ; et parfois je revenais et on me disait : 'Carlos, je t'ai trouvé un boulot', 'qu'est-ce qu'il faut faire ?', 'tu vas être responsable de la caisse et la billetterie du festival des Francophonies' » (Carlos, Argentin, Panazol).

Carlos n'a pas le choix, il est obligé de faire ces petits boulots. D'un côté parce qu'il ne possède pas des qualifications qui lui permettraient un meilleur accès au marché du travail. De l'autre, parce qu'en raison de sa situation juridique, Carlos ne peut pas prétendre à des emplois mieux rémunérés et de longue durée. En effet, les récépissés qu'il obtient comme touriste ne l'autorisent pas à travailler, les missions qu'il accepte sont faites 'un peu comme ça, au marge'. Par ailleurs, les allers-retours qu'il évoque entre ses petits boulots, ne sont rien d'autre que ses séjours en Espagne tous les trois mois pour faire tamponner son passeport et pouvoir prolonger son visa de touriste. Pourtant, le déclassement de Carlos est plus symbolique que réel. Certes, il lui est impossible d'utiliser son savoir-faire comme patineur artistique pour trouver un emploi à Limoges. Mais il est aussi vrai qu'il n'est pas très qualifié et que sa précarité est étroitement liée à son statut migratoire.

Mais si le parcours de Carlos donne l'impression de manquer de planification et d'être fragile du fait qu'il arrive dans un pays où son expérience professionnelle est peu utile, il a été bien réfléchi. Comme pour d'autres migrants, le succès dans l'installation à long terme réside dans le capital social (Bourdieu, 1980) qu'il est possible de mettre en service. Pour Carlos, ce capital social n'est pas le sien, car il n'a pas encore son propre réseau dans le pays d'accueil. Il s'agit du capital social de son partenaire :

« C'est facile de... de décider de venir vivre dans un pays oui, mais le problème vient après, comment faire ? Parce que oui, on vient ici, mais après il faut trouver un emploi. Alors, si tu n'as pas les contacts sur place, à la fin c'est un problème, tout un pataquès impossible. Mais heureusement pour moi, Florent avait les bons contacts, puis nous avons commencé à... à faire marcher quelques contacts. Donc, ici tout est politique, n'est-ce pas ? S'il y a la gauche (au pouvoir), il faut aller vers la gauche, s'il y a la droite, il faut aller vers la droite. Maintenant je suis Français, donc, je m'en fiche » (Carlos, Argentin, Panazol).

Ainsi, le capital social peut jouer un rôle décisif dans l'insertion professionnelle des migrants qui, étant donné leur statut temporaire et plutôt fragile dans le pays d'accueil, peuvent se voir refuser le renouvellement de leur titre de séjour ou avoir du mal à intégrer le marché du travail de façon stable, une condition indispensable pour l'intégration. C'est pourquoi, avoir un toit, un titre de séjour renouvelable et jouir de certains droits sociaux ne suffit pas. Sans l'intervention de son partenaire, Carlos n'aurait pas accumulé les petits boulots qui lui ont permis de se faire une place dans le marché du travail, de régulariser sa situation juridique et, finalement, de réussir son pari d'installation en France.

Pour d'autres migrants, le déclassement professionnel n'est pas assumé comme tel en raison de sa courte durée et d'une situation sociale qui les protège suffisamment de la précarité. Dans ce cas, les difficultés pour accéder au marché du travail du pays d'accueil dans les mêmes conditions qu'avant l'expérience migratoire, sont expliquées comme un manque d'équivalence du diplôme obtenu dans le pays d'origine. Marco arrive en France avec sa famille au milieu des années 80, ils fuient la dictature de Pinochet et obtiennent le statut de réfugiés politiques. Marco et sa femme ont fait des études à l'université et travaillaient au Chili quand ils doivent quitter leur pays et tout recommencer :

« Comme nous (lui et sa femme), nous étions tous les deux ... nous avons déjà des études à l'université, nous avons décidé tous les deux de refaire des études, avoir un métier qui soit valide ici, parce que... Par exemple, l'histoire d'Amérique latine, bon, ici elle n'est pas fondamentale, c'est plutôt, c'est l'histoire de l'Europe qui compte ici, n'est-ce pas ? [...] J'ai dû refaire la formation parce que l'accent est mis sur l'histoire de l'Europe, de l'Espagne, de la France, etc. » (Marco, Chilien, Limoges).

Marco et son épouse ont déjà un diplôme de licence avant d'arriver en France, en histoire et en travail social respectivement. Cependant, dans son récit Marco met l'accent sur la nécessité d'avoir une profession 'valide' en France, faisant allusion à une prétendue différence curriculaire dans les programmes d'études. Les licences sont peut-être les mêmes, mais l'orientation selon les zones géographiques justifie aux yeux de Marco l'obligation de 'refaire la formation'. Mais si ce couple peut se permettre une reprise d'études qui limite les effets du déclassement, ceci est possible grâce à leur statut de réfugiés, qui leur donne l'accès à certains avantages sociaux :

« J'ai obtenu une aide pour faire la licence, une aide de la Direction générale du travail. Une aide qui équivalait à un salaire, [...] à l'époque c'était de l'ordre de 4500 francs, maintenant ce serait 1200 euros, quelque chose comme ça. Alors cette aide... bien sûr, elle était très importante car je pouvais me consacrer aux études sans aucun inconvénient. Je pouvais, bien sûr, faire vivre ma famille, il n'y avait pas de luxe, mais il y avait l'essentiel, le minimum pour une famille. C'est-à-dire que nous mangions régulièrement, que je pouvais les emmener se promener, au cinéma ou au théâtre, et mener une vie stable au niveau de l'école. Et ma femme pouvait aussi étudier, valider son diplôme d'assistante sociale. Donc, bien sûr, cette aide était très opportune et significative, c'est pourquoi j'ai profité de cette aide et ça m'a ouvert de nombreuses portes pour que je puisse travailler plus tard » (Marco, Chilien, Limoges).

Ancien professeur d'histoire dans un collège particulier à Valparaiso, Marco et son épouse ont des parcours où le déclassement professionnel a une durée moyenne sans être très ressenti par la famille. Mais cela implique de faire certaines concessions. Marco doit s'orienter vers l'enseignement de l'espagnol et accepter plusieurs contrats à durée déterminée avant de retrouver une situation stable :

« Quand tu n'as pas la nationalité (française), les contrats sont limités, ici ils sont limités. [...] Je connaissais déjà ce système, je l'avais... étudié. Alors, quand tu n'as pas la nationalité, tu dois envoyer ton CV, tout le temps, à différents endroits et voir où tu peux continuer à travailler. Après, quand tu as déjà la nationalité, tu peux passer des concours et entrer définitivement n'importe où, dans une entreprise, etc. [...] Par exemple, j'ai dû travailler à Guéret, puis à Brive, et à Périgueux après, à l'Académie de Bordeaux. Et ainsi de suite, c'est-à-dire, à différents endroits. J'ai dû travailler dans une école d'ingénieurs en informatique et dans un collège et un lycée à la fois » (Marco, Chilien, Limoges).

Le cas de Marco présente une trajectoire de réinsertion professionnelle en trois phases : retour aux études - insertion précaire - stabilité de l'emploi. Si sa formation demande une réorientation de discipline (Marco passe de l'histoire à l'espagnol), l'insertion professionnelle qui suit est assez linéaire, avec une trajectoire très similaire à celle d'autres migrants (Kofman, 2012; Liversage, 2009). C'est-à-dire, avec une période de travail temporaire qui suit la phase de formation et qui précède le troisième moment où la personne retrouve une situation de travail relativement similaire ou comparable à celle qui existait avant la migration. Comme pour d'autres, Marco retrouve une stabilité professionnelle seulement quand il obtient la nationalité française, quand il peut prétendre à avoir un poste définitif en tant qu'enseignant.

Vicky a une trajectoire similaire à celle de Marco. Colombienne, elle émigre en France en 1978, sur l'insistance de son compagnon qui voulait la protéger de l'insécurité sociale grandissante à Cali après la montée des FARC. Vicky avait déjà une maîtrise en sciences de l'éducation avant de migrer, cependant, une fois qu'elle acquiert un niveau acceptable

en français, elle décide de s'inscrire à la fac pour éventuellement commencer à travailler en France :

« Comme le temps passait et j'avais déjà appris le français, j'ai commencé à voir quelles étaient mes possibilités. Et de toute façon je devais valider les diplômes. Et pour valider ces diplômes, le master que j'avais n'était pas suffisant. Alors, je me suis inscrit en DEA » (Vicky, Colombienne, Paris).

L'insuffisance dont Vicky parle n'a rien à voir avec le niveau académique de ses études en Colombie, puisqu'à un autre moment elle considère avoir '*un niveau similaire à celui des étudiants français*' lorsqu'elle suit des cours à la fac. Revenir à l'université est une réponse face à l'impossibilité de faire valoir le diplôme étranger et assumer l'obligation d'obtenir un diplôme français pour pouvoir réellement concourir sur le marché du travail dans le domaine professionnel déjà connu. Investir quelques années pour refaire une formation qu'on possède déjà avant de migrer est une stratégie plus souvent mise en œuvre par ceux qui ont un haut niveau de scolarité, mais pas par ceux qui ont fait une formation technique ou qui ont un niveau de scolarité élémentaire (Avalos Romero, 2014b).

Cependant, refaire des études dans le but d'obtenir un diplôme équivalent à celui déjà obtenu dans le pays d'origine mène rarement au résultat escompté. Dans le cas de Vicky, faire un DEA en sciences de l'éducation, le niveau d'études qu'elle possédait déjà avant d'émigrer, ne lui permet pas d'obtenir un emploi comme enseignante à l'université, profession qu'elle avait en Colombie. En dépit de la double expertise (master colombien + DEA français), un profil professionnel à valeur ajoutée, Vicky entre sur le marché du travail d'une autre manière, grâce à une formation de niveau universitaire inférieur également obtenue en Colombie et que, encore une fois, il faut refaire en France :

« Enquêtant à l'Agence nationale pour l'emploi, ils m'ont dit que c'était plus faisable de travailler en tant qu'assistante sociale. C'est à ce moment-là que j'ai décidé de faire l'année d'adaptation, que j'ai aussi obtenue avec de très bons résultats. Et après un an j'avais la possibilité d'avoir un travail correct. [...] Et puis, j'ai trouvé un emploi dans ce qu'on appelait alors la Maison de Nanterre, le plus grand centre pour les sans-abri (vagabonds) en Europe » (Vicky, Colombienne, Paris).

Nous pouvons remarquer que lorsque Vicky demande conseil auprès de l'Agence nationale pour l'emploi, sa maîtrise colombienne et son DEA obtenu en France, le niveau de scolarité le plus élevé qu'elle possède, ne sont pas pris en compte. On ignore aussi son expérience en tant qu'enseignante à l'université, une activité professionnelle que Vicky a exercé plusieurs années dans deux universités colombiennes avant d'émigrer. Au contraire, l'orientation qu'elle reçoit tient compte d'un diplôme inférieur au master. Il s'agit d'une formation dans l'assistance sociale, domaine dans lequel Vicky n'a pas d'expérience préalable, sinon l'année d'adaptation à laquelle elle se réfère dans son témoignage.

C'est ainsi qu'une inégalité sociale fait son apparition : du fait que les diplômés étrangers sont socialement dévalorisés et n'ont aucune validité sur le marché du travail, les migrants sont obligés d'investir du temps et des ressources financières (ceux qui peuvent se le permettre) afin d'obtenir un diplôme qu'ils ont déjà et avec le seul objectif d'avoir un accès au marché du travail dans une situation moins désavantageuse. Concernant le récit de Vicky, l'orientation qu'elle reçoit et qui ne tient pas compte de son expérience professionnelle précédente, l'amène à un métier dans l'assistance sociale, lié au service à la personne. Cela reflète la situation de nombreuses femmes migrantes (Herrera Mosquera, 2011), forcées de reproduire une logique des rôles de genre dans leur insertion professionnelle. Dans cette logique, le service, le souci du bien-être des autres et les soins sont des qualités très appréciées et souvent considérées comme 'naturelles' chez les femmes latino-américaines.

En effet, d'une manière ou d'une autre, la plupart des parcours professionnels des autres femmes que nous allons évoquer ici, trouvent le même type de débouchés. Diana n'est plus une jeune fille quand elle quitte le Brésil en 1996 pour venir en France en raison d'un grave problème de santé du père de son mari. Elle justifie ainsi sa reconversion professionnelle :

« En arrivant en France j'avais 49 ans, j'étais trop vieille pour être directrice d'un hôtel à Limoges. Parce qu'à Limoges, l'hôtellerie... il y a des petits hôtels, et moi, je venais des hôtels 4 étoiles, 5 étoiles. Donc, j'ai fait des études en psychologie. J'ai changé ma branche, j'ai changé de métier, je suis dans la psycho-gérontologie. J'ai quitté l'hôtellerie » (Diana, Brésilienne, commune de Vigeois).

Pour Diana, il est évident qu'elle ne trouvera jamais un emploi similaire à celui qu'elle avait au Brésil. Non seulement parce que l'hôtellerie a d'autres caractéristiques à Limoges (ce sont des hôtels plutôt petits), mais en raison de son âge, assez mûr pour développer une carrière dans ce domaine. C'est alors que Diana fait une analyse du contexte dans lequel elle vit afin de s'orienter vers un secteur professionnel où il y a de vraies possibilités d'insertion. Quand je demande comment elle a pris cette décision, son explication est claire et simple :

« Je voulais changer de métier, parce que l'hôtellerie n'était pas... n'était plus intéressante. Et je voulais quelque chose sur Limoges. J'ai fait une recherche, j'ai fait une recherche avec le Point Cadre, ce qu'on appelle le Point Cadre, un centre de formation. Et je me suis rendu compte que Limoges c'est une région très vieille, il y a beaucoup de vieux. [...] Donc, je me suis dit, la gérontologie c'est ce qui m'intéresse le plus » (Diana, Brésilienne, commune de Vigeois).

En dépit d'avoir travaillé pendant plusieurs décennies dans l'industrie hôtelière à Rio de Janeiro, Diana décide de changer radicalement de profession. Comme Marco et Vicky,

Diana ne fait aucune référence directe à l'impossibilité de faire valoir son diplôme brésilien pour travailler à Limoges. Elle va même plus loin, car elle assume le changement de filière professionnelle comme une décision totalement personnelle, en partie motivée par les opportunités et les faiblesses de la région où elle vit.

Sara a aussi une trajectoire professionnelle assez étoffée au moment de s'installer dans le Limousin avec son mari et leurs trois enfants. Originaire du Mexique, cette femme a 38 ans quand elle arrive en France au milieu des années 2000. Après avoir décroché un diplôme d'ingénieur en Génie chimique, Sara débute sa carrière en tant que professionnelle hautement qualifiée au sein de la *Comisión Federal de Electricidad* (l'équivalent d'EDF en France) :

« Je travaillais dans le département de mise en œuvre et de contrôle. Ce n'était pas ma spécialité, mais c'était la seule option que j'avais à ce moment-là pour travailler. Après j'ai appris qu'une entreprise française avait besoin d'un ingénieur en génie chimique. Alors, par l'intermédiaire d'amis j'ai envoyé mon CV, je suis allée à l'entretien et j'ai été embauchée immédiatement. [...] Après avoir travaillé pendant 2 ans et demi à la CFE, j'ai commencé à travailler dans cette entreprise française en 93, en tant qu'ingénieur chimiste, dans la mise en œuvre. Et donc, nous avons du contact avec les Français, [...] c'est là, cette même année, que j'ai rencontré celui qui est mon mari, et en 1994 j'attendais mon premier bébé. Mais nous avons continué à travailler dans la centrale thermoélectrique. Puis, mon mari a été transféré dans un autre pays, mais comme mon fils était trop petit et j'attendais un autre bébé, je suis restée au Mexique » (Sara, Mexicaine, Limoges).

Le mariage et l'arrivée des enfants changent la situation de vie de Sara. Elle accepte de devenir une maîtresse de maison dévouée à sa famille, tandis que son mari assume complètement le rôle de pourvoyeur. L'arrivée d'un troisième enfant prolonge la pause professionnelle de Sara, qui accompagne son mari en Chine pendant une année avant de revenir au Mexique. Avec des enfants déjà scolarisés, Sara est embauchée dans l'école privée où ils sont inscrits, en tant que professeure de physique, chimie et mathématiques au collège. Ce retour sur le marché du travail accompagné d'un premier déclassement professionnel pourrait expliquer pourquoi Sara n'explique pas en ces termes ses difficultés pour intégrer le marché du travail en France :

« Bon, mon diplôme, je voulais enseigner, je ne pouvais pas, parce que mon diplôme d'ingénieur ne servait à rien. Si je voulais reprendre les études, je pouvais faire un master, mais je ne voulais plus faire des études, je n'avais pas le temps, je voulais travailler. Après, j'ai dû repasser mon permis de conduire, parce que mon permis mexicain n'était pas valable non plus. C'est un autre revers aussi, car il faut passer le code (de la route) avec les adolescents et tout, passer l'examen et avoir le permis, payer ah ? Mais, c'est quoi mille euros (dans le ton du sarcasme) ? » (Sara, Mexicaine, Limoges).

Plusieurs choses dans ce témoignage méritent notre attention. D'abord, la question de la mobilité. Pour la plupart des migrants issus des pays tiers, le manque d'équivalence de leur permis de conduire dans le pays d'accueil, quand ils en ont un, limite fortement leurs possibilités pour se déplacer. Et c'est dans le cadre du travail que cette contrainte les pénalise d'avantage, car en plus des difficultés qu'ils peuvent avoir pour faire valoir leurs diplômes et leurs qualifications, leurs possibilités d'accès à l'emploi peuvent être compromises en raison d'un manque de mobilité faute d'avoir un permis de conduire valable ou de pouvoir s'en payer un.

Pour ce qui est de l'insertion professionnelle, l'appréciation négative de Sara sur son diplôme d'ingénieur, une formation pourtant très prestigieuse, est pour le moins surprenante. Sara ne cherche pas à le faire valoir pour travailler en France en tant qu'ingénieur, mais pour donner des cours, comme elle faisait au Mexique. Sara semble ne pas savoir comment fonctionne le marché du travail de l'enseignement en France, organisé à partir de concours et soumis à des conditions bien précises. Elle ignore aussi que le diplôme d'ingénieur octroie en France une équivalence avec le diplôme de master, au moins dans le cas des diplômes français. Les essais de Sara pour accéder au marché du travail sont en ce sens organisés avec une méconnaissance du contexte local et elle semble être seule pour tenter de comprendre son fonctionnement.

Ainsi, la dépréciation sociale des diplômes universitaires acquis dans le pays d'origine est internalisée et normalisée sous l'argument qu'ils sont insuffisants ou inadéquats au pays de destination. De même, l'expérience professionnelle déjà acquise est minimisée, voire annulée par le contexte migratoire, car elle n'est pas prise en compte (comme si elle n'avait jamais existé) dans la future réinsertion professionnelle des migrants.

« Les difficultés dans l'exercice de la profession, dans l'homologation des diplômes et la revalidation des études, et l'impossibilité de prendre en compte les études déjà achevées (pour donner de la continuité au projet professionnel), font partie des formes les plus utilisées pour illustrer la dévalorisation et la suspicion vis-à-vis du migrant » (Uriarte, 2011).

L'impossibilité de faire valoir les études déjà faites et la difficulté, au moins ressentie, pour revalider le diplôme obtenu dans le pays d'origine sont des situations très présentes dans l'expérience de Sara quand elle m'explique comment son parcours l'a amenée vers un métier lié à la comptabilité :

« Je suis rentrée à la fac pour prendre des cours de français, j'ai obtenu le niveau le plus haut et ensuite j'ai continué à chercher du travail. Mais toujours le même problème, mon diplôme n'était pas... il n'était pas valide. Même pas pour enseigner, pour être professeure d'espagnol. Alors, dans une école on m'a proposé, en tant qu'assistante, de remplacer une autre Mexicaine qui était enceinte [...]. J'ai travaillé comme assistante d'espagnol pendant un an et six mois. Ensuite, j'ai commencé à faire une formation en comptabilité. Parce que mes enfants

grandissaient et j'avais plus de temps pour moi, donc, j'ai fait une formation en comptabilité. Et maintenant c'est ce en quoi je travaille, en comptabilité, avec un contrat. » (Sara, Mexicaine, Limoges).

Une fois qu'elle a pris quelques repères dans le pays d'accueil, Sara se rend compte du besoin de parler la langue, surtout pour pouvoir un jour reprendre une activité professionnelle. Mais le problème reste le même : Sara n'arrive pas à faire valoir son diplôme d'ingénieur obtenu au Mexique. Face à cet obstacle, son insertion professionnelle commence par une voie fréquente chez les migrants qualifiés, basée sur une aptitude inhérente au fait d'être étranger, la 'maîtrise' de la langue d'origine. Pourtant, cet avantage apparent ne suffit pas à Sara pour décrocher le CAPES, seul concours qui permet l'entrée dans l'enseignement français en dehors de l'université.

L'échec au CAPES met le projet professionnel en perspective, d'autant plus que Sara n'a plus besoin de remplir son 'rôle de mère' à cent pour cent, car ses enfants commencent à être moins dépendants. L'histoire professionnelle de quelques membres de sa famille et une rapide évaluation des niches d'emploi potentiels vont finir par orienter le choix de Sara :

« Après ça j'ai dit : 'Non, je vais prendre quelque chose de technique, avec des chiffres, quelque chose qui soit nécessaire'. Et en regardant, à Pôle emploi et dans les offres d'emploi, j'ai trouvé qu'il y avait beaucoup de travail pour les comptables. Alors, j'ai dit : 'Et bien, pourquoi pas ? Ma mère était comptable, une de mes sœurs aussi, mon grand-père était auditeur, peut-être qu'il y a quelque chose d'intéressant dans ce métier'. Et c'était un travail de bureau et je n'avais jamais travaillé dans un bureau, tous mes emplois avaient toujours été sur le terrain, avec mon casque, mes bottes, ma radio. Alors j'ai dit : 'Pourquoi pas ? On verra comment ça marche'. Donc, j'ai fait ma formation de huit mois. [...] Et en huit mois j'ai eu mon premier diplôme de comptable » (Sara, Mexicaine, Limoges).

Tout comme Diana, Sara étudie les possibilités réelles d'accès à l'emploi dans son entourage. Par ailleurs, si elle ne semble pas vivre le déclassement professionnel en tant que tel, il faut se faire une raison sur le fait qu'elle ne pourra plus jamais travailler en tant qu'ingénieur du fait que son diplôme '*ne sert à rien*'. La perspective d'une rapide insertion professionnelle, le rapprochement avec un métier très présent dans sa famille d'origine et le fait qu'il s'agisse d'une formation courte et payée par Pôle emploi, permettent à Sara de se faire une raison sur sa reconversion.

Sara a pu réintégrer le marché du travail avec un CDD dans l'entreprise où elle avait validé son stage à la fin de la formation. Pourtant, il s'agit d'une insertion professionnelle très couteuse, non seulement d'un point de vue économique – sa formation a été complètement payée par Pôle emploi – mais aussi en raison du gaspillage d'un diplôme

déjà acquis (Bac+5) et des années d'expérience qui ne sont plus pris en compte au moment de revenir sur le marché du travail.

Par ailleurs, nous pouvons remarquer que, dans certains cas, les migrants qui décident de suivre une formation ou d'entreprendre une reconversion professionnelle ne sont pas seulement confrontés à la difficulté de reporter leur entrée sur le marché du travail du pays d'accueil pendant plusieurs mois, voire plusieurs années. La réorientation professionnelle, forcée par ces contraintes, est assumée comme une conséquence de leurs propres décisions, comme une responsabilité personnelle et non pas comme le résultat des restrictions imposées par le contexte migratoire dans lequel ils se trouvent.

Dans le cas des femmes, la responsabilité d'assumer les restrictions imposées par le marché du travail les expose à un autre risque de précarité. Quand leur situation de vie est aisée, le déclassement professionnel est supportable et le ménage peut assumer le coût économique de la reconversion. Sara, Diana et Vicky sont dans ce cas : mariées à des Français qui ont des emplois bien rémunérés, leur absence sur le marché du travail n'est pas un obstacle pour maintenir le niveau de vie qu'elles et leurs familles menaient avant la migration. Ces femmes peuvent assumer le coût financier de leur reconversion professionnelle sans être exposées à une situation de précarité sociale.

Mais ceci est loin d'être la norme pour les femmes migrantes, qui sont rarement dans une situation aisée pour entreprendre de longues études afin de mieux réintégrer le marché du travail, ou qui n'ont pas le capital social et culturel que cette démarche demande. Rosy a 23 ans quand elle arrive à Limoges, 'fraîchement' mariée à un Français qu'elle a rencontré à Monterrey, la ville où elle vivait au Mexique. Face au constat que sa seule possibilité pour redevenir esthéticienne est de refaire toute la formation afin d'obtenir un diplôme français – '*un diplôme, en France, doit être obtenu en France pour pouvoir travailler en France*' – Rosy préfère se tourner vers un autre domaine d'activité. Mais tandis que Vicky et Diana choisissent de suivre des formations plus ou moins longues à l'université, Rosy décide de remplir les formalités demandées par l'État lui permettant d'exercer une activité rémunérée :

« Le temps passait et j'ai dit : 'Et bien, je vais travailler avec des enfants, ici, chez moi, je vais chercher un emploi que je pourrai faire chez moi et en même temps prendre soin de mon fils'. Et j'ai commencé à faire un métier, un emploi qu'ici on appelle assistante maternelle. [...] Il fallait passer un examen, remplir certains critères et tout, ok, et c'était quelque chose que je pouvais faire chez-moi. C'étaient des enfants, des bébés, des petits que je gardais la journée et en fin d'après-midi ils partaient avec leurs parents, ils arrivaient le matin. Et puis j'ai eu une fille, et j'ai dit : 'ok, j'aime ce travail, j'aime être avec des enfants' » (Rosy, Mexicaine, commune de Feytiat).

Rosy assume complètement son choix pour exercer un métier lié au service à la personne, dans son cas, la garde d'enfants. Ce choix correspond à un modèle de famille plutôt conventionnel, où le mari assure la subsistance du ménage tandis que l'épouse assume les tâches ménagères et la garde des enfants. C'est en fonction de cette organisation que Rosy adapte son projet professionnel, elle cherche un emploi qui lui permet de rester à la maison et prendre soin de son fils. Ainsi, la carrière professionnelle de Rosy évolue dans cette logique :

« Je me suis dit : 'ok, j'aime ce travail, mais... je veux faire ce travail différemment'. Donc, j'ai vu que je pouvais faire ce travail à la maison mais autrement, cette fois-ci avec des enfants euh... Comment dire ? Il s'agissait de travailler pour un service de l'Etat, et garder les enfants chez-moi. Mais pas les enfants qui ont leurs parents, ce sont des enfants qui sont éloignés de leur famille, par de la maltraitance, parce que le juge les a éloignés » (Rosy, Mexicaine, commune de Feytiat).

D'après Rosy, à l'époque il n'y avait pas besoin de faire une formation spécifique pour devenir assistante familiale et recevoir des enfants chez-elle en tant que famille d'accueil. Ce nouveau métier a un double avantage pour Rosy, elle 'ne perd pas du temps' à faire une formation qui mettrait à nouveau en pause sa vie professionnelle et en même temps elle peut s'occuper de ses propres enfants. Rosy a exercé ce métier pendant plus de vingt ans avant que la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 lui donne accès à une certification professionnelle par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Cette disposition légale permet à Rosy d'obtenir un diplôme d'état :

« Une loi a été votée, dans laquelle toutes les personnes qui travaillaient, peu importe le métier, pouvaient obtenir un diplôme, avec l'expérience qu'elles avaient. J'ai demandé les papiers et tout, et j'ai dû écrire un, un rapport ou je ne sais pas quoi. Et puis passer devant un jury. Et c'est là que j'ai obtenu mon diplôme. [...] Et après ça, j'ai été promue dans mon travail » (Rosy, Mexicaine, commune de Feytiat).

Ainsi, avec ce diplôme de niveau V (équivalent à un CAP ou un BEP¹⁵⁵), Rosy est désormais sollicitée comme tutrice pour accompagner et guider des collègues qui exercent le même métier mais qui n'ont pas obtenu le diplôme. Elle est aussi jury dans le comité de sélection des candidats qui maintenant sont tenus de passer une formation avant de devenir assistants familiaux. Si le parcours de Rosy montre une évolution professionnelle plutôt réussie, il ne faut pas sous-estimer que celle-ci est possible grâce à la stabilité dans sa vie de couple. Réussir comme épouse et comme mère est le prix que certaines femmes doivent payer pour rester à l'abri de la précarité sociale et pouvoir se développer professionnellement.

¹⁵⁵ Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) se prépare en deux ans après la classe de troisième. Pour sa part, le brevet d'études professionnelles (BEP) s'obtient en trois ans, après la classe de troisième.

Gisela est dans une situation très semblable. En effet, si elle est arrivée en France pour travailler au Club Med de Pompadour en tant que GO, sa vie professionnelle est ensuite possible grâce au soutien financier de son mari. Une fois que Gisela ne peut plus travailler au Club Med, son mari assume toutes les dépenses du couple le temps que Gisela trouve sa place sur le marché du travail. Elle le fait dans la continuité de son emploi précédent où elle animait des activités de développement personnel. Ainsi, Gisela suit des formations en techniques 'alternatives' comme la bioénergie, la médecine chinoise, le Qi Gong, le Taiji Quan, la thérapie Gestalt et le yoga. Elle est également conteuse. Si son statut de conjointe de Français lui permet d'exercer ses activités en tant que 'travailleur indépendant' sans se voir opposer la situation de l'emploi, la précarité n'est jamais loin, car les revenus de Gisela varient en fonction du nombre de personnes qui demandent ses services.

Comme nous avons pu le constater à travers les trajectoires présentées dans cette section, les Latino-américains, comme tous les migrants issus des pays tiers, sont rarement épargnés par le déclassement professionnel et subissent des périodes de précarité plus ou moins longues selon la situation de chacun. Les femmes sont de ce fait doublement pénalisées : non seulement leurs diplômes et leurs qualifications perdent toute valeur après la migration, mais elles sont obligées d'investir un temps considérable avant de retrouver un emploi. Par ailleurs, dans beaucoup de cas il s'agit de métiers liés au service à la personne, où les femmes sont majoritaires.

D'autre part, ces expériences nous permettent d'en dire plus sur le lien que les personnes interviewées établissent avec les institutions scolaires et avec l'éducation en général. La décision de réinvestir en éducation – comme un moyen de 'revalider' les qualifications professionnelles déjà obtenues ou d'en acquérir de nouvelles – semble étroitement liée au niveau de scolarité qui existait avant d'émigrer. Ceux qui ont quitté l'école à la fin de l'enseignement secondaire ou qui ont suivi une formation technique sont plus intéressés à occuper un emploi ou à exercer une activité professionnelle ne nécessitant pas d'un diplôme que seule l'éducation formelle peut leur apporter. En revanche, les migrants qui sont restés longtemps dans le système éducatif (surtout ceux qui ont obtenu un diplôme universitaire ou qui ont fait une ou plusieurs années d'études supérieures dans leur pays d'origine) considèrent ce retour à l'éducation formelle comme un investissement. Un investissement nécessaire et surtout rentable dans l'objectif de réussir leur insertion sur le marché du travail français.

Que ce soient des formations longues ou plus pratiques, c'est souvent en fonction de l'utilité attribuée au diplôme et de l'âge auquel ils passent par la reconversion professionnelle que les migrants décident de s'investir dans des processus de formation. Cette dimension subjective, présente dans les motivations et les stratégies mises en pratique par les *Latinos* pour accéder au marché du travail en France, coïncide avec les résultats de Liversage pour le cas du Danemark :

« Les personnes interviewées considèrent la rééducation comme un ‘tout recommencer’ et la voient comme une injustice à l’égard de l’investissement éducatif qu’ils ont déjà fait étant plus jeunes. En outre, les personnes qui optent pour ce parcours n’ont aucune garantie que leur rééducation débouchera sur un emploi, d’autant plus que les années de scolarité supplémentaires peuvent rendre les personnes ‘trop vieilles’ pour trouver un bon emploi à la fin de leur scolarité » (2009 :216).

Bien évidemment, nous ne pouvons pas ignorer le fait que de nombreux migrants se trouvent dans des situations si précaires qu’il leur est impossible d’assumer les coûts personnels, familiaux et économiques qu’entraîne un recyclage professionnel d’une telle ampleur. Passer par le système éducatif dans un pays étranger afin d’obtenir les qualifications nécessaires pour être compétitif sur le marché du travail est un ‘privilège’ réservé à ceux qui possèdent non seulement les ressources économiques nécessaires pour le faire, mais aussi un capital social adéquat. Comme nous le verrons, au-delà du manque de ressources économiques ou d’un statut migratoire irrégulier, le parcours des migrants devient précaire et difficile en raison de l’absence ou l’impossibilité de mettre en jeu son propre capital social ou celui de son entourage.

XIII.5. Les parcours précaires

Le premier cas inclus ici est à considérer un peu à part. Rita ne peut pas être assimilée aux trajectoires de Flavia et Amanda –qui ont un parcours également précaire –. En effet, Rita n’est pas arrivée en France sans qualifications et, contrairement aux autres deux femmes, son acquisition du français se fait relativement tôt depuis qu’elle est installée à Limoges avec son compagnon. C’est en raison de son statut migratoire que Rita vit dans une situation de précarité prolongée. Rita ne quitte pas le territoire français quand les 90 jours auxquels elle a le droit de rester dans l’espace Schengen en tant que touriste s’écoulent.

Si dans les autres cas la précarité s’installe en raison de l’absence de formations et d’une connaissance très limitée de la langue du pays d’accueil, ici, elle est le résultat d’une condition de migrante ‘irrégulière’. Rita arrive en France en 2010 avec un diplôme d’infirmière, métier qu’elle a exercé au Mexique avec le statut de fonctionnaire pendant plus de vingt ans. Par ailleurs, elle fait de son mieux pour apprendre le français rapidement. Rita est loin d’être une ‘migrante économique’ : elle n’a pas migré pour envoyer de l’argent à sa famille ni pour améliorer son niveau de vie. Pourtant, sa situation juridique irrégulière l’assimile à ce statut contre lequel elle semble être impuissante.

En ce sens, le parcours de Rita permet d’illustrer le durcissement des politiques migratoires européennes à travers le temps. Tout comme Carlos, l’ancien patineur chez *Holiday on Ice*, Rita utilise une voie d’entrée légale en France – touriste –. Mais si Carlos

peut encore passer entre les mailles des législations en vigueur au début des années 1990, celle-ci sont devenues beaucoup moins poreuses vingt ans après. Rita ne peut exercer aucune activité rémunérée 'à la limite de la légalité' comme cela a été le cas pour Carlos. Elle possède un diplôme d'infirmière au moment de migrer et cherche à acquérir la langue du pays d'accueil dès le début de son installation, mais ces atouts ne sont d'aucune utilité car ils sont 'inaccessibles' en ce qui concerne l'insertion professionnelle tant que Rita ne peut pas régulariser sa situation.

Ainsi, Rita est complètement dépourvue de toute marge d'action pour faire évoluer les choses. Débloquent sa situation dépend complètement des rapports qu'elle établit avec l'administration :

« Je ne comprends pas pourquoi il y a toujours une difficulté. C'est probablement comme ça la démarche [...]. Il y a peu que l'on m'a donné un permis de travail, pour que je cherche du travail [...]. Ils m'ont donné une carte temporaire, pour que je ne me retrouve pas illégale dans le pays et pour ne pas avoir de problèmes, qu'on ne puisse pas m'arrêter. Pour que je cherche, euh, un emploi. Je pense que ça a été fait parce qu'à l'université ils me demandent... une preuve que je peux rester en France. Et j'insiste, la préfecture... elle ne veut pas m'accepter en tant qu'étudiante, parce que je suis venue comme touriste, alors ils ne veulent pas faire le changement de statut en tant qu'étudiante. Donc, ils me disent que je dois attendre » (Rita, Mexicaine, Limoges).

Paradoxalement, si Rita est 'plus qualifiée' que Carlos au moment de migrer, son propre capital social n'a aucune utilité dans ce nouveau contexte et celui de son compagnon ne lui permet pas de faire évoluer les démarches administratives à la préfecture. Rita n'a aucun contrôle sur le sort de sa situation et ses tentatives pour changer les choses (devenir étudiante) n'ont pas l'effet escompté. L'absence de réseaux est ici plus qu'évidente, dans la mesure où Rita subit tout le poids de sa situation irrégulière. Elle n'a pas de relations qui pourraient pallier sa précarité, comme cela a été constaté dans le cas des migrants latino-américains installés en région parisienne (Gincel, 2005a; González 2007c).

Par ailleurs, si Rita est consciente que ses critères pour 'justifier' sa présence – même irrégulière – en France sont loin de correspondre à ceux pris en compte par la préfecture, elle s'y attache et justifie leur légitimité :

« A la préfecture il y a toujours des gens qui peuvent t'aider et il y a d'autres qui... il y a des obstacles, des mêmes employés. J'ai l'impression que... qu'il y a eu beaucoup d'obstacles, et je pense que cela aurait pu être réglé presque depuis le début. Parce que j'ai aussi demandé de rester en France en tant qu'un soutien affectif, pour aider mon copain émotionnellement, pour le soutenir. Le fait que... je l'aide aussi bien qu'il m'aide, émotionnellement. Aider un Français à s'en sortir, quand cette personne se sent dans un très grand chaos, être capable de

l'aider. Sauf que ces questions émotionnelles n'intéressent pas à la préfecture, ce qu'ils veulent c'est toujours plus de documents » (Rita, Mexicaine, Limoges).

Un dialogue de sourds semble s'installer entre Rita et l'administration. Pour elle, le simple fait d'être là pour aider une personne en détresse devrait suffire pour débloquer sa situation. La 'froideur' des agents de la préfecture est, par conséquent, incompréhensible pour Rita. Les difficultés concernant la validation des diplômes étrangers la rattrapent aussi. Elle tente de savoir si son diplôme est accepté en France pour travailler, mais comme pour les autres qui ont essayé, la réponse est négative.

Rita se retrouve ainsi prise dans un piège, car même si elle décide de 'jouer le jeu' de l'administration française, ses possibilités pour remplir les critères afin de régulariser sa situation juridique sont minimes. Sans un diplôme valide, il lui est impossible de faire valoir sa qualification comme infirmière (*'je ne peux que chercher des emplois pour aider les personnes âgées'*). Sans un titre de séjour valide, Rita ne peut ni s'inscrire à l'université ni obtenir un emploi avec un salaire digne. Elle est, en somme, dans une impasse, à la merci d'un ensemble de circonstances sur lesquelles elle n'a aucun contrôle. C'est pourquoi le parcours de Rita est un peu à part par rapport aux autres cas inclus ici.

Les autres personnes interrogées qui se trouvent dans une situation précaire, le sont en raison du manque de qualifications professionnelles, mais elles sont toutes dans une situation migratoire régulière. Pourtant, les trois femmes se trouvent dans une situation où l'incertitude et l'instabilité du travail sont quasi permanentes. Les emplois auxquels ces personnes ont accès, temporaires et peu rémunérés, ne leur permettent pas d'avoir un niveau de vie digne, semblable à celui des nationaux.

Si parmi les informateurs certains ont la possibilité d'assumer sans problème un investissement en temps et surtout en ressources économiques pour obtenir un diplôme facilitant l'accès au marché du travail français, pour d'autres cette possibilité est matériellement impossible. En outre, certains d'entre eux ont un lien très faible – voire inexistant – avec l'éducation formelle, de sorte que la reconversion professionnelle est encore plus compliquée. Il s'agit d'un univers 'complexe' et mal compris, ce qui le rend peu attrayant. Ainsi, pour les migrants peu confiants dans cette voie d'accès à l'emploi, faire des études n'est pas une stratégie efficace pour réussir leur insertion professionnelle.

A cela s'ajoutent d'autres situations problématiques. L'une d'entre elles concerne la méconnaissance de la langue du pays d'accueil, qui devient un handicap lourd quand il s'agit de chercher une voie d'insertion professionnelle ou simplement pour tenter de s'intégrer dans la société d'accueil. Pour ce qui est de l'accès à l'emploi, la pénalité est donc double : le manque de compétences linguistiques en français s'ajoute à l'absence d'un diplôme valide.

Cette accumulation de carences conduit alors à une trajectoire professionnelle remplie d'emplois précaires, quel que soit le statut juridique des migrantes dans le pays d'accueil. Amanda illustre clairement cette situation. A vingt ans à peine, elle abandonne ses études comme auxiliaire de puériculture pour se marier à un homme qui a deux fois son âge. Quand le couple s'installe à Paris, Amanda ne parle pas français, ce qui la rend complètement dépendante de son mari et semble l'empêcher de concevoir un vrai projet professionnel.

La difficulté d'être embauché en raison d'une utilisation très appauvrie de la langue est particulièrement fréquente dans le cas des migrants. En effet, « le niveau de scolarisation est déterminant, parce que sa faiblesse provoque un choc chez certains migrants quand ils découvrent les sociétés d'accueil qui vivent et fonctionnent selon des codes sémiotiques extrêmement complexes, directement ou indirectement liés à l'écrit » (Adami, 2008 :26).

Amanda est très consciente de cela lorsqu'elle explique son incapacité à trouver un emploi stable, avec des avantages sociaux et un salaire correct. Précisément parce que ses difficultés avec le français ont été un obstacle à l'obtention d'un diplôme lui permettant d'accéder au marché du travail dans de meilleures conditions :

« J'ai travaillé comme agent de service à l'école, j'ai fait donc, foyer pour les personnes âgées, j'ai travaillé comme aide-soignante, pendant la nuit. Et disons, comme sauveteur, maître-nageur sauveteur. Et, voilà, je continue, je cherche encore des petits boulots. [...] Je peux pas faire d'autres travaux parce que j'ai pas de diplôme, donc, il faut faire toujours de petits boulots, d'aide-ménagère. Surtout dans la région que je suis, là, en Corrèze, c'est pas évident pour quelqu'un qui n'a pas de diplôme. Donc il n'y a pas de, il y a rien à faire. Donc, c'est un peu... faut chercher, faut accepter ce qu'il y a » (Amanda, Brésilienne, commune de Vigeois).

Pour Amanda, l'éducation formelle est quelque chose d'étranger à sa réalité, aussi bien au Brésil qu'en France. Ceci explique pourquoi elle ne suit pas une stratégie de reprise d'études pour accéder à des meilleures offres d'emploi, même si pendant dix ans elle vit à Paris, une ville où les options pour se former abondent. Par ailleurs, étant originaire d'un milieu social défavorisé, le manque d'accès à l'éducation et à un emploi digne semble être une situation presque 'naturelle' pour Amanda même quand elle s'installe en France et qu'elle obtient le statut de conjointe de Français. Ainsi, nous pouvons dire que l'absence de stratégies pour se qualifier dans le pays d'accueil répond au fait qu'Amanda a eu un lien faible avec les établissements d'enseignement pendant ses années de scolarité au Brésil. De ce fait elle enchaîne les petits boulots qui ne demandent pas de qualification formelle et qui pérennisent son statut précaire.

Flavia, réfugiée chilienne, a connu les mêmes difficultés pour acquérir la langue du pays d'accueil et a vécu une situation similaire à celle d'Amanda, en termes de son expérience avec l'école et avec l'éducation formelle. Flavia est en dernière année de lycée quand, victime du coup militaire de Pinochet, elle est contrainte de quitter le Chili :

« Je suis allé à Cuba parce que la consigne que nous avions du parti, j'étais dans le MIR¹⁵⁶, était d'aller à Cuba pour recevoir une instruction militaire et venir au Chili pour faire la révolution. [...] A Cuba, ils ne voulaient pas me donner l'instruction parce que j'étais très jeune et ils m'ont envoyé dans un lycée pour étudier, pour continuer les études que je faisais au Chili. Mais je n'ai pas pu rester plus d'un an parce que la vie était très différente. J'étais habituée à d'autres choses, mais là, avec des garçons et des filles de mon âge, euh, j'étais très isolée, rien à voir avec eux. C'est-à-dire que j'étais sur une autre longueur d'onde, pas sur celle des études » (Flavia, Chilienne, Limoges).

Un parallèle semble s'établir entre la rupture forcée de Flavia avec son pays d'origine et sa rupture avec l'éducation formelle. Flavia vit une situation personnelle et sociale si troublante qu'il lui est impossible d'adopter une attitude réceptive aux études. Flavia connaît le milieu scolaire, mais elle le ressent désormais comme étranger et éloigné de ses préoccupations. Le retour à l'éducation, dans son sens le plus large, sera quelque chose de sporadique dans sa vie. Cela n'a pas, par ailleurs, un impact concret sur son insertion professionnelle.

Lorsque Flavia quitte Cuba avec son fils, fruit d'une relation avec un expatrié chilien, sa première expérience de travail se produit dans le domaine agricole, en tant que travailleur saisonnier. Flavia parcourt ainsi plusieurs régions de France, en récoltant des pommes, des cerises, des raisins et des clémentines avec son nouveau partenaire, un Français avec lequel elle se marie peu de temps après son arrivée en France. Un peu plus tard, Flavia et son mari s'installent près de Paris, où il obtient un poste d'agent du service postal. C'est là que Flavia trouve du travail et en même temps elle apprend à fabriquer des objets en peluche, dans un atelier de couture :

« Dans l'usine où j'ai trouvé (du travail), ils m'ont prêté une machine à coudre. Je l'avais à la maison et je devais y aller (à l'atelier) une fois par semaine pour récupérer les commandes et ensuite aller rendre le travail. Et j'ai travaillé là-bas en faisant des choses en peluche, c'est comme ça que j'ai appris » (Flavia, Chilienne, Limoges).

¹⁵⁶ *Movimiento de Izquierda Revolucionaria*. Le Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR), mouvement de guérilla de gauche chilien, est fondé en 1965. Avec le soutien de Cuba, l'objectif est d'installer un État marxiste au Chili à travers une révolution. Il se distingue par une action directe et paramilitaire depuis 1967 et pour sa résistance ultérieure à la dictature du régime militaire. L'intention du MIR est d'être l'avant-garde marxiste-léniniste de la classe ouvrière et des classes opprimées du Chili. Il cherchait le renversement du système capitaliste et son remplacement par un gouvernement des ouvriers et des paysans (Biblioteca Nacional de Chile, 2018).

C'est dans ce contexte, loin des institutions scolaires, que Flavia apprend et exerce un métier (la fabrication d'objets en peluche), dans l'atelier où elle commence à travailler. « L'avantage » pour Flavia est qu'elle peut le faire à la maison. L'élaboration de peluches, seule activité professionnelle que Flavia exerce au cours de sa vie active, n'est pas un métier acquis grâce à une formation faite dans le système éducatif, mais dans le monde du travail lui-même. Bien qu'il s'agisse d'une activité rentable car il existe une rémunération pour le travail effectué dès le départ, le manque de reconnaissance officielle de cette compétence acquise de façon informelle rend incertaine la possibilité de rester sur le marché du travail. Surtout quand il faut faire face à des situations inattendues.

La stabilité du travail ne dure pas longtemps pour Flavia. Après deux ans, la famille est obligée de changer de région en raison du fragile état de santé de l'un des enfants. Bien que Flavia ait une compétence plus ou moins spécialisée, cela ne lui facilite pas l'accès au marché du travail une fois installée à Limoges. Il faudra un certain temps et la combinaison de plusieurs éléments avant de retrouver du travail. Le contact avec l'agence locale pour l'emploi laisse entrevoir une opportunité, mais sans aucune garantie quant au résultat :

« C'était une association qui a été créée qu'avec des femmes, nous étions toutes des étrangères. Pour créer nous-mêmes un petit atelier de couture [...]. Il y avait des Turques, des Algériennes, il y avait une Portugaise, une Italienne, une femme qui venait d'Afghanistan, du Maroc... C'est après que les Françaises ont commencé à arriver. Parce que, au début, quand nous avons créé cet atelier, nous avons travaillé gratuitement près d'un an, pour montrer au gouvernement, à l'État, que nous voulions créer quelque chose par nous-mêmes et que nous voulions travailler. Puis, nous avons commencé à demander de l'aide ici et là, pour acheter des fils, pour acheter ceci et cela. Pour les machines... une entreprise nous a donné deux machines au départ, et c'est ainsi que nous avons commencé. Donc, au début, bien sûr, comme personne ne nous payait, les Françaises n'ont pas voulu le faire » (Flavia, Chilienne, Limoges).

Si nous pouvons louer cette initiative d'auto-entrepreneuriat, il ne faut pas minimiser le fait qu'il s'agit d'une activité qui démarre dans des conditions précaires. Ces femmes doivent travailler gratuitement afin de 'prouver' qu'il s'agit d'un projet d'avenir. Dans ce contexte, il est logique que les femmes françaises, beaucoup moins habituées à des conditions de travail si paupérisées, décident dans un premier temps de ne pas y participer. La coopérative fonctionne assez bien et reste opérationnelle pendant dix-sept ans, mais lorsque la responsable administrative décède de façon inattendue, l'atelier subit des restructurations de personnel et ne résiste pas à la crise économique de 2008.

Les couturières de l'atelier, migrantes et sans qualifications professionnelles valides, ne peuvent pas sauvegarder leur source de revenus, ce qui les conduit, encore une fois, à une situation de chômage et de précarité. Par ailleurs, le fait d'être plus âgées qu'au moment de la création de la coopérative, réduit significativement les chances de ces

femmes pour réintégrer le marché du travail. Dans le cas de Flavia, la fermeture de l'atelier de couture implique aussi la fin de sa vie professionnelle. Pendant un certain temps elle reçoit les allocations chômage qui lui correspondent. Mais une fois l'aide finie, Flavia n'a plus de revenus propres, en plus, elle doit assumer un grave problème de santé :

« J'ai reçu les allocations chômage pendant deux ans, après deux ans j'ai commencé à chercher du travail, ici et là. Mais c'était loin, comme je ne conduis pas, il fallait que je cherche par ici, où je peux aller en bus. Et c'est à ce moment-là qu'une maladie s'est déclarée et... je ne peux pas travailler maintenant. [...] C'est ce qu'on appelle le syndrome de Sharp, ça m'empêche de travailler. Je suis allée à la médecine du travail, où j'ai été déclarée inapte pour travailler. Et me voici, il y a trois ans je ne travaille pas, je reste à la maison et je fais ce que je peux, mais c'est très peu ce que je peux faire » (Flavia, Chilienne, Limoges).

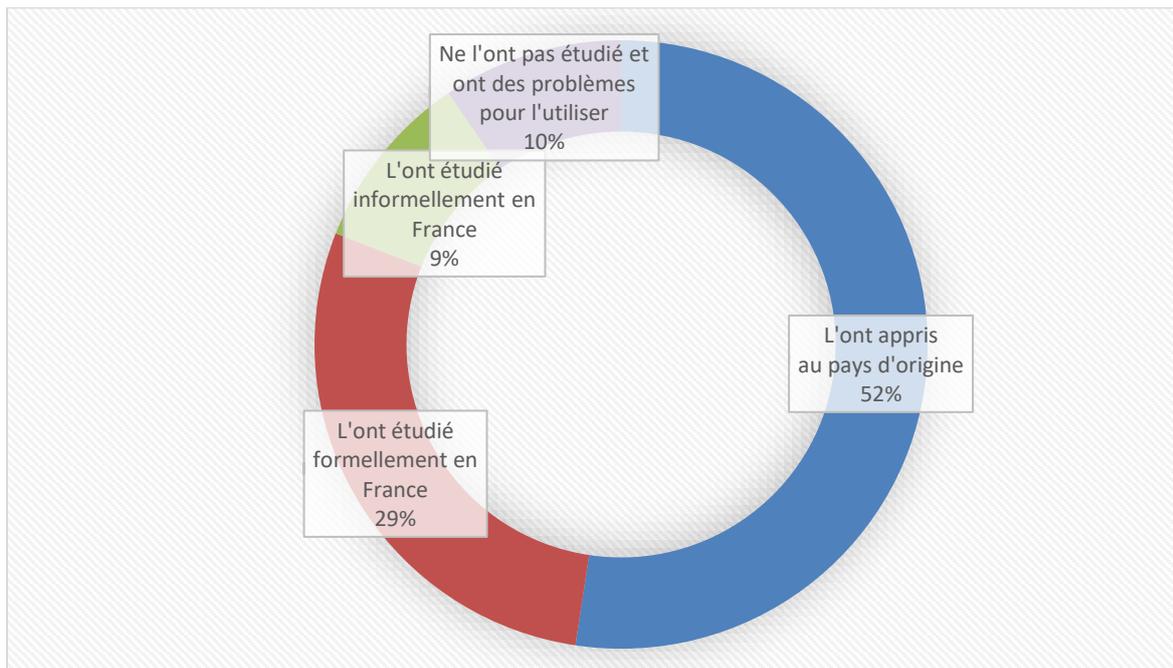
Amanda et Flavia ne sont pas des cas isolés ou le produit de circonstances spécifiques. Beaucoup de femmes migrantes, avec de faibles niveaux de scolarité et des emplois peu rémunérés et temporaires, peuvent facilement tomber dans des situations de précarité. Les problèmes d'Amanda pour passer un examen écrit, la clé pour trouver un emploi en tant qu'ambulancière (cf. p.242) et ce qui arrive à l'atelier de couture où travaillait Flavia, révèlent la vulnérabilité des migrants sans qualifications professionnelles. Cette situation affecte principalement les femmes, qui sont privées d'outils pour être compétitives sur un marché du travail auquel elles accèdent avec beaucoup de difficulté.

XIII.6. Rôle du français dans les parcours migratoires

Au regard des deux derniers parcours évoqués et du ressenti général des migrants, il est évident que la maîtrise de la langue a un rôle à jouer quand il s'agit d'accéder à l'emploi dans un pays étranger, surtout quand la langue parlée n'est pas la même qu'au pays d'origine. Cependant, il est légitime de se demander si la connaissance du français est vraiment « le premier atout de l'intégration » comme l'organisme en charge de la migration le laisse supposer.

Prise au premier degré, nous ne pouvons qu'être d'accord avec cette affirmation. Mais au-delà de cette évidence, le rôle de la langue pour garantir l'insertion professionnelle est moins certain. Ainsi, seules deux personnes parmi les 21 interviewées, ont rencontré des problèmes d'insertion professionnelle directement liés à leur manque de connaissance du français. Le graphique 6 nous donne un aperçu du rapport que les migrants rencontrés dans le cadre de notre travail ont avec la langue du pays d'accueil.

Graphique 6 « Rapport des migrants avec le français »



Source : nos propres données.

Comme nous pouvons le constater, plus de la moitié des interviewés (onze) parlaient déjà le français quand ils sont arrivés en France. Parmi eux, cinq seulement l'ont fait dans le but de continuer leurs études ou de travailler en France : Nelson, Oscar, Marta, Marcelo et Pablo. Cela veut dire que pour les six restants apprendre le français est plus une question de prestige et de rayonnement culturel de la France dans leur pays d'origine. Par ailleurs, la 'bonne image' de la culture française semble être de longue durée, car aussi bien Diana qui a fait sa scolarisation au Brésil à la fin des années cinquante, que Issac au Pérou et Vanessa en Colombie, mais à des périodes plus récentes, tous expriment une perception similaire de la France :

« J'étais dans une école privée brésilienne, avec des bonnes sœurs françaises. J'ai appris le français à l'âge de six ans [...]. La langue française... le Brésil a une liaison historique très importante avec la France. [...] Auguste Compte, il est allé au Brésil. Parce que nous avons Lévi-Strauss, l'anthropologue, pour les indiens, Auguste Compte, c'est lui qui a aidé à faire le dessin du drapeau brésilien, où il a été (inscrit) 'ordre et progrès'. [...] Pour moi, la culture française a toujours été... dans ma vie. C'était presque naturel » (Diana, Brésilienne, commune de Vigeois).

« Mon intérêt pour le français a commencé avec la littérature française. Quand j'avais 15, 16 ans, je me suis consacré à la lecture, et les premiers écrivains que j'ai lus étaient des écrivains français. Rimbaud, Mallarmé, étaient mes points d'intérêt. Puis j'ai commencé à les lire et je me suis intéressé, je voulais étudier la littérature française. Puis c'est à partir de ce moment-là que j'ai commencé à étudier le français, ah ? Mais avant, dans mon école, mais bon, je le prends comme quelque chose d'anecdotique, mais je pense que ça compte. J'ai fait mes études secondaires et primaires dans une école dirigée par des religieuses canadiennes, de langue française » (Isaac, Péruvien, Strasbourg).

« J'ai fait mes études dans un lycée français, depuis toute petite mes parents m'ont mis à l'école française car ils aimaient la culture (française). [...] Alors, évidemment, avec des professeurs français depuis toujours, depuis que j'avais quatre ans, cinq ans, donc, on a déjà tout ce qui est la culture française au jour le jour, tout ce qu'on nous apprend c'est la France, la vision de la France sur le monde, la façon de penser aussi » (Vanessa, Colombienne, Strasbourg).

Si le prestige et le rayonnement culturel de la France en Amérique latine sont évidents dans ces témoignages, le lien entre l'apprentissage de la langue et une insertion professionnelle réussie l'est beaucoup moins. Comme nous l'avons montré, parmi les *Latinos* qui parlaient déjà le français avant de migrer, rares sont ceux qui ont des parcours sans aucun déclassement professionnel une fois installés en France. Bien évidemment, parler la langue du pays d'accueil limite la précarité et facilite l'accès à l'emploi, mais cet atout ne garantit pas des conditions d'emploi comparables à celles qui existaient auparavant.

Paradoxalement, les personnes qui ont étudié le français avant de migrer sont celles qui, le plus fréquemment, disent passer par une phase 'd'adaptation linguistique' ou ressentir un certain décalage entre ce qu'on leur a appris dans les cours de langue et le français utilisé quotidiennement en France :

« Je pense que je comprenais tout (à la fac), j'apprenais tout simplement du vocabulaire juridique. Mais quand les jeunes me parlaient, je ne comprenais pas la moitié. Tu vois ? C'est-à-dire, mes camarades de classe français, ils parlaient, et ils avaient une façon de parler qui n'était pas dans un français soutenu, donc je ne comprenais presque rien de ce qu'ils disaient. [...] Je comprenais, mais pas complètement, tu vois ? C'était comme une adaptation majeure nécessaire, alors qu'en classe je comprenais tout » (Vanessa, Colombienne, Strasbourg).

« En dépit d'avoir appris le français, d'avoir une bonne maîtrise du français, d'enseigner le français à l'Alliance française, il y avait des choses que je ne connaissais pas. De la langue surtout de tous les jours, non ? Ce qu'ils appellent la langue familière ou le langage familier, des choses que je ne connaissais pas. Il y avait beaucoup de choses, par exemple, le RU. Le RU est le restaurant universitaire. [...] Je disais : qu'est-ce que c'est ?', non ? Puis, j'ai compris que c'était le restaurant universitaire. Ou, il y avait d'autres expressions, en ce moment je ne me souviens pas. Pas les expressions familiales les plus connues, mais il y en avait d'autres que je ne connaissais pas. Donc, c'était parfois difficile, je devais demander ce que ça voulait dire » (Isaac, Péruvien, Strasbourg).

« Je me suis inscrit à l'Alliance française à l'âge de 20 ans. [...] C'est ce que j'ai fait pendant deux ans, ça s'est très bien passé, j'ai appris la langue. [...] Mais, une fois que tu arrives ici, que tu fais face à la vie quotidienne et au français dans la rue, tu dis... 'Mon Dieu, c'est quoi cette langue ?' Parce que tu ne comprends presque rien et ça demande beaucoup d'attention... Le contraste est assez fort » (Marcelo, Equatorien, Strasbourg).

Pour ces migrants arrivés en tant qu'étudiants, le passage par l'université donne le temps de s'adapter à un français de tous les jours qu'ils n'ont jamais appris dans les cours de français. S'il s'agit de 'méconnaissances' linguistiques peu importantes, le décalage exprimé dans les récits ci-dessus relativisent le rôle joué par la maîtrise de la langue dans l'intégration au pays d'accueil. Par ailleurs, parler français ne semble pas avoir une influence directe sur l'insertion professionnelle, dans la mesure où aucune des personnes qui parlaient le français avant de migrer mentionnent avoir trouvé un emploi grâce à leurs compétences linguistiques.

Une fois installées en France, les six personnes (29%) qui se sont inscrites dans des cours de langue à l'université ou dans une association, évoquent des motivations diverses pour apprendre la langue du pays d'accueil. Pour Vicky et Sara, l'apprentissage du français fait partie de leur période d'adaptation en France. Elles n'exercent pas d'activité professionnelle et disposent du temps et des ressources économiques qui leur permettent de se consacrer à l'apprentissage de la langue pour être plus ou moins autonomes. Une vraie nécessité dans le cas de Sara, qui doit gérer son foyer toute seule en raison des absences prolongées de son mari qui travaille à l'étranger.

Pour Leo et Mario, s'inscrire dans des cours de français est un moyen pour obtenir un visa étudiant et venir légalement en France. Pour le premier il s'agit d'une stratégie qui lui permet de pouvoir rester un an avec son partenaire afin de prouver qu'ils ont une vie commune en France. Pour le deuxième, c'est une façon d'assurer son accès aux emplois à mi-temps, situation possible grâce au visa étudiant, le temps de voir s'il veut être en France pour le long terme.

Tous ceux qui ont pris des cours de langue reconnaissent l'importance de parler français dans le cadre de leur expérience migratoire, mais acquérir la langue du pays d'accueil est d'autant plus nécessaire quand il existe une situation de précarité ou lorsque la migration se fait sans avoir aucun lien ou contact dans le pays d'accueil. Pour Silvio, apprendre le français se fait naturellement car, en tant que jeune réfugié, il est tout de suite encouragé à faire des études à l'université. Ce contact avec le système éducatif français lui permet aussi de comprendre le fonctionnement de la société d'accueil et de se faire un réseau, même si, comme Silvio le fait remarquer, au début de son séjour il se fait surtout des contacts *latinos*.

Quant à Rita, elle s'approche du secours catholique pour apprendre le français. Plus que par un besoin lié à sa condition de migrante, elle le fait motivée par l'envie de pouvoir aider son compagnon atteint d'un cancer :

« Étant à l'hôpital, je ressentais beaucoup plus le besoin de parler français parce que c'était le moyen de communiquer avec les médecins et avec les assistants. Et je l'ai fait, j'ai été capable de parler très bien, j'ai été capable de communiquer avec eux, mieux. [...] Parfois c'est le besoin qui te fait apprendre le français, de faire plus d'effort pour le parler, et c'est

aussi très bien d'être corrigée par d'autres personnes, parfois, quand tu ne le parles pas correctement, c'est bien d'être corrigé. Mais je pense que les besoins font que, ils te font chercher par toi-même, chercher différentes façons pour t'en sortir » (Rita, Mexicaine, Limoges).

Si objectivement les directives migratoires de plusieurs pays d'accueil centrent leurs politiques d'intégration autour de la connaissance de la langue et du respect des coutumes et du mode de vie local, il s'agit souvent d'une socialisation qui, pour certains migrants représente une incitation subjective à partir de situations de vie qui ont peu à voir avec les politiques conçues pour eux.

Les parcours des quatre migrants qui n'ont pas appris le français de manière scolarisée, montrent que l'importance donnée à l'acquisition de la langue du pays d'accueil par les politiques migratoires doit être relativisée. Ces quatre personnes ont appris le français de manière informelle. Mais tandis que Rosy et Carlos parlent positivement des stratégies qu'ils ont utilisées pour acquérir la langue, Flavia et Amanda font un bilan plutôt négatif quand elles évoquent leur apprentissage du français.

« Mon mari parle espagnol, anglais. Et il m'a dit, quand nous sommes arrivés ici, 'je ne vais plus te parler en espagnol, du tout. Tu dois écouter et tu dois apprendre. Si tu veux parler, tu dois apprendre... si tu veux communiquer avec les autres, tu dois parler français'. Et j'ai dit : 'alors, tout de suite'. Au début, nous vivions avec sa sœur et ses enfants. Les enfants me disaient 'la table, la chaise'. Et donc, tout de suite j'ai commencé à parler français. J'écrivais avec mon mari, avec mes belles-sœurs, petit à petit, et c'est comme ça que j'ai appris, mais vite » (Rosy, Mexicaine, commune de Feytiat).

« Je ne parlais pas français et la langue française n'est pas très facile, tu vois ? Ce n'est pas très facile. [...] Mais pour le français, tu sais ce qui se passe ? Je n'aime pas seulement parler aux gens, mais j'aime aussi apprendre, ah ? Et je m'intéresse aussi à ce qui se passe dans la région, alors, à 19h à peu près, tu mets la 3, la chaîne 3, puis toutes les informations locales sortent, donc tu as plus ou moins une idée de ce qui se passe dans la région, n'est-ce pas ? La télévision aide beaucoup pour la langue, surtout pour habituer l'oreille, habituer l'ouïe. Parce que si tu y penses, beaucoup des mots que nous utilisons en français, si tu les écoutes, si tu écoutes vraiment, tu te rends compte que beaucoup d'entre eux sont similaires en espagnol » (Carlos, Argentin, Panazol).

Comme nous pouvons le voir dans le témoignage de Rosy, son processus d'apprentissage ressemble à une stratégie de famille où tout le monde s'implique. L'absence des cours de français à l'université ou dans une association, est comblée par l'aide que son mari et sa belle-famille lui apportent. Pour Carlos il s'agit d'un cheminement plutôt personnel, mais on identifie aussi des stratégies délibérées mises en place pour apprendre la langue. En raison de leurs situations de vie plus compliquées et des difficultés pour suivre une scolarisation formelle, Flavia et Amanda acquièrent la langue lentement et péniblement.

Pourtant, l'apprentissage de la langue du pays d'accueil est essentiel dans le processus d'intégration d'un migrant dont la langue maternelle en est une autre (Piquemal et Bolivar, 2009). Le cas d'Amanda le montre bien, elle a mis longtemps à comprendre comment fonctionne la société française, à s'intégrer. La conséquence la plus grave de cet isolement causé par la barrière linguistique est l'impossibilité d'avoir une vraie insertion sur le marché du travail, car sans une qualification valable et avec d'importantes difficultés de communication, les possibilités de trouver un emploi correct sont limitées et précaires :

« Pour le français j'ai appris ici, sur le tard, à la torture. Sous la torture, sous la torture. Donc, jusqu'aujourd'hui, voilà. Donc, je sais que je me débrouille pas mal, ça peut être mieux, mais ça suffit pas. Surtout pour travailler, pour trouver, [...] pour avoir un diplôme. J'ai voulu essayer de passer un diplôme à l'écrit comme ambulancier, ça me plairait bien ici, mais, mon niveau de français à l'écrit... (je fais) beaucoup de fautes, ça va pas. C'est pas par rapport à ce que je ne connais pas, c'est par rapport à l'écrit. Donc, pour moi, je ne peux pas avoir un diplôme comme ça » (Amanda, Brésilienne, commune de Vigeois).

Il est important de noter que la société française a un fort attachement à la culture écrite. Le contact avec la langue écrite est presque permanent, même dans la vie quotidienne. C'est pourquoi, dans la plupart des emplois, dès plus qualifiés aux moins 'intellectuels', une bonne utilisation du français à l'écrit a un impact significatif dans le recrutement. Même pour les postes dans lesquels l'utilisation de la langue écrite est peu fréquente (ambulancier).

Comme dans le cas d'Amanda, l'apprentissage du français, ou plutôt les difficultés pour le maîtriser, constituent la principale difficulté de Flavia pour s'intégrer :

« La seule chose qu'elle voulait (sa mère) c'était que j'apprenne le français, mais j'ai commencé à suivre des cours et... je n'ai pas aimé ça ! Parce que, je ne sais pas, je n'osais pas parler devant les gens. Donc, j'ai juste décroché. [...] La langue est très difficile. Même maintenant, ça fait 30 ans que je suis là, quand j'écris... (elle rit). Ça me coûte encore, même quand je parle, il y a des mots que je prononce mal. Mon fils, il rit, mon mari, il répète ce qu'il a compris que j'ai dit. Et parfois, rien à voir ! Ce sont des choses complètement différentes » (Flavia, Chilienne, Limoges).

Les difficultés pour apprendre la langue dans un contexte d'éducation formelle ou pour acquérir une qualification, marquent tout le parcours de Flavia. Il s'agit d'un handicap qui entrave en quelque sorte son potentiel pour s'insérer sur le marché du travail. Pour ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas passer par le système éducatif français pour obtenir un diplôme valide, l'insertion professionnelle dépend en grande partie du capital social du partenaire et/ou du contexte politique et socio-économique du moment. Le poids de ces éléments est, en tout cas, beaucoup plus déterminant que leurs compétences linguistiques.

Ceci est visible dans les parcours des quatre personnes qui ont appris le français de façon informelle. Le soutien du partenaire est peu ou pas présent dans l'insertion professionnelle de Flavia et d'Amanda, deux femmes aux parcours assez précaires qui s'expliquent en partie en raison d'une faible connaissance de la langue française. Pourtant, le même handicap linguistique et une situation juridique en marge de la légalité n'empêchent pas Carlos de travailler pour la Biennale de l'Email ou pour le festival des Francophonies, grâce aux contacts de son partenaire. De son côté, Rosy échappe à la précarité de Flavia et Amanda en raison du soutien reçu d'une partie de sa belle-famille, un investissement collectif essentiel pour accélérer son intégration dans la société française.

Ainsi, l'accès à l'emploi semble beaucoup plus lié aux réseaux que les migrants sont capables d'établir dans le pays d'accueil qu'à leur maîtrise de la langue locale. Toutefois, nous ne minimisons pas l'influence que leurs compétences linguistiques peuvent avoir dans l'insertion professionnelle. Mais plus qu'un avantage pour trouver un emploi, parler le français semble être juste une condition requise pour pouvoir travailler. Malgré cela, peu sont les migrants n'ayant pas le français comme langue maternelle et qui ressentent une gêne pour travailler en raison d'un manque de maîtrise de la langue française (19%)¹⁵⁷ (Monso et Gleizes, 2009 :3).

Par ailleurs, les cas d'Amanda et Flavia montrent bien que leurs difficultés avec la langue ne sont pas d'ordre linguistique mais pédagogique. Ces deux femmes ont des problèmes pour suivre une scolarisation formelle, ce qui dépasse largement le seul cadre de l'acquisition d'une langue étrangère. Leur situation de précarité est d'avantage liée aux problèmes pour obtenir un diplôme valide qu'à une maîtrise limitée du français. Cela coïncide avec une scolarité interrompue, ce qui laisse supposer que les problèmes d'insertion professionnelle des migrants en France relèvent plus des difficultés pour suivre une scolarisation formelle que de la maîtrise de la langue *per se*.

XIII.7. Quel accès des migrants au marché du travail en France ?

Depuis la crise pétrolière de 1973, les pays européens qui avaient fait appel à la main-d'œuvre étrangère ont décidé d'arrêter l'immigration économique afin de finir ou du moins ralentir les flux migratoires issus des pays tiers. Les décideurs politiques justifiaient ces mesures en raison des crises économiques qui se sont succédé depuis, dans un souci de sauvegarder l'emploi des nationaux. Pourtant, le fonctionnement du marché du travail n'est pas rigide et les différentes catégories de salariés ne sont pas des variables d'ajustement qu'on peut modifier à volonté pour faire diminuer le chômage.

¹⁵⁷ Les migrants d'origine asiatique sont les plus nombreux à ressentir qu'une faible maîtrise de la langue française peut être gênante pour travailler comme ils le souhaitent (35%), tandis que ce pourcentage tombe à 9,5% (le plus bas) pour les migrants originaires d'Amérique et d'Océanie.

Ainsi, pour ce qui est des migrants et de leur insertion professionnelle en France, il convient de rappeler certaines caractéristiques du marché de l'emploi. En effet, le marché du travail est loin d'être homogène, d'importantes distinctions doivent être considérées entre les différents secteurs d'activité, tout comme la localisation des emplois et les qualifications et conditions exigées pour l'exercice de chaque métier et profession. Pour ce qui est des migrants, l'accès à l'emploi qu'ils peuvent avoir dépend, comme nous l'avons montré, de leurs qualifications, leur âge, leur sexe, etc.

Concernant la situation du marché de l'emploi dans le pays d'accueil, il est important de faire la distinction entre les différents emplois disponibles. Certaines activités peuvent être complémentaires de celles exercées par les autochtones. Il y a aussi les emplois de substitution, qui remplacent une activité antérieurement occupée par la main-d'œuvre française. Par ailleurs, plusieurs secteurs économiques sont toujours à la recherche de main-d'œuvre, même en périodes de chômage importantes. Le nettoyage, l'aide à la personne, l'artisanat, la métallurgie, le bâtiment, sont des secteurs qui recrutent en permanence parce qu'il s'agit, en général, d'emplois pénibles, peu qualifiés et mal rémunérés.

En général, les migrants se substituent les uns aux autres, selon leur ancienneté dans le pays d'accueil. Les nouveaux arrivés entrent en concurrence avec les migrants les plus récents, qui occupent les emplois déjà délaissés par la main-d'œuvre nationale. A ce sujet, le premier emploi d'Isaac en France comme enquêteur téléphonique est très évocateur : à part quelques jeunes Français 'de souche', de classe sociale défavorisée, il y a surtout des Français issus des banlieues, d'origine africaine ou maghrébine et les autres, les étrangers non européens.

Un autre aspect qui touche les migrants de près quand il s'agit du marché du travail, est le chômage. D'après l'Observatoire des Inégalités, le taux de chômage des migrants non ressortissants de l'Union européenne est de 20,7%, deux fois plus élevé que celui des Européens (9,3%) quasiment égal à celui des Français nés en France (9,1%) (Observatoire des inégalités, 2016). Quand nous prenons en compte le niveau d'études, ce pourcentage monte à 24,4% pour ceux qui détiennent un brevet, CAP, BEP (7% pour les Européens et 8,9% pour les Français nés de parents Français). Les taux sont un peu moins élevés pour ceux avec le bac, BTS, DUT (18% contre 8 et 6,1% respectivement), et encore moins pour les migrants diplômés de licence et plus (14,8% contre 7,4 et 4,7% respectivement) (idem.).

Quant aux ressortissants latino-américains, ils sont peu nombreux à évoquer des périodes de chômage quand ils racontent leurs trajectoires professionnelles en France. Ceci est une particularité du collectif par rapport à d'autres populations migrantes qui ont des liens plus forts et anciens avec la France. L'absence apparente de chômage chez les *Latinos* pourrait avoir une double explication. Comme le montrent les travaux d'Olga González (2008, 2007c, 2007d, 2005), les Latino-américains sont peu familiarisés avec le système

social français, pour certains d'entre eux il est même inconcevable de recevoir certaines aides sociales et cherchent plutôt à se débrouiller avec leurs propres moyens.

Pour les Latino-américains qui habitent en dehors d'Île-de-France, l'absence d'un réseau de *Latinos* formellement constitué, semble les obliger à chercher d'autres alternatives pour subvenir à leurs besoins. Si un certain nombre des emplois qu'ils trouvent sont loin de correspondre à leur profil professionnel, ils sont obligés de les accepter, faute d'avoir un réseau communautaire ou familial pour trouver à s'employer ou pour palier temporairement leurs besoins essentiels (hébergement, alimentation). Il y a aussi l'aspect juridique, car parmi nos interviewés, seule une personne était passée par une situation migratoire irrégulière de longue durée. Pour les autres, travailler est essentiel pour garder un titre de séjour valide et garantir son renouvellement. D'où le besoin d'avoir un emploi, même quand celui-ci est précaire et mal rémunéré.

Cela dit, les migrants latino-américains ne sont pas épargnés par les problèmes qui précarisent le séjour des étrangers en France et qui provoquent une surreprésentation de cette population dans les chiffres du chômage. Comme un spécialiste des migrations nous le rappelle, trois raisons sont généralement évoquées pour expliquer le surchômage des ressortissants non européens (Harzoune, 2012) :

1. Une faible scolarisation. En effet, la main-d'œuvre étrangère peu ou pas diplômée est la première à ressentir les effets des crises économiques et à en subir les conséquences. Les 24,4% des migrants qui se trouvent au chômage et n'ont que le brevet, CAP, BEP ou l'équivalent en sont la preuve. En raison d'un niveau d'études trop bas, deux Latino-américaines peuvent être incluses dans ce groupe : Amanda et Flavia. Mais si Flavia évoque des périodes où elle n'exerce pas d'activité rémunérée, notamment quand elle s'installe avec sa famille en région parisienne, Amanda passe d'un petit boulot à un autre, surtout comme femme de ménage, toujours dans une situation précaire mais sans jamais se trouver officiellement au chômage.
2. Le manque de reconnaissance des diplômes de certains étrangers en France. Si le taux d'emploi des migrants diplômés est toujours supérieur à celui des non diplômés, les migrants qualifiés sont d'avantage exposés au chômage. Comme les récits recueillis le montrent, les Latino-américains diplômés se trouvent rarement sans emploi. Par contre, en raison de leur condition de migrants, ils sont dans des situations particulièrement fragiles et contraints d'accepter des emplois mal rémunérés qui ne correspondent pas à leurs qualifications. Certains choisissent de refaire des formations acquises dans le pays d'accueil pour faire valoir des compétences qu'ils possèdent déjà ou pour se reconvertir dans des nouveaux métiers afin d'augmenter leurs chances de trouver un emploi.
3. Les étrangers subissent des discriminations liées à leur origine, leur quartier de résidence ou en raison de certaines difficultés administratives. Pour ce qui est des Latino-américains, ils jouissent d'une image plutôt positive en France : pour preuve le degré de mixité élevé des migrants interviewés, qui sont ou ont été dans une

relation amoureuse avec un Français ou une Française. Ce contexte bienveillant ou du moins neutre, épargne les *Latinos* d'un certain nombre de discriminations, notamment 'l'effet quartier'¹⁵⁸. Pour ce qui est de 'l'effet origine', les discriminations varient selon l'origine des migrants. Sans conteste, les Latino-américains en souffrent beaucoup moins que les ressortissants d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne.

Pourtant, une discrimination institutionnelle 'non voulue' est de plus en plus présente dans les récits des personnes interviewées. Il ne s'agit pas ici d'une discrimination à l'embauche où les premiers et les plus touchés sont les enfants des immigrants, des musulmans, des ouvriers et des banlieues urbaines (Urteaga, 2009). C'est une discrimination où être un étranger non européen ferme toute possibilité de postuler à bon nombre d'emplois soumis à l'opposabilité de la situation de l'emploi, mais qui restent accessibles aux ressortissants de l'Union européenne en raison du principe de libre circulation.

Même si ce n'est pas voulu, une discrimination en fonction de l'origine est présente dans l'insertion professionnelle des étrangers. Les parcours antérieurement décrits montrent les différentes stratégies que les migrants latino-américains mettent en place pour surmonter cette difficulté administrative : changement de domaine d'activité, officialisation de la relation amoureuse, naturalisation pour certains d'entre eux. Si malgré tout la plupart d'entre eux réussissent leur insertion professionnelle après un certain temps, le coût économique et personnel de cet investissement ne peut être négligé. Pour bon nombre de nos interviewés, l'insertion professionnelle est plus ou moins réussie grâce au soutien du partenaire qui peut assumer les frais qu'une telle démarche exige. Cette situation plutôt singulière, évite ou limite, d'après les témoignages recueillis, une précarité qui reste passagère pour la plupart de nos enquêtés.

Avant de clore cette troisième partie, nous considérons qu'il est important de proposer une réflexion sur la place que l'insertion professionnelle a dans l'intégration, dans la mesure où avoir un emploi est une condition essentielle pour faire partie de la société avec laquelle on vit.

¹⁵⁸ D'après Harzoune, cet 'effet quartier' fait que le taux de chômage est deux fois plus élevé pour ceux qui habitent dans une zone urbaine prioritaire (16,9%) que pour les autres (7,7%). Par ailleurs, au handicap lié à l'adresse qu'on marque sur le CV s'ajoute la ségrégation spatiale et le cumul de difficultés sociales que subissent les migrants.

Chapitre XIV. La place du travail dans l'intégration

Au-delà de la rétribution économique qu'il apporte, l'importance pour les migrants d'avoir un emploi réside dans le fait qu'il leur permet d'avoir une place dans la société d'accueil. Car le travail est un aspect de la vie auquel toutes les sociétés attribuent une haute valeur symbolique. C'est pourquoi, avoir un emploi n'est pas seulement un moyen de survie, mais une partie intégrante de l'identité sociale d'une personne. Pour les migrants, retrouver un emploi est d'autant plus important que cela constitue presque le seul moyen d'exister aux yeux de la société d'accueil sans être stigmatisés.

En effet, c'est le travail qui peut donner le sentiment d'appartenir à une société, de contribuer à son développement et d'apporter, même de façon modeste, au bien-être social, de contribuer à l'intérêt général au-delà des objectifs individuels de chacun. Avoir un emploi, travailler, jouent un rôle important dans la reconnaissance sociale, pour se sentir en vie et donner un sens à sa propre existence. Ainsi, dans l'organisation quotidienne, avoir un emploi structure le temps, permet d'avoir un objectif pour se lever le matin, pour obtenir la satisfaction après un devoir accompli. D'un point de vue social, travailler ouvre la possibilité à d'autres formes de socialisation : se faire des amis, construire un réseau ou simplement faire partie d'un groupe.

Si ces formes de socialisation sont importantes dans la vie de n'importe quelle personne, elles deviennent vitales lorsqu'il s'agit d'individus qui ont migré et qui se trouvent dans un contexte socioculturel qui leur est étranger dans un premier temps. Le travail est ici « une partie intégrante de la façon dont les gens traitent avec le nouveau contexte social » (Fowler, 2012 :19), un facilitateur pour s'intégrer pleinement dans la société d'accueil. Sans minimiser l'importance des compétences linguistiques, il nous semble que c'est le travail le 'premier atout de l'intégration'.

Incontestablement, il existe une relation étroite entre le travail et l'intégration, dans un double processus qui est simultanément social et individuel. Social parce que dans le contexte du travail, les migrants sont exposés à une socialisation plus ou moins systématique qui les oblige à adopter – au moins dans un certain degré – le système de valeurs culturelles du pays d'accueil. Il s'agit aussi d'un processus individuel, car les stratégies d'acculturation que chaque migrant privilégie ont un fort lien avec son travail, avec sa trajectoire professionnelle. En ce sens, « les cultures constitutives de l'identité sociale de la personne ne sont pas totalement indépendantes de ses choix professionnels » (Tisserant, 2004 :633).

Dans le cas des migrants, trois éléments façonnent leurs choix professionnels : la capacité de négociation au travail, les ressources relatives à la communauté d'origine que les migrants utilisent dans leurs stratégies pour accéder à l'emploi et celles qu'ils puisent de leur contexte familial. Avec une capacité de négociation généralement faible, les choix

professionnels des migrants sont le plus souvent faits à partir des ressources communautaires et familiales qu'ils possèdent.

Il n'est donc pas étonnant que parmi les personnes rencontrées, certaines finissent par enseigner l'espagnol – langue majoritaire dans les pays d'Amérique latine – du fait de leurs origines qui leur donnent une certaine 'légitimité' pour exercer ce métier. D'autres évoquent des expériences ou situations de famille qui ont un poids important pour orienter leur parcours professionnel en France : la possibilité de rester à la maison pour garder les enfants (Rosy), avoir plusieurs parents qui ont exercé des métiers dans un même domaine (Sara) ou le déclic à partir d'une situation bien précise (en se rappelant ses vieilles tantes, Diana a découvert son intérêt pour la psycho-gérontologie). Seuls les ingénieurs (Nelson, Oscar et Leo) semblent être dans une situation de 'pouvoir' sur le marché du travail qui leur octroie une capacité de négociation suffisante pour avoir une insertion professionnelle qui n'est pas déterminée par les origines ou le contexte familial.

Par rapport au processus d'intégration, ce renvoi permanent aux origines est risqué. Il peut être perçu comme un rappel de la société d'accueil concernant la place réservée aux étrangers. Car s'ils sont tolérés, voire acceptés pour vivre avec les autochtones, ils sont difficilement considérés comme des semblables. Leur différence est même un marqueur qui détermine les possibilités d'insertion professionnelle dans le pays d'accueil. Ce faisant, le message envoyé peut être perçu à tort comme un constat selon lequel l'intégration ne peut jamais être totalement achevée.

Ainsi, en renvoyant les étrangers sans arrêt à leurs origines, l'intégration, qui devrait être un processus avec le maintien de l'identité culturelle du groupe de provenance mais qui inclut une démarche authentique pour devenir partie intégrante de la société d'accueil, risque de se transformer en une absence ou minimisation d'interactions sociales entre les deux groupes, avec une volonté pour conserver et utiliser uniquement les valeurs de la société d'origine. C'est cet aspect de l'intégration, relatif à l'identité et l'influence qu'elle reçoit de l'expérience migratoire, que nous allons développer dans la quatrième et dernière partie.

PARTIE 4

Impact de la migration sur l'identité

En tant que phénomène complexe et multifactoriel, la migration a des effets directs sur le processus identitaire. Il s'agit d'une expérience qui marque le parcours de vie des migrants qui voient leur identité se métamorphoser dans le pays d'accueil. Le contact avec une nouvelle culture, peut, au fil du temps, remodeler certains éléments identitaires en fonction de l'évolution des situations dans le nouveau contexte. Ainsi, sans toujours nommer directement l'identité, les différents aspects évoqués dans les parcours migratoires des Latino-américains montrent que leurs référents socioculturels se voient bouleversés quand ils s'installent dans un nouveau pays, peu importe les raisons qui ont motivé leur décision.

La migration est de ce fait un événement majeur dans la vie des personnes et oblige à un questionnement aussi bien sur soi-même que sur les autres, sur la société d'accueil mais aussi sur sa propre culture. L'émigration, en tant que changement important de la position sociale qu'occupe le sujet, met inévitablement en cause les appartenances sociales, ce qui finit par demander un ajustement important de l'identité. Chez les migrants, la fragilisation presque automatique de l'identité que ce changement provoque, est aggravée par un affaiblissement des repères dans le pays d'accueil, par des difficultés d'insertion et dans certains cas par des réactions de rejet de la part des autochtones.

Par ailleurs, l'échafaudage identitaire n'est pas seulement questionné par l'expérience de migrer. Avec ce changement du contexte social, les autres éléments qui constituent l'identité sont également bouleversés. De ce fait, les repères fournis par la famille sont déstabilisés en raison d'une rupture partielle ou totale avec celle-ci. Pour certains migrants, ce remaniement des liens familiaux, autrefois intenses et nombreux, induit à un isolement du noyau familial qui pèse lourd sur la stabilité du soi et sur la socialisation qu'ils établissent dans le pays d'accueil.

L'identité sexuée est également questionnée par la migration, parfois au point de provoquer des changements profonds dans les rapports sociaux, même quand il s'agit des interactions avec d'autres membres du groupe d'origine. Le statut de la femme peut être mis en cause en raison d'une différence de perception entre le pays d'origine et le pays d'accueil. Le réajustement de cet aspect de l'identité est souvent lourd de conséquences sur les relations conjugales des immigrés, aussi bien sur la place des femmes dans la famille ou au travail que sur l'image que les hommes peuvent avoir d'eux-mêmes, de leur 'masculinité'. Ainsi, quand la question sur les effets de la différence dans la relation de couple est posée, la réponse est parfois la rupture :

« Job : et cette différence culturelle, ne vous a pas posé un problème ? Dans vos couples par exemple. De se sentir...

Gisela : bah, si.

Diana : moi j'ai divorcé.

Job : d'accord !

Diana : moi j'ai divorcé en France ah ? Ça a posé beaucoup de problèmes parce que... parce que finalement, ah... C'est-à-dire, la spontanéité, de ta façon brésilienne, c'est une culture ouverte, spontanée, où tu es libre... d'expression.

Gisela : voilà.

Diana : t'es libre d'expression. En France, ça ne se fait pas, 'ce n'est pas tes oignons', 'ça ne te regarde pas', 'tais-toi, tais-toi'. Ce sont les mots, les mots, que tu vas mettre dans, dans ta vie, sociale.

Gisela : t'as pas le droit, surtout t'as pas le droit.

Diana : c'est... ça ne me regarde pas.

Gisela : et c'est 'tu n'as pas le droit', 'tu n'as pas le droit'.

Diana : voilà, pas le droit, ce n'est pas mes oignons. Même en famille. ».

(Gisela et Diana, entretien de groupe, commune de Vigeois)

Nous pouvons dire que, sur ce point en particulier, la migration met en péril la continuité du sentiment identitaire et complexifie les adaptations qu'il faut mettre en place pour s'accommoder à la nouvelle situation de vie sans passer par des déchirements intérieurs majeurs. Surtout quand la culture d'origine et celle du pays d'adoption sont considérées comme 'naturellement éloignées', car dans ce cas la différence n'est que renforcée, créant un fossé qui peut s'avérer difficile à réduire.

De ce fait, les 'venus d'ailleurs' sont toujours assignés à la place de 'l'autre'. Il s'agit ici d'un autre qui n'arrivera jamais à 'briser' la barrière qui le sépare des autochtones, peu importe s'il parle la langue locale ou s'il se mimétise au point de se confondre avec la société d'accueil. Notre objectif dans cette quatrième partie est donc de discuter comment la migration façonne l'identité des ressortissants, aussi bien au niveau personnel que social. Dans ce processus, le tiraillement entre les deux cultures peut aboutir à des rapports plus ou moins conflictuels, selon que la différence est minimisée ou mise en avant aussi bien par les migrants que par la société d'accueil.

Chapitre XV. L'identité en contexte migratoire

Comme nous l'avons expliqué dans la section I.2, pendant longtemps la France a gardé une grande confiance dans ses pouvoirs d'assimilation. Pourtant, ce caractère assimilateur est devenu problématique depuis que les sociétés modernes et postmodernes ont donné une place de plus en plus importante au processus identitaire. Dans ce contexte, la migration n'a fait qu'accentuer l'importance de l'identité. Car si les étrangers sont exposés à la culture, au mode de vie, à la langue de la société d'accueil, celle-ci ne peut rester inaltérée à la suite du contact avec d'autres cultures. Le type de rapports que ces interactions provoquent – positifs ou négatifs – varient selon que les différences entre les deux groupes sont vécues comme une menace ou comme un enrichissement réciproque. Ainsi, l'appropriation de l'espace et le sentiment d'appartenance (ou pas) à la société où l'on habite, traversent le processus identitaire.

L'appartenance est surtout liée à l'aspect social de l'identité, dans le sens où nous avons tous un sentiment d'adhésion à des groupes sociaux plus ou moins larges. Ceci commence par la famille, qui dans une certaine mesure oriente les affinités vers de groupes sociaux spécifiques. Les groupes d'appartenance sont divers et pluridimensionnels, selon les cultures et les moments historiques : la nation, la classe sociale, l'ethnie, la communauté religieuse, le travail, etc. Jusqu'à un temps relativement récent, le sentiment d'appartenance, l'ancrage aux groupes qui conformaient le monde social des individus, était de nature plutôt endogène, c'est-à-dire, étroitement lié à la culture d'origine. Avec la massification des échanges commerciaux et la généralisation des migrations, le sentiment d'appartenance est devenu beaucoup plus incertain, surtout pour ceux qui quittent les sociétés où ils ont été initialement socialisés.

En ce sens, l'impact de la migration sur l'identité est souvent dû à la perte ou diminution du sentiment d'appartenance sociale, pivot essentiel à la structure de soi. En contexte migratoire, une bonne partie des marquages sociaux se voient bouleversés, car les repères identitaires de la société d'accueil sont souvent différents et ne sont pas hiérarchisés de la même façon que dans la culture d'origine. Ainsi, « dans la société d'accueil, le migrant doit faire face à des nouvelles situations de socialisation, l'obligeant à se questionner sur son identité » (Santi, 2005 :158). Un autre élément à considérer est lié au fait que la plupart des sentiments d'appartenance se développent avant le passage à l'âge adulte. En effet, pour les personnes qui migrent après l'âge de 20 ans il est beaucoup plus difficile de se 'retrouver' une fois qu'elles sont installées dans un nouvel environnement.

Si dans la société d'origine on observe un sentiment d'appartenance à différents groupes, cette appartenance est complètement déstabilisée par l'émigration. Le résultat du remaniement, positif ou négatif, va dépendre en grande partie des stratégies d'adaptation déployées dans le pays d'adoption et des « traditions historiques et culturelles qui ont intégré les migrations et la mobilité comme stratégie de survie et stratégie de

développement » (Guilbert, 2005 :7). Par ailleurs, ce processus est aussi influencé par le parcours de vie et les projets de chaque migrant et par les représentations que l'on attribue à l'expérience migratoire. Mais à partir du moment où le sentiment d'appartenance « s'inscrit dans des logiques sociales et culturelles » (op. cit. :11), trouver de nouveaux repères identitaires à travers l'appartenance à une nouvelle communauté, est souvent déterminé par la relation qui s'établit entre les migrants et la société d'accueil.

Pourtant, aussi bien les autochtones que les étrangers questionnent et reconfigurent leur identité – que ce soit sur l'aspect individuel ou social – à partir d'un fort sentiment d'altérité. L'existence d'une double représentation du migrant (celle de la société d'accueil et celle exprimée par le propre migrant), transforme la représentation de soi et lui donne un dynamisme particulier à travers la valorisation de ces représentations (García, 2012). Nier ou pas ses origines, maintenir l'adhésion à certains éléments de la culture du pays d'origine sont des questions auxquelles doivent faire face les migrants. De son côté, la société d'accueil est confrontée à l'évolution d'une image de soi longtemps considérée comme homogène et unique. Il s'agit d'un ensemble social qui « n'a plus conscience de ce qu'il est. Il ne sait plus quels sont les grands mythes qui l'animent. Il n'a plus confiance en ce qu'il est » (Maffesoli, 1998).

Par suite, le positionnement de soi face à la différence prend des formes variées qui peuvent aller du repli identitaire jusqu'à l'assimilation des valeurs culturelles de l'autre. Si comme nous venons de l'affirmer, l'identité est questionnée aussi bien par les migrants que par la société d'accueil, notre analyse dans cette quatrième partie s'intéresse à la reconfiguration identitaire des migrants, afin de rester centré sur l'objet de notre étude. Mais avant cela, il nous semble important de proposer une discussion sur le concept d'identité, pas toujours facile à saisir malgré sa large popularité et une utilisation assez fréquente dans les sciences sociales.

XV.1. Identité : la complexité du concept

Aujourd'hui, parler d'identité est devenu si banal que le terme peut désigner tout et son contraire. Nous sommes tellement habitués à entendre ce mot que la question du contenu ne se pose plus, peu importe le domaine de spécialisation de l'expert qui l'utilise. L'expression est employée indifféremment pour parler des cultures régionales (l'identité iroquoise, bretonne ou maya), de la préférence sexuelle (l'identité transgenre, homosexuelle) ou des rapports de genre (l'identité masculine en crise). En effet, depuis son apparition formelle au XIX^e siècle, l'identité ne cesse d'étonner et d'intriguer. Elle constitue un élément de marque des sociétés actuelles, comme le montre sa présence généralisée dans le milieu académique qui n'a pas été épargné par cette emprise du terme : s'intéresser à l'identité est devenu presque une « obligation » dans la plupart des disciplines sociales (Brubaker et Cooper, 2005).

Aussi bien dans le contexte anglo-saxon que dans le milieu français, les théoriciens constatent une utilisation excessive du concept d'identité dans les recherches en sciences sociales. Le sociologue Jean-Claude Kauffman nous fait remarquer qu'il y a un faux amalgame entre individu et identité « deux phénomènes étroitement liés mais clairement distincts et de nature très différente » (2004 :48). Si dans cette ère postmoderne, les individus sont poussés, obligés presque, à se construire une identité, même essentielle, elle n'est qu'une dimension de l'individu, et elle ne peut en aucun cas « devenir le pivot exclusif de son étude » (Martuccelli, 2002 :345).

Si ce qui nous intéresse est l'individu, quelle place occupe l'identité dans son étude ? Dans sa conception plus simple, il est possible de dire que l'identité nous est 'attribuée' de l'extérieur. Chaque personne est identifiée avec un certain nombre d'attributs dès sa naissance. Le sexe, le prénom, le nom de famille, la nationalité, sont des éléments qui constituent ce que nous pouvons appeler une identité 'objective'. Pourtant, même si tous ces attributs sont déterminés 'malgré' soi, une appropriation subjective est nécessaire afin qu'il existe une correspondance entre les traits désignés par défaut et l'image que chacun se fait de soi-même.

Ce processus plutôt complexe intègre en soi deux aspects contraires mais complémentaires qui lui sont essentiels. Le premier est lié à l'identification aux autres ; ici, chacun se construit à partir des éléments qui le rapprochent de ses pairs. Dans le deuxième cas, l'individu se définit à partir de sa singularité, de ce qui le rend unique, différent des autres. Pourtant, même s'il s'agit de deux sens opposés et en tension, l'identité ne peut se construire qu'à partir du dialogue entre eux. Ainsi, l'identité est en même temps le résultat d'une construction subjective de l'individu et de son interaction avec la culture dont il fait partie. Préserver l'équilibre entre les deux pôles est essentiel, car comme le dit Edmond Marc :

« L'identité ne se soutient que dans cette oscillation et il importe que le paradoxe ne soit pas résolu. Sinon, c'est la bascule dans l'un des termes de la contradiction : l'unicité autistique ou l'indifférenciation uniformisante du fusionnel qui signent l'une et l'autre la perte de l'identité » (Marc, 2005 :18).

En ce sens, l'identité est considérée comme un aspect central de l'individu, comme une condition fondamentale de l'être social (Brubaker et Cooper, op. cit.). L'identité permet ainsi de nommer quelque chose de profond, constant et fonctionnel chez l'individu ; il s'agit par conséquent, d'une qualité à reconnaître, à protéger, à cultiver, à apprécier, à sauvegarder (Taylor, 1989) malgré le paradoxe qui la constitue.

XV.1.1. Un concept, plusieurs approches

Quant à son étude, comme nous le disions un peu plus tôt, l'identité semble avoir suscité un enthousiasme inusité dans la plupart des disciplines sociales. Il s'agit probablement de la notion la plus abordée dans tous les domaines, allant de la psychologie à l'ethnologie en passant par la sociologie ou encore le droit. Avec une littérature plus qu'abondante, la profusion d'informations sur le sujet peut s'avérer problématique, notamment dans le cadre de la recherche. A ce sujet, Brubaker et Cooper signalent l'état de crise du concept identité dans les sciences sociales, qui lui attribuent trop de significations quand il est utilisé dans un sens fort et qui devient quasiment vide quand il est considéré dans un sens faible ou mitigé (2005 :178).

Pour pallier ce problème, la perspective constructiviste a adouci le concept en ne parlant plus d'identité mais des identités, censées être « fluides, et multiples » (idem). Si ce changement de sens encourage la 'multiplication' des identités, il enlève en même temps la valeur analytique du concept, parce que « si l'identité est partout, elle n'est donc nulle part » (idem.). Nous considérons par ailleurs que parler d'identités au pluriel est problématique dans la mesure où cela implique un dépliement de soi jusqu'à l'infini. Cela contredit la conception même de l'individu, entité unique et singulière. En effet, ce n'est pas l'identité qui est multiple, elle est une, mais constituée et alimentée par les différents référents sociaux présents dans la vie de chacun : la famille, l'école, le travail, une communauté religieuse, le milieu associatif, etc.

Concernant l'utilisation de l'identité dans le domaine scientifique, il est important de signaler que le terme a fait son apparition dans les sciences sociales à partir des années 1960. Depuis, une utilisation intensive, voire excessive, a eu lieu jusqu'à ce que certains académiciens considèrent, déjà dans les années soixante-dix, qu'il s'agissait d'un mot aliéné à cause de son usage excessif (Mackenzie, 1978). Pourtant, tout au long des années quatre-vingt, l'essor de la triade race-classe-genre, outil d'analyse par excellence dans le monde littéraire et les *cultural studies*, n'a fait qu'amplifier la popularité du terme identité. Cette crise « identitaire » – avec une inflation et, par conséquent, une dévaluation du sens – n'a pas l'air d'affaiblir le concept.

Tout au contraire, Brubaker et Cooper constatent que « plusieurs travaux de recherche sur la sexualité, la religion, l'ethnicité, le nationalisme, l'immigration, les nouveaux mouvements sociaux et même ceux qui n'abordaient que de façon indirecte un de ces sujets, se sont sentis *obligés* d'aborder la question de l'identité » (op. cit. :182). A ce sujet, il est aussi intéressant de noter que plusieurs des 'grands théoriciens' des sciences sociales ont écrit sur l'identité, même si leurs principaux travaux de recherche sont axés sur d'autres thématiques : Zygmunt Bauman, Pierre Bourdieu, Anthony Giddens, Jurgen Habermas, David Laitin, Paul Ricœur ou encore Amartya Sen, pour ne citer que quelques-uns.

Mais si l'identité est une notion largement utilisée pour analyser différents phénomènes sociaux, quel est donc l'intérêt de chercher d'autres manières de les expliquer ? Concernant les deux éléments paradoxaux qui composent l'identité – l'identification à l'autre et la singularité qui rend chaque individu unique – les théoriciens semblent porter leurs choix sur l'un ou sur l'autre, selon que l'accent est mis sur l'individuation ou sur l'aspect social.

Les partisans de la notion d'identification considèrent que même si elle n'est pas exempte de difficultés conceptuelles, cette notion a au moins le mérite d'éviter les réifications de l'identité. Dans un premier temps parce qu'elle oblige à énoncer clairement qui sont les entités qui accomplissent l'identification (la famille, les amis, l'état...), mais surtout parce que l'identification des autres et de soi-même est un processus inhérent à la vie sociale, au contraire de l'identité qui reste une démarche essentiellement personnelle.

En effet, ce concept est utile dans la mesure où nous pouvons tous nous identifier dans un réseau de relations au sein de la famille, l'école ou le travail ; ou bien en tant que membres d'un groupe qui partage un attribut particulier : la langue, l'ethnie, la nationalité, le sexe, l'orientation sexuelle, etc. Dans le cas de l'identification extérieure, l'Etat est de loin l'un des plus puissants identificateurs. Non pas qu'il puisse créer des identités au sens fort du terme, mais parce qu'il a les moyens matériels et symboliques d'imposer ses catégories et ses schémas de classification. Par exemple pour dire qui est citoyen ou pas, pour indiquer qui sont les migrants en situation régulière et ceux considérés en dehors de la légalité.

De leur côté, ceux qui préfèrent l'auto compréhension – démarche individuelle et subjective – vantent l'avantage d'être un concept lié à l'action. D'après Brubaker et Cooper (2005), il s'agit d'un terme qui désigne ce qu'ils appellent 'la subjectivité située'. C'est-à-dire, que l'auto compréhension demande d'avoir une conception de soi, de se situer dans le monde social et à partir de là, d'identifier la façon dont on fait les choses. Il s'agit en somme de « la représentation que les personnes ont d'elles-mêmes et du monde social dans lequel elles évoluent » (op. cit. :196).

L'auto compréhension permettrait ainsi d'éviter une représentation trop simpliste de soi-même en tant qu'entité homogène, limitée et unique (une représentation idéalisée assez fréquente dans le monde occidental moderne). Au contraire, la perception que chaque individu a de soi-même peut prendre des formes très variées. Un autre atout par rapport au concept d'identité c'est le fait que « l'auto compréhension ne se circonscrit pas uniquement aux situations de fluidité et de changement. Les auto compréhensions peuvent varier avec le temps et les personnes, mais elles peuvent également rester stables » (op. cit. :196-197). Pour ceux qui préfèrent l'auto compréhension, celle-ci est une possibilité que le concept d'identité ne permet pas.

Pourtant, l'auto compréhension ne peut assurer tout le travail conceptuel de l'identité. En effet, il s'agit d'un terme qui fait référence uniquement à la conception que chacun a de soi-même. En ce sens, il exclut la compréhension des autres, il écarte le processus à travers lequel les représentations externes participent à la constitution de soi. Par ailleurs, l'auto compréhension semble laisser de côté ou ne pas prendre suffisamment en compte les dimensions affectives ou émotionnelles qui seraient plus facilement mises en avant quand on parle d'identité.

Sans minimiser la complexité conceptuelle inhérente au choix de la notion la mieux adaptée pour aborder le processus de se définir soi-même, nous avons décidé de travailler avec le concept d'identité. D'un côté, parce que la plupart des études qui s'intéressent à ce travail personnel sur la construction et l'évolution de soi utilisent cette notion dans leurs analyses. De l'autre, parce que malgré les risques liés à l'utilisation abusive que les sciences sociales ont faite d'elle, l'identité permet de rendre compte de ce processus de manière globale. L'identité permet aussi bien d'aborder le travail personnel de réflexion sur la construction de soi, que la manière dont chacun intègre les caractéristiques venues de l'extérieur, celles attribuées par les autres.

Nous adhérons ainsi à la conception de l'identité de Claude Dubar, qui la définit comme « le résultat à la fois stable et provisoire, individuel et collectif, subjectif et objectif, biologique et structurel des divers processus de socialisation qui conjointement construisent les individus et définissent les institutions » (Dubar, 1991 :264). Il s'agit donc d'une seule et unique identité qui ne se déploie pas indéfiniment selon les différents référents qui participent à la construction de soi¹⁵⁹. Certains conforment la partie stable, immuable de l'identité, et d'autres sont provisoires ou se rajoutent avec le temps, selon les moments et les contextes de socialisation dans lequel chacun participe.

Dans notre cas particulier, l'accent est mis sur l'aspect social de l'identité, sur la manière dont les individus se construisent à partir des référents propres aux différents groupes dans lesquels ils participent. Ce procédé répond aussi au fait que les études sur les migrations témoignent d'une forte influence de ce concept. L'altérité, l'autre, la différence, la résistance, l'assimilation ou encore le choc culturel, sont en effet des termes qui reviennent souvent dans la littérature sur le sujet.

En ce sens, une notion d'identité souvent sous-jacente dans les études sur les migrations qui s'intéressent à l'intégration est l'idée que la similitude partagée par les membres d'un groupe se manifeste à travers la conscience d'appartenance, à travers la solidarité, l'action collective. De ce point de vue, ce qui intéresse d'étudier concernant l'identité des migrants, est le tiraillement psychologique qu'ils subissent entre leur groupe d'origine – ses normes,

¹⁵⁹ Dans le texte, les expressions 'identité sociale', 'identité professionnelle', etc., sont utilisées par praticité, mais nous insistons sur le fait que ces sont des facettes qui font partie d'une seule et unique identité.

sa culture, ses valeurs – et le mode de vie de la société d'accueil. Cet aspect est en effet dans le cœur des discussions qui abordent l'évolution de l'identité en contexte migratoire.

Pour ce qui est des migrants, si l'on attribue à la construction identitaire une certaine importance, c'est en raison du caractère complexe et conflictuel de ce processus, dans la mesure où les piliers du soi, constitués et basés sur la culture d'origine, sont bousculés. Les étiquettes reçues dans un contexte social jusque-là peu ou pas connu, sont attribuées à partir de nouveaux repères (ceux du pays d'accueil), lesquels, dans bon nombre des cas ne considèrent pas, ou très peu, la précédente socialisation. Ainsi, l'étiquette de 'migrant' est pour ceux qui la subissent la seule marque identitaire que la société d'accueil prend en compte, avec un effacement important des autres dimensions qui constituent leur être. Il en est ainsi parce que la confrontation avec d'autres groupes établit une certaine identité et les différences culturelles qui vont avec. Une fois que ces différences sont établies, elles fonctionnent comme un renforcement de l'identité de groupe.

De ce fait, nous voulons discuter comment un trait jusque-là 'mineur' dans la conception de soi – être migrant – façonne l'identité des hommes et des femmes *latinos* en raison de l'importance que les autres, la société d'accueil, lui donnent. Le travail sur soi et sur les questions identitaires, processus essentiellement réflexif (Giddens, 1997), se voit complexifié par l'expérience migratoire, dans un va-et-vient entre les deux référents : un subjectif, individuel et de caractère personnel (l'auto compréhension) ; l'autre extérieur au sujet, attribué par un ou par plusieurs référents (groupes) du contexte social dans lequel chaque individu est inséré (l'identification).

XV.2. La place du statut « migrant » dans l'identité

Pour comprendre comment être migrant peut prendre une place si importante dans la construction de soi, nous partons du principe que c'est le contact entre deux groupes 'différents' qui éveille une certaine conscience de l'altérité. C'est en effet dans la relation avec une autre culture que naît la notion de l'identité groupale. En ce sens, c'est l'autre qui détermine l'identité. Ainsi, l'identité du migrant est façonnée par l'exclusion, le rejet, l'inclusion, l'acceptation, le manque d'intégration ou la marginalisation de la société d'accueil. L'impact que celle-ci peut avoir sur la subjectivité des migrants n'est pas à négliger, car, en effet,

« L'attitude des Français joue un rôle premier dans la production des identités ethniques, les communautés immigrées se situant et se définissant en grande partie par rapport à l'attitude de la société d'accueil. Indifférence, rejet, invisibilisation, sympathie suscitent autant de réponses spécifiques » (Taboada-Leonetti, 2002 :60).

Ainsi, les adaptations identitaires des individus en contexte migratoire ne sont pas uniquement liées au changement de culture, à un éloignement du pays d'origine ou à l'obligation d'apprendre une nouvelle langue. D'après Henri Vaugrand, la tension entre la

culture de base et celle du nouveau pays apparaît quand le migrant est perçu comme « un choisi, un être vierge de culture qui devrait arriver dans notre beau pays pour en adopter illico les valeurs en laissant dans son pays d'origine celles qui ont fondé sa personnalité même » (Vaugrand, 2012 :6).

Pourtant, ceux qui arrivent dans un nouveau pays peuvent difficilement accomplir une telle exigence. En effet, ils viennent avec une identité déjà construite qui peut certes évoluer et s'enrichir, mais qui en aucun cas ne pourra être vidée de son contenu pour le remplacer par la force. Au contraire, « plus un immigré sentira sa culture d'origine respectée, plus il s'ouvrira à la culture du pays d'accueil » (Maalouf, 1998 :58). Concernant la population sujet de notre étude, même si des deux côtés de l'Atlantique on évoque une certaine affinité culturelle, les migrants latino-américains installés en France ne sont pas épargnés par cette réalité. Particulièrement dans le cas des femmes, pour qui l'intégration dans le nouveau pays semble être plus pénible.

Cette différence peut s'expliquer dans un premier temps par le fait que, avec la migration, les femmes voient leur statut social se dévaluer beaucoup plus et pendant plus longtemps que celui des hommes. Si les migrants perdent la position sociale qu'ils avaient dans leur pays d'origine, comme nous l'avons développé dans la partie précédente, après une période d'ajustement, bon nombre d'entre eux retrouvent dans le pays d'accueil un statut semblable à celui qu'ils avaient avant la migration. Pour les migrantes, cette situation est beaucoup moins fréquente : elles sont le plus souvent contraintes à avoir une présence irrégulière sur le marché du travail, plus longtemps que les hommes. De plus, la reconversion professionnelle, seul moyen d'échapper à la catégorie de 'femme au foyer', n'est pas une stratégie facile à concrétiser. Comme nous l'avons constaté à travers leurs récits de vie, la difficulté pour se réinsérer sur le marché du travail du pays d'accueil est une situation qui atteint aussi les migrantes hautement qualifiées et qui possèdent des diplômes universitaires (Avalos Romero, 2014b, 2017).

Ainsi, la migration bouleverse tous les référents identitaires, aussi bien les culturels et les sociaux que ceux liés à la sphère professionnelle. Pour les étrangers en âge de travailler, l'effacement de bon nombre d'identifications du monde social et leur réduction à celui de 'migrant', impacte l'identité de manière importante. En effet, c'est à travers ces identifications que l'individu « se sent exister en tant que personne, dans tous ses rôles et toutes ses fonctions, se sent accepté et reconnu comme tel par autrui » (Vásquez, 1982 :76).

Pour les étrangers qui font des études en France, la perte des repères identitaires est limitée grâce à la possibilité qu'ils ont de se raccrocher à l'étiquette 'étudiant', plutôt valorisée en contexte migratoire. Pour les autres, ceux pour qui l'identité est étroitement liée au travail, la disqualification et l'absence d'un emploi ont un impact négatif très fort sur l'auto-perception. Cette situation est plus fréquente chez les femmes, pour qui la reprise d'une activité professionnelle demande un investissement majeur.

Au-delà de la perte d'un statut social valorisé, le manque des repères qui existaient auparavant oblige certains migrants à se lancer dans une quête de nouveaux indices, de nouveaux référents afin de reconstituer leur subjectivité. Dans cette subjectivité recomposée, le statut de migrant, d'individu externe à la société d'accueil est un trait qui occupe toute la place de l'identité, parfois au point d'en arriver à un effacement du soi :

« On ne peut pas être soi-même, c'est un problème d'identité. C'est un problème ici, c'est un problème *d'ici*. Quand j'arrive au Brésil, dès que l'avion atterrit... je sors de l'avion, j'ai l'impression qu'il y a une tension intérieure qui part et que je gomme. Alors, j'ai une détente intérieure énorme, et ça c'est moi, alors qu'ici j'ai cette tension tout le temps. [...]. C'est comme si j'avais enlevé quelque chose de très lourde de moi, tu vois ? Il y avait une tension vraiment, et là j'exhale, 'ouf !, je suis moi', et je me retrouve » (Gisela, Brésilienne, commune de Vigeois).

L'effacement du soi est souvent lié à un effort, conscient ou inconscient des migrants, d'adopter les valeurs, les attitudes, les comportements propres à la société d'accueil. Cette socialisation, 'naturelle' pour les natifs, demande un effort important aux étrangers issus de cultures relativement éloignées de celle du pays d'accueil. Certains se sentent obligés de jouer un rôle, de faire comme on espère d'eux et de cacher les traits identitaires peu valorisants ou mal vus dans le pays d'adoption. C'est la stratégie que Mario met en place :

« Mais ici, il faut surtout cacher ce caractère (impulsif), ce... le Français en moi sort, ce visage que tu as ici, celui-là, tu dois le montrer à tout le monde, c'est ça qu'il faut montrer d'abord, ici. [...] Ce soir tu vas le voir. Avec toi je me montre ouvertement parce que je sais que nous sommes entre *Latinos*, mais tu verras quand je descendrai, c'est autre chose. Et c'est, c'est quelque chose d'automatique, c'est un changement qui fait que je me montre différemment » (Mario, Equatorien, Bordeaux).

D'après son expérience, Mario dit se sentir forcé de dissimuler la partie de soi qui risque d'être sanctionnée par la société d'accueil. Avec ses semblables (*'nous les Latinos'*), il se sent libre d'être lui-même, il peut se montrer tel qu'il est sans craindre un reproche. En revanche, la spontanéité disparaît quand Mario socialise avec les Français. Après treize ans de vie en France, il s'agit d'un changement d'attitude automatique que Mario dit maîtriser sans problème.

Si 'l'exotisme' latino-américain semble être bien reçu en France parce qu'il s'agit d'une population qui échappe à l'image dévalorisée d'autres groupes migrants, certaines attitudes considérées négativement par la société d'accueil semblent accentuer l'altérité. Même quand la différence n'est pas un problème en soi. Pour Kozakaï, ce ne sont pas les différences culturelles qui posent de soucis, c'est « la manière dont certaines différences culturelles sont utilisées en tant que symboles de la différenciation intergroupe » (Kozakaï, 2000 :31).

En ce sens, ce n'est pas le fait d'être migrant qui provoque le sentiment d'altérité. C'est le fait que certains éléments de la personnalité, qui peuvent être acceptés ou tolérés dans le pays d'origine, sont perçus négativement par la société d'accueil. Ainsi, des traits de caractère, présents à différents degrés chez les individus de toutes les sociétés, deviennent par la suite des 'caractéristiques' des migrants, voire même de la communauté à laquelle ils appartiennent. Car comme le dit Georg Simmel :

« Il y a certaines suppositions qui partent de la base de la vie commune, à travers lesquelles les individus se regardent les uns les autres comme à travers un voile. Ce voile ne se limite pas à dissimuler la particularité personnelle, mais il lui donne une forme nouvelle, en fusionnant sa cohérence individuelle avec celle de son cercle » (Simmel, 1986 :45).

Ainsi, quand la société d'accueil cherche à concentrer l'identité des personnes étrangères dans leur seule qualité de 'migrants', les ressortissants latino-américains semblent déployer différentes stratégies pour la préservation de soi. Et si dans l'intitulé de la section suivante nous évoquons des 'troubles identitaires', il ne faut pas se tromper et croire qu'ils sont dus à une quelconque quête de soi. C'est le résultat d'un décalage entre la perception que les migrants ont d'eux et les étiquettes que la société d'accueil leur attribue. Il s'agit d'une situation qui oblige à mettre en place différents mécanismes afin de s'adapter à cette assignation extérieure ou qui ont pour objectif de la rejeter, quand elle est considérée comme une image déformée ou éloignée de leur propre perception.

Chapitre XVI. Les migrants et les troubles identitaires

Avant de développer ce que nous avons décidé d'appeler les 'troubles identitaires' des migrants, pour reprendre le terme de Vasquez (1982), il est important de souligner trois choses. Premièrement, si tous les migrants mettent en place des stratégies plus ou moins explicites pour accommoder leur identité au nouveau contexte social et culturel dans lequel ils s'installent, tous ne le vivent pas comme un conflit ou comme un problème identitaire. Certains, ceux qui se sentent acceptés rapidement et qui intègrent le marché de l'emploi dans des conditions qui correspondent à leurs attentes, sont peu nombreux à évoquer des conflits liés à l'identité.

Deuxièmement, ces mécanismes, spécialement ceux où la culture d'origine est mise en avant, ne doivent pas être considérés comme un échec dans le processus d'intégration. Il s'agit plutôt de stratégies qui garantissent la préservation de soi quand les repères identitaires semblent perdus ou bousculés par des codes culturels mal compris et / ou mal maîtrisés. Troisièmement, même si nous avons établi des stratégies 'type', elles sont loin d'être figées et liées à un seul profil migrant. Au contraire, elles doivent être considérées comme flexibles et échangeables. Une personne peut passer de l'une à l'autre selon le moment où elle se trouve dans son expérience migratoire et selon la réussite de son insertion sociale.

De ce fait, les entretiens menés auprès des ressortissants latino-américains installés en France nous ont permis d'identifier trois démarches liées à la reconfiguration de l'identité en réponse à leur expérience de migration : une première dans laquelle tous ou une bonne partie des traits culturels « d'origine » sont exacerbés quand la société d'accueil est perçue comme hostile ou menaçante par rapport à ce que l'on 'est'. Une deuxième dans laquelle l'individu minimise sa culture d'origine, presque au point de l'anéantir, dans l'objectif d'atteindre une assimilation culturelle parfaite. Et une dernière où l'individu cherche à faire une synthèse des différents référents culturels – ceux d'origine et ceux acquis dans le pays d'adoption – dans une illusion de métissage que nous avons appelée le 'syndrome de la *Malinche*'.

Finalement, nous évoquerons une quatrième situation qui, loin d'être le résultat d'une stratégie consciemment mise en place par les migrants, est vécue par certains d'entre eux comme un 'trouble identitaire'. Pour ceux qui l'éprouvent, le sentiment est d'être entre deux feux : malgré tout ce que leur pays d'adoption leur apporte, ils n'arrivent pas à effacer la sensation d'être différents, d'être perçus comme 'les autres'. Paradoxalement, ils ne se sentent plus 'chez eux' lorsqu'ils reviennent dans leur pays d'origine de temps à autre. Etrangers partout, ces migrants semblent avoir du mal à trouver leur place dans la société où ils vivent. Pour eux, la famille reste souvent le dernier et seul pivot qui assure un point d'ancrage identitaire, un élément essentiel qui les sauve de devenir des inadaptés sociaux.

XVI.1. L'exacerbation des traits culturels « d'origine »

Comme nous l'avons déjà dit, tous les individus ont besoin d'avoir une pleine reconnaissance sociale de leurs rôles et de leurs fonctions afin de se sentir exister en tant que personnes. Quand cette reconnaissance n'existe pas – notamment dans le cadre de la migration – les sujets sont obligés de puiser dans leurs ressources les plus stables et les plus profondes : les référents culturels acquis bien avant, au sein de la société d'origine. Il est important de souligner que ces 'marques d'origine' ne correspondent pas nécessairement à l'identité nationale selon l'origine des ressortissants, dans le cas où une telle identité existerait vraiment. Le plus souvent ce sont des traits culturels qui viennent de la famille, les amis, l'école ou le travail.

Pour nombre d'entre eux, c'est la société d'accueil qui attribue certains 'traits nationaux', sans prendre en compte les différences qui peuvent exister entre les migrants originaires d'un même pays. Il arrive ainsi que les autochtones imputent des traits homogénéisateurs qui ne sont pas valables pour tous les cas sur lesquels ils tentent d'établir une certaine uniformité. En plus, une telle homogénéisation risque d'exclure les individus qui ne rentrent pas dans l'identité que la société d'accueil impose aux migrants selon leur origine.

Cela a été le cas lors de l'année du Brésil en France, en 2005, d'après le récit de l'une des interviewées :

« Diana : exemple, exemple de discrimination culturelle. Il y a eu l'année du Brésil en France. Donc, à Limoges, ils ont fait venir des métisses des écoles de samba. Elles sont magnifiques, splendides, des cheveux bien... avec tout, le corps... il y en avait quatre. Et il y a un photographe qui dit : 'alors les Brésiliennes, vous venez pour la photo'. Donc moi, 'la, la, la, j'y vais, je suis Brésilienne'. Il dit, 'non, non, non, pas vous'. (Diana) 'Pourquoi pas ? Je suis Brésilienne. Moi, je suis Brésilienne'. (Photographe) 'Ah, non, non, non'.

Amanda : Non ! (rires)

Diana : Et moi je suis là. Je dis : 'alors, qui suis-je ? Je suis pas Française...'

Amanda : t'es pas Brésilienne.

Diana : je peux pas être Brésilienne. Tu vois ? C'est vraiment humiliant ».

(Diana et Amanda, entretien de groupe, commune de Vigeois)

Une situation humiliante parce que, la considérant toujours comme étrangère, Diana est exclue aussi de son identité d'origine. Comme elle le dit un peu plus tard dans l'entretien, les Français ont un cliché de la femme brésilienne : *les cheveux ébouriffés, la peau mate, métisse, bien galbée et avec des fesses*. Une image qui est loin de correspondre au physique de Diana qui, avec sa peau blanche, ses cheveux lisses et étant peu galbée, ne rentre pas dans ce schéma. Par ailleurs, Diana n'est pas Française, du moins pas de souche, son accent ne ment pas, et même si ce n'est que symboliquement, on lui enlève aussi le droit d'être Brésilienne.

S'il s'agit d'une expérience plus ou moins anecdotique, elle montre une double exclusion : d'un côté, un voile invisible mais bien réel est posé sur tous ceux qui ne sont pas issus de la société d'accueil pour leur rappeler que, quoi qu'ils fassent, les venus d'ailleurs restent toujours des étrangers. De l'autre côté, quand l'apparence d'un migrant ne correspond pas à celle que la société d'accueil se fait de son pays, celle-ci se sent autorisée à le qualifier d'illégitime. En conséquence, d'après le récit de Diana, si en France on pense au Brésil comme un pays métissé, ceux qui ne correspondent pas à cette image sont le plus souvent écartés.

Cette impossibilité ou difficulté à se sentir vraiment intégrés dans la société française est évoquée par plusieurs des interviewés. Pour Marcelo, la différence est tellement mise en avant par les nationaux qu'il est presque impossible de ne pas rester entre étrangers :

« Je dirais qu'ici il est beaucoup plus facile de trouver que les étrangers restent entre eux, et alors, forcément, il y a des ghettos. Tu comprends ? De toutes sortes : les Latinos avec les Latinos, les Allemands avec les Allemands, les Anglais avec les Anglais... Quand tu es étranger, tu es toujours considéré comme un étranger, donc, tu établis des liens avec des étrangers. C'est comme ça. [...] Et, je ne sais pas, c'est la ville, c'est la région ou c'est juste la population en général mais... Comme je viens de te dire, très facilement ils te font sentir différent. Ce qui n'est pas mauvais en soi, selon la façon dont tu le vois, mais si une personne est très sensible, ça peut faire mal » (Marcelo, Equatorien, Strasbourg).

Qu'il le veuille ou non, « chaque détail du comportement de l'immigrant, ses habitudes, son discours, son accent, le dévoilent en permanence comme différent, comme un étranger. L'immigrant se vit soi-même comme un sujet constamment déplacé » (Fowler, 2012 :14). Ainsi, le renvoi de la société d'accueil vers une altérité impossible à gommer semble faire de la différence la seule identité que les étrangers ont le droit d'afficher. Dans un contexte temporaire et géographique différent de Marcelo, Diana fait un constat similaire de cette réalité :

« Attends, je suis arrivée, je parlais très bien le français, j'avais la nationalité française, j'étais Française, j'avais des enfants français. C'est-à-dire... je n'étais pas quelqu'un qui tombe par hasard. J'avais des liens, avec la culture française, avec le pays, les amis et tout ça. Je suis arrivée en 96 à Limoges, et je suis entrée en rupture sociale complète et totale, j'étais complètement seule, seule, seule. Je disais, 'bon, je vais inviter les parents de l'école des enfants'. Les enfants venaient, pas les parents. Je disais, 'c'est pas possible'. 'Mais non, mais venez, venez chez moi'. Il y en a une... C'était 'bonjour', 'bonjour', 'au revoir', 'au revoir'. Non, vous êtes toujours l'étrangère. Vous êtes toujours l'E-TRAN-GE-RE. » (Diana, Brésilienne, commune de Vigeois).

En effet, mariée pendant plus de vingt ans avec un Français, Diana possède la nationalité de son ex-mari. Elle estime remplir tous les critères pour être considérée comme une 'Française par adoption' mais bien intégrée. Elle a appris le français très jeune et le

maîtrise bien. Quand elle était mariée, avec son époux ils ont fait des séjours réguliers en France, jusqu'au moment où ils ont quitté le Brésil pour s'installer définitivement en Limousin. Pourtant, Diana peine à se sentir intégrée dans la société française. Comme on peut le constater, le conflit identitaire de cette femme est essentiellement le fait de ne pas être reconnue comme Française, mais en même temps de se voir exclue de sa culture d'origine parce qu'elle ne rentre pas dans le modèle que son pays d'adoption se fait des Brésiliennes.

Face à une situation dans laquelle toutes les attributions identitaires lui sont refusées, Diana entreprend une stratégie très active pour réaffirmer, voire imposer ses origines brésiliennes dans son pays d'adoption :

« A un moment donné, j'ai commencé à me rebeller, j'étais en colère. J'allais à la mairie pour un papier : 'ah, vous êtes Brésilienne... il paraît qu'ils tuent les enfants dans les favelas au Brésil, qu'il y a de la misère...'. Et je : 'oui, oui, oui. Et en France il paraît que les hommes violent d'abord les enfants avant de les tuer, non ?'. Je disais ça, j'étais... je commençais à être en colère, à me rebeller. Les gens me disaient, 'toi, quand la droite va passer, toi, tu partiras, étrangère'. J'ai dit, 'ben, heureusement, parce que moi, je peux repartir, toi non, tu vas être obligé de rester en France ah ? Toi, tu seras obligé de supporter. Parce que moi je peux revenir à la plage¹⁶⁰, et je préfère même' » (Diana, Brésilienne, commune de Vigeois).

Comme nous pouvons inférer à partir du récit précédent, deux imaginaires sont confrontés dans ces interactions. Du côté des autochtones nous apercevons des réactions qui témoignent de la méfiance envers l'autre, envers un étranger considéré comme 'migrant économique'. C'est une image souvent véhiculée par certains médias et dans laquelle les migrants semblent être des profiteurs venus en France pour accéder à un niveau de vie inaccessible dans leurs pays d'origine. Dans cet imaginaire, la présence des étrangers rendrait déficitaire le système des bénéfices sociaux des Français, un système de plus en plus difficile à maintenir malgré les réformes de redressement mises en place depuis plusieurs années.

L'imaginaire que les autochtones ont sur les étrangers se heurte à la situation de vie de Diana, une femme appartenant aux classes sociales aisées du Brésil. Dans ce contexte, il est incompréhensible pour Diana d'être considérée comme une indésirable, comme une profiteuse des avantages sociaux auxquels ont droit les Français. Elle, arrivée en France dans des conditions bien différentes que celles généralement attribuées aux ressortissants des pays tiers. Comme Diana le rappelle, elle parlait '*très bien le français*', elle avait '*des liens avec la culture française et avec le pays*' quand elle est arrivée à Limoges.

¹⁶⁰ Probablement Diana fait référence aux plages à proximité de São Paulo, sa ville d'origine où elle a vécu jusqu'à son déménagement en France.

En tant que femme issue des classes privilégiées, le niveau de vie de Diana au Brésil est similaire, voire supérieur à celui de certains nationaux qu'elle rencontre dans les administrations françaises ou dans des situations quotidiennes. Etre renvoyée à la place des migrants économiques, venus des sociétés perçues comme 'sous-développées' est insupportable et totalement déstabilisant pour cette femme complètement familiarisée avec le niveau de vie qu'on mène dans les pays du 'premier monde' :

« J'ai vécu des situations où... Une femme, je (lui) dis, 'je voudrais repasser une chemise'. Et la fille me dit, 'tu sais t'en servir d'un fer à repasser ? Parce que tu auras peur, c'est très compliqué'. 'Non, au Brésil non, on est encore au fer à charbon'. Bien ! Comme ça... ils ont, pour eux c'est : là-bas ! Pour eux le Brésil c'est là-bas ! [...] Ils ne comprennent pas, ils ne savent pas, surtout à la campagne, à Limoges. Le Brésil, c'est quelque chose de distant. C'est quand même un comble. 'Mais c'est quoi la capitale du Brésil ? C'est Buenos Aires non ?'. Tu vois ? Ou Mexico, oui, voilà ! Oui, oui. Ils te demandent de danser la macarena pour la chanson brésilienne » (Diana, Brésilienne, commune de Vigeois).

Ainsi, non seulement les imaginaires que chacun se fait de l'autre sont revus – parfois négativement – dans les interactions sociales, mais il faut confronter aussi l'image que chacun croit donner à l'autre. Dans son témoignage, Diana affronte les clichés que certains autochtones ont du Brésil et qui sont loin de faire partie des attentes qu'elle se fait sur ce que les Français connaissent de son pays. Originnaire de São Paulo, important centre financier et l'une des villes d'Amérique, les plus riches, Diana ne comprend pas que son pays puisse être considéré comme sous-développé. Pourtant, le Brésil n'est pas seulement perçu par ses interlocuteurs comme un pays arriéré où la technologie semble loin d'être arrivée, il s'agit surtout d'un pays sur lequel les Français semblent ne rien connaître, c'est un 'là-bas' lointain qu'ils ne comprennent pas. La réaction de Diana face à une telle méconnaissance est de renforcer ses traits identitaires, peu importe si son attitude la montre comme communautariste aux yeux de la société d'accueil :

« Et maintenant, je m'intègre par ma différence, je suis Brésilienne. Et l'autre (son ex-mari), quand il se plaint : 'ah, mais t'arrives pas... arrête, moi, je suis même pas Française et je peux, tu peux aussi'. C'est ça la différence. 'Ah non, non, je suis Brésilienne, apprend, je ne suis pas Espagnole, Bré-si-lie-nne. Tu sais ? Le Brésil, la grande puissance, c'est là, c'est moi' » (Diana, Brésilienne, commune de Vigeois).

Pourtant, afficher ostensiblement les origines n'est pas une attitude exclusive des étrangers, cette marque identitaire indélébile est aussi pointée par les autochtones. Dans son témoignage, l'étiquette de Brésilienne ne quitte pas Diana quand une amie de plusieurs années la présente aux invités dans les fêtes auxquelles elle est toujours conviée en fin d'année :

« Il y a une fille, elle est prof de latin, de grec et de français au lycée ; son mari est directeur chez Legrand. On se connaît, on se voit souvent, ça fait quand même 10 ans. Dix ans que toutes les fins d'année je vais chez-elle, ou alors je vais dans un bar, elle fait des fêtes. Elle

me présente ses amis, c'est toujours comme ça : 'je vous présente, attention, c'est mon amie Brésilienne'. Ça paraît pas... t'es timbré, paf ! Brésilienne ! Si je te présente dans une réunion, moi, je dis Diana, le prénom, Diana, 'je te présente Diana', voilà. Non, non, il faut 'Brésilienne !'. 'Ah, ah, lé, lé, lé, ah !' 'Oh, Brésilienne !' » (Diana, Brésilienne, commune de Vigeois).

Cette identification extérieure, toujours liée aux origines, rend difficile la possibilité de quitter la place d'étranger afin de puiser sur d'autres référents identitaires pour se reconstruire dans la société d'adoption. En effet, c'est cette même société qui renvoie aux migrants leur image d'étrangers, peu importe leur ancienneté dans le pays d'accueil ou leur maîtrise de la langue. Face à une réitération permanente de leur différence, certains migrants comme Diana optent pour accentuer cette altérité afin de préserver leur identité, de s'intégrer par leur différence.

Par ailleurs, le renvoi fréquent à la condition d'étranger dans le cas de certains migrants interroge fortement le modèle d'intégration français, qui prône pour minimiser les différences au profit d'une adhésion aux valeurs républicaines grâce auxquelles l'ensemble de la société deviendrait égal, capable de se retrouver. Les expériences présentées ci-dessous questionnent ce modèle républicain, car si Diana remplit sa partie du 'contrat' pour réussir son intégration – parler français, avoir une insertion professionnelle réussie, respecter les valeurs de la République – cela ne semble pas suffisant pour qu'elle soit considérée comme semblable aux yeux de la société d'adoption.

Mais l'intégration n'est pas seulement une affaire entre les migrants et l'administration du pays d'accueil. Elle implique aussi les interactions quotidiennes entre les étrangers et les autochtones. Ainsi, c'est la nature de ces rapports qui détermine le succès du processus, peut-être de manière plus importante que les politiques migratoires d'intégration que les pays d'accueil mettent en place. Quand les migrants se sentent perçus comme individus irrémédiablement différents des autres et sont convaincus qu'en tant qu'étrangers ils auront toujours une place inférieure dans la société d'accueil, certains développent une valorisation exacerbée de la culture d'origine.

Une telle démarche risque d'entrer en concurrence avec l'intégration dans le pays d'adoption. Bien que le plus souvent elle soit vécue comme une démarche biculturelle, dans certains cas elle se fait en dépit de la culture de la société d'accueil. Les référents culturels 'du terroir', même lointains, sont idéalisés pour reconstituer une estime de soi que l'expérience migratoire a mise en péril. On est toujours et avant tout de 'chez soi', peu importe la nationalité indiquée sur le passeport ou la carte d'identité. Pour les Latino-américains établis de longue date en France et qui possèdent la double nationalité, il serait même bizarre de se dessaisir d'un élément aussi important de leur identité :

« Je suis Française parce que j'ai un document, parce qu'ils ont validé mon mariage, parce que j'ai des papiers, j'ai la double nationalité. [...] Mais je sais que moi, je suis Rosy, et que je suis Mexicaine. Et les gens me disent, pour les gens d'ici je suis Mexicaine. [...] Avec mon passeport mexicain, quand j'arrive là-bas je suis chez-moi, mais j'ai réalisé que c'est différent quand tu arrives avec le passeport français. Savoir que Rosy va devoir quitter le pays dans un certain temps, c'est comme si... Je sens que je n'ai jamais quitté le Mexique, je sens que... mais ce document te fait sentir que tu n'es plus... que tu ne l'es pas. Tu as une tête de Mexicaine mais... Mais tu n'es pas Mexicaine avec ce document ! » (Rosy, Mexicaine, commune de Feytiat).

Nous pouvons remarquer, pour commencer, que le récit de Rosy coïncide avec le vécu de Diana dans le sens où il témoigne d'une assignation à la fois interne et externe concernant l'identité d'origine. De plus, tout comme Diana, Rosy possède la double nationalité en raison de son mariage avec un Français, mais elle se sent comme n'importe quelle Mexicaine quand elle va 'chez-elle', dans son pays. Ni le fait d'avoir passé plus de trente ans en France, ni son parcours qui montre une intégration exemplaire, ont pu effacer le fort attachement qu'elle témoigne envers son pays d'origine. Voyager au Mexique avec un passeport français devient de ce fait perturbateur, car il assigne Rosy au statut d'étrangère, une situation qui lui semble invraisemblable.

Ce type de témoignages montre ainsi qu'il est nécessaire d'approfondir le débat sur ce qu'est une vraie, une 'bonne' intégration. Diana et Rosy sont parfaitement intégrées en France. Pourtant, toutes les deux affichent un attachement sans faille à leur culture d'origine. Est-ce une raison pour que les autres considèrent que leur intégration n'est pas légitime ou pour estimer qu'elle est insuffisante ? Avec un renvoi constant à leur étrangeté, les migrants doivent fixer leur identité à partir des seuls référents qui ne peuvent leur être niés, ceux qui trouvent leur source dans le pays d'origine. Par ailleurs, forcer les étrangers à choisir entre deux cultures, une où ils sont nés et une deuxième qu'ils ont décidé d'adopter, n'est pas réaliste, spécialement vis-à-vis d'un processus si subjectif que celui de l'identité.

Le refus de faire un tel choix, ou en tout cas de renoncer à ses racines pour faire preuve d'une bonne intégration, est clairement exprimé dans le témoignage de Vicky, naturalisée Française et installée à Paris depuis plus de trente ans :

« J'ai la double nationalité, mais jamais je ne renoncerai à la nationalité colombienne, dans aucun cas. Si je devais choisir, même maintenant, à ce stade du jeu, je choisirais la nationalité colombienne. Je suis Colombienne et je me sens profondément Colombienne » (Vicky, Colombienne, Paris).

XVI.2. La tentative de l'assimilation culturelle

La mise en avant des traits culturels d'origine n'est pas la seule démarche dans l'adaptation de soi. Elle n'est pas non plus la stratégie la plus utilisée comme conséquence d'une expérience migratoire et de l'immersion dans une culture différente de celle que l'on a connue. La minimisation de la culture d'origine, ou plus précisément, l'assimilation culturelle (Tribalat, 1996), peut aussi avoir lieu dans un but de préservation de soi. Bien que dans l'absolu on puisse être d'accord pour dire que toutes les cultures ont la même valeur, les migrations secouent cette idée et donnent lieu à des rivalités, parfois violentes, entre les cultures d'origine et celle de la société d'accueil.

Afin d'éviter le déchirement intérieur et pour ne pas se débattre entre deux cultures, certains migrants optent pour embrasser la culture du pays d'adoption, culture dominante par rapport à la leur, celle où ils ont grandi. De plus, la revendication d'une culture qui n'est pas celle du pays où l'on migre, peut être perçue comme contraire, dans le cas de la France, à la République et à ses valeurs. En effet, il s'agit d'une attitude qui risque d'éveiller une forte méfiance de la société d'accueil :

« Puisque le modèle républicain ne considère pas le maintien des cultures d'origine, même de façon adaptée ou recréée, il est logique que ce modèle soit profondément hostile face aux groupes et communautés basés sur la culture de l'immigrant. En plus d'être un danger pour le succès du processus d'acculturation, l'existence de groupes spécifiques peut affaiblir l'allégeance à la République » (Torres Pérez, 2004 :64).

La stratégie d'assimilation à la culture de la société d'accueil est souvent utilisée par les étrangers qui ne subissent pas une dégradation du statut socioprofessionnel qu'ils avaient avant l'expérience migratoire. En ce qui concerne les ressortissants d'origine latino-américaine, l'assimilation culturelle est plus fréquente chez les hommes que parmi les femmes. Cela peut s'expliquer, en partie, par le fait que même dans les cas où ils se retrouvent au bas de l'échelle sociale quand ils arrivent dans le pays d'adoption, cette situation n'a pas une durée trop prolongée. L'assimilation culturelle est même une stratégie qui peut permettre de réduire le temps de déclassement ou d'augmenter les possibilités de retrouver un emploi semblable à celui que les migrants avaient auparavant dans leurs pays d'origine.

Un aspect très important pour ceux qui essaient de s'assimiler rapidement dans le pays d'accueil, est de maîtriser la langue, quand celle-ci n'est pas la même que dans leur pays d'origine. Pour ce qui est de la performance linguistique, à conditions égales, il ne semblerait pas y avoir de différence entre hommes et femmes pour apprendre les bases du français. Cela ne se fait pas en dépit de la langue maternelle, pratiquée quotidiennement dans le contexte familial, mais comme une priorité. Les migrants latino-américains sont très conscients que l'insertion sociale et professionnelle passe d'abord par la langue.

Cependant, on constate une différence dans les rapports que les hommes et les femmes entretiennent avec d'autres migrants de la même aire géographique. Les femmes semblent plus volontaires lorsqu'il s'agit de chercher l'interaction avec d'autres Latino-américains :

« Quand je suis arrivée ici (à Limoges), la première chose que je voulais c'était de trouver plus de *Latinos*, parce que... ça manque. Parce que les Français sont sympas, mais rien à voir, non, ce n'est pas pareil ! (nous rions). [...] Et j'ai commencé à chercher, jusqu'à ce que je trouve. J'ai appelé la municipalité et la préfecture, pour demander s'il y avait d'autres *Latinos*. Et ils ont dit 'oui', mais ils ne pouvaient pas me donner les noms, parce que c'était confidentiel. Et puis, en parlant à des gens comme ça, quelqu'un a fini par me dire 'oui, je connais quelqu'un qui est *Latino*'. Et il m'a mis en contact avec cette personne qui m'a fait rencontrer d'autres » (Flavia, Chilienne, Limoges).

La stratégie de Flavia pour trouver d'autres *Latinos* à proximité de l'endroit où elle est installée, est très explicite et ciblée. Flavia n'hésite pas à contacter les différentes administrations susceptibles de lui proportionner les informations dont elle a besoin. Pour cette femme, le rapprochement avec d'autres personnes originaires de la même aire géographique est important, ce qui laisse à penser que les interactions sociales qu'elle établit avec les locaux ne lui suffisent pas. Pour certains migrants – principalement des femmes – ce contact semble être indispensable pour combler un lien social parfois considéré comme pas complètement satisfaisant :

« Une fois, nous faisons les courses au supermarché avec mon mari, j'ai entendu un couple parler espagnol et j'ai dit, 'ce sont des Péruviens, des Boliviens ou je ne sais pas quoi, mais ce sont des *Latinos*'. Et je vais voir la dame et je lui demande. Et elle me dit 'oui', dit-elle, 'nous sommes Colombiens'. 'Ah', je dis : 'Je suis Chilienne'. Et donc nous avons commencé à discuter et nous sommes devenues amies. Et puis nous nous rencontrions, au moins une fois tous les quinze jours chez-elle. Et il y avait des fêtes et des repas, et des choses, comme on le fait habituellement dans nos pays » (Flavia, Chilienne, Limoges).

Pour les femmes latino-américaines, se rapprocher des personnes venues de la même région, renouer la socialisation avec des membres de *leur* communauté – une communauté imaginée dans le sens d'Anderson¹⁶¹ (1993) – semble essentiel pour préserver leur identité dans un quotidien qui n'est pas tout à fait le leur. Quant aux hommes, ils semblent plus enclins, très tôt après leur arrivée en France, à interagir et à

¹⁶¹ Dans son ouvrage *Imagined Communities : Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Benedict Anderson définit la communauté imaginée comme un groupe d'individus qui construisent une image de communauté dans laquelle ils se perçoivent comme membres de celle-ci, même s'ils ne se connaissent pas directement (Anderson, 1993). C'est en ce sens que Flavia parle des Latino-américains comme une communauté avec un certain nombre de caractéristiques communes.

nouer des relations, mais principalement avec les Français. Pour eux, ce choix paraît très important dans leur processus d'assimilation à la culture du pays d'adoption :

« Au début je cherchais d'autres Latino-américains à Bordeaux, à l'université je rencontrais pas mal de gens. Ça me manquait de parler espagnol, le contact qu'on a avec les autres, la proximité physique que les Français n'ont pas. Mais en même temps c'était dur, parce que moi je suis ici pour le long terme, et les amis *latinos* que je me faisais n'étaient que de passage, après ils rentraient dans leurs pays et je restais ici. Ça a été le plus difficile pour moi. Maintenant je préfère ne pas me faire des amis étrangers à l'université parce que je sais qu'ils vont repartir. Bien sûr que j'en ai, mais ce ne sont pas des étudiants, ce sont des personnes établies en France. J'ai par exemple une amie argentine que je vois de temps en temps, mais c'est différent. On partage d'autres choses, on a une vie en France » (Leo, Equatorien, Bordeaux).

« Le problème, souvent, même dans le cas des Latino-américains ah ? C'est que, quand ils viennent ici, ils essaient de vivre en communauté [...]. Les communautés ici, ce n'est pas bien, elles ne sont pas bien. C'est comme vivre dans un cercle fermé, tu vois ? [...] Ici, les gens que nous recevons, c'est très rare (pour recevoir des Latino-américains). Je veux dire, nos repas sont... euh, avec des Français, tu vois ? Et ce n'est pas parce que je renie les autres hein ? Mais... Le problème des gens qui vivent en communauté c'est qu'ils ne s'intègrent pas, ils ne savent pas comment s'intégrer. Ils n'apprennent pas à parler français non plus, le français qu'ils parlent est très mauvais. Je ne parle pas une merveille, je ne suis pas parfait, j'ai mon accent, mais j'essaie » (Carlos, Argentin, Panazol).

S'il ne s'agit pas de renier leurs semblables, les hommes *latinos* qui arrivent en France optent assez rapidement pour établir des liens avec les nationaux. Leur stratégie semble liée à une démarche d'insertion sociale, notamment pour augmenter leurs probabilités de trouver un emploi. Pour les hommes, retrouver du travail, ou plus exactement un travail d'un niveau semblable à celui qu'ils avaient avant de migrer, constitue une adaptation identitaire dans ce nouveau contexte social.

« Quand j'ai commencé à travailler, j'étais à cent pour cent dans un milieu français, et j'avais de moins en moins de contact avec les hispanophones. J'avais des amis hispanophones de toute façon, de différents pays d'Amérique, et des Espagnols aussi. Mais quand je suis allé vivre à Paris, l'environnement de travail était complètement français » (Nelson, Colombien, Ferney-Voltaire).

Dans le cas des hommes, leur identité est plus étroitement liée à leur statut professionnel qu'aux éléments de la culture d'origine que les femmes semblent retrouver quand elles socialisent avec d'autres personnes d'origine latino-américaine. Mario considère avoir retrouvé une certaine stabilité quand il a amélioré sa situation professionnelle, ce qui, par conséquent, lui a permis d'accéder à un statut social plus valorisant :

« Quand professionnellement parlant j'ai commencé à aller mieux, à avoir un emploi stable, à regarder la vie autrement, à savoir que je pouvais être autonome, que je pouvais vraiment mieux parler le français [...] ; à me faire des amis, des bons amis avec qui j'ai un bon contact jusqu'à présent, que je suis le parrain d'un d'entre eux. C'est-à-dire, à avoir un cercle d'amis qui est bien, alors, comme toute personne qui est socialement bien intégrée, qui dans une société trouve ce lien qui unit, c'est là qu'on est bien » (Mario, Equatorien, Bordeaux).

Pour les hommes, il ne s'agit pas d'oublier la langue et la culture où ils ont grandi, mais socialement, l'accent est mis sur tout ce qui peut favoriser leur accès à l'emploi : acquérir la langue du pays d'accueil, se faire un réseau professionnel, établir des relations sociales avec les autochtones pour mieux comprendre la société du pays dans lequel ils vivent. Comme Mario le dit, c'est le fait d'avoir une bonne socialisation dans le pays d'accueil qui lui a permis de se sentir vraiment intégré, et en nouant ce lien, il peut se sentir bien, malgré le fait de se trouver loin de la culture dans laquelle il a grandi.

Ce processus ne doit pas être considéré comme l'éradication d'une partie de soi, tout au contraire, il s'agit de garder soigneusement ce que l'on a de plus précieux, de le protéger. Ce sont des éléments culturels de l'identité qui ne doivent être affichés que de temps en temps, quand la situation le justifie, lorsqu'on se sent vraiment en confiance. Ainsi, malgré le 'détachement' que les hommes latino-américains semblent mettre en place vis-à-vis leur culture d'origine ou de leurs attaches personnelles, ce lien est réel et bien présent. Si Marco attribue une grande importance à l'apprentissage du français et à la reprise d'études comme seul moyen pour garantir une bonne intégration dans le pays d'accueil, il n'hésite pas à se rapprocher de son frère après avoir retrouvé une certaine stabilité économique et professionnelle :

« Pourquoi j'ai quitté Angers pour venir à Limoges ? Parce que j'ai un frère, un frère qui était là depuis 83. Il était et il y est toujours, ce n'est pas dans la même ville, mais dans un village à 20 kilomètres d'ici. Alors, ce lien de famille a fait que je vienne ici. Et donc, euh, d'un côté on se sent mieux, avec quelqu'un de la famille, avec un frère ici. Et peut-être on analyse mieux beaucoup de choses » (Marco, Chilien, Limoges).

XVI.3. Le syndrome de la *Malinche* ou l'illusion du métissage

Dans les adaptations identitaires des ressortissants latino-américains, il y en a une qui se trouve à mi-chemin entre l'exacerbation de la culture d'origine et une totale assimilation culturelle. Les migrants qui décident de ne pas trancher entre ces deux extrêmes, articulent différents référents issus aussi bien de la culture d'origine que de celle du pays d'adoption dans une sorte de métissage identitaire. Nous avons appelé cette stratégie le 'syndrome de la *Malinche*'.

La Malinche, une femme nahua qui a joué un rôle important dans la conquête du Mexique, était interprète et conseillère d'Hernán Cortés. On dit aussi qu'elle fut sa maîtresse et qu'ils eurent un fils. Dans le Mexique contemporain, la Malinche est une figure populaire qui représente différents aspects contradictoires : elle symbolise à la fois la trahison, la victime consentante, mais aussi la mère symbolique du peuple mexicain moderne, puisque son fils est le mélange de deux civilisations complètement différentes.

Nous utilisons cette métaphore car elle nous semble très appropriée pour bien cerner la troisième démarche mise en place par certains migrants afin de surmonter les troubles identitaires que l'expérience migratoire provoque en eux. Les Latino-américains qui optent pour cette stratégie ne cherchent pas à revendiquer leur culture d'origine dans leur pays d'adoption, mais ils ne font pas non plus une abstraction totale de leurs racines au profit de la nouvelle culture à laquelle ils adhèrent.

Loin des extrêmes, leur intention est de trouver des éléments d'ancrage, des repères de leur culture d'origine afin de pouvoir s'adapter et s'intégrer dans une société avec d'autres us et coutumes. Dans cette démarche, les personnes originaires d'Amérique latine semblent vivre ce processus comme une synthèse, comme l'incorporation des éléments qu'elles arrivent à faire coexister :

« Je ne suis ni d'ici ni de là-bas, parce que je ne souscris pas entièrement à la culture de là-bas (Colombie), à ses façons de fonctionner, et je ne me sens pas complètement d'ici. Mais je ne pense pas que ce soit une division. C'est peut-être une intégration de deux choses. C'est comme... un être différent. Je ne suis pas 100% Colombienne, je ne suis pas Française, mais maintenant je suis quelqu'un d'autre. Je suis comme un mélange de deux choses, mais c'est moi, je ne me sens pas divisée. Je me sens une seule, mais différente » (Vicky, Colombienne, Paris).

Avec l'intégration d'éléments étrangers, les nouveaux repères deviennent ici des ponts qui permettent de faire le lien entre les deux sociétés. Pour éviter le conflit identitaire, cette stratégie évite de se centrer sur les différences et cherche plutôt à mettre en avant ce qui peut rapprocher les deux cultures, comme le dit Rosy, arrivée en Limousin en 1980 :

« Je savais que c'était l'Europe, que c'était différent. Mais, je suis arrivée ici et j'ai rencontré la famille de mon mari, une famille qui est comme la nôtre (comme la famille mexicaine). Il y avait tant de coïncidences avec cette famille ! Des coïncidences que je ne connaissais pas avant. La mère de mon mari est morte la même année que la mienne, je suis née un 27 juillet, comme elle (sa belle-mère). Des choses que... comme si c'était une deuxième famille, sans le vouloir. La mère de mon mari était orpheline et elle a été élevée par d'autres gens, comme le travail que je fais avec ces enfants qui ne sont pas les miens. C'est comme si je retournais à un endroit que... je sais pas, comme si je devais venir ici ! C'est pour ça que rien n'a été jamais compliqué pour moi ici » (Rosy, Mexicaine, commune de Feytiat).

Rosy ne connaissait pas la France avant de se marier, pourtant, elle insiste sur le fait que, dès son arrivée, elle se sent comme *chez-elle*. Les ressemblances entre sa famille mexicaine et la famille de son mari, une famille qui est devenue la sienne, sont le déclic qui permet de faire le passage à la nouvelle culture dans les meilleures conditions, sans qu'il y ait de déchirement identitaire. Cela est aussi vrai pour s'approprier d'une langue qui n'est pas la sienne :

« Un jour j'ai réalisé, parce que quand on parle, quand on commence à parler une langue, toujours, on pense d'abord dans sa langue. Et un jour j'ai rêvé en français, tout en français ! Et depuis, je n'ai plus jamais rêvé en espagnol. Et c'est là que j'ai réalisé que je ne pense jamais en espagnol, je pense en français. Et c'est resté avec moi, et puis j'ai commencé à mélanger des mots de l'espagnol en français. [...] Et j'ai repris l'espagnol, à lire en espagnol et tout, mais je n'ai jamais pu rêver à nouveau en espagnol, je rêve qu'en français » (Rosy, Mexicaine, commune de Feytiat).

Cette appropriation de la langue est pour certains migrants un signe manifeste de l'acquisition d'une partie des éléments identitaires de la société d'adoption, là où ils se sont installés. Il s'agit d'une petite conquête qui leur confère de la confiance en soi et qui devient un encouragement pour aller plus loin dans leur démarche d'intégrer des éléments culturels qui étaient, jusque-là, étrangers à leur identité. Par ailleurs, l'accès à deux cultures permet aussi de les mettre en perspective pour, plus tard, donner aux différents référents identitaires leur juste valeur :

« Évidemment, j'ai vécu ici en France plus longtemps que je ne l'ai fait en Colombie, et cela ne peut passer sans laisser de traces. Je dirais que je suis entre l'Amérique et l'Europe, quelque part entre les deux, avec un mélange des deux, des deux cultures. Et aussi, avec une plus grande connaissance de ce que nous sommes, parce qu'on apprécie les choses qu'on a, qu'on n'apprécie pas quand on est là-bas, parce qu'on ne se rend pas compte. Mais, étant dans un pays étranger, on se rend compte des choses que nous avons (là-bas) et qui sont bonnes, et que nous apprécions maintenant. Et aussi des choses qui nous manquent. Il n'y a pas d'endroit idéal, c'est-à-dire je ne peux pas dire : 'ici c'est le meilleur endroit du monde' ou 'là-bas c'est le meilleur endroit du monde'. Je ne pense pas, parce que justement, comme on a essayé les deux, les deux faces de la monnaie, alors, je ne peux pas décider dans laquelle des deux je reste. Donc, si je peux utiliser un peu des deux, c'est ce que j'aimerais faire » (Nelson, Colombien, Ferney-Voltaire).

Les migrants qui déploient une démarche syncrétiste dans leur préservation identitaire, semblent concentrer leurs efforts pour valoriser aussi bien leur culture d'origine que celle du pays d'adoption. Ils n'établissent pas de hiérarchisation entre ces deux référents et se montrent incapables d'établir une préférence ou de faire un choix d'adhésion. Par ailleurs, l'immersion dans une société différente de celle d'origine permet de faire une intégration de différents éléments culturels et de relativiser l'importance que l'on donne aux régionalismes ou aux nationalismes. Pour Pablo, le contact avec plusieurs cultures lui

permet de se situer au-delà des affichages identitaires et de se considérer citoyen du monde :

« J'ai beaucoup de choses culturelles dans ma personnalité qui me rendent Colombien, que je le veuille ou non. Et en fait, je ne déteste pas du tout, mais de là à me sentir fier de l'endroit où je suis né... [...] Je pense que faire vraiment l'effort d'aller vers l'autre, de comprendre l'autre et d'apprécier l'autre, fait que l'on devient finalement, comme je l'ai dit, un citoyen du monde, n'est-ce pas ? Je ne pense pas que ce soit possible d'établir des hiérarchies, ou qu'il faille avoir un sentiment nationaliste pour être fier, parce que finalement ça va souvent contre l'autre. Alors bon, ça a eu cet effet sur moi. Ensuite, il y a bien sûr la question, encore une fois, de l'identité, et puis euh, si on prend cette position, alors, à quoi s'accroche-t-on ? Parce que de toute façon, ces choses culturelles sont un soutien très fort dans lequel on peut puiser. [...] Quand on n'a pas ces choses, il faut les chercher ailleurs, parce qu'on ne peut pas vivre sans ça, sinon, c'est invivable ! C'est-à-dire, non, on ne peut pas être sans un, sans aucun attachement » (Pablo, Colombien, Strasbourg).

Comme nous pouvons apprécier dans le récit de Pablo, l'effet de l'expérience migratoire sur l'identité n'est pas toujours une synthèse ou une fusion entre deux cultures, celle d'origine et celle du pays où l'on s'installe. Il s'agit parfois – ceci est plus souvent évoqué par les hommes – d'un dépassement des adhérences à une culture particulière pour aller vers une position conciliatrice, selon laquelle tous les individus, en tant qu'êtres humains, sont considérés avec la même importance, peu importe leur lieu de naissance. Pourtant, Pablo est également conscient du risque de perdre tous ses repères identitaires quand on prétend appartenir à une société que certains considèrent 'mondiale'. Ainsi, garder certains des anciens repères ou chercher des nouvelles sources d'ancrage semble indispensable pour préserver son identité.

Quand Silvio parle de son parcours en France, notamment à Paris, il évoque une expérience d'acculturation qui peut surprendre :

« Travaillant dans un restaurant japonais, j'ai décidé peu à peu de m'intégrer au mode de vie et à la culture japonaise, ce que je fais depuis 25 ans. [...] Je travaillais avec des gens qui ne parlaient que le japonais, où il n'y avait que des Japonais et rien d'autre. J'ai appris à parler japonais, ce qui m'a servi de satisfaction personnelle, non ? Et à travers la langue j'ai pu saisir les sociétés de l'Asie. [...] C'était le raisonnement que j'avais alors. Je vivais... et bien, quand je faisais les tournées ou les spectacles, je vivais en Europe, pour ainsi dire, ah ? Mais quand j'étais au travail (au restaurant), je me levais et je me couchais comme n'importe quel Japonais. C'est-à-dire, je vivais constamment une vie à la japonaise, ok ? » (Silvio, Bolivien, Limoges).

Dans l'expérience de Silvio, son immersion à la culture japonaise est le résultat d'une démarche consciente d'adhésion qui surprend car elle se passe à partir d'un contact très particulier de Silvio avec cette civilisation, dans le cadre d'un emploi qu'il obtient dans un

restaurant japonais à Paris. Ceci interpelle dans la mesure où il se trouve déjà inséré dans une société qui n'est pas la sienne, où les repères culturels sont loin d'avoir une proximité avec les civilisations asiatiques. Pourtant, il s'agit d'une expérience qui a une grande importance dans la vie de Silvio, car il en fait un long récit plein de détails :

« Dans de nombreux aspects de ma vie quotidienne, à ce jour que je n'ai plus ces relations, j'ai des réflexes, j'ai des habitudes, des coutumes, qui sont directement japonaises, comme manger avec des baguettes à la maison, ah ? J'ai plus de confort à manger avec des baguettes que de prendre une fourchette et un couteau, parfois ça me semble bizarre. [...] J'ai aussi quelques éléments de langage. Parfois, quand je me parle, je me rends compte que je me parle ou que je me réponds comme si je parlais à un japonais. J'ai donc un peu de ça. Et puis euh... des Japonais j'ai beaucoup appris sur le soin de la propreté. De dire que toutes les choses soient toujours en ordre, que rien ne soit complètement éparpillé, que les choses soient toujours propres, qu'il ne faut pas laisser beaucoup de temps sans prendre soin des objets. Donc, ça aussi, je sais que ça me vient de ce contact avec la culture japonaise. [...] J'ai même appris beaucoup sur le bouddhisme japonais grâce à eux, parce que beaucoup d'entre eux étaient des pratiquants, comme n'importe quel pratiquant ordinaire de la culture bouddhiste, n'est-ce pas ? Donc, je suis allé aux temples bouddhistes japonais à Paris, je les ai connus, j'ai lu les livres, etcétera, etcétera. Donc, euh... tous les éléments de la pensée de cette philosophie bouddhiste, je les ai aussi intégrés dans ma propre vie. C'est aussi un autre élément que j'ai pris dans ma conduite quotidienne, de ce contact avec la culture japonaise, ah ? » (Silvio, Bolivien, Limoges).

Mais il ne faut pas considérer la démarche de Silvio comme une assimilation culturelle. En effet, il ne tente pas d'effacer ou de dissimuler sa culture d'origine pour s'appropriier des éléments culturels de la société d'accueil ou d'une autre civilisation. Il s'agit d'un exercice plus élaboré dans lequel nous apercevons la tentative d'un syncrétisme où les référents culturels intégrés sont considérés avec la même importance. Par ailleurs, ce cheminement qui pourrait mettre en péril l'équilibre de l'identité, semble être parfaitement maîtrisé par Silvio, qui se montre sûr de lui quant à l'utilisation de ses différents référents culturels :

« La culture française pour moi est tellement... Je suis tellement intégré que je ne m'en rends même pas compte. Je veux dire, je peux avoir des réactions ou des attitudes comme n'importe quel Français, mais ça ne m'étonne absolument pas parce que c'est vraiment un réflexe presque automatique, n'est-ce pas ? Je peux le faire. Et au contraire, quand j'ai des attitudes japonaises, je réalise la différence entre un Français et un Japonais. Et j'ai aussi ça, ah ? Et de l'autre côté, je me rends parfaitement compte, et je le vis beaucoup quand je fais de l'activité culturelle, de la différence qui existe entre un Européen et un Latino-américain. J'ai donc trois points de référence dans ma vie quotidienne : la culture latino-américaine ou andine, je dirais plus clairement, de la Bolivie ; la culture française, je dirais parisienne, parce que c'est là que j'ai vécu 38 ans, alors c'est une façon de voir ; et la culture japonaise, que je connais aussi directement. Tout dépend de ce que je fais, pour faire référence à l'une des trois, n'est-ce pas ? Aujourd'hui j'ai une partenaire française, alors euh, je vis comme n'importe quel Français, évidemment ah ? Mais dans mes propres attitudes ou manières de penser, j'ai désormais trois pôles de pensée » (Silvio, Bolivien, Limoges).

D'après les témoignages de nos enquêtés, nous pouvons dire que, si les hommes et les femmes latino-américains semblent être également susceptibles d'opter pour un syncrétisme ou métissage culturel dans leur préservation identitaire en contexte migratoire, la démarche est sensiblement différente pour les uns et pour les autres. Tandis que les hommes semblent être d'avantage stratèges dans l'acquisition et l'utilisation des différents référents culturels, les femmes ont un lien plus émotionnel avec les cultures qu'elles intègrent dans leur subjectivité. Ainsi par exemple, l'assimilation de deux cultures peut chercher à s'exprimer dans des projets personnels ou professionnels, même s'il n'existe pas de certitude quant à la concrétion de ces projets :

« Je voudrais que mes enfants, pour l'instant j'en ai un, mais je veux en avoir plus, qu'ils aient la double culture totalement. Pas seulement... d'y aller comme ça, ah ? Vivant en France, ils ne l'ont pas, la double (culture), ni parce que leur mère vient d'un pays qui a une autre culture, ni parce qu'ils parlent espagnol. Donc, je veux qu'ils vivent, qu'ils vivent vraiment là-bas, alors, quand ils grandiront, je veux passer quelques années, quoi qu'il arrive, en Colombie, pour que mes enfants puissent être totalement Colombiens » (Vanessa, Colombienne, Strasbourg).

« Je voudrais faire quelque chose en lien avec le Mexique, quelque chose... le Mexique et la France. Ça fait longtemps, et je pense que ça marcherait, mais personne ne croit à ça. Je voudrais vendre de l'artisanat mexicain, parce qu'ici il n'y a pas, ici ils vendent des babioles, des babioles qui ne sont pas... Ils ne vendent pas des produits de qualité. J'aimerais amener des produits du Mexique, des vases, de l'artisanat... J'ai ça dans la tête. Alors, je me dis, si j'y vais l'année prochaine, je vais visiter le marché là-bas, au Mexique, avec mes cousines, je sais pas, dans des endroits où ils vendent de l'artisanat. Voir ce que je peux faire avec » (Rosy, Mexicaine, commune de Feytiat).

XVI.4. L'égaréme nt identitaire

Pour un certain nombre de migrants, le déracinement est si difficile à vivre qu'ils sont intérieurement 'déboussolés'. Les repères utilisés auparavant dans leur vie sociale semblent perdre leur utilité, et l'adaptation, bien que réelle, se fait tantôt avec les référents culturels de la société d'origine, tantôt avec ceux acquis dans le pays d'adoption, mais de façon plus impulsive que consciente. Ainsi, les migrants qui intègrent tous ces éléments sous forme d'un mélange, les utilisent parfois de manière inattendue. Par exemple, quand ils réagissent à des situations de tous les jours, mais de façon inverse de ce que font les locaux. Nous pourrions dire qu'il s'agit d'un croisement de codes culturels :

« Au Chili je suis Française et en France je suis Chilienne. Je crois que c'est le principal problème pour les personnes qui ont quitté leur pays pour aller vivre dans un autre. Quand je suis en vacances au Chili, beh, après deux ou trois jours je parle comme eux, personne ne remarque rien. Mais quand on commence à discuter, de la situation, des problèmes, ou de n'importe quoi. Là, je me rends compte que, là-bas, je ne suis pas Chilienne, mon identité n'est pas entièrement chilienne. Dans ma façon de penser, dans le regard que je porte sur les

choses, je suis plus Française. Et quand je suis ici, en France, face à une situation à peu près pareille, ou même s'il s'agit d'une autre situation, je réagis plus comme Chilienne ! » (Flavia, Chilienne, Limoges).

Contrairement au cas du métissage, dans lequel l'utilisation des codes culturels est réfléchie et semble être une démarche explicite, ici, les réactions face aux situations de la vie quotidienne sont plutôt spontanées. Flavia identifie clairement les codes culturels de ses deux pays – la France et le Chili – pourtant, elle semble les inverser presque par inadvertance. Il ne s'agit pas d'une utilisation maîtrisée de ces codes, mais d'un usage inconscient. Si Flavia arrive à se fondre socialement quand elle va au Chili, son pays d'origine, les codes culturels utilisés sont ceux de la France, pays où elle vit depuis 40 ans mais qui ne correspondent pas au contexte social et culturel où elle se trouve.

Pour d'autres personnes, l'image que la société d'accueil leur renvoie d'eux-mêmes provoque parfois un décalage qui les désoriente dans leur identité. Amanda se montre parfois déstabilisée quant à ce qu'elle est. Avec sa peau mate et ses cheveux ébouriffés, elle est souvent perçue comme une migrante venue du Maghreb et privée par conséquent de ses origines brésiliennes :

« (A Paris) J'étais souvent draguée par des Algériens, parce qu'ils croyaient que j'étais comme eux, que j'étais Algérienne. Je disais 'non, je suis pas Algérienne'. 'Ah, t'es Marocaine'. Je disais 'mais, pas du tout'. Alors j'avais... Bref, de toute façon, ils disaient que j'étais Marocaine ou Algérienne. [...] Mais, pour moi, je... je peux pas m'adapter à un lieu ou par rapport à ce que je suis ici, je considérerai toujours qu'on est étranger, je ne suis ni Française ni Brésilienne, je suis une étrangère. Donc, je suis peut-être une Africaine, je ne sais pas. Comme tu vois pas que c'est marqué Brésilienne, c'est pas... tu vois ? [...] Donc, je ne me pose pas la question, si je suis Française ou je suis Brésilienne, je suis un être. » (Amanda, Brésilienne, commune de Vigeois).

L'éloignement que la société d'accueil fait sentir à Amanda vis-à-vis de ses origines est si fort, qu'elle ne peut se définir que par rapport à ce qu'elle considère ne pas être : '*je ne suis ni Française ni Brésilienne*'. Ne pouvant pas 'prouver' qu'elle est Brésilienne ('*tu vois pas que c'est marqué Brésilienne*'), dans un premier temps Amanda se prive d'une identité. Pourtant, personne ne peut vivre sans s'apparenter à un groupe social. Par conséquent, plus loin dans son récit, Amanda se définit à partir de ses ancêtres, ces esclaves noirs arrachés d'Afrique et amenés dans les différentes possessions américaines des colonisateurs Européens : '*je suis peut-être une Africaine*'. Parfois, la seule certitude qu'on peut avoir est de se définir comme un être, sans chercher à rentrer dans les détails. Si la négation de son identité est un cas extrême que nous n'avons pas rencontré en dehors du récit d'Amanda, la perte de repères identitaires liée à l'expérience migratoire – ou du moins un certain trouble – est présent chez d'autres interviewés.

Une fois qu'une personne quitte son pays pour s'installer durablement dans un autre, après avoir adopté un certain nombre de nouveaux référents culturels, la question des liens avec les attaches passées et de ce qu'on est devenu en tant qu'individu, apparaît dans le discours de certains migrants :

« La question que je me posais tout le temps était, je suis Péruvienne, mais aujourd'hui, quand je vais au Pérou, je vois des choses qui ne me semblent pas normales. Pourquoi elles ne me semblent pas normales ? Parce qu'ici je vois d'autres choses. Alors, dans quelle mesure je suis encore Péruvienne ? Et dans quelle mesure je suis Française ? Sachant que je ne suis pas totalement Française. La question est aussi, comment continuer à être Péruvienne quand je ne peux pas... c'est-à-dire, quand il y a des choses au Pérou que tout le monde trouve normales mais qui te font peur ? Par exemple, la maltraitance des personnes dans les transports en commun, dans un certain type de transport en commun. C'est de la maltraitance, et les gens la vivent avec une totale passivité » (Milagros, Péruvienne, Nantes).

Pour ceux qui vivent une expérience de migration sur le long terme, leur subjectivité semble être influencée par toutes sortes de situations, même celles auparavant considérées banales mais qui deviennent troublantes au fur et à mesure que les migrants adhèrent à d'autres modes de vie :

« (Ici) Je veux faire quelque chose, tout ce que je veux, je peux, voilà, tout. Je veux aller acheter quelque chose, je le fais ; je veux rendre visite à quelqu'un, j'y vais. Et donc, cette facilité n'existe pas en Colombie. En Colombie tu dois... Tout se fait avec la voiture, tout est plus loin, c'est-à-dire que tu ne peux pas y aller tout simplement à pied. Et puis, si tu marches pour aller prendre un bus, il y a un danger là-bas. Tu vois ? Donc, il y a... il y a un stress qui est vraiment mauvais » (Vanessa, Colombienne, Strasbourg).

Sans prétendre qu'il s'agit d'un élément central dans ces récits, les témoignages de Milagros et de Vanessa reflètent ce que certains spécialistes appellent les géographies de la peur (Guinard, 2015; Riaño, 2014; England et Simon, 2010). Selon cette approche, les femmes, fortement touchées par les problèmes d'insécurité, sont particulièrement méfiantes quant à se déplacer dans certains quartiers de la ville où elles habitent. Avec l'expérience migratoire, ces femmes deviennent les proies de leurs peurs. Une fois installées dans des pays considérés comme 'plus sûrs' que ceux qu'elles ont quittés, il leur est difficile de revenir chez-elles et d'accepter l'insécurité et d'autres situations de maltraitance qu'elles ont subies mais qui leur sont désormais insupportables.

Non seulement la subjectivité est traversée par cette géographie de la peur, mais au-delà du sentiment d'insécurité que certaines femmes peinent à maîtriser, ce changement de vie et de perception sur ce qu'elles sont devenues les font se sentir différentes :

« Alors, ça me sépare déjà, cette vision me sépare de ce que j'étais, n'est-ce pas ? Et de ce que j'étais en tant que Péruvienne. Pourtant, je le suis encore, donc, souvent je me demande

aussi si moi, en tant que Péruvienne qui vit en France, j'ai quelque chose à donner au Pérou, si moi, en tant que Française d'origine péruvienne, j'ai quelque chose à donner à la France. Qu'est-ce que je peux apporter, non ? Je veux dire, ce n'est pas que je veuille me donner une mission, mais... je voudrais que ma vie ait un sens, pour ainsi dire, ah ? Et si cela, si cette expérience, d'une personne coupée en deux, qui est une expérience si forte... peut-être témoigner, simplement, donner un témoignage, ça peut... si ça peut être utile aux autres, non ? » (Milagros, Péruvienne, Nantes).

Si l'expérience migratoire mène certains migrants à questionner leur identité, principalement les femmes, cet égarement n'est pas un trouble identitaire dans le sens fort du terme. Comme les différents récits le montrent, bon nombre de Latino-américains arrivent à s'adapter à la société française tout en gardant un fort attachement à leurs repères culturels de base. Jouissant d'une perception plutôt favorable de la part des autochtones, ils sont loin d'être stigmatisés ou de se sentir obligés de dissimuler leurs origines.

Pourtant, quelques-uns des interviewés expriment un certain malaise par rapport à ce qu'ils sont, ou plus précisément ce qu'ils ne peuvent pas être au sein de la société d'accueil. S'agissant, pour la plupart d'entre eux, de personnes adultes pour qui une partie importante de leur identité est basée sur ce qu'elles sont dans le contexte du travail, il nous semble que ce mal-être est fortement lié au déclassement professionnel provoqué par la migration. C'est pourquoi la section suivante propose une discussion orientée sur cet aspect de l'identité.

Chapitre XVII. L'identité socioprofessionnelle des migrants et l'intégration

Si dans les sociétés modernes le travail est devenu un marqueur important de ce que l'on est, à l'heure de l'ère postmoderne il constitue un vrai générateur d'identités. Il est difficile actuellement de se définir sans faire allusion au monde professionnel que l'on est censé intégrer, particulièrement dans les sociétés dites 'avancées' :

« En France vous êtes reconnue par votre travail, qui êtes-vous, où est-ce que vous travaillez, qu'est-ce que vous faites. Alors, si vous dites, 'moi je ne fais rien'. Les gens (disent), 'vous faites rien ? Mais, qui c'est qui vous paye ?'. Parce que c'est un pays institutionnel » (Diana, Brésilienne, commune de Vigeois).

En effet, l'identité professionnelle occupe actuellement une place centrale dans l'image que chacun véhicule socialement, elle est même une condition pour avoir une place dans la société. Comme Welnowski-Michelet (2008) a voulu démontrer à partir d'une étude menée auprès des chômeurs de longue durée, des représentations péjoratives à leur égard les maintiennent dans une situation de rejet et d'isolement. Ainsi ne pas travailler est une façon de ne pas exister, dans le sens où les identités socioprofessionnelles constituent « des manières socialement reconnues de s'identifier les uns les autres dans le champ du travail et de l'emploi » (Dubar, 2001 :95).

L'absence de cet élément identitaire, le travail, entraîne un risque d'exclusion qui peut détruire l'individu et son environnement car il concerne la partie relationnelle de l'identité (liens familiaux et sociaux). Indéniablement, ce risque est encore plus important pour les personnes en situation de migration, pour qui le chômage et le déclassement professionnel sont des étapes quasiment inévitables avant de revenir à l'emploi et retrouver une certaine stabilité économique. L'impossibilité de faire valoir leurs diplômes ou même leurs capacités, amène chez les migrants un vide encore plus difficile à combler. Séparés de leurs points d'ancrage, réussir l'appartenance sociale dans le pays d'accueil s'avère une tâche particulièrement titanesque.

Les parcours des personnes interviewées le montrent clairement : hormis les étudiants, le reste de migrants avait une activité professionnelle avant de venir en France. Mais une fois dans le pays d'accueil, ceux qui arrivent à réintégrer le marché du travail se retrouvent dans une situation nettement dégradée. Pour les femmes ce scénario est encore plus négatif : une bonne partie d'entre elles deviennent femmes au foyer, parfois pendant des nombreuses années avant de pouvoir à nouveau accéder à l'emploi. Cette situation est constatée par le Centre d'Analyse Stratégique (CAS), qui dans un rapport sur la situation de l'emploi affirme que :

« Les immigrés sont traditionnellement dans une situation plus fragile au regard de l'emploi que les Français de naissance en raison des obstacles qu'ils rencontrent sur le marché du travail. Cette vulnérabilité (taux de chômage plus élevés, taux d'activité

plus faibles) est essentiellement le fait des immigrés issus des pays tiers (hors Union européenne) et parmi eux, des femmes ». Par ailleurs, ils occupent « des postes moins qualifiés que les autres actifs nés en France ou dans le reste de l'Union européenne » (Jolly, Lainé et Bream, 2012 :5).

Ainsi, insérés dans un milieu social distinct, les migrants perdent un statut auparavant conféré par leur identité professionnelle en tant qu'« autorités » dans une activité précise. Si ce sont les femmes qui se trouvent le plus souvent concernées par ce que nous avons appelé l'égarement identitaire, il n'est pas surprenant de constater que parmi nos enquêtées, ce sont surtout celles qui ont traversé de longues périodes de précarité sociale et professionnelle qui expriment se sentir déstabilisées par rapport à ce qu'elles sont. Ce constat coïncide avec une étude menée en Allemagne qui montre que pour certaines femmes la migration est une expérience de souffrance en raison de la déqualification professionnelle qu'elles subissent et le type d'emplois auxquels elles peuvent avoir accès dans la société d'accueil (Rizzo, 2007).

Curieusement, si les études sur les migrations abordent largement certains aspects comme les préjugés ou la discrimination, elles s'intéressent marginalement à la place du travail sur l'identité des migrants. Ceci est quelque part étonnant, surtout dans le cas des recherches axées sur l'intégration des migrants, processus où le travail joue un rôle essentiel. Pourtant, l'importance de la dimension professionnelle dans le parcours des *Latinos* rencontrés est souvent mentionnée quand ils évoquent leur insertion sociale ou même leur intégration dans le pays d'accueil. Diana par exemple, explique son intégration en France surtout à partir du moment où elle a pu reprendre des études pour ensuite réintégrer le marché du travail :

« Moi, mon intégration a commencé à se faire à partir du moment où j'ai commencé à réintégrer l'université. Et là, j'ai commencé à être reconnue, parce que 'madame, elle a un bagage, elle a une culture, elle a... madame ceci, madame cela'. [...] En 98 je me suis réinscrite à l'université, et je ne me suis jamais arrêtée en cours de route. Et j'ai fait... les gens me disent : 'ah ! T'as tous ces diplômes ?'. 'Oui, je veux mourir très cultivée, très cultivée' » (Diana, Brésilienne, commune de Vigeois).

Même si la reprise d'études est principalement une stratégie mise en place pour avoir un diplôme valide en France afin de pouvoir accéder au marché du travail, il s'agit aussi d'un moyen de récupérer une place dans la société, une place perdue avec l'expérience migratoire. Pour Diana, être reconnue dans le monde professionnel lui permet ainsi de revaloriser l'image de soi et de se retrouver.

L'expérience de Diana contraste avec celle des anciens étudiants qui, une fois le diplôme obtenu, ont des parcours continus avec un déclassement professionnel rarement présent. Comme nous l'avons montré, certains Latino-américains arrivés en qualité d'étudiants et

qui obtiennent un diplôme français, sont généralement peu ou pas concernés par les problèmes d'accès au marché du travail. En ce sens, ils n'ont pas une identité socioprofessionnelle pré-migration, elle se crée dans le pays d'accueil. Par conséquent, avec un statut professionnel qui ne se voit pas dégradé par cette expérience, leur identité est peu ou pas déstabilisée.

« J'ai commencé mes études, j'ai fait le DEA, j'ai fait mon doctorat à Grenoble, et ils m'ont proposé un travail. Après mes études et mon doctorat, on m'a proposé un emploi à l'université, dans le laboratoire où j'ai fait ma thèse. [...] Disons que, pour les personnes qui viennent faire des études c'est différent, il me semble, parce que l'on vient avec d'autres objectifs, n'est-ce pas ? Et puis, en soi, vivre dans un (autre) pays est aussi une question de mentalité, d'adaptation » (Nelson, Colombien, Ferney-Voltaire).

« Au cours du deuxième semestre j'ai fait un stage, dans une très, très importante société appelée Renesas, qui était l'une des entreprises leader dans le développement électronique. [...] Ensuite, grâce à ça, après le master j'ai eu l'opportunité de décrocher un emploi dans une entreprise d'électronique aussi, axée cette fois-ci sur le développement de la domotique. Et c'est ainsi que ma carrière a commencé ici en France, en tant qu'ingénieur électronicien dans le développement d'équipements domotiques » (Oscar, Mexicain, Rennes).

« Je travaillais dans une ONG, et après j'ai trouvé un autre boulot. Donc, je n'ai jamais été dans la situation de me dire 'il n'y a rien, alors, nous devons partir' » (Vanessa, Colombienne, Strasbourg).

Pour ces jeunes diplômés, bien que leur identité soit traversée par l'expérience migratoire, elle ne souffre pas d'une dépréciation sociale, dans la mesure où leur statut d'étudiants étrangers est loin d'être dévalorisant aux yeux de la société d'accueil. De plus, pour ceux qui s'établissent en France sur le long terme, l'insertion professionnelle se fait pratiquement dans les mêmes conditions que pour les autochtones. Ainsi, pour ce qui est de l'identité professionnelle, elle se construit de manière positive, avec une reconnaissance sociale de leurs capacités et loin du déclassement qui caractérise les parcours des *Latinos* arrivés en France avec une carrière professionnelle souvent bien avancée dans le pays d'origine.

Par ailleurs, ces témoignages se distinguent de l'expérience d'autres migrants qui, en plus de la dévalorisation professionnelle, vivent dans une précarité sociale de longue durée. Depuis son arrivée en France en 1990, les emplois auxquels Amanda a eu accès ont toujours été temporaires, mal payés et sans aucune perspective de carrière. Cela s'explique, comme il est dit dans la partie 3, par l'absence d'un diplôme valide pour exercer un métier valorisant. Mais outre le fait de confiner Amanda dans une vie professionnelle sans avenir, cette situation accentue son effacement social et une faible estime de soi :

« J'accepte la place où je suis, je suis étrangère, je suis étrangère, donc... je suis métisse, je suis métisse, tant pis. [...] Bon, je suis là, à la campagne, comme tout le monde, je suis comme eux, je fais mes courses et je rentre et je fais le ménage... [...] Donc, comme tout le monde,

ah ? Je fais avec, donc, j'essaie de m'intégrer, d'être la moindre..., j'essaie d'être la carpe. Donc, voilà, je suis bien avec tous les gens, tous les Français, quand je suis en société, avec le boulot que je fais. Donc, j'essaie d'être souriante et gentille avec tout le monde pour pas... pour ne pas avoir des ennuis, parce que sinon, j'en suis sûre, je vais me sentir très mal » (Amanda, Brésilienne, commune de Vigeois).

Dans la mesure où le travail agit comme un identificateur puissant et qu'il définit les personnes socialement, le récit d'Amanda montre comment l'absence d'une vie professionnelle épanouie peut nuire sérieusement à l'identité. Amanda est incapable de se définir autrement qu'à partir des catégories 'étrangère' et 'métisse', et son discours montre une très faible estime de soi. Pour elle, l'identité ne peut se construire qu'en dehors du travail, car les conditions d'accès au pouvoir dans les interactions au travail ne sont pas réunies. Amanda fait partie de ces salariés présents mais qui sont tout à fait absents de la sphère professionnelle, un mode de construction identitaire dit 'de retrait' que Sainsaulieu (1988) a surtout repéré chez les travailleurs immigrés ou les ouvriers occupant des emplois non qualifiés.

En tant que signification spécifique, l'expérience de travailler est définie par différents éléments sociaux et culturels. A son tour, le travail définit la subjectivité des individus. C'est pourquoi, le fait que la vie professionnelle soit marquée par l'expérience migratoire donne à celle-ci, ou plus exactement au travail, un sens qui va d'être un moyen pour établir des interactions sociales avec la société d'accueil, de faciliter l'intégration sociale, ou tout simplement comme un moyen de survie, surtout quand les emplois accessibles sont mal payés et de courte durée. Ainsi, l'identité socioprofessionnelle est façonnée par les interactions sociales que les migrants arrivent à établir avec la société d'accueil et par les emplois auxquels ils ont accès, tandis qu'elle constitue un élément clé pour l'intégration. En effet, quand l'insertion professionnelle devient problématique, en plus du risque de précarité économique, cette situation limite aussi l'accès à la vie sociale et, en ce sens, rend l'intégration plus lente et plus complexe.

Une intégration à différentes vitesses se met alors en place, selon la voie utilisée par les ressortissants latino-américains pour entrer en France. Ce 'choix', parfois imposé¹⁶², joue un rôle très important dans l'intégration, surtout en raison des possibilités qu'il donne pour accéder au marché du travail. Ceux qui se voient plus lourdement pénalisés sont les ressortissants des pays tiers, qui ne peuvent pas faire valoir leurs diplômes et leurs compétences dans le pays d'accueil. Se trouvant souvent dans l'urgence de trouver un

¹⁶² Le cas des jeunes au pair est un bon exemple de ce choix qui n'en est pas un. Comme nous l'avons expliqué à partir du parcours de Marta, arrivée en tant que fille au pair, en France, l'accord de placement au pair oblige les familles à les déclarer en tant que stagiaires « aides-familiaux étrangers ». Pourtant, le visa que ces jeunes obtiennent n'est pas un visa de travail mais un visa d'étudiant, selon l'argument que le programme au pair est avant tout un programme d'échange culturel pour apprendre ou améliorer une langue et pour connaître une nouvelle culture. De ce fait, même si les jeunes au pair étrangers exercent une activité rémunérée, ils sont, par défaut, juridiquement apparentés à la catégorie 'étudiant'.

moyen pour subvenir à leurs besoins, ils sont obligés de faire un 'choix' concernant leur identité professionnelle. Le plus souvent, comme nous l'avons déjà établi, ils décident de passer par une reconversion et de se qualifier dans un nouveau métier qui leur permet d'intégrer pleinement le marché de l'emploi.

Cette stratégie, coûteuse par l'investissement financier et de temps qu'elle demande, est parfois le seul moyen que les migrants trouvent pour réussir leur insertion sociale. Ainsi, l'identité professionnelle est sacrifiée au nom d'une intégration accessible surtout par le biais de l'emploi. Car même ceux qui parlent la langue du pays d'accueil avant de migrer, peinent à s'intégrer socialement tant qu'ils restent en marge du marché du travail : *en France vous êtes reconnue par votre travail* (Diana).

Concernant l'identité, bien qu'elle ne soit pas exclusivement basée sur ce qu'on est dans le monde du travail, elle est fortement bouleversée quand le déclassement professionnel et la précarité sont présents. Pour contrer ce trouble, certains de nos interviewés arrivent à se faire une raison face à l'impossibilité de trouver un emploi qui correspond à leur niveau de compétences. Ils puisent dans leurs référents identitaires les plus profonds pour s'expliquer l'impossibilité de continuer à exercer le même métier qu'ils avaient avant de migrer et pour s'ouvrir à d'autres voies professionnelles. Pour d'autres, la résignation arrive lorsqu'ils trouvent des emplois qui semblent correspondre à leur personnalité ou à leur mode de vie :

« C'est drôle, je n'ai jamais pensé que je finirais par travailler avec des enfants dans une école. Je pense surtout que les choses se sont données comme ça, ce n'était pas quelque chose que j'ai programmé. À ce stade, je ne pourrais pas faire un travail de comptable, je n'ai jamais exercé le métier, je devrais suivre des cours, et je ne pense pas que ce serait facile. Je ne peux plus m'imaginer dans un bureau. Au début, ça a été dur, le travail d'AVS, parce que je n'avais pas fait des études en lien avec l'éducation, et il y a beaucoup de choses qui sont différentes (par rapport au Mexique). Mais maintenant je me suis adaptée et j'aime ce métier, et comme je te disais, tu as les avantages de la sécurité sociale et tout ça » (Marta, Mexicaine, Paris).

Pourtant, si pour les Latino-américains la perception positive dont ils jouissent au sein de la société française leur permet de trouver un soutien qui les reconforte et les aide à ne pas prendre des positions radicales, parmi eux, il y a ceux qui voient dans ces entraves à l'emploi la preuve qu'il existe en effet une discrimination à l'encontre des ressortissants non européens, assujettis à une législation du travail beaucoup plus restrictive que pour les communautaires¹⁶³. Cette situation n'est pas à négliger, l'accroissement des inégalités dans l'insertion professionnelle des étrangers selon leur origine risque de polariser les

¹⁶³ D'après le constat d'Eguzki Urteaga, la discrimination ressentie par les migrants pour accéder à l'emploi n'est pas si subjective, car en effet, « la France ne dispose d'aucun instrument pour mesurer la discrimination et sa dénégation est fréquente » (Urteaga, 2009 :80-81).

interactions sociales, même dans le cas des populations qui ont des rapports jusqu'à présent positifs avec la société française.

Avec le réseau de relations qu'il permet d'établir, avoir un emploi revêt d'une importance capitale dans la configuration de l'identité des migrants. En effet, il est le moyen le plus efficace pour créer des liens avec la société du pays d'accueil. Les récits recueillis montrent bien l'importance que les individus attribuent aux contacts qu'ils arrivent à établir dans le contexte du travail. A ce sujet, il convient de noter une particularité des sociétés latino-américaines, qui confèrent une importance majeure aux relations sociales fondées sur l'empathie, la communication, la solidarité. Eduqués avec une très forte conscience de 'l'autre', les *Latinos* semblent être plus sensibles aux interactions sociales en apparence plus distantes qui peuvent exister dans le pays d'accueil. Ceci permet d'expliquer en partie pourquoi ils accordent autant d'importance à l'insertion professionnelle, seul moyen pour certains d'établir un lien durable avec la société d'accueil.

Finalement, à partir de notre analyse nous pouvons affirmer que, pour ce qui est de l'identité des migrants, l'insertion professionnelle occupe une place primordiale. En effet, avoir un emploi est pour nombre d'entre eux le seul moyen de retrouver la reconnaissance sociale qu'ils perdent au début de leur expérience de migration, marquée par le déclassement socioprofessionnel et dans certains cas par la précarité. C'est, pour tous, un moyen de s'épanouir, dans une certaine mesure en tant qu'individus, mais surtout en tant que citoyens.

Conclusion

Tout au long de ce travail de recherche nous nous sommes adonné à l'exercice d'analyser l'expérience migratoire de vingt-et-une personnes d'origine latino-américaine qui pour différentes raisons se sont installées en France. La thèse prend en compte différents aspects de cette expérience pour donner une idée assez précise des conditions qui favorisent ou rendent difficile leur intégration, avec un accent particulier sur les stratégies qu'en tant que migrants ils utilisent pour s'insérer professionnellement dans un contexte social jusque-là méconnu. Dans ce processus, le rôle de la société d'accueil et des politiques migratoires mises en place à l'égard de ces ressortissants issus des 'pays tiers' sont également considérées. En ce faisant, nous avons voulu mettre en jeu tous les éléments susceptibles de participer, d'une façon ou d'une autre, dans l'intégration d'une population étrangère statistiquement 'discrète' mais symboliquement visible en France.

Pour atteindre notre objectif, nous avons mené des enquêtes de terrain dans plusieurs régions de France métropolitaine, bien que la moitié de nos entretiens soient géographiquement concentrés sur Limoges et le Limousin. Nous sommes conscients que malgré notre effort pour diversifier les contextes géographiques d'installation et les profils des ressortissants *latinos*, cette particularité de notre travail de terrain a eu un impact sur l'analyse proposée et les résultats obtenus. Nous avons en ce sens évité les généralisations sur toutes les aspects abordés, mais nous avons contrasté le vécu des Latino-américains installés dans différentes régions françaises afin de donner une image aussi vaste que possible de ce groupe migrant à l'aide des résultats de notre analyse.

Si mener un travail sur différents terrains de recherche (différentes villes, différentes régions) a amené un défi particulier en raison d'une présence et d'un nombre de personnes interviewées assez divers, nous défendons l'intérêt de diversifier les terrains de recherche. Non seulement pour rompre avec le monopole non voulu de Paris et Île-de-France comme l'espace plus utilisé pour étudier les migrations latino-américaines sur l'hexagone, mais surtout pour atteindre des profils de migrants différents et pouvoir rendre compte d'autres réalités en ce qui concerne l'intégration. Dans notre cas, ce choix méthodologique semble avoir porté ses fruits. Nous avons en effet réussi à diversifier la population *latina* jusque-là étudiée dans les recherches sur les migrations pour atteindre des profils moins typiques que ceux des réfugiés politiques, des femmes peu qualifiées travaillant dans le secteur de la domesticité ou des sans-papiers concentrés dans le secteur du bâtiment.

Notre étude montre que ces catégories de migrants en côtoient d'autres comme celle des étudiants internationaux, qui ne sont pas toujours une migration temporaire lorsqu'ils décident de s'installer durablement dans le pays d'accueil ; des femmes hautement qualifiées qui, arrivées par le regroupement familial, se retrouvent professionnellement déclassées ; ou des migrants qui déploient différentes stratégies pour éviter la précarisation et, en ce faisant, cherchent à ne pas être catalogués dans la migration

économique. Par ailleurs, cette diversification de profils montre aussi que les catégories migratoires sont beaucoup moins fixes qu'elles ne laissent paraître. Les parcours analysés témoignent d'un passage parfois fluide d'une catégorie à une autre, selon les stratégies utilisées pour accéder au marché de l'emploi ou pour s'insérer socialement.

A l'aide des récits recueillis, il est apparu comme évident que l'intégration des étrangers, quel que soit leur origine, leur niveau socio-éducatif ou leur maîtrise de la langue du pays d'accueil, ne peut pas être une obligation ni une responsabilité à sens unique. La réussite de ce processus individuel et subjectif dépend également de l'ouverture de la société d'adoption envers l'autre, du respect des modes de vie qui semblent distants ou difficiles à comprendre et de la manière dont est conçue et mise en pratique la notion d'intégration à travers les politiques migratoires du pays d'accueil.

A ce sujet, notre constat est que, depuis les années quatre-vingt, la France semble traverser une crise quant à l'idée qu'elle se fait de l'intégration et sur l'efficacité des dispositifs instaurés pour assurer sa réussite. Comme nous l'avons décrit dans la première partie, pendant les grandes vagues migratoires du XIX^e siècle, plus que d'intégrer, l'état français parle d'assimiler les étrangers, venus surtout d'Europe mais qui ne sont pas pour autant considérés moins différents que les ressortissants africains, asiatiques ou américains, majoritaires dans les migrations actuelles. Certes, une telle assimilation était alors possible en raison d'un fort pouvoir socialisateur des institutions de l'Etat : si l'école permettait non seulement l'apprentissage de la langue mais du mode de vie 'français', l'armée finissait d'ancrer chez les individus les valeurs républicaines et la loyauté à l'état.

C'est pourquoi les résultats encourageants d'un tel procédé ont fait croire au pouvoir de l'assimilation pour effacer toute différence individuelle ou communautaire, capable de rassembler les individus en tant qu'égaux aux yeux de la République. Au passage, ce pouvoir assimilateur a laissé croire, à tort, que les origines n'avaient aucune importance vis-à-vis de l'intégration. Pourtant, les origines ont véritablement joué un rôle dans le traitement que l'état français a donné à ses administrés selon leur statut légal. Comme cela a été dit, jusqu'à la première moitié du XX^e siècle l'état fait une claire distinction entre les citoyens et les « sujets français », des personnes issues de la colonisation qui ne jouissent pas des mêmes droits¹⁶⁴.

Pourtant, ce traitement différencié selon les origines ne libère pas d'une obligation d'allégeance à la République et la conviction, socialement répandue, que pour être Français on ne peut pas être autre chose. Si les besoins de l'après-guerre pour accélérer la reconstruction européenne amènent un nombre important d'étrangers en France, ils sont longtemps considérés comme des 'travailleurs temporaires' qui n'ont pas vocation à

¹⁶⁴ Les sujets français, soumis au Code de l'indigénat, étaient privés de la majeure partie de leur liberté et de leurs droits politiques ; ils ne conservaient au plan civil que leur statut personnel, d'origine religieuse ou coutumière (Liauzu, 2007).

rester durablement. Il nous semble que pour ce qui est de l'intégration, cette situation a provoqué une focalisation exagérée sur l'administration des étrangers et n'a fait qu'accentuer la vision assimilationniste de l'intégration. Pour revenir sur ce qui a été évoqué dans notre travail, si avec le temps le terme d'assimilation a laissé la place à celui d'intégration, les principes qui l'animent restent sensiblement identiques.

Par conséquent, nous considérons que notre analyse sur les trajectoires de vie des Latino-américains, qui montre un certain nombre de vicissitudes dans la réussite de leur intégration, nous permet d'affirmer que les politiques migratoires mises en œuvre en France sont de plus en plus orientées vers une sélection et un tri des étrangers 'désirables' et qui peuvent être intégrés – assimilés – dans le pays d'accueil. L'évolution des différents organismes créés pour gérer l'immigration (ONI, OMI, ANAEM, OFII...) et le changement de leurs fonctions, passées de l'intervention et l'insertion sociales vers des tâches strictement administratives et de contrôle, ne fait que confirmer cette tendance.

Par ailleurs, les exigences actuelles des politiques migratoires concernant 'l'obligation' individuelle des migrants de s'intégrer, notamment avec l'officialisation du Contrat d'accueil et d'intégration en 2007, devenu Contrat d'intégration républicaine (CIR) depuis 2016, contrastent fortement avec les stratégies d'intégration que nous avons identifiées dans les récits des Latino-américains installés de longue date en France.

En effet, aussi bien pour ceux qui parlaient déjà le français avant de migrer comme pour les autres, la participation de la société d'accueil est considérée comme un élément important pour favoriser la réussite d'un processus aussi complexe que celui de l'intégration. Imposer aux migrants la signature d'un contrat censé faciliter leur insertion sociale dans le seul but de les contrôler et d'assurer qu'ils sont 'assimilables', nous semble peu réaliste et dénué de sens si cette obligation n'est pas suivie d'un travail social d'accompagnement et d'une attitude bienveillante de la société d'accueil. Un contrat qui impose des obligations de manière unilatérale ne peut qu'être vu avec méfiance en tant que moyen pour contrôler l'immigration dans le but de faire le tri entre les étrangers qui remplissent les 'bons' critères pour être admis et ceux considérés comme indésirables ou inassimilables.

Si d'après les récits de nos enquêtés, les *Latinos* semblent pouvoir échapper ou passer entre les filets d'une politique migratoire de plus en plus restrictive, leur statut d'étrangers issus des pays tiers – hors Union européenne – réduit de plus en plus leur marge de manœuvre. En ce sens, les astuces d'Isaac pour acheter du temps à travers la prolongation de récépissés pendant deux ans et les réinscriptions de Pablo au conservatoire de Strasbourg pour garder le statut étudiant, nous rappellent que ces migrants vivent dans la même fragilité légale que les autres, même s'ils jouissent d'une image plutôt positive au sein de la société française.

A travers notre analyse, nous avons aussi montré qu'il existe une intégration qui se fait à deux vitesses, basée sur l'origine des étrangers : les communautaires européens et les autres. Certes, il s'agit d'une situation 'involontaire' en raison des obligations que le traité de fonctionnement de l'Union européenne impose aux pays membres – notamment en ce qui concerne le libre transit et la possibilité de faire valoir ses diplômes et d'exercer une activité rémunérée sans obligation d'avoir un permis de travail –. Mais cette différence dans le traitement des étrangers selon leur pays d'origine interpelle en raison de son caractère involontairement discriminatoire, identifié et vécu de cette manière par un certain nombre des personnes rencontrées.

Au-delà d'une inégalité favorisée par les différences concernant la validité des diplômes et l'accès à l'emploi, il nous semble que cette situation questionne l'intégration d'un autre point de vue. Quels sont les critères qui permettent de garantir la réussite de ce processus ? L'intégration doit-elle être une responsabilité exclusive de ceux qui pour différentes raisons sont amenés à quitter leur pays et s'installent ailleurs ? Y a-t-il des étrangers plus « intégrables » que d'autres ? Il nous semble que les résultats de notre travail permettent de donner quelques réponses.

Quant aux deux premières questions, étroitement liées, s'il est vrai que la maîtrise de la langue est un élément clé pour s'insérer dans une société qui en parle une autre, ceci ne peut pas constituer le seul critère à prendre en compte pour évaluer le degré d'intégration d'une personne. Nous avons présenté le parcours de Diana, qui malgré le fait de bien maîtriser le français avant de s'installer en Limousin et d'avoir des liens personnels en France, affirme avoir passé par une période de rupture sociale « complète et totale ». De ce fait, les efforts des migrants pour réussir leur intégration seront toujours insuffisants si du côté du pays d'accueil l'accompagnement est conçu comme une démarche qui, sous prétexte d'être nécessaire pour acquérir quelques rudiments linguistiques, n'a pas d'autre objectif que d'administrer et contrôler les flux migratoires.

Comme les récits l'ont démontré, dans la plupart des cas il y a une absence totale de l'administration française pour ce qui est de l'insertion sociale des migrants. Sans minimiser l'importance du travail individuel d'intégration, certains spécialistes insistent sur le besoin d'un suivi soutenu, au-delà d'une formation civique de quelques heures et d'une formation linguistique qui dure à peine plus. Au contraire, ce suivi doit se prolonger pendant les premières années de l'expérience migratoire :

« Pour une intégration réussie des nouveaux arrivants, une société se doit de mettre en œuvre des accommodements raisonnables, des passerelles, des médiations efficaces. Une bonne maîtrise de la langue de pays d'accueil constitue un atout incontournable d'une intégration réussie et cette maîtrise s'acquiert progressivement. Le recours à un interprète est un droit identitaire fondamental et s'avère indispensable au moment de l'accueil du nouvel arrivant et au cours des premières années d'installation, en des occasions de moins en moins fréquentes au

fur et à mesure que les efforts conjugués du nouvel arrivant et des mesures d'accueil et d'accompagnement produisent leurs fruits » (Guilbert, 2005 :9).

En l'absence d'un travail collaboratif, l'intégration ne peut être garantie, car elle devient inévitablement le résultat d'un ensemble de situations extérieures aux politiques migratoires mises en place. Pour ce qui est de la troisième question, il nous semble qu'il est impossible d'affirmer que certains étrangers sont plus 'intégrables' que d'autres. Quand il n'existe pas une politique migratoire conçue pour accompagner un processus aussi complexe que l'intégration, la réussite de celle-ci dépend entièrement des ressources personnelles de chaque individu et des rapports qu'il arrive à établir avec la société d'accueil, en dehors des instances censées participer à ce travail d'insertion sociale.

Sur ce point, il nous semble que notre analyse montre à quel point le concept de capital social de Bourdieu (1980, 1986) est toujours d'actualité dans les études sur les migrations. Il reste comme un outil puissant pour expliquer le succès des stratégies que certains migrants utilisent pour s'insérer dans une société qu'ils connaissent peu ou pas du tout. En effet, il n'y a pas d'étrangers plus enclins que d'autres à s'intégrer dans une société donnée, la possibilité de le faire est déterminée par les liens qu'ils arrivent à établir dans ce nouveau contexte et par la façon dont ils font jouer ces relations dans le but d'améliorer leurs conditions de vie. Il n'est pas négligeable de rappeler que cette notion, capital social, est très présente dans les études sur les migrations (Portes et Vickstrom, 2015; Massey et Aysa-Lastra, 2011; Durand, 2011; Köşer Akçapar, 2010; Portes, 1998), ce qui confirme son potentiel comme outil d'analyse.

Bien que le sujet n'était pas au cœur de notre recherche, nous nous sommes aussi intéressés aux représentations sociales que la société d'accueil se fait des étrangers. Dans ce sujet particulier, les Latino-américains se trouvent dans une position intermédiaire. D'un côté il y a les Européens, rarement perçus comme étrangers qu'il faut intégrer (ils n'ont aucune obligation d'apprendre le français pour vivre ou travailler en France). De l'autre, les ressortissants issus du Maghreb ou de l'Afrique subsaharienne, regardés avec méfiance et le plus souvent considérés comme incompatibles avec le mode de vie 'occidental' et par conséquent pas intégrables. D'après nos témoignages, cette situation tire les migrants latino-américains entre deux sentiments opposés : s'ils sont reconnaissants de la déférence que la société française exprime à leur égard, ils se considèrent en même temps discriminés en tant que ressortissants non communautaires, notamment par rapport aux possibilités plutôt limitées pour accéder à l'emploi.

Pour certains d'entre eux, le soutien qu'ils reçoivent de la société civile fonctionne comme une sorte d'adoucisseur, car ceci leur permet de rendre plus supportables les effets d'une discrimination troublante, notamment en raison des attentes qu'ils avaient sur la

société française¹⁶⁵. Sans aucun doute, la ‘sympathie’ plus ou moins générale dont les Latino-américains jouissent en France, est pour nombre d’entre eux un soutien important pour réussir leur intégration. Que ce soit dans les grandes villes ou les centres urbains de taille moyenne, les *Latinos* ont le sentiment de toujours trouver quelqu’un prêt à les aider¹⁶⁶. Cette empathie facilite certaines démarches administratives et permet même de progresser. Certains affirment avoir amélioré leurs conditions de vie lorsqu’ils ont établi une relation de couple avec un national. L’avantage plus important est l’accès au nouveau statut en tant que conjoint de Français, ce qui leur accorde des droits, notamment pour travailler sans l’opposabilité de la situation de l’emploi.

Comme nous l’avons déjà dit, le traitement différencié des étrangers selon leurs origines entraîne, en plus d’une évidente discrimination, un risque de polarisation vis-à-vis de la société d’accueil. Le caractère toujours plus restrictif des politiques migratoires quant aux droits octroyés aux étrangers non communautaires risque de briser la cohésion sociale qu’ils arrivent à établir avec les nationaux. Avoir le sentiment d’être discriminé peut entraîner une anticipation des réactions négatives de la part de l’autre, ce qui risque d’amener chez certains migrants une attitude défensive ou agressive, nuisible dans l’interaction sociale. Par ailleurs, en plus de rendre le statut juridique des migrants plus précaire et de multiplier les entraves administratives pour leur insertion professionnelle, le durcissement des politiques migratoires peut accentuer la méfiance de la population autochtone envers eux. Ils risquent d’être à tort considérés comme ‘inintégrables’, en raison de leurs ‘défaillances’ pour accéder à l’emploi, une situation qui renforce aussi l’idée que ceux qui migrent le font dans le seul objectif de profiter des bénéfices sociaux en France.

Cette situation est à surveiller et ses effets ne doivent pas être sous-estimés, car une conséquence des politiques migratoires orientées à restreindre l’accès à l’emploi est de faire croire que « la valeur des migrants dépend de leur pays d’origine [...]. Un discours qui affecte principalement les immigrants du soi-disant ‘tiers-monde’, considérés comme inférieurs en termes de culture et d’éducation » (Riaño, 2003 :329-330). En effet, plusieurs de nos interviewés constatent un traitement différencié par rapport aux étrangers originaires des pays européens. Par ailleurs, la difficulté pour faire valoir les diplômes obtenus dans le pays d’origine ne fait que consolider le mythe d’une infériorité éducative et culturelle. Ainsi, tandis que certains ressortissants voient leur insertion professionnelle

¹⁶⁵ De manière générale, les Latino-américains semblent avoir une idée souvent idéalisée des pays européens, les considérant plus justes et plus égalitaires que ceux où ils ont vécu jusqu’au moment de migrer. Avec des attentes trop élevées, le choc est plus fort. En Suisse par exemple, une étude centrée sur les mariages binationaux montre comment les épouses étrangères – souvent des Latino-américaines – se heurtent à un machisme qu’elles croyaient inexistant dans ce pays et à un accès au marché du travail plutôt compliqué, une difficulté liée à leur condition de femmes (Riaño et Baghdadi, 2007).

¹⁶⁶ L’ouverture vers l’autre semble toutefois diminuer sensiblement pour les *Latinos* installés dans les petites villes et les villages, où la population autochtone se montre dans son ensemble plus méfiante à l’égard des étrangers.

facilitée par la reconnaissance des diplômes étrangers et un allègement d'obstacles administratifs pour pouvoir travailler, les autres doivent faire un investissement financier et personnel beaucoup plus important pour arriver à un résultat semblable, qui est par ailleurs peu fréquent chez nos enquêtés. C'est pourquoi nous parlons d'une intégration à deux vitesses.

Notre recherche a permis aussi de confirmer ce que les spécialistes ont déjà observé : loin d'être un aspect 'accessoire' de l'intégration, l'insertion professionnelle est au cœur de ce processus. Avoir un emploi stable avec un salaire digne, est essentiel pour établir un sentiment d'appartenance à une société qui, dans un premier temps, est culturellement éloignée de celle d'origine. Le travail est en effet un puissant outil de cohésion sociale, particulièrement dans un pays où l'état est son premier et principal garant. C'est pourquoi, se voir écartés d'un contexte socialisateur aussi puissant affecte profondément le sentiment d'appartenance des migrants et rend inefficaces les tentatives d'intégration comme le CIR, un contrat basé sur l'acquisition de compétences linguistiques et l'adhésion aux valeurs et au mode de vie de la société d'accueil mais sans contrepartie ou compromis pour garantir une vraie possibilité de participer à la vie sociale de celle-ci.

Un dernier aspect que nous relevons ici est lié à la perception que les propres migrants ont de leur intégration. En ce sens, il est important de noter que la manière dont les personnes vivent l'expérience de migrer et leur insertion sociale au pays d'accueil, est plus déterminante sur leur conception de ce qu'est l'intégration que les politiques mises en place à cette fin. En effet, si certains considèrent avoir réussi à concilier leurs attentes avec la situation de vie qu'ils ont atteint, l'intégration peut être perçue comme un processus inachevé, en raison de la précarité des conditions de travail que les migrants rencontrent et de l'instabilité qui accompagne leurs possibilités d'installation définitive dans le pays d'adoption. La conséquence est, pour certains, de se sentir complètement éloignés d'une société où ils vivent mais néanmoins, dans laquelle ils ne trouvent pas leur place.

Sans prétendre avoir fait le tour de la question en ce qui concerne l'insertion professionnelle et l'intégration des ressortissants latino-américains en France, nous avons tenté d'aborder le sujet dans une approche qui considère cette expérience de manière globale. Nous avons voulu donner un panorama général sur les caractéristiques et l'évolution de la migration en France d'un point de vue historique pour, ensuite, identifier les politiques migratoires et les raisons qui déterminent leur mise en place. Notre analyse a tenté ensuite de comprendre la population latino-américaine en tant que population particulière, en raison d'un certain nombre de traits qui la distinguent des autres groupes migrants présents en France. Finalement, nous avons cherché à déchiffrer le marché du travail français et les stratégies que les *Latinos* utilisent pour y accéder. Il nous semble qu'en fin de compte, les différents sujets abordés nous ont permis de proposer un portrait aussi complet que possible de cette migration, avec un accent sur les éléments qui favorisent et entravent leur intégration.

Comme cela a été dit, certains aspects ont pu être mieux traités que d'autres, et des thématiques nouvelles ont émergé au fur et à mesure que nous avons avancé dans notre recherche. C'est pourquoi nous voulons évoquer brièvement quelques perspectives potentielles de recherche sur des sujets qui doivent continuer à être abordés ou qui pourraient être explorés dans le futur.

De toute évidence, il est nécessaire d'étendre la recherche sur la population latino-américaine à une échelle nationale, sur l'ensemble du territoire français, afin d'avoir une idée plus précise des différents profils qui la composent. Si certaines catégories comme celles des réfugiés politiques et des étudiants internationaux semblent être majoritaires, la présence des migrants clandestins en dehors de la région parisienne, ou des femmes qualifiées venues dans le cadre de la migration familiale – surtout ces dernières – sont peu abordées dans les études menées jusqu'à ce jour. Nous pensons aussi aux Latino-américains qui commencent à arriver en France après une première migration en Espagne ou en Italie, pays qui reçoivent le plus grand nombre de *Latinos* en Europe. Ce phénomène, encore discret, est à suivre avec attention, car leur 'connaissance' du contexte peut jouer de manière importante sur les rapports qu'ils établissent avec la société d'accueil, d'autant plus que certains de ces ressortissants possèdent la nationalité du premier pays de migration.

Les Latino-américains en France sont un cas assez particulier du fait d'une présence numérique plutôt discrète et des raisons qui les amènent à migrer dans un pays culturellement éloigné du leur. En ce sens, il est important de pouvoir comparer leurs expériences d'intégration et d'insertion professionnelle vis-à-vis d'autres populations étrangères. Ceci permettrait d'avoir des résultats plus complets quant à l'efficacité des politiques migratoires mises en place pour favoriser une intégration qui touche des groupes migrants plus qu'hétérogènes et qui arrivent en France avec un bagage culturel et des motivations très diverses.

Toujours dans une perspective comparative, il nous semble nécessaire de questionner la notion d'intégration à partir de différents points de vue. Il serait important de comparer les expériences des migrants avec les représentations sociales que la société d'accueil se fait de l'autre, surtout de leur intégration, dans le but de connaître dans quelle mesure ces différentes visions peuvent être conciliées et pourraient éventuellement peser sur la définition de politiques migratoires vraiment orientées pour faciliter l'insertion sociale. Les imaginaires sociaux sur l'intégration méritent aussi d'être abordés dans le sens inverse. Si les migrations françaises et européennes vers l'Amérique latine sont loin d'avoir le même élan que dans les siècles précédents, elles existent toujours. Leur étude permettrait d'enrichir l'analyse sur les perceptions sociales que migrants et sociétés d'accueil se font l'un de l'autre. Une telle analyse permettrait une meilleure compréhension du processus d'intégration dans un dialogue transatlantique.

Par ailleurs, il est également important de s'intéresser à l'impact que de telles conceptions peuvent avoir sur les politiques publiques liées à la migration, d'autant plus que les relations de pouvoir entre les étrangers et les autochtones varient selon que les migrations soient de type sud-nord, nord-sud, nord-nord ou sud-sud. En effet, le rapport de forces est complètement différent quand ces interactions ont lieu « dans des sociétés dont la population immigrée impose son ordre social aux habitants de la société d'accueil », du fait que dans certains cas il s'agit de « l'établissement d'immigrants originaires des pays développés dans les sociétés des régions 'sous-développées' » (Bailey, 1979 :551). Le constat que les études existantes sur l'immigration européenne en Amérique latine s'arrêtent au XX^{ème} siècle¹⁶⁷ confirme l'importance de s'intéresser au sujet. De nouvelles recherches pourraient analyser les caractéristiques de l'intégration et les stratégies d'insertion professionnelle utilisées par les Européens dans le contexte *latino* et/ou étudier les politiques migratoires appliquées aux ressortissants européens dans cette région.

Ainsi que nous l'avons constaté, les qualifications acquises au pays d'origine posent souvent un problème pour accéder au marché du travail une fois les migrants arrivés au pays d'accueil. Sous un angle d'éducation comparée, nous considérons qu'une étude axée sur les politiques d'éducation supérieure au niveau international serait plus que pertinente. Pouvoir déterminer avec précision l'équivalence des différents diplômes à l'aide de critères curriculaires permettrait non seulement de mieux orienter les actions des universités dans le contexte des échanges internationaux d'étudiants, de plus en plus fréquents à l'échelle mondiale. Cette comparaison permettrait surtout de limiter les appréciations subjectives des employeurs et la dévaluation sociale des qualifications et des diplômes des ressortissants des pays tiers, afin de mieux orienter leur insertion professionnelle au pays d'accueil pour ceux qui tentent de s'établir durablement.

La maîtrise de la langue, outil indispensable pour faciliter l'insertion sociale, mérite aussi une attention particulière. Si le rôle que la langue joue dans le processus d'intégration est abordé dans plusieurs études (Ouabdelmoumen, 2016; Monso et Gleizes, 2009; Adami, 2008; Biichlé, 2007), il s'agit d'une thématique qui peut encore être exploitée. Des futures études pourraient en effet mesurer l'impact que l'appropriation de la langue du pays d'accueil a réellement sur l'intégration et l'utilisation que les non-natifs font de la langue, aussi bien pour s'insérer socialement que pour accéder à l'emploi. Une approche qualitative du sujet permettrait ainsi de connaître quels sont les contextes privilégiés par les migrants pour utiliser la langue du pays d'accueil et comment ils s'en servent, dans quelle mesure la langue détermine l'accès au travail et surtout quels sont les emplois que les migrants trouvent en raison de leur niveau d'appropriation de la langue.

¹⁶⁷ La littérature disponible sur le sujet prend fin généralement aux années 1950, 1960 dans le meilleur des cas. Parmi les études, certaines confirment l'idée, ici évoquée, que les migrants européens arrivent à exercer une certaine domination sur la société d'accueil en raison de leur statut social, bien qu'ils constituent une population très minoritaire (Sæther, 2016; Terranova, 2015; Penny, 2013; Daughton, 2008).

Si, à partir de l'expérience migratoire des Latino-américains installés en France nous avons tenté de répondre à quelques-unes de ces interrogations, nous sommes conscients que notre étude a certaines limitations, notamment quant aux possibilités de généralisation de l'analyse proposée. Sans essayer de minimiser ces limitations, parfois au-delà de notre volonté, en tant qu'étude de type qualitatif et pour reprendre une expression utilisée par Harry Wolcott dans ses premiers travaux de recherche (Wolcott, 2001 :173), nous considérons que les ressortissants latino-américains présentés ici sont, sur certains aspects, *comme tous les autres* migrants installés en France, sur certains aspects *comme d'autres* migrants installés en France et sur certains aspects *comme aucun autre* migrant installé en France.

Bibliographie

Concepts clés : cohésion sociale, diversité culturelle, identité, intégration, nationalisme.

Aláez Corral, B. (2005). « Nacionalidad y ciudadanía ante las exigencias del Estado constitucional democrático », *Revista de Estudios Políticos*, N°127, enero-marzo 2005. Madrid: Centro de Estudios Políticos y Constitucionales, pp.129-160.

Álvarez Dorronsoro, I. (1993). *Diversidad cultural y conflicto nacional*. Madrid : Talasa Ediciones, 85 p.

Anderson, B. (1993). *Comunidades imaginadas. Reflexiones sobre el origen y la difusión del nacionalismo*. Suárez, E. (trad.). México : Fondo de Cultura Económica, 320 p.

Avenel, C. (2014). « La « cohésion sociale » : de quoi parle-t-on ? Clarifier le concept pour consolider un nouveau modèle d'action ». En : Guéguen, J.-Y. (Ed.), *L'année de l'action sociale 2015 : Objectif autonomie*. France : Dunod, pp.119-136.

Barrès, M. (1899). « La Terre et les Morts. (Sur quelles réalités fonder la conscience française) », *Troisième conférence*, publiée par la Ligue de la Patrie française. Source : Bibliothèque Nationale de France / Gallica [Document en ligne, réf. du 31 mars 2017].

URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54482341>

Baubérot, J. (1996). « L'affaire des foulards et la laïcité à la française », *L'Homme et la société*, N°120, avril-juin 1996. Paris : L'Harmattan, pp.9-16.

Bauböck, R. (1996). « Social and Cultural Integration in a Civil Society ». En : Bauböck, R., Heller, A. et Zolberg, R. (Eds.), *The Challenge of Diversity: Integration and Pluralism in Societies of Immigration*. Aldershot : Avebury Publisher, pp.67-131.

Berté, P. (2011). *Genèse du Code de la Nationalité Française (1789-1927)*. Bordeaux, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 747 p., Thèse : Droit : Bordeaux : 2011.

Boucher, M. (2007). « Les théories de l'intégration à l'épreuve de la régulation sociale », *Vie sociale*, N°2, juin 2007. Toulouse : Éditions Érès, pp.23-43.

Brubaker, R., (1992). *Citizenship and nationhood in France and Germany*. Massachusetts : Harvard University Press, 270 p.

Brubaker, R. et Cooper, F. (2005). « Más allá de la "identidad" ». En: Wacquant, L. (Dir.), *Repensar los Estados Unidos : para una sociología del hiperpoder*. Pucurull Calvo, M. (trad.). Barcelona : Anthropos Editorial, pp.178-208.

Carrera, S. (2006). « Programas de integración para inmigrantes: una perspectiva comparada en la Unión Europea », *Migraciones*, N°20, diciembre 2006. Madrid : Universidad Pontificia Comillas, pp.37-73.

Domenach, J.-M. (1954). « Barrès et les contradictions du nationalisme », *Esprit*, N°213 (4). Paris : Editions Esprit, avril 1954, pp.481-494.

Dubar, C.

- (2001). *La crise des identités : l'interprétation d'une mutation*. 2^e édition. Paris : PUF, 239 p.

- (1991). *La Socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*. Paris : Armand Colin, 278 p.

Ferry, V., Galloro, P. et Morales, R. (2005). « La construcción de la identidad, un acto en relación: los chilenos de Lorraine, entre comunidad de compromiso e individualización reflexiva », *Alternativas. Cuadernos de Trabajo Social*, N°13, 2005. Alicante : Universidad de Alicante, pp.145-156.

García, A. (2012). « *Tant de choses que tu ignores...* » (Re)présentations de soi d'un groupe de Latino-américains en situation migratoire à Toulouse. Mémoire de master 2. Toulouse : Université de Toulouse-Le Mirail.

Giddens, A. (1997). *Modernidad e identidad del yo. El yo y la sociedad en la época contemporánea*. Gil Aristu, J. (trad.). Barcelona : Ediciones Península, 299 p.

Gregorio Gil, C. (1996). « La intervención social con inmigrantes magrebíes: en busca de la anhelada 'integración' ». En : López García, B. (Dir.), *Atlas de la inmigración magrebí en España*. Madrid : Ediciones de la UAM / Ministerio de Asuntos Sociales, pp.228-229.

Haut Conseil à l'Intégration (2012). « Une culture ouverte dans une République indivisible. Les choix de l'intégration culturelle », *Rapports annuels*. France : Haut Conseil à l'Intégration (HCI). [En ligne, réf. du 13 mai 2017]

URL : http://archives.hci.gouv.fr/IMG/pdf/Une_culture_ouverte_29112012.pdf

Ibraimovic, T. (2011). « Entre intégration et ségrégation résidentielle, un défi pour les villes », *La Vie économique*, N°12, décembre 2011. Berne : Secrétariat d'État à l'économie (SECO), pp.31-43.

Izquierdo Escribano, A. (2000). « El proyecto migratorio y la integración de los extranjeros », *Revista de Estudios de Juventud*, N°49, juin 2000. Madrid : Instituto de la Juventud, pp.43-52.

Juliano Corregido, D. (2002). « Los desafíos de la migración. Antropología, educación e interculturalidad », *Anuario de Psicología*, Vol.33, N°4, octobre-diciembre 2002. Barcelona : Universitat Autònoma de Barcelona, pp.487-498.

Kauffman, J-C. (2004). *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*. Paris : Armand Colin, 352 p.

Kozakaï, T. (2000). *L'étranger, l'identité. Essai sur l'intégration culturelle*. Paris : Éditions Payot & Rivages, 229 p.

Krulic, J. (1988). « L'immigration et l'identité de la France : mythes et réalités », *Pouvoirs*, N°47, novembre 1988. Paris : Presses Universitaires de France, pp.31-43.

Laparra Navarro, M. et Martínez de Lizarrondo, A. (2003). « Integración y políticas de integración ». En : Laparra Navarro, M. (Coord.) *Extranjeros en el purgatorio : integración social de los inmigrantes en el espacio local*. Barcelona : Bellaterra Edicions, pp.21-62.

Lochak, D. (2011a). « Souci de la cohésion sociale et de l'intégration ? », en Association CetteFrance-là, *Rapport d'audit de la Politique d'Immigration de Nicolas Sarkozy*. Paris : Association CetteFrance-là, pp.81-86.

Maalouf, A. (1998). *Les identités meurtrières*. Paris : Editions Grasset & Fasquelle, 210 p.

- Mackenzie, W. (1978). *Political identity*. New York : Penguin Books, 185 p.
- Mandin, J. et Gsir, S. (2012). *L'intégration et la cohésion sociale dans la ville de Verviers. Un état des lieux*. Liège : CEDEM, 119 p.
- Marc, E. (2005). *Psychologie de l'identité : Soi et le groupe*. Paris : Editions Dunod, 255 p.
- Martiniello, M. (2011). *La démocratie multiculturelle. Citoyenneté, diversité, justice sociale*. Paris : Presses de Sciences Po, 160 p.
- Martuccelli, D. (2002). *Grammaires de l'individu*. Paris : Gallimard, 712 p.
- Observatoire des Inégalités (2015). *Rapport sur les inégalités en France*. Paris : Observatoire des Inégalités, 200 p.
- Pagé, M. (2011). *Politiques d'intégration et cohésion sociale*. Québec : Conseil Supérieur de la langue française, 41 p.
- Paugam, S. (Dir.). (2014). *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*. Paris : Presses universitaires de France, 512 p.
- Ramos, I. (2005). « Construcción y reestructuración de la identidad. La comunidad latinoamericana en Nancy », *Alternativas. Cuadernos de Trabajo Social*, N°13, 2005. Alicante : Universidad de Alicante, pp.135-144.
- Rapport, M. (2000). *Nationality and Citizenship in Revolutionary France: The Treatment of Foreigners 1789-1799*. Oxford : Oxford University Press, 392 p.
- Retortillo Osuna, A. et al. (2008). « Inmigración y modelos de integración: entre la asimilación y el multiculturalismo », *Revista Universitaria de Ciencias del Trabajo*, N°7, abril 2008. Valladolid : Lex Nova / Universidad de Valladolid, pp.123-139.
- Rosanvallon, P. (1995). *La Nouvelle Question sociale. Repenser l'Etat-providence*. Paris : Editions du Seuil, 228 p.
- Safi, M. (2013). *Les inégalités ethno-raciales*. Paris : Editions La Découverte, 128 p.
- Sainsaulieu, R. (1988). *L'identité au travail : les effets culturels de l'organisation*. 3^e édition. Paris : Les Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 480 p.
- Sánchez, E. (2012). « L'autre, c'est moi : la quête identitaire des Latino-américains transplantés en Europe ». *Hyper Articles en Ligne* (HAL). Lyon : INSA, Université de Lyon.
- Taboada-Leonetti, I. (2002). « Chapitre II. Stratégies identitaires et minorités : le point de vue du sociologue ». En : Camilleri, C., et al., *Stratégies identitaires*. 4^e édition, Paris : Presses Universitaires de France, pp.43-83.
- Taguieff, P.-A. et Weil, P. (1990). « 'Immigration', fait national et 'citoyenneté' », *Esprit*, N°161 (5), mai 1990. Paris : Editions Esprit, pp.87-102.
- Taran, P. (Coord.). (2009). *Migrations économiques, cohésion sociale et développement : vers une approche intégrée*. Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe, 214 p.
- Taylor, Ch. (1989). *Sources of the Self: The Making of the Modern Identity*. Cambridge : Harvard University Press, 601 p.

Tisserant, P. (2004). « Mondialisation et Immigration : approche interculturelle de l'homme au travail ». En : Brangier, E., Lancry, A. et Louche, C. (Eds.), *Les dimensions humaines du travail. Théories et pratiques en psychologie du travail et des organisations*. Nancy : Presses Universitaires de Nancy, pp.615-642.

Torres Pérez, F. (2004). « De la asimilación al pluralismo. Inmigración y gestión de la diversidad cultural en las sociedades contemporáneas », *Arxius de Ciències Socials*, N°11, décembre 2004. Valencia : Universitat de València, pp.61-87.

Vasquez, A.

- (1989). « Discussions autour du concept d'identité culturelle ». En : Clanet, C. (Dir.), *Socialisations et cultures*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, pp.295-303.

- (1982). « Des troubles de l'identité chez les exilés ? », *Amérique latine*, N°12. Paris : Centre de recherche sur l'Amérique latine et le Tiers Monde, pp.76-87.

Vaugrand, H. (Ed.). (2012). *Multiculturalisme, métissage et démocratie*. Paris : L'Harmattan, 157 p.

Welnowski-Michelet, P. (2008). *L'identité à l'épreuve de l'exclusion socioprofessionnelle*. Paris : L'Harmattan, 274 p.

Wieviorka, M.

- (2012). « Différences culturelles et démocratie ». En : Vaugrand, H. (Ed.), *Multiculturalisme, métissage et démocratie*. Paris : L'Harmattan, pp.9-32.

- (2008). « L'intégration : un concept en difficulté », *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol.125, novembre 2008. Paris : Presses Universitaires de France, pp.221-240.

Diplômes et insertion professionnelle des migrants

Agulhon, C.

- (2009a). « Postface. Les relations entre formations et emplois : une adéquation improbable », *Formation Emploi*, n°107, juillet-septembre 2009. Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), pp.73-76.

- (2009b). « La adaptación escolar y social de los estudiantes latinoamericanos en Francia: ¿un proceso específico? ». En : Didou Aupetit, S. et Gérard, E. (Eds.), *Fuga de cerebros, movilidad académica, redes científicas. Perspectivas latinoamericanas*. México : Cinvestav, pp.175-188.

Besses, M. (1995). « Formation et emploi des ingénieurs dans quatre régions d'Europe », *Formation Emploi*, n°51, juillet-septembre 1995. Marseille : Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), pp. 31-48.

Borrel, C. (Dir.). (1999). *Immigration, emploi et chômage. Un état des lieux empirique et théorique*, Les dossiers de Cerc-association n°3. Paris : Connaissance de l'Emploi des Revenus et des Coûts - Association, 123 p.

Charles, N. et Jolly, C. (2013). *Étudiants étrangers et marché du travail. Une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni*. Rapports & documents. Paris : Commissariat général à la stratégie et à la prospective, 96 p.

Ferrer, A. et Riddell, C. (2008). « Education, credentials, and immigrant earnings », *Canadian Journal of Economics*, Vol.41, N°1, février 2008. Canada : Wiley-Blackwell, pp.186-216.

Fowler, G. (2012). *La place du travail dans la construction identitaire d'un groupe d'immigrants latino-américains*. Mémoire de master 2. Grenoble : Université Pierre Mendès-France.

Groupe d'information et de soutien des immigré-e-s (Gisti) (2017). « Les emplois fermés en 2017 », *Dossiers / Travail*. Paris : Gisti. [En ligne, réf. du 22 août 2017]

URL : <http://www.gisti.org/spip.php?article4925>

Harzoune, M. (2012). « Comment expliquer le surchômage des étrangers ? », *Economie et immigration*. France : Musée national de l'histoire de l'immigration. [En ligne, réf. du 11 novembre 2017]

URL : <http://www.histoire-immigration.fr/questions-contemporaines/economie-et-immigration/comment-expliquer-le-surchomage-des-etrangers>

Héran, F. (2002). « Les recherches sur l'immigration et l'insertion : avancées, débats, perspectives ». *Immigration, marché du travail, intégration*. Séminaire du Commissariat général du Plan présidé par François Héran, mars-décembre 2001. Paris : La Documentation française, pp. 11-102.

Ingénieurs et Scientifiques de France (2016). *27^{ème} Enquête Nationale sur les Ingénieurs*. Paris : Ingénieurs et Scientifiques de France (IESF), 40 p.

Institut National de la Statistique et des Études Économiques

- (2012a). « Dossier : L'intégration sur le marché du travail des signataires du Contrat d'accueil et d'intégration en France en 2009 », *Immigrés et descendants d'immigrés en France, édition 2012*, pp.29-42. France : INSEE.

- (2012c). « Fiches thématiques : Situation sur le marché de travail », *Immigrés et descendants d'immigrés en France, édition 2012*, pp.180-207. France : INSEE.

Jolly, C., Lainé, F. et Breem, Y. (2012). *L'emploi et les métiers des immigrés*. Document de travail n°2012-01. Paris : Centre d'analyse stratégique, 45 p.

Monso, O. et Gleizes, F. (2009). « Langue, diplômes : des enjeux pour l'accès des immigrés au marché du travail », *INSEE PREMIÈRE*, N°1262, novembre 2009. France : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, 4 p.

Observatoire des Inégalités

- (2017). « Cinq millions d'emplois demeurent fermés aux étrangers non européens », *Français et étrangers / Emploi*. France : Observatoire des Inégalités. [En ligne, réf. du 22 août 2017]

URL : http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=1480&id_groupe=17&id_mot=112&id_rubrique=97

- (2016). « Chômage des immigrés : le poids des inégalités sociales et des discriminations », *Français et étrangers / Emploi*. France : Observatoire des Inégalités. [En ligne, réf. du 03 novembre 2017]

URL : <https://www.inegalites.fr/Chomage-des-immigres-le-poids-des-inegalites-sociales-et-des-discriminations>

Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) (1970). *Méthodes d'établissement des équivalences entre les diplômés et grades universitaires*. Paris : UNESCO, 153 p.

Pinto Baleisan, C. (2013). *Mobilité sociale et mobilité internationale d'étudiants étrangers : Trajectoires de jeunes professionnels chiliens et colombiens à Paris, New York et Boston*. Marne-la-Vallée, Université Paris – Est, 425 p., Thèse : Sociologie : Marne-la-Vallée : 2013.

Ruhs, M. et Vargas-Silva, C. (2015). « The Labour Market Effects of Immigration », *Migration Observatory*, Briefing. UK : University of Oxford, mai 2015, 7 p.

Tenti Fanfani, E. (Coord.). (2010). *Estado del arte: Escolaridad primaria y jornada escolar en el contexto internacional. Estudio de casos en Europa y América Latina*. Buenos Aires : Secretaría de Educación Pública de México / IIEP-UNESCO – Sede Regional Buenos Aires, 147 p.

Exils et migrations

Franco, M. (2007). « Sentidos y subjetividades detrás del discurso : reflexiones sobre las narrativas del exilio producidas en entrevistas orales », *Anuario de Estudios Americanos*, Vol.64, N°1, enero-junio 2007. Sevilla : Escuela de Estudios Hispano-Americanos, pp.37-62.

Galloro, P. (Dir.). (2010). *L'exil des sud-américains en Europe francophone*. Nancy : Presses Universitaires de Nancy, 266 p.

García, Y. (2014). *Les femmes de l'exil chilien : de l'Unité populaire vers la terre d'asile : une analyse en termes de rapports sociaux*. Strasbourg, Université de Strasbourg, 497 p., Thèse : Sociologie : Strasbourg : 2014.

Jedlicki, F.

- (2007a). « De l'exilé héroïque à l'illégitimité du *retornado*. Les retours des familles de réfugiés chiliens en France », *Anuario de Estudios Americanos*, Vol.64, N°1. Sevilla : Escuela de Estudios Hispano-Americanos, janvier-juin 2007, pp.87-110.

- (2007b). *De l'exil au retour : héritages familiaux et recompositions identitaires d'enfants de 'retornados' chiliens*. Paris, Université Paris 7 – Denis Diderot, 523 p., Thèse : Sociologie : Paris : 2007.

Markarian, V. (2007). « Uruguayan Exiles and Human Rights : From Transnational Activism to Transitional Politics, 1981-1984 », *Anuario de Estudios Americanos*, Vol.64, N°1. Sevilla : Escuela de Estudios Hispano-Americanos, janvier-juin 2007, pp.111-140.

Merklen, D. (2007). « Sufrir lejos, quedarse juntos. El exilio de los uruguayos en Francia », *Anuario de Estudios Americanos*, Vol.64, N°1. Sevilla : Escuela de Estudios Hispano-Americanos, janvier-juin 2007, pp.63-86.

Poinsot, M. (2014). « D'un exil à l'autre », *Revue Hommes et Migrations*, N°1305, janvier-mars 2014. Paris : Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

Vasquez, A.

- (1992). « La malédiction d'Ulysse », *Hermès, La Revue*, N°10, 1992/1. Paris : CNRS éditions, pp.213-224.

- (1983). « L'exil, une analyse psycho-sociologue », *L'Information Psychiatrique*, Vol. 59, 1983. France : John Libbey Eurotext, pp.43-58.

- (1979). « Les enfants d'exilés et d'immigrés », *Perspectives Unesco*, Vol. IX, N°2, 1979. Paris : Bureau International d'Education, pp.253-258.

Genre, langue et migrations qualifiées

Adami, H. (2008). « Le rôle de la littératie dans le processus d'acculturation des migrants », *Etudes de cas. L'intégration linguistique des migrants adultes*. Séminaire, 26-27 juin 2008. Strasbourg : Conseil de l'Europe, pp.19-28.

Avalos Romero, J. (2014b). *Strategies of professional migrant women in France, different types of mobility*. International conference "Transnationalism, Gender and Migration. The Intersectional Challenges of Social Mobility", Adeje (Tenerife, España) 13 et 14 novembre 2014.

Biichlé, L. (2007). *Langues et parcours d'intégration d'immigrés maghrébins en France*. Grenoble, Université de Grenoble, 348 p., Thèse : Linguistique : Grenoble : 2007.

Breton, R. (1999). « Solidité, généralisation et limites du modèle "Jacobin" de politique linguistique face à une nouvelle Europe ? ». En : Blanchet, P., Breton, R. et Schiffman, H. (Ed.), *Les langues régionales de France : un état des lieux à la veille du XXI^e siècle*. Belgique : PEETERS, pp.81-94.

Camacho Zambrano, G. (2010). *Mujeres migrantes: trayectoria laboral y perspectivas de desarrollo humano*. Buenos Aires : Consejo Latinoamericano de Ciencias Sociales (CLACSO), 270 p.

Coloma, S. (2012). « La migración calificada en América Latina: similitudes y contrastes », *Boletín Andina Migrante*, N°13, juillet 2012. Quito : Sistema de Información sobre Migraciones Andinas (SIMA) / FLACSO Ecuador, pp. 2-14.

Freitas, A. et Godin, M. (2013). « Carrières migratoires des femmes latino-américaines dans le secteur de la domesticité à Bruxelles », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29 - n°2 | 2013, Poitiers [en ligne, réf. du 30 octobre 2013].

URL : <http://remi.revues.org/6381>

Gincel, A. (2005b). « L'immigration des femmes colombiennes en France : pour quelle mobilité ? », Colloque *Mobilités au féminin*, Tanger, 15 au 19 novembre 2005.

González Buendía, R. (2016). *Los proyectos migratorios de las mujeres, un estudio multifactorial. Narraciones de mujeres migrantes extracomunitarias en Palma de Mallorca*. Palma, Universitat de les Illes Balears, 457 p., Thèse : Cognition et Evolution Humaine : Palma de Mallorca : 2016.

Herrera Mosquera, G.

- (2011). « Cuidados globalizados y desigualdad social. Reflexiones sobre la feminización de la migración andina », *Nueva Sociedad*, N°233. Venezuela : Nueva Sociedad, pp.87-97.

- (2005). « Mujeres ecuatorianas en las cadenas globales del cuidado ». En : Herrera, G., Carrillo, M.C., et Torres, A. (Eds.), *La migración ecuatoriana: transnacionalismo, redes e identidades*. Quito : FLACSO-Ecuador, pp.281-304.

Iredale, R. (2001). « The Migration of Professionals: Theories and Typologies », *International Migration*, Volume 39, Issue 5, 2001. Oxford : Blackwell Publishers, pp. 7–26.

Juliano Corregido, D. (2012). « Género y trayectorias migratorias en época de crisis », *Papers*, Vol.97, N°3, julio-septiembre 2012. Barcelona : Universitat Autònoma de Barcelona, pp.523-540.

Keller-Gerber, A. (2015). « “Ces étudiants étrangers qui restent ou qui veulent rester”. Résonance de discours en circulation sur l’immigration dans les récits d’étrangers diplômés en Suisse, candidats à “l’établissement” ». Besançon, Université de Franche-Comté, 463 p., Thèse : Sciences du langage : Besançon : 2015.

Kofman, E. (2012). « Gender and skilled migration in Europe », *Cuadernos de Relaciones Laborales*, Vol.30, N°1, janvier-juin 2012. Madrid : Universidad Complutense de Madrid, pp.63-89.

Lagomarsino, F. (2007). « Mujeres latinoamericanas y mercado del trabajo: el ejemplo de las ecuatorianas en Génova ». En : Yépez, I. et Herrera, G. (Eds.), *Nuevas migraciones latinoamericanas a Europa. Balances y desafíos*. Quito : OBREAL / FLACSO-Ecuador, pp.481-506.

Liversage, A. (2009). « Finding a Path: Investigating the Labour Market Trajectories of High-Skilled Immigrants in Denmark », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, Vol.35, issue 2, février 2009. London : Routledge, pp.203-226.

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) (2009). *La emigración de recursos humanos calificados desde países de América Latina y el Caribe. Tendencias contemporáneas y perspectivas*. Caracas : Système Economique Latino-américain et Caribéen (SELA) / OIM, 54 p.

Oso Casas, L. (2007). « La inserción laboral de la población latinoamericana en España: El protagonismo de las mujeres ». En : Yépez, I. et Herrera, G. (Eds.), *Nuevas migraciones latinoamericanas a Europa. Balances y desafíos*. Quito : OBREAL / FLACSO-Ecuador, pp.453-480.

Ouabdelmoumen, N. (2016). « Genre et migrations. L’autonomie à l’épreuve du volet linguistique du contrat d’accueil et d’intégration », *GLAD ! 01* | Novembre 2016. [En ligne, réf. du 18 avril 2017]

URL : <http://www.revue-glad.org/197>

Pellegrino, A. (2008). « La migración calificada en América Latina », *Foreign Affairs: Latinoamérica*, Vol.8, N°2, abril-juin 2008. México : Instituto Tecnológico Autónomo de México (ITAM), pp.15-26.

Piquemal, N. et Bolívar, B. (2009). « Discontinuités culturelles et linguistiques : Portraits d'immigrants francophones en milieu minoritaire », *Journal of International Migration and Integration*, Vol.10 N°3. Edmonton : Prairie Centre of Excellence for Research on Immigration and Integration, août 2009, pp. 245-264.

Riaño, Y. (2003). « Migration of skilled Latin American women to Switzerland and their struggle for integration ». En: Yamada, M. (Coord.), *Emigración Latinoamericana: comparación interregional entre América del Norte, Europa y Japón*, JCAS Symposium Series N°19. Osaka : The Japan Center for Area Studies, pp.313-343.

Riaño, Y. et Baghdadi, N. (2007). « 'Je pensais que je pourrais avoir une relation plus égalitaire avec un Européen'. Le rôle du genre et des imaginaires géographiques dans la migration des femmes », *Nouvelles Questions Féministes*, N°1 / 2007 (Vol. 26), pp.38-53. [En ligne, réf. du 04 février 2014]

URL : www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2007-1-page-38.htm

Rizzo, N. (2007). « Género y migración: sentidos e impactos de la experiencia migratoria en las biografías de mujeres latinas en Alemania », *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research*, n°8 (3), Art.13, septembre 2007. Berlin [En ligne, réf. du 17 avril 2015].

URL : <http://www.qualitative-research.net/index.php/fqs/article/view/288/633>

Thomas, F. (2013). « Sentir et penser dans sa langue, et en d'autres ». En : Avez, P., Capet, C. et Guyomarc'h, G. (Ed.), *Sentir et penser*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, pp.83-96.

Vasquez, A. (1991). « Le bilinguisme chez les enfants d'exilés, affectivité et stratégies d'identité », *Enfance*, Tome 45, N°4, 1991. Paris : Presses Universitaires de France, pp. 279-290.

Histoire et immigration en France

Association de Solidarité et d'Information pour l'Accès aux Droits des étrangers extracommunautaires (2013). « L'immigration en France : histoire, réalités et enseignements », Paris : ASIAD. [En ligne, réf. du 25 janvier 2017]

URL :

<http://www.ritimo.org/L-immigration-en-France-histoire-realites-et-enseignements>

Avalos Romero, J. (2017). « Estrategias de inserción laboral de migrantes latinoamericanos en Francia: cuando la legalidad no protege de la precariedad ». En : Pinho de Almeida, L. (Coord.), *Migrações, fronteiras e refúgio: Mato Grosso do Sul na rota das migrações transnacionais*. Campo Grande : Editora UCDB, pp.132-165.

Bassarsky, L. (2007). « Enfoque de redes sociales en las migraciones de América latina hacia Francia », *Anuario de Estudios Americanos*, Vol.64, N°1, janvier-juin 2007. Sevilla : Escuela de Estudios Hispano-Americanos, pp.141-172.

Bautier, R-H. (1988). « Le marchand lombard en France aux XIII^e et XIV^e siècles », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 19^e congrès, 1988. Reims : SHMES, pp.63-80.

Berger, C. (2013). *Pourquoi l'antisémitisme ?* Paris : Editions de Paris / Max Chaleil, 94 p.

Boyer, C. (2017). « Ce que les expatriés reprochent à Paris », *Les Echos (Start)*, 21 novembre 2017. Paris : Groupe Les Échos-Le Parisien. [En ligne, réf. du 30 novembre 2017]

URL : <https://start.lesechos.fr/travailler-a-letranger/actu-internationales/ce-que-les-expatries-reprochent-a-paris-10204.php#>

Bredin, J-D. (2004). « Jacques Necker », *Recueil des Commémorations nationales 2004*. Paris : Archives de France. [En ligne, réf. du 05 septembre 2017]

URL : <https://francearchives.fr/commemo/recueil-2004/38651>

Collignon, E. et Blanchard, P. (2010). « Carrefour des Suds en Limousin et Région Centre », *Immigration des Suds*. Exposition itinérante, novembre 2010. Paris : Groupe de recherche Achac / Aroéven Limousin, 12 p.

Cornuau, F. et Dunezat, X. (2008). « L'immigration en France : concepts, contours et politiques », *Espace populations sociétés*, 2008 | 2. Lille : Université de Lille 1, pp.331-352.

De Benoist, A. (2002). « Jacobinisme ou fédéralisme ? », *TeKos*, n°108, octobre-décembre 2002. Wijnegem : Knooppunt Delta, pp.3-17.

Detienne, M. (2003). *Comment être autochtone. Du pur Athénien au Français raciné*. Paris : Editions du Seuil, 173 p.

Gaida, P. (2018). « *Les étrangers en surnombre* ». *Les Groupements de travailleurs étrangers (GTE) sous le régime de Vichy*. Raleigh : Lulu Press, Inc., 364 p.

Génériques (2005). *Les républicains espagnols déportés de France et travailleurs forcés pendant la Seconde Guerre mondiale*. Paris : Association Génériques / Triangle bleu, 111 p.

Gincel, A.

- (2007). « Santuario. Un village colombien à Paris », *Revue Hommes et Migrations*, n°1270, novembre-décembre 2007. Paris : Cité nationale de l'histoire de l'immigration, pp. 32-42.

- (2005a). *L'immigration des Colombiens en France*. Paris, Université Panthéon-Sorbonne, 490 p., Thèse : Sociologie : Paris : 2005.

Giocanti, S. (2006). *Maurras : le chaos et l'ordre*. Paris : Flammarion, 575 p.

González, O.

- (2011). « El "rebusque" de los colombianos en Francia, o cómo el punto de vista migrante enriquece la teoría de la acción ». *Revista Temas de Antropología y Migración*, N° 2, décembre 2011. Buenos Aires : Universidad de Buenos Aires, pp.93-119.

- (2008). « El rebusque, una estrategia de integración social de los migrantes colombianos en Francia ». *Revista Colombiana de Antropología*, Volumen 44 (2), juillet- décembre 2008. Bogotá : Instituto Colombiano de Antropología e Historia, pp.251-279.

- (2007a). « ¿Qué sabemos sobre los emigrantes latinoamericanos en Francia? Revisión bibliográfica comentada ». En : Yépez, I. et Herrera, G. (Eds.), *Nuevas migraciones*

latinoamericanas a Europa. Balances y desafíos. Quito : OBREAL / FLACSO-Ecuador, pp.139-166.

- (2007b). « La présence latino-américaine en France », *Hommes et Migrations*, N°1270, novembre-décembre 2007. Paris : Cité nationale de l'histoire de l'immigration, pp.8-18.

- (2007c). « L'invisibilité des migrants andins. 'Débrouille' ou intégration ? », *Revue Hommes et Migrations*, N°1270, novembre-décembre 2007. Paris : Cité nationale de l'histoire de l'immigration, pp.64-72.

- (2007d). *La 'dérouille' : migrants andins et accès aux droits en France*. Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 456 p., Thèse : Sociologie : Paris : 2007.

- (2007e). « L'intégration problématique des Latino-américains en France ». En : Audebert, C. et Ma Mung, E. (Eds.), *Les migrations internationales : enjeux contemporains et questions nouvelles*. Bilbao : Publications de l'Université de Deusto, pp.123-134.

- (2005). « Les droits sociaux à l'ère des migrants et la 'dérouille' des Latino-américains en France », *Migrations Société*, Vol.17, N°102, novembre 2005. Paris : Centre d'Information et d'Études sur les Migrations Internationales, pp.255-273.

González Bernaldo, P. (2007). « Presentación », *Anuario de Estudios Americanos*, Vol.64, N°1, enero-junio 2007. Sevilla : Escuela de Estudios Hispano-Americanos, pp.15-36.

Gruson, L. (Dir.). Amar, M. (textes). (2006). *Deux siècles d'histoire de l'immigration en France* [Film documentaire en ligne]. Paris : Hyptique.

URL : www.histoire-immigration.fr/ressources/histoire-de-l-immigration/le-film-deux-siecles-d-histoire-de-l-immigration-en-france

Guillon, J.-M. (2016). « Le problème des immigrés à Marseille », *Repères méditerranéens*, 14 juin 2016. Délégation régionale Ina Méditerranée. [En ligne, réf. du 27 février 2017]

URL : <http://fresques.ina.fr/reperes-mediterraneens/fiche-media/Repmmed00428/le-probleme-des-immigres-a-marseille.html>

Hautreux, F.-X. (2006). « L'engagement des harkis (1954-1962). Essai de périodisation », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, N°90, avril-juin 2006/2. Paris : Presses de Sciences Po, pp.33-45.

Héran, F. (2016). *Parlons immigration en 30 questions*, 2^e édition. Paris : La documentation Française, 103 p.

Herrera, W. (2011). *La migración ecuatoriana en Francia*. Quito : Secretaría Nacional del Migrante, 220 p.

Joly-Origlio, C. (2015). « Les étrangers internés dans l'Isère, 1939-1940 », *Des camps en Isère, 1939-1944. Parcours d'internés*. Roubaix : SiteWebPro. [En ligne, réf. du 03 mars 2018]

URL : <http://www.camps-internement-en-isere.fr/2-etrangers-internes-lisere-1939-1940/>

Larané, A. (Dir.). (2017). « Jules Mazarin (1602 - 1661). Cardinal diplomate et séducteur », *Herodote.net*, 22 mars 2017. Paris. [En ligne, réf. du 05 septembre 2017]

URL : https://www.herodote.net/Jules_Mazarin_1602_1661_-synthese-193.php

Laval-Reviglio, M-CI. (1996). « Parlementaires xénophobes et antisémites sous la III^e République. Débats relatifs à la nationalité et à la protection du travail national », en Gros, D. (dir.), *Le droit antisémite de Vichy*. Paris : Le Seuil, pp.85-114.

Le Cour Grandmaison, O. (2011). « Immigration, islam, "identité nationale" : vieux débats, vieux démons », *Topique*, n°114, mars 2011. Le Bouscat : L'Esprit du Temps, pp.93-106.

Lequin, Y. (Dir.). (2006). *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*. Paris : Larousse, 480 p.

Limousin, A.

- (1988a). « L'histoire de l'immigration en France : une histoire impossible », *Pouvoirs*, N°47, novembre 1988. Paris : Presses Universitaires de France, pp.5-21.

- (1988b). « L'immigration : aspects culturels », *Autres Temps, cahiers du christianisme social*, N°19, octobre-décembre 1988. Paris : Association Autre Temps, pp.4-10.

Lochak, D. (1995). « Xénophobie : veillée d'armes (1938-1939) », *Plein droit*, n°29-30, novembre 1995. Paris : Gisti, p.6.

Ma Mung, E., Body-Gendrot, S. et Hodeir, C. (1992). « L'expansion du commerce ethnique : Asiatiques et Maghrébins dans la région parisienne », *Revue européenne des migrations internationales*, Vol.8, N°1, 1992. Poitiers : Université de Poitiers, pp. 39-59.

Mainguené, A. (2016). « En 2010 comme en 1990, des disparités régionales de la présence et de l'origine des immigrés », *Infos migrations*, N°82-83, avril 2016. Paris : Direction générale des étrangers en France / DSED, 8 p.

Martial, R. (1934). *La race française*. Paris : Mercure de France, 352 p.

Mengin, H. (1974). « Le service social d'aide aux émigrants », *Population*, 29^e année, n°1, 1974. Paris : Institut National d'Etudes Démographiques, pp. 39-59.

Mesquida, E. (2011). *La Nueve, 24 août 1944 : ces Républicains espagnols qui ont libéré Paris*. Utgé-Royo, S. (trad.). Paris : Le Cherche Midi, 384 p.

Morice, A. (1995). « Travail illégal et séjour indésirable : du modèle brésilien aux dérives françaises », *Revue Hommes et Migrations*, n°1187, mai 1995. Paris : Cité nationale de l'histoire de l'immigration, pp.32-39.

Nahon, G. (1969). « Le crédit et les juifs dans la France du XIII^e siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 24^e année, N.5, septembre-octobre 1969. Paris : Armand Colin, pp. 1121-1148.

Pardo, P. (1995). « Un réseau de peintres en bâtiment colombiens », *Revue Hommes et Migrations*, N°1187, mai 1995. Paris : Cité nationale de l'histoire de l'immigration, pp.40-43.

Patiño, M. (2005). « Representaciones sociales, percepciones e imaginarios de jóvenes ecuatorianos artesanos/indígenas y artistas/estudiantes, inmigrantes en Francia », *Alternativas. Cuadernos de Trabajo Social*, N°13, 2005. Alicante : Universidad de Alicante, pp.165-196.

Peschanski, D. (2000). « *Les camps français d'internement (1938-1946)* ». Paris, Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1), 942 p., Thèse : Histoire contemporaine : Paris : 2000.

Racine, P. (2002). « Les Lombards et le commerce de l'argent au Moyen Âge », *Clio*, Novembre 2002. [En ligne, réf. du 06 février 2017]

URL :

http://www.clio.fr/BIBLIOTHEQUE/les_lombards_et_le_commerce_de_l_argent_au_moyen_Age.asp

Rolland, D. et Touzalin, M-H. (1995). « Un miroir déformant ? Les Latino-américains à Paris depuis 1945 ». En : Marès, A. et Milza, P. (Dir.), *Le Paris des étrangers depuis 1945*. Paris : Publications de la Sorbonne, pp.263-291.

Sagot, M. (2014). « Concentration accrue des immigrés franciliens dans les territoires les plus pauvres », *Spécificités*, N°6, décembre 2014. Nîmes : Champ Social Editions.

Santi, I. (2005). « Inmigración latinoamericana en París. Estrategias de integración y redes de socialización », *Alternativas. Cuadernos de Trabajo Social*, N°13, 2005. Alicante : Universidad de Alicante, pp.157-164.

Sayad, A. (1999). *La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris : Editions du Seuil, 439 p.

Tribalat, M. (1996). *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*. Paris : La Découverte, 302 p.

Uribe, G. (2001). « La population latino-américaine à Grenoble », *Ecarts d'identité*, N° double 95-96, printemps 2001. Grenoble : ADATE, pp.63-65.

Vasquez, A. (1986). « Se nourrir de nostalgie : la conduite alimentaire à l'école », *Enfance*, Tome 39, N°1, 1986. Paris : Presses Universitaires de France, pp. 61-74.

Viet, V. (2004). *Histoire des Français venus d'ailleurs de 1850 à nos jours*. Paris : Editions Perrin, 384 p.

Wihtol de Wenden, C. (2002). « Ouverture et fermeture de la France aux étrangers. Un siècle d'évolution », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, N°73, janvier-mars 2002. Paris : Presses de Sciences Po, pp.27-38.

Yagil, L. (2015). *Au nom de l'art, 1933-1945. Exils, solidarités et engagements*. Paris : Fayard, 568 p.

Zalc, C. (2016). *Dénaturalisés. Les retraits de nationalité sous Vichy*. Paris : Le Seuil, 400 p.

Zehraoui, A. (1994). *L'immigration : de l'homme seul à la famille*. Paris : CIEMI / L'Harmattan, 180 p.

Histoire, immigration et aspects sociaux d'Amérique latine

Ardao, A.

- (1986). *Nuestra América Latina*. Montevideo : Ediciones de la Banda Oriental, 147 p.

- (1980). *Génesis de la idea y el nombre de América Latina*. Caracas : Centro de Estudios Latinoamericanos Rómulo Gallegos, 254 p.

Ayala Mora, E. (2013). « El origen del nombre América Latina y la tradición católica del siglo XIX », *Anuario Colombiano de Historia Social y de la Cultura*, Vol.40, N°1, janvier-juin 2013. Bogotá : Universidad Nacional de Colombia, pp.213-241.

- Bailey, J. (1979). « Inmigración y relaciones étnicas. Los ingleses en la Argentina », *Desarrollo Económico*, Vol.18, n°72, janvier-mars 1979. Buenos Aires : Instituto de Desarrollo Económico y Social, pp. 539-558.
- Bohoslavsky, E. (2009). *¿Qué es América latina? El nombre, la cosa y las complicaciones para hablar de ellos*. Taller de Reflexión sobre América Latina, Universidad Nacional de General Sarmiento (Los Polvorines, Argentina) 15 et 16 octobre 2009.
- Carilla, E. (1989). « José María Torres Caicedo: 'descubridor' de la literatura argentina », *Thesaurus*, Tomo XLIV, n°2, mai-août 1989. Bogotá : Instituto Caro y Cuervo, pp. 334-368.
- Casaldáliga, P. et Vigil, J.M. (1993). *Espiritualidad de la liberación*. México : CRT, 283 p.
- Daughton, J. P. (2008). « When Argentina was "French": rethinking cultural politics and European imperialism in Belle-Époque Buenos Aires », *The Journal of Modern History*, Vol.80, n°4, décembre 2008. Chicago : The University of Chicago Press, pp.831-864.
- Del Alcázar, J., et al. (2003). *Historia contemporánea de América*. Valencia : Universitat de València, 448 p.
- Fornet-Betancourt, R. (2009). « La filosofía intercultural ». En : Dussel, E., Mendieta, E. et Bohórquez, C. (Eds.), *El pensamiento filosófico latinoamericano, del caribe y "latino" (1300-2000). Historia, corrientes, temas hiperpoder y filósofos*. México : Siglo XXI editores / CREFAL, pp.639-646.
- Galeano, E. (2004). *Las venas abiertas de América Latina*. 76^e édition. México : Siglo XXI Editores, 379 p.
- García San Martín, A. (2013). « Francisco Bilbao y el proyecto latinoamericano ». En : Kozel, A., Crespo, H. et Palma, H. (Comps.), *Heterodoxia y fronteras en América Latina*. Buenos Aires : Editorial Teseo, pp.129-146.
- Gimeno Gómez, A. (2010). « Ecuador y España a través del trato del general Flores con la Familia Real española: testimonios epistolares ». En : Zepeda, B. (Comp.), *Ecuador: relaciones internacionales a la luz del bicentenario*. Quito : FLACSO Sede Ecuador, pp.107-148.
- Lezama Lima, J. (2002). *Antología de la poesía cubana. Tomo II, Siglo XIX (I)*. Madrid : Editorial Verbum, 491 p.
- Manrique Villanueva, L. (2010). « Xica da Silva : relato de la construcción de Brasil en el siglo XVIII a través del melodrama televisivo », *CRITERIOS - Cuadernos de Ciencias Jurídicas y Política Internacional*, Vol.3, N°2. Bogotá : Universidad de San Buenaventura, julio-diciembre 2010, pp.51-78.
- Marichal, C. (2015). « El nacimiento de los estudios internacionales sobre América Latina: comentarios a las obras de José María Torres Caicedo y Carlos Calvo a mediados del siglo XIX », *Foro Internacional*, Vol.LV, N°3 (221), juillet-septembre 2015. México : El Colegio de México, pp.707-736.
- Mira Caballos, E. (1995). « Los prohibidos en la emigración a América (1492-1550) », *Estudios de Historia Social y Económica de América*, N°12. Alcalá de Henares : Universidad de Alcalá, 1995, pp.37-53.
- Mora Rodríguez, A. (2001). *La identidad de nuestra América*. San José : Universidad Nacional de Costa Rica, 115 p.

Navarro García, L. (Coord.). (1991). *Historia de las Américas* (Vol. 2 et 3). Sevilla : Editorial Alhambra / Universidad de Sevilla.

Penny, G. (2013). « Latin American connections: recent work on German interactions with Latin America », *Central European History*, Vol.46, n°2, juin 2013. Cambridge : Cambridge University Press, pp.362-394.

Quijada, M. (1998). « Sobre el origen y difusión del nombre “América Latina” (o una variación heterodoxa en torno al tema de la construcción social de la verdad) », *Revista de Indias*, Vol. LVIII, N°13, 1998. Madrid : Centro de Ciencias Humanas y Sociales, pp.595-615.

Richard, P. (1980). *La iglesia latinoamericana entre el temor y la esperanza. Apuntes teológicos para la década de los años 80*. San José de Costa Rica : Departamento Ecuménico de Investigaciones, 103 p.

Rojas Mix, M. (2004). *Los cien nombres de América: eso que descubrió Colón*. Córdoba : Universidad Nacional de Córdoba, 509 p.

Rouquié, A. (1994). *América latina: introducción al extremo occidente*. 2^e édition, Cusminsky de Cendrero, R. (trad.). México : Siglo XXI editores, 432 p.

Sæther, S. (Ed.). (2016). *Expectations Unfulfilled: Norwegian migrants in Latin America, 1820-1940*. Leiden | Boston : Brill Publishers, 267 p.

Terranova, G. (2015). « La recolonisation de l'Amérique latine par les Espagnols », *Outre-Terre*, 2015|2, n°43. Sérignac : L'Esprit du temps, pp.345-350.

Tünnermann Bernheim, C. (2007). « América Latina: identidad y diversidad cultural. El aporte de las universidades al proceso integracionista », *Polis*, n°18, décembre 2007. Santiago [En ligne, réf. du 12 janvier 2015].

URL : <http://polis.revues.org/4122>

Uslar Pietri, A.

- (1993). « El nombre y la identidad de América Latina », *Agenda Latinoamericana Mundial*, N°2, 1993. Managua : Editorial Vanguardia, pp.10-11.

- (1974). *La otra América*. Madrid : Alianza Editorial, 238 p.

Migrations latino-américaines en Europe

Baby-Collin, V., Cortes, G. et Miret, N. (2009). « Les migrants andins en Espagne », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 39-1 | 2009, [En ligne, réf. du 18 juin 2015].

URL : <http://mcv.revues.org/505>

Bolzmann, C., Carbajal, M. et Mainardi, G. (2007). *La Suisse au rythme latino : Dynamiques migratoires des Latino-américains*. Genève : Éditions IES / Haute École de Travail Social, 352 p.

Cortés Maisonave, A.

- (2011). « La gobernanza transnacional de la migración ecuatoriana a través del codesarrollo », *Oñati Socio-Legal Series*, v. 1, n. 3, 2011. Oñati : Oñati International Institute for the Sociology of Law, pp.4-25.

- (2010a). « La reinención del nexo migración y desarrollo desde el Sur de Europa: el caso de Ecuador y España », *Relaciones Internacionales*, núm. 14, junio de 2010. Madrid : GERI – UAM, pp.39-58.

- (2010b). *Estados, Cooperación para el Desarrollo y Migraciones: el caso del Codesarrollo entre Ecuador y España*. Madrid, Universidad Autónoma de Madrid, 557 p., Thèse : Anthropologie Sociale : Madrid : 2010.

Herrera Mosquera, G.

- (2013). « *Lejos de tus pupilas* ». *Familias transnacionales, cuidados y desigualdad social en Ecuador*. Quito : FLACSO-Ecuador / ONU Mujeres, 163 p.

- (2012). « Repensar el cuidado a través de la migración internacional: mercado laboral, Estado y familias transnacionales en Ecuador », *Cuadernos de Relaciones Laborales*, Vol.30, Nº1. Madrid : Universidad Complutense de Madrid, pp.139-159.

- (2008). « States, Work, and Social Reproduction through the Lens of Migrant Experience: Ecuadorian Domestic Workers in Madrid ». En : Bakker, I. et Silvey, R. (Eds.), *Beyond States and Markets. The Challenges of Social Reproduction*. New York : Routledge, pp.93-107.

- (2007). « Ecuatorianos/as en Europa: de la vertiginosa salida a la construcción de espacios transnacionales ». En : Yépez, I. et Herrera, G. (Eds.), *Nuevas migraciones latinoamericanas a Europa. Balances y desafíos*. Quito : OBREAL / FLACSO-Ecuador, pp.189-215.

Juliano Corregido, D. (1994). « La construcción de la diferencia: los latinoamericanos », *Papers*, Vol.43, enero-junio 1994. Barcelona : Universitat Autònoma de Barcelona, pp.23-32.

Koller, S. (2011). « Migrants latino-américains à Madrid : quelles stratégies pour la reconnaissance professionnelle ? », *Amérique Latine Histoire et Mémoire. Les Cahiers ALHIM*, 22 | 2011. [En ligne, réf. du 18 juin 2015]

URL : <http://alhim.revues.org/4023>

Milazzo, J. (en cours). *Habiter et travailler dans un village global : Migrations et expériences des Boliviens à Cadaqués (Catalogne, Espagne)*. Aix-en-Provence, Université Aix-Marseille, s/p., Thèse : Géographie : Aix-en-Provence : en cours.

Nieto, C.

- (2012a). « Migración de retorno y capital humano », *Universitas*, janvier-juillet 2012. Quito : Editorial Abya-Yala, pp.53-67.

- (2012b). *Relation entre migration et développement : analyse du capital économique, humain et social des migrants retournés à Quillabamba, Pérou*. Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, 261 p., Thèse : Sciences Humaines : Louvain-la-Neuve : 2012.

Oso Casas, L. et López de Lera, D. (2007). « La inmigración latinoamericana en España. Tendencias y estado de la cuestión ». En : Yépez, I. et Herrera, G. (Eds.), *Nuevas migraciones latinoamericanas a Europa. Balances y desafíos*. Quito : OBREAL / FLACSO-Ecuador, pp.31-68.

Pedone, C.

- (2014). « Rupturas y continuidades de los roles de género en contextos migratorios transnacionales. Relatos sobre sexualidad y salud reproductiva de los hijos e hijas de la inmigración ecuatoriana en Cataluña », *Papeles del CEIC*, N°2, julio-diciembre 2014, pp. 1-38. [En ligne, réf. du 4 février 2015]

URL : www.ehu.es/ojs/index.php/papelesCEIC/article/view/12968

- (2008). « D'Equador a Catalunya: la gestió de la quotidiana de les famílies i Europa », *Barcelona i Societat. Revista de coneixement i anàlisi social*, N°15, diciembre 2008. Barcelona : Ajuntament de Barcelona, pp.81-87.

Pinho de Almeida, L. (2008). *Para além das nossas fronteiras: mulheres brasileiras imigrantes na Holanda*. São Paulo : Editora UNESP, 266 p.

Queirolo Palmas, L. et Ambrosini, M. (2007). « Lecciones de la inmigración latina a Europa e Italia ». En : Yépez, I. et Herrera, G. (Eds.), *Nuevas migraciones latinoamericanas a Europa. Balances y desafíos*. Quito : OBREAL / FLACSO-Ecuador, pp.95-112.

Ruíz, E. (2006). *Latinoamericanos con destino a Europa: Migración, Remesas y Codesarrollo como temas emergentes en la relación UE-AL*. Informe técnico, PP 02/06. España : Instituto Complutense de Estudios Internacionales, 26 p.

Sierra-Paycha, C. (2017). *Morphogenèse d'un système migratoire. Émergence(s), Développement(s), Transformation(s) du système migratoire Colombie-Espagne (1988-2014)*. Poitiers, Université de Poitiers, 387 p., Thèse : Géographie : Poitiers : 2017.

Uribe, G. (2012). « La population latino-américaine en Espagne : nouvelles diasporas, nouvelles mobilités », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.28 - n°1 | 2012. Poitiers [En ligne, réf. du 20 août 2015].

URL : <http://remi.revues.org/5743>

Yépez, I. et Herrera, G. (Eds.). (2007). *Nuevas migraciones latinoamericanas a Europa. Balances y desafíos*. Quito : OBREAL / FLACSO-Ecuador, 555 p.

Migrations, politiques et statistiques migratoires

Actis, W., De Prada, M. et Pereda, C. (1999). *Inmigrantes, trabajadores, ciudadanos: una visión de las migraciones desde España*. Valencia : Colectivo Ioé / Universitat de València / Patronat Sud-Nord, 258 p.

Aguilar Parra, J.-M. (2003). « El proyecto migratorio ». En : Laparra Navarro, M. (Coord.) *Extranjeros en el purgatorio : integración social de los inmigrantes en el espacio local*. Barcelona : Bellaterra Edicions, pp. 99-116.

Annan, K. (2004). « Por qué nuestro mundo necesita administrar mejor las migraciones », *Discours prononcé par le Secrétaire général des Nations Unies devant le Parlement européen le 29 janvier 2004*, México : Centro de Información de las Naciones Unidas. [En ligne, réf. du 04 février 2014]

URL: <http://www.cinu.org.mx/prensa/opeds/opedVmigraciones2.htm>

Aparicio Gómez, R. (2000). « Inglaterra, Francia, Allemagne, tres caminos para las políticas migratorias », *Documentación Social*, N°121, octobre-décembre 2000. Madrid : Cáritas Española, pp.33-55.

Brutel, C.

- (2016). « La localisation géographique des immigrés. Une forte concentration dans l'aire urbaine de Paris », *INSEE PREMIÈRE*, N°1591, avril 2016. France : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, 4 p.

- (2015). « L'analyse des flux migratoires entre la France et l'étranger entre 2006 et 2013. Un accroissement des mobilités », *Insee Analyses*, N°22, octobre 2015. France : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, 4 p.

Canales, A. (2015). « El debate sobre migración y desarrollo. Evidencias y aportes desde América Latina », *Latin American Research Review*, Vol.50, N°1, printemps 2015. Pittsburgh : Latin American Studies Association, pp.29-53.

Castles, S. et Miller, M.J. (2004) *La era de la migración. Movimientos internacionales de población en el mundo moderno*. Morán Quiroz., L.R. (trad.). México : Miguel Ángel Porrúa / Universidad Autónoma de Zacatecas / Secretaría de Gobernación / Instituto Nacional de Migración, 388 p.

Cebrián, J., Bodega, I. et Martín-Lou, A. (2012). « Inmigraciones en Europa », *Estudios Geográficos*, Vol. LXXIII, N°273, juillet-décembre 2012. Madrid : Instituto de Economía y Geografía / CSIC, pp.385-419.

Chevron, S. (2009). *La réforme des structures en charge de l'immigration : de l'Anaem à l'Ofii*. Paris : L'Harmattan, 272 p.

Cohen, M. et David, C. (2012). « Les cités de transit : le traitement urbain de la pauvreté à l'heure de la décolonisation », *Métropolitiques*, 29 février 2012, Paris. [En ligne, réf. du 1^{er} mars 2017]

URL : <http://www.metropolitiques.eu/Lescites-de-transit-le-traitement.html>.

Collomp, F. (2017). « Brexit : Theresa May joue les expatriés », *Le Figaro*, 19 octobre 2017. Paris : Société du Figaro, SAS. [En ligne, réf. du 30 novembre 2017]

URL : <http://www.lefigaro.fr/international/2017/10/19/01003-20171019ARTFIG00306-brexit-theresa-may-joue-les-expatriees.php>

Dänzer-Kantof, B., Lefebvre, V. et Torres, F. (2011). *Immigrer en France. De l'ONI à l'OFII, histoire d'une institution chargée de l'immigration et de l'intégration des étrangers, 1945-2010*. Paris : Le Cherche-Midi, 256 p.

De Gourcy, C. (2013). « Partir, rester, habiter : le projet migratoire dans la littérature exiltaire », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29 - n°4 | 2013, Poitiers [en ligne, réf. du 1^{er} mars 2017].

URL : <http://remi.revues.org/6631>

De Tinguy, A. et Wihtol de Wenden, C. (2010). « Les migrations polonaises en Grande-Bretagne et en Irlande », *Revue Hommes et Migrations*, n°1283, janvier-février 2010. Paris : Cité nationale de l'histoire de l'immigration, pp. 169-179.

Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies (2017). « Migrants by Destination and Origin », *Trends in International Migrant Stock*, DAES / DP. [En ligne, réf. du 18 janvier 2017]

URL :

<http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates15.shtml>

Direction de l'Information Légale et Administrative (DILA).

- (2017a). « Le Service Social d'Aide aux Emigrants », *Politique d'accueil des étrangers*, France : DILA. [En ligne, réf. du 1^{er} avril 2017]

URL : http://www.vie-publique.fr/documents-vp/organisme_ssae.shtml.

- (2017b). « Interview de M. François Mitterrand, Président de la République, accordée à Europe 1 et Antenne 2 le 10 décembre 1989 », *Discours publics. Les discours dans l'actualité*, France : DILA. [En ligne, réf. du 6 avril 2017]

URL : <http://discours.vie-publique.fr/notices/897028100.html>

- (2017c). « L'Office des Migrations Internationales », *Documents*, France : DILA. [En ligne, réf. du 1^{er} avril 2017]

URL : http://www.vie-publique.fr/documents-vp/omi_organisme.shtml

- (2016). *Les Étrangers en France. Treizième rapport établi en application de l'article L.111-10 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile*. Paris : DILA, 172 p.

- (2015). « Chronologie : histoire de l'immigration en dates », *La politique d'immigration*, France : DILA. [En ligne, réf. du 23 janvier 2017]

URL :

<http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/chronologie-immigration/>

- (2007). « Limiter l'immigration subie... promouvoir l'immigration choisie », *Chronique de la politique d'immigration en 2006*, France : DILA. [En ligne, réf. du 8 avril 2017]

URL : <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/immigration-2006/immigration-choisie-immigration-subie/#Une%20vision%20utilitariste%20de%20l%27%C3%A9tranger%20qui%20n%27est%20pas%20nouvelle>

Durand, J. (2011). « Ethnic capital and relay migration: new and old migratory patterns in Latin America », *Migraciones Internacionales*, Vol.6, n°1, janvier-juin 2011. Tijuana : El Colegio de la Frontera Norte, pp.61-96.

Durand, M. et Lemaître, G. (2006). « La politique migratoire française à un tournant », *Economie internationale*, N°108 (4). Paris : La Documentation française, 2005-2006, pp.115-137.

Dustmann, C., Frattini, T. et Preston, I. (2013). « The Effect of Immigration along the Distribution of Wages », *The Review of Economic Studies*, Vol.80, N°1, janvier 2013. UK : Oxford University Press, pp.145-173.

Flamant, A. (2016). « Donner la parole aux étrangers ? De la création d'une participation politique à l'usage ethnicisé de la catégorie d'« étranger » par les municipalités », *Participations*, 2016|1, N°14. Paris : De Boeck Supérieur, pp.237-264.

Garcea, J. et Golebioska, K. (2012). « La régionalisation au Canada et en Australie ». En : Belkhodja, Ch. et Vatz, M. (Dir.), *Immigration hors des grands centres. Enjeux, politiques et pratiques dans cinq états fédéraux*. Paris : L'Harmattan, pp.71-96.

Garcia, V. (2015). « Pourquoi les Blancs sont des 'expats' et les autres des 'immigrés' ? », *L'Express*, 15 mars 2015. Paris : Groupe L'Express. [En ligne, réf. du 22 novembre 2017]

URL : https://www.lexpress.fr/actualite/societe/pourquoi-les-blancs-sont-des-expats-et-les-autres-des-immigres_1661337.html

Gemenne, F. (Coord.). (2015). « Migrations : réaligner les discours publics sur les réalités ». En : *Migrations internationales : un enjeu Nord-Sud ?* Louvain-la-Neuve : Centre Tricontinental / Éditions Syllepse, pp. 7-17.

Gourdeau, C.

- (2015). *L'intégration des étrangers sous injonction. Genèse et mise en œuvre du contrat d'accueil et d'intégration*. Paris, Université Paris Diderot – Paris 7, 447 p., Thèse : Socio-anthropologie : Paris : 2015.

- (2014). « 'On a un Malien très tolérant aujourd'hui !' Représentations et marginalisation des signataires du Contrat d'accueil et d'intégration », *Cahiers de l'Urmis* [Online], N°15, juillet 2014. Paris, [en ligne, réf. du 29 septembre 2016].

URL : <http://urmis.revues.org/1275>

Grimson, A. (2011). « Doce equívocos sobre las migraciones », *Nueva Sociedad*, N°233, mai-juin 2011. Buenos Aires : Nueva Sociedad, pp.34-43.

Guilbert, L. (2005). « L'expérience migratoire et le sentiment d'appartenance », *Ethnologies*, Vol.27, N°1, 2005. Québec : Association Canadienne d'Ethnologie et de Folklore, pp.5-32.

Heat, A., Liebig, T. et Simon, P. (2013). « Discrimination envers les immigrés – mesures, incidence et instruments politiques ». En : Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), *Perspectives des migrations internationales 2013*. Paris : Editions OCDE, pp.203-246.

Hong Kong & Shanghai Banking Corporation (HSBC) (2017). *HSBC Expat Explorer. Élargir ses horizons*. Londres : HSBC Holdings plc, 79 p.

Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).

- (2012b). « Fiches thématiques : Population immigrée », *Immigrés et descendants d'immigrés en France, édition 2012*, pp.96-135. France : INSEE.

- (2012d). « Répartition des immigrés par pays de naissance », *Recensement 2011, France* : INSEE. [En ligne, réf. du 5 mars 2014]

URL : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?ref_id=immigrespaysnais

Juliano Corregido, D. (2001). « Inmigración y educación en clave de futuro », *Laboratorio de Estudios Interculturales*, marzo de 2001. Granada : Universidad de Granada, pp.1-8.

Koşer Akçapar, S. (2010). « Re-thinking migrants' networks and social capital: a case study of Iranians in Turkey », *International Migration*, Vol.48, issue 2, avril 2010. Hoboken : Blackwell Publishing Ltd, pp.161-196.

Koutonin, M. (2015). « Why are white people expats when the rest of us are immigrants? », *The Guardian* (international edition), 13 mars 2015. Londres : Guardian Media Group. [En ligne, réf. du 22 novembre 2017]

URL : <https://www.theguardian.com/global-development-professionals-network/2015/mar/13/white-people-expats-immigrants-migration>

Lazareno, C. (2011). *Introduire l'Amérique latine dans la sphère publique alternative toulousaine : une revendication culturelle et politique ?* Mémoire de master 2. Toulouse : Institut d'Etudes Politiques de Toulouse.

Lochak, D.

- (2011b). « Le Haut Conseil à la (dés)intégration », *Plein droit*, 2011|4, n°91. Paris : Gisti, pp.12-15.

- (2006). « Immigration choisie, immigration subie : rien de nouveau sous le soleil ? », *Ecarts d'identité*, N°109, décembre 2006. Grenoble : ADATE, pp.4-15.

Ma Mung, E. (2009). « Le point de vue de l'autonomie dans l'étude des migrations internationales : "penser de l'intérieur" les phénomènes de mobilité ». En : Dureau, F. et Hily, M.-A. (Dir.), *Les mondes de la mobilité*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, pp.25-38.

Martínez Pizarro, J., Cano Christiny, V. et Soffia Contrucci, M. (2014). « Tendencias y patrones de la migración latinoamericana y caribeña hacia 2010 y desafíos para una agenda regional », *Serie Población y Desarrollo*, Series CEPAL, N°109, octobre 2014. Santiago de Chile : CEPAL, 72 p.

Martínez Veiga, U.

- (2000). « Teorías sobre las migraciones », *Migraciones & Exilios. Cuadernos AEMIC*, N°1, 2000. Madrid : Asociación para el Estudio de los Exilios y Migraciones Ibéricas Contemporáneos, pp.11-26.

- (1997). « La inmigración, algunos elementos para su análisis », *Cuadernos de Relaciones Laborales*, Vol.10, janvier-juin 1997. Madrid : Universidad Complutense de Madrid, pp.17-47.

Mauco, G. (1937). « Texte n°3 de la mission française portant sur l'assimilation des étrangers en France », *Conférence permanente des Hautes Etudes internationales*, Société des Nations. Paris, avril 1937, 115 p.

Ministère de l'Intérieur

- (2016a). « Les demandes d'asile (statistiques) », *Immigration, asile, accueil et accompagnement des étrangers en France*, France : Direction Générale des Étrangers en France (DGEF). [En ligne, réf. du 01 février 2017]

URL :

<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/Info-ressources/Donnees-statistiques/Donnees-de-l-immigration-de-l-asile-et-de-l-acces-a-la-nationalite-francaise/Archives/Statistiques-publiees-en-juillet-2016/Les-demandes-d-asile-statistiques>

- (2016b). « Immigration dans les anciennes et les nouvelles régions en 2013 », *L'essentiel de l'immigration*, France : Département des Statistiques, des Études et de la Documentation (DSED) / Direction Générale des Étrangers en France (DGEF). [En ligne, réf. du 27 octobre 2016]

URL : <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Statistiques/Etudes-et-publications/Publications/Numeros-parus-en-2016/Immigration-dans-les-anciennes-et-les-nouvelles-regions-en-2013>

- (2016c). « L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) », *Immigration, asile, accueil et accompagnement des étrangers en France*, France : Direction Générale des Étrangers en France (DGEF). [En ligne, réf. du 10 avril 2017]

URL : <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement/Les-acteurs-de-l-integration/L-Office-francais-de-l-immigration-et-de-l-integration-OFII2>

- (2016d). « Le parcours personnalisé d'intégration républicaine », *Immigration, asile, accueil et accompagnement des étrangers en France*, France : Direction Générale des Étrangers en France (DGEF). [En ligne, réf. du 11 avril 2017]

URL : <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement/Le-parcours-personnalise-d-integration-republicaine>

Morice, A. (2007). « Du SSAE à l'Anaem, une liquidation annoncée », *Plein droit*, n°72, mars 2007. Paris : GISTI. [En ligne, réf. du 03 avril 2017]

URL : <http://www.gisti.org/spip.php?article886>

Mouhoud, E. et Oudinet, J. (2010). « Inequality and migration: what different European patterns of migration tell us », *International Review of Applied Economics*, Vol.24, N°3. London : Taylor & Francis Group, juin 2010, pp.405-422.

Niessen, J. et Schibel, Y. (2004). *Handbook on Integration for policy-makers and practitioners*. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 80 p.

Noiriel, G. (2011). « Prendre la mesure du "problème de l'immigration" », en Association CetteFrance-là, *Rapport d'audit de la Politique d'Immigration de Nicolas Sarkozy*. Paris : Association CetteFrance-là, pp.10-22.

Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

- (2017). « Notre histoire », *Qui sommes-nous ? France* : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). [En ligne, réf. du 31 mars 2017]

URL :

http://www.ofii.fr/qui_sommes-nous_46/notre_histoire_22.html

- (2014). « Les missions de l'OFII en 2013 », *Rapport d'activité de l'OFII 2013*, France : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, document PDF.

Organisation de Coopération et de Développement Economiques (2017). *Perspectives des migrations internationales 2017*. Paris : Editions OCDE, 380 p.

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) (2015). *Dinámicas migratorias en América Latina y el Caribe (ALC), y entre ALC y la Unión Europea*. Bruxelles : OIM, 231 p.

Organización de los Estados Americanos (2015). *Migración Internacional en las Américas: Tercer informe del Sistema Continuo de Reportes sobre Migración Internacional en las Américas (SICREMI)*. Washington : Organización de los Estados Americanos (OEA) / Organización para la Cooperación Económica y el Desarrollo (OCDE), 205 p.

Pedone, C. (2002). « El potencial del análisis de las cadenas y redes migratorias en las migraciones internacionales contemporáneas ». En: García Castaño, F. et Muriel López, C. (Eds.), *Actas del III Congreso sobre la inmigración en España. Contextos y alternativas*. Vol. II. Granada : Laboratorio de Estudios Interculturales, pp.223-235.

Portes, A. (2005). « Convergencias teóricas y evidencias empíricas en el estudio del transnacionalismo de los inmigrantes », *Migración y Desarrollo*, N°4, premier semestre 2005. Zacatecas : Red Internacional de Migración y Desarrollo, pp.2-19.

Portes, A., Guarnizo, L. et Landolt, P. (Coords.). (2003). *La globalización desde abajo: transnacionalismo inmigrante y desarrollo. La experiencia de Estados Unidos y América Latina*. México : Flacso, 405 p.

Rea, A. et Tripier, M. (2008). *Sociologie de l'immigration*. Paris : Editions La Découverte, 120 p.

Rocha-Trindade, M.-B.

- (1995). *Sociologia das Migrações*. Lisboa : Universidade Aberta, 412 p.

- (1983). « O Regresso Imaginado », *Nação e Defesa*, Ano VIII, N°28, octobre-décembre 1983. Lisboa : Instituto da Defesa Nacional, pp.85-97.

Salizzoni, G. (2004). « Communication de M. Giovanni SALIZZONI, Vice-Maire de la ville de Bologne, Italie », *Intégration et participation des étrangers dans les villes d'Europe*. Actes. Stuttgart, juillet 2003. Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe, pp.49-52.

Service Social d'Aide aux Emigrants (2009). « Le SSAE mettra un terme à ses activités début 2010 », *Communiqués*, France. [En ligne, réf. du 05 avril 2017]

URL : <http://archive.wikiwix.com/cache/?url=http%3A%2F%2Fwww.ssaie.net%2F>

Solidaires-Unitaires-Démocratiques (2003). « Service Social d'Aide aux Emigrants : mort d'un service social », *Communiqués de Presse SUD SSAE*, France. [En ligne, réf. du 06 avril 2017]

URL : <http://www.sudsantesociaux.org/Service-Social-d-Aide-aux.html>

Statistical Office of the European Union (2016). « Foreign-born population by country of birth », *Migration and migrant population statistics*, Luxembourg : Eurostat. [En ligne, réf. du 18 novembre 2016]

URL : http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Migration_and_migrant_population_statistics#Database

Thai, S. (2005). « L'Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations (ANAEM) », *La gazette sociale TRiPALiUM*, juillet 2005. [En ligne, réf. du 07 avril 2017].

URL : <http://www.tripalium.com/gazette/Gazette2005/APGE17/thai02.asp>

Tricart, J.-P. (1977). « Genèse d'un dispositif d'assistance : les 'cités de transit' », *Revue française de sociologie*, Vol.18, N°4, octobre-décembre 1977. Paris : Presses de Sciences Po.

Uriarte, P. (2011). *Hacia un plan nacional contra el racismo y la discriminación*. Informe final. Montevideo : Ministerio de Educación y Cultura, 23 p.

Viprey, C. (2010). « Immigration choisie, immigration subie : du discours à la réalité », *La Revue de l'Ires*, N°64, janvier 2010. Paris : Institut de Recherches Economiques et Sociales, pp.149-169.

Outils méthodologiques

Arias Alpízar, L. et Abarca Hernández, O. (2010). « El nacionalismo metodológico y el fin de la Pax Americana. Apuntes metodológicos para la historia ambiental », *InterSedes*, Vol. XI, N°22, 2010. Costa Rica : Universidad de Costa Rica, pp.56-93.

Arnau Gras, J. (1990). « Metodología experimental ». En : Arnau Gras, J., Anguera Argilaga, M. et Gómez Benito J., *Metodología de la investigación en ciencias del comportamiento*. Murcia : Editum / Universidad de Murcia, pp.9-124.

Avalos Romero, J. (2014a). *Comprendre les parcours migratoires : quels apports des récits de vie et de l'ethnographie multi-située ? Le cas des Latino-américains installés en France*. Séminaire Migrinter « Nouvelles migrations, nouveaux concepts, nouvelles méthodes. Vers une réflexion critique sur l'enthousiasme pour la nouveauté dans le champ des migrations » (Poitiers, France) 23 et 24 juin 2014.

Beck, U.

- (2005). *La mirada cosmopolita o la guerra es la paz*. Moreno Carrillo, B. (trad.). Barcelona : Paidós Ibérica, 264 p.

- (2004). *Poder y contrapoder en la era global. La nueva economía política mundial*. Carbó, R. (trad.). Barcelona : Paidós Ibérica, 430 p.

Bertaux, D.

- (2010). *L'Enquête et ses Méthodes. Le Récit de Vie*. 3^e édition. Paris : Armand Colin, 128 p.

- (1997). « Los relatos de vida en el análisis social ». En : Aceves Lozano, J. (Comp.), *Historia oral. Parte II. Los conceptos, los métodos*. México : Instituto Mora / UAM, pp.136-148.

Blévis, L. (2003). « La citoyenneté française au miroir de la colonisation : étude des demandes de naturalisation des "sujets français" en Algérie coloniale », *Genèses*, Vol.4, N°53, octobre-décembre 2003. Paris : Editions Belin, pp.25-47.

Botelho da Costa, C. (2006). « Conflictos de interpretaciones en la historia oral », *Voces recobradas. Revista de Historia oral*, Año 8, N°21, décembre 2006. Buenos Aires : Instituto Histórico de la Ciudad de Buenos Aires, pp.50-60.

Chakrabarty, D. (2008). *Al margen de Europa. Pensamiento colonial y diferencia histórica*. Álvarez, A. et Maira, A. (trads.). Barcelona : Tusquets Editores, 392 p.

Chernilo, D. (2015). « Las relaciones entre nacionalismo y cosmopolitismo », *Papers*, Vol.100, N°3, juillet-septembre 2015. Barcelona : Universitat Autònoma de Barcelona, pp.303-324.

Coquery-Vidrovitch, C. et Moniot, H. (2005). *L'Afrique noire, de 1800 à nos jours*. 5^e éd. Paris : PUF, 391 p.

- Dorigny, M. (2003). « De Saint-Domingue à Haïti : une nation issue de l'esclavage », *Outre-mers*, Vol.90, N°340-341, 2^e semestre 2003. Paris : Société française d'histoire des outre-mers, pp.5-13.
- Dumont, J. (1995). *La vraie controverse de Valladolid : Premier débat des droits de l'homme*. Paris : Critérion, 334 p.
- Elder, G.
- (1999). *The Life Course and Aging: Some Reflections*. Distinguished Scholar Lecture. Annual Meeting of the American Sociological Association. Chicago, 6 au 10 août 1999.
 - (1994). « Time, Human Agency, and Social Change: Perspectives on the Life Course », *Social Psychology Quarterly*, Vol.57, N°1, mars 1994. Albany : American Sociological Association, pp.4-15.
- Elliot, J. (2006). *Imperios del Mundo Atlántico: España y Gran Bretaña en América (1492-1830)*. Balcels, M. (trad.). Madrid : Taurus, 830 p.
- Eugène, I. (2003). « La normalisation des relations franco-haïtiennes (1825-1838) », *Outre-mers*, Vol.90, N°340-341, 2^e semestre 2003. Paris : Société française d'histoire des outre-mers, pp.139-154.
- García, J., Álvarez, A. et Rubio, M. (2011). « Prismas trasescalares en el estudio de las migraciones », *Revista de Antropología Social*, Vol.20, 2011. Madrid : Universidad Complutense de Madrid, pp.203-228.
- Gómez-Quintero, J. (2010). « La colonialidad del ser y del saber: la mitologización del desarrollo en América Latina », *EL ÁGORA USB*, Vol.10, N°1, janvier-juin 2010. Medellín : Universidad de San Buenaventura, pp.87-105.
- González Martínez, L. (1998). « La sistematización y el análisis de los datos cualitativos ». En : Mejía, R. et Sandoval, S. (Coords.), *Tras las vetas de la investigación cualitativa. Perspectivas y acercamientos desde la práctica*. México : ITESO, pp.155-174.
- Heidegger, M. (2009) *Ser y Tiempo*. 2^e édition. Rivera Cruchaga, J. (trad.). Madrid : Editorial Trotta, 496 p.
- Kerlinger, F. (2002) *Investigación del Comportamiento. Métodos de investigación en Ciencias Sociales*. 4^e éd. Pineda Ayala, E. et Mora Magaña, I. (trads.). México : McGraw-Hill, 850 p.
- Lapassade, G. (2008). *L'ethnosociologie: les sources anglo-saxonnes*. Paris : version pdf, 138 p.
- Lera, C. et al. (2007). « Trayectorias: un concepto que posibilita pensar y trazar otros caminos en las intervenciones profesionales del Trabajo Social », *Cátedra Paralela*, N°4, 2007. Rosario : Universidad Nacional de Rosario Editora, pp.33-39.
- Liauzu, C. (Dir.). (2007). *Dictionnaire de la colonisation française*. Paris : Larousse, 588 p.
- Llopis Goig, R. (2007). « El "nacionalismo metodológico" como obstáculo en la investigación sociológica sobre migraciones internacionales », *EMPIRIA. Revista de Metodología de Ciencias Sociales*, N°13, enero-junio 2007. Madrid : Universidad Nacional de Educación a Distancia, pp.101-117.

Marcus, G.

- (2008). « El o los fines de la etnografía: del desorden de lo experimental al desorden de lo barroco », *Revista de Antropología Social*, Vol.17, 2008. Madrid : Universidad Complutense de Madrid, pp.27-48.

- (2002). « Au-delà de Malinowski et après Writing Culture : à propos du futur de l'anthropologie culturelle et du malaise de l'ethnographie », *Ethnographiques.org*, n°1, avril de 2002. Besançon : Université de Bourgogne/Franche-Comté. [En ligne, réf. du 18 mars 2014].

URL : <http://www.ethnographiques.org/spip.php?article51>

- (2001). « Etnografía en/del sistema mundo. El surgimiento de la etnografía multilocal », *Alteridades*, N°22, juillet-décembre 2001. México : UAM Iztapalapa, pp.111-127.

- (1998). *Ethnography Through Thick and Thin*. Princeton : Princeton University Press, 288 p.

- (1991). « Problemas de la etnografía contemporánea en el mundo moderno ». En : Clifford, J. et Marcus, G. (Eds.), *Retóricas de la Antropología*. Moreno-Ruíz, J. (trad.). Madrid : Ediciones Júcar, pp.235-268.

Massó Guijarro, E. (2013). « Superando el nacionalismo metodológico: Comunidades cosmopolitas de interacción en el barrio de Lavapiés », *Migraciones Internacionales*, Vol.7, N°25. Tijuana : El Colegio de la Frontera Norte, juillet - décembre 2013, pp.71-100.

Mignolo, W. (2007). *La idea de América Latina. La herida colonial y la opción decolonial*. Jawerbaum, S. et Barba, J. (trads.). Barcelona : Editorial Gedisa, 241 p.

Peacock, J.L. (2010). « Método ». En : Velasco, H., Cruces, F. et Díaz de Rada, A. (Comps.), *Lecturas de Antropología Social y Cultural. La Cultura y las Culturas*, 3ª edición. Madrid : Universidad Nacional de Educación a Distancia, pp.109-160.

Pedone, C. (2011). « Familias en movimiento. El abordaje teórico-metodológico del transnacionalismo familiar latinoamericano en el debate académico español », *Revista Latinoamericana de Estudios de Familia*, Vol.3, enero-diciembre 2011. Manizales : Universidad de Caldas, pp.223-244.

Pole, C. et Morrison, M. (2003). *Ethnography for Education*. Berkshire : Open University Press, 180 p.

Pujadas Muñoz, J.J. (1992). *El método biográfico: el uso de las historias de vida en ciencias sociales*. Madrid : Centro de Investigaciones Sociológicas, 107 p.

Schlosberg, J. (2004). *La crítica posoccidental y la modernidad*. Quito : Ediciones Abya Yala, 156 p.

Sitton, T. (1989). *Historia Oral. Una guía para profesores (y otras personas)*. Reyes, R. (trad.). México : Fondo de Cultura Económica, 178 p.

Srinivas, M. (2004). « The Insider versus the Outsider in the study of Cultures ». En : Srivastava, V. (Ed.), *Methodology and Fieldwork*. USA : Oxford University Press, pp.413-420.

Veith, B. (2004). « De la portée des récits de vie dans l'analyse des processus globaux », *Bulletin de méthodologie sociologique*, octobre 2004. Paris : Association internationale de méthodologie sociologique. [En ligne, réf. du 30 septembre 2016].

URL : <http://bms.revues.org/78>

Weiss, E. (2005) « Hermenéutica Crítica, una reflexión metodológica, sociológica y epistemológica », *Paideia. Revista de la UPN*, Año 1, N°1, juillet-décembre 2005. León : Universidad Pedagógica Nacional, pp.7-15.

Wimmer, A. et Glick Schiller, N. (2002). « Methodological nationalism and beyond: nation–state building, migration and the social sciences », *Global Networks*, Vol.2, October 2002. Oxford : Blackwell Publishers Ltd. / Global Networks Partnership, pp.301-334.

Wolcott, H.

- (2001). *The Art of Fielwork*. Walnut Creek : Altamira Press, 285 p.

- (1993). « Sobre la intención etnográfica ». En : Velasco, H., García, F. et Díaz de Rada, A. (Eds.), *Lecturas de antropología para educadores*. Madrid : Editorial Trotta, pp.127-144.

Sciences sociales

Anceau, E. (2003). *Introduction au XIX^e siècle. Tome 1 : 1815 à 1870*. Paris : Belin, 224 p.

Arnaud, L. (2008). *Réinventer la ville. Artistes, minorités ethniques et militants au service des politiques de développement urbain. Une comparaison franco-britannique*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 176 p.

Arriagada, I. (2003). « Capital social: potencialidades y limitaciones analíticas de un concepto », *Estudios Sociológicos*, Vol. XXI, N°3, septembre-décembre 2003. México : El Colegio de México, pp.557-584.

Besancenot, O. (2016). *Petit dictionnaire de la fausse monnaie politique*. Paris : Le Cherche Midi, 96 p.

Bourdieu, P.

- (1986). « The forms of capital ». En : Richardson, J. (Ed.), *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education*. Nice, R. (trad.). New York : Greenwood Press, pp.241-258.

- (1980). « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol.31, janvier 1980. Paris : Le Seuil, pp.2-3.

Boussard, V. (2001). « Quand les règles s'incarnent. L'exemple des indicateurs prégnants », *Sociologie du travail*, Vol.43, n°4, octobre-décembre 2001. Paris : Éditions scientifiques et médicales Elsevier SAS, pp.533-551.

Cantú, C. (1999). *Compendio de la Historia Universal*. Libros XIV, XVII et XVIII, Enseñat, J.B. (trad.). Alicante : Biblioteca Virtual Miguel de Cervantes, [En ligne, réf. du 1^{er} juin 2017]

URL : <http://www.cervantesvirtual.com/obra-visor/compendio-de-la-historia-universal--0/html/>

Castells, M. (1994). « Flujos, redes e identidades: una teoría crítica de la sociedad informacional ». En : Castells, M., et al. (Comps.), *Nuevas perspectivas críticas en educación*. Barcelona : Paidós Ibérica, pp.13-53.

Catroux, Général. (1953). « L'Union française, son concept, son état, ses perspectives », *Politique étrangère*, n°4, septembre-octobre 1953, 18^e année. Paris : Centre d'Etudes de Politique Etrangère, pp.233-266.

England, M. et Simon, S. (2010). « Scary cities: urban geographies of fear, difference and belonging », *Social & Cultural Geography*, Vol.11, Issue 3, mars 2010. London : Taylor & Francis Group, pp.201-207.

Guinard, P. (2015). « De la peur et du géographe à Johannesburg (Afrique du Sud). Retour sur des expériences de terrain et propositions pour une géographie des émotions », *Géographie et cultures*, N°93-94, printemps-été 2015. Paris : L'Harmattan, pp.277-301.

Gutiérrez Escudero, A. (1991). « Las colonias no ibéricas en el Caribe y los rusos en Alaska ». En : Navarro García, L. (Coord.), *Historia de las Américas*. Sevilla : Editorial Alhambra / Universidad de Sevilla, pp.303-338.

Instituto Nacional Electoral, (2016). *El Voto en el Extranjero en 18 países de América Latina*. México : Instituto Nacional Electoral (INE) / Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo (PNUD), 115 p.

Lacroix, J-M. (2013). *Histoire des États-Unis*. 5^e éd. Paris : PUF, 672 p.

Le Goff, T. (Dir.). (2016). *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, Edition 2016. Paris : Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP), 684 p.

Maffesoli, M. (1998). « Société ou communauté. Tribalisme et sentiment d'appartenance », *Corps et culture*, n°3, juin 1998. Montpellier : Association Corps et Culture. [En ligne, réf. du 30 septembre 2017].

URL : <http://corpsetculture.revues.org/520>

Massey, D. et Aysa-Lastra, M. (2011). « Social Capital and International Migration from Latin America », *International Journal of Population Research*, vol. 2011, Article ID 834145, 18 pages, 2011. [En ligne, réf. du 20 octobre 2016]

URL : <http://dx.doi.org/10.1155/2011/834145>

Milza, P. et Bernstein, S. (2002). *Histoire de l'Europe. Tome 4, Nationalismes et concert européen. 1815-1919*. Paris : Hatier, 288 p.

Porée-Rongier, M-D. (2007). *Les expressions grecques et latines*. Paris : First Editions, 160 p.

Portes, A. (1998). « Social Capital: its origins and applications in modern Sociology », *Annual Review of Sociology*, Vol. 24, 1998. Palo Alto : Annual Reviews, pp.1-24.

Portes, A. et Vickstrom, E. (2015). « Diversity, Social Capital, and Cohesion ». En : Dustmann, C. (Ed.), *Migration. Economic change, social challenge*. Oxford : Oxford University Press, pp.161-185.

Proudhon, P.-J. (1959). *Œuvres complètes de P.-J. Proudhon. [Vol. III], Du principe fédératif et œuvres diverses sur les problèmes politiques européens*. Paris : Librairie Marcel Rivière et Cie, 607 p.

Riaño, Y. (2014). *Unbounded Transnational Mobility? Geographies of fear, geographies of difference and gender*. Keynote lecture. International conference "Transnationalism, Gender and Migration. The Intersectional Challenges of Social Mobility", Adeje (Tenerife, España) 13 et 14 novembre 2014.

Rohmer, B. et Willerval, B. (Dir.). (1988). *Petit Larousse en couleurs*. Paris : Larousse, 1665 p.

Rolland, J-F. (Dir.). (1965). *Historama. La Gran Aventura del Hombre* (Vol.5). Buenos Aires : Editorial Codex, 212 p.

Shepherd, W. (1911). *Historical Atlas*. New York : Henry Holt and Company, 310 p.

Simmel, G. (1986). *Sociología 1. Estudios sobre las formas de socialización*. Pérez Bances, J. (trad.). Madrid : Alianza Editorial, 424 p.

Sonnleitner, W. (2013). *La representación legislativa de los indígenas en México. De la representatividad descriptiva a una representación de mejor calidad*. México : Tribunal Electoral del Poder Judicial de la Federación, 135 p.

Tap, P. (1988). *La société Pygmalion ? Intégration sociale et réalisation de la personne*. Paris : Bordas Editions, 263 p.

Urteaga, E. (2009). « Catégorie sociale et ethnicité en France », *Alternativas. Cuadernos de Trabajo Social*, N°16, 2009. Alicante : Universidad de Alicante, pp.79-89.

Décrets, lois, circulaires

Journal officiel de la République française (1933). « Arrêté concernant les demandes de dérogation relatives à la proportion de musiciens étrangers dans les établissements », *Lois et Décrets*, Paris : Imprimerie des Journaux officiels.

Journal officiel de l'Union européenne

- (2012). « Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (version consolidée) », *Communications et informations*, 2012/C 326/01, 26 octobre 2012. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne.

- (2016). « Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne », *Communications et informations*, 2016/C 202/02, 7 juin 2016. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne.

Legifrance, service public de la diffusion du droit (2017). « Décret n°89-912 du 19 décembre 1989 portant sur la création d'un Haut Conseil à l'intégration », *Les autres textes législatifs et réglementaires*, France : Legifrance. [En ligne, réf. du 11 mai 2017]

URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000515771>

Ministère de l'Éducation Nationale (1981). « Circulaire N°81-238 du 1^{er} juillet 1981. Zones prioritaires », *Enseignements Élémentaire et Secondaire*, France : Ministère de l'Éducation Nationale, document PDF.

Pôle emploi (2016). « Instruction n°2016-33 du 6 octobre 2016 », *Bulletin officiel de Pôle emploi*, N°80, 17 novembre 2016. France : Pôle emploi, pp.2-19.

Ressources en ligne

Arte Historia Proyectos Digitales (2017). *Características de la colonización inglesa*, Madrid : ArteHistoria. [En ligne, réf. du 31 mai 2017]

URL : <http://www.artehistoria.com/v2/contextos/1586.htm>

Biblioteca Nacional de Chile (2018). « El Movimiento de Izquierda Revolucionaria (MIR, 1965-1990) », *Memoria Chilena*. Chile : Ministerio de Educación de Chile / Biblioteca Nacional de Chile. [En ligne, réf. du 30 janvier 2018]

URL : <http://www.memoriachilena.cl/602/w3-article-31553.html>

Conseil de l'Europe (2017). « Bologne pour les néophytes », *Enseignement supérieur et recherche*, 2017. Strasbourg : Conseil de l'Europe. [En ligne, réf. du 17 septembre 2017]

URL :

http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/EHEA2010/BolognaPedestrians_fr.asp

Conseil de Modernisation des Politiques Publiques (2008). « Rapport du deuxième conseil », *Révision générale des politiques publiques*, Paris : La Documentation Française. [En ligne, réf. du 7 avril 2017]

URL : http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/modernisation_de_la_fp/rgpp/cmpp2.pdf

Departamento Administrativo Nacional de Estadística (2018). « Empleo y salario », *Indicadores Económicos*, Colombia : DANE. [En ligne, réf. du 25 janvier 2018]

URL : <http://www.dane.gov.co/index.php/indicadores-economicos>

Direction de l'Information Légale et Administrative (DILA). (2017d). « Stagiaire aide familial étranger », *Service public. Fiche pratique*, France : DILA. [En ligne, réf. du 29 juin 2017]

URL : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13348>

EducarChile (2014). « 14 de abril de 1850: se funda Sociedad de la Igualdad », *Efeméride*, 1^{er} septembre 2014. Santiago : Ministerio de Educación de Chile / Fundación Chile. [En ligne, réf. du 23 janvier 2018]

URL : <http://www.educarchile.cl/ech/pro/app/detalle?id=225431>

Expansión / Datos macro (2018). « México - Salario Medio », *México: economía y demografía*, Madrid : Unidad Editorial. [En ligne, réf. du 23 janvier 2018]

URL : <https://www.datosmacro.com/mercado-laboral/salario-medio/mexico>

Fondation Kastler (2005). « Office des Migrations Internationales », *Fiches*, Fondation Kastler / Cité Internationale Universitaire de Paris. [En ligne, réf. du 03 avril 2017]. URL :

http://www.universite-lyon.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1251709133474I

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2009). « Combattre la discrimination contre les migrants », *Mettre fin à la discrimination*. Genève : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). [En ligne, réf. du 10 août 2017]

URL : <http://www.ohchr.org/FR/AboutUs/Pages/DiscriminationAgainstMigrants.aspx>

Institut National de l'Audiovisuel (2017). « Réaction FEN : Simbron », *Le Journal de 20 heures d'Antenne 2 du 25 octobre 1989*, 2017. France : Institut National de l'Audiovisuel (INA). [En ligne, réf. du 27 avril 2017]

URL : <http://www.ina.fr/video/CAB89045381/reaction-fen-simbron-video.html>

Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).

- (2016a). « Étranger », *Définitions, méthodes et qualité*, 13 octobre 2016. France : INSEE. [En ligne, réf. du 25 janvier 2017]

URL : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1198>

- (2016b). « Immigré », *Définitions, méthodes et qualité*, 13 octobre 2016. France : INSEE. [En ligne, réf. du 25 janvier 2017]

URL : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1328>

Jiménez Morales, G. (2017). « Esto es lo que ganan jefes y operarios en Colombia », *El Colombiano*, 4 septembre 2017. Antioquia : El Colombiano. [En ligne, réf. du 25 janvier 2018]

URL : <http://www.elcolombiano.com/negocios/asi-son-los-salarios-que-pagan-en-colombia-XD7225132>

Le Point (2014). « Les opposants au droit de vote des étrangers désormais majoritaires », *Actualité | Société*, 13 décembre 2014. Paris : Le Point. [En ligne, réf. du 7 septembre 2016]

URL : http://www.lepoint.fr/societe/les-opposants-au-droit-de-vote-des-etrangers-desormais-majoritaires-13-12-2014-1889394_23.php

Secretaría del Trabajo y Previsión Social (2018). « Salarios mínimos vigentes a partir del 01 de enero de 2018 », *Documentos*, México : STPS. [En ligne, réf. du 23 janvier 2018]

URL : <https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/285013/TablaSalariosMinimos-01ene2018.pdf>

Entretiens

Amanda, Brésilienne, entretien de groupe réalisé à Vigeois le 4 janvier 2013.

Diana, Brésilienne, entretien de groupe réalisé à Vigeois le 4 janvier 2013.

Flavia, Chilienne, entretien individuel réalisé à Limoges le 26 novembre 2012.

Gisela, Brésilienne, entretien de groupe réalisé à Vigeois le 4 janvier 2013.

Isaac, Péruvien, entretien individuel réalisé à Strasbourg le 15 juin 2013.

Leonardo, Equatorien, entretien individuel réalisé à Bordeaux le 29 septembre 2012.

Carlos, Argentin, entretien individuel réalisé à Panazol le 29 novembre 2013.

Marcelo, Equatorien, entretien individuel réalisé à Strasbourg le 13 juin 2013.

Marco, Chilien, entretien individuel réalisé à Limoges le 17 avril 2013.

Mario, Equatorien, entretien individuel réalisé à Bordeaux le 28 septembre 2013.

Marta, Mexicaine, entretien individuel réalisé à Paris le 22 août 2012.

Milagros, Péruvienne, entretien individuel réalisé à Nantes le 11 octobre 2013.
Nelson, Colombien, entretien par skype réalisé le 20 juin 2012.
Oscar, Mexicain, entretien individuel réalisé à Rennes le 14 juin 2016.
Pablo, Colombien, entretien individuel réalisé à Strasbourg le 14 juin 2013.
Rita, Mexicaine, entretien individuel réalisé à Limoges le 19 mars 2013.
Rosy, Mexicaine, entretien individuel réalisé à Feytiat le 16 juin 2012.
Sara, Mexicaine, entretien individuel réalisé à Limoges le 16 décembre 2013.
Silvio, Bolivien, entretiens individuels réalisés à Limoges le 4 et le 11 octobre 2012.
Vanessa, Colombienne, entretien individuel réalisé à Strasbourg le 15 juin 2013.
Vicky, Colombienne, entretien individuel réalisé à Paris le 7 juin 2012.

Annexes

Annexe 1. Arrêté du 18 janvier 2008 relatif à la délivrance, sans opposition de la situation de l'emploi, des autorisations de travail aux ressortissants des Etats de l'Union européenne soumis à des dispositions transitoires.	330
Annexe 2. Arrêté du 18 janvier 2008 relatif à la délivrance, sans opposition de la situation de l'emploi, des autorisations de travail aux étrangers non ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse.....	335
Annexe 3. Arrêté du 1er octobre 2012 modifiant l'annexe de l'arrêté du 18 janvier 2008 relatif à la délivrance, sans opposition de la situation de l'emploi, des autorisations de travail aux ressortissants des Etats de l'Union européenne soumis à des dispositions transitoires.....	346
Annexe 4. Entretiens	353

Annexe 1. Arrêté du 18 janvier 2008 relatif à la délivrance, sans opposition de la situation de l'emploi, des autorisations de travail aux ressortissants des Etats de l'Union européenne soumis à des dispositions transitoires.

NOR : IMID0800327A

La ministre de l'économie, des finances et de l'emploi et le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment son article L. 121-2 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 341-2 et R. 341-4-1 (II) ;

Vu le décret n° 2007-1892 du 26 décembre 2007 relatif aux compétences des ministres chargés respectivement du travail, de l'emploi, de l'immigration et de l'intégration en ce qui concerne les migrations de travail et la tutelle de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La situation de l'emploi ou l'absence de recherche préalable de candidats déjà présents sur le marché du travail n'est pas opposable à une demande d'autorisation de travail présentée pour un ressortissant d'Estonie, de Lettonie, de Lituanie, de Hongrie, de Pologne, de la République tchèque, de Slovaquie, de Slovénie, de Bulgarie et de Roumanie souhaitant exercer une activité salariée dans un métier caractérisé par des difficultés de recrutement et figurant sur la liste annexée au présent arrêté.

Art. 2. – Le secrétaire général du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement et le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 janvier 2008.

*Le ministre de l'immigration,
de l'intégration, de l'identité nationale
et du codéveloppement,*

BRICE HORTEFEUX

*La ministre de l'économie,
des finances et de l'emploi,*

CHRISTINE LAGARDE

A N N E X E

LISTE DES 150 MÉTIERS OUVERTS AUX RESSORTISSANTS DES ÉTATS EUROPÉENS SOUVIS À DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Bâtiment et travaux publics

Assistant des travaux publics et du gros œuvre.

Ouvrier des travaux publics.

Ouvrier du béton.

Ouvrier de la maçonnerie.

Monteur structures métalliques.

Monteur en structures bois (charpentier).

Couvreur.

Ouvrier de l'étanchéité et de l'isolation.

Ouvrier de l'extraction solide.

Electricien du bâtiment et des travaux publics.

Poseur de fermetures menuisées (menuisier, serrurier).

Monteur plaquiste agencement (ex. : installateur de stands, de cuisines).

Poseur de revêtements rigides (ex. : carreleur).

Poseur de revêtements souples (ex. : poseur de moquettes).
Conducteur d'engins de chantier du BTP, du génie civil et exploitation.
Conducteur d'engins de levage du BTP.
Dessinateur du BTP.
Géomètre.
Chargé d'études techniques du BTP.
Chargé d'études techniques du sous-sol.
Chef de chantier du BTP.
Conducteur de travaux du BTP.
Cadre technique d'exploitation des gisements.

Hôtellerie, restauration et alimentation

Employé d'étage.
Cuisinier.
Employé polyvalent restauration.
Serveur en restauration.
Employé en terminal de cuisson (boulangerie, viennoiserie).
Préparateur en produits carnés (boucher).

Agriculture, marine, pêche

Maraîcher-horticulteur.
Arboriculteur-viticulteur.
Sylviculteur (dont forestier-reboiseur).
Bûcheron.
Aide agricole saisonnier (dont vendangeur).
Eleveur-soigneur de chevaux (dont lad).
Eleveur en production laitière.
Eleveur hors sol (éleveurs de porcs, lapins, volailles).
Conducteur d'engins d'exploitation agricole et forestière.

Pêche maritime

Matelot à la pêche.
Marin de la navigation maritime (pêche seulement).
Maintenicien en mécanique maritime (pêche seulement).
Cadre pont à la pêche.
Personnel d'encadrement de la marine (pêche seulement).

Mécanique, travail des métaux

Agent de découpage des métaux.
Conducteur d'équipement de formage.
Chaudronnier-tôlier.
Opérateur-régleur sur machine-outil.
Agent de montage-assemblage de la construction mécanique.
Soudeur.
Tuyauteur industriel (débit et assemblage de tubes).
Ajusteur mécanicien.
Stratifieur-mouliste (mouleur stratifieur).
Contrôleur de fabrication de la construction mécanique et du travail des métaux.
Régleur.
Mécanicien d'engins de chantier, de levage et manutention et de machines agricoles.
Opérateur sur machines de première transformation des métaux.
Modeleur-mouliste.
Agent d'encadrement de la construction mécanique.
Dessinateur-projet construction mécanique.
Dessinateur de la construction mécanique et du travail des métaux.

Technicien de fabrication de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien qualité de la construction mécanique et du travail des métaux.
Installateur-maintenicien en ascenseurs (et autres systèmes mécaniques).

Electricité, électronique

Opérateur sur machines automatiques en production électrique.
Interconnecteur en matériel électrique et électromécanique.
Contrôleur en électricité et électronique.
Agent d'encadrement de production électrique et électronique.
Technicien d'études recherche-développement en électricité et électronique.
Dessinateur-projeteur en électricité et électronique.
Dessinateur en électricité et électronique.
Technicien de contrôle-essai-qualité en électricité et électronique.

Maintenance

Mécanicien de maintenance.
Maintenicien en mécanique aéronautique.
Electricien de maintenance.
Maintenicien en instruments de bord, équipements électriques.
Polymaintenicien.
Agent d'encadrement de maintenance.
Technicien d'installation d'équipements industriels et professionnels.
Installateur-maintenicien en systèmes automatisés.
Inspecteur de mise en conformité.
Maintenicien des systèmes thermiques, climatiques et frigorifiques.
Maintenicien en électronique.

Ingénieurs, cadres de l'industrie

Cadre technique de la production.
Cadre technique d'entretien, maintenance, travaux neufs.

Transports, logistique et tourisme

Affréteur.
Technicien de méthodes-ordonnancement-planification de l'industrie.
Cadre technique de méthodes-ordonnancement-planification.
Responsable logistique.

Industries de process

Pilote d'installation des industries chimiques et de production d'énergie.
Opérateur sur appareils de transformation physique ou chimique.
Opérateur sur machine de formage des matières plastiques et du caoutchouc.
Pilote d'installation des industries agroalimentaires.
Opérateur sur machines et appareils de fabrication des industries agroalimentaires.
Pilote d'installation de production des métaux.
Opérateur de production des métaux.
Pilote d'installation de production de matière verrière.
Opérateur de formage (transformation) du verre.
Pilote d'installation de production cimentière.
Opérateur de production de céramique et de matériaux de construction.
Opérateur de production de panneaux à base de bois.
Opérateur de production des pâtes à papier et à carton.
Opérateur de production de papier-carton.
Opérateur d'exécution de façonnage.
Opérateur de transformation des viandes (abattage, préparation et conditionnement).
Opérateur de fermentation artisanale (production de vin, cidre, bière, fromages...).

Assistant de fabrication de l'alimentation.
Agent d'encadrement des industries de process.
Technicien de production des industries de process.

*Matériaux souples, bois, industries graphiques
(industries légères)*

Opérateur de sciage-débit.
Conducteur de machine de fabrication des industries de l'ameublement et du bois (et matériaux associés).
Façonneur bois et matériaux associés (production de série).
Monteur d'ouvrages en bois et matériaux associés (production de série).
Réalisateur d'ouvrages en bois et matériaux associés.
Agent d'encadrement des industries de l'ameublement et du bois.
Technicien des industries de l'ameublement et du bois.

Gestion, administration des entreprises

Consultant en formation.
Cadre de la comptabilité.
Cadre de l'audit et du contrôle comptable et financier.
Cadre financier spécialisé.
Analyste de gestion.
Cadre de la gestion des ressources humaines.
Responsable en organisation.
Juriste (financiers).
Chargé d'analyses et de développement.

Informatique

Informaticien d'exploitation.
Informaticien d'étude (dont chef de projet).
Informaticien expert.
Organisateur informaticien.

Etudes et recherche

Cadre technique d'études scientifiques et de recherche fond.
Cadre technique d'études recherche-développement de l'industrie.

Banque et assurances

Conseiller en crédit bancaire.
Opérateur sur marchés de capitaux.
Responsable d'exploitation en assurances.
Chargé d'études actuarielles en assurances.

Commerce

Technicien de la vente à distance.
Attaché commercial en biens d'équipements professionnels.
Attaché commercial en biens intermédiaires et matières premières.
Attaché commercial en services auprès des entreprises.
Représentant à domicile.
Acheteur industriel.
Marchandiseur (conception de points de vente et de rayons).
Cadre technico-commercial.
Ingénieur d'affaires.

Services aux particuliers et aux collectivités

Employé de ménage à domicile.

Intervenant à domicile.

Intervenant auprès d'enfants.

Laveur de vitres spécialisé.

Agent d'entretien et nettoyage urbain.

Agent d'entretien et d'assainissement.

Santé, action sociale, culturelle et sportive

Aide-soignant.

Annexe 2. Arrêté du 18 janvier 2008 relatif à la délivrance, sans opposition de la situation de l'emploi, des autorisations de travail aux étrangers non ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse

NOR : IMID0800328A

La ministre de l'économie, des finances et de l'emploi et le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment son article L. 313-10 (1^o) ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 341-2 et R. 341-4-1 (II) ;

Vu le décret n^o 2007-1892 du 26 décembre 2007 relatif aux compétences des ministres chargés respectivement du travail, de l'emploi, de l'immigration et de l'intégration en ce qui concerne les migrations de travail et la tutelle de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations ;

Vu la consultation en date du 23 octobre 2007 des organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La situation de l'emploi ou l'absence de recherche préalable de candidats déjà présents sur le marché du travail n'est pas opposable à une demande d'autorisation de travail présentée pour un étranger non ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse souhaitant exercer une activité professionnelle dans un métier et une zone géographique caractérisés par des difficultés de recrutement et figurant sur la liste annexée au présent arrêté.

Art. 2. – Le secrétaire général du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement et le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 janvier 2008.

*Le ministre de l'immigration,
de l'intégration, de l'identité nationale
et du codéveloppement,*

BRICE HORTEFEUX

*La ministre de l'économie,
des finances et de l'emploi,*

CHRISTINE LAGARDE

A N N E X E

LISTE, PAR RÉGION, DES MÉTIERS OUVERTS AUX ÉTRANGERS NON RESSORTISSANTS D'UN ÉTAT MEMBRE DE L'UNION EUROPÉENNE, D'UN AUTRE ÉTAT PARTIE À L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN OU DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE

Alsace

Technicien de la vente à distance.

Attaché commercial en biens intermédiaires et matières premières.

Cadre de l'audit et du contrôle comptable.

Informaticien d'étude.

Informaticien expert.

Marchandiseur.

Responsable d'exploitation en assurances.

Mécanicien d'engins de chantier, de levage et manutention et de machines agricoles.
Opérateur de formage du verre.
Pilote d'installation de production cimentière.
Conducteur de machine de fabrication des industries de l'ameublement et du bois (et matériaux associés).
Façonneur bois et matériaux associés (production de série).
Technicien de méthodes-ordonnancement-planification de l'industrie.
Dessinateur-projeteur de la construction mécanique et du travail des métaux.
Dessinateur de la construction mécanique et du travail des métaux.
Dessinateur-projeteur en électricité et électronique.
Dessinateur en électricité et électronique.
Technicien de fabrication de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien qualité de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien de contrôle-essai-qualité en électricité et électronique.
Technicien de production des industries de process.
Technicien des industries de l'ameublement et du bois.
Installateur-maintienicien en ascenseurs (et autres systèmes automatiques).
Inspecteur de mise en conformité.
Maintienicien en électronique.
Dessinateur du BTP.
Géomètre.
Chargé d'études techniques du BTP.
Chef de chantier du BTP.
Conducteur de travaux du BTP.

Aquitaine

Technicien de la vente à distance.
Cadre de l'audit et du contrôle comptable.
Informaticien d'étude.
Informaticien expert.
Marchandiseur.
Mécanicien d'engins de chantier, de levage et manutention et de machines agricoles.
Opérateur de formage du verre.
Pilote d'installation de production cimentière.
Conducteur de machine de fabrication des industries de l'ameublement et du bois (et matériaux associés).
Façonneur bois et matériaux associés (production de série).
Dessinateur-projeteur en électricité et électronique.
Dessinateur en électricité et électronique.
Technicien qualité de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien des industries de l'ameublement et du bois.
Installateur-maintienicien en ascenseurs (et autres systèmes automatiques).
Chargé d'études techniques du BTP.
Chef de chantier du BTP.
Conducteur de travaux du BTP.

Auvergne

Technicien de la vente à distance.
Cadre de l'audit et du contrôle comptable.
Informaticien d'étude.
Informaticien expert.
Responsable d'exploitation en assurances.
Mécanicien d'engins de chantier, de levage et manutention et de machines agricoles.
Pilote d'installation de production cimentière.

Conducteur de machine de fabrication des industries de l'ameublement et du bois (et matériaux associés).
Façonneur bois et matériaux associés (production de série).
Technicien de méthodes-ordonnancement-planification de l'industrie.
Dessinateur en électricité et électronique.
Technicien de fabrication de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien qualité de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien de production des industries de process.
Installateur-maintenicien en ascenseurs (et autres systèmes automatiques).
Inspecteur de mise en conformité.
Chargé d'études techniques du BTP.
Chef de chantier du BTP.
Conducteur de travaux du BTP.

Bourgogne

Technicien de la vente à distance.
Cadre de l'audit et du contrôle comptable.
Informaticien d'étude.
Informaticien expert.
Marchandiseur.
Responsable d'exploitation en assurances.
Mécanicien d'engins de chantier, de levage et manutention et de machines agricoles.
Opérateur de formage du verre.
Pilote d'installation de production cimentière.
Façonneur bois et matériaux associés (production de série).
Technicien de méthodes-ordonnancement-planification de l'industrie.
Dessinateur-projeteur en électricité et électronique.
Dessinateur en électricité et électronique.
Technicien de fabrication de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien qualité de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien des industries de l'ameublement et du bois.
Installateur-maintenicien en ascenseurs (et autres systèmes automatiques).
Inspecteur de mise en conformité.
Dessinateur du BTP.
Chargé d'études techniques du BTP.
Chef de chantier du BTP.
Conducteur de travaux du BTP.

Bretagne

Technicien de la vente à distance.
Cadre de l'audit et du contrôle comptable.
Informaticien d'étude.
Informaticien expert.
Marchandiseur.
Mécanicien d'engins de chantier, de levage et manutention et de machines agricoles.
Opérateur de formage du verre.
Pilote d'installation de production cimentière.
Conducteur de machine de fabrication des industries de l'ameublement et du bois (et matériaux associés).
Façonneur bois et matériaux associés (production de série).
Dessinateur en électricité et électronique.
Technicien qualité de la construction mécanique et du travail des métaux.
Géomètre.
Chargé d'études techniques du BTP.
Chef de chantier du BTP.

Conducteur de travaux du BTP.

Centre

Technicien de la vente à distance.
Attaché commercial en biens intermédiaires et matières premières.
Cadre de l'audit et du contrôle comptable.
Informaticien d'étude.
Informaticien expert.
Marchandiseur.
Responsable d'exploitation en assurances.
Mécanicien d'engins de chantier, de levage et manutention et de machines agricoles.
Opérateur de formage du verre.
Pilote d'installation de production cimentière.
Conducteur de machine de fabrication des industries de l'ameublement et du bois (et matériaux associés).
Façonneur bois et matériaux associés (production de série).
Technicien de méthodes-ordonnancement-planification de l'industrie.
Dessinateur-projeteur de la construction mécanique et du travail des métaux.
Dessinateur-projeteur en électricité et électronique.
Dessinateur en électricité et électronique.
Technicien de fabrication de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien qualité de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien de production des industries de process.
Technicien des industries de l'ameublement et du bois.
Installateur-maintenicien en ascenseurs (et autres systèmes automatiques).
Inspecteur de mise en conformité.
Dessinateur du BTP.
Chargé d'études techniques du BTP.
Chef de chantier du BTP.
Conducteur de travaux du BTP.

Champagne-Ardenne

Technicien de la vente à distance.
Attaché commercial en biens intermédiaires et matières premières.
Cadre de l'audit et du contrôle comptable.
Informaticien d'étude.
Informaticien expert.
Marchandiseur.
Responsable d'exploitation en assurances.
Mécanicien d'engins de chantier, de levage et manutention et de machines agricoles.
Opérateur de formage du verre.
Pilote d'installation de production cimentière.
Conducteur de machine de fabrication des industries de l'ameublement et du bois (et matériaux associés).
Technicien de méthodes-ordonnancement-planification de l'industrie.
Dessinateur-projeteur de la construction mécanique et du travail des métaux.
Dessinateur-projeteur en électricité et électronique.
Dessinateur en électricité et électronique.
Technicien de fabrication de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien qualité de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien de production des industries de process.
Technicien des industries de l'ameublement et du bois.
Installateur-maintenicien en ascenseurs (et autres systèmes automatiques).
Dessinateur du BTP.
Géomètre.

Chargé d'études techniques du BTP.
Chef de chantier du BTP.
Conducteur de travaux du BTP.

Corse

Cadre de l'audit et du contrôle comptable.
Informaticien d'étude.
Informaticien expert.
Responsable d'exploitation en assurances.
Mécanicien d'engins de chantier, de levage et manutention et de machines agricoles.
Pilote d'installation de production cimentière.
Dessinateur-projeteur en électricité et électronique.
Technicien de production des industries de process.
Inspecteur de mise en conformité.
Chargé d'études techniques du BTP.
Chef de chantier du BTP.
Conducteur de travaux du BTP.

Franche-Comté

Technicien de la vente à distance.
Cadre de l'audit et du contrôle comptable.
Informaticien d'étude.
Informaticien expert.
Marchandiseur.
Responsable d'exploitation en assurances.
Mécanicien d'engins de chantier, de levage et manutention et de machines agricoles.
Opérateur de formage du verre.
Pilote d'installation de production cimentière.
Conducteur de machine de fabrication des industries de l'ameublement et du bois (et matériaux associés).
Technicien de méthodes-ordonnancement-planification de l'industrie.
Dessinateur-projeteur de la construction mécanique et du travail des métaux.
Dessinateur-projeteur en électricité et électronique.
Dessinateur en électricité et électronique.
Technicien de fabrication de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien qualité de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien des industries de l'ameublement et du bois.
Dessinateur du BTP.
Géomètre.
Chargé d'études techniques du BTP.
Chef de chantier du BTP.
Conducteur de travaux du BTP.

Ile-de-France

Technicien de la vente à distance.
Attaché commercial en biens intermédiaires et matières premières.
Cadre de l'audit et du contrôle comptable et financier.
Informaticien d'étude.
Informaticien expert.
Marchandiseur.
Responsable d'exploitation en assurances.
Mécanicien d'engins de chantier, de levage et manutention et de machines agricoles.
Opérateur de formage du verre.
Pilote d'installation de production cimentière.

Conducteur de machine de fabrication des industries de l'ameublement et du bois (et matériaux associés).
Technicien de méthodes-ordonnancement-planification de l'industrie.
Dessinateur-projeteur de la construction mécanique et du travail des métaux.
Dessinateur de la construction mécanique et du travail des métaux.
Dessinateur-projeteur en électricité et électronique.
Dessinateur en électricité et électronique.
Technicien de fabrication de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien qualité de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien contrôle-essai-qualité en électricité et électronique.
Technicien de production des industries de process.
Technicien des industries de l'ameublement et du bois.
Installateur-maintenicien en ascenseurs (et autres systèmes automatiques).
Inspecteur de mise en conformité.
Maintenicien en électronique.
Dessinateur du BTP.
Géomètre.
Chargé d'études techniques du BTP.
Chef de chantier du BTP.
Conducteur de travaux du BTP.

Languedoc-Roussillon

Technicien de la vente à distance.
Attaché commercial en biens intermédiaires et matières premières.
Cadre de l'audit et du contrôle comptable.
Informaticien d'étude.
Informaticien expert.
Marchandiseur.
Mécanicien d'engins de chantier, de levage et manutention et de machines agricoles.
Opérateur de formage du verre.
Pilote d'installation de production cimentière.
Conducteur de machine de fabrication des industries de l'ameublement et du bois (et matériaux associés).
Façonneur bois et matériaux associés (production de série).
Technicien de méthodes-ordonnancement-planification de l'industrie.
Dessinateur-projeteur en électricité et électronique.
Dessinateur en électricité et électronique.
Technicien contrôle-essai-qualité en électricité et électronique.
Technicien des industries de l'ameublement et du bois.
Installateur-maintenicien en ascenseurs (et autres systèmes automatiques).
Chargé d'études techniques du BTP.
Chef de chantier du BTP.
Conducteur de travaux du BTP.

Limousin

Technicien de la vente à distance.
Attaché commercial en biens intermédiaires et matières premières.
Cadre de l'audit et du contrôle comptable.
Informaticien d'étude.
Informaticien expert.
Responsable d'exploitation en assurances.
Mécanicien d'engins de chantier, de levage et manutention et de machines agricoles.
Opérateur de formage du verre.
Pilote d'installation de production cimentière.

Conducteur de machine de fabrication des industries de l'ameublement et du bois (et matériaux associés).
Technicien de méthodes-ordonnancement-planification de l'industrie.
Dessinateur-projeteur en électricité et électronique.
Dessinateur en électricité et électronique.
Technicien de fabrication de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien qualité de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien contrôle-essai-qualité en électricité et électronique.
Technicien des industries de l'ameublement et du bois.
Installateur-maintenicien en ascenseurs (et autres systèmes automatiques).
Dessinateur du BTP.
Géomètre.
Chargé d'études techniques du BTP.
Chef de chantier du BTP.
Conducteur de travaux du BTP.

Lorraine

Technicien de la vente à distance.
Cadre de l'audit et du contrôle comptable.
Informaticien d'étude.
Informaticien expert.
Marchandiseur.
Responsable d'exploitation en assurances.
Mécanicien d'engins de chantier, de levage et manutention et de machines agricoles.
Opérateur de formage du verre.
Pilote d'installation de production cimentière.
Conducteur de machine de fabrication des industries de l'ameublement et du bois (et matériaux associés).
Façonneur bois et matériaux associés (production de série).
Dessinateur-projeteur en électricité et électronique.
Dessinateur en électricité et électronique.
Technicien des industries de l'ameublement et du bois.
Installateur-maintenicien en ascenseurs (et autres systèmes automatiques).
Inspecteur de mise en conformité.
Chargé d'études techniques du BTP.
Chef de chantier du BTP.
Conducteur de travaux du BTP.

Midi-Pyrénées

Technicien de la vente à distance.
Attaché commercial en biens intermédiaires et matières premières.
Cadre de l'audit et du contrôle comptable.
Informaticien d'étude.
Informaticien expert.
Marchandiseur.
Mécanicien d'engins de chantier, de levage et manutention et de machines agricoles.
Pilote d'installation de production cimentière.
Conducteur de machine de fabrication des industries de l'ameublement et du bois (et matériaux associés).
Façonneur bois et matériaux associés (production de série).
Technicien de méthodes-ordonnancement-planification de l'industrie.
Dessinateur-projeteur de la construction mécanique et du travail des métaux.
Dessinateur de la construction mécanique et du travail des métaux.
Dessinateur-projeteur en électricité et électronique.
Dessinateur en électricité et électronique.

Technicien qualité de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien de production des industries de process.
Technicien des industries de l'ameublement et du bois.
Inspecteur de mise en conformité.
Dessinateur du BTP.
Chargé d'études techniques du BTP.
Chef de chantier du BTP.
Conducteur de travaux du BTP.

Nord - Pas-de-Calais

Technicien de la vente à distance.
Cadre de l'audit et du contrôle comptable.
Informaticien d'étude.
Informaticien expert.
Marchandiseur.
Mécanicien d'engins de chantier, de levage et manutention et de machines agricoles.
Opérateur de formage du verre.
Pilote d'installation de production cimentière.
Dessinateur-projeteur de la construction mécanique et du travail des métaux.
Dessinateur-projeteur en électricité et électronique.
Dessinateur en électricité et électronique.
Technicien qualité de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien des industries de l'ameublement et du bois.
Installateur-maintenicien en ascenseurs (et autres systèmes automatiques).
Inspecteur de mise en conformité.
Chargé d'études techniques du BTP.
Chef de chantier du BTP.
Conducteur de travaux du BTP.

Basse-Normandie

Technicien de la vente à distance.
Cadre de l'audit et du contrôle comptable.
Informaticien d'étude.
Informaticien expert.
Responsable d'exploitation en assurances.
Mécanicien d'engins de chantier, de levage et manutention et de machines agricoles.
Pilote d'installation de production cimentière.
Dessinateur-projeteur en électricité et électronique.
Dessinateur en électricité et électronique.
Maintenicien en électronique.
Géomètre.
Chargé d'études techniques du BTP.
Chef de chantier du BTP.
Conducteur de travaux du BTP.

Haute-Normandie

Technicien de la vente à distance.
Attaché commercial en biens intermédiaires et matières premières.
Cadre de l'audit et du contrôle comptable.
Informaticien d'étude.
Informaticien expert.
Marchandiseur.
Responsable d'exploitation en assurances.
Mécanicien d'engins de chantier, de levage et manutention et de machines agricoles.
Opérateur de formage du verre.

Pilote d'installation de production cimentière.
Technicien de méthodes-ordonnancement-planification de l'industrie.
Dessinateur-projeteur de la construction mécanique et du travail des métaux.
Dessinateur-projeteur en électricité et électronique.
Dessinateur en électricité et électronique.
Technicien de fabrication de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien qualité de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien de production des industries de process.
Technicien des industries de l'ameublement et du bois.
Installateur-maintenicien en ascenseurs (et autres systèmes automatiques).
Inspecteur de mise en conformité.
Dessinateur du BTP.
Chargé d'études techniques du BTP.
Chef de chantier du BTP.
Conducteur de travaux du BTP.

Pays de la Loire

Technicien de la vente à distance.
Cadre de l'audit et du contrôle comptable.
Informaticien d'étude.
Informaticien expert.
Marchandiseur.
Responsable d'exploitation en assurances.
Mécanicien d'engins de chantier, de levage et manutention et de machines agricoles.
Opérateur de formage du verre.
Pilote d'installation de production cimentière.
Conducteur de machine de fabrication des industries de l'ameublement et du bois (et matériaux associés).
Façonneur bois et matériaux associés (production de série).
Dessinateur-projeteur de la construction mécanique et du travail des métaux.
Dessinateur-projeteur en électricité et électronique.
Dessinateur en électricité et électronique.
Technicien de fabrication de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien qualité de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien des industries de l'ameublement et du bois.
Installateur-maintenicien en ascenseurs (et autres systèmes automatiques).
Inspecteur de mise en conformité.
Dessinateur du BTP.
Géomètre.
Chargé d'études techniques du BTP.
Chef de chantier du BTP.
Conducteur de travaux du BTP.

Picardie

Technicien de la vente à distance.
Attaché commercial en biens intermédiaires et matières premières.
Cadre de l'audit et du contrôle comptable.
Informaticien d'étude.
Informaticien expert.
Marchandiseur.
Opérateur de formage du verre.
Conducteur de machine de fabrication des industries de l'ameublement et du bois (et matériaux associés).
Dessinateur-projeteur en électricité et électronique.
Dessinateur en électricité et électronique.

Technicien de fabrication de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien qualité de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien de production des industries de process.
Installateur-maintenicien en ascenseurs (et autres systèmes automatiques).
Dessinateur du BTP.
Chargé d'études techniques du BTP.
Chef de chantier du BTP.
Conducteur de travaux du BTP.

Poitou-Charentes

Technicien de la vente à distance.
Attaché commercial en biens intermédiaires et matières premières.
Cadre de l'audit et du contrôle comptable.
Informaticien d'étude.
Informaticien expert.
Marchandiseur.
Responsable d'exploitation en assurances.
Mécanicien d'engins de chantier, de levage et manutention et de machines agricoles.
Pilote d'installation de production cimentière.
Conducteur de machine de fabrication des industries de l'ameublement et du bois (et matériaux associés).
Façonneur bois et matériaux associés (production de série).
Technicien de méthodes-ordonnancement-planification de l'industrie.
Dessinateur-projeteur en électricité et électronique.
Dessinateur en électricité et électronique.
Technicien de fabrication de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien qualité de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien des industries de l'ameublement et du bois.
Installateur-maintenicien en ascenseurs (et autres systèmes automatiques).
Chargé d'études techniques du BTP.
Chef de chantier du BTP.
Conducteur de travaux du BTP.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Technicien de la vente à distance.
Cadre de l'audit et du contrôle comptable.
Informaticien d'étude.
Informaticien expert.
Marchandiseur.
Mécanicien d'engins de chantier, de levage et manutention et de machines agricoles.
Pilote d'installation de production cimentière.
Conducteur de machine de fabrication des industries de l'ameublement et du bois (et matériaux associés).
Façonneur bois et matériaux associés (production de série).
Technicien de méthodes-ordonnancement-planification de l'industrie.
Dessinateur-projeteur de la construction mécanique et du travail des métaux.
Dessinateur-projeteur en électricité et électronique.
Dessinateur en électricité et électronique.
Technicien de fabrication de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien qualité construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien de production des industries de process.
Technicien des industries de l'ameublement et du bois.
Installateur-maintenicien en ascenseurs (et autres systèmes automatiques).
Inspecteur de mise en conformité.
Maintenicien en électronique.

Dessinateur du BTP.
Géomètre.
Chargé d'études techniques du BTP.
Chef de chantier du BTP.
Conducteur de travaux du BTP.

Rhône-Alpes

Technicien de la vente à distance.
Attaché commercial en biens intermédiaires et matières premières.
Cadre de l'audit et du contrôle comptable.
Informaticien d'étude.
Informaticien expert.
Marchandiseur.
Responsable d'exploitation en assurances.
Mécanicien d'engins de chantier, de lavage et manutention et de machines agricoles.
Opérateur de formage du verre.
Pilote d'installation de production cimentière.
Conducteur de machine de fabrication des industries de l'ameublement et du bois (et matériaux associés).
Façonneur bois et matériaux associés (production de série).
Technicien de méthodes-ordonnancement-planification de l'industrie.
Dessinateur-projeteur de la construction mécanique et du travail des métaux.
Dessinateur de la construction mécanique et du travail des métaux.
Dessinateur-projeteur en électricité et électronique.
Dessinateur en électricité et électronique.
Technicien de fabrication de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien qualité de la construction mécanique et du travail des métaux.
Technicien contrôle-essai-qualité en électricité et électronique.
Technicien de production des industries de process.
Technicien des industries de l'ameublement et du bois.
Installateur-maintien en ascenseurs (et autres systèmes automatiques).
Inspecteur de mise en conformité.
Maintien en électronique.
Dessinateur du BTP.
Géomètre.
Chargé d'études techniques du BTP.
Chef de chantier du BTP.
Conducteur de travaux du BTP.

Annexe 3. Arrêté du 1er octobre 2012 modifiant l'annexe de l'arrêté du 18 janvier 2008 relatif à la délivrance, sans opposition de la situation de l'emploi, des autorisations de travail aux ressortissants des Etats de l'Union européenne soumis à des dispositions transitoires

NOR : ETSD1235742A

Le ministre de l'intérieur et le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment son article L. 121-2 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5221-2, R. 5221-1 et R. 5221-21 ;

Vu le décret n° 2007-1892 du 26 décembre 2007 relatif aux compétences des ministres chargés respectivement du travail, de l'emploi, de l'immigration et de l'intégration en ce qui concerne les migrations de travail et la tutelle de l'Office français de l'immigration et de l'intégration ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2008 relatif à la délivrance, sans opposition de la situation de l'emploi, des autorisations de travail aux ressortissants des Etats de l'Union européenne soumis à des dispositions transitoires ;

Vu la consultation en date du 14 septembre 2012 des organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La liste annexée à l'arrêté du 18 janvier 2008 relatif à la délivrance, sans opposition de la situation de l'emploi, des autorisations de travail aux ressortissants des Etats de l'Union européenne soumis à des dispositions transitoires visé ci-dessus est remplacée par la liste annexée au présent arrêté.

Art. 2. – Le secrétaire général à l'immigration et à l'intégration et le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1^{er} octobre 2012.

*Le ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et du dialogue social,*
MICHEL SAPIN

Le ministre de l'intérieur,

MANUEL VALLS

A N N E X E

LISTE DES 291 MÉTIERS OUVERTS AUX RESSORTISSANTS DES ÉTATS EUROPÉENS SOUMIS À DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Conduite d'engins d'exploitation agricole et forestière.

Bûcheronnage et élagage.

Entretien des espaces naturels.

Entretien des espaces verts.

Sylviculture.

Contrôle et diagnostic technique en agriculture.

Aide agricole de production fruitière ou viticole.

Aide agricole de production légumière ou végétale.

Aide d'élevage agricole et aquacole.

Aquaculture.

Arboriculture et viticulture.
Encadrement équipage de la pêche.
Elevage bovin ou équin.
Elevage d'animaux sauvages ou de compagnie.
Elevage de lapins et volailles.
Elevage ovin ou caprin.
Elevage porcin.
Fabrication et affinage de fromages.
Fermentation de boissons alcoolisées.
Horticulture et maraîchage.
Equipage de la pêche.
Conservation et reconstitution d'espèces animales.
Réalisation d'articles en cuir et matériaux souples (hors vêtement).
Conseil clientèle en assurances.
Courtage en assurances.
Direction d'exploitation en assurances.
Etudes actuarielles en assurances.
Rédaction et gestion en assurances.
Analyse de crédits et risques bancaires.
Conseil en gestion de patrimoine financier.
Front office marchés financiers.
Gestion locative immobilière.
Transaction immobilière.
Boucherie.
Boulangerie, viennoiserie.
Charcuterie, traiteur.
Pâtisserie, confiserie, chocolaterie et glacerie.
Poissonnerie.
Vente en alimentation.
Coiffure.
Location de véhicules ou de matériel de loisirs.
Nettoyage d'articles textiles ou cuirs.
Assistanat commercial.
Relation commerciale grands comptes et entreprises.
Relation commerciale auprès de particuliers.
Relation technico-commerciale.
Téléconseil et télévente.
Animation de vente.
Management/gestion de rayon produits alimentaires.
Management/gestion de rayon produits non alimentaires.
Direction de magasin de grande distribution.
Personnel de caisse.
Marchandisage.
Encadrement du personnel de caisses.
Management de département en grande distribution.
Animation de site multimédia.
Conduite de machines de façonnage routage.
Façonnage et routage.
Reprographie.
Elaboration de plan média.
Contrôle et diagnostic technique du bâtiment.
Dessin BTP.
Etudes géologiques.
Ingénierie et études du BTP.
Mesures topographiques.

Métre de la construction.
Conduite de travaux du BTP.
Direction de chantier du BTP.
Direction et ingénierie d'exploitation de gisements et de carrières.
Sécurité et protection santé du BTP.
Conduite de grue.
Conduite d'engins de terrassement et de carrière.
Extraction solide.
Montage de structures et de charpentes bois.
Montage de structures métalliques.
Réalisation, installation d'ossatures bois.
Electricité bâtiment.
Installation d'équipements sanitaires et thermiques.
Montage d'agencements.
Montage de réseaux électriques et télécoms.
Pose de fermetures menuisées.
Pose de revêtements rigides.
Pose de revêtements souples.
Pose et restauration de couvertures.
Réalisation et restauration de façades.
Travaux d'étanchéité et d'isolation.
Construction en béton.
Construction de routes et voies.
Maçonnerie.
Préparation du gros œuvre et des travaux publics.
Pose de canalisations.
Préfabrication en béton industriel.
Animation d'activités culturelles ou ludiques.
Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents.
Personnel d'attractions ou de structures de loisirs.
Assistance de direction d'hôtel-restaurant.
Management d'établissement de restauration collective.
Personnel d'étage.
Personnel polyvalent d'hôtellerie.
Management du personnel d'étage.
Management du personnel de cuisine.
Personnel de cuisine.
Personnel polyvalent en restauration.
Fabrication de crêpes ou pizzas.
Plonge en restauration.
Personnel du hall.
Service en restauration.
Assistance et support technique client.
Management et ingénierie d'affaires.
Conception et dessin de produits électriques et électroniques.
Conception et dessin produits mécaniques.
Management et ingénierie études, recherche et développement industriel.
Rédaction technique.
Intervention technique en études et conception en automatisme.
Intervention technique en études et développement électronique.
Inspection de conformité.
Intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement (HSE) industriel.
Management et ingénierie gestion industrielle et logistique.
Management et ingénierie méthodes et industrialisation.
Intervention technique en gestion industrielle et logistique.

Intervention technique en méthodes et industrialisation.
Management et ingénierie qualité industrielle.
Intervention technique en contrôle essai qualité en électricité et électronique.
Intervention technique qualité en mécanique et travail des métaux.
Abattage et découpe des viandes.
Conduite d'équipement de production alimentaire.
Assemblage d'ouvrages en bois.
Conduite d'équipement de fabrication de l'ameublement et du bois.
Conduite d'installation de production de panneaux bois.
Encadrement des industries de l'ameublement et du bois.
Première transformation de bois d'œuvre.
Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie.
Réalisation de meubles en bois.
Intervention technique en ameublement et bois.
Conduite d'équipement de production chimique ou pharmaceutique.
Assemblage, montage d'articles en cuirs, peaux.
Conduite de machine de fabrication de produits textiles.
Conduite de machine de textiles non tissés.
Encadrement de production de matériel électrique et électronique.
Management et ingénierie de production.
Pilotage d'unité élémentaire de production mécanique.
Encadrement d'équipe en industrie de transformation.
Bobinage électrique.
Câblage électrique et électromécanique.
Conduite d'installation automatisée de production électrique, électronique et microélectronique.
Montage de produits électriques et électroniques.
Pilotage d'installation énergétique et pétrochimique.
Conduite d'équipement de transformation du verre.
Conduite d'installation de production de matériaux de construction.
Façonnage et émaillage en industrie céramique.
Pilotage de centrale à béton prêt à l'emploi, ciment, enrobés et granulats.
Pilotage d'installation de production verrière.
Ajustement et montage de fabrication.
Chaudronnerie, tôlerie.
Conduite d'équipement d'usinage.
Conduite d'équipement de déformation des métaux.
Conduite d'équipement de formage et découpage des matériaux.
Conduite d'installation de production des métaux.
Modelage de matériaux non métalliques.
Montage, assemblage mécanique.
Moulage sable.
Réalisation de structures métalliques.
Réglage d'équipement de production industrielle.
Soudage manuel.
Réalisation et montage en tuyauterie.
Conduite d'équipement de fabrication de papier ou de carton.
Conduite d'installation de pâte à papier.
Conduite d'équipement de formage des plastiques et caoutchoucs.
Réglage d'équipement de formage des plastiques et caoutchoucs.
Fabrication de pièces en matériaux composites.
Conduite d'équipement de conditionnement.
Préparation de matières et produits industriels (broyage, mélange...)
Conduite de traitement d'abrasion de surface.
Conduite de traitement par dépôt de surface.
Conduite de traitement thermique.

Peinture industrielle.
Direction et ingénierie en entretien infrastructure et bâti.
Management et ingénierie de maintenance industrielle.
Supervision d'entretien et gestion de véhicules.
Entretien d'affichage et mobilier urbain.
Entretien et surveillance du tracé routier.
Maintenance des bâtiments et des locaux.
Installation et maintenance d'ascenseurs.
Installation et maintenance d'automatismes.
Installation et maintenance de distributeurs automatiques.
Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation.
Installation et maintenance électronique.
Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air.
Installation et maintenance télécoms et courants faibles.
Maintenance d'installation de chauffage.
Maintenance électrique.
Maintenance mécanique industrielle.
Maintenance informatique et bureautique.
Intervention en milieux et produits nocifs.
Maintenance d'aéronefs.
Maintenance d'engins de chantier, levage, manutention et de machines agricoles.
Mécanique automobile.
Mécanique de marine.
Réparation de carrosserie.
Médecine de prévention.
Médecine généraliste et spécialisée.
Assistance médico-technique.
Audioprothèses.
Ergothérapie.
Kinésithérapie.
Orthophonie.
Rééducation en psychomotricité.
Soins d'hygiène, de confort du patient.
Coordination de services médicaux ou paramédicaux.
Soins infirmiers spécialisés en anesthésie.
Soins infirmiers spécialisés en bloc opératoire.
Soins infirmiers spécialisés en prévention.
Soins infirmiers généralistes.
Soins infirmiers spécialisés en puériculture.
Aide aux bénéficiaires d'une mesure de protection juridique.
Education de jeunes enfants.
Encadrement technique en insertion professionnelle.
Facilitation de la vie sociale.
Assistance auprès d'adultes.
Assistance auprès d'enfants.
Services domestiques.
Intervention sociale et familiale.
Personnel de la défense.
Direction opérationnelle de la défense.
Sécurité publique.
Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle.
Défense et conseil juridique.
Conseil en formation.
Education et surveillance au sein d'établissements d'enseignement.
Enseignement artistique.

Enseignement général du second degré.
Enseignement technique et professionnel.
Formation en conduite de véhicules.
Formation professionnelle.
Blanchisserie industrielle.
Lavage de vitres.
Management et inspection en propreté de locaux.
Distribution et assainissement d'eau.
Management et inspection en environnement urbain.
Nettoyage des espaces urbains.
Revalorisation de produits industriels.
Salubrité et traitement de nuisibles.
Recherche en sciences de l'univers, de la matière et du vivant.
Sécurité et surveillance privées.
Conduite d'opérations funéraires.
Mannequinat et pose artistique.
Art dramatique.
Achats.
Direction des achats.
Analyse et ingénierie financière.
Audit et contrôle comptables et financiers.
Comptabilité.
Contrôle de gestion.
Direction administrative et financière.
Trésorerie et financement.
Conduite d'enquêtes.
Conseil en organisation et management d'entreprise.
Etudes et prospectives socio-économiques.
Management et gestion d'enquêtes.
Développement des ressources humaines.
Management des ressources humaines.
Accueil et renseignements.
Distribution de documents.
Assistanat technique et administratif.
Saisie de données.
Promotion des ventes.
Administration de systèmes d'information.
Conseil et maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information.
Direction des systèmes d'information.
Etudes et développement de réseaux de télécoms.
Etudes et développement informatique.
Expertise et support technique en systèmes d'information.
Exploitation de systèmes de communication et de commandement.
Production et exploitation de systèmes d'information.
Déménagement.
Magasinage et préparation de commandes.
Manoeuvre et conduite d'engins lourds de manutention.
Affrètement transport.
Intervention technique d'exploitation logistique.
Contrôle de la navigation aérienne.
Exploitation des pistes aéroportuaires.
Exploitation du transport fluvial.
Conduite de transport de marchandises sur longue distance.
Conduite de transport de particuliers.
Conduite de transport en commun sur route.

Courses et livraisons express.
Intervention technique d'exploitation des transports routiers de marchandises.
Intervention technique d'exploitation des transports routiers de personnes.
Conduite sur rails.
Circulation du réseau ferré.
Manoeuvre du réseau ferré.

Annexe 4. Guide d'entretien

CONTEXTO DE LA MIGRACIÓN

- Momento de la vida en que emigró a Francia
- Actividades profesionales/personales que realizaba en su país de origen
- ¿Otras experiencias migratorias antes de Francia?
- Cómo tomó la decisión de migrar.
- ¿Por qué Francia?

FRANCIA COMO PAÍS RECEPTOR

- ¿Qué idea tenía de Francia antes de emigrar?
- Conocimiento de la lengua.
- Aspectos del país que le gustaron (culturales, sociales...)
- Aspecto(s) que fue(ron) más difícil(es) para la adaptación al país receptor.
- Vida cotidiana, estudios, trabajo, amigos, actividades... (¿dificultades o adaptaciones particulares?).

PROYECTO DE VIDA

- Intención / proyecto al migrar.
- ¿Qué planes personales / profesionales tenía?
- Evolución de su vida como extranjero en Francia.
- Cambios que identifica en su forma de pensar, sus prácticas cotidianas, su relación con los otros, consigo mismo(a).
- Perspectivas sobre establecerse definitivamente (¿cómo?, ¿por qué?).

PERCEPCIONES

- Su opinión / percepción de la sociedad francesa.
- Cómo se siente percibida(o) por los franceses.
- Educación y hábitos en el país receptor.
- Cómo considera su adaptación a esta otra "forma de vida".
- Relaciones e interacciones en el país receptor (¿cómo son?, ¿con quiénes?, ¿en qué contextos?).

RELACIÓN CON EL PAÍS DE ORIGEN

- Contacto con familiares y amigos en el país de origen.
- ¿Vínculos vigentes, estables? ¿Cuáles son? ¿Cómo se concretizan?
- Identidad con respecto al país de origen, continuidades, cambios.
- La identidad frente a la experiencia migrante.

[Latino-américains en France : insertion professionnelle et intégration]

En tant que sujets migrants, les Latino-américains sont surtout identifiés dans le contexte états-unien, où ils constituent une population étrangère importante. Pourtant, avec une importante évolution quantitative en Europe et en France, ils commencent à se faire une place dans les études européennes sur les migrations internationales. Si en raison de leurs liens culturels et historiques, les *Latinos* sont surtout présents dans des pays comme l'Espagne, le Portugal ou encore l'Italie, des communautés latino-américaines existent aussi en France.

Parmi eux, la catégorie la plus visible est celle des exilés politiques issus des dictatures sud-américaines, dans une moindre mesure celle des étudiants internationaux et, depuis les années quatre-vingt, celle des migrants économiques. Considérés comme « exemple d'intégration », cette image idéalisée des réfugiés latino-américains laisse dans l'ombre certains aspects pourtant essentiels et inhérents à l'intégration, telle la participation dans la société d'accueil et surtout l'accès au marché de l'emploi.

A l'appui des récits de vie, ce travail doctoral se propose d'analyser leurs parcours, avec une attention particulière aux stratégies qu'ils mettent en place pour rendre possible une insertion professionnelle de plus en plus restreinte par les politiques migratoires qui les concernent en tant que ressortissants non européens. Pour ce faire, notre discussion considère aussi bien l'élément subjectif (perceptions, expériences, ressources et stratégies mobilisés) que des éléments structurants et objectifs comme les politiques migratoires et les différents rapports sociaux établis dans le pays d'accueil.

Mots-clés : migrations internationales, Amérique latine, insertion professionnelle, récits de vie, intégration, politiques migratoires.

Latin Americans in France: employability and integration.

As migrant subjects, Latin Americans are mostly identified in the US context, where they constitute a significant foreign population. However, with a significant quantitative evolution in Europe and France, they are beginning to find a place in European studies on international migration. If due to their cultural and historical ties, Latinos are mostly present in countries like Spain, Portugal or Italy, the Latin American communities also exist in France.

Among them, political exiles from South American dictatorships is the most visible category. To a lesser extent, that of international students too, and since the 1980s, economic migrants emerged as a new profile. Considered as an "example of integration", this idealized image of Latin American refugees leaves behind certain aspects that are essential and inherent to integration, such as participation in the host society and especially access to the labor market. Supported by life stories, this doctoral research aims to analyze their life paths, with attention to the strategies they put in place to make possible a labor insertion increasingly restricted by the migration policies that concern them as non-European nationals. To do this, our discussion considers both the subjective element (perceptions, experiences, resources and strategies mobilized) and the structuring and objective elements such as migration policies and the different social relations migrants establish in the host country.

Keywords : international migrations, Latin America, employability, life stories, integration, migration policies.



Latinoamericanos en Francia: inserción laboral e integración.

Como sujetos migrantes, los latinoamericanos son principalmente asociados a Estados Unidos, donde constituyen una población extranjera importante. Sin embargo, con una evolución cuantitativa bastante significativa en Europa y en Francia, los latinoamericanos están empezando a encontrar un lugar “propio” en los estudios europeos sobre migración internacional. Si debido a sus vínculos culturales e históricos, los latinos se encuentran presentes principalmente en países como España, Portugal o Italia, también hay comunidades latinoamericanas en Francia.

En el caso latino, la categoría más visible es la de los exiliados políticos que surgieron con las dictaduras sudamericanas, en menor medida la de los estudiantes internacionales y, desde la década de 1980, la de los inmigrantes económicos. Considerada como un “ejemplo de integración”, esta imagen idealizada de los refugiados latinoamericanos deja de lado ciertos aspectos que son esenciales e inherentes a la integración, como la participación en la sociedad de acogida y sobre todo el acceso al mercado de trabajo.

Apoyada metodológicamente en las historias de vida, esta investigación de doctorado tiene como objetivo principal analizar las trayectorias migrantes, con una atención particular en las estrategias que hombres y mujeres utilizan para viabilizar una inserción profesional cada vez más restringida por las políticas migratorias que les atañen en su calidad de nacionales extraeuropeos. Para ello, nuestra discusión considera tanto el elemento subjetivo (percepciones, experiencias, recursos y estrategias movilizados) como los elementos estructurantes y objetivos, tales las políticas migratorias y las diferentes relaciones sociales establecidas en el país de destino.

Palabras clave: migraciones internacionales, América Latina, inserción laboral, historias de vida, integración, políticas migratorias.

